This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 3694.2,5 Bd. Aug., 1892.

Harvard College Library

FROM

Ministère de l'Instruction Publique.

30 June, 1892.

Cambridge - Mass. the Harvard University - (Etats-Unis)
IV 3257
2494
17. Je 4
284
IV

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

MANUSCRITS

DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DE FRANCE

PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

TOME NEUVIÈME

ARCHIVES DE LA BASTILLE

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1892

1er *Fascicule.*

CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1892.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

3790
9 4

CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

TOME NEUVIÈME

ARCHIVES DE LA BASTILLE

PAR

FRANTZ FUNCK-BRENTANO

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1892

Tous droits réservés

B3694.2.5
H3257

HARVARD COLLEGE
JUN 30 1892
LIBRARY.

Ministère de l'Instruction Publique.

INTRODUCTION

Ce serait ingratitude de ne pas remercier, dès la première page, ceux qui, au cours d'un long travail, nous ont soutenu de leur sympathie, aidé de leurs conseils. M. Édouard Thierry était administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, quand on nous confia le soin de terminer le classement et de rédiger le catalogue des archives de la Bastille. M. Thierry nous accueillit avec cordialité, et l'intérêt affectueux qu'il avait la bonté de prendre à nos efforts ne s'est jamais démenti. Il montait dans les mansardes où se trouvaient alors les archives de la Bastille et se réjouissait avec nous des progrès accomplis.

Des greniers où elles logeaient, M. Henri de Bornier, actuellement administrateur de la Bibliothèque, a fait descendre nos archives au premier étage, où il a fait approprier, pour les recevoir, des salles dignes d'elles. Enfermés dans des cartons et rangés sur des rayons construits pour les recevoir, les documents sont enfin à l'abri de la poussière, de l'humidité, et à portée des travailleurs.

Aux noms des administrateurs de la Bibliothèque nous joindrons celui de M. Lorédan Larchey, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal. M. L. Larchey a quitté trop tôt la Bibliothèque où il a laissé le souvenir de son expérience et de son activité. C'est M. Larchey qui nous initia, en 1885, à un travail nouveau, revit avec soin nos plans de classement.

Plusieurs érudits nous ont fourni des renseignements précieux : M. Alfred Begis, qui se distingue entre tous par sa con-

naissance approfondie de l'histoire de la Bastille, de ses prisonniers, des lettres de cachet et des lieutenants de police, plus particulièrement sous le règne de Louis XVI; M. Maurice Tourneux, dont on sait l'érudition dans le domaine du XVIII[e] siècle, et notre confrère et ami M. Fernand Bournon, qui termine en ce moment une importante histoire de la Bastille.

S'occuper d'une manière sérieuse des archives de la Bastille n'eût pas été possible sans de fréquentes visites à la Bibliothèque de la ville de Paris, qui possède en M. Jules Cousin et son jeune collègue M. Lucien Faucou les plus savants et les plus aimables des bibliothécaires. Que M. Abel Peyret, archiviste de la Préfecture de police, veuille également agréer le témoignage de notre gratitude.

Nous devons enfin remercier deux gardiens de la Bibliothèque de l'Arsenal, MM. Gustave Bresilley et Alphonse Legendre, qui se sont acquittés avec autant de zèle que d'exactitude du travail minutieux que nous leur avions confié.

I

LA FORMATION DU DÉPOT.

Le 22 mai 1782, Amelot, secrétaire d'État, ayant le département de Paris, écrivait dans un mémoire qui fut remis à Louis XVI :

« Depuis 1660, même avant la création d'un Lieutenant de police, on a renfermé avec grand soin les pièces et papiers relatifs à toutes les personnes conduites et détenues à la Bastille en vertu des ordres du Roy.

« La collection en est immense et prétieuse, et le soin de veiller à sa conservation a paru de telle conséquence que l'on a préposé deux gardes des archives qui en sont spécialement chargés.

« Tous ces papiers sont aujourd'hui renfermés dans 400 cartons volumineux, et ont trait à plus de 4,000 prisonniers.

« Le lieu qui renferme ce dépôt important est sombre, humide et dans une forme tellement incommode, que l'on a peine à trouver des papiers, quoique indiqués par des registres et répertoires tenus avec la plus grande exactitude.

« En cet état il paroit aussy nécessaire qu'essentiel d'employer le moyen capable de mieux tenir en ordre les papiers de la Bastille.

« Les gens de l'art consultés ont estimé qu'il convenoit d'élever à cet effet un bâtiment en forme de galerie, où des cartons contenant tous ces papiers seront rangés par ordre de dattes, de manière qu'il sera pourvu à la conservation de toutes les pièces, tant anciennes que nouvelles, et que la recherche et vérification en deviendront plus faciles.

« D'après les plans et devis, la dépense à faire dans la cour intérieure de la Bastille, pour l'élévation de cette galerie, qui serviroit à l'avenir de dépôt des archives, n'excédera pas la somme de 12,000 lb.

« Pour rendre cette dépense moins sensible, on pourroit la distribuer en six années et la comprendre dans les états de dépense du château de la Bastille, qui se règlent tous les mois.

« Votre Majesté est suppliée de vouloir bien l'autoriser.

« Au bas, est écrit de la main du Roy : *Bon.* — Pour ampliation, signé : AMELOT [1]. »

A. — Papiers de la Bastille. — Le rapport du ministre Amelot nous donne la date exacte où l'on commença de former le dépôt des archives de la Bastille : l'année 1660. Il indique également le fonds principal dont se composaient ces archives : les dossiers des prisonniers de la Bastille, dont les plus anciens remontaient conséquemment à l'année 1659. Ces dossiers comprenaient, outre la procédure de chaque affaire, les documents relatifs à la détention des prisonniers. Il y fallait joindre souvent les papiers saisis sur le prévenu lors de son arrestation et qui étaient demeurés à la Bastille, soit que le prisonnier y fût mort et que la famille ne les eût point réclamés, soit que le prisonnier, à sa sortie, les eût laissés au dépôt ou qu'on eût refusé de les lui rendre [2]. Enfin la correspondance reçue par le détenu

[1] Copie du temps. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714, ff. 1-2.

[2] Note de Duval, premier secrétaire de la Lieutenance de police : « Monsieur le major de la Bastille fera, à la sortie du s[r] Laurent Dupré, comme il a fait à la sortie du s[r] de Silly, à l'égard du linge, hardes et effets dud. Dupré, et quant à ses papiers, il les retiendra au Château. Ce 19 mars 1754. *Signé :* DUVAL. » *De l'écriture du major Chevalier :* « Lors de la sortie du s[r] abbé Laurent Dupré, je me suis conformé à la teneur cy dessus. » (BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,494, f. 68.)

Lettre du major Chevalier au Lieutenant de police : « 1761, 4 août. Monsieur, le s[r] Dupuy, inspecteur de police, doit vous avoir remis cet après midy le travail qu'a fait au Château le s[r] Valade de La Vallette pendant sa détention; il me reste encore des papiers apartenant à ce prisonnier, qui sont dans une cassette sous les scellés de M. le commissaire de Rochebrune. Je vous prie de m'ordonner, si vous ne les faites pas rendre au s[r] de La Vallette, que je les remette au dépôt des archives du Château. Je suis avec respect, etc. » (BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,503, f. 162.)

Ces papiers, saisis sur les prévenus et annexés à leur dossier, sont parfois de date

a

durant sa captivité prenait parfois place dans son dossier, car il arrivait que l'on se contentât de lui donner lecture des lettres venues à son adresse, pour les déposer ensuite aux archives [1].

A la suite des dossiers des prisonniers venaient s'ajouter les papiers concernant l'administration intérieure de la Bastille : ordres du Roi, correspondance du gouverneur de la Bastille avec les ministres et les lieutenants de police, pièces de comptabilité. Ces documents formèrent le noyau de nos archives, auquel vinrent s'adjoindre, dans la suite, des documents de provenances diverses.

B. — Papiers de la Lieutenance de police. — Le dépôt des papiers de la Bastille était, comme on pense, sous bonne garde, conservé en lieu sûr et le plus secret de France. Il ne faut donc pas s'étonner que, placé dans des conditions particulièrement favorables, ce dépôt se soit rapidement accru. Une ordonnance royale du 2 décembre 1716 ordonna que les papiers de la Lieutenance générale de police seraient en partie conservés aux archives de la Bastille [2]. L'ordonnance demeura en vigueur durant tout le XVIII[e] siècle, de manière que les archives de la grande prison d'État reçurent, à partir de l'année 1717 : la correspondance des lieutenants généraux de police, les papiers de leurs secrétaires, une partie des pièces provenant de leurs bureaux, les expéditions des procès-verbaux des commissaires et inspecteurs de police, ainsi que les papiers trouvés chez eux, sous scellé, après leur décès [3],

bien antérieure à celle de la constitution des archives de la B.; tels les papiers saisis en 1685-1686 sur les religionnaires déserteurs. (Voir BIBL. DE L'ARSENAL, mss. 10,422-10,434.)

[1] BIBL. DE L'ARSENAL, mss. 12,486-12,519. « Lettres de MM. les magistrats », *passim*.

[2] Cette ordonnance est signalée dans un acte du 5 septembre 1725, signé par Nicolas Dufour, garde des archives de la Bastille. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714, f. 6. Malgré des recherches consciencieuses dans lesquelles nous ont aidé nos excellents confrères des Archives nationales, nous n'avons pu en découvrir le texte.

[3] « A la Bastille, le 19 février 1754. Monsieur, M. le commissaire Chénon a aporté aujourd'huy au Château cinq cartons et un petit paquet, le tout etiquetez : *Ordres du Roy executez par feu le S[r] Vanneroux*, le tout scellez séparément du commissaire Chénon qui en a dressé un procès-verbal que j'ai signé conformément à votre lettre, dont il étoit porteur, et le tout a resté à ma garde. Je pense que je dois remettre tout cela à M. Duval, qui m'en remettra une décharge moyennant

les gazetins de la police secrète, les dossiers et papiers administratifs concernant les différentes prisons placées sous l'administration du Lieutenant général : Bicêtre, le Grand et le Petit Châtelet, le For-l'Évêque, Saint-Lazare, Sainte-Pélagie, la Salpêtrière, etc.; enfin, les papiers saisis par ordre du Lieutenant de police dans les perquisitions chez des particuliers. Si donc on considère que la Bastille elle-même, comme le donjon de Vincennes, se trouvait sous la direction immédiate du Lieutenant général, on peut dire que le dépôt des archives de la Bastille était, en réalité, le dépôt des archives de la Lieutenance de police [1].

C. — Papiers du donjon de Vincennes. — En 1789, outre les papiers particuliers à la prison du faubourg Saint-Antoine et à la Lieutenance de police, on trouvait dans le dépôt de la Bastille les archives du donjon de Vincennes. Ces dernières n'y avaient pas été transférées tout entières, comme on pourrait le croire, lors de la suppression de la prison de Vincennes, en février 1784, mais bien antérieurement. Le 26 mars 1726, un ordre du Roi, contresigné de Breteuil, ordonnait de transférer à la Bastille une partie des dossiers de prisonniers conservés au donjon de Vincennes. Le commissaire au Châtelet, ayant le département de la Bastille, J.-J. Camuset, fut chargé de l'opération, dont il rédigea un procès-verbal [2] qui se termine par ces mots :

« Tous lesquels coffres, cassettes, malles, boestes, portefeuilles, livres énoncés au présent procès-verbal ont esté mis entre les mains des dits sieurs Langlade et Condé, en l'état qu'ils sont pour les faire transporter au château de la Bastille, conformément à l'ordre du Roy, et ont signé :... »

(Suivent les signatures.)

« Et le mesme jour deuxiesme avril, au dit an, sur les neuf heures du soir, nous, commissaire susdit, sommes transporté au château de la Bastille où

l'ordre que vous me ferez passer. » (Lettre de Chevalier, major de la B., au lieutenant de police Berryer. Bibl. de l'Arsenal, ms. 11,880, dossier Vanneroux.) Vanneroux était exempt de robe courte. Voir encore lettres des lieutenants de police et de leurs secrétaires, états de papiers et procès-verbaux (1752-1773), Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,714, ff. 18-23, 25, 35-58.

[1] Voir notre *Rapport à M. l'Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal*, dans le *Bulletin des bibliothèques et des archives*, année 1887, pp. 19-22.

[2] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,714, ff. 5-8.

lesdits s^rs Langlade et Condé ont fait transporter lesdits coffres, malles, cassettes, boestes et livres, où ils les ont remis au sieur Anquetil, lieutenant de la compagnie du dit château, qui les a reçus par ordre de monsieur de Launay, gouverneur du dit château, auquel nous avons remis l'ordre du Roy du vingt-six de ce mois, et ayant fait récollement de tous les dits coffres, malles, cassettes, boestes et livres, ils se sont trouvés en mesme nombre, et les scellés apposés sur iceux au mesme état que celui porté par nostre procès-verbal de l'autre part, et au moyen de ce les dits s^rs Langlade et Condé demeurent deschargés du tout, et ont signé : JOURDAN DE LAUNEY, CAMUSET, LANGLADE, DE CONDÉ, ANQUETIL. »

En 1755, nouveau transfert de papiers du donjon de Vincennes aux archives de la Bastille. Le major de la Bastille, Chevalier, écrit au Lieutenant de police, en date du 6 avril 1755 : « M. Duval[1] m'a remis ce matin tous les papiers du Roy concernant les prisonniers du château de Vincennes depuis 1691, jusques et compris 1754, suivant votre ordre du 5 de ce mois; je les travaillerez (*sic*) avec plaisir[2], en observant tout l'ordre que vous désirez qu'il y est (*sic*), et j'espère et me flatte que vous serez content[3]. »

Une note de Chevalier, du 3 mars 1769, nous apprend que ce jour, à six heures du soir, le chevalier de Saint-Sauveur, lieutenant de Roi à la Bastille, lui remit cinquante-trois ordres du Roi adressés au marquis de Bellefonds, gouverneur de Vincennes pendant les années 1681-1685, ordres contresignés Colbert et Le Tellier. Ces papiers venaient de la mère du chevalier de Saint-Sauveur, qui les tenait de feu son mari, jadis lieutenant de Roi au château de Vincennes[4].

Enfin, après que la prison de Vincennes eut été fermée et que les détenus eurent été transférés au faubourg Saint-Antoine, dans la nuit du 29 février 1784[5], le restant des archives du donjon fut porté à la Bastille. « Le tout fut apporté de Vincennes, le 22 avril 1784, et reconnu le 28 du même mois, par le commissaire Chénon[6]. »

[1] Premier secrétaire de la Lieutenance de police.
[2] Chevalier était chargé d'écrire une histoire de la Bastille.
[3] BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714, f. 9.
[4] BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714, f. 10.
[5] Cf. V. FOURNEL, *Les hommes du 14 juillet*, p. 122, et ci-dessous, p. 229, n° 12,455.
[6] Note du major de la B. de Losme. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714, f. 11. (Le

D. — Papiers de la Chambre de l'Arsenal, du Châtelet et du Parlement. — C'est à la Bastille et à Vincennes que furent enfermés la plupart des prévenus impliqués dans les grands procès d'ordre criminel, affaires de poisons, crimes de lèse-majesté et de haute trahison, concussion, faux monnayage, sorcellerie, qui furent jugés aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, par la Chambre royale de l'Arsenal, le Châtelet ou le Parlement. Il ne faut donc pas s'étonner que les dossiers de ces affaires soient allés rejoindre, aux archives de la Bastille, les documents relatifs à la détention des accusés [1].

En ce qui concerne l'Arsenal, le transport à la Bastille, en bloc, de tous les papiers concernant « la Chambre royale et le greffe des commissions extraordinaires », se fit en 1765.

Lettres du Lieutenant de police ordonnant de transférer des papiers de la Chambre de l'Arsenal à la Bastille.

I. — A M. de Jumilhac, gouverneur de la Bastille, 1765, 11 avril.

« M. le comte de S[t]-Florentin ayant été informé, Monsieur, qu'on alloit démolir le bâtiment de l'Arcenal, où est situé (*sic*) la Chambre royale et le greffe des commissions extraordinaires du Conseil, a pensé qu'il étoit nécessaire de mettre dans un lieu sur les meubles, papiers et procédures qui y sont. En conséquence le Ministre a donné sa décision portant que le tout seroit transporté dans une chambre de l'intérieur du château de la Bastille, pour y être gardé sous la clef; et suivant cette décision j'ay, Monsieur, chargé le s[r] Orry, greffier au Châtelet, de faire faire, lui présent, le transport de ces meubles et papiers, et de vous les remettre, vous priant de les recevoir et de vouloir bien luy en donner ou faire donner par M. Chevalier, ancien major (*sic*), une reconnoissance pour luy servir de décharge.

« Je suis, etc.

« *Signé :* De Sartine [2]. »

II. — A M. Chevalier, major de la Bastille, 1769, 17 juin.

« Vous voudrez bien, Monsieur, faire porter, *suivant l'usage,* les papiers des trois procédures faites par la Chambre royale de l'Arsenal contre le

commissaire au Châtelet Chénon avait le département de la B.) Suit un inventaire sommaire desdits registres et papiers rédigé par le major de Losme. *Ibid.*, n° 12,714, f. 11.

[1] Voir Dufey, *la Bastille,* p. xiii.

[2] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,714, f. 12.

nommé Drouilly pour fabrication de fausses cartes, contre le nommé Dupont pour avoir exposé en vente du papier frauduleusement fabriqué pour les cartes, et contre le nommé Seichepine accusé de soustraction de pièces et titres du bureau des économats; lesquelles procédures ont été transportées par le s[r] Orry, greffier, au château de la Bastille, pendant la construction de la nouvelle chambre royale de l'Arsenal. M. Duval, garde des archives du dit château, vous donnera un reçu des dites procédures pour la décharge de qui il appartiendra [1]. »

Quant au Châtelet, dont le Lieutenant de police tenait le présidial, c'est depuis le commencement du XVIII[e] siècle que l'on en avait transporté à la Bastille les dossiers des affaires importantes, en vertu de l'ordonnance royale du 2 décembre 1716 [2], dont nous avons déjà parlé.

E. — Papiers particuliers des officiers de la Bastille. — Nous venons d'exposer brièvement de quelle manière a été constitué l'ensemble des archives de la Bastille. De temps à autre, il y venait quelques documents d'autres sources encore. Les officiers du Château eux-mêmes estimaient le dépôt excellent pour mettre en sûreté leurs titres et papiers de famille, papiers auxquels on attachait si grande importance autrefois. En 1782, le major Chevalier demandait « un pied quarré dans les archives, pour y mettre un carton contenant tous les papiers à lui appartenant ». Et le ministre Amelot en écrivait (16 mai 1782) au gouverneur de la Bastille que la demande lui semblait raisonnable, « et les archives le dépôt naturel de ces sortes de papiers [3] ». C'est ainsi que la Bibliothèque de l'Arsenal possède

[1] BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714, f. 14.

[2] Voir, à la BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714, ff. 16-17 : « Mémoire des procès qui ont esté remis par moy Jacques Caillet, greffier des chambres civilles et pollice du Chastelet, et où j'ay esté commis par monseigneur d'Argenson, garde des sceaux de France, et lors lieutenant général de pollice, à monsieur Dufour, garde des archives de la Bastille. 1720, 5 septembre. » — « Je soussigné Nicolas Dufour, garde des archives de la Bastille, reconnois que M[e] Jacques Caillet, greffier des chambres civiles et pollice du Chastelet de Paris et commis pour l'instruction des dits procès, a, pour satisfaire à l'ordonnance de Sa Majesté du deux décembre 1716, remis entre mes mains les pièces et procédures contenues en l'extrait cy-dessus desquelles je me charge... Fait en double à Paris ce 5 septembre 1725. *Signé :* DUFOUR. »

[3] Expédition de la lettre aux ARCH. NAT., O[1] 493, p. 240; la lettre autographe est conservée à la BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,517, f. 17.

aujourd'hui[1] une quantité considérable de titres et papiers provenant du chartrier de la famille de Jourdan de Launey, dernier gouverneur du Château.

F. — Papiers de la maison du Roi. — Il ne faut pas oublier enfin que si la Bastille était placée sous la direction immédiate du Lieutenant général de police, elle était placée sous la haute direction du secrétaire d'État qui avait Paris dans son département, lequel était le plus souvent ministre de la maison du Roi; qu'elle était le château du Roi, sa propriété particulière exempte de tout contrôle. Du haut des tours les canons tonnaient à l'entrée du souverain dans la ville. Aussi le ministère[2] et la maison royale[3] prirent-ils l'habitude de faire déposer à la Bastille des papiers de toutes sortes, pour les mettre à l'abri d'une curiosité indiscrète et en lieu de sûreté. « Ce dépôt réunissoit, écrit l'auteur de la *Bastille dévoilée*[4], des objets en tous genres : nous y avons trouvé des papiers de famille importans, des traités de paix, des plans d'attaque et de campement, des ouvrages manuscrits et imprimés sur toute sorte de sujets; jurisprudence, législation, tactique, médecine, chimie, tout y étoit confondu. » Charpentier

[1] Mss. 12,630-12,668.

[2] « Paris, ce 26 février 1787. J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer plusieurs dossiers, dont l'état est cy-joint, et qui doivent être déposés aux archives de la Bastille, conformément au désir que m'en a témoigné M. le baron de Breteuil par une lettre que ce ministre m'a adressée. » Lettre du lieutenant de police Thiroux de Crosne au marquis de Launey, gouverneur de la Bastille. (Bibl. de l'Arsenal, *fonds Bastille.*)

[3] « *Papiers concernant le service du Roi qui ont été apportés à la Bastille après la mort du s^r Obrecht, préteur royal de Strasbourg.* Lettres du Roy et des ministres écrites à M. Obrecht, subdélégué de Sa Majesté, plénipotentiaire aux conférences de Francfort, pendant les années 1682, jusques et compris l'année 1702, concernant les négociations dont il étoit chargé par Sa Majesté pour ses intérêts à Francfort et dans l'Alsace. Tous ces papiers de M. Obrecht ont été apportés après sa mort et remis ès mains de M. d'Argenson par ordre du Roi du 21 mars 1706, par messire Jean-Henry Obrecht, son fils, qui les a paraphés avec M. d'Argenson, les dits jour et an. Le procès-verbal de remise du 21 mars 1706 est cy-joint. Il y a une lettre du Roy envoyée par M. de Chamillart à M. d'Argenson pour recevoir les papiers de M. Obrecht, laquelle est en délicit. » (Note de Duval, garde des archives de la B., aux Archives de la préfecture de police, carton *Bastille II*, f. 227). — Les papiers Obrecht, provenant des archives de la Bastille, sont aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, mss. 4,763, 6,518, 6,769.

[4] 1^re livr., pp. 8-9.

caractérise les provenances diverses des documents qui formèrent les archives de la Bastille, dans cette phrase empreinte du caractère de l'époque : « C'est à ce cloaque infect qu'alloient se dégorger secrètement tous les canaux du despotisme [1]. »

Nous avons pu dire avec précision à quelle date remonte l'origine des archives de la Bastille : il est possible de fixer, avec plus de précision encore, le moment où elles sortirent du domaine de la vie active pour entrer dans le domaine historique : la Bastille fut prise le 14 juillet; nos archives contiennent des actes du 12 juillet 1789. Notons toutefois que la Lieutenance de police ne faisait transporter au dépôt que les pièces concernant des affaires « classées [2] ». En 1789, elle n'avait plus fait d'envoi depuis 1786, et les derniers dossiers envoyés dataient de 1775.

Il convient de faire la même observation au sujet des documents concernant l'administration intérieure de la Bastille. Avant d'être relégués dans les cartons des archives, ces derniers demeuraient plusieurs années dans la salle du Conseil, à la disposition de l'état-major, pour les besoins du service quotidien. Ainsi s'explique que les quelques documents postérieurs à l'année 1775, concernant l'administration intérieure de la Bastille, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, ne se trou-

[1] *Bastille dévoilée,* 1re livr., p. 8.

[2] Lettre du ministre de la maison du Roi au Lieutenant de police : « 1786, 10 nov. Vous scavés, Monsieur, le travail dont on s'occupe pour mettre de l'ordre dans les archives de la Bastille. Ce travail est très avancé. Mais pour le compléter et le conduire, comme on se l'est proposé, jusqu'à la fin du règne de Louis XV, il est nécessaire de faire porter aux nouvelles archives de la Bastille différents dossiers qui sont à la police et dont les affaires sont finies, ainsi que toutes les pièces relatives aux prisonniers depuis 1768, jusques et y compris 1775. Je vous prie de vouloir bien donner à cet effet dans vos bureaux les ordres nécessaires. » (ARCH. NAT., O[1] 497, p. 609. Document communiqué par notre confrère M. E. Welvert.) — Lettre du Lieutenant de police au gouverneur de la B. : « 1786, 27 nov. M. le baron de Breteuil, Monsieur, m'a écrit pour faire transporter à la B. les anciens dossiers relatifs aux prisonniers qui ont été détenus dans ce château depuis 1768 jusques et y compris 1775. J'en fais faire la recherche dans mes bureaux et j'aurai l'honneur de vous les envoyer aussitôt qu'ils seront rassemblés, afin de ne retarder en rien le travail qui se fait sur ces objets aux nouvelles archives. J'ai l'honneur d'être, etc. » (BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,517, f. 167.)

vaient pas dans le dépôt des archives en 1789, mais ont été ramassés après la prise dans les salles du château, — en particulier la salle du Conseil, — et ajoutés postérieurement aux archives proprement dites [1]. Comme la salle du Conseil, l'une des premières où pénétrèrent les vainqueurs, fut l'une de celles qui souffrirent le plus du pillage, les papiers qui s'y trouvaient le 14 juillet ne sont venus jusqu'à nous qu'en très petite quantité et en fort mauvais état.

Quand nous aurons mentionné les quelques documents concernant le travail des commissaires des papiers de la Bastille, nommés par la municipalité de Paris en 1789, nous croirons avoir signalé toutes les sources qui, à différentes époques, ont fourni des documents aux archives de la célèbre prison d'État.

Nous pouvons donc écrire, en résumé :

Les anciennes archives de la Bastille, fondées l'an 1660, dispersées le 14 juillet 1789, contenaient : 1° pour les années 1659-1775, la presque totalité des papiers provenant de la Bastille et du donjon de Vincennes; 2° pour les années 1717-1775, la majeure partie des papiers de la Lieutenance de police; 3° quelques documents venant de la maison du Roi.

II

LE CLASSEMENT DES ARCHIVES, AU XVIII[e] SIÈCLE.

Nous avons dit qu'en 1716, les archives de la Bastille avaient reçu un accroissement considérable par l'apport des papiers de la Lieutenance de police; en cette même année, le dépôt fut organisé d'une manière régulière, par la nomination d'un garde et d'un commis spécialement attachés au service des archives [2].

[1] « On ne trouve point de papiers postérieurs à l'année 1775, parce que ceux des dernières années étoient placés dans la chambre du Conseil et sont devenus la proie des curieux lors de la conquête de la Bastille. » Note de Lévesque, préposé en 1792 au classement des archives de la B. (BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,725, f. 5.)

[2] Note du major Chevalier. (BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,715, f. 67.)

L'honneur de cette création revient au Régent. Voici le tableau parallèle des gardes et des commis aux archives de la Bastille depuis leur création (1716) jusqu'en 1789[1] :

GARDES.	COMMIS.
Dufour.	Deschamps.
Camuset[2].	De Florimond[3].
De Florimond.	Duval[4].
Duval[4].	Duval fils[5].
Id.	Boucher[6].
Id.	Martin[7].

L'un de ces gardes et commis mérite de fixer un moment notre attention : Duval père s'occupa des archives de la Bastille pendant plus de quarante ans[8], et nous voyons, par sa correspondance avec le major Chevalier[9], l'ardeur et l'application qu'il mettait à son travail. Aussi bien la quantité de fiches et de chemises portant des annotations de sa main, qui sont venues jusqu'à nous, est-elle considérable. Il ne se contentait pas de travailler au classement et à l'inventaire de l'énorme quantité de papiers confiés à ses soins, il veillait à la conservation de ces derniers, à ce que les cartons fussent bien conditionnés, à ce que les chambres fussent proprement tenues[10] et

[1] Liste dressée d'après les notes du major Chevalier (BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,715, f. 67) et les tables de l'*Almanach royal*.

[2] J.-J. Camuset, commissaire au Châtelet, ayant le département de la B.

[3] Secrétaire de la Lieutenance de police.

[4] Premier secrétaire de la Lieutenance de police.

[5] Secrétaire de la Lieutenance.

[6] Secrétaire de la Lieutenance. — Duval et Boucher furent, l'un garde et l'autre commis aux archives de la B., de 1774 à 1782.

[7] De 1782 à 1789. — Martin était premier secrétaire du Lieutenant de police.

[8] Il y travaillait déjà en 1749.

[9] BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,722, ff. 1-60.

[10] « Ce 28 janvier. Je prie Monsieur Chevalier, major de la Bastille, de donner l'entrée du dépost à M. Chantepie que j'envoye pour mettre à l'air les cartons du fond qui prennent de l'humidité, et ne laissera entrer personne dans le dépost qu'il n'y soit ou M. Chantepie. J'espère aller, lundy ou mardy, voir Monsieur de Sartine

aérées [1]. Quand l'État était trop lent à fournir l'argent nécessaire aux améliorations, Duval y allait de sa bourse [2]. Tel nous le montre sa correspondance avec le major Chevalier, et plein d'esprit, de cordialité, de bonne humeur. Duval paraît avoir été le meilleur et le plus charmant des hommes, et la perle des archivistes. Durant le temps qu'il fut garde des archives de la Bastille, il eut parfois sous ses ordres, outre le commis des archives, un ou deux auxiliaires. Il est question dans sa correspondance d'employés aux archives nommés Bonnin, Champy, Cadet, qui travaillent sous sa direction [3]. Ces aides n'étaient pas attachés aux archives d'une manière régulière. Le 3 juillet 1784, le lieutenant de police Lenoir écrivait au gouverneur de la Bastille de donner tout accès aux archives et dépôt du Château à « M. Boin », afin qu'il y pût poursuivre la besogne dont il était chargé [4]. Ce Bouyn, nommé par le ministre pour travailler au classement des archives, touchait un traitement de 1,600 livres par an [5], que le baron de Breteuil porta à 3,000 livres, en octobre

et reprendre la besogne. Je serai un peu boiteux de la goutte qui m'est venue rendre visite pour la première fois de ma vie. Si vous venés demain au logis dîner, grand plaisir, il n'y aura que M. de l'Epine. Duval père. » (Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,722, ff. 8-9.) Ce Chantepie était un ancien lieutenant du guet.

[1] « 1769, 11 février. Mon cher monsieur Champy, je vous prie d'aller à la Bastille, de faire mes complimens à M. Chevalier major, de ma part, et luy dire que je le prie de vous ouvrir les archives et le suplément des archives, pour que vous examiniés si les rats, ni les souris n'y travaillent pas, et s'il y a des crottes sur les tables. Bientôt les jours vont grandir et je prévois que ma santé va se fortifier à fond; partant, j'iray au Château et récompenseray le temps perdu, mon bureau m'en donnera tout le tems. Montrés ce billet à M. Chevalier, et vous viendrés me dire en quel état vous aurés vu les rats et les souris. Adieu, Monsieur, soyés bien persuadé de tout mon attachement. Duval père. » Au haut de la lettre, de l'écriture du major Chevalier : « Fait comme il est requis, le 12 févr. 1769, mais il n'y avoit point de crottes de rats. » (Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,511, f. 20.)

[2] Lettre au major Chevalier. « 1767, 9 décembre. J'arriverai lundi prochain à midy au Château avec un trumeau à simple tonsure pour le supplément des archives. Cela est raisonnable et de bon sens, payera qui pourra, et en attendant j'ay toujours payé, moy qui vous parle. » (Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,722, f. 23.)

[3] Champy était payé 25 sols par jour. (Lettre de Duval à Chevalier, du 12 mars 1755. Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,722)

[4] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,517, f. 67.

[5] Lettre de Lenoir au gouverneur de la Bastille. (Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,517, f. 92.)

1785[1]. Bouyn lui-même avait pour aide un nommé Mariage, aux appointements annuels de 1,200 livres[2].

Ces archivistes adjoints trouvèrent, ce qui ne doit pas nous surprendre, quelque mauvais vouloir chez les archivistes en titre, comme en témoigne la lettre suivante, écrite par le ministre de la maison du Roi au lieutenant de police Lenoir[3] :

« Le 26 juin 1784.

« Vous vous rappelés, Monsieur, que nous sommes convenus de charger le s[r] Bouyn de travailler à mettre de l'ordre dans les archives de la Bastille. Il me marque qu'il rencontre dans ce travail quelques obstacles; il paroît craindre surtout que ceux à qui la garde et le soin de ces archives ont été confiés, ne voyent pas avec plaisir la commission dont je l'ai chargé et ne cherchent à l'en éloigner. Je vous prie de vouloir bien vous assurer si cette crainte a quelque fondement et de voir ce qu'il peut y avoir à faire pour que le s[r] Bouyn puisse s'occuper avec sécurité du travail dont il s'agit.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Ainsi donc, à la veille de la Révolution, quatre archivistes étaient chargés de travailler au classement et à l'inventaire des archives de la Bastille : Duval, garde, Martin, commis, Bouyn et Mariage, auxiliaires. Nous savons, par les rapports du major de la Bastille, de Losme[4], que les deux jeunes auxiliaires venaient régulièrement au dépôt et travaillaient avec zèle; d'autre part, nous apprenons par un mémoire du lieutenant de Roi à la Bastille, Du Puget, que les deux « gardes archives » se contentaient, à cette date, de toucher leur traitement, laissant toute la peine aux jeunes gens[5].

[1] Lettre du Lieutenant de police au gouverneur de la Bastille, en date du 27 décembre 1785 (Arch. nat., O[1]497, p. 13); Copie de cette lettre de la main du major de Losme, à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,715, f. 90. Voir les reçus donnés par Bouyn des payements qui lui sont faits sur son traitement. (Bibl. de l'Arsenal, fonds Bastille, *Comptabilité*, année 1786.)

[2] Voir les reçus donnés des payements faits tous les trois mois. (Bibl. de l'Arsenal, fonds Bastille, *Comptabilité*, années 1784-1786.)

[3] Minute aux Arch. nat., O[1]495, p. 328. Doc. communiqué par M. H. Monin.

[4] Voir, entre autres, lettres au Lieutenant de police des 15 et 26 janvier et du 1[er] juin 1787, aux Arch. de la préfecture de police, 2[e] section, carton C. 25.

[5] Mémoire de Du Puget, lieutenant de Roi à la B., du mois d'août 1788, publié dans la *Revue historique*, année 1890, livr. de mars-avril, p. 314.

Les archives de la Bastille se divisaient au XVIII^e^ siècle, comme aujourd'hui encore, en trois sections.

La première comprenait les papiers de la Lieutenance de police. Ces papiers se trouvaient tout naturellement classés à leur arrivée à la Bastille, où on les apportait au fur et à mesure qu'ils cessaient d'intéresser le service courant.

La deuxième section était alors déjà la plus considérable. Elle comprenait cette immense quantité de pièces formant les dossiers de tous les prisonniers de la Bastille, de Vincennes, et d'un grand nombre de détenus dans les autres prisons, des prévenus impliqués dans les grands procès criminels jugés aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Dossier par dossier, affaire par affaire, tous ces documents furent soigneusement rangés et catalogués. La note suivante, de la main de Duval, contenant des instructions pour ses commis et aides, montre le plan adopté pour le classement :

Plan de classement des archives de la Bastille[1]

par Duval père, premier secrétaire de la Lieutenance de police, garde des archives.

« Il faut savoir que tous les paquets de papiers sont liés et timbrés de l'année où les affaires, qui sont dans les paquets, se sont passées. Il y a des paquets où il y a plusieurs affaires, et il y a des paquets où il n'y a qu'une seule affaire. C'est selon le volume de la dite affaire. Quand on ouvre un paquet, il faut d'abord voir s'il contient plusieurs affaires ou s'il n'en contient qu'une, et on voit cela par les petits paquets séparés qui y sont, et s'il n'y a point de paquets séparés et que les papiers se trouvent les uns sur les autres tout de suite, cela paroist qu'il n'y a qu'une affaire.

« Dans tous les deux cas, soit qu'il y ait plusieurs affaires, soit qu'il n'y en ait qu'une, il faut d'abord ranger par dattes les papiers de l'affaire; bien entendu que s'il y a des papiers sans dattes qui se trouvent attachés, ou dans des feuilles où il y a des dattes, il faut les laisser où ils sont et les estimer dattés.

« Après qu'ils seront ainsi rangés, affaire par affaire, il faut les lire et parcourir, et les mettre dans une chemise sur laquelle :

« 1° On mettra l'année en marge, et au-dessous de l'année on mettra la nature de ce qu'a été l'affaire;

« 2° Ensuite on écrira, hors de la marge, les noms de baptême et de

[1] Brouillon chargé de ratures. Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,715, f. 72.

famille et qualités des personnes desnommées dans l'affaire et les prisons où ils (*sic*) ont été;

« 3° Les condamnations qu'on aura prononcées contre eux;

« 4° S'il y a des procédures de faites contre ces personnes, il faut les mettre à part dans une petite chemise. Qui dit procédure, dit procès-verbaux de capture des prisonniers ou de saisie de leurs papiers et effets, interrogatoires, informations, confrontations et recollements, jugements et procès-verbaux d'exécution du coupable, lettres de grâce s'il y en a;

« 5° Si dans chaque affaire il y a d'autres papiers qui ne regardent pas l'affaire pour laquelle les prisonniers sont arrêtés, tels que lettres missives, des titres de terres et de famille, des procès de famille, des vers, chansons et pièces curieuses et autres papiers indifférents à l'affaire, il faut les mettre dans une chemise à part, sur laquelle on écrira le petit renseignement de ce que c'est, et l'on mettra sur la dite chemise que cela s'est trouvé parmi les papiers de tels et tels, et mettre toujours l'année en marge;

« 6° Prendre garde dans le cours de son travail si l'on ne voit point des noms et des papiers qui appartiendroient à des liasses et des extraits déjà rangés, et qui seroient mis mal à propos dans les papiers qu'on examineroit actuellement. En ce cas, il les faut retirer pour les rejoindre et placer où ils doivent être. »

Il nous a été possible de constater avec quel soin le classement avait été fait et avec quelle exactitude les fiches avaient été rédigées d'après les lignes du plan tracé par l'archiviste Duval[1].

Quant à la troisième section des archives, celle qui comprenait les documents relatifs à l'administration intérieure de la Bastille, elle n'était pas rangée et cataloguée par les archivistes, mais par un personnage mieux à même de le faire, le major du château[2]. Ce travail a été fait presque en entier par Chevalier, qui occupa le poste de major de la Bastille pendant plus de trente ans. Voici en quels termes, vers la fin de sa carrière, Chevalier rendait compte de la besogne accomplie :

[1] La plus grande partie des notes rédigées sur ce plan par les anciens archivistes de la B. se trouvent aux ARCH. DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, cartons *Bastille I-IV*.

[2] Sur les attributions du major de la B., voir *Revue historique*, année 1890, livraison de janv.-févr., p. 52.

Mémoire de ce que Chevalier, major du château de la Bastille, y a fait, suivant les instructions et les ordres que lui a donnés feu Monseigneur de Berryer, pour faciliter le service de l'intérieur et toutes les recherches dont on peut avoir besoin en tems et lieu [1].

Premièrement, débrouiller et rassembler tous les ordres du Roy et de ses ministres, par jour, par mois et année, contenant vingt-un volumes in-folio, contenant cinq à six cent pages chacun, que j'ay paraphés et numérotés [2].

Une collection des lettres de messieurs les Magistrats avec des observations pour servir de règles dans les différentes occurances et ce, dans le même ordre et suivant le même plan que dessus, formant cinquante-quatre volumes in-quarto contenant trois à quatre cents pages chacun [3].

Un grand état ou registre particulier, où l'on voit d'un coup d'œil, l'entrée, la datte, la durée de la détention et d'autres particularités, s'il y en a, de tous les prisonniers. (Cet article est le grand ouvrage [4].) Il est à observer que j'ai fait le même ouvrage en tout point de ce que dessus (*sic*) pour le château de Vincennes [5].

Plus, un double de tous les états de dépenses généralles et particulières du château de la Bastille, mois par mois, pareils à ceux que je remets à Monsieur le Lieutenant général de police pour le ministre, avec un compte ouvert pour chaque personne et articles qui sont compris dans ces états [6].

Il y a bien d'autres ouvrages que j'ay faits, qui ne laissent pas d'être considérables, dont je ne parle point icy.

Le major Chevalier avait été chargé de ce travail de classement des papiers concernant l'administration intérieure de la Bastille en 1749 [7] par Berryer, lieutenant général de police, car les Lieutenants de police conservaient la haute direction des archivistes de la Bastille; à eux étaient soumis les plans de classement, les notes pour les différents dossiers, et souvent nous avons trouvé, sur les chemises qui enveloppaient les documents, des indications ou corrections de leur main [8].

[1] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,723, f. 4.

[2] La collection de ces ordres du Roi commençait à l'année 1659. Voir ci-après les nos 12,472-12,478 du Catalogue.

[3] Voir ci-après le Catalogue, nos 12,486-12,517.

[4] Voir Catalogue, nos 12,525-12,573.

[5] Voir *ibid.*, nos 12,696-12,706.

[6] Voir *ibid.*, no 12,601.

[7] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,723, f. 1.

[8] Des notes comme les suivantes : « Il faudroit un peu plus de détail », de l'écriture de Marville. (Bibl. de l'Arsenal.) — « N'y avoit-il point autre chose? Il n'est guère vraysemblable que, pour un seul crime de désertion, on ait mis un homme à la Bastille », de l'écriture de Berryer. (*Ibid.*, no 10,364, dossier Chastanier.)

Il arriva de la sorte qu'à la veille de la Révolution les archives de la Bastille, rangées dans des cartons numérotés, étaient, par l'excellence du classement, par l'ordre parfait qui y régnait et par le soin avec lequel avaient été dressés les catalogues, dans des conditions exceptionnelles [1].

Nous devons encore signaler, pour mémoire, une certaine quantité d'imprimés prohibés et saisis qui se trouvaient déposés dans le magasin du château, ainsi que dans une salle au-dessus des cuisines formant une annexe des archives [2], et dans l'ancienne chambre de la question [3].

III

BATIMENT.

Les archives de la Bastille furent déposées, vers le commencement du XVIII[e] siècle, dans la deuxième tour à droite en entrant, appelée la tour du Trésor, au premier étage. C'est dans cette tour que Henri IV avait fait placer les épargnes de la Couronne. Cette chambre, qu'on appelait aussi *la chambre de la question* [4], avait un double plancher qui éveilla, le 14 juillet 1789, dans la pensée des vainqueurs, de sombres rêves. Cette pièce servait également aux interrogatoires [5].

En juin 1755, nous trouvons encore un dépôt d'archives dans la première chambre de la tour de la Comté [6], mais ces papiers n'y restèrent que momentanément : dès 1761, la « première Comté » est de nouveau occupée par des prisonniers [7]. Cependant, la chambre de la tour du Trésor était devenue trop

[1] Voir le rapport du ministre Amelot à Louis XVI, publié plus haut.
[2] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,722, f. 4.
[3] *Bastille dévoilée*, 2[e] livr.
[4] *Bastille dévoilée*, 2[e] livr., p. 39.
[5] *Ibid.*
[6] État des tours de la Bastille, dressé par le major Chevalier, le 3 juin 1755. Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,577.
[7] Autre état du major Chevalier, de l'année 1761. *Ibid.*

étroite pour contenir le dépôt qui allait sans cesse s'accroissant. Duval écrit que les archives sont remplies et que les papiers qu'on y voudrait encore envoyer n'y pourraient tenir. Alors le lieutenant de police Berryer se décide à faire aménager la première chambre de la tour de la Chapelle [1], pour la faire servir de supplément aux archives [2]. Les réparations étaient terminées le 15 novembre 1757 [3]. En 1767, le « Supplément » se trouva à son tour encombré [4], et l'on fut obligé de porter les papiers qui venaient pour le dépôt dans une salle au-dessus des cuisines, puis dans une autre attenant à la salle du Conseil [5]. En 1783, il se trouvait des papiers appartenant aux prisonniers jusque dans la remise servant de magasin au château [6], et dans un réduit sous l'escalier de la tour du Trésor [7].

Cet état de choses ne pouvait durer. Nous avons vu, par le mémoire que le ministre Amelot adressa à Louis XVI, le 22 mai 1782, transcrit plus haut, combien la chambre principale des archives était elle-même défectueuse.

Le 30 mai 1782, Amelot écrivait au lieutenant de police Lenoir :

« Vous trouverés, cy-joint, Monsieur, l'ampliation du bon du Roy concernant la construction des archives de la Bastille, moyennant la somme de

[1] On trouvera l'emplacement des différentes tours marqué sur les nombreux plans de la Bastille qui ont été publiés. Voir, entre autres, *Bastille dévoilée*, fin de la 2e livr.; *Revue rétrospective*, année 1885, t. I, p. 13; Paul Seré, *la Bastille devant l'histoire*, 1 vol. in-8°. Paris, 1890.

[2] Lettre de Berryer au major Chevalier, du 3 nov. 1757. Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,492, f. 355. « Il y avoit, de même, un autre dépôt dans les tours de la chapelle (*sic*), que l'on appelloit le *Pilon* où l'on mettoit tous les ouvrages saisis, jusqu'à ce qu'on les eut ou brulés ou vendus après les avoir déchirés. » *Bastille dévoilée*, 2e livr., p. 39.

[3] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,492, f. 355.

[4] Lettre de Duval à Chevalier, du 30 mai 1767. Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,722.

[5] Rapport de Duval sur le dépôt des archives de la B., en date du 9 août 1772 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,715, f. 79), et procès-verbal du commissaire Chénon, en date du 12 juin 1783 (*ibid.*, 12,715, f. 16).

[6] « Résultat de l'examen fait en juin, juillet et aoust 1783, des papiers et effets qui étoient sous la remise servant de magazin à la Bastille », dans un procès-verbal du commissaire Chénon, en date du 12 juin 1783. Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,715, ff. 16-21.

[7] Procès-verbal de Chénon, *ibid.*

12,000 lb., payables en six années, et qui sera comprise dans les états de dépenses qui se règlent tous les mois. Ainsy rien ne s'oppose désormais à l'exécution de ce projet, et je vous prie de vous en occuper le plutôt qu'il vous sera possible.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : « AMELOT[1]. »

Le 2 juin 1782, Lenoir écrivait au marquis de Launey, gouverneur de la Bastille :

« J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, copie de la décision du Roy et de la lettre de M. Amelot au sujet de la construction des archives de la Bastille. Quoique la dépense ne soit annoncée devoir être payée qu'en six années, j'ai lieu d'espérer que si elle n'excède pas la somme de 12,000 lb., je pourrai la faire acquitter plus tôt.

« Je suis avec un parfait et sincère attachement, Monsieur, votre, etc.

Signé : « LENOIR[2]. »

Le 8 juin, nouvelle lettre de Lenoir à de Launey :

« Nonobstant le délai de six années qui se trouve, Monsieur, porté en la décision pour effectuer le payement qui sera dû au sujet de la nouvelle construction des archives de la Bastille, vous pouvés assurer M. Lefevre, entrepreneur, que je trouverai le moyen de le faire acquitter en trois années, pourvu, toutefois, que la dépense n'excède pas la somme de 12,000 lb.; j'espère même, qu'avec de l'économie et de l'exactitude, les frais n'iront pas jusque là. Dans cette somme de 12,000 lb. on doit comprendre divers sortes d'ouvrages et fournitures dans lesquelles le s[r] Lefevre ne peut avoir d'intérest direct que pour une partie, il est instant de s'en assurer et de profiter de la belle saison.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : « LENOIR. »

Le 9 juin, de Launey répondit :

« Monsieur, j'ai reçu les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet de la construction de la nouvelle salle des archives; vous pouvés être assuré que je remplirai de mon mieux vos vues et celles du ministre. Je suivrai ce bâtiment avec la plus grande attention, j'aurai soin de vous rendre un compte exact des différens marchés avec les ouvriers, je veillerai à sa solidité et à l'économie. Il est très sûr qu'il n'excédera pas la somme de 12,000 lb., tel que le porte la soumission qui vous a été remise par le s[r] Lefevre, entrepreneur des bâtimens de la Bastille. Je me confor-

[1] Copie du temps. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714, f. 3.
[2] Copie du temps. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,715, f. 86.

merai, Monsieur, à ce que vous m'avés fait l'honneur de me dire et je porterai, tous les mois, sur l'état des dépenses de la Bastille, la *somme de quatre cents livres* pour la construction des nouvelles archives, à commencer du premier juin de cette année, jusqu'à parfait payement.

« Je suis, etc.

Signé : « De Launey. »

Au bas de ladite lettre est écrit :

« *Bon,* Lenoir[1]. »

Construction du bâtiment des archives de la Bastille. Devis de l'entrepreneur[2].

(1783.)

État des mémoires pour les ouvrages de différentes natures faits pour l'établissement de la salle des archives au château royal de la Bastille, savoir :

Maçonnerie, y compris d'autres articles portés à la suitte du dit mémoire, en somme la somme de	4,302 lb.	5 s.	
Charpente.	1,739 lb.	8 s.	4 d.
Couverture	330 lb.	14 s.	1 d.
Menuiserie	2,403 lb.	11 s.	
Menuiserie, *id.*, par supplément . . .	111 lb.		
Serrurerie	799 lb.	11 s.	10 d.
Plomberie	309 lb.	7 s.	
Carrelage	175 lb.	4 s.	3 d.
Peinture	153 lb.	7 s.	1 d.
Vitrerie	190 lb.	16 s.	
Pavés	36 lb.		
Payé suivant les quittances, 819 cartons, dont 11 plus grands que les autres, le tout numéroté, la somme de	1,292 lb.	6 s.	
Plus payé au s[r] Poussin, tapissier, un tapis de drap vert bien conditionné pour le bureau et six chaises de paille satinées, la somme de	69 lb.		
Plus une échelle de bibliothèque, pour atteindre les cartons, la somme de .	85 lb.	4 s.	
Total.	11,997 lb.	14 s.	7 d.

A ce mémoire est jointe une lettre du Lieutenant de police au gouverneur de la Bastille :

[1] Copies du temps. Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,715, f. 93.

[2] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,715, f. 81.

« A Paris, le 6 novembre 1783. Lorsque je vous ai prié, Monsieur, de vous faire remettre les états des dépenses que la construction des nouvelles archives de la Bastille a occasionnées, je ne désirois pas seulement le relevé que vous m'avez envoyé, du montant de chacun des mémoires des ouvriers, *mais les mémoires mêmes,* pour en faire la comparaison avec le devis. Je voudrois aussi avoir la note des payemens faits au s^r^ Lefevre, à compte sur le prix de cette construction. Si vous voulez bien m'envoyer le tout, nous conférerons ensuite sur la manière d'acquiter ce qui pourra rester dû au s^r^ Lefevre.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : « LENOIR [1]. »

Le nouveau bâtiment des archives fut construit, en 1783, dans la grande cour de la Bastille, à gauche en entrant, entre la tour de la Bertaudière et la tour de la Bazinière. Là se trouvaient rangées, en 1789, les archives de la Bastille. Il n'y manquait que les livres appelés *Registres de la salle du Conseil.* Ceux-ci comprenaient les recueils d'ordres du Roi [2], les recueils des « lettres de MM. les magistrats [3] », et les registres d'écrou tenus par les lieutenants de Roi ou les majors de la Bastille [4]. Ces registres étaient conservés dans la salle du Conseil, située à droite en entrant dans le corps de bâtiment qui séparait la grande cour de la cour du Puits, où ils se trouvaient à la disposition de l'état-major, pour les besoins du service journalier.

IV

UTILITÉ DES ARCHIVES SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

L'Ancien Régime n'a donc ménagé ni travail ni argent pour assurer la conservation des archives de la Bastille. On voit

[1] BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,715, f. 82.

[2] Voir ci-après Catalogue, n^os^ 12,472-12,478.

[3] Voir ci-après Catalogue, n^os^ 12,486-12,517.

[4] « Etant nécessaire, Monsieur, de faire remettre à M. Chevalier, major de la Bastille, les ordres du Roy et les lettres des ministres, ainsi que les lettres des magistrats commissaires de Sa Majesté au dit chateau, qui sont actuellement sous le scellé par vous apposé, en vertu de l'ordre du Roy à nous adressé, du 5 décembre 1758, après le déceds de feu M. Baisle, gouverneur de la Bastille, afin que M. Che-

combien peu les ministres cherchaient à faire disparaître ces papiers. Il est même permis de se demander quels intérêts si puissants les hommes d'alors trouvaient à garder, classer et cataloguer avec tant de soin ces documents. Intérêts divers. Tout d'abord, il arrivait de temps à autre au ministère, à la Lieutenance de police et à la Bastille, comme dans toutes les administrations du monde, que l'on eût besoin d'un renseignement relatif à un fait passé, pour la solution et le règlement d'une affaire nouvelle. Nous avons vu de nombreuses lettres du ministre ou du Lieutenant de police, demandant au gouverneur de la Bastille un renseignement sur tel ou tel prisonnier, sur tel ou tel procès d'autrefois.

La conservation des archives de la Bastille répondait à un autre but encore. Sur un grand nombre de chemises provenant du travail des commis, nous lisons :

Archives de la Bastille.

« Extraits des faits particuliers arrivés en différens tems dans l'administration du gouvernement, pour servir d'exemples et de modèles dans les occasions semblables ou à peu près pareilles. »

On a répété, avec justesse, que la caractéristique de l'Ancien Régime était la tradition. En ce temps, les hommes trouvaient un guide à leur conduite dans la conduite de leurs ancêtres. Pascal écrivait : « L'un dit que l'essence de la justice est l'autorité du législateur, l'autre la commodité du souverain, l'autre la coutume présente, et c'est le plus sûr : rien, suivant la raison, n'est juste de soi. La coutume fait toute l'équité [1]. » Domat, dans son *Traité des lois* que d'Aguesseau estimait « le plan le plus parfait de la société qui ait jamais paru », répéta : « La loi est une coutume, et la coutume est une loi [2]. »

valier les fasse relier *pour faire registres à la salle du Conseil,* je vous prie de vous transporter à la Bastille... » (Lettre de Duval au commissaire de Rochebrune, du 4 janv. 1759. Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,715, f. 58.)

[1] *Pensées,* éd. Havet, art. 3, § 8.

[2] Voir Th. Funck-Brentano, *Le droit naturel au XVII^e siècle,* extrait de la *Revue d'histoire diplomatique,* année 1887, p. 14.

Dans un livre composé sous l'inspiration du fils aîné de Louis XV, pour celui qui fut plus tard Louis XVI, le *Discours sur la justice*, l'historiographe Moreau écrit : « Tout usage qui, remontant jusqu'à l'origine de la monarchie, n'a jamais été violé, doit être regardé comme une règle inaltérable et sacrée. Ces usages forment la constitution du royaume [1]. » Que s'il en était ainsi par la France entière, combien, à plus forte raison, dans l'endroit où la loi écrite était sans force!

A la Bastille, la coutume seule pouvait faire loi. Sur l'inventaire des effets de Laurent Davignon, lieutenant de Roi à la Bastille, fait le 7 août 1710, jour de son décès, on lit cette note, de la main du secrétaire de la Lieutenance de police : « A joindre aux papiers qui peuvent servir pour exemples et usages pratiqués au Château [2]. »

L'ensemble des dossiers conservés aux archives de la Bastille forma, de la sorte, la jurisprudence appliquée aux prisonniers d'État; l'ensemble des papiers provenant de l'administration intérieure de la prison forma « la règle du Château » ; l'expression revient sans cesse. Jurisprudence et règle qui furent observées. Ce fait est important, non seulement pour l'histoire de nos archives, mais pour l'histoire même de la célèbre prison royale; c'était une barrière opposée à l'arbitraire ministériel et plus difficile à franchir que les hommes d'aujourd'hui pourraient le supposer [3].

Enfin, la conservation de nos archives avait une dernière raison toute scientifique. En 1749, le major Chevalier avait été chargé d'écrire une histoire de la Bastille, à laquelle il travailla depuis lors avec activité. Il ne put la mener à fin; mais, outre

[1] MOREAU, *Discours sur la justice*, composé pour le Dauphin, adressé au Roi, p. 193 de l'édit. de 1782.

[2] BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,629, dossier Davignon.

[3] Sur le dossier de Pierre de Saint-Aubin d'Incarville, on lit : « L'instruction de ce procès a servi en 1744 pour exemple à celuy à faire à d'Arnaud, le chirurgien des bandages, et à ses complices, prévenus d'avoir des correspondances avec les généraux des alliez pour faire pénétrer leurs armées en France. » BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 10,362.

une grande quantité de notes [1], nous avons conservé une sorte de plan écrit de sa main.

Mémoire historique [2]

par Chevalier, major de la Bastille.

1° Du connestable de Saint-Paul;
2° Du duc de Nemours;
3° Du maréchal de Biron;
4° Du chevalier de Rohan;
5° Du fameux homme au masque;
6° et 7° De Monsieur Fouquet, prisonnier à Vincennes et à la Bastille;
8° Du prince de La Riccia;
9° Une anecdote de 1684;
Une lettre de feu M. le Régent et deux de feu de La Vrillière qui décident le rang et qualités des seigneurs qui peuvent entrer l'épée au côté à la Bastille;
10° Un petit cahier de MM. les gouverneurs du château de la Bastille depuis 1404 jusqu'en 1775;
11° Un autre cahier de MM. les lieutenants de Roy du dit château depuis 1602 jusqu'en 1775;
Un mémoire contenant les usages du château. Un mémoire concernant le service de chirurgien major;
Consigne du service pour les porte-clefs;
12° Une nouvelle ordonnance du feu roy Louis XV concernant le service du château de la Bastille, avec trois autres pièces, dont deux lettres du ministre qui en dépendent;
13° Liste de MM. les Lieutenans généraux de police qui ont entrée à la Bastille avec titre né de commissaire du Roy;
14° MM. les commissaires au Châtelet qui ont travaillé à la Bastille sous les ordres de MM. les Lieutenants de police;
15° Un état de MM. les médecins et chirurgiens du dit château;
16° Mémoire du service du chirurgien major [3];
17° L'historique de la détention du Prétendant, en décembre 1748;
18° Un état de MM. les gardes et commis des archives, depuis leur création, 1716;
19° Un état de MM. les chapelains et confesseurs du dit château [4].

[1] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,723, f. 76.

[2] De la main de Chevalier, qui a recopié ce tableau plusieurs fois pour y introduire, d'une copie à l'autre, de légères modifications. Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,723, f. 76.

[3] Cette ligne est rayée.

[4] Lorsque Malesherbes fut nommé ministre, voulant apporter un grand soin à l'examen des affaires de la B., il s'adressa au major Chevalier, qu'il savait travailler

Il est regrettable que le brave major, de qui les conceptions historiques n'avaient assurément pas grande envergure, n'ait pu terminer son œuvre. Nul n'eût été mieux que lui à même d'écrire cette histoire de la grande prison royale que les érudits modernes refont avec effort. Pendant trente ans, il eut entre les mains l'administration intérieure du château et, durant de longues années, en explora les archives.

V

LA DISPERSION DU DÉPOT.

a) SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

Après avoir raconté comment furent constituées les archives de la Bastille, nous avons à dire comment la collection fut dispersée. Constatons tout d'abord que bien avant l'émeute révolutionnaire, nombre de papiers quittèrent le dépôt pour n'y plus revenir. Les archives, en effet, devaient avant tout répondre aux besoins de l'administration active; que de fois tel ou tel ordre

à l'histoire du château, pour en obtenir un ensemble de renseignements pouvant éclairer à ses yeux l'histoire et le régime de la grande prison d'État. Chevalier lui fit remettre les différentes notices qu'il avait rédigées et dont chacune correspondait à l'un des numéros du tableau ci-dessus. Il accompagna son envoi de la lettre suivante adressée au ministre Amelot :

« A la Bastille, le 30 septembre 1775.

« MONSIEUR,

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint plusieurs traits historiques sur le château de la Bastille, au nombre de 20, suivant l'état qui sert d'enveloppe au tout. Il y manque deux pièces, qui regardent le château de Vincennes, qui sont, la première concernant M. Fouquet; la seconde, celle qui traite de l'affaire du prince Charles-Édouard, dit le Prétendant. Au plus tard je remettrai à Monsieur ces deux pièces mardi prochain, parce que le travail des comptes du Roi, de ce mois, m'a empêché de pouvoir les finir.

« Je suis, avec un profond respect, Monsieur, votre très humble, etc.

Signé : « CHEVALIER. »

Bastille dévoilée. 9e livr., p. 28. — Ces notices historiques, rédigées par le major Chevalier, font aujourd'hui partie d'une collection particulière, où nous avons pu les consulter.

émané d'un secrétaire d'État ou d'un lieutenant de police, telle ou telle pièce en furent-ils distraits, parce qu'ils contenaient une indication dont on avait pour lors besoin à la Lieutenance, au ministère ou à la cour [1] !

Voici quelques lettres et notes concernant les transferts les plus importants, qui aient été faits au XVIII[e] siècle, de papiers de la Bastille portés au ministère, à la Bibliothèque du Roi, au dépôt des Affaires étrangères.

Transfert de papiers de la Bastille au dépôt des Affaires étrangères.

« A Versailles, le 4 avril 1749.

« MONSIEUR,

« Je ne doute pas que vous n'ayez été informé que le s[r] Beaumez, secrétaire de l'abbé Aunillon, cy-devant chargé des affaires du Roy à la cour de Bonn, est mort à la Bastille où il avoit été détenu par ordre de Sa Majesté. J'avois chargé le s[r] Le Dran, premier commis du dépost des Affaires étrangères, lors des interrogatoires qu'on a fait subir à ce prisonnier, d'examiner ses papiers et de mettre à part ceux qui seroient relatifs aux affaires de Sa Majesté. Il en forma une liasse qu'il remit entre les mains de M. de Marville, votre prédécesseur, et comme l'intention du Roy est que ces papiers soient déposés aux archives des Affaires étrangères, je vous prie de les faire remettre audit s[r] Le Dran qui en donnera la décharge, si cela est d'usage.

« Je suis, Monsieur, etc.

Signé : « PUYZIEULX [2]. »

« Je reconnois que Monsieur Berrier, lieutenant général de police, conformément aux ordres cy-dessus, m'a remis huit liasses et un registre paraphé par Monsieur de Marville, cy-devant Lieutenant général de police, et le défunt Beaumez, les dits papiers concernant le service du Roy, à Paris, le 9 avril 1749.

Signé : « P. LE DRAN,

« Premier commis du dépost des Affaires étrangères [3]. »

[1] « Année 1728. M. d'Ormesson. Projet d'arrest concernant le rétablissement du pavé de la ville d'Evreux. Remis ces pièces à M. l'évêque d'Evreux, le 30 juin 1728. » (Note de Duval. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714, f. 70.) — « Année 1729. M. le comte de Maurepas. Mémoire au sujet de la maison de force de Dunkerque, laissé à la cour le 2[e] octobre 1729. » (Note de Duval, *ibid.*, f. 72.)

[2] Lettre au lieutenant de police Berryer.

[3] BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 11,636. — Ces papiers, saisis sur Beaumez, se trouvent aujourd'hui aux ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, où ils sont classés, à leur date, dans le fonds *Cologne*, tomes 78, 79, 80 et 81.

On lit dans le tome 78, f. 201, la mention suivante : « 1[er] feuillet de quatorze,

Transfert de papiers de la Bastille au ministère.

Note rédigée en 1788 par les commis aux Archives de la Bastille.

« Affaire du parlement de Bretagne. Les papiers relatifs à la procédure criminelle instruite contre les accusés ne sont point aux archives de la Bastille; ils ont tous été envoyés à M. de Saint-Florentin, oncle de M. le duc d'Aiguillon, contre l'administration duquel le parlement de Rennes avoit porté des plaintes et fait des remontrances aux mois de janvier et février 1764, relativement aux corvées, ce qui a été la cause première, et pour ainsi dire unique, des troubles qui ont affligé la Bretagne[1]. »

Transfert de papiers de la Bastille à la Bibliothèque du Roi.

« Le 24 mai 1787. Nous gouverneur de la Bastille et le sieur Bouyn, chargé du travail des archives du dit château, nous avons remis, d'après l'ordre de M. de Breteuil, à M. Bejot, garde des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, deux malles scellées du sceau de la Bastille, qui renferment :

« 1° Plusieurs manuscrits relatifs à l'histoire et à la vie de feu M. le duc de Vendôme, ainsi qu'aux guerres de Flandres, d'Italie et d'Espagne, où ce général a commandé;

« 2° Un grand nombre de lettres originales de Louis XIV, de M. le Dauphin, de Philippe V, de la reine d'Espagne, de presque tous les princes de sang, de plusieurs électeurs et cardinaux, de plusieurs maréchaux et ministres de France et de différens ministres et généraux étrangers;

« 3° Quelques cartes géographiques des pays qui ont servi de théâtre aux guerres de ces tems-là, et plusieurs plans de villes, fortifications, citadelles, etc.;

« 4° Toutes les lettres du chevalier de Bellerive, fils naturel de M. le duc de Vendôme, qui ont été jointes à ce qui concerne son père, et qui expliquent les motifs qui ont déterminé le chevalier de Bellerive à entreprendre la rédaction des susdits mémoires;

« 5° Un grand nombre de notes et pièces diverses auxquelles on ne peut donner ici une dénomination précise, mais qui seront spécifiées dans un état particulier que M. Bejot doit en faire par ordre du ministre. Tous lesquels objets énoncés, M. Bejot reconnoît avoir reçus, etc.

Signé : « De Launey, Bejot et Bouyn[2]. »

écrits de ce côté du présent registre faisant la troisième liasse des papiers saisis de nouveau sur le dit sieur Beaumez au désir de notre procès-verbal de levée de scellés, de ce jourd'huy dix may 1747. *Signé :* Feydeau de Marville; Beaumez. » Les parafes de Marville et de Beaumez se retrouvent sur les autres pièces. (Note communiquée par notre confrère M. Louis Farges.)

[1] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,263, dossier La Chalotais.

[2] Document publié dans la *Bastille dévoilée,* 3e livr., pp. 143-144.

« Le 16 mai 1787. Les papiers concernant M. de Vendosme qui étoient au cha-

Enfin, un rapport du major Chevalier se plaint d'un grand vide dans son ouvrage, « parce qu'il y a beaucoup d'ordres du Roy qui ont été enlevés du château et portés dans le dépôt des Petits-Pères de la place des Victoires [1] ».

b) LE 14 JUILLET 1789.

Nous n'avons pas à refaire un récit de la prise de la Bastille. Quel fut, dans le désordre, le sort des archives du château? « Le pillage des papiers continua pendant deux jours », écrit Dusaulx, l'un des commissaires nommés pour la conservation des papiers de la Bastille. « Lorsque, le jeudi 16, mes collègues et moi [2] nous

teau par suite du sieur chevalier d'Hauterive ont été donnés en communication par ordre du ministre au sieur Bejot, garde des manuscrits de la Bibliothèque du Roy; en présence du sieur Bouyn, employé aux archives du dit chateau; ils m'ont fait la reconnaissance et mis en ordre dans une des pièces du gouverneur, afin de demander au ministre un ordre pour en exporter à la Bibliothèque du Roy ce qu'ils en estiment mériter la peine. »

« 24 mai. Remis à M Bejot, conjointement avec M. Bouyn, par M. le Gouverneur, deux malles de manuscrits, lettres, etc., concernant M. le duc de Vendosme, qui étoient restés au dépôt de la Bastille après la mort du chevalier de Bellerive, son fils naturel, pour être portés au dépôt de la Bibliothèque du Roy, par l'ordre de M. le baron de Breteuil du 19 de ce mois. Il y a eu suivant l'ordre de ce ministre un procès-verbal fait double et signé des trois dénommés ci-dessus, dont l'un est envoyé par M. Bouyn au ministre, et l'autre est resté pour la décharge de l'état-major. » Le *Registre d'écrou de la Bastille*, tenu par le major de Losme, extraits publiés par M. Alf. Bégis, dans la *Nouvelle Revue*, 1er déc. 1880, p. 543 (p. 26 du tirage à part).

[1] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,609. (Note communiquée par notre confrère M. Fernand Bournon.) — Sur la Bibliothèque des Petits-Pères (Augustins déchaussés), voir Franklin, *les Anciennes Bibliothèques de Paris*, t. II, pp. 301 et suiv.; Fern. Bournon, *Supplément à l'abbé Lebeuf*, t. I, p. 34. — Nous voyons, par une note du major Chevalier (Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,723, f. 96), qu'il y avait aux Petits-Pères un dépôt de papiers de la maison du Roi. Ce dépôt eut pour archiviste un nommé de Florimond, qui fut également archiviste de la Bastille et secrétaire de la Lieutenance de police. A Florimond succéda un nommé Charlier. Le dépôt datait de 1710. A cette époque, Torcy fit acheter un pavillon appartenant aux Petits-Pères de la place des Victoires, pour y déposer les archives des Affaires étrangères; Pontchartrain l'imita pour les départements de la maison du Roi et de la marine. Voir Saint-Simon, t. VIII, p. 30 de l'édition Chéruel. (Cf. A. Baschet, et de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. I, p. IV.)

[2] Commissaires députés par la ville pour la recherche et vérification des papiers de la Bastille; c'étaient Dusaulx, de Chamseru, Goneau et Cailleau, électeurs. Voir *Procès-verbaux de l'assemblée des électeurs de Paris*, rédigés par Bailly et Duveyrier, t. II, p. 25.

descendîmes dans l'espèce de cachot où étoient les archives, nous trouvâmes sur les tablettes les cartons très bien rangés; mais ils étoient déjà vides. On en avoit tiré les pièces les plus importantes : le reste étoit répandu sur le plancher, dispersé dans la cour, et jusque dans les fossés. Cependant les curieux y trouvoient encore de quoi glaner [1]. » Le témoignage de Dusaulx n'est que trop bien confirmé [2] : « J'alai pour voir commencer le siège de la Bastille, écrit Restif de la Bretonne, et déjà tout étoit fini, la place étoit prise. Des forcenés jetoient les papiers, des papiers précieux pour l'histoire, du haut des tours, dans les fossés [3]. » Parmi ces papiers, il y en eut de brûlés [4], d'autres furent déchirés, des registres furent mis en pièces, traînés dans la boue. La foule avait envahi l'enceinte du château : les curieux, les lettrés s'empressaient d'enlever le plus possible de ces documents, entourés d'une auréole de mystère et dont l'intérêt leur paraissait devoir être considérable. « On cite le fils d'un magistrat célèbre, écrit Gabriel Brizard [5], qui en a emporté plein sa voiture. » Villenave, alors âgé de vingt-sept ans, déjà collectionneur, y récolta une riche moisson pour son cabinet, et Beaumarchais, dans une tournée patriotique à l'intérieur de la Bastille conquise, n'oublia pas de ramasser un certain nombre de ces papiers [6]. Nous lisons dans les notes de Jacques Eynard, à la date du 15 juillet 1789 :

« Mon père et moi fûmes curieux de voir le champ de bataille et nous nous acheminâmes à la Bastille... J'eus le temps de

[1] Dusaulx, *La prise de la Bastille*, Discours historique, édit. originale, p. 99, note 1. Cf. *Adresse à tous les districts au sujet des papiers de la Bastille*, par un citoyen du district de Saint-Germain des Prés (Gabriel Brizard). Paris, 1789, in-8°, p. 8.

[2] « Tout est ravagé, dévasté ; une foule de documents, de manuscrits, de registres sont jetés des tours dans les fossés, les cours, dispersés, foulés, égarés, tombent dans les premières mains qui veulent les ramasser. » (*Moniteur*, année 1789, p. 97.)

[3] *Les Nuits de Paris*, t. XV, p. 68.

[4] *Adresse à tous les districts au sujet des papiers de la B.*, par un citoyen du district de S^t^-Germain des Prés, p. 7. — La Bibliothèque de l'Arsenal conserve des registres portant les traces de l'incendie. Voir entre autres le ms. 10,147

[5] *Adresse à tous les districts*, p. 8.

[6] Victor Fournel, *les Vainqueurs de la Bastille*, p. 115.

visiter les cours et cachots assez à mon aise; les cours étaient jonchées de papiers manuscrits arrachés des archives. Je remplis mes poches de diverses pièces intéressantes, des lettres de cachet, et je pris même un gros registre d'entrée et de sortie des prisonniers. Je pus sortir ce que j'avais dans mes poches passablement enflées; mais, pour le registre sous mon bras, je fus prié à la porte de le laisser, car on attendait un ordre pour ne plus rien laisser enlever. Tout ce que j'avais pris, bien étiqueté par moi et emporté à Lyon, fut brûlé par ma mère, après le siège de Lyon, les signatures du roi Louis, dans les lettres de cachet, donnant des craintes [1]. »

Les papiers ainsi dérobés aux archives, le jour et le lendemain du 14 juillet, allèrent se dispersant par toute la France, par toute l'Europe [2].

« Les archives furent livrées au pillage... Un de mes amis a acheté, pour 3 livres, [un regitre] qui contient les noms de toutes les personnes enfermées à la Bastille depuis 1720 jusqu'en 1762, avec les motifs de leur détention. Si ce regître est jamais imprimé, on frémira en voiant les sujets pour lesquels des malheureuses victimes du pouvoir arbitraire ont été enfermées. Il y a peu de curieux qui n'aient quelques feuilles, quelques lambeaux de ces horribles archives : l'un a le procès verbal de la capture de *Voltaire;* l'autre, l'ordre original pour l'emprisonnement de *Law;* celui-ci, le procès en entier de *M. de Lally* [3], mais il en a fait hommage à son fils; l'autre, les interrogatoires de M^me^ *de La Motte*... On prétend qu'un libraire a acheté pour plus de 1,000 écus de cette dépouille [4]. »

« Le commandant de l'un des bataillons de Paris traversant la ville de Saint-Quentin, vendit à un pauvre libraire deux

[1] Publ. dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 25 févr. 1890, col. 108. — Voir encore *Notes de Mercier, abbé de Saint-Léger*, publ. par Ant. DE LANTENAY dans *Mélanges de biographie et d'histoire*, p. 357.

[2] Cf. *Bastille dévoilée*, 4^e^ livr., p. 3.

[3] Ces détails semblent exacts. La procédure du procès intenté à Lally-Tollendal est en déficit dans son dossier conservé à la Bibl. de l'Arsenal. Voir ci-après le n° 12,168 du Catalogue.

[4] *Courrier du Bas-Rhin*, année 1789, n° 60, p. 565.

volumes qui l'embarrassaient fort. Il les avait ramassés dans la boue lors de la prise de la Bastille, et malheureusement ils chargeaient trop ses bagages pour avoir l'honneur de le suivre à l'armée[1]. » C'étaient les recueils des ordres du Roi pour le donjon de Vincennes, de 1691 à 1744.

Depuis l'année 1780, Pierre Dubrowski, d'une noble famille de Kiew, était attaché à l'ambassade de Russie. Collectionneur passionné, il achetait et recevait de toutes mains. Il parvint à se procurer, en quantité notable, des papiers dérobés aux archives de la Bastille. En 1800, ces papiers prirent avec lui le chemin de la Russie. Vendus en 1805, avec toute sa collection, à l'empereur Alexandre, ils furent déposés au palais de l'Hermitage. Ils sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg[2].

Le pillage des papiers de la Bastille dura pendant deux jours. Dès le 15 juillet, la forteresse conquise fut gardée par la Compagnie de l'Arquebuse[3]. Celle-ci reçut, dès ce jour, un ordre de la Ville de ne plus rien laisser emporter de la Bastille, et nous voyons, par le « Journal de la Compagnie des citoyens arquebusiers royaux de la ville de Paris sur la Révolution actuelle[4] », que les arquebusiers firent de leur mieux pour que l'ordre fût respecté. « M. Nioré, secrétaire, a représenté un couvert de registre déchiré en partie, contenant différens papiers paroissant notes et résidus, qu'il a ôté à un particulier qui l'emportoit de la Bastille. M. Bellon, aide-major, a représenté un registre, déchiré en partie, contenant les entrées des prisonniers à la Bastille, depuis le 12 décembre 1762, jusqu'au

[1] Félix Dupuis fils, *Rapport sur une collection inédite de lettres de cachet pour le donjon de Vincennes et pour la Bastille.*

[2] Voir Hector de La Ferrière, *Nouvelle Revue,* année 1889, pp. 506-507.

[3] Les 15, 16 et 17 juill., la Bastille fut gardée par la Compagnie de l'Arquebuse; les 18, 19, 20, par une compagnie de gardes françaises; les volontaires de la Bastille, sous le commandement de Hullin, relevèrent les gardes françaises. (Note de Palloy, Bibl. nat., nouv. acq. fr., 3,241, f. 143.) Puis les volontaires de la Bastille firent la garde jusqu'au 9 sept. 1789. (*Procès-verbaux de l'assemblée des représentants de la Commune,* 9 sept. 1789.)

[4] A Paris, chez M. Ricart, chancelier de la Compagnie, 1789, in-4° de 54 pages.

5 septembre 1771, qu'il a pareillement ôté des mains d'un particulier qui l'emportoit de la Bastille. M. Contaut a pareillement représenté un registre contenant les sorties des prisonniers de la Bastille, depuis le 12 septembre 1781, jusqu'au 26 décembre 1782, qu'un particulier avoit pris parmi les papiers de la Bastille jetés par les fenêtres et qu'il se disposoit à emporter. MM. Mané, Bellon, Contaut et Nioré ont déclaré s'être transportés à l'Hôtel de Ville, au comité tenu au petit Bureau, pour y représenter les registres, pistolet et montre ci-dessus désignés ; mais que le Comité, trop occupé, avoit refusé de les recevoir, et les avoit priés d'en rester dépositaires jusqu'à ce qu'il eût nommé des commissaires pour se charger des objets, meubles et effets de la Bastille [1] ».

Non seulement ceux qui avaient mission officielle de veiller à la conservation des objets contenus dans la Bastille, se chargaient de ce soin, mais encore des citoyens de bonne volonté. Types agaçants qui apparaissent à toutes les époques agitées et que la Révolution française a vus surgir en si grand nombre! Incapables de parvenir par le travail, ils font les mouches du coche de la vie publique, se démènent et parlent beaucoup, parlent surtout des services qu'ils ont rendus, de leur dévouement et de leur patriotisme, et des récompenses qui leur sont dues, car leur dévouement et leur patriotisme ne peuvent vivre sans argent et honneur; tel Fournier l'Américain.

Fournier l'Américain et les papiers de la Bastille.

1789, 15 juillet.

Extrait du « Mémoire expositif des services patriotiques du sieur Fournier L'héritier, ancien habitant de Saint-Domingue,

[1] Extrait du Journal de la compagnie des citoyens arquebusiers, réimprimé par M. Boymond dans *Origine du cercle des carabiniers de Paris*, p. 744. (Cf. *Procès-verbaux des électeurs*, t. II, pp. 428-430.) Dans la séance du 30 juillet 1789 de l'Assemblée des électeurs, « M. Ricard, électeur, a déposé sur le bureau trois registres provenant de la Bastille et faisant partie de ceux dont la compagnie de l'Arquebuse étoit dépositaire. Les registres ont été portés au dépôt de l'Hôtel de Ville. » *Procès-verbaux*, t. II, pp. 504-505.

qu'il a servi seize ans dans les milices bourgeoises, et depuis quatre ans domicilié à Paris, rue des Vieux-Augustins, paroisse Saint-Eustache, n° 28 [1] ». Daté de Paris ce 3 février 1790.

« ...Cependant les Volontaires n'étoient (*sic*) pas désemparés de la Bastille. Leur présence y étoit nécessaire, pour y maintenir l'ordre et veiller à la sûreté des citoyens, qui s'y portoient en foule. Dans une telle confusion, il étoit inévitable qu'il s'y commît des abus : ils en firent cesser quelques-uns, et en reprimèrent d'autres. Une chose surtout fixa leur attention et parut demander leurs soins. C'étoit un cachot fermé dont la porte étoit gardée par plusieurs particuliers. Le s[r] Fournier, informé que ce cachot contenoit les archives de la Bastille, que depuis cinq heures du matin (c'étoit le 15, le lendemain de la prise) des personnes se prétendant munies d'une commission de la Ville, avoient fait un dépouillement provisoire des papiers de ces archives, en avoient formé des liasses considérables et rempli des malles. Quatre voitures déjà chargées de ces papiers étoient prêtes à partir. Le s[r] Fournier, sur le refus de représenter la commission, et sur le mauvais compte qui lui fut rendu de la destination de ces papiers et de ce que contenoit le cachot, donna ordre d'en enfoncer la porte. Il fit arrêter un s[r] Charlet, qui paroissoit être un porteur de clefs, et qui se disoit électeur et commissaire de la Ville au dépouillement de ces papiers, et de ce que contenoit le cachot, qu'il étoit chargé, disoit-il, de faire conduire dans un dépôt. Le s[r] Fournier fit conduire le s[r] Charlet et les quatre voitures de papiers à l'Hôtel de Ville par les s[rs] Pelletier de l'Epine et Millet de Marcilly, et un détachement de Volontaires qui, après avoir fait son (*sic*) rapport au bureau de la Ville, fut chargé de veiller, avec son dettachement, à la décharge des voitures de papiers et de continuer d'y apporter leurs soins, jusqu'à ce qu'ils eussent été, en totalité, transportés au dépôt de la Ville [2]. »

[1] ARCH. NAT., F[7] 6,504. *En marge :* « Renvoyé au comité des rapports ce 5 février 1790. » *Signé :* « BOUSSONET, secr. » *Plus bas :* « Communiquer à Messieurs du comité du district de Saint-Eustache, qui sont priés de vouloir bien faire passer leur avis au comité des rapports à l'Hôtel de Ville, ce huit février 1790. *Suivent trois signatures.* » — M. F.-A. AULARD a donné une édition d'une relation semblable, d'après le *Mémoire justificatif du sieur Fournier L'Héritier*, conservé aux ARCH. NAT., F[7] 6,504. Voir *Mémoires secrets de Fournier l'Américain*. Paris, 1890, in-8°, p. 21, note 2.

[2] M. Alf. BEGIS a publié dans la *Revue rétrospective* du 1[er] juill. 1789, pp. 21-23, d'après l'original conservé aux ARCH. NAT., F[7] 6,504, un autre mémoire, dans lequel Fournier l'Américain raconte, d'une manière plus détaillée, comment il sauva les papiers de la B., mémoire « remis à Saint-Eustache et au bureau de la Ville le 16 août 1789 ». Fournier a encore exposé comment il sauva les papiers de la B. dans une plaquette imprimée, intitulée : *Extrait d'un mémoire contenant les services de la compagnie de M. Fournier, l'un des commandants du district de Saint-Eustache depuis le 13 juillet 1789, époque de la Révolution*, in-8° de 8 pages. ARCH. NAT., F[7] 6,504.

Sur Claude Fournier L'Héritier, dit Fournier l'Américain, voir V. FOURNEL, *les*

Fournier l'Américain accompagne les lignes qui retracent ses actes héroïques, de ces mots :

« Lorsque le salut de la chose publique et la liberté civile des citoyens sont en danger, tout homme est naturellement appelé, par le plus impérieux des devoirs, à les défendre l'un et l'autre, au péril de sa vie ; et s'il s'y refuse, surtout quand l'allarme est générale et donnée par le son des cloches, c'est une espèce de crime tout à la fois de leze-nature et de leze-nation [1]. »

D'autres encore sauvèrent les papiers de la Bastille, avec non moins de dévouement que Fournier l'Américain.

Notice des services d'Alexandre de Baran, chargé par MM. de l'Hôtel de Ville et par le district de Saint-Louis-de-la-Culture de l'enlèvement des archives et des effets de la Bastille, avec les attestations de MM. de Mirabeau, de La Fayette et autres [2] (1789).

« ...De justes inquiétudes vinrent me troubler. On sent combien il importoit de conserver sur-tout les papiers de la Bastille ; c'étoit la partie la plus précieuse de cette conquête ; c'étoit dans ces archives que devoient se trouver, non seulement des objets dignes de la curiosité de toute l'Europe, mais encore des preuves authentiques et essentielles de l'abus du pouvoir. Je vis les édifices du gouverneur de la forteresse en flammes ; une multitude de citoyens assiégeant les salles où étoit ce précieux dépôt ; plusieurs papiers déjà saisis et déchirés avec fureur ; le plus utile de tous les recueils prêt à être à jamais dispersé.

« Je vole à mon district ; j'instruis l'Assemblée de ce désordre ; je suis chargé de l'arrêter ; mais j'en suis chargé seul : on ne peut me donner aucun secours, tant on étoit accablé de soins et de travaux. Je retourne à la Bastille. Qu'on se peigne, s'il se peut, mon embarras, mes efforts, mes fatigues, pour résister, tantôt avec un seul soldat, tantôt avec deux, plus souvent tout seul, pendant quatre jours et quatre nuits, au milieu des menaces et des armes de toute espèce, à la multitude qui forçoit sans esse les sentinelles, et qui, à chaque instant, étoit près de renverser toutes les barrières opposées à sa curiosité impatiente. Ma vie même a été plus d'une fois en danger, et des citoyens se sont oubliés jusqu'à me porter leurs armes sur la gorge.

Hommes du 14 juillet, pp. 122, 346, et surtout F.-A. Aulard, *Mémoires secrets de Fournier l'Américain...*, avec introduction et notes.

[1] Arch. nat., F⁷ 6,504. Fournier termine son mémoire en demandant « qu'il lui soit accordé une marque honorifique et distinctive qui annonce distinctement à ses concitoyens et surtout aux colons de Saint-Domingue, des preuves non équivoques de ses services patriotiques ». Cette demande fut repoussée.

[2] In-8° de 8 pages. Bibl. nat., Ln²⁷, 970.

Ma fermeté m'a fait triompher des obstacles, et j'ai eu le bonheur de soustraire du pillage et d'envoyer à l'Hôtel de Ville la plus grande partie des papiers. J'ai sauvé des flammes le testament du gouverneur et ses décorations militaires.....

« M. le comte de Mirabeau a été témoin de mon zèle, de mes efforts, et de mes succès; j'ai l'avantage de rapporter l'attestation de ce citoyen si célèbre et si digne de l'être : j'y réunis les témoignages flatteurs de plusieurs autres citoyens distingués, et surtout celui de l'illustre chef de nos troupes, de ce héros patriote dont le destin est d'être l'appui et le vengeur de la liberté dans les deux mondes.

« DE BARAN. »

Suivent les attestations de Mirabeau (16 juillet 1789); — de Lafayette (19 juillet); — du marquis de La Salle (19 juillet); — de Moreau de Saint-Méry (22 juillet).

VI

LA RECONSTITUTION DU DÉPOT.

Dès le 16 juillet, l'Assemblée générale des électeurs siégeant à l'Hôtel de Ville s'était occupée du sort des papiers de la Bastille. L'un des électeurs, s'élançant vers le bureau, s'écria : « Ah! messieurs, sauvons les papiers! On dit que les papiers de la Bastille sont au pillage; hâtons-nous de recueillir les restes de ces vieux titres d'un despotisme intolérable, afin d'en inspirer l'horreur à nos derniers neveux! » La sensation fut vive, ajoute Dusaulx [1]. « On a observé, lisons-nous dans les procès-verbaux des séances rédigés par Bailly et Duveyrier [2], qu'en ordonnant la démolition de la Bastille, MM. les Électeurs n'avoient pas sans doute eu l'intention de livrer au pillage et à la destruction les archives de cette forteresse, ce dépôt de pièces originales et précieuses, destinées peut-être à justifier dans l'opinion de la postérité les efforts faits contre la tyrannie et pour la conquête de la Liberté! Qu'il étoit du devoir de l'Assemblée, et des sentimens patriotiques qui la dirigeoient, de veiller, avec une attention paternelle, à conserver les preuves authentiques de tous les excès du pouvoir arbitraire; ces preuves qui, placées au milieu

[1] DUSAULX, *l'OEuvre des sept jours* (édit. H. Monin, chez Jouaust, 1889), p. 239.
[2] Tome II, pp. 24-25.

des monumens historiques de ce siècle, seroient dans l'avenir le plus ferme rempart des droits de l'humanité ! L'Assemblée, frappée de la sagesse de cette observation, a arrêté que MM. Dusaulx, de Chamseru, Gorneau et Cailleau, Électeurs, seroient nommés commissaires, à l'effet de se transporter sur-le-champ à la Bastille, pour réunir tous les papiers, livres, liasses, registres qui peuvent s'y trouver, pour le tout être transporté par les commissaires Électeurs à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et réunis aux autres papiers et registres qui déjà y ont été apportés. Les mêmes commissaires ont été autorisés à se faire remettre toutes les clefs des archives, bibliothèques et bureaux, pour être par eux apportées en l'Assemblée des Électeurs. Enfin, par le même arrêté, l'Assemblée invite toutes les personnes, qui pourroient avoir recueilli quelques papiers de la Bastille, à les apporter à l'Hôtel de Ville. MM. Dusaulx, de Chamseru, Gorneau et Cailleau sont sortis pour aller remplir cette commission, qu'ils ont acceptée [1]. »

A en croire Dusaulx, les commissaires reçurent, devant la Bastille, un accueil triomphal, aux « applaudissemens du peuple instruit de leur mission, dix gens de lettres distingués, les Brizard, les Cubières, les conjurant de les introduire au sein de cette fameuse forteresse qu'ils détestoient de longue main [2] ».

Ayant pénétré dans la Bastille, Dusaulx et ses compagnons ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils arrivaient un peu tard : « Beaucoup de cartons étoient vides, et un immense amas de papiers dans un complet désordre [3]. »

« Comme il étoit neuf heures du soir, M. Dusaulx donna des ordres pour fermer ce cabinet et remettre dans des sacs tous ces papiers, afin de les faire transporter le lendemain à la Ville ou dans le district de Saint-Germain [4]. »

[1] *Procès-verbaux des électeurs*, t. II, pp. 24-26. Extrait de la délibération revêtue de la signature de Moreau de Saint-Méry, président, et de Gavet, secrétaire. ARCH. NAT., C. 134.

[2] Édit. de M. H. Monin, p. 240.

[3] *Adresse à tous les districts...*, p. 8.

[4] *Ibid.*, p. 9.

Le 19 juillet, l'Assemblée des électeurs entendit lecture d'une lettre écrite par Ameilhon, bibliothécaire et historiographe de la Ville. Celui-ci représentait que les manuscrits et les ouvrages imprimés saisis à la Bastille, considérés comme une conquête faite par les habitants de Paris, ne pouvaient et ne devaient être placés ailleurs que dans un dépôt appartenant à la Commune, c'est-à-dire dans la Bibliothèque de la Ville, dont la garde lui était confiée. L'observation parut juste à l'Assemblée, qui décida d'en délibérer, lorsque tous les manuscrits et les ouvrages imprimés trouvés à la Bastille seraient rassemblés dans les dépôts provisoires qu'elle avait indiqués [1].

Cependant, la foule des curieux continuait à se presser à l'intérieur de la forteresse conquise; ce ne fut que dans la séance du 20 juillet que l'Assemblée des électeurs, sur les observations des commissaires nommés pour la recherche et la conservation des papiers de la Bastille, résolut de faire imprimer et afficher la proclamation suivante :

[1] ARCH. NAT., C* I. 1, pp. 432-433. — BAILLY et DUVEYRIER, *Procès-verbaux des électeurs*, t. II, p. 181. — L'original de la lettre écrite par Ameilhon à l'Assemblée des électeurs est aujourd'hui en la possession de M. Alf. Begis, qui a eu l'obligeance de nous la communiquer.

« *A MM. du Comité permanent.*

« De Paris, le 19 juillet 1789.

« MESSIEURS,

« Permettez-moi de jouir du droit qu'a tout particulier, dans ces circonstances, de faire ses représentations aux personnages distingués entre les mains desquels les citoyens ont remis leurs intérêts communs. D'ailleurs, le devoir de ma place m'y autorise.

« J'apprends, Messieurs, qu'il a été saisi à la Bastille des papiers, des manuscrits et des ouvrages imprimés que le despotisme y retenoit en captivité. Comme c'est une conquête faite par les habitans de Paris, ils ne peuvent, ce semble, ni ne doivent être placés ailleurs que dans un dépôt qui appartient à la Commune, c'est-à-dire dans la Bibliothèque de la Ville, dont l'administration m'a été confiée. Il eût été sans doute plus convenable que je me fusse présenté devant vous, Messieurs, pour faire au nom des citoyens cette réclamation, mais j'ai craint d'arriver (?) dans quelque moment où j'aurois pu vous distraire d'autres occupations bien plus importantes. C'est ce qui m'a fait prendre le parti de vous adresser une lettre, parce qu'on lit une lettre et on y répond lorsqu'on le juge à propos ou que les affaires le permettent.

« Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : « AMEILHON,

« de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, bibliothécaire et historiographe de la Ville de Paris. »

« Le Public est invité à ne pas se présenter à la Bastille, jusqu'à ce que les papiers intéressans pour la Nation ayent été recueillis et mis en sûreté, et jusqu'à ce qu'on ait pu déblayer les décombres qui obstruent les passages. Le Public sera prévenu du jour où il pourra y être introduit [1]. »

D'ailleurs, l'affaire des papiers de la Bastille s'était mise, du jour au lendemain, extraordinairement à la mode. L'Assemblée des électeurs nommait des commissaires pour les recueillir; La Fayette, commandant de la garde nationale, chargeait le district de Sainte-Élisabeth de les recueillir également [2]; Bailly, maire de

[1] *Procès-verbaux*, t. II, p. 236.

[2] *Procès-verbaux des électeurs*, t. II, p. 271.

Hôtel de Ville.

Extrait des délibérations de l'Assemblée générale des Électeurs de la ville de Paris (*a*).

« Du 21 juillet 1789.

« Nous, Électeurs, sur l'avis qui nous a été donné que Monsieur de La Fayette avoit chargé le district de S^te^ Elisabeth de se transporter à la Bastille pour en évacuer les papiers, nous avons nommé MM. Liesse et Réal, pour accompagner lesdits papiers et les faire déposer au dépôt ordinaire de la Ville.

Signé : « Blonde, électeur faisant la fonction de président.
Levacher-Delaterrinière, secrétaire par intérim.
Lafayette.

« Nous, soussignés, nous sommes transportés à la Bastille, à l'effet d'exécuter l'ordre cy-dessus, et avons requis M. de La Reynie, commandant le poste, de permettre et même de nous aider à exécuter lesd. ordres. »

Scel en cire rouge de la prévôté et échevinage de la Ville de Paris.

De l'écriture de La Reynie : « D'après des ordres précis et antérieurs à ceux qu'on m'a présentés aujourd'hui avec des défenses très expresses de ne rien laisser sortir que M. Cailleau, électeur, commissaire député par l'Assemblée de la Ville pour l'enlèvement des papiers, et d'après les ordres postérieurs de M. le marquis de La Fayette, de reconnoître désormais le district de S^te^ Culture (*sic*) comme commandant et ordonnateur en chef pour tout ce qui concerne la Bastille, j'ai cru devoir me refuser à ce que les papiers ne fussent point enlevés que je n'eusse été autorisé par le comité permanent et par le district. (*Ces dernières lignes sont rayées.*)

« M. Cailleau entrant dans l'instant avec MM. les premiers commissaires nommés par l'Assemblée de MM. les Électeurs, j'ai interrompu mon rapport et signé :

« De La Reynie. »

« Et après avoir pris communication de l'ordre de l'Assemblée générale du seize, qui commande MM. Dussaulx, Gorneau, Chamseru et Cailleau, tous électeurs, à l'effet de faire enlever lesd. papiers, nous nous sommes retirés, le vingt un juillet 1789. »

Ont signé : « Réal; Cailleau; Gorneau; Liesse. »

(*a*) Arch. nat., C. 134, à la date du 21 juill. 1879. (Document communiqué par notre confrère M. Fernand Bournon.)

Paris, déléguait Dusaulx, toujours pour les recueillir [1]. Dans l'Assemblée constituante, le comte de Chatenay-Lanty [2] proposait [3] d'inviter la municipalité de Paris à rassembler les papiers trouvés à la Bastille, pour être mis en ordre, extraits et rendus publics par l'impression, « pour nourrir à jamais par cette lecture dans le cœur des François l'horreur des ordres arbitraires et l'amour de la Liberté! » Ce livre devait être la préface de la Constitution [4]. Enfin le district de Saint-Roch prenait l'initiative d'intervenir auprès des électeurs pour faire rentrer dans le domaine national les papiers enlevés à la Bastille par Beaumarchais.

Procès-verbal d'une séance du district de Saint-Roch [5].

Sur un avis qui vient d'être donné au district de Saint-Roch, d'une part, que M. de Beaumarchais et autres personnes ont enlevé, ou fait enlever de la Bastille grand nombre de papiers qu'il est important de ne pas laisser perdre; de l'autre, que beaucoup de ces mêmes papiers ont été simplement transportés à la Bibliothèque de la Ville sous la simple garde de son bibliothécaire, ce district a jugé à propos d'envoyer sur-le-champ à l'Assemblée générale de l'Hôtel de Ville messieurs l'abbé Fauchet, Raquineau et Pallin, à l'effet de prier messieurs de l'Assemblée générale d'aviser promptement aux moyens d'assurer la conservation des dits papiers, soit en faisant apposer un scellé sur tous ceux qui sont rassemblés à la Bibliothèque de la Ville, soit en prenant la même précaution chez le s[r] de Beaumarchais.

Fait en l'église Saint-Roch, le 22 juillet 1789 à midi.

Signé : « De Blancmure, président, Lasissey, vice-président, Fenouillot du Closey, vice-président, Giroux. »

D'autre part, nous lisons, à la même date, dans le procès-verbal de l'Assemblée des électeurs :

[1] Lettre de Dusaulx à Palloy, Bibl. nat., nouv. acq. fr., 2,811, f. 65. — Cf. *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 371.

[2] Député de la noblesse du bailliage de La Montagne.

[3] Le 25 juill. 1789.

[4] Archives nationales, C. 28, n° 221.

[5] Arch. nat., C. 134, doss. 10.

Restitution de papiers enlevés à la Bastille par Caron de Beaumarchais.

(Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée des électeurs, séance du 22 juillet 1789.)

On a remis en délibération la grande question si souvent interrompue, et relative à la conduite que l'Assemblée devoit tenir sur son existence contestée par quelques districts.

Et pendant la discussion, on a dénoncé M. Caron de Beaumarchais comme ayant chez lui une grande quantité de papiers enlevés à la Bastille.

Il a été arrêté qu'une députation du district de Saint-Roch se transportera chez M. Caron de Beaumarchais, avec une patrouille du même district, pour l'inviter à remettre tous les papiers de la Bastille qu'il pourroit avoir en sa possession.

Et cette députation ayant rempli sa mission, a rapporté les papiers qui se sont trouvés chez M. Caron de Beaumarchais, appartenant à la Bastille. Il a été arrêté qu'ils seroient remis à MM. les commissaires, quoiqu'ils fussent en très-petite quantité, et qu'ils ne parussent d'aucune importance [1].

Certificat de restitution de papiers enlevés à la Bastille, par Caron de Beaumarchais [2].

1789, 22 juillet.

Hôtel de Ville. — Assemblée générale des Électeurs.

Sur la dénonciation faite par le district de Saint-Roch, il est arrêté que la députation de ce district se transportera avec une patrouille du district au domicile de M. de Beaumarchais pour vérifier et reprendre chez lui tous les papiers qui pourroient y avoir été transportés de la Bastille.

Signé : « Moreau de Saint-Méry, président.
Bertolio, secrétaire. »

« J'ai remis à Messieurs les députés ou commissaires le peu de papiers que j'ay recueilli sous les pieds du peuple, la seule fois que j'aye entré à la Bastille à la tête d'un piquet de vingt-quatre hommes, douze gardes françoises et douze bourgeois armés, envoyé par le district des Blancs-Manteaux, sur une allarme de désordre donnée à 5 heures du matin, au district, le lendemain de la prise du fort. Je déclare que je n'en ai aucuns autres, mais je pense que si l'on fait publier l'ordre ou l'invitation à tous les citoyens de remettre ceux qu'ils ont, tout le monde se fera honneur de remettre au dépôt public ces précieux matériaux pour l'histoire.

« Ce 22 juillet 1789.

Signé : « De Beaumarchais. »

[1] Arch. nat., C* I, 1, p. 515. Imprimé dans Bailly et Duveyrier, *Procès-verbaux...*, t. II, p. 297.

[2] Collection Etienne Charavay; a déjà été imprimé dans le catalogue de la collection Fillon.

Restitutions de papiers enlevés à la Bastille[1].

1789, 22 juillet.

Du district des Pères de Nazareth.

Le comité envoye à Monsieur le marquis de La Salle, pour faire tenir à M. Dusaulx, divers papiers provenant de la Bastille, dont s'étoient emparés divers particuliers. Le conseil central de l'Hôtel de Ville est prié d'en donner une décharge.

Fait au comité général.

Signé : « Pia, président.

Delaporte, vice-président. »

1789, 22 juillet.

« Je soussigné, reconnois que Monsieur Dusaulx m'a présenté Monsieur Hélut, commissaire du district de Nazareth, lequel a rapporté à l'Hôtel de Ville un sac de papiers qu'il a déclaré être cacheté du cachet du président de son district, et dont je me suis chargé à titre de dépositaire.

« Fait en l'Hôtel de Ville, le 22 juillet 1789.

Signé : « Veytard. »

Du dit jour vingt-deux juillet 1789.

Dépôt au greffe de l'Hôtel de Ville par M. Dusaulx d'un paquet enveloppé de papier et cacheté de quatre cachets à armes particulières, sur lequel paquet est la superscription suivante :

« Papiers, concernant la Bastille, déposés entre les mains de M. Veytard par moi soussigné, le 22 juillet 1789. *Signé :* Dusaulx, électeur. M. Veytard m'en a donné son reçu. »

Ce mesme M. Dusaulx a remis à M. Veytard un sac de toille, rempli de papier, fisselé et cacheté d'un cachet aux mêmes armes que celles étant sur le paquet sus énoncé.

C'est dans la séance du 24 juillet que l'Assemblée des électeurs prit l'arrêté invitant les citoyens détenteurs de papiers de la Bastille, à les reporter à l'Hôtel de Ville.

« Les papiers qui se sont trouvés à la Bastille, étant dispersés, et plusieurs personnes s'en étant emparées sans mission, M. Desroches, Électeur, a observé qu'il seroit de la sagesse de l'Assemblée d'inviter les citoyens qui ont dans leurs mains des titres et papiers de la Bastille, de les envoyer à l'Hôtel de Ville.

« Sur quoi, il a été pris l'arrêté suivant :

[1] Extrait des délibérations du district des Pères de Nazareth, *Bastille, effets saisis sur divers particuliers,* Arch. nat., C. 134, à la date du 22 juill. 1789; — Registre de dépôts à l'Hôtel de Ville. Archives nationales Z[1]h. 352, f. 66 r°.

« L'Assemblée générale des Électeurs de Paris invite tous les citoyens qui ont dans leurs mains des papiers de la Bastille, à les remettre à l'Hôtel de Ville, pour être réunis à ceux qui y sont déjà déposés. C'est le seul moyen d'assurer à la génération présente, et aux générations futures, des connoissances précieuses, et de former une collection nationale qui fournira à l'Histoire des matériaux authentiques [1]. »

A dater de ce jour, les restitutions de papiers emportés de la Bastille furent très nombreuses.

Certificats de restitutions de papiers enlevés de la Bastille.
(Hôtel de Ville de Paris.)

Comité provisoire.

Du 29 juillet 1789.

M. Boiste fils, avocat au Parlement, rue de la Verrerie, n° 21, a apporté les papiers cy-inclus, que le nommé Dumas lui a remis, et lui a déclaré les avoir trouvés à la Bastille [2].

Du 24 août 1789.

Dépôt au greffe de l'Hôtel de Ville d'un paquet enveloppé de papier et cacheté d'un cachet aux armes de la Ville, sur lequel paquet est la suscription suivante :

« Papiers de la Bastille rapportés par Michel Bluquet, compagnon charpentier, dit La Brie, rue Tiquetonne, chez le dégraisseur, auquel il sera remis une gratification analogue aux pièces, si elles en sont susceptibles, à remettre au greffe.

Signé : « Chauffrey, Vautrin, Avrillon. »

Duquel dépôt avons dressé le présent acte pour servir et valoir ce que de raison [3].

Hannequin, sergent de garde à la Bastille, compagnie de Vaugirard, a apporté des papiers trouvés à la Bastille, ce jourd'hui 27 aoust 1789 [4].

Le nommé Josephe Barné, attaché à Monsieur Girardaud, agent de change, s'est adressé à M. Cazin, caporal, commandant le détachement de Saint-Magloire, à l'Hôtel de Ville, à l'effet de lui demander le bureau où il doit déposer une liasse de papier ou parchemin contenant les procès-verbaux et autres objets concernant les prisonniers de la Bastille, lesquels ont été déposés au greffe de la Ville, le dit jour 12 septembre 1789 [5].

[1] *Procès-verbaux*, t. II, p. 379. — Un exemplaire du placard imprimé, portant la délibération des électeurs, se trouve à la Bibliothèque nationale, Lb[40] 3,271, où il nous a été signalé par M. Maurice Tourneux.

[2] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,725, f. 13.

[3] Arch. nat. Registre des dépôts de l'Hôtel de Ville, Z[1]h 352, f. 71 r°.

[4] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,725, f. 1.

[5] *Ibid.*, 12,725, f. 3.

Du vingt-un septembre 1789.

Est comparu au greffe de l'Hôtel de Ville, M. Thuriot de La Rosière, avocat au Parlement, l'un des membres de l'Assemblée des représentans de la Commune et commissaire nommé, par arrêté du seize du présent mois, pour le transport à la maison de Saint-Louis-de-la-Culture de tous les papiers de la Bastille étant à l'Hôtel de Ville ou ailleurs. Lequel reconnoît que le paquet cacheté et le sac contenant des papiers, le tout remis à M. Veytard par M. Dusaulx, lui ont été à l'instant délivrés pour être réunis aux autres papiers de la Bastille dont acte et a signé.

Signé : « THURIOT DE LA ROSIÈRE[1]. »

Les détenteurs de papiers enlevés à la Bastille n'obéirent cependant pas tous avec le même empressement à l'injonction des électeurs. Plusieurs d'entre eux se refusèrent énergiquement à se dessaisir des documents « conquis ». Il en fut ainsi de tous ceux qui avaient entrepris, à l'aide de ces pièces, des publications plus ou moins importantes; Charpentier, l'auteur de la *Bastille dévoilée,* fut l'un de ceux qui protestèrent avec le plus d'énergie[2].

Les papiers de la Bastille furent d'abord recueillis dans trois

[1] ARCH. NAT. Registre de dépôts à l'Hôtel de Ville, Z[1]h. 352, f. 66 r°. — Voir encore l'indication de deux lettres datées du 10 août et du 28 sept. 1789 relatives à des restitutions de papiers de la B. BIBL. NAT., Nouv. acq. fr., 2,811, f. 101, et *Procès-verbaux des électeurs,* t. II, pp. 428-430, 504. — « Dans la séance du 21 septembre 1789, Dusaulx dépose sur le bureau de l'Assemblée de la Commune deux liasses de papiers qui lui avaient été remis par divers particuliers et deux reçus d'un sac et d'une liasse importante déposés au greffe. Les pièces ont été remises à M. Thuriot de La Rosière, qui s'est chargé de les joindre à celles qui doivent être rassemblées à Saint-Louis-de-la-Culture. » *Procès-verbaux de la Commune,* 21 sept. 1789.

[2] « Aussi ne croirions-nous pas nous conduire en bons citoyens, si nous nous conformions aux vues de ceux qui voudroient que l'on formât de ces papiers un vaste et unique dépôt. Nous voyons un zèle bien plus sincèrement patriotique dans la publication de chacune de ces pièces; leur révélation offre le seul moyen *d'en composer le tableau des attentats du gouvernement arbitraire et d'en former enfin la préface de la Constitution,* comme l'a si bien dit un des représentants de la nation. » *Bastille dévoilée,* 1re livr., pp. 2-3.

« L'Assemblée de MM. les électeurs a invité les diverses personnes qui pouvoient posséder des papiers rassemblés au sac de la Bastille, à les porter à l'Hôtel de Ville; si, en faisant cette invitation, ils eussent composé un comité d'hommes chargé de travailler sur-le-champ à l'analyse de ces pièces, et de rendre cette analyse publique, nous aurions, sans hésiter, fait le sacrifice de ce que nous possédions, sûrs de pouvoir jouir dans peu de la collection entière. Mais puisqu'on ne s'en est point occupé, puisqu'aucun comité relatif à cet objet n'est formé, puisque les papiers déposés à l'Hôtel de Ville y sont couverts d'un voile aussi impénétrable que celui qui les

dépôts différents, à l'Hôtel de Ville [1], à l'abbaye Saint-Germain des Prés [2] et au district de Saint-Louis-la-Culture.

Procès-verbal d'un transport d'imprimés et manuscrits de la Bastille au district de Saint-Louis-la-Culture, 1789, 23 juillet [3].

Nous soussignés, nommés commissaires par le comité de district de Saint-Louis-la-Couture, pour procéder au transport de papiers qui se trouvoient encore dans la Bastille, nous avons fait conduire, dans la matinée de ce jour, en vertu de nos pouvoirs, au lieu où réside ledit comité, six voitures chargées desdits papiers tant en caisse qu'en liasse. Dans l'après-midi du même jour nous avons également fait transporter au même dépôt quatre autres voitures remplies de semblables papiers qui sont touts en feuilles imprimées, avec quelques registres manuscrits. Lors du transport des quatre dernières voitures, se sont présentés deus électeurs qui se sont dits autorisés par l'Assemblée de la Ville pour faire mener les dits effets à l'Hôtel de Ville. Sur quoi, M. Ameilhon, bibliothécaire et historiographe de la Ville, l'un des quatre commissaires du comité, ayant fait ses représentations, MM. les deus électeurs ont bien voulu acquiescer à ses raisons, et ont reconnu que les papiers dont il s'agit ne pouvoient pas être mieux placés que dans l'endroit où ils ont été déposés, sauf à les représenter, en tems et lieu, à qui il appartiendra. Fait à Paris, au comité de Saint-Louis-la-Couture, le 23 juillet 1789. *Signé :* « Lesueur Florent, membre du comité; Phelipon, membre du comité; Puron, L.-P. Ameilhon, de Beaurepaire, secrétaire. »

Nomination d'un comité des papiers de la Bastille par l'Assemblée des électeurs.

(Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée des électeurs, séance du 29 juillet 1789).

Un honorable membre ayant proposé que tous les papiers provenant de la Bastille et déposés à l'Hôtel de Ville, fussent examinés par un comité

déroboit aux yeux quand ils étoient sous les voûtes de la Bastille, nous croyons devoir, autant qu'il est en nous, satisfaire à cet égard la juste et impatiente curiosité du public. » *Bastille dévoilée,* 1re livr., pp. 6-7.

« Nous ne pensons pas que des citoyens libres aujourd'hui, puisqu'ils ne sont plus que sous l'empire des loix, puissent se laisser intimider par aucune menace quand ils ne violent aucune loi; c'est pour cela que nous n'avons aucun égard à un bruit qui s'est répandu et qui est sans doute dénué de fondemens, que l'on feroit à main armée une perquisition chez les personnes soupçonnées de garder des pièces trouvées à la Bastille. On sent trop qu'une telle inquisition ne peut avoir lieu; elle est trop contraire aux principes actuels, pour qu'il nous vienne à l'esprit d'en prévenir les suites en gardant le silence sur ce que nous possédons. » *Ibid.*, p. 7, note 1.

[1] *Procès-verbaux des électeurs,* t. II, p. 496; *Bastille dévoilée,* 4e livr., p. 3.

[2] *Procès-verbaux des électeurs,* t. II, p. 25; *Adresse à tous les districts...,* p. 8; *les Révolutions de Paris,* n° 2, p. 9; *Bastille dévoilée,* 4e livr., p. 3.

[3] Arch. nat., AA, 44, n° 1,326; de l'écriture d'Ameilhon.

particulier qui en dresseroit un état et le soumettroit à l'Assemblée générale; et un autre membre ayant aussi proposé la question de savoir si on ouvriroit tous les paquets qui ont été saisis depuis la Révolution, pour en être dressé procès-verbal et fait rapport à l'Assemblée générale, il a, en conséquence, été unanimement arrêté :

« Qu'il sera nommé, par le président, douze commissaires pour faire l'ouverture et dresser procès-verbal, tant des papiers provenans de la Bastille que de ceux déposés au greffe de l'Hôtel de Ville, depuis le 14 juillet, et que, par suite, les mêmes commissaires s'occuperoient de l'examen des papiers étant sous les scellés apposés de l'ordre de l'Assemblée générale, chez MM. Berthier et Foulon. »

« Et les Électeurs nommés à cet effet sont : MM. le curé de Saint-Étienne-du-Mont, le curé de Chaillot, Lelong, Duclos-Dufresnoy, Gorneau, de Sèze, Moinery, Desroches, Chamséru, de La Bergerie, Carra et du Port-du-Tertre[1]. »

Le comité nommé par l'Assemblée des électeurs ne devait rester en fonction qu'un seul jour; dès le lendemain, 30 juillet 1789, la municipalité le pria de ne plus s'occuper de l'affaire dont il avait été chargé. Bientôt la Commune allait elle-même prendre soin des papiers de la Bastille.

Arrêté de la municipalité parisienne décidant le transfert au prieuré de Saint-Louis-la-Culture de tous les papiers de la Bastille, en quelques lieux qu'ils soient, et nomination de commissaires pour en faire le dépouillement.

(Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée des représentants de la Commune, 1789, 16 septembre[2].)

« M. Thuriot de la Rosière a rendu compte de la conférence qu'il avoit eue avec M. le Prieur de Saint-Louis-de-la-Culture, et de la visite qu'il avoit faite dans la maison. Il a déclaré qu'il y avoit assez d'emplacement pour y déposer les papiers de la Bastille; en conséquence l'Assemblée a pris l'arrêté suivant : « Sur le rapport fait par M. *Thuriot de la Rosière,* chargé par l'Assemblée de vérifier s'il y avoit au prieuré de Saint-Louis-de-la-Culture, un emplacement suffisant pour contenir tous les papiers qui ont été trouvés à la Bastille; qu'on pouvoit aisément déposer ces papiers au prieuré de Saint-Louis-de-la-Culture et les y réunir;

[1] *Procès-verbaux des électeurs,* t. II, pp. 496-497.

[2] *Procès-verbaux de l'Assemblée des représentants de la Commune,* t. II, séance du 16 sept. 1789, pp. 11-13. Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 6,495, f. 45, *Archives des dépôts littéraires,* t. IX, « Catalogue des livres qui ont été enlevés à l'abbaye (Saint-Germain) et conduits à S^t^-Louis-la-Culture par ordre de MM. les commissaires, fini de mettre en ordre le 11 mars 1791, par Poinçot ».

« L'Assemblée, considérant que ces papiers sont infiniment importans; qu'il est également essentiel de les examiner, de les réunir, d'en faire l'analyse et même de la rendre publique;

« Considérant, de plus, que cette publicité peut produire le double avantage d'instruire les citoyens, et de produire un bénéfice considérable pour les pauvres au profit desquels l'édition pourroit être vendue;

« A arrêté que les papiers qui ont été trouvés à la Bastille, dans quelques lieux qu'ils soient, seroient transférés au prieuré de Saint-Louis-de-la-Culture; qu'ils y seroient gardés par une garde composés de soldats de la garde nationale, et, en outre, qu'il seroit nommé des commissaires pour en faire le dépouillement et en dresser un recueil, qui seroit incessamment publié et vendu au profit des pauvres, et que le produit en seroit déposé entre les mains de M. *de Villeneuve*, trésorier de la Ville.

« L'Assemblée a nommé MM. *Bellanger* et *Thuriot de la Rosière*, pour veiller au transport, au dépôt et à l'arrangement de tous les papiers; a ordonné, au surplus, que le présent arrêté seroit imprimé et affiché.

« *Les commissaires nommés pour faire le dépouillement et l'analyse des susdits papiers, en exécution du présent arrêté, sont :*

MESSIEURS

Vauvilliers.	Gallien.
De Sémonville.	De Maussion.
Agier.	Vautrin.
De Joly.	Michel.
Quatremère de Quincy.	Vincendon.
De Beauchesne.	Blondel.
Cahier de Gerville.	Oudart.
Thuriot de la Rosière.	Minier.
Benoît.	Dusaulx.
D'Osmont.	Tiron.
Girard de Bury.	Gorguereau.
Davou.	De Blois.
Vigée.	Ménessier.
Brousse-Desfaucherets.	Du Perreux.
Darimajou.	Bellanger. »

VII

LES ARCHIVES DE LA BASTILLE A SAINT-LOUIS-LA-CULTURE.

Les commissaires des papiers de la Bastille, nommés par la municipalité, s'empressèrent de faire confectionner de très belles

chemises destinées au travail qu'ils allaient entreprendre. Sur ces chemises ils firent graver les armes de la Ville, avec cette inscription : *Municipalité de Paris, Comité des papiers de la Bastille*[1]. Ils avaient établi leur bureau au couvent de Saint-Louis-la-Culture. A cette date, — si nous en jugeons du moins par le mobilier qu'ils se procurèrent, le 15 avril 1790, — les commissaires étaient pleins d'ardeur.

Fourniture de mobilier au comité des archives de la Bastille.

Du 15 avril 1790.

Bureaux des papiers de la Bastille, aux anciens Jésuites[2].

Fourni 9 aunes 1/4 de serge verte à 2 lb. 10 s. qui font.	23 lb. 2 s. 6 d.
Une cuvette et son pot à l'eau.	3 lb.
Total	26 lb. 2 s. 6 d.

Les membres du comité des papiers de la Bastille prient messieurs les administrateurs du domaine de la ville de leur faire donner les meubles suivants absolument nécessaires pour l'usage du comité;

Savoir :

1 tapis vert pour la grande table.
1 douzaine de chaises.
3 écritoires et les petits meubles qui en dépendent.
1 cachet aux armes de la Ville.
4 chandeliers et mouchettes.
1 petit bureau pour la pièce d'entrée.
Papier, plumes, encre, cire à cacheter, etc.
1 cuvette pour laver les mains et une demi-douzaine de serviettes.
3 paires de rideaux.
2 paquets de bougies.
1 ballet de crin et un plumeau.

Signé : « Ouvrart, Quatremère de Quincy, Agier[3]. »

Nos commissaires des papiers de la Bastille comprirent bientôt combien il était plus aisé de se commander un mobilier que

[1] Voir, par exemple, Bibl. de l'Arsenal, ms. 10,521, dossier Boselli.

[2] C'est-à-dire au couvent de Saint-Louis-la-Culture (rue Saint-Antoine), où les chanoines du prieuré de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers avaient été transférés quelques années après la suppression des Jésuites.

[3] En marge : « Bon à fournir ce 12 avril 1790. » Arch. nat., C. 197, n° 160[37].

d'entreprendre et mener à fin un travail long et difficile. Malgré les offres de service qui leur venaient de tous côtés [1], malgré les aides et employés qu'ils s'adjoignirent [2], la besogne n'avançait pas. Des plaintes surgissaient. L'auteur de la *Bastille dévoilée* écrit, dans la sixième livraison de son ouvrage :

« Les archives de la Bastille n'ont fait que passer d'un cachot dans un autre. Le voile qui les couvre est aussi impénétrable que celui qui les déroboit à nos yeux, lorsqu'elles étoient renfermées sous les triples verroux de la Bastille.

« Presque seul avec une masse de papiers qui ne forme pas la millième partie de ceux déposés à l'Hôtel de Ville, me voilà déjà parvenu à la sixième livraison de cet ouvrage, et trente commissaires n'ont pas encore daigné nous prouver qu'ils s'occupoient de remplir la fonction importante dont ils sont chargés.

« On n'abuse pas ainsi de la confiance de ses concitoyens [3]. »

Charpentier ajoute [4] : « Je sais que plusieurs d'entre vous se sont rendus au lieu du dépôt, y ont feuilleté quelques registres, ouvert quelques dossiers; par là ils ont cherché à amuser leurs loisirs ou à satisfaire leur curiosité, mais ils n'ont rien fait pour tranquilliser leurs commettans. »

A en juger par le procès-verbal de la séance que la municipalité parisienne tint le 9 juin 1790, ces plaintes n'étaient que trop bien fondées :

[1] Un nommé Bouilly-Beauchêne, en retour des services qu'il a rendus lors de la prise de la Bastille, demande une place pour mettre en ordre la collection des archives de la Bastille. *Procès-verbaux des représentants de la Commune*, t. VI, p. 35, séance du 4 févr. 1790. — V. encore lettre du sieur Hubert de Matigny, ancien avocat au Parlement, en date du 26 juillet 1790, ARCH. NAT., D. XXIX[b] 1, n° 2.

[2] « 7[eme] juin. L'an 2[eme] de la République française une et indivisible. Le citoyen Céré se fera toujours un plaisir d'obéir aux personnes qui sont au dessus de lui en place, ce qu'il fait aujourd'hui en déclarant qu'il est entré au dépôt des Bibliothèques nationales, au mois de 7[bre] de l'année 1790, l'an 2[eme] de la liberté et de l'égalité, qu'il étoit alors domicilié du district de S[t] Germain l'Auxerrois et présentement de la section de la Maison Commune, demeurant rue de la Mollerie, n° 149. *Signé :* Céré, vrai républicain. » BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,725, f. 15. — Voir également plus bas.

[3] *Bastille dévoilée*, 6[e] livr., p. 1.

[4] *Bastille dévoilée*, 6[e] livr., p. 2.

Délibération de la municipalité parisienne concernant l'arrangement des papiers de la Bastille[1].

1790, 9 juin.

M. Cahier de Gerville a encore annoncé que, dans l'Assemblée des cent-quatre-vingt, il avoit été nommé l'un des commissaires pour l'examen des papiers trouvés à la Bastille; qu'ayant été informé, il y a quelques jours, que cette commission étoit en activité, il croyoit de son devoir de déclarer à l'Assemblée, qu'il n'avoit jusqu'ici pris, ni pu prendre aucune part à ce travail, et que les occupations de sa place de procureur-syndic-adjoint le forçoient de donner sa démission et de prier l'Assemblée de lui donner un successeur, si elle le juge convenable.

A l'instant, plusieurs membres se sont levés et ont également déclaré qu'ils avoient été nommés de la même commission, sans s'en être occupés ; qu'elle étoit composée de trente commissaires qui n'avoient jamais été réunis, en sorte qu'il paroissoit convenable de former une nouvelle commission, dont les membres pussent se livrer, conjointement et avec l'assiduité nécessaire, au travail qui en faisoit l'objet.

D'autres ont observé qu'au lieu de former une nouvelle commission il étoit plus simple de remplacer par une nomination, soit les membres qui, depuis sa formation, s'étoient retirés de l'assemblée, soit ceux qui, ayant été élus pour administrateurs ou répartis dans d'autres comités, ne pouvoient plus se livrer au travail de l'arrangement des papiers de la Bastille[2].

En séance du 12 juillet 1790, plusieurs membres de la Commune prirent encore la parole pour se plaindre de la lenteur des commissaires. A la suite de leurs observations, on arrêta que MM. les commissaires pour l'examen des papiers trouvés à la Bastille seraient invités à réunir tous leurs efforts pour les mettre en ordre le plus promptement possible[3].

Plaintes et exhortations devaient demeurer vaines. Le comité nommé par la municipalité de Paris était composé d'hommes politiques, très désireux de se pousser aux premières places, mais peu soucieux d'un labeur assidu. A la date du 15 septembre 1790, le seul travail de quelque importance qui eût été fait était

[1] *Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée des représentants de la Commune*, t. VIII, pp. 217-218.

[2] La question, mise en discussion, demeura indécise, car neuf heures étant sonnées, la séance fut levée.

[3] *Procès-verbaux de la Commune*, séance du 12 juillet 1790, t. VIII, p. 522.

l'œuvre d'un sieur Poinçot, libraire, rue de la Harpe. Celui-ci avait obtenu, en mai 1790, l'autorisation de rechercher au dépôt de Saint-Louis-la-Culture plusieurs éditions saisies autrefois chez lui par la chambre syndicale des libraires de Paris, puis déposées à la Bastille. Il eut occasion de constater qu'un grand nombre de manuscrits provenant de la Bastille y pourrissaient dans la poussière et l'humidité. Il demanda et obtint de faire le triage de tous les imprimés trouvés dans la prison d'État.

Rapport contresigné par les commissaires aux papiers de la Bastille et adressé aux maire, procureur syndic et administrateurs de la ville de Paris [1].

1790, 19 octobre.

« MESSIEURS,

« Le s[r] Poinçot, libraire à Paris, obtint au mois de may 1790, du Tribunal de la Ville, une ordonnance qui lui permit d'aller rechercher plusieurs éditions saisies sur lui par la chambre syndicale, déposées à la Bastille et transportées, avec une foule d'autres, à Saint-Louis-la-Culture.

« Les recherches que le s[r] Poinçot avoit faites à son compte lui donnèrent lieu de remarquer et d'observer à MM. les Commissaires qu'il étoit possible de tirer parti, au profit de la Ville, de cet amas nombreux d'imprimés entassés au hazard et sans ordre, qui se perdoient dans l'humidité et la poussière, si on ne se hâtoit de les en tirer.

« Le s[r] Poinçot, en sa qualité de libraire, fit des offres de services; elles furent acceptées. Il n'y eut entre les Commissaires et lui aucune fixation de payement. Le s[r] Poinçot se contenta de la promesse qui lui fut faite d'une juste indemnité. A partir du 14 juin 1790, il s'est livré avec la plus grande activité au travail le plus pénible, le plus dégoûtant et le plus malsain; il l'a continué tous les jours, matin et soir, sans interruption que celle des dimanches, jusqu'au 15 septembre de la même année. C'est ainsi qu'à force de patience et d'efforts il est parvenu à rassembler plus de 500 articles dont il a donné le catalogue [2] à M. Agier, l'un des Commissaires, qui vous

[1] Publié, d'après un document conservé aux Archives du département de la Seine, par M. TISSERAND, *La première bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris*, p. 114. — La monographie de M. Tisserand a été insérée dans le tome III des *Anciennes Bibliothèques de Paris*, par M. A. FRANKLIN, où le document en question est imprimé, p. 292.

[2] Ce catalogue se trouve à la BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 6,495, *Archives des dépôts littéraires*, t. IX. « Catalogue des livres en feuille reliés et brochés, qui sont déposés à Saint-Louis-de-la-Culture, provenants de la Bastille, mis en ordre par le s[r] Poinçot, libraire rue de La Harpe, par ordre de Messieurs les Commissaires, après avoir mis

d.

en rendra compte. Je vous prie de lui procurer de l'emploi, soit dans la suite des ouvrages de la Bastille, soit pour la prisée et vente des bibliothèques des Communautés, comme ayant déjà souffert des pertes considérables. Il croit ne devoir rien ajouter à ce mémoire, la vérité de son contenu vous étant attestée par la signature de MM. les Commissaires.

« Nous soussignés, Commissaires aux papiers de la Bastille, certifions la vérité du contenu au présent mémoire. A Paris, ce 19 octobre 1790.

Signé : « AGIER, OUDART. »

Le travail de Poinçot portait donc exclusivement sur les imprimés saisis à la Bastille. Lorsque ce travail fut terminé, le corps municipal ordonna de livrer au feu les ouvrages obscènes, et fit remettre au bibliothécaire de la Commune « tous les autres livres soit reliés, soit brochés, soit en feuilles, provenant de la Bastille, avec les inventaires et catalogues qui ont été dressés ». Plus tard, la municipalité ordonna de vendre au profit de la Commune tous ces livres et imprimés [1].

Restait toujours à pourvoir à l'arrangement des manuscrits trouvés à la Bastille; c'était le travail de beaucoup le plus considérable, le plus difficile et le seul important.

à part ceux qu'il réclamoit. Commencé son travail le 14 juin et fini le 15 septembre de l'année 1790, lequel consistoit depuis 7 heures du matin jusqu'à 2 heures, et le soir depuis 3 heures et demie jusqu'à 7 heures et demie, sans discontinuation. » *Ibid.*, f. 2. — « Je soussigné, ci-devant Commissaire aux papiers de la Bastille, certifie que M. Poinçot a véritablement fait le travail dont ce catalogue offre le résultat, et qu'il y a employé le tems énoncé dans le préambule du même catalogue. A Paris, ce 5 avril 1791. *Signé :* AGIER. » *Ibid.*, f. 44 v°. — Voir également BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 10,305, *Inventaire des livres trouvés à la Bastille*, rédigé par Poinçot et par Humblot, libraires rue Saint-Jacques.

[1] TISSERAND, *op. cit.*, p. 21. — Comment M. Tisserand a-t-il pu croire que la municipalité avait fait vendre également des manuscrits provenant de la B., et ajouter : « C'est ainsi qu'un grand nombre de documents du plus haut intérêt, mal défendus par celui qui en avait la garde, furent perdus pour la France. Il en existe encore quelques-uns à la Bibliothèque de l'Arsenal; mais la plupart ont passé en Russie; on en conserve notamment un fonds assez considérable à la Bibliothèque de l'Ermitage, près Pétersbourg. » Il ne fut pas vendu de manuscrits par la Commune; il n'est pas question de manuscrits dans l'arrêté municipal auquel M. Tisserand fait allusion. Quant aux manuscrits provenant de la B., et qui sont à Saint-Pétersbourg, ils sont en très petite quantité, comparés au fonds possédé par la Bibliothèque de l'Arsenal; ils proviennent des larcins faits à la Bastille lors de la prise.

Arrêté de la municipalité parisienne concernant l'arrangement des papiers de la Bastille [1].

1791, 21 février.

...Le Corps municipal, après avoir entendu le rapport de M. Dacier, ouï le second substitut-adjoint du procureur de la Commune, approuvant les mesures prises par ses Commissaires pour l'arrangement des papiers de la Bastille;

A arrêté qu'il serait payé deux cens livres par mois, à dater du 13 décembre dernier, jusqu'à ce que le travail soit achevé, à la personne qui en est chargée sous leur surveillance, tant pour traitement que pour frais de bureau, de quelque espèce qu'ils soient, à l'exception des cartons et registres nécessaires, qui lui seront fournis sur le certificat des Commissaires; a pareillement arrêté qu'il serait alloué au s[r] Poinçot, pour la mise en ordre des imprimés transportés de l'abbaye de Saint-Germain à la Culture de Saint-Louis, une indemnité proportionnée à celle qui lui sera accordée pour le travail du même genre qu'il a fait par ordre de la municipalité provisoire; et que, cependant, il lui serait provisoirement payé une somme de trois cens livres, à compte de cette indemnité, dont les Commissaires proposeront incessamment au Corps municipal la fixation définitive.

Le Corps municipal autorise ses Commissaires : 1° à employer un commis aux écritures, auquel il sera payé, chaque mois, cent livres pour son traitement; 2° à rendre les ouvrages manuscrits et les imprimés aux personnes qui les réclameront et qui justifieront de leur propriété;

Autorise, en outre, le département des travaux publics à fournir, pour l'ameublement et le service du bureau, un petit poële de fayence, une table et deux chaises, et le faire garnir de tablettes où les papiers seront placés, à mesure qu'ils seront inventoriés et mis en ordre.

Le Corps municipal ajourne la proposition faite par les Commissaires de vendre les livres trouvés à la Bastille, à l'exception des livres obscènes, qui seront brûlés en leur présence.

Le 11 novembre 1791, la Commune de Paris prit une dernière mesure qui ne devait pas être moins favorable à la conservation des papiers de la Bastille que son arrêté du 21 février. Elle résolut de les faire déposer à la Bibliothèque de la Ville, où ils allaient se trouver entre les mains de véritables bibliothécaires.

[1] Publié par M. TISSERAND, *op. cit.*, pp. 114-115 (dans les *Anciennes Bibliothèques de Paris*, par M. A. FRANKLIN, t. III, pp. 292-293), d'après le Registre des délibérations du Corps municipal qui était conservé aux Archives du département de la Seine

La mesure était d'autant plus heureuse que ce transfert ne nécessitait pas de déménagement. La Bibliothèque de la Ville occupait à cette date le même local que les archives de la Bastille, le couvent de Saint-Louis-la-Culture [1].

Arrêté de la municipalité parisienne concernant les archives de la Bastille [2].

1791, 11 novembre.

Municipalité de Paris par le maire et les officiers municipaux.

(Extrait du registre des délibérations du Corps municipal du vendredi onze novembre mil sept cent quatre-vingt-onze.)

Le Corps municipal, sur le compte qui lui a été rendu par ses commissaires préposés à l'arrangement des papiers de la Bastille, du progrès de ce travail confié à leur surveillance,

Le procureur de la Commune entendu,

Arrête : 1° que pour satisfaire le désir manifesté plusieurs fois par le public de jouir de ces papiers, ceux qui sont en ordre et qui forment la partie la plus considérable et la plus importante de cette collection, seront incessamment déposés à la bibliothèque de la Commune où les citoyens pourront les voir et les consulter, ainsi que tous les livres et manuscrits renfermés dans ce dépôt;

2° Que le travail nécessaire pour trier et arranger le reste de ces papiers, ne pouvant être de longue durée, ni s'achever sans que les personnes qui en sont chargées ayent sous la main des papiers déjà classés et inventoriés, sera continué sous l'inspection et la surveillance du bibliothécaire de la Commune, et que les administrateurs au département des domaines continueront de faire payer chaque mois, jusqu'à l'achèvement du travail, la somme réglée par l'arrêté du Corps municipal, du vingt-un [3] février de la présente année;

3° Enfin, que tous les livres, soit reliés, soit brochés, soit en feuilles, provenant de la Bastille, lui seront pareillement remis, avec les inventaires ou catalogues qui en ont été dressés, et qu'il sera garant et responsable de

[1] Le dépôt littéraire, où se trouvaient les archives de la B., était dans l'église, et la Bibliothèque de la Ville dans les bâtiments du couvent.

[2] Copie du temps. Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,725, ff. 9-10. — A été publié par M. Tisserand, *op. cit.*, p. 115 (t. III, p. 293, de la publication de M. Franklin), d'après le 4e registre du Corps municipal qui se trouvait aux Archives du département de la Seine.

[3] Le texte imprimé par M. Tisserand porte, par erreur, « 4 février ».

tous ces livres, pièces et papiers, de la même manière qu'il l'est de tous les objets précédemment confiés à sa garde.

Signé : « BAILLY, maire. »
« DEJOLY, secrétaire greffier. »

Pour extrait conforme à l'original : « DEJOLY, secrétaire greffier. »

A la tête de la Bibliothèque de la Ville se trouvait alors Hubert-Pascal Ameilhon [1]. C'est à lui que revint le soin de choisir, conformément à la délibération municipale du 21 février 1791, un archiviste qui remît en ordre les papiers bouleversés le 14 juillet. Le choix d'Ameilhon tomba sur un nommé Lévesque. Celui-ci travaillait déjà au classement des papiers de la Bastille depuis le 13 décembre 1790, sous le patronage des commissaires nommés par la Commune. Lévesque paraît avoir été un archiviste capable et actif.

La Bibliothèque de l'Arsenal conserve plusieurs rapports et plusieurs inventaires des papiers de la Bastille rédigés en 1791 par Lévesque pour Ameilhon. Nous croyons utile de transcrire ici deux de ces documents : ils indiquent l'état du dépôt à cette date, avant qu'il eût subi de nouveaux déménagements et de nouvelles pertes.

États des papiers de la Bastille au dépôt de Saint-Louis-la-Culture.

(1791.)

Rapports rédigés par Lévesque, commis au classement des papiers de la Bastille, pour Ameilhon, bibliothécaire de la Ville de Paris [2]

I

Remis à M. Ameilhon, à la première livraison, les dossiers des pièces, lettres et notes concernant des prisonniers à la Bastille jusqu'en l'année 1730 inclusivement.

[1] Hubert-Pascal Ameilhon, né à Paris le 7 avril 1730; nommé en 1776 bibliothécaire de la Ville de Paris; nommé par le Directoire exécutif, le 9 floréal an V (28 avr. 1797), bibliothécaire de la Bibliothèque de l'Arsenal; président de l'Institut en l'an IX; mort à la Bibliothèque de l'Arsenal, le 13 nov. 1811.

[2] BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,725, ff. 17-18.

Remis depuis l'année 1731 jusqu'en 1740 inclusivement, 60 dossiers.
Depuis 1741 jusqu'en 1750 inclus., 82 dossiers;
Depuis 1751 jusqu'en 1760 inclus., 103 dossiers;
Depuis 1761 jusqu'en 1770 inclus., 106 dossiers;
Depuis 1771 jusqu'en 1777 inclus., 70 dossiers;
En tout, pour cette seconde livraison, composant 47 ans, 421 dossiers.

On n'a pas trouvé jusqu'à présent de papiers concernant des prisonniers qui aient été à la Bastille postérieurement à l'année 1777. Il est probable que les papiers les plus récents, étant placés dans la salle du conseil de la Bastille, ont été généralement enlevés par les curieux après la prise de ce château. C'est requis et confirmé par M. Dusaulx, qui raconte qu'étant entré dans la salle du conseil, il vit que tous les papiers étaient sauvés, parce que les cartons étaient en bon ordre : mais il s'aperçut bientôt que les cartons restaient seulx et que les papiers étaient enlevés.

Etat des prisonniers morts à la Bastille, depuis 1475 jusqu'en 1759, avec des notes sur ces prisonniers. Il y a une lacune dans cet état depuis 1602 jusqu'en 1674.

Autre état des prisonniers morts à la Bastille, commençant à l'année 1702 et finissant à l'année 1747. Il paraît avoir été transcrit d'après le premier état, mais les notes ont été abrégées.

Une case couverte de tableaux ou états pouvant former sept à huit liasses. Ces états comprennent l'année de l'entrée des prisonniers à la Bastille, celle de leur sortie et souvent le motif de leur détention. Il manque un grand nombre de ces tableaux, mais on a recouvré une assez grande quantité qui ont servi d'abord à les dresser et qui maintenant leur servent de supplément. Comme ces tableaux, dont plusieurs sont fatigués, crottés, lacérés, sont d'ailleurs de formes différentes, en tout fort peu commodes, on les a transcrits, ainsi que les notes dont on vient de parler. Ces copies remplissent deux cartons, et forment une histoire de la Bastille depuis l'année 1659 jusqu'en l'année 1777. Malheureusement cette histoire a des lacunes dont quelques-unes sont remplies par des notes qu'on recouvre successivement [1].

[1] « Quelques années avant la destruction de la Bastille, et lorsque les archives fournissaient des renseignements qu'il serait impossible de se procurer aujourd'hui, on dressa des états, à plusieurs colonnes, contenant les noms des prisonniers, le quantième de leurs entrées et de leurs sorties, les motifs de leur détention, quand ils étaient connus. Il y avait autant d'états ou tableaux que de prisonniers. Ces états commençaient à l'année 1659 et conduisaient jusqu'en 1785, du moins n'en a-t-on point trouvé d'antérieurs ni de postérieurs. Si tous ces états avaient été conservés, on aurait une histoire chronologique de la Bastille depuis 1659. Mais le plus grand nombre a été enlevé, d'autres ont été déchirés et jetés dans les cours, comme le témoignent les fragmens qui ont été ramassés après avoir été traînés dans la boue et être devenus indéchiffrables. Pour procéder à la confection de ces états, on avait commencé par faire des notes dont ils étaient la copie fidèle. On a retrouvé beau-

Papiers concernant la police, 514 liasses.

Papiers étrangers à la Bastille ou inutiles, 240 liasses.

Papiers en désordre et qui n'ont pas encore été examinés, 78 liasses.

Papiers triés et concernant la Bastille, mais qu'il faut remanier de nouveau pour les distribuer sous des dossiers particuliers à chacun des prisonniers qu'ils concernent, 40 liasses.

Une case couverte de papiers qui pourraient former 4 à 5 liasses — ces papiers ne concernent pas la Bastille, — mais on n'a pas cru devoir les mettre au rebut, et par un travail, ils seront distribués sous les titres qui leur conviennent.

Papiers concernant des espionages sur les ministres étrangers, et même sur quelques seigneurs français, sur les femmes entretenues, sur les mauvais lieux, sur les caffés et endroits publics, sur l'église et le cimetière de Saint-Médard. Ces papiers mis à part, mais encore confondus entre eux, seront, par un second travail, distribués sous les titres qui leur conviennent.

Papiers concernant les prétendus miraculés par l'intercession du diacre Paris, ou par les convulsions.

2 liasses de gazetins à la main.

3 liasses d'états, pour chaque mois, de la nourriture des prisonniers détenus à la Bastille. Il manque un grand nombre de ces états.

Papiers concernant le procès de M. de Klinglin, prêteur de Strasbourg, 6 liasses [1].

coup de ces notes, qui servent de supplément aux états. Mais ces notes et ces états sont encore fort incomplets, et il manque des années entières.

« Un particulier, le jour même de la prise de la Bastille, s'est procuré vingt-huit années complètes de ces notes, savoir celles de l'année 1702 et celles depuis 1738 jusques et y compris 1764. Il offre de les céder et désirerait en avoir 600 livres. Mais comme sur ces vingt-huit années il y en a vingt dont on a trouvé les états presque complets, on croit qu'il suffirait de réduire à 300 livres le prix de ces notes.

« L'authenticité en est d'ailleurs prouvée par le caractère d'écriture et le papier, qui sont absolument les mêmes que de celles qui ont été trouvées au dépôt.

« Nota. — Les états sont sur très grand papier, ce qui en rend l'usage fort incommode. Les notes qui en forment le supplément sont sur des quarrés de petit papier. Pour la facilité des curieux qui voudront consulter, à la Bibliothèque de la Ville, cette histoire de la Bastille, on fait des copies uniformes de ces états et notes, et elles ne seront communiquées au public qu'après avoir été reliées, pour en éviter le désordre et la dispersion. Ce recueil pourra fournir cinq ou six volumes. » (Note de Lévesque, Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,725, ff. 19-20.)

[1] Les papiers de Klinglin sont aujourd'hui à la Bibl. de l'Arsenal, mss. 6,685-6,687.

II

État des papiers de la Bastille [1].

1° Livre in-fol. contenant l'état des prisonniers qui sont sortis de la Bastille, depuis le 4 octobre 1690 jusqu'au mois de juillet 1705, entièrement écrit de la main de M. Du Junca, lieutenant de Roi. On trouve dans cet état la mort subite du prisonnier au masque de velours noir qu'on appelle *l'homme au masque de fer* [2].

2° Livre in-fol. des sorties de la Bastille, autrefois relié, mais arraché de sa reliure. Il commence au 10 août 1728 et finit au 9 janvier 1750 [3].

3° Livre relié, in-4°, des sorties de la Bastille, commençant au 13 février 1750 et finissant au 13 avril 1754 [4].

4° Portion d'un livre in-4° de sorties de la Bastille, arraché de la reliure, commençant au 3 décembre 1768 et finissant au 14 décembre 1769 [5].

5° Livre relié, in-4°, des sorties de la Bastille depuis le 12 septembre 1771 jusqu'au 6 décembre 1782 [6].

6° Livre in-4° autrefois relié et maintenant arraché de sa reliure, contenant les entrées à la Bastille depuis le 13 avril 1754 jusqu'au 5 décembre 1762. Il manque quelques feuillets à la fin [7].

7° Livre de même format et de même condition, contenant les entrées à la Bastille depuis le 12 décembre 1762 jusqu'au 5 septembre 1771 [8].

8° Livre in-fol., relié, contenant les ordres du Roi, autrement dits lettres de cachet, adressés au gouverneur de la Bastille, depuis le 16 janvier 1666 jusqu'au 3 décembre 1674. (Ce livre est coté tome 2 [9].)

9° Livre de même format et de même condition contenant les ordres du Roi depuis le 4 mars 1698 jusqu'au 29 décembre 1710. (Ce livre est coté tome 7 [10].)

10° Livre de même format, mais dont un très-grand nombre de feuillets

[1] Bibl. de l'Arsenal, 12,725, ff. 3-6. — Cet état est écrit de la main de Lévesque. Une copie d'une belle écriture de copiste est conservée dans le même carton (ff. 174-180).

[2] Registre aujourd'hui distrait du fonds de la B., mais conservé à la Bibl. de l'Arsenal, ms. 5,134. Voir Henry Martin, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. V, p. 96.

[3] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,581.

[4] Ce manuscrit, distrait du fonds de la B., se trouve à la Bibl. nat., fonds français, 14,058.

[5] En déficit à la Bibliothèque de l'Arsenal.

[6] Ce manuscrit, distrait du fonds de la B., est conservé à la Bibl. nat., fonds français, 14,059.

[7] En déficit à la Bibliothèque de l'Arsenal.

[8] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,480.

[9] *Ibid.*, 12,472.

[10] *Ibid.*, 12,475.

ont été arrachés. Le commencement manque. Le premier ordre est du 17 septembre 1742. Un grand nombre d'ordres ont été arrachés du milieu du livre ; le dernier est du 26 décembre 1745. (Ce livre est coté tome 15 [1].)

11° Livre de même format et de bonne condition. Le premier ordre est du 15 janvier 1774, et le dernier est du 9 septembre 1774. (Ce livre est coté tome 22 [2].)

Ainsi il manque 18 tomes de ces ordres jusqu'au mois de septembre 1779, et, depuis cette époque jusqu'à celle de la destruction de la Bastille, il doit y avoir eu un ou deux volumes de plus [3].

12° 18 volumes reliés en parchemin verd de lettres des magistrats aux gouverneurs de la Bastille. Ces volumes forment les tomes 2[4], 3[5], 6[6], 7[7], 8[8], 9[9], 10[10], 12[11], 17[12], 18[13], 19[14], 20[15], 27[16], 29[17], 37[18], 44[19], 47[20], 61[21], seconde partie. Le dernier tome est coté 71 et comprend la dernière partie de l'année 1779 [22]. Il manque donc 51 volumes de ces lettres [23], non compris celles qui ont été écrites depuis le commencement de 1780 jusqu'à la prise de la Bastille [24].

13° 2 volumes reliés en parchemin verd de lettres du commissaire Rochebrune au major de la Bastille. Le premier commence en juillet 1750 et

[1] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,477.

[2] *Ibid.*, 12,478.

[3] Nous pensons, contrairement à Lévesque, que les ordres du Roi postérieurs à l'année 1779 n'avaient pas encore, en 1789, été réunis en volume.

[4] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,486.

[5] En déficit à la Bibliothèque de l'Arsenal.

[6] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,487.

[7] *Ibid.*, 12,488

[8] *Ibid.*, 12,489.

[9] *Ibid.*, 12,490.

[10] *Ibid.*, 12,491.

[11] *Ibid.*, 12,491.

[12] *Ibid.*, 12,494.

[13] *Ibid.*, 12,496.

[14] *Ibid.*, 12,497

[15] *Ibid.*, 12,498.

[16] *Ibid.*, 12,501.

[17] *Ibid.*, 12,502.

[18] *Ibid.*, 12,505.

[19] *Ibid.*, 12,508.

[20] *Ibid.*, 12,510.

[21] *Ibid*, 12,516.

[22] En déficit à la Bibliothèque de l'Arsenal.

[23] Comme on le voit, deux des volumes de cette série, mentionnés par Lévesque, ne sont pas au fonds de la Bastille conservé à la Bibl. de l'Arsenal; en revanche, la Bibliothèque possède cinq volumes que Lévesque ne mentionne pas. (Voir ci-après l'inventaire, nos 12,486-12,516.)

[24] Ces lettres, conservées à la Bibl. de l'Arsenal, ont été réunies en volume et ajoutées à la série. Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,517.

finit en décembre 1753. Le dernier commence au 1er janvier 1759 et finit au dernier décembre de la même année [1]. Il devait y avoir un grand nombre de livres semblables [2].

14° Affaire des poisons. 80 dossiers contenant des interrogatoires, dépositions, confrontations, déclarations des prisonniers ou des témoins [3].

15° Papiers concernant les prisonniers détenus à la Bastille depuis 1663 jusqu'en 1730 inclusivement, rangés suivant l'ordre des années [4]. Pour quelques-uns de ces prisonniers il s'est trouvé des papiers en très grand nombre, pour d'autres de simples notes qui prouvent seulement qu'ils ont été à la Bastille. Quelquefois les dossiers contiennent des pièces intéressantes qui font connaître les causes des détentions, et dévoilent tantôt la pusillanimité du gouvernement à qui tout faisait peur, tantôt la fausse politique ou la superstition qui lui faisait persécuter des infortunés pour des opinions indifférentes ou ridicules. Quelquefois aussi on ne trouvera sous les dossiers que des papiers inutiles, lettres de famille, quittances, billets, états de dépenses, etc.

Le siècle dernier ne fournit que 78 dossiers.

Depuis l'an 1700 jusqu'en 1710 inclusivement, 93 dossiers ;

Depuis 1711 jusqu'en 1720 inclusivement, 46 dossiers ;

Depuis 1721 jusqu'en 1730 inclusivement, 77 dossiers ;

En tout 294 dossiers.

Les papiers qui sont déjà triés pour les années suivantes, mais qui ne sont pas encore en ordre, promettent de fournir un plus grand nombre de dossiers, dont plusieurs seront eux-mêmes plus chargés de pièces.

On ne trouve point de papiers postérieurs à l'année 1775, parce que ceux des dernières années étaient placés dans la chambre du conseil, et sont devenus la proie des curieux lors de la conquête de la Bastille.

Il reste encore 3 ou 400 liasses de papiers dans un plus grand désordre que ceux dont on a déjà fait le triage. Après avoir été jetés des cartons, disputés par les personnes qui en désiraient la possession, quelquefois lacérés en partie, toujours dépouillés des ficelles ou lacets qui les unissaient, et enfin dispersés jusque dans la boue, ils ont été ramassés à la pêle, liés sans ordre et apportés au dépôt. On y trouvera sans doute des pièces qu'il faudra rapporter aux dossiers déjà faits, et d'autres appartenant à des prisonniers, ou encore inconnus, ou concernant lesquels on n'a trouvé jusqu'à présent aucune pièce.

[1] Bibl. de l'Arsenal, mss. 12,518-12,519.

[2] Nous ne le pensons pas, car nous n'en connaissons pas d'autres que ceux que cite Lévesque, et qui sont actuellement à la Bibliothèque de l'Arsenal.

[3] Bibl. de l'Arsenal, ms. 10,338-10,359.

[4] Intercalés dans le classement général des dossiers. Bibl. de l'Arsenal, mss. 10,333-11,127.

Police.

Livre in-fol. d'ordres du Roi et de police, 1725 [1].

Ordres du Roi et de police, 1730. Livre autrefois relié, mais arraché de sa reliure [2].

Ordres du Roi et de police, 1734 à 1737 [3].

Ordres du Roi et de police, 1740 à 1746. Livre arraché de sa reliure [4].

Ordres du Roi et de police, 1747 à 1751 [5].

Minutes des lettres des magistrats de police, 1725, 1727 [6].

Rapports faits à la police, 1740, 1761 [7].

Rapports faits par l'inspecteur Poussot, 1746, 1751 [8].

Rapports généraux faits à la police, 1747, 1750 [9].

Registre des rapports faits au Lieutenant de police depuis le 19 février 1750 jusqu'au 22 juillet 1756. Les premiers feuillets ont été arrachés [10].

Registre des rapports de l'inspecteur Sarraire depuis 1761 jusqu'en 1770 [11].

Registre des captures tenu par l'inspecteur Poussot, en 1738 [12].

Livre de patrouilles et captures, depuis 1750 jusqu'en 1754 [13].

Registre de personnes emprisonnées, pour la sûreté de Paris, depuis 1760 jusqu'en 1762 [14].

Registre d'emprisonnement, pour la sûreté de Paris, en 1762 [15].

Registre des déclarations faites chez les commissaires depuis 1760 jusqu'en 1762 [16].

Registre des déclarations reçues par les commissaires du département de l'inspecteur Sarraire, depuis 1767 jusqu'en 1769 [17].

Registre semblable, depuis 1769 jusqu'en 1771 [18].

Registre des renvois dans les bureaux, 1730 [19].

[1] N'est pas à la Bibliothèque de l'Arsenal.
[2] *Id.*
[3] Bibl. de l'Arsenal, ms. 10,135.
[4] N'est pas à la Bibliothèque de l'Arsenal.
[5] Intercalés dans les dossiers et papiers de police.
[6] *Id.*
[7] *Id.*
[8] Bibl. de l'Arsenal, ms. 10,029, n° 4
[9] Intercalés dans les dossiers et papiers de police.
[10] Bibl. de l'Arsenal, ms. 10,148, n° 1
[11] *Ibid.*, 10,142.
[12] *Ibid.*, 10,140.
[13] *Ibid.*, 10,139.
[14] N'est pas à la Bibliothèque de l'Arsenal.
[15] Bibl. de l'Arsenal, ms. 10,144.
[16] *Ibid.*, 10,143.
[17] *Ibid.*, 10,145.
[18] *Ibid.*, 10,147.
[19] N'est pas à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Registre des renvois dans les bureaux, 1737[1].

Table alphabétique des prisonniers arrêtés par la police avec les causes de leur détention, 1728, 1729, 1730[2].

Rapports de police de 1749 à 1761[3].

Jugements, en dernier ressort, rendus en la Chambre de police sous M. de La Reynie, depuis 1684 jusqu'en 1690[4].

Lévesque travaillait aux appointements de deux cents livres par mois.

Pièces de comptabilité concernant le traitement du commis au classement des papiers de la Bastille.

I[5]

(1792, 31 mars.)

Par délibération du Corps municipal en date du 11 novembre 1791, il a été arrêté que les papiers de la Bastille seront déposés à la Bibliothèque de la Commune, que les personnes qui ont été jusqu'à présent chargées du triage et de l'arrangement de ces papiers continueront ce travail sous l'inspection et la surveillance du bibliothécaire de la Commune, et que les administrateurs au département des domaines continueront aussi de faire payer chaque mois, jusqu'à l'achèvement du travail, la somme réglée par l'arrêté du Corps municipal du 2 février précédent.

En conséquence, je prie messieurs les administrateurs au département des domaines et finances de la ville de Paris de vouloir bien faire payer à M. Lévesque, qui continue le travail des papiers de la Bastille, la somme de deux cents livres pour un mois de ses appointemens échus ce jourd'hui.

A Paris, le 31 mars 1792[6].

Signé : « AMEILHON,
Bibliothécaire de la Commune. »

[1] N'est pas à la Bibliothèque de l'Arsenal.

[2] *Id.*

[3] Intercalés dans les cartons contenant les papiers de la police.

[4] Intercalés dans les dossiers (10,393-10,491) des années correspondantes.

[5] BIBL. NAT., ms. fr. 11,736, f. 2. — Un acte semblable de tous points, mais daté du 30 avril 1792 (*ibid.*, f. 3), a été publié par M. TISSERAND, *op. cit.*, p. 114 (t. III, pp. 293-294, de la publication de M. Franklin). — Acte semblable daté du 31 mai 1792, dans la collection de M. Alf. Begis.

[6] Le manuscrit porte par erreur 1791.

II[1]

(1292, 10 mai.)

Municipalité de Paris. — Département des domaines et finances.

M. Vallet de Villeneuve, trésorier de la Ville, payera des deniers de sa caisse à M. Lévesque, et sur son acquit, la somme de deux cents livres pour le mois de ses appointemens échus ce jour, comme employé à la Bibliothèque de la Ville pour l'arrangement des papiers de la Bastille, conformément à l'arrêté du Corps municipal, du 11 novembre dernier, et suivant le certificat ci-joint de M. Ameilhon, bibliothécaire.

A la Maison Commune, ce 30 avril 1792, l'an IV de la Liberté.

Signé : « Ouchin. » « Guinot. »

Vu et contrôlé pour la somme de deux cents livres, enregistré n° 706 à la mairie, le 6 may 1792, l'an 4e de la Liberté.

Signé : « Pétion. »

Enregistré ce 10 may 1792.
Vu, point d'opposition, ce 10 may 1792.
Au revers : Pour acquit de deux cents livres,

Signé : « Lévesque. »

La dernière fois qu'il est publiquement question de nos archives, avant l'époque contemporaine, c'est dans une lettre du procureur de la Commune, Manuel, adressée à Fournier l'Américain. Celui-ci s'était étonné, non sans raison, du complet silence qui, lentement, s'était appesanti sur les papiers de la Bastille, après tant de bruit.

Lettre du pfocureur de la Commune, Manuel, à Fournier l'Américain concernant les papiers de la Bastille[2].

« Procureur de la Commune.

« Paris, ce 19 mai 1797, l'an IV de la Liberté.

« J'ai provoqué, Monsieur, l'attention du Corps municipal sur l'objet de votre juste réclamation relative aux papiers trouvés à la Bastille. Ces papiers

[1] Bibl. nat., ms. fr. 11,736, f. 1. — Actes identiques signés par le même, en date du 31 mars 1792, *ibid.*, f. 4; — du 29 févr. 1792, *ibid.*, f. 5. (Voir Tisserand, *op. cit.*, p. 116, et t. III, p. 294, de la publication de M. Franklin.) Acte identique, daté du 3 août 1792, dans la collection de M. Alf. Begis.

[2] Arch. nat., F[7] 6,504.

sont les pièces justificatives du Despotisme, et il est tems de les mettre sous les yeux du peuple. Certes, le peuple a bien raison de réclamer cette publication. Les papiers trouvés à la Bastille sont une conquête nationale, et ce n'est pas pour les voir renfermés dans une salle que tous les citoyens, qui en étoient dépositaires à l'époque du 14 juillet 1789, se sont empressés de les remettre dans les dépôts indiqués. Je ne m'en tiendrai pas à ce premier éveil. Je ferai tous mes efforts pour que l'on remette ce dépôt, non à des commissaires, qui ne feront rien, mais à des gens de lettres estimés et connus, qui s'empresseront de mettre tous les François dans la confidence des secrets du Despotisme. Le tems de dévoiler toutes les turpitudes et d'arracher tous les masques est arrivé; une plus longue condescendance seroit coupable. J'apporterai dans cette affaire le plus grand zèle et je m'efforcerai de mettre entre les mains de tous les citoyens une partie des dépouilles du Despotisme terrassé par le courageux dévouement des vainqueurs de la Bastille.

Signé : « Le procureur de la Commune,
« P. MANUEL. »

Nous pouvons résumer l'histoire des archives de la Bastille, à l'époque révolutionnaire, en ces termes :

Tout ce qui fut sauvé des archives de la Bastille après le pillage du 14 juillet 1789 fut tout d'abord déposé au greffe de l'Hôtel de Ville, à l'abbaye Saint-Germain des Prés et au couvent de Saint-Louis-la-Culture. Le Corps municipal, par arrêté du 16 septembre 1789, fit centraliser tous les papiers de la Bastille au couvent de Saint-Louis-la-Culture, et, par arrêté du 11 novembre 1791, il les fit intégrer dans la Bibliothèque de la Ville de Paris, bibliothèque qui se trouvait, à cette date, dans le même couvent.

VIII

LES ARCHIVES DE LA BASTILLE A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

Aux temps révolutionnaires succèdent des temps plus calmes. Les archives de la Bastille, après avoir tant fait parler d'elles, occupé l'Assemblée constituante, l'Assemblée des électeurs, la Commune de Paris, la Presse, Mirabeau, La Fayette, Bailly, tout

Paris, la France entière, tombent dans un oubli complet. Elles sont perdues de vue. On les croit disparues à jamais. En 1840, un jeune bibliothécaire les découvre à la Bibliothèque de l'Arsenal au fond de quelque oubliette obscure! Comment ont-elles échoué là?

Les archives de la Bastille se trouvaient à la Bibliothèque de l'Arsenal dès les premières années du XIX^e^ siècle, avant l'an 1804, ainsi que l'atteste une note écrite sur un recueil de lettres du Lieutenant de police [1].

Ceci établi, nous pouvons fixer le moment où elles changèrent de domicile. Ameilhon, bibliothécaire de la Ville de Paris, fut nommé, le 9 floréal an V (28 avril 1797), par le Directoire exécutif, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. De 1798 à 1802 [2], Ameilhon fut autorisé à choisir dans les dépôts littéraires les livres et manuscrits qu'il jugeait devoir être utiles à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il en tira tout naturellement un grand nombre du dépôt de Saint-Louis-la-Culture [3], à la garde duquel il avait été préposé. Il n'est pas douteux que c'est à cette époque, vraisemblablement dans les premiers mois de 1798 [4], qu'Ameilhon fit passer les archives de la Bastille de la maison Saint-Louis-la-Culture à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Voici donc nos archives en lieu sûr et confiées à la garde d'hommes savants et lettrés. Elles y seront sans doute entourées de soins, et nous y verrons rétablir l'ordre détruit. On les entassa dans un entresol poudreux. On différait de jour en jour de les en tirer; cela dura quarante ans. Le souvenir de leur existence se perdit. Et s'il arrivait qu'un vieil amateur, curieux et importun, pour en avoir entendu parler au temps jadis, demandât à les consulter, la réponse était qu'on ne les connaissait point [5].

[1] Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,504, f. 1. « J'ai remis à la Bibliothèque *nationale* de l'Arsenal ce volume qui lui manquoit et que j'ai acquis dans des papiers mis au rebut après le décès du s^r^ Maugras. *Signé :* Caron. »

[2] Voir ordres du ministre et récépissés d'Ameilhon, Bibl. de l'Arsenal, ms. 6,501 (*Archives des dépôts littéraires*, t. XV), *passim*.

[3] Voir *ibid.*

[4] Une lettre d'Ameilhon, datée de fructidor an V, conservée dans la collection de M. Alf. Begis, donne à cette hypothèse l'apparence de la certitude.

[5] Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. I, p. v.

Quel sort! Après tant de gloire, ne plus former « qu'un amas de papiers sur le carreau où ils faisaient jonchée et litière[1] ». Ce fut en cet état que François Ravaisson les trouva[2]. Le hasard fit qu'en tirant une feuille de la masse, il mit la main sur une lettre de cachet. Il comprit aussitôt qu'il venait de retrouver le trésor perdu. Quelque peu surpris, les administrateurs de la Bibliothèque l'encouragèrent à remettre de l'ordre dans le classement[3]. L'année d'après, en 1841, le ministre de l'instruction publique le chargea spécialement du dépouillement, du classement et du catalogue des papiers de la Bastille[4].

« La besogne n'était pas facile, écrit l'excellent érudit, et paraissait devoir être longue. Elle le fut : vingt années de travail ont à peine suffi pour voir clair au milieu du désordre incroyable dans lequel se trouvaient les papiers de la Bastille. Il ne restait rien du travail des officiers de la Bastille, à peine une trace de celui des employés du comité sur les chemises des différents dossiers épars, les feuilles dérangées et mêlées les unes aux autres. C'était à les prendre pour des résidus et pour des papiers de rebut. Au reste, c'est le nom qu'on leur donnait. Pour se mettre à l'œuvre, on prit au hasard une poignée de papiers. Il fallut s'accoutumer à déchiffrer les noms, les dates trop souvent illisibles dans les pièces de procédure. A la longue on s'y reconnut; on alla plus vite, l'ordre et une classification régulière s'établirent dans ces archives[5]. »

« Il fallait, pour recomposer les dossiers primitifs, avec tous ces feuillets maculés, foulés aux pieds, épars et confondus, un rare courage et une plus rare persévérance, une merveilleuse et infaillible mémoire des écritures, des noms et des affaires[6]. » Ravaisson fut à la hauteur de la tâche entreprise.

[1] Ed. Thierry, Discours prononcé sur la tombe de Fr. Ravaisson, et publié dans le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, année 1884, p. 249.

[2] Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. I, p. v.

[3] *Ibid.*

[4] Rapport manuscrit de Fr. Ravaisson, conservé parmi les papiers d'administration de la Bibliothèque de l'Arsenal.

[5] Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. I, pp. v et vi.

[6] Ed. Thierry, *Discours, loc. cit*, p. 249.

Mais une fatalité semblait attachée au sort des archives de la Bastille. Il ne fut pas donné à François Ravaisson de mettre la dernière main au monument qu'il édifiait avec peine et courage; par trois fois l'œuvre près d'être achevée s'écroula. Deux fois le vent, pénétrant dans les greniers vitrés où étaient rangés les documents, se joua cruellement dans ces papiers si laborieusement classés, et tout fut à refaire après un déménagement précipité qui se hâtait sous les obus du siège [1].

Nommé, en décembre 1884, surnuméraire à la Bibliothèque de l'Arsenal, il nous a été donné de terminer l'œuvre entreprise par nos prédécesseurs. Avec joie nous disons ici leurs efforts, leur mérite à eux tous : depuis les archivistes secrétaires de la Lieutenance de police ou les officiers de la Bastille qui ont ordonné le dépôt au XVIII[e] siècle, jusqu'aux commis employés à l'époque révolutionnaire, jusqu'à François Ravaisson, le plus méritant de tous, auquel les sciences historiques devront une durable gratitude.

IX

PLAN DU CLASSEMENT ET DU CATALOGUE.

Nous avons exposé les lignes du classement nouvellement adopté, dans un rapport à M. l'administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, qui fut publié, en 1887, dans le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, et qui avait été soumis, avant l'impression, à M. Léopold Delisle. L'éminent directeur de la Bibliothèque nationale avait eu la bonté d'en approuver les dispositions, et nous nous sommes efforcé, au cours de notre travail, de nous y conformer fidèlement.

Les archives de la Bastille sont, à présent, divisées en trois sections :

[1] Ed. Thierry, *Discours*, *loc. cit.*, p. 249.

I. *Administration du Lieutenant général de police* (nos 10,001-10,329) [1].

II. *Dossiers individuels et documents biographiques* (nos 10,330-12,471).

III. *Administration de la Bastille, de la prison de Vincennes et de quelques autres prisons* (nos 12,472-12,725).

La première section : *Administration du Lieutenant général de police,* comprend : la correspondance et les papiers particuliers des Lieutenants de police (nos 10,001-10,022); — les papiers provenant du cabinet des secrétaires de la Lieutenance de police (nos 10,023-10,027); — les notes et procès-verbaux des inspecteurs et des commissaires de police (nos 10,028-10,032); — les plaintes et déclarations renvoyées devant les commissaires au Châtelet (nos 10,033-10,091); — les procès-verbaux des perquisitions, des captures et des interrogatoires par les officiers de la Lieutenance de police (nos 10,092-10,118); — les bulletins et papiers relatifs à la sûreté (nos 10,119-10,135); — les registres des inspecteurs de police (nos 10,136-10,148); — les assignations à comparaître devant le Lieutenant général (nos 10,149-10,154); — les gazetins de la police secrète (nos 10,155-10,170); — les papiers provenant des bureaux entre lesquels était partagée l'administration de la Lieutenance générale : 1° Religion (nos 10,171-10,233); — 2° mœurs (nos 10,234-10,268); — 3° santé (n° 10,269); — 4° vivres (nos 10,270-10,279); — 5° voirie (nos 10,280-10,281); — 6° sûreté et tranquillité publiques (nos 10,282-10,293); — 7° sciences et arts libéraux (nos 10,294-10,319); — 8°, 9° et 10°, commerce, manufacture et arts mécaniques, serviteurs, domestiques et manouvriers (nos 10,320-10,321); — enfin quelques documents concernant les notaires au Châtelet et les parlements (nos 10,322-10,329).

La deuxième section : *Dossiers individuels et documents biographiques,* est de beaucoup la plus considérable (nos 10,330-12,471). Sur chaque dossier est écrit le nom du personnage auquel

[1] Les archives de la B. font partie du fonds des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal; ainsi s'explique que le premier carton de ces archives porte le n° 10,001.

le dossier se rapporte. Tous les dossiers, ainsi désignés, sont classés année par année, d'après la date d'arrestation de l'individu dont il s'agit. Lorsque cette date fait défaut, elle est remplacée par celle qui a paru s'en rapprocher le plus; celle du premier interrogatoire, par exemple, ou de la première lettre reçue par le prisonnier. Un certain nombre de ces dossiers se rapportent à des personnes qui n'ont pas été emprisonnées : en ce cas, la date qui détermine la place du dossier est celle du procès soutenu par les personnes en question, ou des poursuites dirigées contre elles. Les dossiers groupés de la sorte, année par année, sont classés alphabétiquement, d'après les noms de leurs titulaires.

On trouvera, à la table du catalogue, le détail de tous ces noms, en sorte que les recherches seront faciles et rapides. Nous n'avons pas donné le détail de ces noms dans ce volume, dans la crainte que notre catalogue ne prît des dimensions trop grandes. Des cartons contenant des dossiers en assez grand nombre se trouvent ainsi, dans ce volume, analysés en une ligne. Exemple :

Année 1740.

11,452. — Dix-huit dossiers, A. — 261 ff.
11,453. — Trente-six dossiers, Ba-Be. — 422 ff.
Etc., etc.

Ces indications font connaître le numéro du carton, le nombre de dossiers qu'il contient, les lettres initiales, entre lesquelles sont compris les noms des titulaires des dossiers classés alphabétiquement, enfin le nombre de feuillets contenus dans le carton. A la table, au contraire, ce même carton, 11,453, sera représenté par cinquante mentions au moins, les unes alphabétiques, correspondant aux noms propres, les autres méthodiques, correspondant à la nature des affaires. Quant aux dossiers importants, dont chacun remplit un ou plusieurs cartons, nous leur avons consacré dans ce volume des notices plus étendues, non seulement parce qu'ils répondent aux affaires les plus intéressantes, mais encore parce que, dans les tables du catalogue, ils

ne seront représentés que par deux ou trois mentions, tous les documents contenus dans chacun de ces cartons ne se rapportant qu'à un ou deux individus et à une seule affaire. En sorte que, de quelques dossiers qu'il s'agisse, la place donnée à leur analyse, quoi qu'il en puisse paraître à première vue, aura, dans l'ensemble, des dimensions égales.

Quant à ces dossiers volumineux dont chacun occupe un ou plusieurs cartons, nous avons pensé que la meilleure manière d'en faire connaître le contenu était d'indiquer exactement le nom du titulaire, la prison où il avait été enfermé, les dates d'entrée et de sortie, enfin la nature de l'affaire pour laquelle il avait été poursuivi. Ces dossiers contiennent tous, en effet, des documents de même genre : pièces relatives à l'arrestation et à l'emprisonnement des prévenus et à leur détention, pièces de procédure et de formalités. Par le fait seul que nous donnons exactement les indications dont nous venons de parler, ces documents se trouvent inventoriés.

Notre prédécesseur avait adopté un mode de classement différent. Il avait cru devoir grouper tous les dossiers des détenus d'une même prison; puis, à l'intérieur des différents groupes ainsi obtenus, les classer chronologiquement, d'après les dates d'écrou. Nous n'avons pas tardé à reconnaître que la continuation de ce mode de classement était impossible : les dossiers étant incomplets, la date d'écrou fait souvent défaut; il arrive même que nous ignorions dans quelle prison le prévenu a été enfermé. Le classement laissait, en outre, hors de ses cadres, un grand nombre de pièces qui auraient dû y trouver place : celles qui concernent les particuliers poursuivis par la justice, mais non emprisonnés, celles qui concernent les personnes ayant passé par différentes prisons, les pièces qui se rapportent à plusieurs personnes à la fois, détenues dans des prisons différentes.

La troisième section : *Administration de la Bastille et de quelques autres prisons,* comprend : 1° pour la Bastille : la collection des ordres du Roi (nos 12,472-12,478); — les registres

de la salle du conseil (nos 12,479-12,481); — les déclarations signées par les prisonniers à leur entrée (nos 12,482-12,484); — les documents concernant le service de la chapelle (no 12,485); — la correspondance entre la Lieutenance générale et le gouvernement de la Bastille (nos 12,486-12,517); — les documents relatifs aux fournitures faites aux prisonniers (nos 12,518-12,525); — les tableaux de prisonniers (nos 12,526-12,580); — les actes passés lors de la sortie des prisonniers (nos 12,581-12,582); — les comptes des fournisseurs de la Bastille (nos 12,583-12,592); — la comptabilité du major (nos 12,593-12,601); — les consignes et règlements du château (no 12,602); — les pièces concernant le bâtiment, le mobilier, l'artillerie (nos 12,603-12,608); — les documents relatifs à l'état-major et à la garnison de la Bastille (nos 12,609-12,628); — les papiers particuliers ayant appartenu aux différents gouverneurs, officiers et fonctionnaires du château (nos 12,629-12,682); — 2° les papiers d'administration de Bicêtre, de Charenton, des Grand et Petit Châtelet, du For-l'Évêque, de Sainte-Pélagie, de Saint-Lazare, de la Salpétrière et de Vincennes (nos 12,683-12,707); — les engagements pour la Compagnie des Indes, des signalements de forçats (nos 12,708-12,711). François Ravaisson n'avait malheureusement pas eu le temps d'aborder le classement de cette troisième section.

Il faut joindre aux documents composant ces trois sections, qui constituent l'ensemble des archives de la Bastille, quelques titres et mémoires étrangers à la police, mais qui étaient conservés au « magasin du château » (nos 12,712-12,713); — les papiers provenant du travail des archivistes de la Bastille (nos 12,714-12,725); — un carton de résidus (no 12,726); — enfin, la copie des papiers de la Bastille conservés à Saint-Pétersbourg (no 12,727).

*
* *

Il ressort de ce qui précède que la Bibliothèque de l'Arsenal ne peut avoir en sa possession la totalité des anciennes archives

de la Bastille. Les érudits en trouveront des fragments aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale [1], à la Bibliothèque Mazarine, à la Bibliothèque de la Ville de Paris, aux Archives de la Guerre et de la Marine, au Musée Britannique de Londres, surtout à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg [2].

La Bibliothèque de l'Arsenal a acquis, en 1887, la copie faite par M. Hovyn de Tranchère des principaux documents provenant de la Bastille conservés dans ce dernier dépôt. L'ancienne Bibliothèque de la Ville de Paris avait des gazetins et rapports de police que l'incendie de 1871 a détruits. Quelques pièces ont été acquises en divers temps par des particuliers. Enfin, il faut observer qu'à la Bibliothèque de l'Arsenal elle-même, la section des manuscrits possède des papiers provenant de la Bastille, qui sont distraits du fonds de la Bastille proprement dit [3].

Nous avons indiqué dans ce catalogue, à la place qu'ils y auraient occupée, s'ils avaient fait partie de notre fonds, ceux des documents provenant de la Bastille qui sont conservés dans les Bibliothèques et Archives que nous venons de nommer et dont nous avons eu connaissance.

X

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES PUBLIÉS D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA BASTILLE.

Nous terminerons cette Introduction par la nomenclature des publications faites, jusqu'à ce jour, d'après des documents pro-

[1] Voir Léopold Delisle, *Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, t. II, pp. 153-155.

[2] Voir Hector de La Ferrière, *Deux années de mission à Saint-Pétersbourg*, Paris, 1867, in-8°; Gustave Bertrand, *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg*. Paris, 1874, in-8°.

[3] Registres de Du Junca, Bibl. de l'Arsenal, mss. 5,133-5,134; Pièces concernant la famille d'Amfreville, mss. 6,641-6,642; Papiers d'Andrieux, mss. 6,651-6,700; Papiers d'Obrecht, mss. 4,763, 6,518, 6,769; Pièces concernant la famille de Bragelongne, mss. 6,761-6,763.

venant des anciennes archives de la Bastille, pour éviter aux érudits la peine de copier et de publier à nouveau des textes qu'ils pourraient croire inédits. Ces publications se divisent pour nous en deux catégories : les publications faites d'après des documents provenant des archives de la Bastille, mais qui ne sont pas parvenus à la Bibliothèque de l'Arsenal; les publications faites d'après les documents des archives de la Bastille qui sont conservés dans notre Bibliothèque.

A

PUBLICATIONS FAITES D'APRÈS CEUX DES PAPIERS DE LA BASTILLE QUI NE SE TROUVENT PAS A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

Époque révolutionnaire.

ANONYME (par CHARPENTIER, avec le concours de MANUEL). *Bastille dévoilée* (*La*), ou recueil de pièces authentiques pour servir à son histoire, avec le détail des fameuses journées des 12, 13 et 14 juillet, la mort de M. de Launay, de M. de Miray et autres officiers assiégés, etc. Paris, 1789, in-8° de 107 pages.

Cet ouvrage ayant eu beaucoup de succès, l'auteur l'a publié une seconde fois avec de plus grands développements, mais en comprenant le même texte dans cette nouvelle édition, sous le titre de :

— *Bastille dévoilée* (*La*), ou recueil de pièces authentiques pour servir à son histoire. Paris, 1789-1790. Neuf livraisons in-8°.

Cette publication, aussi remarquable par la valeur des documents que par la sincérité de l'auteur, a été faite d'après les dossiers qui, à cette date, se trouvaient encore à la Lieutenance de police. Ce fait explique que l'auteur n'a guère utilisé que des dossiers datés de 1775 à 1789, les autres se trouvant déposés à la Bastille. Voir *Bastille dévoilée,* 8e livr., p. 137, et l'introduction du présent inventaire.

— (par Dominique DARIMAJOU). *Chasteté du clergé dévoilée* (*La*), ou procès-verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille. Rome et Paris, 1790. 2 vol. in-8°.

Sur Darimajou, voir Ét. CHARAVAY, *Assemblée électorale de Paris,* p. 77.

— *Copie de lettres originales manuscrites trouvées dans les ruines de la Bastille* le 15 juillet 1789. Paris, 1789, in-8° de 31 pages.

— *Copie de quelques pièces intéressantes trouvées à la Bastille,* où l'on voit la manière dont M. Delaunay se défaisait des mauvais sujets. Paris (de l'imprimerie P. de Lormel), 1789, in-8° de 8 pages.

Cette publication est autographe. Voir à ce sujet une lettre signée « DE SARTINE, ministre d'État », dans le *Journal de Paris* du 11 décembre 1789.

— *Copie exacte d'une feuille manuscrite trouvée dans les murs de la tour de la Bertaudière,* extrait (pp. 17-32) de *Recueil fidèle de plusieurs manuscrits.* Paris, 1789, in-8° de 32 pages.

— *Copie exacte d'un manuscrit trouvé à la Bastille,* in-8°. Fragment paginé 17-48. (Bibliothèque de M. Paul Lacombe.)

— *Four d'or* (*Le*), trouvé dans les décombres de la Bastille. Paris, 1789, in-8° de 10 pages.

— *Liste de tous les prêtres trouvés en flagrant délit chez les filles publiques de Paris sous l'ancien régime...* tirée des papiers trouvés à la Bastille. Paris, 1790, in-8°, VIII-48 pages.

— *Mémoire adressé à la marquise de Pompadour* par M. DANRY (Latude), prisonnier à la Bastille, et trouvé au greffe de cette prison le lendemain de sa prise par les Parisiens, suivi des 65, 66 et 67° lettres du même prisonnier à M. de Sartine et de 4 autres à MM. Quesnay et Duval. Paris, 1789, in-8° de 107 pages.

— *Recueil fidèle de plusieurs manuscrits trouvés à la Bastille,* dont un concerne spécialement l'homme au masque de fer, le tout pour servir de supplément aux trois livraisons de la *Bastille dévoilée.* Paris, 1789, brochure in-8°.

Ce n'est qu'un pamphlet; plusieurs des documents publiés sont apocryphes.

— (par MAUCLERC de Chalon en Bourgogne). *Remarques historiques sur la Bastille et sa démolition. Révolutions de Paris en* 1789... *dédiées à la Nation.* Londres, 1789, in-8°.

Ne pas confondre cet ouvrage avec celui-ci : ANONYME (par Brossais Du Perray), *Remarques historiques et anecdotes sur le château de la Bastille.* Sans lieu. 1774, in-8°.

— (par MAUCLERC de Chalon en Bourgogne). *Révolutions de Paris en* 1789... *dédiées à la Nation.* Sans lieu. 1789. 2 vol. in-8°.

Édition remaniée des *Révolutions de Paris en* 1789, mentionnées dans l'analyse précédente.

— *Traduction d'une Lettre écrite par M. le comte de Cagliostro à M****, trouvée dans les décombres de la Bastille. Paris (de l'imprimerie P. de Lormel), 1789, in-8° de 8 pages.

Manuel (Pierre). *La Police de Paris dévoilée*. Paris, 1789, 2 vol. in-8°.

— *Lettres originales de Mirabeau,* écrites du donjon de Vincennes pendant les années 1777, 1778, 1779 et 1780. Paris, 1792, 4 vol. in-12.

Voir sur les conditions dans lesquelles s'est faite cette publication, Loménie, *les Mirabeau,* t. III, pp. 313-314.

Mauclerc de Chalon en Bourgogne, *Le langage des murs, ou les cachots de la Bastille dévoilant leurs secrets*. Paris, 1789, in-8°.

Ce livre n'est pas fait, à proprement parler, avec des papiers d'archives, mais avec les inscriptions trouvées sur les murailles de la B.

Journaux.

Révolutions de Paris, par Prudhomme, année 1789, n^os^ II et suiv.

Les *Révolutions de Paris* ont publié toute une série de pièces détachées provenant des Archives de la B., dont il serait trop long de donner ici le détail. La plus importante est une « Liste des personnes enfermées à la Bastille depuis le 30 juillet 1742 jusqu'au 24 février 1750, dressée d'après les billets d'entrée de ces mêmes personnes ». Il faut également citer la célèbre lettre de Latude à la marquise de Pompadour (de la Bastille, le 12 sept. 1760), dans laquelle on trouve la phrase fameuse : « Le 25 de ce mois de septembre, à quatre heures du soir, il y aura cent mille heures que je suis dans la souffrance. » (*Révolutions de Paris,* n° XIII, pp. 37-38.) L'authenticité de cette lettre, qui a été contestée, n'est pas douteuse.

Second supplément du Point du jour. Paris, 1789. « Anecdote rare et piquante sur la Bastille, trouvée parmi les chiffons de la rue Saint-Antoine, avec ce titre : « Respectez les trous. »

Époque contemporaine.

Anonyme (par Alphonse de Beauchamp). *Histoire du donjon et du château de Vincennes,* depuis leur origine jusqu'à l'époque de la Révolution. Paris, 1807, 3 vol. in-8°.

Bégis (Alf.). *Le registre d'écrou de la Bastille de* 1787 *à* 1789, dans la *Nouvelle Revue* du 1^er^ déc. 1880, pp. 522-547. (Tirage à part de 30 pages. Paris, 1880, in-8°.)

— *Les Prisonniers de la Bastille,* dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 10 avr. 1889, col. 216-223.

Bord (Gustave). *Le Pacte de famine,* dans la *Revue de la Révolution,* année 1883, II, 325-346, 439-453; 1884, I, 197-219; 1885, I, 5-26, 124-145, 308-326. — *Le Pacte de famine. Histoire. Légende.* Paris, 1887, grand in-8°.

— *Les Prisonniers enfermés à la Bastille sous Louis XVI,* dans la *Revue de la Révolution,* année 1883, I, 61-64, 92-96, 123-128, 156-160, 190-192; II, 31-32, 60-64, 90-96, 123-128, 151-159.

Bournon (Fernand). *Notice historique sur la Bastille* (extrait de la *Grande Encyclopédie*). Paris, 1888, in-8° de 32 pages.

— *La Bastille.* Paris, 1892, in-4°.

Cocheris (H.). *Une épave de la Bastille,* dans le *Bibliophile français,* année 1868, I, 319-327; II, 120-130, 359-373.

Delort (J.). *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes.* Paris, 1829, 3 vol. in-8°.

Dufey, de l'Yonne, avocat. *La Bastille,* mémoire pour servir à l'histoire secrète du gouvernement français depuis le XIV^e^ s. jusqu'à 1789. Paris, 1833, in-8°.

Dupuis fils (Félix). *Rapport sur une collection de lettres de cachet,* par Félix Dupuis fils, membre de la *Société des antiquaires de l'Ouest et de la Morinie.*

Hovyn de Tranchère. *Les dessous de l'histoire.* Paris et Bordeaux, 1886, 2 vol. in-8°.

Jal (A.). *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.* Paris, 1867, in-8°.

En particulier l'article *Latude.*

Jullien (Adolphe). *La comédie et la galanterie au XVIII^e^ siècle* (pp. 155-172. A la Bastille). Paris, 1879, in-8°.

Rondot (Natalis). *Artistes détenus à la Bastille,* 1704-1741; dans les *Archives de l'Art français,* 1882, pp. 270-272.

Catalogues.

De nombreux catalogues de manuscrits et autographes, rédigés pour les ventes, contiennent des analyses de documents provenant des anciennes archives de la Bastille. Il serait trop long d'en donner le détail ici; voir surtout les cata-

logues des trois ventes faites du cabinet de Monmerqué, conseiller à la Cour d'appel de Paris, membre de l'Institut.

Catalogue des livres imprimés et manuscrits faisant partie de la bibliothèque de M. de Monmerqué, dont la vente aura lieu le 12 mai 1851. Paris, 1851, in-8°.

Catalogue des livres imprimés, manuscrits et autographes faisant partie de la bibliothèque de feu M. de Monmerqué, dont la vente aura lieu le 11 mars 1861. Paris, 1861, in-8°.

Catalogue des autographes et manuscrits provenant du cabinet de feu M. de Monmerqué, dont la vente aura lieu les 24 et 25 mars 1867. Paris, 1867, in-8°.

B

PUBLICATIONS FAITES D'APRÈS CEUX DES PAPIERS DE LA BASTILLE QUI SONT CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

Époque révolutionnaire.

ANONYME (par Jean-Louis CARRA, bibliothécaire à la Bibliothèque du Roi). *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille.* Londres et Paris, 1789, 3 vol. in-8°.

Publication rédigée avec les documents déposés à Saint-Louis-la-Culture, depuis transférés à l'Arsenal. C'était la publication officielle faite aux frais de la Commune, conformément à la délibération du 16 sept. 1789.

Époque contemporaine.

BERTIN (Georges). *Mémoires de Henri Masers de Latude,* nouvelle édition, avec préface et notes. Paris, sans date (1889), in-8°.

BONHOMME (Honoré). *La marquise de Pompadour et le chevalier de Resseguier,* dans la *Revue britannique* de juin 1875, pp. 359-401.

BORD (Gustave). *Le pacte de famine. Histoire. Légende.* Paris, 1887, in-8°.

BOURNON (Fernand). *La Bastille.* Paris, 1892, in-4°.

CLÉMENT (Pierre). *La police sous Louis XIV.* Paris, 1866, in-8°.

COTTIN (Paul). *Mes inscripcions,* journal intime de Restif de la Bretonne (1780-1787). Paris (bibliothèque elzevirienne), 1889, 1 vol. in-8°.

D'ESTRÉE (Paul). *Un solliciteur au XVIII^e siècle,* dans la *Revue alsacienne,* 1888-1889, pp. 310-314, 418-423, 538-542.

— *Les Juifs à Paris sous le règne de Louis XV* (1721-1760), dans la *Revue du monde latin,* 1er sept. (pp. 44-63) et 1er oct. (pp. 137-174) 1891.

FUNCK-BRENTANO (Frantz). *Archives de la Bastille* (*Les*) (rapport à M. l'administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal), dans le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives,* année 1887, pp. 19-22.

— *Archives de la Bastille. La formation du dépôt,* dans les *Archives historiques,* 1er déc. 1890, pp. 63-72.

— *Bastille d'après ses Archives* (*La*), dans la *Revue historique* des 1er janv. (pp. 38-73) et 1er mars (pp. 278-316) 1890.

— *Gens de lettres à la Bastille* (*Les*), dans la *Revue politique et littéraire* (Revue bleue) du 13 juill. 1889, pp. 48-52.

— *Latude,* dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er oct. 1889, pp. 636-676.

— *Lettres de cachet données par les maréchaux de France,* dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* mars-avril 1889, pp. 56-58.

— *Une page des Archives de la Bastille, l'horloger Léonard Bourgeois,* dans la *Revue politique et littéraire* (Revue bleue), 1er mai 1888, pp. 565-568.

— *Vie à la Bastille* (*La*), dans la *Réforme sociale* du 16 juillet 1889, pp. 65-97.

LE ROUX (Hugues). *Une visite à l'ancienne Bastille,* dans le *Temps* du 12 juill. 1888.

RAVAISSON (François). *Archives de la Bastille.* Paris, 1866-1884, 16 vol. in-8°.

La publication la plus importante qui ait été faite d'après les archives de la B. Documents concernant les personnes enfermées à la B. depuis 1659 jusqu'en 1757, que l'auteur a publiés d'après les papiers de la B. conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal et dans les autres dépôts de l'Europe.

L'introduction est une page magistrale qui a servi de base aux diverses études publiées depuis lors sur la « Vie à la Bastille ».

Le tome XII doit être mis à part. Il rompt la série, tant au point de vue du caractère des documents que des dates. Il se compose de pièces provenant des archives de la Bastille, mais se rapportant à des personnages divers, dont la plupart n'ont pas été détenus dans la prison du faubourg Saint-Antoine. Dates extrêmes de ce volume : 1709-1772.

RAVAISSON (François) et RAVAISSON-MOLLIEN (Louis). *Archives de la Bastille,* t. XVII. Paris, 1891, in-8°.

Continuation de la publication ci-dessus, documents concernant les prisonniers entrés à la B. pendant les années 1757-1759.

La *Revue rétrospective,* dirigée par M. Paul Cottin, a publié, pendant les années 1884–1891, un grand nombre de documents provenant des archives de la Bastille, dont on trouvera l'indication aux tables qui terminent chacun des volumes de la *Revue,* tables dressées avec beaucoup de soin.

CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

ARCHIVES DE LA BASTILLE

PREMIÈRE SECTION

ADMINISTRATION DU LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE

10,001-10,329.

Établissement d'un Lieutenant général de police à Paris. Année 1667.

« Le Roy voulut avoir un magistrat à luy à qui il pût confier directement ses ordres, ses commissions, ses intentions, et qui fût chargé spécialement de l'exécution des ordres et lettres de cachet expédiés par les Secrétaires d'État.

« Ainsi la Cour ne s'adressa plus, pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, dans la ville de Paris et même ailleurs, en certaines occasions, qu'au Lieutenant général de police, et non comme cy devant aux Prévôt de Paris, Lieutenant civil, Lieutenant criminel et Chevalier du guet.

« Les guerres civiles et les troubles de la minorité de Louis XIV arrivés dans la ville de Paris, et dont les malheurs étoient encore récents, ont été sans doute l'occasion et les motifs de cet établissement.

« Sa Majesté voulut un homme en place qui lui répondît de la sûreté, de la subsistance et de la police des habitans de la capitale. »

« C'est M^re^ Gabriel Nicolas de La Reynie qui a été le premier lieutenant général de police.

« *Nota.* On prétend que Nicolas est le nom de famille de M. de La Reynie. »

(Note de Duval, premier secrétaire de la Lieutenance de police et garde des archives de la Bastille, dans un inventaire des dossiers des prisonniers de la Bastille conservé aux ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, carton *Bastille* 1, pp. 31-32.)

Voir l'édit portant création d'un Lieutenant de police de Paris, donné à Saint-Germain en Laye, en mars 1667, dans le *Recueil général des anciennes lois françaises* (Isambert), t. XVIII, p. 100-103.

Liste des Lieutenants généraux de police, depuis leur création jusqu'au 16 juillet 1789, date où la charge fut transformée.

DE LA REYNIE (Gabriel-Nicolas), du 29 mars 1667 au 29 janv. 1697.

DE VOYER DE PAULMY, marquis D'ARGENSON (Marc-René), du 29 janv. 1697 au 28 janv. 1718.

DE MACHAULT, seigneur d'*Arnouville* (Louis-Charles), du 28 janv. 1718 au 26 janv. 1720.

DE VOYER DE PAULMY, comte D'ARGENSON (Marc-Pierre), du 26 janv. 1720 au 1er juill. 1720.

TESCHEREAU, seigneur de *Baudry* et de *Linières* (Gabriel), du 1er juill. 1720 au 26 avril 1722.

DE VOYER DE PAULMY, comte D'ARGENSON (Marc-Pierre), du 26 avr. 1722 au 28 janv. 1724.

RAVOT, seigneur d'OMBREVAL (Nicolas-Jean-Baptiste), du 28 janv. 1724 au 28 août 1725.

HÉRAULT, seigneur de *Fontaine-l'Abbé* et de *Vaucresson* (René), du 28 août 1725 au 21 déc. 1739.

FEYDEAU DE MARVILLE, seigneur de *Dampierre* et de *Gien* (Claude-Henri), du 21 déc. 1739 au 27 mai 1747.

BERRYER DE RAVENOVILLE (Nicolas-René), du 27 mai 1747 au 29 oct. 1757.

BERTIN DE BELLISLE, comte de *Bourdeilles*, seigneur de *Brantôme*, premier baron du *Périgord* (Henri-Léonard-Jean-Baptiste), du 29 oct. 1757 au 21 nov. 1759.

DE SARTINE, comte d'*Alby* (Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel), du 21 nov. 1759 au 24 août 1774.

LE NOIR (Jean-Charles-Pierre), du 24 août 1774 au 14 mai 1775.

D'ALBERT (Joseph-François-Ildefonse-Raymond), du 14 mai 1775 au 19 juin 1776.

LE NOIR (Jean-Charles-Pierre), du 19 juin 1776 au 31 juill. 1785.

THIROUX DE CROSNE (Louis), du 31 juill. 1785 au 16 juill. 1789.

10,001-10,016. Correspondance du Lieutenant général de police. 1717-1775. — Les années 1719-1720, 1760, 1764, 1768, 1772-1773 sont en déficit. — Lettres et placets adressés au Lieutenant de police, portant pour la plupart des apostilles de sa main ou de la main de ses secrétaires.

10,001. — Années 1717, février 1725. — 646 feuilles.

10,002. — Année 1726. — 769 ff.

10,003. — Année 1727. — 886 ff.

10,004. — Année 1728. — 632 ff.

10,005. — Année 1729. — 764 ff.

10,006. — Année 1730. — 1° Lettres et placets. — 2° Tableau des lettres adressées au Lieutenant de police du mois de mars au mois de juill. 1730. — 899 ff.

10,007. — Années 1731-1732. — 651 ff.

10,008. — Années 1733-1735. — 830 ff.

10,009. — Années 1736-1739. — 631 ff.

10,010. — Année 1740. — 718 ff.

10,011. — Année 1741. — 491 ff.

10,012. — Année 1742. 576 ff. — Année 1743. 324 ff.

10,013. — Année 1744. — 312 ff.

10,014. — Année 1745. 147 ff. — Année 1746. 289 ff.

10,015. — Année 1747. 70 ff. — Année 1748. 10 ff. — Année 1749. 18 ff. — Années 1750-1775. 409 ff.

10,016. — Lettres au Lieutenant de police, sans date. — Placets divers, sans date. — 339 ff.

10,017. 1° Lettres du duc de Gesvres au Lieutenant de police, années 1725-1747. 67 ff. — 2° Lettres de Durand d'Aubigny, ministre plénipotentiaire à la cour de Liège, aux lieutenants de police Berryer et Bertin, années 1756-1757. — 167 ff.

10,018. Papiers particuliers du lieutenant de police Hérault. — Comptes de la généralité de Tours (1715-1725). — René Hérault avait été intendant de la généralité de Tours avant d'être nommé, en 1725, lieutenant général de police. — 233 ff.

10,019-10,022. Bulletins, documents et lettres adressés au Lieutenant de police sur les opérations des armées françaises et des armées ennemies (1734-1747).

10,019. — 1° Bulletins sur les opérations des armées françaises, en Allemagne et en Italie, du 2 mai 1734 au 15 juin 1735, datés de Casal, Traerbach, Strasbourg, Philippsbourg, Guastalla, Oppenheim. 67 ff. — 2° Lettres datées des mois de sept. et oct. 1741, écrites par

le chevalier de Nicolay à Feydeau de Marville, lieutenant général de police, sur la campagne de l'armée du Bas-Rhin, accompagnées d'un ordre de bataille de l'armée commandée par le maréchal de Maillebois, et d'un état des troupes françaises qui doivent hiverner dans le pays. 14 ff. — 3° Lettres du même au même (juin-nov. 1742), sur les événements de la campagne du maréchal de Maillebois, accompagnées d'un état des garnisons autrichiennes et des garnisons anglaises dans les Pays-Bas. 73 ff. — 4° Lettres du même au même (avr.-nov. 1743), sur les événements de la campagne de 1743 (armée du Rhin). 27 ff.

10,020. — Lettres du même au même, concernant les événements de la campagne de 1744 sur le Rhin et en Flandre. Siège de Menin, d'Ypres, de Furnes, forcement des lignes de Wissembourg, marche du Roi en Alsace, passage du Rhin et siège de Fribourg. — 514 ff.

10,021. — 1° Lettres du même au même, sur les événements de la campagne de 1745. Siège de Tournai, bataille de Fontenoy. État des armées du Roi en 1745. 185 ff. — 2° Bulletins de guerre adressés au Lieutenant de police (campagne de Flandre), datés du 1er au 9 juin 1746. État de l'armée de Flandre en 1746. 24 ff.

10,022. — Bulletins de guerre adressés au Lieutenant de police (campagne de Flandre), juin-déc. 1747. — 186 ff.

10,023-10,027. Papiers provenant du cabinet de Duval, premier secrétaire de la Lieutenance de police.

10,023. — Année 1730. Ponts et chaussées de Noyon et les réparations auxquelles l'évêque du lieu prétend qu'il n'est point sujet. — Année 1735. Documents concernant l'assemblée générale du clergé de France. — Année 1739. Lettres concernant la déclaration du roi d'Espagne, sur les raisons justificatives de ne point payer les 950,000 livres sterling stipulées dans la convention signée à Pardo, le 14 janvier 1739. — Année 1740. 1° *Affaires religieuses.* Affaire de Farmoutiers : l'abbesse de Farmoutiers étant morte, l'archevêque de Paris s'était opposé à ce qu'on lui donnât le viatique. Religieux et religieuses sauvés furtivement. Lettres et placets divers au Lieutenant général de police. État des biens et dettes de d'Hozier, son différend avec d'Auvigny. Copie d'une lettre de Feydeau de Marville, lieutenant général de police, à Amelot, secrétaire d'État, au sujet du seigneur Théodore, prétendu roi de Corse, et du chevalier de Champigny, Lor-

rain, accompagnée de la copie d'une lettre en date de 1739, écrite par ce Théodore, roi de Corse, à son féal Vauréal, évêque de Rennes. — Année 1741. 2° *Jansénisme*. Affaire du collège des Écossais et de Mr Gaillande. Décisions rendues de 1741 à 1746 pour faire rendre des robes de chambre et casaquins d'indienne. Dossier de J.-B. Batouflet, marchand éventailliste, et Antoinette Jully, veuve de Ch.-A. Godet, peintre éventailliste. Affaire de mœurs. — 422 ff.

10,024. — Année 1742. Différents dossiers : Le Père Bernard, moine apostat; Cognon de Besonvaux; Billardet, prêtre exilé pour jansénisme; prince de Cantemir; Fermé, de Fontauban; Galmet, Lenoir, Prévôt, Tiphineau, veuve Chartier; Ganiny; Gaucher et Christophe; prétendu marquis de Limoges; Neveu, boursier du collège des trésoriers; Nager et Poitier; affaire de la d'Armanville avec M. de Peilhac, président de la Chambre des comptes à Nantes, pour fait de galanterie; Maisonneuve; Sallat et Tirondy, placet au Lieutenant général; Cornelis Wanderwelt, sa femme née catholique fait porter ses enfants à la chapelle de l'ambassadeur de Hollande afin qu'ils y soient baptisés. — Année 1743. 1° Pétition adressée au Roi par la corporation des boulangers de Paris, portant une apostille de la main de Berryer, lieutenant général de police. 2° Différents dossiers : Ch. Bize; Me Biffre, avocat à la Cour de Paris; de La Touche et Le Pas Dubuisson, beaux-frères, discussions de famille; dlle de L'Isle; Nattier, peintre ordinaire du Roi : de Valbonne, aide de camp du comte de Caylus, voulait séduire sa fille, à quoi Nattier s'étant opposé, Valbonne a tiré son épée contre lui, 7 pièces, dont un placet et une lettre de Nattier au Lieutenant de police; de Palmeas; Petit d'Aisne, avocat, secrétaire de la loge franc-maçonnique, lettre de convocation à une réunion de la loge adressée au maréchal de Saxe, lettre de Louis de Bourbon, comte de Clermont, au Lieutenant de police, par laquelle il lui fait savoir que Petit d'Aisne est son protégé; Abbé Raguet; dlle de Rostaing; Jacob Souza, Juif; différend entre le s. Pommet de Vireneuve et le chevalier de Bidache. — 266 ff.

10,025. — Année 1744. 1° Note de police relative à l'ordonnance rendue par le Roi en date du 25 avril 1744, par laquelle il est enjoint à tous les Anglais, Écossais et Irlandais qui se trouvent en France sans emploi et en état de porter les armes, de se rendre à la suite des régiments irlandais au service du roi de France. — 2° Instructions envoyées par le secrétaire d'État Amelot au Lieutenant général de police, sur la

conduite à tenir vis-à-vis des Anglais domiciliés en France, étant donnée la déclaration de guerre publiée contre l'Angleterre. — 3° Décisions du Conseil des prises, à commencer du 1er juin 1744 jusques et y compris le 21 juin 1745. — 4° Mémoire présenté au nom des habitants d'Agen et de Condom sur le franc-alleu des pays d'Agénois et de Condomois, contesté par le duc d'Aiguillon. — 5° Différents dossiers : Bapteste, notaire; Bérard; Descures; Geay; Morel et Lamory; le duc d'Ollonne; Perrot, curé de Mathons; Régis; de La Vieuville, contrôleur des ponts et chaussées; les nommées de Vilneuve, Aubriant, Cornut, de Marville, prostituées. — 325 ff.

10,026. — Année 1745. 1° Police du clergé. 2° Placets au Lieutenant général de police demandant des charités, 1745-1747. 3° Affaires particulières : dlle Pâté et sa nièce. — Année 1746. 1° Affaires du temps : Jansénisme. 2° Affaire du collège de Lisieux. Affaire de l'hôtel de Matignon où se faisait un commerce de viande en temps de carême. Il ne reste que les chemises de ces deux dossiers. — Année 1747. 1° Dossier de Gaspard de Vizé, prêtre, partisan des Jansénistes. 2° Affaires de librairie : Caisses de brochures, livres et estampes prohibés. 4 chemises dont les dossiers ont disparu. — Année 1748. Saisies d'imprimés prohibés. — Année 1749. Différents dossiers : le prince Cantacuzène de Valachie, venu avec sa femme à Paris, où il a demeuré peu de temps chez Royer, perruquier, informations à leur sujet; Vilclos, Courdeval, fe Reinsfeld, Joseph Girouard, mauvais prêtre. — L'année 1750 en déficit. — Année 1751. Dossier de la fe Hochereau, libraire à Paris. Il ne reste du dossier que la chemise. — Année 1752. Affaires de librairie. Saisies de livres prohibés et de manuscrits contraires aux bonnes mœurs. 12 pièces dont un exemplaire d'un pamphlet manuscrit intitulé : « Les dégoûts du plaisir », saisi chez le libraire Duchesne. — Année 1753. Affaires de librairie. Brouillon d'une lettre adressée au conseiller au Parlement de Murard, rédigée par Duval au nom du Lieutenant général de police. — Années 1754-1758. Reconnaissances signées dans le cabinet du Lieutenant général de police. — 296 ff.

10,027. — 1° Papiers provenant du cabinet de Duval, premier secrétaire de la Lieutenance de police. Suite. Pièces sans date : Différents dossiers et placets au Lieutenant de police. Lettres anonymes classées chronologiquement, de 1725 à 1768. — 2° Papiers provenant du cabinet de Morabin, commis de Hérault, puis secrétaire de la Lieu-

tenance de police. Papiers particuliers, quelques dossiers et placets au Lieutenant de police. Années 1731-1760. — 597 ff.

Le détail des noms se trouvera à la table du catalogue.

10,028-10,032. Papiers des officiers de la Lieutenance de police, commissaires, inspecteurs et exempts de robe courte.

10,028. — 1° Papiers de l'inspecteur Buhot, chargé de la partie des étrangers, 1758. — 2° Papiers de l'inspecteur Dadvenel, arrestations et déclarations, 1750-1755. Papiers retirés de chez lui après sa mort (1757, 3 janvier). — 3° Papiers du commissaire Déon, 1749. — 4° Papiers de l'exempt Doucet, 1733-1735. — 5° Papiers de l'inspecteur Dumont, 1754. — 6° Papiers de l'inspecteur Dussow, chargé de la partie des mœurs, 1749-1750. — 7° Papiers de l'inspecteur Dubut, 1741. — 8° Papiers de l'inspecteur Goupil, chargé de la librairie, 1768-1777. — 9° Papiers de l'exempt du prévôt de l'Isle Haymier, 1728. — 10° Papiers du commissaire Levié, chargé de la surveillance des ports. Lettres au Lieutenant de police sur le mouvement des ports et particulièrement le port du Havre, les combats navals et les opérations de la Compagnie des Indes, 1753-1759. — 454 ff.

10,029. — 1° Papiers de Malivoir, exempt de robe courte, affaire de douane et de religion, années 1724-1735. — 2° Papiers de Perrault, lieutenant de la prévôté générale des monnaies. Jansénisme, convulsionnaires, nouvelles ecclésiastiques, 1733-1748. — 3° Papiers de l'inspecteur de Pommereuil, 1746. — 4° Journal de l'inspecteur Poussot, où sont notés les on dit de la ville et de la Cour; l'auteur s'efforce de donner une idée de l'opinion publique sur les événements du jour. Années 1747-1748. 1 cahier. Papier. 350 sur 230 millim. — 155 ff.

10,030. — 1° Papiers du commissaire Regnard (l'aîné). Religion et mœurs. Imprimés prohibés, 1728-1742. — 2° Papiers du commissaire de Rochebrune ayant le département de la Bastille. Années 1754, 1771 et 1772. — 402 ff.

10,031. — Papiers de l'inspecteur Roussel. Ordres du Roi et de police. Arrestations, emprisonnements, transfèrements, 1731-1753. — 613 ff.

10,032. — 1° Papiers de Rouillé, inspecteur honoraire, 1770. 1 pièce. — 2° Papiers de l'inspecteur Tilloy, 1756. 1 pièce. — 3° Papiers de l'inspecteur Trocut de Coutaillon, 1754. 1 pièce. — 4° Papiers de Vanneroux, exempt de robe courte. Ordres du Roi : arresta-

tions et transfèrements, 1726-1755. 345 ff. — 5° Papiers de l'exempt du guet Vasson. Arrestations, 1741-1743. 30 ff. — 6° Papiers de Vierrey, exempt de robe courte, 1745. 1 pièce.]

10,033-10,091. Plaintes et déclarations renvoyées devant les commissaires au Châtelet. Expéditions des procès-verbaux des commissaires adressées au Lieutenant général. Années 1721-1777. — Les années 1722-1724, 1731, 1744, 1770-1771 sont en déficit.

10.033. — Années 1721, 1725-1730, 1732-1743, 1745-1751. — 626 ff.

10,034. — Année 1752, janv.-juill. — 449 ff.

10,035. — Année 1752, août-déc. — 600 ff.

10,036. — Année 1753, janv.-août. — 700 ff.

10,037. — Année 1753, sept.-déc. — 517 ff.

10,038. — Année 1754, janv.-juill. — 710 ff.

10,039. — Année 1754, août-déc. — 693 ff.

10,040. — Année 1755, janv.-juin. — 700 ff.

10,041. — Année 1755, juill.-déc. — 680 ff.

10,042. — Année 1756, janv.-févr. — 700 ff.

10,043. — Année 1756, mars-juill. — 711 ff.

10,044. — Année 1756, août-déc. 402 ff. — Année 1757, janv. 351 ff.

10,045. — Année 1757, févr.-juin. — 700 ff.

10,046. — Année 1757, juill.-déc. — 505 ff.

10,047. — Année 1758, janv.-juin. — 701 ff.

10,048. — Année 1758, juill.-déc. — 710 ff.

10,049. — Année 1758, nov.-déc. — 386 ff.

10,050. — Année 1759, janv.-mars. — 701 ff.

10,051. — Année 1759, avr.-juill. — 751 ff.

10,052. — Année 1759, août-oct. — 760 ff.

10,053. — Année 1759, nov.-déc. — 627 ff.

10,054. — Année 1760, janv.-mars. — 725 ff.

10,055. — Année 1760, avr.-mai. — 500 ff.

10,056. — Année 1760, juin-sept. — 700 ff.

10,057. — Année 1760, oct.-nov. — 675 ff.

10,058. — Année 1760, déc. — 178 ff.

10,059. — Année 1761, janv.-mai. — 350 ff.

10,060. — Année 1761, juin-oct. — 752 ff.

10,061. — Année 1761, nov.-déc. — 779 ff.
10,062. — Année 1762, janv.-avr. — 692 ff.
10,063. — Année 1762, mai-déc. — 785 ff.
10,064. — Année 1763, janv.-juill. — 859 ff.
10,065. — Année 1763, août-oct. — 712 ff.
10,066. — Année 1763, nov.-déc. — 428 ff.
10,067. — Année 1764, janv.-mars. — 852 ff.
10,068. — Année 1764, avr.-oct. — 791 ff.
10,069. — Année 1764, nov.-déc. — 543 ff.
10,070. — Année 1765, janv.-mai. — 812 ff.
10,071. — Année 1765, mai-août. — 734 ff.
10,072. — Année 1765, août-oct. — 763 ff.
10,073. — Année 1765, nov.-déc. — 570 ff.
10,074. — Année 1766, janv.-févr. — 769 ff.
10,075. — Année 1766, mars-juill. — 702 ff.
10,076. — Année 1766, août-déc. — 892 ff.
10,077. — Années 1767, 1768, 1769, 1771. — 595 ff.
10,078. — Année 1772, janv.-mars. — 731 ff.
10,079. — Année 1772, mars-juin. — 713 ff.
10,080. — Année 1772, juin-oct. — 918 ff.
10,081. — Année 1772, oct.-déc. — 868 ff.
10,082. — Année 1773, janv.-févr. — 530 ff.
10,083. — Année 1773, mars-juin. — 711 ff.
10,084. — Année 1773, juin-sept. — 936 ff.
10,085. — Année 1773, oct.-déc. — 644 ff.
10,086. — Année 1774, janv.-mars. — 685 ff.
10,087. — Année 1774, avr.-juill. — 691 ff.
10,088. — Année 1774, août-sept. — 649 ff.
10,089. — Année 1774, oct.-déc. — 693 ff.
10,090. — Année 1775, janv.-juill. — 836 ff.
10,091. — Années 1775, août-1777. — 506 ff.

10,092-10,118. Rapports des inspecteurs de police et procès-verbaux des commissaires au Châtelet, adressés au Lieutenant général. Perquisitions, captures, interrogatoires. 1727-1775. — L'année 1770 est en déficit.

10,092. — Années 1727-1749. — 273 ff
10,093. — Année 1750. — 386 ff.

10,094. — Année 1751. — 778 ff.
10,095. — Année 1752. — 712 ff.
10,096. — Année 1753. 370 ff. — Année 1754. 404 ff.
10,097. — Année 1755. — 618 ff.
10,098. — Année 1756. — 275 ff.
10,099. — Année 1757. 361 ff. — Année 1758. 302 ff.
10,100. — Année 1759. — 460 ff.
10,101. — Année 1760. — 763 ff.
10,102. — Année 1761. — 423 ff.
10,103. — Année 1762. — 372 ff.
10,104. — Année 1763. — 614 ff.
10,105. — Année 1764. — 663 ff.
10,106. — Année 1765. — 606 ff.
10,107. — Année 1766. — 400 ff.
10,108. — Année 1767. — 485 ff.
10,109. — Année 1768. — 1038 ff.
10,110. — Année 1769. — 644 ff.
10,111. — Année 1771. — 945 ff.
10,112. — Année 1772, janv.-juill. — 818 ff.
10,113. — Année 1772, août-déc. — 746 ff.
10,114. — Année 1773, janv.-févr. — 288 ff.
10,115. — Année 1773, mars-avr. — 357 ff.
10,116. — Année 1773, mai-déc. — 296 ff.
10,117. — Année 1774. — 1034 ff.
10,118. — Année 1775. — 396 ff.

10,119-10,128. Bulletins de la sûreté : états, sous forme de tableaux, des captures et déclarations faites dans les trois départements des officiers chargés de la partie de la sûreté, à savoir : de La Villegaudin, inspecteur de police du quartier Saint-André-des-Arcs; Sarraire, inspecteur du quartier du Palais-Royal, et Roulier, inspecteur du quartier de la Grève. 1760-1773.

10,119. — Année 1760. 1 f. — Année 1761. 288 ff. — Année 1762. 208 ff.

10,120. — Année 1763. 256 ff. — Année 1764. 295 ff.

En janv. 1764, Receveur, inspecteur du quartier Saint-Denis, succède dans la partie de la sûreté à l'inspecteur Roulier.

Année 1765. 392 ff.

10,121. — Année 1766. — 604 ff.

10,122. — Année 1767. — 670 ff.

En juin 1767, Damotte, inspecteur du quartier Saint-André-des-Arcs, succède dans la partie de la sûreté à l'inspecteur de La Villegaudin.

10,123. — Année 1768. — 867 ff.

10,124. — Année 1769. — 787 ff.

10,125. — Année 1770. — 47 ff.

En déc. 1770, de Beaumon, inspecteur du quartier Saint-Antoine, succède dans la partie de la sûreté à l'inspecteur Damotte.

Année 1771. — 306 ff.

10,126. — Année 1772, janv.-avr. — 482 ff.

10,127. — Année 1772, mai-déc. — 515 ff.

10,128. — Année 1773. — 648 ff.

10,129-10,133. Procès-verbaux rédigés par les commissaires au Châtelet, des patrouilles faites dans les rues de Paris, et visites dans les cabarets, billards et lieux suspects par les inspecteurs, commissaires et exempts.

10,129. — Année 1750. 67 ff. — Année 1751. 204 ff.

10,130. — Année 1752. — 178 ff.

10,131. — Année 1753. 87 ff. — Année 1754. 58 ff. — Année 1755. 119 ff.

10,132. — Années 1756-1759. — 196 ff.

10,133. — Années 1760-1775. — 316 ff.

10,134 (in-fol.). Affaires de mœurs. Tableau des ordres du Roi pour la relégation ou l'incarcération à l'Hôpital général, du 30 avr. 1723 au mois d'août 1724, contenant les noms, l'âge, le lieu d'origine, la profession des inculpés, les motifs de l'arrestation, quelquefois la durée de la peine. En tête du registre, une table alphabétique des noms qui y sont contenus.

Papier. 130 ff. 370 sur 235 millim. Écriture du XVIII^e^ s. Reliure du XVIII^e^ s. en parchemin blanc. Ce manuscrit a été détérioré par l'humidité, des pages entières sont illisibles.

10,135 (in-fol.). Affaires de mœurs, assassinats et vols. Tableau

des ordres du Roi pour la relégation ou l'incarcération à l'Hôpital général, Sainte-Pélagie et Bicêtre, de nov. 1734 à sept. 1737, contenant les noms, l'âge, le lieu d'origine, la profession des inculpés, les motifs de l'arrestation, quelquefois la durée de la peine, et les noms des exempts qui ont opéré les arrestations.

Les 15 premiers feuillets, qui contenaient sans doute une table des noms mentionnés dans le registre, ont été arrachés.

Papier. 189 ff. numérotés de 16 à 204. 430 sur 272 millim. Écriture du XVIII[e] s. Reliure du XVIII[e] s. en parchemin blanc.

10,136 (in-fol.). Registre où l'inspecteur Roussel a consigné les procès-verbaux des patrouilles, perquisitions, arrestations et transfèrements opérés par lui, envoyés au Lieutenant de police. Le registre a été commencé des deux côtés : de l'un (pages 1-130), il contient des procès-verbaux dont les dates sont comprises entre le 1[er] janv. 1739 et le 27 août 1750; de l'autre (pages 1-853), des procès-verbaux dont les dates sont comprises entre le 29 oct. 1746 et le 31 oct. 1751. Ces deux séries de procès-verbaux sont, l'une et l'autre, précédées d'une table alphabétique des noms.

Papier. 1105 pp. 372 sur 235 millim. Écriture du XVIII[e] s. Reliure du XVIII[e] s. en parchemin blanc.

10,137 (in-fol.). Registre où l'inspecteur Roussel a consigné les procès-verbaux, envoyés par lui au Lieutenant de police, des plaintes et déclarations venues à lui, et des observations qu'il a faites lui-même, concernant la sûreté et la tranquillité de Paris (10 oct. 1746-21 août 1751). En tête du registre, une table des noms et des matières.

Papier. 41 et 202 ff. 372 sur 230 millim. Écriture du XVIII[e] s. Reliure du XVIII[e] s. en parchemin blanc.

10,138 (in-fol.). Registre où l'inspecteur Poussot a consigné les procès-verbaux envoyés par lui au Lieutenant de police, sur la manière dont il a exécuté les ordres que celui-ci lui a donnés : perquisitions, arrestations, transfèrements, patrouilles.

Papier. 370 sur 242 millim. Écriture du XVIII[e] s. Volume lacéré; les ff. 22-26, 28-29, 36, 53, 56-57, 61-62, 74, 104, 111-134, 151-152 sont conservés. Sur la couverture, on lit : « Rapports généralz commencés le 15 mars 1547 et finy le 17 février 1750. » Les feuillets qui subsistent con-

tiennent des rapports des années 1749-1750. Reliure du XVIII[e] s. en parchemin blanc.

10,139 (in-fol.). Registre où l'inspecteur Poussot a consigné les procès-verbaux envoyés par lui au Lieutenant de police, sur la manière dont il a exécuté les ordres que celui-ci lui a donnés : perquisitions, arrestations, transfèrements, patrouilles (1751, 30 oct.-1754, 23 févr.). En tête du registre, une table des noms.

Papier. 31 et 264 ff. 367 sur 218 millim. Écriture du XVIII[e] s. Reliure du XVIII[e] s. en parchemin blanc. Sur le dos, on lit : « Captures commencées le 30 octobre 1751. Patrouilles et déclarations et vols. »

10,140 (in-fol.). Registre contenant la table alphabétique des personnes arrêtées par Poussot, inspecteur dans le quartier des Halles, de 1738 à 1754. Chaque page est divisée en cinq colonnes : dans la première, les noms, prénoms, âge et profession des personnes arrêtées; dans la deuxième, le nom de la prison où elles ont été écrouées; dans la troisième, la date de l'arrestation; dans la quatrième, l'indication de l'ordre de police ou du Roi; dans la cinquième, les motifs de l'arrestation.

Entre ces tables, sont intercalées des listes d'employés aux Halles : f. 6, bande de gros forts, 18 hommes, suivent les noms; — f. 37 v°, bande de petits forts, etc.; — f. 68, bande des savates, etc.; — f. 113 v°, bande des chargeurs, etc.; — f. 124 v°, bande des Loray, etc.

Papier. 438 ff. 366 sur 247 millim. Écriture du XVIII[e] s. Reliure du XVIII[e] s. en peau verte. Sur la couverture, on lit : « Poussot, extrait des captures, 1738. »

10,141 (in-fol.). Registre où Poussot, inspecteur dans le quartier des Halles, a consigné ses rapports au Lieutenant de police, sur les plaintes et déclarations reçues par les commissaires de son département, ainsi que ses rapports sur l'état et l'organisation des halles et marchés. Détails nombreux sur les halles, marchés et l'approvisionnement de Paris (1749, 25 déc. — 1761, 26 mai). En tête du registre, une table alphabétique des noms et matières.

Papier. 100 et 492 pp. 367 sur 240 millim. Écriture du XVIII[e] s. Reliure du XVIII[e] s. en parchemin blanc.

10,142 (in-fol.). Registre où Sarraire, inspecteur dans le quartier du Palais-Royal, a consigné ses rapports au Lieutenant de police (1761, 8 avr. — 1770, 13 janv.).

Sur le premier feuillet, on lit : « Le présent registre contenant cent quarante-un feuillets pour servir au s^r^ Saraire, inspecteur de police, à inscrire ses raports concernant les affaires du quartier dont il est chargé, a été paraphé par premier et dernier, par nous M^re^ Antoine Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, Lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, le premier mars 1761. *Signé :* DE SARTINE. »

Papier. 141 ff. 340 sur 212 millim. Écriture du XVIII^e^ s. Reliure du XVIII^e^ s. en parchemin blanc.

10,143 (in-fol.). Registre où l'inspecteur de police Sarraire a consigné les procès-verbaux des déclarations reçues par les commissaires de son département (1760, 7 juill. — 1762, 2 sept.).

A la fin du registre, une table alphabétique des noms propres.

Papier. 369 ff. 440 sur 290 millim. Écriture du XVIII^e^ s. Reliure du XVIII^e^ s. en parchemin blanc.

Sur la couverture, on lit : « Registre des déclarations qui sont passées chez messieurs les commissaires, année 1760. Fini le 2 septembre 1762. »

10,144 (in-fol.). Registre où l'inspecteur Sarraire a consigné les procès-verbaux des arrestations et patrouilles exécutées par lui, ainsi que des interrogatoires que les commissaires de police ont fait subir aux personnes arrêtées (1762, 31 oct. — 1765, 14 janv.).

A la fin du registre, une table alphabétique des noms propres.

Papier. 289 ff. 440 sur 290 millim. Écriture du XVIII^e^ s. Reliure du XVIII^e^ s. en parchemin blanc. Sur la couverture, on lit : « Registre des comparutions pour la sûreté. »

10,145 (in-fol.). Registre où l'inspecteur Sarraire a consigné les procès-verbaux des interrogatoires que les commissaires de son département ont fait subir depuis le 16 mars 1767 jusqu'au 9 oct. 1769.

A la fin du registre, une table des noms propres.

Papier. 270 ff. Les derniers feuillets ont été détruits par l'humidité.

440 sur 290 millim. Écriture du XVIII[e] s. Reliure du XVIII[e] s. en parchemin blanc, détruite au verso.

Sur la couverture, on lit : « Registre des déclarations reçues par MM[rs] les commissaires du département de M. Sarraire, concernant la sûreté, commencé le 16 mars 1767 et fini le 4 octobre 1769 »; au dos : « Déclarations depuis 1767 jusqu'en 1769. »

10,146 (in-fol.). Registre des arrestations opérées par l'inspecteur Sarraire, du 4 oct. 1767 au 11 juill. 1771.

A la fin du registre, une table alphabétique des noms propres.

Papier. 347 ff. 430 sur 287 millim. Écriture du XVIII[e] s. Reliure du XVIII[e] s. en parchemin blanc. Sur la couverture, on lit : « Captures jusqu'en 1771 », et sur le dos : « Captures depuis 1767 jusqu'en 1771. »

10,147 (in-fol.). Registre où l'inspecteur Sarraire a consigné les procès-verbaux des interrogatoires que les commissaires de son département ont fait subir depuis le 11 oct. 1769 jusqu'au 18 déc. 1771.

Papier. 302 ff. Le feu a troué les premiers feuillets. 440 sur 290 millim. Reliure du XVIII[e] s. en parchemin blanc, en partie brûlée sur le recto.

Sur la couverture, on lit : « Registre des déclarations reçues par M[rs] les commissaires du département de M[r] Sarraire, concernant la sûreté, commencé le 18 octobre 1769, et fini le »; et sur le dos : « Déclarations depuis 1769 jusqu'en 1771. »

10,148 (in-fol.). Deux fragments de registres d'inspecteurs de police. Le premier est le registre où Dadvenel, inspecteur du quartier Montmartre, a consigné ses rapports au Lieutenant de police : patrouilles, perquisitions, captures (1750, 6 janv. — 1756, 22 juill.); le second est un registre de Sarraire, inspecteur du quartier du Palais-Royal : captures et interrogatoires par les commissaires de son département (1765, 29 avr. — 1767, 4 oct.). — 91 et 113 ff.

10,149-10,154. Assignations à comparaître devant le Lieutenant de police, et décisions du Lieutenant en conséquence.

Chaque affaire forme un dossier contenant les placets au Lieutenant de police, les lettres écrites par le Lieutenant de police mandant de comparaître devant lui, les instructions envoyées par lui à ses officiers, les renseignements recueillis sur les personnes en cause, enfin les arrêts prononcés.

10,149. — Année 1725. 125 ff. — Année 1726, janv.-juin. 436 ff.

10,150. — Année 1726, juill.-déc. — 466 ff.

10,151. — Année 1727, janv.-juin. — 509 ff.

10,152. — Année 1727, juill.-déc. — 612 ff.

10,153. — Année 1728. — 559 ff.

10,154. — Année 1729. 296 ff. — Années 1734-1757. 102 ff. — Assignations sans date. 13 ff.

10,155-10,170. Gazetins de la police secrète rédigés pour le Lieutenant général, et quelques nouvelles à la main, où sont consignés au jour le jour les propos de la Cour et de la ville, des promenades publiques, des salons et des cafés. C'est le journal de l'opinion publique sur le Roi et les ministres, la politique, les affaires religieuses, militaires et commerciales, les faits du jour. — Années 1724-1781. Les années 1739, 1742, 1744-1746, 1748-1775, 1778-1779, sont en déficit.

10,155. — Année 1724. 20 ff. — Année 1725. 179 ff.

10,156. — Année 1726. — 535 ff.

10,157. — Année 1727. — 239 ff.

10,158. — Année 1728. — 361 ff.

10,159. — Année 1729, janv.-août. — 298 ff.

10,160. — Année 1729, sept.-déc. — 205 ff.

10,161. — Années 1730-1732, juin. — 415 ff.

10,162. — Année 1732, juill.-déc. — 391 ff.

10,163. — Année 1733, janv.-juin. — 305 ff.

10,164. — Année 1733, juill.-déc. 314 ff. — Année 1734. 82 ff. — Année 1735. 119 ff.

10,165. — Année 1736. — 549 ff.

10,166. — Année 1737. 474 ff. — Année 1738. 118 ff.

10,167. — Année 1740. — 232 ff.

10,168. — Année 1741. — 373 ff.

10,169. — Années 1743-1748. 362 ff. — Année 1754. 4 ff. — Année 1764, 16 déc. 1 f. — Années 1770-1781. 116 ff.

10,170. — 1° Gazetins de police et nouvelles à la main, sans date. 42 ff. — 2° Rapports rédigés par l'exempt Vanneroux, pour le Lieutenant de police, sur les propos tenus dans les différents cafés de Paris. 156 ff. — 3° Rapports rédigés par l'exempt de robe courte Tapin, sur

les propos tenus dans Paris concernant les affaires religieuses (jansénistes et convulsionnaires). 140 ff. — 4° Nouvelles étrangères, Angleterre, Hollande et Italie, années 1743-1744. Quelques nouvelles de Pologne et de Russie, vers 1747. 55 ff.

10,171-10,321.

Papiers provenant des onze bureaux entre lesquels se partageait l'administration de la Lieutenance de police : 1° Religion. — 2° Discipline des mœurs. — 3° Santé. — 4° Vivres. — 5° Voirie. — 6° Sûreté et tranquillité publiques. — 7° Sciences et arts libéraux. — 8° Commerce (halles et marchés). — 9° Manufactures et arts mécaniques. — 10° Serviteurs, domestiques et manouvriers. — 11° Pauvres.

1er Bureau. — Religion.

10,171. — Paroisses du diocèse de Paris. — Affaire du monastère de *Notre-Dame-des-Prés* (1731-1732). — Plainte contre les prêtres de *Saint-André-des-Arcs* qui donnent pour prix à la fin de l'année le Nouveau Testament du Père Quesnel. — Paroisse *Saint-Barthélemy*. Plaintes contre le sr Lejay, prêtre de la paroisse, qui instruisait les enfants dans une mauvaise religion (1728-1732). — Paroisse *Saint-Denis*. État véritable et exact du clergé de la ville de Saint-Denis (XVIIIe s.). — Affaire de la paroisse *Saint-Étienne-du-Mont*. Destitution des curés pour cause de jansénisme (1724-1744). — Lettre du curé de *Saint-Eustache* au sujet de la distribution des aumônes (18 mai 1739). — Surveillance de la paroisse de *Saint-Germain-le-Viel* (Jansénisme). Mémoire sur la nomination d'un nouveau curé (1732, 1735, 1743). — Paroisse de *Saint-Jacques-la-Boucherie*. Élection d'un marguillier (1734-1736). — Arrêt du grand conseil qui ordonne que deux des bénéficiers de *Saint-Jacques-de-l'Hôpital* seront élus, à la pluralité des voix de tous les bénéficiers, pour assister à l'inventaire des titres de ladite église (1724, 22 déc.). — Lettre du curé de *Saint-Jean-de-Latran* au Lieutenant de police, au sujet des mendiants étrangers (1739, 9 juill.). — Lettre du curé de *Saint-Leu* au Lieutenant de police au sujet des nouveaux convertis de sa paroisse (1744, 4 août). — Élection d'un doyen par les chanoines de *Saint-Marcel* (1733). — Lettres du curé de *Saint-Nicolas-des-Champs*. Jansénisme et temporel (1745-1746). — Paroisse *Saint-Paul*. Affaires jan-

sénistes. — Lettre du curé de *Saint-Roch* (1739, 10 févr.) remerciant d'un don de 1,000 livres pour les pauvres de sa paroisse. — Suppliques adressées au curé et aux « dames de la charité de *Saint-Séverin* », par les pauvres de la paroisse, pour en obtenir des secours (1731-1735). — Lettres du curé de *Saint-Sulpice* au Lieutenant de police. Mémoire pour les religieux de Saint-Paul de Verdun, provenant de la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice (XVIII[e] s.). — Papiers concernant la réunion des chapitres de *Saint-Thomas* et de *Saint-Nicolas du Louvre* (1739-1740). — Lettres du curé de *Sainte-Croix-de-la-Cité* au Lieutenant de police (1727). — Police de l'église *Sainte-Marguerite* au faubourg Saint-Antoine (1725). Rapport au Lieutenant de police sur l'abbé Fualdetz, prêtre de la paroisse Sainte-Marguerite (1752). — Rapports sur le curé de *Sainte-Marine* (1732), jansénisme. — Supplique de l'abbé Millot, de l'église des *Saints-Innocents*, à l'archevêque de Paris (1743). — Affaires du chapitre de *Notre-Dame* (1731-1732). — Rapport sur le jansénisme à l'Hôpital général, Bicêtre et la Pitié (sans date). — 236 ff.

10,172-10,182. COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES (*hommes*).

10,172. — 1° *Chanoines réguliers de l'Ordre Saint-Antoine.* Dossier du Père Meney (1732). — 2° *Grands et Petits-Augustins* (1706-1736). Une partie de ces papiers concernent des questions d'intérêts, procès, réclamations, etc. ; l'autre, les disputes soulevées par la bulle *Unigenitus*. Dossier du Père Bonaventure Voudière, prieur du couvent des Augustins déchaussés de Lyon (1735). — 168 ff.

10,173. — 1° *Collège Sainte-Barbe.* Documents divers (1730-1734).

« Bref état de la recette et de la dépense de la communauté de Sainte-Barbe depuis le 7 octobre 1730 jusqu'au 1[er] octobre 1731. »

Mémoire au cardinal de Fleury en faveur du collège Sainte-Barbe. « Il n'est aucun cardinal ministre qui ne se soit distingué par quelque monument éternel, utile au public. Son Éminence ne sauroit rien laisser de plus utile à la religion, de plus digne de lui, de plus capable d'attirer des bénédictions à sa mémoire que de contribuer à soutenir, augmenter et enrichir une maison que les diocèses du royaume pourroient sûrement regarder comme une école d'où sortiroient des élèves en état de les gouverner... Du côté du Parlement : Ce corps s'opposera sans doute à tout le bien qui ne sera pas de son goût... en ce cas donc d'opposition qui ne pouroit naître que d'une mauvaise volonté, ce seroit au Ministère à user de son autorité... Comme c'est par le grand nombre des gilottins qui se répandoient dans la suite dans

presque tous les diocèses, que la contagion (les idées jansénistes) s'est glissée, c'est aussi par un nombre, qui ne doit pas lui être inférieur, des élèves de la nouvelle école que la contagion doit cesser, et que l'on doit s'efforcer de réparer les maux dont les évêques zélés et attentifs sont les tristes spectateurs. » — 30 ff.

2° *Bénédictins*. Opposition à la bulle *Unigenitus*. Appel au futur concile (1718-1783). — 362 ff.

10,174. — 1° *Bernardins*. Dossier de dom Pierre Colas, procureur du collège des Bernardins (1731). 8 ff. — 2° *Religieuses du Calvaire*. Opposition à la bulle *Unigenitus* (1734-1747). 214 ff.

10,175. — 1° *Capucins*. Pièces concernant l'administration intérieure de l'Ordre, et la surveillance de ses différents membres par la police (1725-1757). — 2° *Capucines*. Lettres de la supérieure des Capucines de Paris au Lieutenant de police, en faveur d'un nommé Jean Colo, détenu à Bicêtre (1762-1763). — 184 ff.

10,176. — *Carmes*. Documents concernant la discipline et l'administration intérieure de l'Ordre. Rapports au Lieutenant de police. La plupart de ces pièces concernent les Carmes de la place Maubert (1729-1753). — 293 ff.

10,177. — 1° *Camaldules*. « Mémoire sur l'état présent de la congrégation des Camaldules de France. » (Sans date, vers 1737.) Documents concernant l'administration de la communauté, correspondance du P. Macaire Pène, majeur de la congrégation, avec le Lieutenant de police (1737-1747). — 2° *Célestins*. Administration de la communauté (1737-1751). — 3° *Frères de la Charité*. Tenue du chapitre. Inspection de la maison de la Charité par l'intendant de Soissons (1745-1755). — 4° *Chartreux*. Chartreux de France, Chartreux de Hollande. Rapports de la communauté avec la Lieutenance de police (1730-1740). — 205 ff.

10,178. — 1° *Ordre de Cîteaux*. « Pour le chapitre général de l'ordre de Cisteaux contre les abstinents du mesme ordre. Sommaire historicque avec les remarques nécessaires à la décision du grand procez poursuivy au Parlement par dom Pierre Wiart, abbé de Vauladouce, contre dom Léonard Gautier, abbé du Pin. » Paris, 1660. 1 vol. petit in-fol., cxxx-10 pp., broché. — Plaintes formulées par le prieur du couvent de Notre-Dame de Bohéries (diocèse de Laon), devant l'intendant de Soissons au sujet de violences commises sur la personne de Marie Testard, fermière dudit couvent (1726, 27 août). — Mémoire présenté

à feu M. le cardinal de Fleury par le vicaire général de la réforme de Cîteaux. Pièces diverses (1740-1748). 111 ff. — 2° *Congrégation de France* (Ordre des chanoines réguliers de la). Différend entre le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, et les chanoines réguliers de la Congrégation de France, au sujet de la maison conventuelle et hospitalière de Jean Roze, sise dans la ville de Meaux (1725-1732). — « Consultation pour les Pères Sallart, curé de la Villette, Blondel, curé de Saint-Étienne-du-Mont, et Pommart, curé de Saint-Médard, chanoines réguliers de la Congrégation de France, sur leur révocation de leurs cures. » Documents relatifs à la tenue des chapitres généraux (1739-1754). — 50 ff.

10,179. — *Frères de la Doctrine chrétienne*. Tenue des chapitres. Discipline intérieure de l'Ordre. Protestations contre la bulle *Unigenitus* et appels au futur concile (1729-1744). — 173 ff.

10,180. — 1° *Dominicains* (couvent de la rue Saint-Jacques). Rapports du couvent avec la Lieutenance de police. Discipline intérieure, élections au priorat, nominations à la conventualité, affaires du temps (1725-1755). 370 ff. — 2° *Eudistes*. Lettre du Père Valette, général des Eudistes, au Lieutenant de police (1741, 4 déc.). 1 pièce.

10,181. — 1° *Feuillants*. Maisons de Paris, de Châtillon-sur-Seine et de Paris. Discipline de l'Ordre. Protestations contre la bulle *Unigenitus* (1723-1743). — 2° *Génovéfains* (1727-1754). — 3° *Ordre de Grandmont*. Affaire de l'abbé de Grandmont et du chapitre général de l'Ordre (1734). — 4° *La Trappe*. Correspondance avec l'abbé de Clairvaux au sujet d'un Père de la Trappe qui en est sorti, ne pouvant soutenir les austérités de l'Ordre (1730). — 5° *Jésuites*. Documents divers : discipline de l'Ordre, affaires du temps, pamphlets et estampes contre les Jésuites (1716-1767).

Du 3 mai 1716, une lettre du préfet des études du collège des Jésuites de Vannes, priant le procureur du Roi au présidial de Vannes de protéger son collège contre les violences du peuple.

Du 14 janv. 1757, une note émanée du Lieutenant de police : « Il faut redoubler de vigilence et d'attention par rapport aux maisons des Jésuites contre lesquelles un certain public paroît déchaîné; ayés la bonté de voir avec M. de Rocquemont les précautions à prendre pour y faire veiller et prévenir le mal dont ils sont menacés par des affiches et par d'autres avis. »

Documents relatifs au procès intenté à l'Ordre des Jésuites à propos de la succession d'Ambroise Guis (1718-1759). — Rapports sur la

situation, puis sur l'expulsion de l'Ordre des Jésuites du royaume de Portugal depuis l'attentat contre le Roi (1759-1760). — 224 ff.

10,182. — 1° *Lazaristes*. Lettres de l'abbé Couty, prêtre de la congrégation, l'une d'elles au sujet de la canonisation de saint Vincent de Paul (1736). — 2° Rapport du 16 août 1743, au Lieutenant de police, sur l'état du couvent des *Mathurins* de Paris. Registre pour servir de minute pour inscrire les inhumations qui se feront dans le couvent des religieux de la Mercy, rédemption des captifs, rue du Chaume, actuellement rue des Archives. 18 juin 1743-30 déc. 1777. — 3° *Minimes*. Dossier du Père Ravinel (1745-1747). — 4° *Missionnaires* (1719-1760). — 5° *Oratoriens*. Affaires diverses. Tenues de chapitre. Distributions d'aumônes (1730-1749).

« Les pauvres du Maine sont réduits à brouter l'herbe, plusieurs sont morts de misère, et l'on craint qu'aux horreurs de la famine ne succèdent celles de la peste. Le R. P. général de l'Oratoire veut bien se charger de recevoir les aumônes pour les pauvres de cette province; si votre charité vous porte à les secourir, vous aurés la bonté de lui adresser vos libéralités. En son absence, le Père de Monteul, supérieur de la maison de S[t] Honoré, les recevra. Celui qui a pitié du pauvre prête au Seigneur à intérêt. (*Proverbes*, 19, 17.) » Le Lieutenant de police a ajouté une note : « J'ay envoyé copie de cette lettre le 15 may 1739 au général de l'Oratoire en luy représentant qu'elle est indiscrette et qu'il empêche qu'on n'en distribue dans le public. » — Différend entre l'évêque de Langres et les PP. de l'Oratoire. — (1730-1749.)

6° Ordre de *Prémontré*. Documents divers (1729-1738). Nominations d'abbés, tenues de chapitres.

« Relation de ce qui s'est passé au dernier chapitre général de l'ordre de Prémontré. Rien n'a été fait contre la Religion et l'autorité de l'Église. On a bien travaillé pour l'union des Lorrains avec les maisons religieuses de France. Il s'y est trouvé 13 abbés tant Français que Lorrains, mais il y en avoit 26 Allemands et Flamands, en sorte qu'étant les plus forts, ils ont arrêté une imposition de différentes tailles très à charge à la Congrégation, par exemple pour faire ériger dans le Vatican une statue de saint Norbert qui coutera 40,000 liv., etc. Il vaudroit mieux employer tant de fonds à la réparation des églises. » Note du Lieutenant de police au cardinal de Fleury.

Lettres patentes qui confirment le rétablissement des religieux de l'Ordre de *Prémontré* dans le monastère de leur Ordre à Haguenau. (Février 1758.)

7° Ordres de Saint-François : *Cordeliers*. Affaires diverses. Dossier

du Père Poisson. Translation des Cordeliers aux Célestins (1741-1780). *Récollets*. Discipline de l'Ordre, tenues de chapitres, nomination de supérieurs. Affaire du Père Blaise Desbornes (1736-1746). — 8° Communauté de *Saint-Hilaire;* ordre de la dissoudre pour cause de jansénisme (1734). — 9° *Séminaire de Saint-Magloire*. Jansénisme (1728-1733). — 10° Mémoire sur l'état des communautés de *Saint-Valère,* de *Sainte-Thècle* et du *Bon Pasteur*. — 11° *Théatins*. Discipline de l'Ordre (1745). — 12° *Séminaire des Trente-trois*. Affaires d'administration (1722-1737). — 555 ff.

10,183-10,184. Communautés religieuses (*femmes*).

10,183. — 1° Communauté de *Sainte-Agathe*. Affaires concernant le jansénisme et les convulsionnaires (1715-1753). — 2° Abbaye de *Saint-Antoine-des-Champs* lez Paris. Différend entre les dames de Saint-Antoine et les dames de Saint-Michel, au sujet de l'hôtel de Gournay; pièces du procès. Inspection de l'abbaye Saint-Antoine par l'abbé de Cîteaux en 1738. État de l'abbaye Saint-Antoine dressé dans cette visite. — 3° Lettres patentes portant confirmation de l'établissement des *Filles de Sainte-Aure* à Paris, près Saint-Étienne-du-Mont, juillet 1723. — 4° *Bénédictines* de Notre-Dame-des-Prez, de Bayeux, du Saint-Sacrement. Documents concernant l'administration de la communauté (1742-1758). — 5° *Carmélites*. Documents concernant la discipline et l'administration intérieures de la communauté. Protestations contre la bulle *Unigenitus* (1729-1755). — 419 ff.

10,184. — 1° Filles de l'Union chrétienne, dite *Saint-Chaumont*. Dossier de la Sœur Darie (1747). — 2° *Abbaye de Chelles*. Lettre de l'abbesse de Chelles, S. A. R. Sœur d'Orléans, au Lieutenant de police. (Sans date.) Projet de réunion de l'abbaye de Chelles et de l'abbaye de Saint-Éloy. 1 pièce. — 3° Placet au Roi des religieuses de *Sainte-Claire,* établies à Thionville. (Sans date.) — 4° Lettre de la supérieure du monastère de la *Conception* de la rue Saint-Honoré, au sujet de l'attitude prise par son couvent dans les querelles jansénistes (1764, 29 février). — 5° *Cordelières*. Affaires diverses (1734-1741). — 6° Couvent de *Sainte-Croix,* à Senlis. Dossier d'Agnès de La Croix (1726). — 7° Abbaye de *Fontevrault*. Discipline intérieure (1741-1748). — 8° Note du Lieutenant de police au cardinal de Fleury. (Sans date.)

« L'*Instruction chrétienne* composée de 22 personnes occupées à l'instruc-

tion de la jeunesse et qu'elles nourissent sont dans la plus affreuse misère et manquent de pain. Les jansénistes leur font des propositions. »

9° *Hospitalières de Saint-Mandé.* Dossier de la Sœur Metra, « très entêtée dans le parti ». (1733.) Lettres au sujet de quelques esprits inquiets du couvent (1740). — 10° Rapport sur le couvent des *Filles Saint-Marc.* (Sans date.) — 11° Rapport du 10 nov. 1747 sur l'état de la communauté des *Filles de Sainte-Marthe.* — 12° Mémoire concernant madame de Chateaumorand, abbesse de Maubuisson. (Sans date.) — 13° Rapport du Lieutenant de police au cardinal de Fleury, concernant l'état de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil au Perche (1729).

« Cette communauté est réduite depuis le système (de Law) à une telle extrémité que les religieuses n'ont plus le moyen de payer un chapelain pour leur dire la messe; elles n'ont pour toute nourriture que du pain et de l'eau, quelquefois un peu de cidre. »

14° Lettre de l'abbé Gaillande, du 23 avril 1740, sur l'état de la *Communauté des Orphelines* de la rue des Postes. — 15° « Petit abrégé de ce qui s'est passé dans la communauté des dames *Ursulines* de Falaise depuis l'année 1741 jusqu'en 1745. » — 16° Rapport sur une religieuse des *Ursulines* de Falaise. (Sans date.) — 17° *Ursulines* de Guingamp. — 18° *Visitandines.* Élection d'une supérieure. (Sans date.) — 92 ff.

10,185-10,187. Papiers de l'abbé Gaillande, docteur de la maison et Société de Sorbonne, principal du collège Duplessis-Sorbonne, « retirés de dessous les scellez en vertu d'un ordre du Roy du 10 aoust 1745 ».

« En conséquence des ordres du Roy à nous adressés, je prie Monsieur le commissaire Doublon de mettre à part, lorsqu'il reconnaîtra et levera les scellés qu'il a aposés sur les papiers du feu s[r] abbé Gaillande, les papiers, lettres et mémoires qui se trouveront sous les dits scellez, et qui concerneront les affaires de l'Église ou d'autres matières du service de Sa Majesté et étrangères aux intérêts soit des héritiers, soit des créanciers, sur lesquels papiers, lettres ou mémoires il aposera ses scellez pour le tout être remis entre nos mains conformément aux ordres du Roy. » (Note du Lieutenant de police.)

Ce sont pour la plupart des lettres traitant de questions religieuses, jansénisme, élections canoniques. Un certain nombre de ces lettres sont signées par des ministres et des évêques.

10,185. — Lettres. — Années 1720-1741. — 671 ff.

10,186. — Lettres. — Années 1742-1744. — 649 ff.

10,187. — Minutes et brouillons de l'abbé Gaillande. — Années 1709-1744. — 427 ff.

10,188-10,190. Jansénisme. Protestations contre la bulle *Unigenitus*, et appels au futur concile.

10,188. — 1° « Évêques appellans. » Lettre du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au pape Benoît XIII, du 29 janvier 1725 (copie). Lettres et protestations de l'archevêque d'Utrecht, des évêques de Pamiers, de Senez, de Tournai, de Haarlem et de Babylone (1725-1757). Acte par lequel les évêques de Senez et de Montpellier déposent en la chambre de l'officialité de Castellane leur acte d'appel au futur concile « au sujet du violement de la paix de Clément IX concernant le formulaire ». (1727, 1er sept.)—Protestation par-devant le Lieutenant général civil et criminel de la sénéchaussée de Castellane, au nom de l'évêque de Senez, contre la mise aux enchères des fruits de la réserve de l'évêché de Senez (1728, 11 juin). — 2° Lettre d'appel au futur concile et protestations contre la bulle *Unigenitus* par des religieux Bénédictins (1729-1754). — 928 ff.

10,189. — Lettres d'appel au futur concile et protestations contre la bulle *Unigenitus* par des Augustins (1729-1752); — des Bernardins (1718-1744); — des Carmes déchaussés (1736); — des Célestins, profès de la Merci, hermites du Mont-Valérien et Capucins (1718-1745); — des Chartreux (1721-1745); — des Frères de la Doctrine chrétienne (1720-1751); — des Dominicains (1720-1749); — des Feuillants (1720-1736); — des Franciscains (1718); — des Chanoines réguliers de la congrégation de France, Ordre de Sainte-Geneviève et Ordre de Saint-Augustin (1733-1752); — des Grandmontains (1743-1750); — des Oratoriens (1720-1752); — des Prémontrés (1745-1748); — des différents Ordres de religieuses : Bénédictines, principalement de l'abbaye royale du val de Gif; Carmélites; Ursulines (1721-1760). — 1019 ff.

10,190. — 1° Lettres d'appel au futur concile et protestations contre la bulle *Unigenitus*, émanant de chanoines des chapitres d'Abbeville, d'Auxerre, de Bayonne, de Carignan (diocèse de Trèves), de Châlons, de Lille, de Limoges, de Saint-Maur-des-Fossés, de Metz, de Reims, de Tours (dossier important) et de Troyes (1717-1746); — de curés et vicaires (1717-1749); — de prêtres et autres ecclésiastiques sécu-

liers (1720-1751) ;—de laïques, docteurs et licenciés en droit, docteurs en médecine, chevaliers de Saint-Louis, etc. (1728-1751). — 2° « Mémoire pour l'Université, où l'on montre qu'elle ne peut ni révoquer son appel, ni recevoir la constitution *Unigenitus*. » — 586 ff.

10,191-10,195. Jansénisme. Documents divers : listes d'appelants au futur concile, lettres pour ou contre les doctrines jansénistes, procès-verbaux de miracles opérés sur la tombe du diacre Pâris, libelles, documents de police, procès-verbaux de saisies d'écrits jansénistes.

10,191. — 1° Table chronologique de tous les faits importants de l'histoire du jansénisme de 1695 à 1739. Elle commence par ces mots : « L'ordonnance de M. de Noailles, archevêque de Paris en 1696, donna lieu au fameux problème ecclésiastique qui parut en 1698 », et se termine ainsi : « Relation des violences exercées au mois d'avril et au mois de mai (1729) au village du Plessis-Villiers, du diocèse d'Amiens, contre des personnes pieuses. » La fin manque. — 2° Tables d'actes et documents jansénistes. (Sans date.) — 3° Documents divers compris entre les années 1703 et 1730. — 503 ff.

10,192. — Années 1731-1734. — 653 ff.

10,193. — Années 1735-1740. — 728 ff.

10,194. — Années 1741-1750. — 581 ff.

10,195. — Années 1751-1775. — 315 ff.

10,196-10,202. Saint-Médard (Rapports de police sur ce qui se passe chaque jour dans l'église et le cimetière de), miracles, affluence des fidèles, désordres et scandales, etc. — (Années 1720-1757.)

Voici le premier de ces rapports, en date du samedi 20 oct. 1720 :

« Nous, Louis Formel, sergent des gardes de la barière du faubourg S[t] Marcel, fais raport qu'il y a eu très peu de monde aujourd'hui à S[t] Médard.

« Nous n'y avons vu que dix abbés, une roulete et une dame dedans, peu de bourgeois et gens de campagne.

« L'après midy il n'y a pas eu plus de monde que le matin, nous n'y avons vu que six abbés et quelques bourgeois, une chaise à porteur et une dame dedans.

« Ce que nous certifions véritable et signé,

« L. Formel. »

10,196. — Années 1720-1725, 10 ff. — Année 1726, 19 ff. — L'année 1727 est en déficit. — Année 1728, 7 ff. — Année 1729,

3 ff. — Année 1730, 22 ff. — Année 1731, 169 ff. — Année 1732, 372 ff.

10,197. — Année 1733, 300 ff. — Année 1734, 253 ff.

10,198. — Année 1735, 246 ff. — Année 1736, 48 ff. — Année 1737, 233 ff.

10,199. — Année 1738, 191 ff. — Année 1739, 212 ff. — Année 1740, 25 ff.

10,200. — Année 1741, 400 ff. — Année 1742, 308 ff.

10,201. — Année 1743, 300 ff. — Année 1744, 141 ff. — Année 1745, 16 ff. — L'année 1746 est en déficit. — Année 1747, 43 ff. — Année 1748, 41 ff. — Année 1749, 87 ff. — Année 1750, 50 ff.

10,202. — Année 1751, 95 ff. — Année 1752, 46 ff. — Année 1753,62 ff. — Année 1754, 35 ff. — L'année 1755 est en déficit. — Année 1756, 44 ff. — Année 1757, 24 ff.

10,203-10,206. Convulsionnaires (Discours de). — Déclamations des adeptes de la secte du diacre Pâris, dans leurs moments de crise.

Voici les premières lignes de la première pièce :

« Ah! Seigneur, quelle humiliation! vous avez voulu me faire passer par cet état d'enfance! faites, Seigneur, que je sois réellement devant vous comme un enfant! Ah! Seigneur, que cela serve à sanctifier mon âme! Ah! Seigneur, cet état d'enfance durera-t-il longtemps? Ah! Seigneur, vous ne m'instruisez que peu de jours avant des choses qui doivent m'arriver, etc. » Quelques pages plus bas : « Ah! Seigneur, voilà votre enfant que je vous offre! Ah! vous l'aimez, mais il vous aime aussi, c'est à cause que vous l'aimez que vous le ferez souffrir! Ah! il ne s'enfuira pas des coups, il les va chercher tous les jours, ah! ah! oh! mais c'est vous, Seigneur, qui les lui faites chercher! — Ah! ah! tu en auras, tu en auras, mon frère, tu es prêt à pleurer! ris donc tout à l'heure... Ah! c'est bon pourtant, mais il n'est pas encore tems. (*Riant.*) Ah! tu en auras, il y en a qui pleurent quand ils voient le suplice. (*Rit et dit :*) Ris donc, toy! »

10,203. — Années 1721-1732. — 710 ff.

10,204. — Années 1733-1734. — 767 ff.

10,205. — Année 1735. — 631 ff.

10,206. — Années 1736-1752. — 689 ff.

10,207. Écrits jansénistes. Bellemare; histoire religieuse. — 303 ff.

Bellemare, auteur des *Sarcelades*, pamphlet contre l'archevêque de Paris,

et de l'*Almanach du diable*, avait été mis à la B. le 11 avr. 1738; il se pendit dans sa prison le 30 juin suivant.

10,208-10,226. Écrits jansénistes : histoire religieuse, discussion de la doctrine, pamphlets et chansons. — XVIII[e] s.

10,208. — 676 ff.
10,209. — 633 ff.
10,210. — 707 ff.
10,211. — 716 ff.
10,212. — 713 ff.
10,213. — 554 ff.
10,214. — 920 ff.
10,215. — 588 ff.
10,216. — 289 ff.
10,217. — 1158 ff.
10,218. — 1195 ff.
10,219. — 409 ff.
10,220. — 380 ff.
10,221. — 266 ff.
10,222. — 303 ff.
10,223. — 192 ff.
10,224. — 323 ff.
10,225. — 455 ff.
10,226. — 533 ff.

10,227. Écrits théologiques, doctrine gallicane. — Défense de « la déclaration du clergé de France sur la Puissance ecclésiastique, rédigée par Bossuet en 1682 ». Ouvrage manuscrit précédé d'une préface et divisé en plusieurs livres. — XVIII[e] s. — 448 ff.

10,228. — Écrits théologiques, doctrine catholique. Sermons et méditations religieuses. — XVIII[e] s. — 458 ff.

10,229-10,231. Juifs (Surveillance des). — Rapports et placets au Lieutenant de police, procès-verbaux de l'inspecteur de police spécialement chargé de la surveillance des Juifs.

10,229. — Années 1721-1755.

« *Projet pour ne laisser aucun Juif dans Paris sans passeport.* Parmi le

nombre de Juifs qui sont à Paris, il y en a plusieurs de très suspects et capables de commettre beaucoup de friponneries, et de receller ou achepter des effets volez.

« Il a toujours été d'usage de n'en souffrir aucun dans cette capitale sans des permissions expresses et particulières, qui leur estoient données par MM. les Secrétaires d'Estat, ou MM. les Intendans des provinces d'où ils partoient, à la charge par eux de se représenter devant le Lieutenant général de police de Paris qui visoit leurs passeports ou permissions, et se trouvoit par ce moyen à portée de veiller à leur conduite, et lorsqu'ils ozoient abuser de la tolérance qu'on avoit de les souffrir à Paris, ils estoient chassez sur le champ ou emprisonnez en cas de désobéissance.

« S. A. R. voudroit-elle bien authorizer M. le Lieutenant général de police à rétablir ceste ancienne règle et à faire emprisonner ceux qui y contreviendront? — *S. A. R. a approuvé ce projet le* 6 *may* 1721. » — 295 ff.

10,230. — Année 1756. Rapports au lieutenant de police Berryer par l'inspecteur Buhot. — Tableaux dressés le 2 janv. et le 16 juill. 1756 par l'inspecteur de police Buhot, des Juifs établis à Paris, contenant leurs noms, demeures, pays d'origine, les motifs pour lesquels ils sont à Paris, les dates de leurs passeports, les dates de leurs absences, des observations sur leur conduite.

Voici les modèles de la plus grande partie des pièces contenues dans ces trois cartons :

« A Versailles le 15 février 1756. Je joins ici, Monsieur, deux passeports de deux Juifs hollandois qui demandent la permission de demeurer à Paris. Je vous prie de me marquer si vous n'y trouvez point d'inconvénient. Je suis, etc. Rouillé. » — En apostille : « Ecrit au s. Buhot en lui envoyant les passeports. »

« Le 19 février 1756. Monsieur, j'ay l'honneur de vous rendre compte qu'en conséquence de vos ordres je me suis informé de la conduite des Juifs dont les passeports et les placets sont ci-joints. Comme il n'est point revenu de plaintes contre eux, je pense qu'il n'y a point d'inconvénient de leur accorder, sous le bon plaisir du Magistrat, la permission qu'ils demandent. Buhot. »

10,231. — Années 1757-1759. Tableaux dressés par l'inspecteur Buhot, des Juifs domiciliés à Paris, en date du 30 déc. 1756, du 30 déc. 1757, du 30 juin 1758, du 29 déc. 1758 et du 6 juill. 1759.

Tous ces rapports de l'inspecteur Buhot sont conçus d'une manière analogue à celui-ci :

« Du 5 may 1757. *Joseph Petit.* Monsieur, j'ay l'honneur de vous rendre compte qu'en conséquence de vos ordres j'ay vérifié le présent placet, le supliant est modeste dans son exposé, il a eu, dit-il, ordre de quitter Paris pour une contestation qu'il a eue avec un fabriquant de galon qui rouloit

sur un défaut de calcul, et que cette contestation a été terminée à l'amiable;

« Je trouve par les nottes du feu Sr Dumont que le dit supliant a subtilisé du galon d'or avec Semach David Dalpuget, son associé, que le Magistrat l'a fait mettre en prison, ensuitte luy a enjoint de quitter Paris, ce qu'il a fait le 4 septembre 1753. Il n'y est point revenu que pour y faire ses Pasques, cette année. Le Magistrat a bien voulu luy permettre d'y rester huit jours qu'il a accordés à Bernard de Valabregue.

« Les sentiments sont partagés sur le compte de Joseph Petit, quelques personnes disent qu'il est honnête homme, et d'autres n'en conviennent pas, ces derniers peuvent être des ennemis. Je ne trouve contre luy que l'affaire du galon, et on assure qu'il y a eu bien moins de part que son associé. Buhot. » — 246 ff.

10,232. Protestants. — Création d'un cimetière pour l'inhumation des étrangers protestants. Correspondance administrative. Années 1722-1723. — 75 ff.

10,233. Affaires de religion; divers. Suppliques adressées par des ecclésiastiques au cardinal de Fleury. Écrits théologiques lacérés ou incomplets. Résidu du classement des cartons précédents. — XVIIIe s. — 420 ff.

2e Bureau. — Discipline des mœurs.

10,234. Six cahiers de notes par l'inspecteur Meusnier chargé de la surveillance des mœurs. L'auteur y consigne, au jour le jour, les observations qui lui servent à la rédaction des bulletins envoyés à la Lieutenance de police. On y trouve des détails sur les relations des filles galantes, des actrices, danseuses et cantatrices de Paris, sur la vie privée des personnages étrangers séjournant à Paris, et des ambassadeurs auprès de la Cour de France. — Le premier cahier, qui porte l'inscription « 3e cahier », contient les notes prises du 5 mai au 31 déc. 1731. 36 ff. — Le deuxième cahier, qui porte l'inscription « 4e cahier », contient les notes prises du 1er janv. 1752 au 8 mai 1753. 46 ff. — Le troisième cahier, qui porte l'inscription « 5e cahier », contient les notes prises du 9 mai 1753 au 15 juill. 1754. 51 ff. — Le quatrième cahier, qui porte l'inscription « 6e cahier », contient les notes prises du 16 juill. au 30 sept. 1756. 47 ff. — Le cinquième cahier, qui porte l'inscription « 7e cahier », contient les notes prises du 1er oct. 1756 au 10 févr. 1757. 22 ff. — Le sixième cahier, en tête

duquel on lit « Relevé général de différentes anecdotes et renseignemens dont je n'ay point fait usage, et qui peuvent trouver leurs places dans la suite », contient des notes datées de 1750, 1751 et 1753. 6 ff. — Papier. 350 sur 230 millim. Écriture très serrée.

10,235-10,237. Bulletins de police sur la vie privée des actrices, danseuses et cantatrices de Paris. La plupart sont rédigés par l'inspecteur Meusnier, les autres par les inspecteurs Buhot et Marais. Ces bulletins forment avec les notes et documents qui ont servi à les rédiger des dossiers qui sont classés alphabétiquement. — Années 1749-1758.

10,235. — 54 dossiers de la lettre A à la lettre C, comprenant 482 ff.

10,236. — 44 dossiers de la lettre D à la lettre La, comprenant 557 ff.

10,237. — 1° 54 dossiers de la lettre Le à la lettre Z, comprenant 494 ff. — 2° État des actrices de l'Opéra avec leurs âges, demeures et les noms de leurs amants, dressé par l'inspecteur de police Meusnier, le 1er sept. 1752.

Le détail des noms se trouvera à la table du catalogue.

10,238-10,242. Bulletins rédigés par l'inspecteur de police Meusnier sur la vie des filles galantes de Paris les plus remarquées. Ces bulletins forment avec les notes et documents qui ont servi à les rédiger des dossiers que Meusnier avait déjà classés et numérotés. Ce classement a été conservé. — Années 1749-1758.

10,238. — 80 dossiers numérotés de 1 à 80; — le dossier 17 est en déficit, — comprenant 784 ff.

10,239. — 90 dossiers numérotés de 81 à 170, comprenant 662 ff.

10,240. — 39 dossiers numérotés de 171 à 309, comprenant 296 ff.

10,241. — 41 dossiers numérotés de 210 à 250, comprenant 349 ff.

10,242. — 1° 58 dossiers numérotés de 251 à 309; — le dossier 282 est en déficit, — comprenant 450 ff. — 2° Un catalogue des 309 dossiers contenus dans les précédents cartons, dressé en 1758 par l'inspecteur Marais, qui succéda à Meusnier dans la partie des mœurs. — 29 ff.

Les anciennes Archives de la B. possédaient une grande quantité de ces rapports sur les actrices, danseuses et filles galantes de Paris, rédigés par

les inspecteurs de police ayant le département des mœurs. Il s'en trouve aujourd'hui une certaine quantité à la BIBL. NAT., mss. fr. 11,357-11,360. Ce sont les rapports de l'inspecteur Marais. Émile Mabille, employé au cabinet des manuscrits, en prit vers 1860 une copie qui servit aux publications de la *Revue anecdotique,* à Paris, puis du *Journal des inspecteurs de M. de Sartine* (publ. par M. Lorédan-Larchey), à Bruxelles, 1863, 1 vol. in-18. La Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, et autrefois diverses collections particulières, comme celles de Bouilly, ont possédé d'autres fragments.

Une notable partie, aujourd'hui détruite, était conservée à la BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS et aux ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE; elle servit aux publications faites par Manuel dans sa *Police de Paris dévoilée,* puis par Taschereau dans sa *Revue rétrospective* de 1833.

10,243-10,251. Notes, rapports et papiers de l'inspecteur de police Meusnier, chargé de la partie des mœurs.

10,243. — Notes sur la vie des filles galantes de Paris (1748-1755). 64 dossiers classés alphabétiquement, comprenant 222 ff.

Le détail des noms se trouvera à la table du catalogue.

10,244. — 1° Quelques aventures galantes (1750-1754). Dossier formé au XVIII[e] s. 31 ff. — 2° « Feuilles des dames de qualité galantes et de quelques dames d'une sorte de condition. » (1749-1756.) Dossier composé au XVIII[e] s. Les différentes feuilles sont classées par ordre alphabétique. 92 ff.

Le détail des noms se trouvera à la table du catalogue.

10,245. — États des hôtels, chambres garnies, marchands tapissiers, fripiers et revendeuses, qui doivent les droits attribués à la compagnie des inspecteurs de police de la ville de Paris, par l'édit du mois de mars 1740. Années 1748-1754. — 127 ff.

10,246. — Surveillance des prêtres (1733-1757). — 103 ff.

10,247. — « Ce que c'est que les francs-maçons et leurs cérémonies. » Documents divers sur la franc-maçonnerie (1760-1778). — 173 ff.

10,248. — Papiers de l'inspecteur Meusnier et de son successeur à la surveillance des mœurs, l'inspecteur Marais. — 1° Surveillance des particuliers. Aventures galantes. Signalements (1750-1757). — 182 ff. — 2° Notes de l'inspecteur Meusnier sur les plaintes et réclamations portées à la Lieutenance de police (1749-1757). — 134 ff.

10,249. — Surveillance des étrangers domiciliés à Paris (1749-

1752). 10 ff. — Le détail des noms se trouvera à la table du catalogue.

10,250. — Notes de l'inspecteur Meusnier sur les fermiers généraux depuis 1720, concernant l'origine de leur famille, leur carrière, leur réputation, leur fortune et leur capacité.

Seuls les dossiers des fermiers généraux dont les noms suivent ont été conservés : Adine, Bergeret, Bonnevie, Boullaye, Bouret l'aîné, surnommé le grand Bouret; Bragouges, Brissart, Caze, Chambon, Chaumar, de Cuisy, Darlus, Dejean, Thiron-Delailly, Valbois-Dume, Dumetz, de La Porte du Plessis, de La Porte de Ferancourt, Durey d'Harnoncourt, Girard, Hatte, Helvétius, Hoquard, Joly, de Laborde, de La Bousciere, Ducruzelle de La Chabeye, Dedelay de Lagarde, de La Gombaude, de Lahaye, La Valette, Masson, Milland de Neuville, Roussel, Texier, de Vaucel, Heron de Villefosse, Fillon de Villemur. — 79 ff.

10,251. — 1° Papiers de l'inspecteur Meusnier. Correspondance. Papiers personnels. Papiers divers. Documents qui lui ont servi à la rédaction de ses bulletins. (1752-1757.) 139 ff. — 2° Papiers de l'inspecteur de police Marais, qui succéda à Meusnier dans la surveillance des mœurs. Rapports au Lieutenant de police sur diverses aventures galantes. Mars-décembre 1757. — 83 ff.

10,252. 1° Rapports des inspecteurs de police chargés de la partie des mœurs, particulièrement des inspecteurs Meusnier et Marais, sur les « petites maisons sçituées aux environs de Paris, avec les noms des propriétaires et de ceux qui les occupent ». Années 1749-1758. — 2° Anecdotes galantes de l'Opéra de Paris (sans date). — 3° Rapports des inspecteurs de police chargés de la partie des mœurs, particulièrement de l'inspecteur Meusnier, sur la vie privée de quelques gentilshommes et hauts personnages de Paris. Années 1749-1771. — Le détail des noms se trouvera à la table du catalogue. — 4° Rapports adressés au Lieutenant général de police par les maîtresses de maisons de débauche. Années 1752-1755. — 269 ff.

10,253. Rapports de maîtresses de maisons de débauche. Années 1749-1757. — 469 ff.

10,254-10,267. Sodomie.

10,254. — Années 1372-1723. — 283 ff.

10,255. — Année 1724. — 350 ff.

10,256. — Années 1725-1726. — 376 ff.
10,257. — Années 1727-1735. — 372 ff.
10,258. — Années 1736-1740. — 529 ff.
10,259. — Années 1741-1748. — 538 ff.
10,260. — Années 1749-1750. — 510 ff.
Années 1751-1754, néant.
10,261. — Années 1755-1756. — 542 ff.
10,262. — Année 1757. — 521 ff.
10,263. — Année 1758. — 291 ff.
10,264. — Années 1759-1760. — 436 ff.
10,265. — Années 1761-1762. — 283 ff
10,266. — Années 1763-1764. — 315 ff.
10,267. — Années 1765-1769. — 106 ff.

10,268. Inspection des maisons de jeu. — 1° Rapport des inspecteurs de police au Lieutenant général sur les maisons de jeu de Paris. — 2° « Mémoires [au Lieutenant général de police] donnez pour les gens soupçonnez dans les jeux et autres mauvaises aventures. » — 3° « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, et lettres patentes qui commettent monsieur Hérault, lieutenant général de police, et messieurs les conseillers au siége présidial du Chastelet, pour juger en dernier ressort les contestations nées et à naître entre ceux qui tenoient cy-devant les jeux de roulette et leurs associez. » Jugement prononcé en conséquence en date du 2 juin 1728. — 4° Pétitions au Lieutenant de police pour obtenir l'autorisation d'établir des maisons de jeu. « 1724, octobre, Mad. de Rassay demande par sa lettre une roulette pour la foire de Saint-Germain prochaine, en faveur d'une pauvre veuve d'officier. Elle dit qu'un parent de cette veuve en prendra soin. » — « Mémoire du duc de Gesvres sur la nécessité d'un jeu policé dans Paris : ...Tous ces circonstances font espérer à M. le duc de Gesvres qu'on luy accordera la continuation de son jeu dans son hôtel où il fera maintenir toujours le bon ordre et la police. » — Années 1724-1758. — 449 ff.

3e Bureau. — Santé.

10,269. Santé. — 1° Documents divers sur l'exercice de la médecine à Paris, les secours aux noyés, etc. — 2° Administration des hôpitaux de Paris, particulièrement de l'Hôtel-Dieu, de Bicêtre et des Incu-

rables. Détails ressortissant de l'administration du Lieutenant de police. — Années 1725-1776. — 56 ff.

4e Bureau. — VIVRES.

10,270-10,277. *Approvisionnement de Paris par les soins de la Lieutenance de police.*

10,270. — Années 1724-1725. Prix des blés à Amsterdam en nov.-déc. 1724. — « État des noms et demeures des Mes Boulangers de la ville et faux-bourgs de Paris, et de ce qu'ils employent de bled et farine par semaine, fourny à Monsieur d'Ombreval, lieutenant de police, le 15 oct. 1724. »

« Année 1725, mois de juillet. La révolte du faub. St Antoine est arrivée le 9 du présent mois de juillet, les boutiques des boulangers pillées par le peuple, et le 11 juillet deux hommes des séditieux furent pendus à la demie-lune du faub. St Antoine, et un mousquetaire noir tué par le guet d'un coup de fusil. »

Tableaux des prix des grains et denrées sur les marchés des différentes généralités de France, mais particulièrement de Paris. — « État contenant les soumissions faites par les marchands et boulangers de la ville de Paris, le 25 août 1725, au marché de Dourdan, de raporter au sr Boucher, subdélégué de l'élection, dans huictaine, des certificats de Monsieur le Lieutenant général de police de conduite et consommation à Paris des bleds qu'ils ont acheptés au dit marché. » — « 1725, septembre. États de la quantité et des prix des grains et farines sur les ports et à la Halle de Paris. » — Correspondance administrative pour l'approvisionnement de Paris par les soins de la Lieutenance de police. — 374 ff.

10,271. — Documents semblables aux précédents. Année 1725, oct.-déc. — 343 ff.

10,272. — Année 1726, janv.-mars. — 315 ff.

10,273. — Année 1726, avr.-déc. — 250 ff.

10,274. — Années 1727-1728. — 249 ff.

10,275. — Années 1729-1738. — 236 ff.

10,276. — Année 1739, janv.-avr. — 225 ff.

10,277. — Année 1739, mai-déc. — 376 ff.

10,278. *Approvisionnement de Paris en temps de carême.* — « Estats

des provisions de Carême depuis 1725 jusques et y compris 1748, et compte rendu au Parlement. » — « Estat des déclarations des pois, febvres et lentilles des maîtres et maîtresses et marchands greniers de la ville et faux-bourgs de Paris, qu'ils ont déclarés suivant l'ordre de Monseigneur le Lieutenant général de police, suivant leurs déclarations qu'ils ont faites le... » — Approvisionnement des halles et marchés en poissons. Surveillance des boucheries en temps de carême. Années 1725-1748. — 274 ff.

10,279. 1° *Approvisionnement des hôpitaux de Paris.* L'Hôpital général. Affiche : troisième publication, fourniture de pain, vin et viande pour l'Hôpital général, ce 27 aoust 1727. *Signé :* HÉRAULT. — 2° *Menus des dames de France.* Juill.-nov. 1787. — 3° Documents divers concernant l'approvisionnement de Paris par la Lieutenance de police (XVIII° s.). — 43 ff.

5° Bureau. — VOIRIE.

10,280. *Édilité et voirie.* — 1° Pétition au Roi des habitants du faubourg Saint-Honoré, sur l'application de la déclaration du 24 juill. 1724, réglant la liberté de bâtir dans la ville et les faubourgs. Ils demandent que leur faubourg « devienne ville aux termes mêmes et suivant le principe de bornage de cette déclaration, avec la liberté entière d'y bâtir comme dans le faubourg Saint-Germain ». (Sans date. Écriture du XVIII° s. Un cahier. Papier. 154 pp., 365 sur 245 millim.) — 2° Documents divers concernant la voirie. — « Etat des gagne deniers, porte-falots, servant la nuit à éclairer le publique, existant le 1er mai 1760. » — Devis pour des travaux à faire dans Paris (XVIII° s.). — Mémoire adressé à Pontchartrain sur un projet de canal joignant la Marne, la Seine, l'Aisne et l'Oise (sans date). — Dates extrêmes : 1710-1789. — 61 ff.

10,281. *Voirie.* — Entretien des rues de Paris, boues et lanternes, voitures, neiges, incendies. Documents divers. — « État du nombre de tombereaux que les entrepreneurs ont fait travailler le 28 févr. 1720, suivant les lettres de Mrs les commissaires et le rapport des inspecteurs. » — Projets d'arrêts pour la propreté des rues de Paris. — État des places sur lesquelles se doivent mettre les chaises à tireurs

vulgairement appelées brouettes, et les chaises portatives, arrêté le 22 janv. 1750. — Police des fiacres (1753). — « Mémoire sur l'illumination des lanternes. Année 1740. » — Rôles d'impositions pour « l'entretien des lanternes publiques, pompes et netoyement des rues » (1743-1745). « Dans le travail qui a été fait au sujet de l'imposition annuelle destinée à l'entretien des lanternes et au nétoiemént des rues, on s'est réglé sur le 46e du revenu des maisons de l'année 1743. » — Fournitures de neige aux glacières de la ville de Paris. Traité entre le Lieutenant général de police et André de Bonnefonds, en date du 24 févr. 1728. — États des gardes-pompes blessés dans l'incendie du 5 juin 1744. — 237 ff.

6e Bureau. — Sureté et tranquillité publiques.

10,282. *Le guet et la milice.* — 1° Provision du chevalier du guet de Paris pour le sieur Chopin, en date du 5 août 1683; installation du sieur Chopin dans la charge de chevalier-capitaine du guet, en date du 31 août 1683. — Commission de commandant du guet en faveur du sieur Duval en date du 12 avr. 1733. — Mémoire de Duval, commissaire du guet, au Lieutenant de police. — « Commission de chevalier du guet de la ville de Paris pour le sieur de Rocquemont, août 1765. » — « Comparaison de l'état actuel de la compagnie du chevalier du guet avec celui dans lequel elle étoit depuis 1733, époque de la mort du sr Chopin, chevalier du guet, jusqu'au rétablissement de cette charge dans la personne du sr de Rocquemont en 1765. » — « Etat des revenus de la place de chevalier du guet et de commandant de la garde de Paris, approuvé par le ministre le 22 déc. 1772. » — « Observations détaillées sur les causes de la destruction de la compagnie titulaire du guet (1775). » — Affaire du guet en 1775. Différend entre les officiers et le commandant. Précis historique de la compagnie du guet de Paris (août 1775). « Discours de M. d'Achères, avocat du Roi au Châtelet assemblé dans l'affaire des officiers du guet contre le commandant, 11 août 1775. » — « Projet d'augmentation considérable et de nouvelle administration pour le guet et la garde de Paris » (1776). — « Observations sur la garde de Paris et sur les inconvénients qui résultent de son régime actuel » (1777). — 2° Décision sur la levée de milice qui doit se faire dans la ville de Paris en conséquence de l'ordonnance du Roi du 10 janv. 1743. — 194 ff.

10,283-10,293. *Surveillance des étrangers :* rapports envoyés au Lieutenant de police par ses officiers et ses agents.

10,283. — Années 1725, 1729. — 324 ff.

10,284. — Année 1730. — 399 ff.

10,285. — Année 1731. — 361 ff.

10,286. — Années 1732-1740. — 468 ff.

10,287. — Année 1741. — 490 ff.

10,288. — Années 1742-1743. — 458 ff.

10,289. — Année 1744. — 510 ff.

10,290. — Années 1745-1746, avr. — 268 ff.

10,291. — Année 1746, mai-août. — 245 ff.

10,292. — Année 1746, août-déc. — 269 ff.

10,293. — Années 1747, 1748, 1750, 1753, 1754, 1761, 1767. — Quelques dossiers sans dates. — 376 ff.

Le détail des noms se trouvera à la table du catalogue.

7e Bureau. — Sciences et arts libéraux.

10,294. *Universités, facultés et collèges.* — Règlements et administration ; nomination des maîtres et recteurs, leur correspondance avec le Lieutenant général de police. — 1° Collège de Beauvais. — 2° Collège du Cardinal Lemoine. — 3° Collège de Clugny. — 4° Collège Mazarin. — 5° Collège de Navarre. — 6° Collège du Plessis. — 7° Collège Saint-Michel. — 8° Collège des Trésoriers. — 9° Communauté de Sainte-Barbe. — 10° Faculté des arts. — 11° Faculté de médecine. — 12° Faculté de théologie. — 13° Pensions. — 14° Sorbonne. — 15° Université de Paris. — 16° Université de Toulouse. (XVIIIe s.) — 453 ff.

10,295. 1° Statuts de l'Académie de peinture et sculpture, et plusieurs pièces concernant la défunte académie dite de Saint-Luc. — Lettres patentes pour l'établissement de l'Académie royale de danse (1662-1742). — 2° Académie royale de musique et théâtres. Différents arrêts et ordonnances concernant l'Opéra, datés de 1675, 1682, 1684; entre autres une ordonnance du 17 août 1684 « portant défenses d'établir des Opéra dans le royaume sans la permission du sieur de Lully ». Documents sur l'Opéra, du commencement du XVIIIe siècle; comptes et détails d'administration. — Lettres et mé-

moires, ordonnances concernant les spectacles. « Papiers concernant l'Opéra trouvés sous les scellez de M. de Barrangue en 1741. — Affaire de l'Opéra après le décès du s[r] Perronnet, garde magasin, en 1748. » — 185 ff.

10,296-10,303. *Surveillance de la librairie et de la presse,* par le Lieutenant général de police : censure, permis d'imprimer, perquisitions, saisie de brochures prohibées, correspondance du Lieutenant général de police. Lettre de Louis XIV, contresignée Le Tellier, au gouverneur de la Bastille, au sujet de la vente des gazettes et des nouvelles à la main, dans la Vicomté de Paris.

Les extraits suivants indiqueront la nature de ces documents :

« 1745, 2 avr. J'ai lu l'écrit intitulé « Lettres à M. L. D. M. ou réponse sommaire aux lettres de M. sur l'interprétation des Saintes Ecritures », et je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression : je crois même qu'il pourra être fort utile de la permettre. J'ai l'honneur, etc. L., évêque de Bethléem. » — « 1745. 16 juill. Avés-vous entendu parler, Monsieur, d'un traité de l'âme qu'on dit être fort mauvais, et pourriés-vous m'en faire avoir un exemplaire? Vous n'aurès, si cela est, qu'à me le faire envoyer à Tresmes dans un pacquet cacheté. Je suis, Monsieur, etc. D'Aguesseau. » — « 1745, 17 oct. J'ai l'honneur de vous demander la permission tacite d'imprimer la relation cy-incluse. Je l'ai communiquée à monsieur Chambrier, qui consent qu'elle soit imprimée sous votre bon plaisir. J'ai l'honneur, etc. Osmont. » — « 1747, 14 déc. Arrêt du Conseil d'État du Roy qui condamne la veuve de Pierre-Jacques Bienvenu, marchand libraire, en mille livres d'amende, et la déclare déchue pour toujours de la faculté d'exercer la librairie, pour avoir fait imprimer furtivement des ouvrages prohibés et contraires aux bonnes mœurs. »

10,296. — Années 1725-1729. — 281 ff.
10,297. — Années 1730-1737. — 290 ff.
10,298. — Années 1738, 1739, 1740. — 198 ff.
10,299. — Années 1741, 1742, 1743, 1744. — 288 ff.
10,300. — Années 1745, 1746, 1747. — 359 ff.
10,301. — Années 1748, 1749. — 378 ff.
10,302. — Années 1750, 1751, 1752. — 322 ff.
10,303. — Années 1753-1789. — 403 ff.

10,304. *Surveillance de la librairie.* — 1° Titres des ouvrages et libelles imprimés sans permission ou en manuscrit, qui ont été saisis en vertu des ordres du Roi, depuis l'année 1660 jusqu'en 1718. —

2° Tableau des arrêts et lois (1704-1753) concernant les libraires et imprimeurs. — 3° Journal de la chambre syndicale de la librairie. Feuilles de douane, année 1741. — 121 ff.

10,305. *Le pilon de la Bastille.* — 1° Différents états de livres envoyés à la B. pour être mis au pilon. États des années 1749, 1765, 1770, 1777, 1781, 1783, 1785. — 2° États de livres envoyés pour y être gardés sous clef, mais non destinés au pilon.

« État des ballots d'imprimés de l'Enciclopédie que M. le Lieutenant généra de police a envoyés à la Bastille, par le s[r] d'Hemery, inspecteur de la librairie, pendant le courant de février 1770... ...Rendu le 8 février 1776, 103 ballots. » — En note : « Ces ballots ont été mis sous la voute de la cour intérieure où l'on a fait un mur, porte et fenêtre pour mettre ces imprimés hors de l'injure de l'air et des saisons. Cette dépense s'est montée à la somme de 380 liv., dont moitié a été payée par le Roy et l'autre moitié par les s[rs] Le Breton, Panquouque et de Sain. »

3° Inventaires des livres trouvés au dépôt de la B. dressés en 1789-1790 par les soins des commissaires nommés pour le classement des archives de la B. Deux de ces inventaires ont été dressés par Guillemard, chez M. Humblot, libraire, rue Saint-Jacques; le troisième, par « le sieur Poinçot, d'ordre de MM. les commissaires ». — 111 ff.

10,306-10,309. Manuscrits divers, la plupart anonymes et sans date, les uns écrits par des prisonniers pendant leur séjour à la Bastille, d'autres provenant de saisies opérées chez les auteurs, d'autres enfin des bureaux de la censure.

10,306. — *Sciences et arts mécaniques.* Recherches sur l'histoire du nitre. — Mémoire concernant un moulin à sucre de nouvelle construction. Divers autres manuscrits lacérés. — 319 ff.

10,307. — 1° *Histoire.* « Lettre de M[r] de Saint-André, grand vicaire de Meaux, à un abbé de ses amis au sujet de la nouvelle histoire de Meaux faite par le P. Du Plessis, bénédictin. A Rouen, en l'abbaye de Saint-Ouen, 29 déc. 1731. » — Petit traité de géographie. — Divers autres manuscrits lacérés. — 2° *Littérature.* Dialogue imité de Rabelais. Manuscrit de la comédie *les Valets*, soumis à la censure; au bas du dernier fol. on lit : « J'ay lu, par ordre de M[r] le Lieutenant général de police, une comédie qui a pour titre « les Valets », et je crois qu'on peut en permettre la représentation. Ce 19 septembre

1741, CRÉBILLON; — Veu, permis de représenter à Paris, 19 septembre 1741, M[ARVILLE]. » Fragments de manuscrits divers, théâtre, poésie, religion. — 574 ff.

10,308. — *Sciences et arts :* entre autres, une étude pour un poème latin qui devait être intitulé *la Médecine,* « dans une dédicace aux citoyens exposer la simplicité de la nature ». — 326 ff.

10,309. — *Manuscrits divers.* Dissertations sur la politique extérieure de la France, époque de la guerre de la succession d'Autriche. — 386 ff.

10,310-10,319. Imprimés, fragments de livres et brochures, épreuves et placards, provenant de saisies opérées chez les auteurs ou les imprimeurs.

10,310. — Littérature. *Réflexions critiques et politiques sur la tragédie au sujet des loix de Minos, à M. Thomas de l'Académie française.* Amsterdam, 1773, in-8°. — *Histoire d'un pou français ou l'espion d'une nouvelle espèce.* Paris, 1781, in-8°. — *Les nouveaux mariés de l'hôtel de la Farce,* comédie en cinq actes par M***. Rennes, 1783, in-8°. — *Observations importantes pour M. le comte de Mirabeau. Signé :* COURVOISIER. Sans date ni lieu, in-8° de 12 pages. — 235 ff.

10,311. — Voyages. *Relation de deux voyages dans les mers australes et des Indes par M. de Kerguelen.* (1770-1771.) Placards in-8°. Divers. — 195 ff.

10,312. — Placards d'un livre intitulé *la Hollande au XVIII^e^ siècle ou nouvelles lettres contenant des remarques et des observations de cette province.* Anonyme, par (Samuel-François L'Honoré), avocat à la Haye. La Haye, 1779, in-12. — 89 ff.

10,313. — *Médecine, sciences philosophiques et sociales.* « Discours prononcé le 2 août 1777, par Duperron, dans l'Académie des sciences, tendant à perfectionner les fabriques en soie, à prévenir la mendicité dans le royaume, etc. » — 521 ff.

10,314. — *Religion.* Placard d'un livre intitulé *Pensées théologiques.* Anonyme (par dom Nicolas Jamin). Paris, 1768, in-12; supprimé par un arrêt du Conseil en date du 4 févr. 1769. — Placards d'un livre intitulé : *Lettres intéressantes du pape Clément XIV,* in-12. — Quelques livres et opuscules jansénistes. — *Déclaration du Roy, par laquelle le Roy explique de nouveau ses intentions sur l'exécution des bulles des Papes données contre le jansénisme, et sur celle de la Constitution Unige-*

nitus, donnée à Versailles le 24 mars 1730. Paris, 1730, in-4° de 12 pages. « Arrêts du parlement d'Aix, rendus au sujet du refus des sacrements fait à M. Eymard, lieutenant général au siège de Forcalquier », du 21 mai 1753, in-8° de 50 pages. — 145 ff.

10,315. — Diverses brochures pour ou contre Necker. — 137 ff.

10,316. — Quarante et un exemplaires du *Mémoire à consulter pour le comte de Kersalaun demandeur, contre le commissaire Chesnon père, défendeur. Question qui intéresse la sûreté publique.* Paris, 27 avr. 1787, in-4° de 16 pages. — 328 ff.

10,317. — Réclames et prospectus de librairie. XVIII[e] s. — 118 ff.

10,318. — Différents mémoires manuscrits traitant de questions militaires et diplomatiques; rapport au ministre de la guerre. — Rapport sur l'état de la flotte anglaise en 1714. — Mémoires militaires, dont les dates sont comprises entre les années 1740 et 1750. — « Mémoire que MM. les chevaliers de Bourdin et de Rey ont l'honneur de présenter à Monseigneur d'Angevilliers, ministre de la guerre, pour répondre aux calomnies des personnes mal intentionnées qui ont noirci leur réputation à la cour et devant les ministres. » — « Plan de Neuf-Brisach ou du troisième système de M. le maréchal de Vauban. » — « Règlement que le Roy veut estre observé à l'avenir dans les hôpitaux de ses troupes, à commencer du 1[er] janv. 1729. » — Quelques mémoires diplomatiques, entre autres un « rapport sur l'organisation des consulats aux échelles du Levant ». XVIII[e] s. — 211 ff.

10,319. — Chansons et vers anonymes, du XVIII[e] s., sur des sujets divers, événements politiques, succès ou revers des armées françaises, scandales de la ville et de la cour, chansons à boire, chansons d'amour. Pièces satiriques. — 455 ff.

Dès le XVIII[e] siècle, les commis aux Archives de la B. ne savaient à qui attribuer ces écrits, comme en témoigne une note conservée aux ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, carton *Bastille I,* p. 518.

8[e], 9[e] et 10[e] Bureau. — MANUFACTURES ET ARTS MÉCANIQUES, SERVITEURS, DOMESTIQUES ET MANOUVRIERS.

10,320. 1° *Commerce.* Projet pour établir une compagnie de commerce à Trieste (juin 1730). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'à l'avenir les Provinces-Unies cesseront de jouir dans les ports et villes du royaume des avantages qui leur ont été accordés par le traité de com-

merce du 21 déc. 1739; accompagné d'une requête des négociants de Rouen, sur le commerce de la pêche, adressée aux directeurs et syndics de la chambre de commerce de Rouen et sa province. — 2° *Halles et marchés* de Paris, Sceaux et Poissy, police et perception des impôts (1715-1717). — Arrêts réglant l'office des maîtres balanciers jusqu'en 1641. — 3° *Octrois*. Compte rendu par le receveur des droits qui se perçoivent sur les entrées des bois quarrés dans la ville et banlieue de Paris. — 4° *Monnaies*. Arrêts concernant les jurés horlogers, 19 nov. 1740. — « Mémoire présenté à monsieur le Contrôleur général par le sieur Vezou, banquier à Paris, pour une nouvelle fabrication de pièces de 2 et de 3 sols. » — « Modèle de l'édit qui ordonnera la fabrication des nouvelles pièces de billon de deux et de trois sols. Année 1760. » — 5° *Loteries*. Lettre du cardinal de Fleury à un nommé Nadal sur les moyens de supprimer les jeux de roulette et les loteries de Paris (1733, 25 août). — Projet d'une loterie royale toute différente de celles qui ont paru jusqu'à présent (XVIII° s.). — Compagnie des Indes, arrêt du Conseil d'État en date du 26 févr. 1726; liste des billets d'emprunts sortis à la loterie tirée le 11 déc. 1750. — Lettre de Sartine à l'inspecteur Goupil sur l'impression des listes des numéros gagnants à la loterie (1773, 8 déc.). — Lettre de Meunier à Mme de Barry, religieuse de Poissy, sur le tirage de la loterie royale (1776, 19 sept.). — 6° *Émissions financières*. « Billets d'emprunt pour l'entreprise de la pêche du corail dans l'isle de Sardaigne sous la direction de Parety et C^ie^, sur l'hypothèque de ladite pêche accordée à ladite compagnie par S. M. le roi de Sardaigne. » — 193 ff.

10,321. *Arts et métiers*. — 1° Communautés des Arts et métiers de Paris, différend entre les maîtres et le bureau en 1727. — 2° Placet présenté au duc d'Orléans, régent du royaume, par les six corps des marchands à Paris, contre le cours forcé des billets de la Banque. — 3° Police des arts et métiers, agents de change, aiguillers et épingliers, amidonniers, arquebusiers, balanciers, bouchers, brodeurs, chapeliers, chaudronniers, chiffonniers, courtiers, ferrailleurs, maîtres à danser, merciers, orfèvres, papetiers, paveurs, porcelainiers, poudres et salpêtres, tailleurs, traiteurs, verriers (1714-1740). — 4° Histoire et statuts des corps et métiers de Paris, de 1325 à 1776. Histoire et statuts des maîtres armuriers et heaumiers, des balanciers, des batteurs d'or, des beurriers, des brasseurs de bière, des chandeliers et moutardiers, des cin-

turiers, des cloutiers, des drapiers, des lanterniers, soufflétiers et boisseliers, des patenôtriers. Écriture de la fin du XVIII[e] s. — 5° Note sur le droit de « visitation » des apothicaires-épiciers sur les autres corps et métiers de Paris, « au regard des poids » (1753). — 6° Projet de société faite entre ouvrières en dentelles. (XVIII[e] s.) — 7° Rapport au Régent sur une grève des « compagnons de toutes espèces, des arts et métiers de Paris ». 1720, 20 févr. — 419 ff.

Les documents les plus importants pour l'histoire des corporations des arts et métiers de Paris sous l'ancien régime se trouvaient aux anciennes Archives du département de la Seine, brûlées en 1871. Voir un état sommaire desdites Archives, dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, 1[er] sept. 1890, p. 466-472.

11[e] Bureau. — Pauvres.

Voir les cartons inventoriés plus bas et la table du catalogue.

10,322. 1° Notaires au Chatelet ; règlements et mémoires concernant l'exercice de leur charge. (XVIII[e] s.) — 2° États des notables et quartiniers des différents quartiers de Paris (1744). — 76 ff.

10,323. Parlements, Grand Conseil, Chambre des comptes, Hôtel du Roi.

1° *Parlement de Paris.* « Relation de ce qui s'est passé au Parlement depuis la mort de Louis XIV[e], arrivée à Versailles le dimanche 1[er] septembre 1715, à huit heures et un quart. » — « Discours de M[r] le duc d'Orléans au Parlement à la première entrée. » — « Déclaration faite par le Roy catholique, le 9 novembre 1718, le 25 décembre 1718. » — « *Les soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté* : quatrième mémoire du 15 d'octobre 1689 ; cinquième mémoire du 15 de novembre 1689, septième mémoire du 15 de janvier 1690, neuvième mémoire du 15 mars 1690, quatorzième mémoire du 1[er] de septembre 1690. » Tous ces manuscrits sont anonymes, de la même écriture du commencement du XVIII[e] s. — Remontrances du Parlement, en date du 26 juill. 1718, à l'occasion du dernier édit qui ordonne la refonte générale des monnaies. — Ordonnance du Parlement, en date du 12 août 1718, sur le fait du maniement des deniers royaux, les édits de création d'offices de finances, et l'établissement d'une

banque. — « Arrêt de la cour du Parlement sur la distinction des deux puissances », en date du 7 sept. 1731. — Affaire des avocats aux conseils, remontrances du Parlement et réponse du Roi (1757). — Remontrances du Parlement et réponse du Roi au sujet de la place que les princes du sang et les pairs du royaume doivent occuper en la cour du Parlement (1768). — 2° *Grand Conseil.* Documents divers. — Mémoire au Roi sur la juridiction du Grand Conseil; sans date. — Projet d'édit pour le Grand Conseil (févr. 1738). — Mémoires de M. de la Blinière sur le rang qu'il doit occuper au Grand Conseil; sans date. — 3° *Parlement d'Aix, de Dijon et de Rouen,* projets de remontrances, lettres au Lieutenant général de police. XVIII° s. — 4° *Chambre des comptes.* « Remontrances présentées au Roy par les gens tenans sa chambre des comptes, le 10 janvier 1773, sur l'édit de may 1772 de réduction des payeurs et controlleurs des rentes, et la déclaration du 8 des mêmes mois et an qui suprime la comptabilité en la chambre des receveurs des tailles. » Réponse faite par le Roi, le 21 févr. 1773. — Nouvelles remontrances, en date du 2 mai 1773. — 5° « Liste de messieurs les maistres des requestes ordinaires de l'*Hostel du Roy* », avec leurs adresses (1691). Imprimé. — 6° Représentations de la noblesse française au Roi. Manuscrit sans date. (Règne de Louis XVI.) — 273 ff.

10,324-10,329. Collection d'arrêts et ordonnances du Parlement, du Conseil d'État, de la Cour des aides; lettres patentes et déclarations du Roi; ordonnances de police : — imprimés classés par ordre chonologique.

10,324. — Années 1719-1729, août. — 224 ff.
10,325. — Années 1729, sept.-1731, juill. — 256 ff.
10,326. — Années 1731, août-1733, mars. — 314 ff.
10,327. — Années 1733, avr.-déc.; 1734, avr. — 279 ff.
10,328. — Année 1742. — 406 ff.
10,329. — Années 1745-1789. — 180 ff.

DEUXIÈME SECTION

PRISONNIERS

DOSSIERS INDIVIDUELS ET DOCUMENTS BIOGRAPHIQUES

10,330-12,471.

Voir les explications et les détails donnés sur le classement de cette section, dans l'Introduction.

10,330. — Années 1453, 1537, 1583, 1593, 1602, 1606, 1616-1622, 1626, 1633, 1642, 1659. — Cinquante-sept dossiers, dont quarante-sept de l'année 1659, classés alphabétiquement. — 232 ff.

Les noms des titulaires des dossiers contenus dans ce carton, comme dans tous les cartons inventoriés ci-après, se trouveront à la table du catalogue.

10,331. — Année 1660, vingt-six dossiers. — Année 1661, neuf dossiers. — 135 ff.

10,332. — Année 1662, quatre-vingt-deux dossiers. — 292 ff.

10,333. — Année 1663, trente-cinq dossiers. — Année 1664, trois dossiers. — Année 1665, cinq dossiers. — Année 1666, deux dossiers. — 190 ff.

10,334. — Année 1667, un dossier. — Année 1668, deux dossiers. — Année 1669, trente-trois dossiers. — 292 ff.

10,335. — Année 1670, trente-quatre dossiers. — 238 ff.

10,336. — L'année 1671 en déficit. — Année 1672, quinze dossiers. — Année 1673, quatorze dossiers. — Année 1674, quatre dossiers. — Année 1675, cinq dossiers. — Année 1676, cinq dossiers. — 367 ff.

10337 (in-fol.). — **Années 1674 et suivantes. — Libelles jansénistes.**

Auteurs, imprimeurs, distributeurs de libelles et imprimés jansénistes « contraires à la religion et à l'Etat », entre autres du libelle intitulé *l'Évêque de cour opposé à l'évêque apostolique*. — Noms des principaux accusés détenus à la Bastille : Pierre D'Esclassan, libraire à Paris, et son frère Dominique D'Esclassan, compagnon imprimeur; Louis Prussurot, imprimeur et libraire de la ville de Sens; Jacques Roserch, s[r] du Plessis; Edme Chambrette et Simon Lefebvre, compagnons imprimeurs; Pierre Josse, relieur et libraire, ordres d'entrée à la B. du 27 déc. 1674 et de sortie du 30 août 1675; — de l'abbé Lefebvre, ordre d'entrée du 22 janv. 1675; — de Nicolas Gonnet, dit La Chapelle, colporteur, ordre d'entrée du 9 févr. 1675, — et de Jean Lenoir, chanoine et théologal de Séez, ordre d'entrée du 19 juin 1683 et de sortie du 1[er] juill. 1684. Jean Lenoir fut condamné, par arrêt de la commission séante au Châtelet, en date du 24 avr. 1681, à la confiscation de tous ses biens et aux galères perpétuelles. Cette affaire est liée à celle des religieux Bénédictins de Corbie. Voir n[os] 10,386-10,387.

Pièces de procédure et de formalités [1]. — Dates extrêmes : 1674-1692. — 367 ff.

10,338-10,359. Années 1676 et suivantes.

AFFAIRE DES POISONS

« Cette affaire a pris son commencement en l'année 1677 et a continué plusieurs années de suite. Elle fut renvoyée définitivement à la chambre royale de l'Arsenal par lettres patentes du 7 avril 1679, pour instruire, faire le procez et juger en dernier ressort les accusés prévenus du crime de poison, qui étoient déjà arrêtés ou qui le seroient dans la suite. Quelques années avant 1677 et jusqu'à la fin de 1678, les juges et magistrats de la ville de Paris et des environs, ainsy que M[rs] les Secrétaires d'Etat, ayant reconnu que dans le nombre des criminels et malfaiteurs qu'ils avoient fait arrêter pour délits ordinaires, soit en vertu de décrets ou en vertu d'ordres du Roy, la plus grande partie de ces prisonniers étoient chargés par des informations, des déclarations à la mort ou des avis donnés au gouvernement, d'avoir eu part ou au moins connoissance de différens empoisonnemens exécutés par différentes personnes de tous états et conditions, qui en étoient mortes. Ces indices notoires, ces rapports et ces procédures donnèrent

[1] Ces pièces consistent en procès-verbaux de capture des prisonniers, en procès-verbaux de saisie de leurs papiers et effets, en interrogatoires, informations, confrontations et récolements, jugements et procès-verbaux d'exécution du coupable (si elle a eu lieu), lettres de grâce s'il y en a.

lieu au Ministère de faire faire secrètement dans Paris et dans les environs des recherches et des informations très exactes sur ce qui pouvoit regarder des faits de poison, et bientôt on apprit que ce crime devenoit commun, qu'il se répandoit même dans la campagne parmi les paysans, qui en avoient pris l'exemple sur Paris, où il fesoit des progrès, ayant d'abord commencé chez des gens d'un certain rang, et de là étoit passé dans la bourgeoisie et dans le peuple. Le Roy informé de ces horreurs et voulant arrêter le cours d'un mal aussi abominable et aussi dangereux dans ses suites, nomma des juges qui ne connoitroient que de ce crime, circonstances et dépendances, lesquels, par la grande diligence et sévérité qu'ils apporteroient à le punir, parviendroient infailliblement à l'extirper. Sa Majesté établit à cet effet une commission séante à la Chambre royale de l'Arsenal, composée de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes, et le s[r] Robert, procureur du Roy du Châtelet, homme consommé dans la procédure criminelle, fut nommé procureur général de la Commission. Les lettres patentes en furent expédiées à S[t] Germain-en-Laye, datées, comme on l'a dit, du 7 avril 1679, contresignées Colbert, secrétaire d'Etat, qui avoit le département de Paris. La volonté du Roy étoit que tous les procès déjà encommencés pour fait de poison ou dans lesquels il y avoit des matières relatives au crime de poison, soit qu'ils fussent instruits par les juges ordinaires ou par des commissions particulières du Conseil, même les informations d'office et extrajudiciaires faites en conséquence d'ordres du Roy pour crime de poison, seroient renvoyés à la Chambre royale de l'Arsenal et les pièces et procédures faites en conséquence portées au greffe de la dite Chambre. La Chambre devoit connoître et juger les accusés prévenus de poison, maléfices, impiétés, sacrilèges, profanations et fausse monnoye, circonstances et dépendances, tant dans la ville de Paris qu'en divers autres lieux. » Notes des gardes et commis aux Archives de la Bastille, conservées aux ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, carton *Bastille I,* p. 98-101.

10,338 (in-fol.). — Année 1672. 1° Inventaire de poudres et liqueurs suspectées de poison, trouvées dans une cassette sur Jean Hamelin dit Lachaussée, domestique chez Antoine Daubray, lieutenant civil. — 2° Dossier de Sainte-Croix. Godin de Sainte-Croix, capitaine de cavalerie au régiment de Tracy, enfermé à la B. avec l'Italien Exili, apprit de ce dernier la fabrication des poisons, dont il transmit les secrets à la Brinvillers. La plupart des papiers de ce dossier sont étrangers à l'affaire des poisons, mais relatifs à un procès pour dettes intenté, en 1672, par le banquier Jean Bellette à Sainte-Croix. Quelques recettes de drogues et narcotiques.

Année 1676. Dossiers de Bassetard et Lemaistre, clercs de notaire, mêlés à l'affaire des poisons, prisonniers à la B.

Année 1677. 20 févr., interrogatoire de Poncet d'Orvillers. —

25 févr., interrogatoire de Madeleine de La Grange. — 26 avr., interr. de Poncet d'Orvillers, de Madeleine de La Grange. — 5 août, procès-verbal de capture du chevalier de Vanens. — 30 nov., interr. de Poncet d'Orvillers. — 5 déc., interr. de Jean Barthomynat, dit La Chaboissière, et de Vanens. — 23 déc., procès-verbal de la levée de scellé, dans la chambre occupée par Terron, au petit hôtel d'Angleterre. — 24 déc., procès-verbal de levée de scellé dans les chambres occupées par Vanens et Leclerc. — 26 déc., interr. de Terron et de Vanens. — 195 ff.

10,339 (in-fol.). — Année 1678. 3 janv., interr. de Terron. — 4 janv., procès-verbal d'apposition de scellés chez Cadelan, interr. de Cadelan, interr. de Vanens. — 5 janv., interr. de Vanens. — 8 janv., procès-verbal de levée des scellés et inventaire des billets et lettres de change trouvés chez le s[r] Cadelan, banquier à Paris. — 13 janv., interr. de Terron. — 17 janv., interr. de Vanens. — 31 janv., interr. de Cadelan. — 10 févr., interr. de Cadelan et de Vanens. — 16 févr., interr. de Terron. — 27 févr., interr. de Bernard dit Jeannot. — 3 mars, information faite par Nicolas de La Reynie contre Vanens, Terron, La Chaboissière et Cadelan. — 9 mars, interr. de Vanens. — 23 mars, interr. de Terron. — 27 mars, interr. de Vanens. — 11 et 12 avr., interr. de Louise Dusoulcye. — 15 avr., interr. de Vanens. — 18 avr., interr. de Terron. — 22 avr., interr. de Louise Dusoulcye. — 27 avr., interr. de Louise Finet. — 29 avr., interr. de Vanens. — 4 mai, interr. de Louise Dusoulcye. — 12 mai, « extraict des pièces portées au greffe de la chambre séant à l'Arsenal pour le procès fait à la dame de Brinvillers et autres ». — 13 mai, interr. de Catherine Leroy. — 15 mai, procès-verbal de capture de Bachimont. — 16 mai, interr. de Catherine Leroy. — 17 mai, interr. du s[r] de Bachimont. — 18 mai, interr. de la dame de Bachimont. — 19 mai, interr. de Catherine Triboulet, servante de la dame de Bachimont. — 20 mai, interr. de Nicolas d'Hostelle, laquais du s[r] de Bachimont, de Claudine Sillon, servante de la dame de Bachimont. — 23 mai, interr. de La Chaboissière. — 27 mai et 1[er] juin, interr. de Vanens. — 1[er] juin, interr. de La Chaboissière. — 15 juin, interr. de Vanens et de Terron. — 19 juin, interr. de Louise Dusoulcye. — 20 juin, ordre de plus ample informé et décret d'incarcération par Nicolas de La Reynie contre Vanens, Terron et consorts. — 21 juin, récolement et confrontation

des accusés. — 27 juin, ordonnance de levée de scellé sur les papiers de Vanens. — 28 juin, levée de scellé. — 28 juin, interr. de Vanens. — 29 juin, autres procès-verbaux de levées de scellés. — 27, 29 et 30 juin, interr. du s[r] de Bachimont. — 30 juin, interr. de Terron. — 1[er] juill., interr. du s[r] de Bachimont, de Vanens. — 2 juill., interr. de La Boissière, de Nicolas d'Hostelle et de Catherine Triboulet. — 4 juill., interr. de La Boissière et de Catherine Leroy. — 6 juill., description des alambics, fourneaux, eaux, drogues et poudres trouvés dans l'appartement des époux Bachimont. — 7, 14 et 23 juill., interr. de La Chaboissière. — 24 juill., interr. du s[r] de Bachimont. — 25 juill., interr. du s[r] et de la dame de Bachimont, et de Catherine Triboulet. — 26 juill., saisies de papiers appartenant aux époux de Bachimont, chez Meysson, cardeur de soye. — 29 juill., interr. de Nail. — 702 ff.

10,340 (in-fol.). — Année 1678 (suite). — 6 août, procès-verbal de reconnaissance de lettres par le s[r] et la dame de Bachimont, interrogatoire du s[r] de Bachimont fait sur ces lettres trouvées dans son appartement, à Esnay. — 13 août, interr. de la dame de Bachimont, sur ces mêmes lettres. — 17 août, interr. de Bachimont. — 18 août, interr. de Cadelan et de Bachimont. — 19 août, procès-verbal de levée de scellé sur une cassette et sur une petite boîte appartenant à Cadelan; interr. de Cadelan et de Terron. — 20 août, interr. de Catherine Triboulet. — 20 août, procès-verbal de l'ouverture de la cassette qui avait été trouvée dans les poches de Bachimont lors de son arrestation; interr. de Catherine Triboulet, de La Chaboissière et de Nicolas d'Hostelle. — 20 août et 7 sept., interr. de Bachimont. — 7 et 9 sept., interr. de La Chaboissière. — 14 sept., information François Dugué, conseiller du Roi, contre les époux Bachimont et leurs complices. Dépositions diverses. — 17 sept., interr. de la dame de Bachimont, de Nicolas d'Hostelle et de Catherine Triboulet. — 29 sept., copies des principales lettres trouvées sous le scellé apposé en l'appartement qu'occupait le s[r] de Bachimont à Esnay.

3 nov., interr. de Nail et de Madeleine de La Grange. — 5 nov., interr. de Vanens, de Cadelan et de Terron. — 9 nov., information faite par Nicolas de La Reynie, lieutenant général de police, contre Vanens, La Chaboissière, Terron, Cadelan, Pierre Dalmas, Louise Ganetier dite la Dusoulcye, Catherine Leroy, Louise Finet, dite la

Leclerc, et leurs complices. Dépositions diverses. — 26 nov., interr. de La Chaboissière. — 19 déc., interr. de Madeleine de La Grange. — 29 déc., information faite par Nicolas de La Reynie contre Léonard Nail et Madeleine de La Grange. — 374 ff.

10,341 (in-fol.). — Année 1679. — 4 janv., perquisition chez Vigoureux, tailleur; interr. de François Bosse dit Belamour et de la femme Vigoureux. — 5 janv., interr. de Marie Bosse. — 7 janv., interr. de Madeleine de La Grange. — 11 janv., procès-verbal de levée de scellés chez la Vigoureux. — 12 janv., information par Nicolas de La Reynie contre la Vigoureux, Bosse et autres. — 13 janv., interr. de la Vigoureux. — 18 janv., interr. de Marie Bosse. — 19 janv., requête afin d'informer de l'empoisonnement du nommé Ferry; interr. de Marie Ferry et de la Vigoureux. — 21 janv., interr. de Marie Ferry, de Marie Bosse et de la Vigoureux. — 23 janv., interr. de François Bosse et de la Vigoureux. — 23 janv. et jours suivants, confrontation des témoins avec la Bosse, la Vigoureux et leurs complices. — 25 janv., interr. de la Bosse et de la Vigoureux. — 26 et 27 janv., interr. de la Vigoureux. — 28 janv., procès-verbal faisant mention des drogues, poudres et liqueurs trouvées chez la Vigoureux. — 4 févr., demande par Nicolas de La Reynie de supplément d'instruction contre les femmes Bosse, Vigoureux, Ferry et Poulaillon. — 6 févr., procès-verbal de question de Madeleine de La Grange et de Léonard Nail. — 13 janv., interr. de Perrine de La Barre. — 14 févr., interr. de la Vigoureux; procès-verbal de levée de scellé, sur une boîte contenant des drogues, trouvée chez la Vigoureux. — 15 févr., interr. de Guillaume et de Marie Bosse. — 705 ff.

10,342 (in-fol.). — Année 1679 (suite). — 16 févr., interr. de Marie Ferry. — 19 févr., interr. de François Bosse et de la Vigoureux; procès-verbal de levée de scellé chez la femme Bosse. — 20 févr., interr. de François Bosse et de la Vigoureux. — 25 févr., interr. de Mathurin Vigoureux, de Du Chaillou et de Anne Cheron. — 26 févr., interr. de Anne Cheron. — 1er mars, interr. de Marie Bosse. — 6 mars, procès-verbal de levée de scellé sur deux paquets trouvés chez Marie Bosse. — 7 mars, interr. de Marie Bosse. — 9 mars, interr. de Marie Bosse. — 10 mars, procès-verbal d'apposition de scellés chez Lottinet; interr. de Lottinet; rapport des médecins et apothicaires nommés pour l'examen des poudres et drogues touvées chez la femme

Bosse. — 11 mars, procès-verbal de visite faite par les experts de la fiole d'eau claire et des deux paquets de poudres et drogues trouvées chez Marie Bosse. — 12 mars, procès-verbal d'apposition de scellés chez la Voisin; interr. de Marie Bosse et de Lottinet. — 17 mars, interr. de la Voisin; procès-verbal d'apposition de scellé chez la Lepère. — 18 mars, ordonnance d'information contre la Voisin. — 19 mars, ordonnance d'information par addition contre Lesage et Botot. — 20 mars, interr. de la Voisin. — 22 mars, interr. de Cœuret, dit Dubuisson, dit Lesage; interr. de Botot. — 23 mars, interr. de Botot. — 24 mars, ordonnance de confrontation des accusés. — 27 mars, interr. de Lesage, d'Anne Cheron, de Marie Bosse et de Louise Girault. — 28 mars, interr. de Botot. — 29 mars, interr. de Lesage.

Minutes des interrogatoires de Marie Bosse, de François Bosse et de Botot, janv.-mars 1679. — 223 ff.

10,343 (in-fol.). — 1er avr., interr. de la Voisin, de Botot et de Belot. — 3 avr., interr. de la Voisin. — 4 avr., interr. de Catherine Lepère, d'Anne de La Baronnière, de Denis de Blessize. — 7 avr., interr. de la Voisin; procès-verbal de l'ouverture d'une boîte de poudres trouvée dans la chambre de Blessize, à Vincennes. — 8 avr., procès-verbal d'apposition de scellés en la chambre de Gremont. — 11 avr., procès-verbal de capture de la dame Dreux. — 12 avr., procès-verbal d'apposition de scellé chez la Duval; procès-verbal de capture d'Anne Carouillet. — 13 avr., procès-verbal d'apposition de scellé chez la Chapelain; procès-verbal d'apposition de scellé chez la Bergerot. — 15 avr., arrêt d'arrestation de la dame Dreux. — 16 avr., interr. de la dame Dreux. — 18 avr., arrêt de récolement de la dame Dreux. — 19 avr., arrêt d'arrestation contre Colin, valet de la dame Dreux. — 20 avr., confrontation de la dame Dreux avec la Bosse, la Voisin et autres accusés. — 21 avr., interr. de la Bosse. — 22 avr., interr. de la Vigoureux. — 24 avr., procès-verbal de levée de scellé sur les cassettes trouvées chez Lottinet; interr. de Catherine Durand. — 30 avr., interr. de Coret, des époux Paris et de Catherine Disié. — 1er mai, interr. de Marguerite Laporte. — 2 mai, ordonnance de confrontation de Coret, de la Bosse et de Laporte. — 3 mai, arrêt qui déclare Marie Marette, Marie Vaudon, dite la Vigoureux, François Bosse, Marie Bosse, Marie Ferry, dûment convaincus. — Résumé de la pro-

cédure contre la Vigoureux et ses complices les 4, 5 et 6 mai. — 7 mai, interr. de Marie Vaultier, de Barbe Duvivier, de Louis Gobert et de Denise Chapelain. — 8 mai, condamnation à mort contre la Bosse, la Vigoureux, la Ferry, et Bosse le soldat. — 9 mai, confrontation de la Bosse, de la Cheron, de la Voisin et de Belot. — 19 mai, interr. de la Girault. — 20 mai, interr. de Jourdain, de Catherine Trianon et de Perrette Dodée. — 25 mai, déclaration de la Voisin, de Cœuret dit Lesage; interr. de Pascal, de la Girault et de Marie Desmarets. — 27 mai, interr. de Cœuret dit Lesage, de Catherine Leclerc et de Gabriel Gérard; procès-verbal de levée de scellé chez la Chappelain et la Lepère. — 28 mai, interr. de René Desfontaines. — 29 mai, arrêt qui ordonne la vente des meubles de la Bosse; arrêt de confrontation des accusés. — 31 mai, arrêt pour informer contre la Dodée. — 31 mai, déclaration de la Girault. — Registre de 161 ff., dont les 62 premiers ff. sont enlevés, contenant les interrogatoires des différents prisonniers depuis le 27 mai jusqu'au 9 août 1679. — 596 ff.

10,344 (in-fol.). — Année 1679 (suite). — 2 juin, interr. de Marguerite Silvestre, de Marie Vaultier, de Jeanne Jourdain; arrêt qui ordonne que les procédures ci-devant faites contre Mathurin Vigoureux seront continuées. — 5 juin, interr. de la Duval, et levée de scellé; arrêt qui ordonne que le scellé apposé sur les effets de Marie Poussot sera levé; ordonnance d'information contre Pascal, Desfontaines et leurs complices. — 8 juin, interr. de la Montigny, de Belot et de Anne Cheron. — 9 juin, arrêt de mort rendu contre François Belot, garde du corps; interr. sur la sellette de François Belot; arrêt de visite des poudres de la Duval. — 10 juin, procès-verbal de question de Belot, confrontation de Belot à la Cheron, procès-verbal de l'exécution de l'arrêt de mort rendu contre Jean Belot. — 11 juin, interr. de la Durand, de Gremont et de Catherine Bergerot. — 15 juin, interr. de Marguerite Marescot, de Catherine Lepère, de la Montigny et de Catherine Millot. — 16 juin, ordonnance de mise en liberté rendue en faveur de Marie Bro; déclaration de la Voisin. — 17 juin, interr. sur la sellette de la Cheron, arrêt de condamnation à mort contre la Cheron. — 19 juin, procès-verbal de question de la Cheron; procès-verbal d'exécution de la Cheron. — 21 juin, arrêt qui porte que le scellé apposé chez Catherine David sera levé; arrêt qui porte que le scellé apposé chez Catherine Lepère sera levé; procès-verbal de

« visitation » faite des eaues, poudres et drogues trouvées chez la Lepère; interr. de Paris, arboriste. — 23 juin, interr. et déclaration de Lesage; information contre la Durand. — 24 juin, procès-verbal de levée de scellé chez la Trianon. — 25 juin, déclaration de la Voisin. — 26 juin, interr. de Desmarets, de Jourdain et de Jeanne Leroux. — 29 juin, information contre la Dodée.

1er juill., procès-verbal d'arrêt et interr. d'Edme Paulin; interr. de Marie Darsy; procès-verbal du commissaire Lemaire, concernant Paulin et la Darsy. — 2 juill., procès-verbal de levée de scellé chez la Durand. — 3 juill., arrêt qui ordonne l'enregistrement d'un arrêt du Conseil, qui porte que les procédures commencées au nouveau Châtelet contre Pascal et Desfontaines seront apportées à la Chambre de l'Arsenal; procès-verbal de ce qui s'est trouvé sur Paulin et la Darsy quand ils furent constitués prisonniers à Vincennes. — 6 juill., interr. de la Durand et de Gobert. — 7 juill., interr. de Paulin et de Marguerite Laporte. — 8 juill., confrontation des témoins, interr. de Marie Darsy. — 12 juill., interr. de Catherine Trianon. — 13 juill., interr. de Paulin, de Marie Darsy, de Desfontaines; interr. sur la sellette de la Durand. — 14 juill., arrêt de mort contre la Durand; interr. de Butet et de Lemière. — 15 juill., procès-verbal de question de la Durand, confrontation de la Durand avec Catherine Duvivier; procès-verbal de l'exécution de l'arrêt de mort rendu contre la Durand. — 17 juill., interr. de Desestraits et de Claude Pascal. — 19 juill. et jours suivants, interr. et confrontation de Pascal, de Desestraits, de Desfontaines et de Lemière. — 21 juill., interr. de Desfontaines, de Butet et de la Dodée. — 22 juill., interr. de la Trianon et de Lemière. — 25 juill., interr. de Pascal. — 26 juill., arrêt définitif contre Coret, condamné à aumôner trente livres; interr. de Lamarottière. — 27 juill., procès-verbal de levée de scellés chez Lamarottière. — 28 juill., arrêt définitif qui renvoie Edme Paulin et Marie Darsy de l'accusation. — 579 ff.

10,345 (in-fol.). — Année 1679 (suite). — 1er août, interr. sur la sellette de Desfontaines. — 3 août, information contre Tournet. — 4 août, interr. de Jeanne Leroux et de Marguerite de Laporte. — 5 août, interr. de Blessis. — 7 août, interr. de Perrette Charvau, de la Voisin, de Marguerite de Laporte, de Marguerite Laboissière. — Sept pièces écrites de la main de Marie Brisart, et trouvées chez la

Voisin, signifiées à Marie Brisart le 7 août 1679. — Procès-verbaux de confrontations diverses du 9 août 1679 au 22 janv. 1680. — 11 août, arrêt de mort contre la Lepère, procès-verbaux de ses interrogatoires sur la sellette et par la question. — 12 août, procès-verbal d'apposition de scellé chez Pierre Tournelle; sentence de condamnation à mort par contumace contre la Pottereau. — 14 août, interr. de la Voisin; interr. de Marie Brisart. — 17 août, interr. de Anne Cornet, de Marie Brisart, de Marie Humer et de Perrine Remoué. — 20 août, interr. de Pierre Tournet et de Pierre Thonnelle. — 25 août, procès-verbal de levée de scellé chez P. Tournet; papiers trouvés sous le scellé chez P. Tournet, un manuscrit intitulé : *L'abus dans la croyance de nostre siècle sur la préthendue familiarité et subiection des esprits malheureux avec les hommes.* — 26 août, diverses pièces de procédure; interr. sur la sellette de la Desmarets. — 27 août, diverses pièces de procédure; interr. de Marguerite Laboissière, de Marie Brisart, de P. Thonnelle et de Charlotte Lavollée. — 28 août, pièces de procédure. — 30 août, interr. de la Voisin.

1er sept., interr. de la Duval, de Gérard, de Gremont, de Marguerite Menot, de Joseph Dufos. — 3 sept., interr. de la Voisin et de la Trianon. — 4 sept., interr. de Marguerite de Laporte. — 5 sept., interr. de Blessis, de Jeanne Leroux, de Marie Vaultier. — 7 sept., interr. de la Voisin, de P. Tournelle, d'Anne Cornet. — 10 sept., interr. de Dufos, de Catherine Bergerot, de Blessis, de Botot. — 12 sept., interr. de la Voisin. — 13 sept., interr. de Lesage, déclaration de la Voisin. — 15 sept., interr. de Jeanne Leroux et de la Voisin. — 16 sept., rapport signé par Vezon, médecin ordinaire du Roi, sur le suicide d'une prisonnière du donjon de Vincennes; interr. et déclaration de la Voisin. — 18 sept., interr. de la Voisin. — 22 sept., interr. de la Voisin. — 23 sept., interr. de Françoise Vallin et de Gérard. — 25 sept., interr. de Jeanne Leroux. — 26 sept., interr. de François de Bernière. — 30 sept., interr. de Marie Vertemart et de Marguerite Delahaye. — 680 ff.

10,346 (in-fol.). — Année 1679 (suite). — 1er oct., interr. de Marguerite Delahaye et de Marie Vertemart. — 3 oct., interr. de F. de Bernières, de Louise Boutier. — 6 oct., déclaration de Lesage. — 7 oct., interr. de Jeanne Leroux. — 9 oct., interr. et déclaration de la Voisin. — 10 oct., interr. et déclarations de la Voisin. — 11 oct.,

interr. de la Voisin, de Madeleine Pigeon, de Anne Fontaine et de Louise Boutier. — 14 et 15 oct., interr. et déclarations de Lesage. — 18 oct., interr. de Blessis et de Anne Delahaye. — 19 oct., interr. de Marguerite Delahaye, de Jeanne Leroux et de Margot, servante de la dame Brisard. — 22 oct., interr. de Marguerite Delaporte. — 24 oct., interr. de Marguerite Delahaye. — 28 oct., interr. de Lesage. — 29 oct., interr. de Marie Brisard. — 30 oct., interr. de Margot.

5 nov., interr. de Lesage. — 6 nov., interr. de Louise Boutier et de Marie Vaultier. — 7 nov., interr. de Catherine Bergerot et de Marie Poulain. — 7, 8, 9, 14, 27 et 29 nov., pièces relatives à une information faite au sujet de l'empoisonnement de François Marlan, servant chez Gudin, fourrier ordinaire de la maison du Roi. — 8 nov., procès-verbal de levée de scellé en la présence de la Voisin, au château de Vincennes. — 16 nov., même procès-verbal en présence de la Trianon; procès-verbal de visite faite par les experts des drogues de la Voisin. — 18 nov., déclaration de la Bergerot; interr. de la Trianon. — 19 nov., interr. de la Voisin. — 20 nov., interr. de Lesage et de la Voisin. — 21 nov., interr. de la Voisin. — 22-23 nov., diverses pièces de procédure. — 25 nov., interr. de la Pigeon et de la Boutier. — 27 nov., interr. de Margot. — 28 nov., interr. de Françoise Varin, dite Lacroix, et de Lesage.

2 déc., interr. de Catherine Jacob et levée de scellé. — 9 déc., interr. de la Vertemart et de Rodolphe Lemaire. — 11 déc., interr. de Margot et de la Trianon. — 12 déc., interr. de F. de Bernière. — 14 déc., interr. de la Duval. — 20 déc., interr. de la Dufayet. — 22 et 23 déc., interr. de Françoise Filhastre. — 26 déc., interr. de Simonne Unziesme. — 31 déc., interr. de Manon Debosse.

« Extraict de partie des charges contenues aux interrogatoires, déclarations et confrontations des prisonniers détenus aux châteaux de la Bastille et de Vincennes », pour l'affaire des poisons. — 545 ff.

10,347 (in-fol.). — Année 1680. — 1er janv., interr. de Lesage; procès-verbal de scellé sur la cassette de Dufos. — 2 janv., interr. de Françoise Filhastre. — 3 janv., interr. de Robin de Lafrasse. — 5 janv., interr. de la Devaux. — 8 janv., interr. de Louise Boutier. — 15 janv., interr. de Françoise Laroche; procès-verbal de scellé sur les effets de Jeanne Alexandre; procès-verbal de poudres trouvées chez la Duval. — 16 janv., interr. de la Voisin; demande d'informa-

tion contre la duchesse de Bouillon; demande de supplément d'information contre le marquis de Feuquières. — 23 janv., arrêt d'assignation contre la comtesse du Roure; décret de prise de corps contre la comtesse de Polignac; ordonnance d'information contre la comtesse de Soissons, la marquise d'Alluys et M^me^ de la Ferté. — 24 janv., décret de prise de corps contre M^me^ de Lusignan; procès-verbal de perquisition chez la comtesse de Soissons, en son appartement, dans le château des Tuileries. — 28 janv., interr. de Fiacre Landart, de Geneviève Chastelain. — 29 janv., interr. de la duchesse de Bouillon; décret de prise de corps contre le nommé Chambellan, gentilhomme breton. — 30 janv., interr. de Landart.

1^er^ févr., interr. de la comtesse du Roure, du marquis de Feuquières. — 5 et 7 févr., diverses pièces de procédure. — 9 févr., interr. de Lesage. — 10 févr., interr. de la Filhastre. — 15 févr., arrêt de confrontation de divers accusés à la duchesse de Bouillon, à la comtesse du Roure, au marquis de Feuquières. — 17 févr., interr. sur la sellette de la Voisin. — 19 févr., procès-verbal de question de la Voisin; arrêt de mort contre la Voisin; interr. de Lefranc. — 21 févr., confrontations sur les déclarations de la Voisin à la question. — 22 févr., procès-verbal de l'exécution de la Voisin; saisie des meubles de la vicomtesse de Polignac. — 24 févr., ampliation de pouvoir pour la Chambre établie à l'Arsenal. — 28 févr., diverses pièces de procédure; confrontation des différents accusés.

1^er^ mars, arrêt de levée de scellé chez la Trianon. — 6 mars, interr. de Lesage; déclaration de la Dufontet. — 10 mars, procès-verbal de levée de scellé chez la veuve Larcher. — 12 mars, déclaration de la Dufontet. — 13 mars, interr. de Dechaix. — 18 mars, interr. de Botot. — 21 mars, déclaration de Botot. — 24 mars, interr. de Jeanne Alexandre. — 26 mars, interr. de Anne Seblin. — 27 mars, arrêt pour la visite des drogues trouvées chez la veuve Larcher; arrêt du Conseil au sujet de la Voisin, exécutée à mort; plusieurs pièces de procédure. — 28 mars, interr. de la fille Voisin. — 29 mars, procès-verbal de levée de scellés chez Jeanne Alexandre. — 31 mars, interr. de Jeanne Leroux et de Louise Boutier.

3 avr., protestation du vicomte de Polignac contre la saisie de ses meubles. — 4 avr., arrêt de mort contre Jeanne Leroux. — 5 avr., procès-verbal de question de la Leroux; confrontation de la Leroux, après la question, sur ses déclarations, aux différents accusés; procès-

verbal de prononciation de l'arrêt de mort à la Leroux. — 9 avr., interr. de la fille Voisin, de Lesage. — 20 avr., interr. de la veuve Larcher et de Françoise Dreux; extraits des lettres écrites par la dame Chapelain à la Filhastre. — 26 avr., interr. de la Duval. — 27 avr., arrêt contre la dame Dreux, condamnée à 500 livres d'aumônes. — 28 avr., procès-verbal de l'inspection, faite par les experts, d'une galette trouvée chez la Boucart, des drogues et eaux trouvées dans la cassette de la dame Larcher. — 30 avr., interr. de Botot. — 687 ff.

10,348 (in-fol.). — Année 1680 (suite). — 12 mai, interr. de Dufos, de Marie Dufayet. — 13 mai, interr. de Guillaume Thuret; pièces de procédure. — 14 et 15 mai, pièces de procédure. — 25 mai, procès-verbal de levée de scellé chez la demoiselle Robert, interr. de Jacques Le Royer, chanoine de Mortain. — 26 mai, interr. de la Filhastre. — 28 mai, interr. de Nanon Aubert. — 30 mai, interr. de Françoise Delaistre, interr. de Catherine Bigenne.

Cahiers contenant les confrontations des différents accusés depuis le 2 juin jusqu'au 25 sept. 1680. — 4 juin, interr. de Dufos père, et levée de scellé. — 5 juin, interr. de la Filhastre, de Jacques Le Royer. — 11 juin, interr. de Françoise Dufos. — 12 juin, interr. de la Filhastre. — 13 juin, interr. de Jacques Le Royer. — 15 juin, interr. de la Filhastre et de Lesage. — 17 juin, interr. de Jacques Cotton. — 18 juin, interr. de Françoise de Lalande. — 21 juin, interr. d'Étienne Guibourg, prêtre, et de la Filhastre. — 23 juin, interr. de Marguerite de La Porte, interr. de Guibourg. — 27 juin, procès-verbal de visite des drogues et poudres trouvées chez la Trianon.

1er juill., interr. de la Trianon. — 2 juill., interr. de Gérard, prêtre. — 3 juill., interr. de la Trianon. — 4 juill., interr. de Pierre Trabot. — 5 juill., interr. de la fille Voisin et de la Trianon. — 6 juill., interr. de la Trianon. — 8 juill., déclaration de Guibourg, interr. de la Trianon. — 9 juill., interr. de Gilles Lefranc. — 13 juill., déclaration de Guibourg. — 15 juill., interr. de Lesage, déclaration de Guibourg. — 17 juill., interr. de Jeanne Colignon et de Marie Michelin. — 18 juill., interr. de Lesage. — 19 juill., déclaration de Jeanne Colignon. — 22 juill., procès-verbal de levée de scellé sur la cassette de Lefranc. — 24 juill., interr. de Jean Filhastre. — 29 juill., interr. de la Filhastre. — 31 juill., interr. de Françoise de Lalande.

1er août, interr. de la Trianon, déclaration de la Filhastre. — 3 août,

interr. de Cotton, de Guibourg, de Trabot, pièces de procédure. — 4 août, interr. de Françoise de Lalande et de Guibourg. — 5 août, pièces de procédure. — 6 août, interr. de la Bégenne, de Jacques Le Royer, de Jacques Collignon, de la femme Dufos, de Simonne Unziesme, de Jeanne Chaufrin. — 7 août, pièces de procédure. — 8 août, interr. de la Vaultier, de Jeanne Chaufrin. — 10 août, déclaration de la Filhastre, interr. de Cotton. — 12 août, interr. de la Filhastre. — 13 août, interr. de la fille Voisin. — 14 août, interr. de la Trianon. — 656 ff.

10,349 (in-fol.). — Année 1680 (suite). — Cahier contenant les confrontations des différents accusés depuis le 16 août 1680 jusqu'au 28 avril 1682. — 17 et 22 août, interr. de la fille Voisin. — 24 août, interr. de Blessis. — 25 août, procès-verbal de visite des drogues trouvées chez l'abbé Deshayes et chez la Filhastre. — 26 août, interr. de Marguerite de Laporte.

3 sept., interr. de Marie Dufayet et de Guibourg. — 4 sept., interr. de la Filhastre. — 10 sept., déclaration de Terron et interr. de Guibourg. — 16 sept., interr. de Lesage, de Cotton et de Lalande. — 19 sept., interr. de François Delaistre. — 20 sept., interr. de la Filhastre et de La Chaboissière ; pièces de procédure. — 24 sept., déclaration de la Filhastre. — 25 sept., interr. de la Filhastre et des époux Dumesnil. — 26 sept., déclaration de la Filhastre. — 30 sept., arrêt de mort contre la Filhastre et Cotton.

1er oct., confrontation de la Filhastre à divers accusés. — 1er oct., rapport sur les causes de l'interruption des séances de la Chambre de l'Arsenal du 1er oct. 1680 au 19 mai 1681.

« Ce jour d'huy, 1er oct. 1680, en exécution de l'arrest du 30 sept. audit an, qui a condamné à mort Françoise Filhastre et Jacques-Joseph Cotton, leur a esté donné la question ordinaire et extraordinaire ; mais ladite Filhastre ayant fait, à la question et hors la question, des déclarations très-considérables, et le Roy en ayant veu le procès-verbal avec les confrontations faites de ladite Filhastre, sur sesdites déclarations, et le procès-verbal contenant de nouvelles déclarations par elle faites dans la chapelle du château de la Bastille, avant d'aller au supplice, Sa Majesté, pour des considérations importantes à son service, ne voulut pas qu'il fust expédié des grosses desdits actes pour servir à la Chambre, et elle fist sçavoir à Monsieur Boucherat, qui présidoit à ladite Chambre, d'en cesser les séances...

« ... le Roy s'estant trouvé dans ce temps fortement incitté par plusieurs

de ses courtisans, et mesme par des personnes constituées en dignité, pour faire entièrement cesser la Chambre, et cela soubz de différents prétextes, dont le plus spécieux estoit celuy qu'une plus longue recherche sur le fait des poisons et des empoisonnemens descriroit la Nation chez les étrangers...

« ... Monsieur de La Reynie ayant esté entendu par le Roy dans son cabinet, en la présence de Monsieur le Chancellier et de Messieurs Colbert et marquis de Louvois, dans quatre différents jours et pendant quatre heures chaque fois, Sa Majesté se détermina enfin à la continuation de la Chambre, et ordonna à Monsieur de La Reynie de continuer ses instructions à l'ordinaire, néanmoins de ne rien faire sur aucunes des déclarations contenues aux procès-verbaux de question et d'exécution de la Filhastre, que Sa Majesté, pour des considérations importantes à son service, ne voulut point être divulguées. »

3 oct., interr. de Guibourg. — 9 oct., interr. de la fille Voisin. — 14 oct., interr. de Finette. — 15 oct., interr. de Terron. — 19 oct., interr. de Finette et de François Delalande. — 28 oct., interr. de Guibourg. — 10 nov., déclaration de Finette. — Cahier contenant les confrontations des différents accusés du 12 nov. au 13 déc. 1680. — 15 nov., interr. de Lesage. — 21 nov., interr. de Bonaventure Chaiz. — 24 nov., interr. de Guibourg.

6 déc., interr. de la fille Voisin et de Guibourg. — 13 déc., déclaration de la Vertemart. — 24 déc., interr. de la femme Vantier, et déclaration de la fille Voisin. — 28 déc., interr. de Guibourg.

« Mesmoire des bois de charpenterye fournys par Philippes Clequin, mestre général des œuvres de charpenterye des bastiments du Roy, pour les personnes condamnées à mort, suivant les ordonnances de la chambre séante au chasteau de l'Arsenal. » — 400 ff.

10,350 (in-fol.). — Année 1681. — 2 janv., interr. de Guibourg. — 4 janv., interr. de Debray. — 5, 7 et 9 janv., interr. de Guibourg. — 16 janv., interr. de Jeanne Chaufrain.

11 mars, interr. de Guibourg et de la Chaufrain. — 12 mars, déclaration de la Chaufrain, interr. de Marie Poignard. — 14 mars, interr. de la Poignard et levée de scellé.

2 mai, interr. de Guibourg. — Deux cahiers contenant les confrontations des différents accusés du 6 mai au 15 juin 1681. — 10 mai, interr. de la Poignard et de Guibourg. — 11 mai, interr. de la Colignon. — 13 et 16 mai, interr. de Guillemette Duplessis, dite la Deflaurière. — 19 mai, différentes pièces de procédure. — 22 mai, interr. de la Poignard et de Debray. — 23 et 25 mai, pièces de procé-

dure. — 26 mai, interr. de Louise Desloges, de Guibourg, de Marie et de Jeanneton Lottinet. — 27 et 29 mai, pièces de procédure. — 30 mai, interr. de la fille Granger, de Moreau et de Debray. — 31 mai, interr. de Lottinet et de Guibourg. — 476 ff.

10,351 (in-fol.). — Année 1681 (suite). — 4 juin, pièces de procédure. — 12 juin, interr. d'Anne de Carada, de Debray. — 14 juin, interr. de Guibourg. — 15 juin, interr. de Debray, d'Anne de Carada. — 19 juin, procès-verbal de question de Deschault, de Debray et de la Chaufrain; confrontation sur le procès-verbal de la question de Debray et de la Chaufrain aux différents accusés. — 20 juin, procès-verbal d'exécution de l'arrêt de mort rendu contre Deschault et la Chaufrain. — 21 juin, interr. de Pierre Saint-Arnoul. — 25 juin, arrêt de mort contre Anne de Carada. — 27 juin, interr. de Guibourg. — 28 juin, interr. de Jean Perceval.

2 juill., interr. de Moreau et de Perceval. — 4 juill., déclaration de Perceval, interr. de Geneviève Cottart. — 6 juill., interr. de Guibourg, de Thonnelle. — 8 juill., interr. de Moreau, de Guibourg et de Perceval. — 10 juill., procès-verbal de visite de drogues. — 11 juill., interr. de Barenton; arrêt qui décharge la Bigenne de l'accusation. — 12 juill., arrêt qui décharge la Unziesme de l'accusation. — 14 juill., interr. de Barenton. — 17 juill., procès-verbal de levée de scellé chez la Jacob. — 19 juill., pièces de procédure. — 20 juill., interr. de la femme Moreau. — 21 juill., déclaration de Marguerite Delahaye. — 22 et 24 juill., interr. de François Delalande. — 24 juill., arrêt définitif contre la Vertemart, Marguerite et Anne Delahaye. — 25 juill., interr. de Fr. Delalande, de Perceval. — 26 juill., interr. de Fr. Delalande et de la Moreau. — 28 juill., information contre Moreau et sa femme. — 29 juill., confrontation de la fille Moreau aux différents accusés. — 30 juill., pièces de procédure. — 31 juill., interr. de Lemeignan; procès-verbal de question de Fr. Delalande; procès-verbal de l'exécution de l'arrêt de mort contre Fr. Delalande. — 409 ff.

10,352 (in-fol.). — Année 1681 (suite). — 1er août, déclaration de Barenton, de la Filhastre, interr. de la Trianon; arrêt définitif contre la Charvan. — 2 août, différents arrêts et pièces de procédure. — 3 août, interr. de Cotton, de Lalande, de Trabot, de Marie Poulain et de la femme Moreau. — 4 août, interr. de Guibourg, de Perceval,

de Lemeignan. — 5 août, interr. de la Unziesme et de Lalande. — 6 août, interr. des époux Barenton. — 7 août, procès-verbal de levée des scellés chez Dumesnil. — 10 août, interr. de Marie Lemaistre. — 12 août, interr. de Terret. — 14, 15 et 16 août, information contre Barenton et complices. — 15 août, interr. de Barenton. — 18 août, procès-verbal de visite des drogues et poudres de Barenton. — 20 août, interr. de Moreau et de Perceval. — 21 août, interr. de Terret, pièces de procédure. — 23 août, interr. de Maillart. — 24 août, interr. de Guibourg, de Moreau et de Maillart. — 25 août, continuation d'information contre Moreau et Barenton. — 26 août, confrontation des témoins à Barenton, Moreau et complices. — 27 août, répétition des experts, en leur rapport sur les poudres et drogues de Barenton; confrontation des experts à Barenton. — 30 août, interr. de Barenton et de Moreau. — 31 août, interr. de Maillard.

2 et 6 sept., pièces de procédure; procès-verbal de question de Barenton. — 9 sept., déclaration de Debray, et confrontation en ses déclarations; procès-verbal d'exécution de Debray. — 11 et 13 sept., déclarations de Moreau. — 13 sept., confrontation de Moreau en ses déclarations à la question; procès-verbal d'exécution de Moreau. — 14 sept., arrêt de mort contre Barenton; interr. de Guibourg et diverses pièces de procédure. — 17 sept., arrêt de mort contre Perceval. — 18 sept., procès-verbal de question de Perceval, ses déclarations; récolement en ses déclarations et à la question; procès-verbal de l'exécution de Perceval. — 426 ff.

10,353 (in-fol.). — Année 1681 (suite). — 26 sept., interr. de Maillard.

2 oct., interr. de la femme Moreau. — 8 oct., information contre Maillard. — 12 oct., interr. d'Élisabeth Saint-Mars. — 22 oct., interr. de Chedeville.

4 nov., interr. de Guibourg. — 5 nov., interr. de Maillard. — 11 nov., interr. de la Baliron. — 16 nov., déclaration de la Dupin. — Deux cahiers contenant les confrontations des accusés du 16 nov. 1681 au 4 mars 1682. — 18 nov., interr. de la Jacob. — 21 et 23 nov., interr. de la Baliron. — 24 nov., interr. de Barbu. — 27 nov., interr. de Louison et de Delaistre. — 30 nov., interr. de la Guesdon.

2 déc., interr. de Ferry de Laporte. — 4 et 5 déc., papiers de procédure. — 6 déc., interr. de la Baliron et de Ferry de Laporte. —

7 déc., confrontation de Maillard, interr. de Barbu. — 9 déc., interr. de la Guesdon. — 11 et 12 déc., papiers de procédure. — 14 déc., interr. de la Barbu, de la Guesdon, de la Saint-Mars. — 15 déc., interr. de François Le Lorrain, curateur à la mémoire du s^r Pinon, interr. de la Saint-Mars. — 16 déc., interr. de la Guesdon et de la Baliron. — 22 et 23 déc., procès-verbal d'apposition, de levée de scellé chez la Jacob, interr. de la Poignard. — 26 déc., interr. de Levignan. — 29 déc., interr. de Regnault, de Le Lorrain. — 30 déc., interr. de la Poignard et de Regnault. — 521 ff.

10,354 (in-fol.). — Année 1682. — 2 et 6 janv., monitoire du curé d'Igny concernant Sainte-Croix et Maillard. — 5 janv., interr. de Maillard. — 7 janv., pièces de procédure. — 9 janv., déclaration de la Guesdon. — 11 janv., addition d'information contre Maillard. — 21 janv., interr. de la Jacob, et pièces de procédure. — 13 janv., déclaration de la Guesdon, de Barbu; récolement de Maillard. — 16 janv., procès-verbal de prononciation de l'arrêt de mort contre Louise Desloges. — 19 janv., arrêt définitif contre la Poignard. — 24 janv., procès-verbal de visite des poudres et drogues trouvées chez Lemeignan et chez la Baliron. — 26 janv., pièces de procédure. — 30 janv., interr. de la Baliron et de Ferry Delaporte.

1^er^ févr., procès-verbal de visite des drogues et poudres de la Jacob. — 3 févr., interr. de la Jacob, de Barbu et de Dumesnil. — 4 févr., interr. de Maillard. — 6 févr., procès-verbal de levée de scellés de Dumesnil. — 7 févr., confrontation de Maillard. — 15 févr., interr. de la Baliron et de Maillard. — 15 févr., interr. de François Le Lorrain, curateur à la mémoire du sieur Pinon. — 21 févr., procès-verbal de question de Maillard. — 20 févr., arrêt de mort contre Maillard, la Baliron et la Guesdon, arrêt définitif contre Ferry Delaporte. — 21 févr., procès-verbal d'exécution de Maillard.

18 et 23 mars, pièces de procédure. — 31 mars, interr. de Finette. — Cahiers contenant les confrontations des différents accusés du 31 mars au 25 avr. 1682.

7 avr., interr. de la Deslaurières. — 9 avr., interr. de Terron et de Gobert. — 10 avr., pièces de procédure. — 19 avr., interr. de Cadelan. — 22 et 27 avr., arrêt et pièces de procédure. — 25 avr., interr. de La Chaboissière. — 27 avr., procès-verbal de question de la Salomon. — 30 avr., arrêt définitif contre Blessis.

Mai, pièces de procédure. — 3 juill., arrêt de mort contre La Chaboissière et Vanens. — 6 juill., procès-verbal de question de La Chaboissière. — 9 juill., interr. de Cadelan. — 13 juill., interr. de Terron. — 19 juill., rapports des médecins et audition de témoins sur Cadelan. — Fin juill., pièces de procédure.

20 août, arrêt définitif contre Lemeignan.

Année 1683. — 19 févr., procès-verbal de levée de scellés sur la cassette de Cadelan. — 27 mars, décharge des espèces d'or et monnaies étrangères trouvées chez Cadelan.

Année 1690. — 5 juin, pose de scellés après décès chez le sieur Sagot, greffier de la Chambre de l'Arsenal. — 578 ff.

10,355. — Dossiers particuliers des différents accusés impliqués dans l'affaire des poisons, contenant les pièces servant à conviction, toutes parafées.

Dossiers : Jeanne Alexandre, Baliron, Cadelan, Chapelain, Dufaux, Marguerite Duval, Françoise Filhastre, Guibourg, La Chaboissière, La Merlonnière. — 731 ff.

10,356. — Dossiers particuliers des différents accusés impliqués dans l'affaire des poisons, contenant les pièces servant à conviction, toutes parafées (suite).

Dossiers : Lesage, Terron, Tournet. — 194 ff.

10,357. — Dossiers particuliers des différents accusés impliqués dans l'affaire des poisons, contenant les pièces servant à conviction, toutes parafées (suite).

Dossier de la Voisin. — 675 ff.

10,358. — Notes prises au XVIII[e] s. par Duval, secrétaire de la Lieutenance de police, sur les dossiers de l'affaire des poisons, dossiers qui ont disparu en partie, en sorte que ces notes tiendront parfois lieu d'originaux. — 748 ff.

10,359. — Notes de Duval prises sur les dossiers de l'affaire des poisons (suite). — 148 ff.

Sur l'affaire des poisons, voir aux ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, carton *Bastille I*, années 1677 et ss., un important dossier de notes rédigées au XVIII[e] s. par les gardes et commis aux Archives de la B. ; — aux ARCHIVES NATIONALES, C. 208 (papiers Durosoy), les interrogatoires de Denis Vautier des 27 et 28 août, du 2 nov. 1679, des 10 et 18 déc. 1680 ; — à la BIBLIO-

THÈQUE NATIONALE, *fonds Clairambault,* 986, extraits d'interrogatoires de personnes enfermées à Saint-Lazare depuis 1692 jusqu'en 1722, et de ceux renfermés à la B. et à Vincennes pour poison.

Nous sommes loin d'avoir conservé tous les documents relatifs à cette terrible affaire des poisons, comme en témoigne un procès-verbal du 13 juill. 1709, conservé aux Archives nationales, que François Ravaisson a publié, *Archives de la Bastille,* t. XII, p. 182-183. Il s'agit de papiers relatifs à la Chambre de l'Arsenal provenant de Nicolas de La Reynie et de feu Sagot, greffier de ladite Chambre.

« S. M. étant en son conseil, après avoir vu et examiné les minutes et actes qui lui ont été remis par M. le Chancelier et les avoir fait brûler en sa présence, a ordonné et ordonne que Gaudion, ses enfants et successeurs et ayant cause, demeureront bien et valablement déchargés du coffre et des papiers qui y étoient contenus. »

« Ces papiers, observe Ravaisson, étaient les interrogatoires et les rapports dont les juges n'avaient pas eu connaissance, et que le Roi avait fait mettre à part. »

10,360-10,362. — Année 1677.

10,360. — Vingt-six dossiers classés alphabétiquement, A-G. — 258 ff.

10,361. — Douze dossiers, H-Z. — 170 ff.

Plusieurs des dossiers contenus dans ces deux cartons concernent encore l'affaire des poisons. On en trouvera le détail à la table du catalogue.

10,362 (in-fol.). — Fausse dénonciation de complot.

Dossier de Pierre de Biere de Saint-Aubin d'Incarville, capitaine au régiment de Navarre, et de sa femme, Marie-Anne de Roncy; de Nicolas Caron de La Cour des Bois, lieutenant de frégate, et de sa femme, Marguerite de Cay; de Claude Morant de Courcelles; de Jacques Sauvan, marquis d'Aramon; de Pierre de La Forest, prêtre, embastillés pour avoir donné de faux avis et de fausses lettres tendant à rendre suspecte la fidélité du lieutenant de Roy à Montmédy, Des Haules, l'accusant d'avoir voulu livrer sa place aux Espagnols. Marie-Anne d'Incarville, condamnée à avoir la tête tranchée, exécutée. La Cour des Bois, condamné à être pendu, exécuté.

Procédure 1677, 17 juin-27 nov. — 222 ff.

10,363. — Année 1678, trente-quatre dossiers. — 159 ff.

10,364 — Année 1679, soixante-huit dossiers. — 234 ff.

10,365. — Année 1680, trente-cinq dossiers. — 133 ff.

10,366. — Année 1681, quatre-vingt-onze dossiers. — 398 ff.

10,367. — Année 1681. — Dossier Schenauer. — Jean Schenauer, marchand banquier à Paris, « ayant la conduite des affaires de la nation des Suisses en France », en faillite, obtient de Colbert, en date du 2 avr. 1681, un sauf-conduit et sursis d'un mois pour pourvoir au payement de ses créances. Papiers relatifs à la liquidation. — Dates extrêmes : 1626-1722. — 476 ff.

10,368-10,383. — Années 1681 et suivantes. — AFFAIRE DE L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Procès pour malversations, fausselés et doubles emplois dans les comptes, instruit « extraordinairement » contre les commissaires et trésoriers provinciaux de l'extraordinaire des guerres des départements de Flandre, Picardie, Artois et Hainaut.

Noms des accusés détenus à la B. ou à Vincennes : Pierre Tallon, trésorier provincial au département de Picardie, entré à la B. le 27 avr. 1682 (date de sortie inconnue); — A.-P. Bonnet, commis à l'extraordinaire des guerres, à la B. du 1er au 21 juin 1682; — G.-A. de La Terrière, commis à l'extraordinaire des guerres, à la B.; — Pierre Vaise, commis à l'extraordinaire des guerres, à la B. du 8 juin au 13 juill. 1682; avait d'abord été à Vincennes; — Deschamps, commis à l'extraordinaire des guerres, à la B. du 8 au 11 juin 1682; — la dame Tallon, de La Nanse, beau-père de Pierre Tallon, et son fils; Renaud, Courant et Daillant, commis de Tallon, à la B. du 27 sept. au 12 oct. 1683.

Une note des commis aux Archives de la B. nous apprend que dès le XVIIIe s. toutes les lettres patentes, la plupart des pièces de procédure, en particulier les interrogatoires et les jugements, étaient en déficit. Les documents contenus dans les cartons ci-après sont les papiers saisis sur les prévenus pour servir de preuves à l'accusation.

10,368. — Nominations dans l'armée d'Italie et comptes de l'extraordinaire des guerres (1640). — 212 ff.

10,369. — Suite du précédent. — Dépenses pour les travaux du siège de Turin. — Un grand nombre de quittances sur parchemin. — 242 ff.

10,370 (in-fol.). — Armée de Flandre, entretien et garnisons des places frontières d'Artois, Flandre et Picardie, états des soldes payées aux troupes (1639-1642). — 423 ff.

10,371 (in-fol.). — Suite du précédent (1643-1645). — 516 ff.

10,372 (in-fol.)-10,373 (in-fol.). — Suite des précédents (1646-1648). — 408 et 421 ff.

10,374 (in-fol.)-10,375 (in-fol.). — Suite des précédents (1662). — 396 et 177 ff.

10,376 (in-fol.). — 1° Suite des précédents (1665). — 262 ff. — 2° « Gardes du corps, chevaux légers, mousquetaires, entretenement de la compagnie de Saint-Mars, grenadiers à cheval, pensions, gratifications, etc., avril, mai, juin et juill. 1683. Estat de la dépense que le Roy a voulu et ordonné estre faite par le trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère, M^e^ Jean de Turmenyes. » *Signé :* Louis; *contresigné :* Le Tellier. Un cahier de 56 ff. Papier. 370 sur 240 millim. — 3° « Gardes du corps servans au guet, chevaux légers, mousquetaires, pensions, officiers majors payez à Paris et entretenement de la compagnie de Saint-Mars pendant août, sept., oct. 1683. Entretenement de la compagnie de Saint-Mars, sept., oct., nov., déc. Estat de la dépense que le Roy a voulu et ordonné estre faite par le trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère, M^e^ Jean de Turmenyes. » *Signé :* Louis; *contresigné :* Le Tellier. — Un cahier de 28 ff. Papier. 370 sur 240 millim.

10,377 (in-fol.). — Dossier particulier de Tallon (1647-1686). — 395 ff.

10,378 (in-fol.). — Suite du précédent. — 500 ff.

10,379 (in-fol.). — Suite des précédents. — 293 ff.

10,380-10,381 (in-fol.). — Dossier de Tallon, titres et papiers de famille (1592-1679). — 197 et 250 ff.

10,382 (in-fol.). — Dossier particulier de Laterrière, commis du trésorier de l'extraordinaire des guerres (1645-1681). — 362 ff.

10,383. — 1° Pièces de procédure du procès intenté à Tallon et consorts (1682-1683). — 2° Notes prises par Duval, secrétaire de la Lieutenance de police (2^de^ moitié du XVIII^e^ s.), sur les dossiers de l'affaire de l'extraordinaire des guerres. — 74 ff.

10,384-10,385. — Année 1682.

10,384. — Quarante et un dossiers, A-K. — 498 ff.

10,385. — Quarante et un dossiers, L-Z. — 165 ff.

10,386-10,387. — JANSÉNISME, PROCÈS CONTRE LA RELIGION, LIBELLES.

Religieux bénédictins de l'abbaye de Corbie, prêtres, marchands et colporteurs poursuivis pour avoir écrit, imprimé, vendu ou distribué des écrits contraires à la religion et l'État. Le procès fut instruit par Nicolas de La Reynie. Le principal prévenu, dom Gerberon, religieux bénédictin de l'abbaye de Corbie, parvint à s'enfuir avant que l'ordre d'arrestation lancé contre lui fût mis à exécution. Après lui, les principaux accusés étaient dom Bruslé, dom Fournel, dom Govicquet, religieux bénédictin de l'abbaye de Corbie (ordres d'entrée à la B. du 6 mars 1682, ordres de sortie du 6 avr.); — dom Leroux, religieux bénédictin de l'abbaye Saint-Germain des Prés (ordre d'entrée à la B. du 26 mai 1682, ordre de sortie du 30 mai); — André Marsollier, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (ordre d'entrée à la B. du 7 août 1678, ordre de sortie du 7 mai 1679); — François Fauvel, libraire (ordre d'entrée à la B. du 16 mai 1681, ordre de sortie du 25 mai 1683).

L'abbé Chertemps, chanoine de Saint-Thomas du Louvre (ordre d'entrée à la B. du 24 juill. 1682, ordre de sortie du 4 nov.), était poursuivi pour correspondance en Flandre avec le grand Arnauld. Les noms des autres prévenus, — ils sont en grand nombre, — se trouveront à la table du catalogue. — Cette affaire est liée à celle de Jean Lenoir, théologal de Séez. Voir ci-dessus, n° 10,337.

10,386 (in-fol.). — Pièces de procédure. Documents relatifs à la détention des différents prisonniers. Papiers saisis sur les prévenus après leur arrestation : correspondance, pamphlets contre les Jésuites et écrits jansénistes. Dossiers particuliers de Fauvel, Lenoir et Marsollier (1665-1684). — 926 ff.

10,387 (in-fol.). — Dossier particulier de Gilles Dubois, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis (ordre d'entrée à la B. du 16 oct. 1682, ordre de sortie du 12 janv. 1683). — Lettres, manuscrits et imprimés, la plupart contre les Jésuites. Entre autres des exemplaires de quelques-unes des Provinciales de Pascal (édition originale), contresignés, en date du 22 oct. 1682, par Gilles Dubois et Nicolas de La Reynie, lieutenant de police. — Première lettre. — Seconde lettre, 5 ex. — « Response du provincial aux deux premières lettres de son amy »; du 2 févr. 1656. 2 ex. — Quatrième lettre. — Septième lettre, 2 ex. — Huitième lettre. — Neuvième lettre.

Gilles Dubois fut condamné à cinq ans de galères.

Dates extrêmes : 1651-1683. — 426 ff.

10,388. — Année 1683, vingt dossiers. — 253 ff.

10,389-10,392. — Année 1683. — AFFAIRE DES BATIMENTS DE VERSAILLES.

Procès pour abus, malversations et friponneries, dans les comptes pour les bâtiments du Roi, en particulier les grandes écuries de Versailles et le château de Clagny-Glatigny, intenté à Pierre Bréau, architecte des bâtiments du Roi et contrôleur-inspecteur des bâtiments de la grande écurie du Roi à Versailles; à Louis Vigneux, maçon entrepreneur; Jean de Marteville, dit Desgouttes, maçon appareilleur; Philippes de Lacroix, employé à faire les grosses des toises des bâtiments royaux; Claude Lepage, porteur de blés; Louis Martin et Jean Lecœur, maîtres maçons; Louis de Raffin, dit Bausseron; François Coutant, menuisier; Sébastien-François de La Planche et Charles Lebègue de Macainville, trésoriers généraux des bâtiments du Roi.

Ordres d'entrée à la B. de nov. 1683-févr. 1684; ordre de transfèrement commun au Châtelet du 27 juin 1684.

10,389 (in-fol.). — Pièces de procédure (1683-1687). Dossier particulier de Pierre Bréau. Mémoires concernant les ouvrages des bâtiments du Roi (grande écurie de Versailles et château de Clagny-Glatigny) datés des années 1676-1681. Plans, dessins et profils pour les bâtiments du Roi, dont plusieurs sont revêtus de la signature de Colbert. Ces pièces ont été contresignées en date des interrogatoires par Nicolas de La Reynie, Robert, Belin et Pierre Bréau. — 535 ff.

10,390. — Rôles des ouvriers qui ont travaillé et des matériaux employés à la grande écurie du Roi à Versailles (1679. — 278 ff.

10,391-10,392. — Suite du précédent (1680). — 204 et 134 ff.

10,393. — Année 1684. — 1° Dossier de François Bidal, cavalier réformé de la compagnie du comte d'Estrades au régiment Dauphin-François, et de sa femme, à la B., pour pratiques et machinations contre la personne du Roi (1684-1685). Voir le dossier du comte de Morlot (nos 10,417-10,418). — 2° Papiers de Joseph de Benincasa, de la ville d'Ancône, capitaine de vaisseau, autrefois consul de France à Ancône, papiers consistant principalement en procédures pendantes au parlement d'Aix contre divers marchands de Toulon et de Marseille. Dates extrêmes : 1596-1684. — 3° Dossier de Joseph Giarina dit Jerine, et de Michel Botat dit Champagne, valets de pied de l'ambassadeur de Venise, prisonniers à la B. par ordres du 5 et du 19 mars 1684, accusés de complot contre le Roi. Botat sortit par ordre du 18 déc. 1684; quant à Jerine, il s'évada de la B. le 1er août 1685 sans qu'on ait pu le reprendre. Interrogatoires (1684). — 370 ff.

10,394. Dossier d'Isidore Canillac, se disant gentilhomme de Messine, commis de Jean Fauconnet, fermier général des gabelles. Papiers saisis chez lui et parafés en 1684 par Nicolas de La Reynie; la procédure est en déficit (1680-1685). — 193 ff.

10,395 (in-fol.). — Année 1684. — Dossier Chapelain. Titres et papiers concernant les terres appartenant à César-Robert Chapelain, intendant des maisons et affaires du duc de Vendôme et secrétaire général de la marine. Procès-verbal de levée de scellés sur un coffre appartenant à Chapelain, dans lequel on a trouvé plusieurs poudres, liqueurs et drogues propres à faire du poison. — Dates extrêmes : 1601-1681. — 821 ff.

Voir ci-dessous, nos 10,396-10,415, l'affaire de la marine de Bourgogne. Chapelain était le beau-frère du président Duguay.

10,396-10,415. — Années 1684 et suivantes. — AFFAIRE DE LA MARINE DE BOURGOGNE.

Malversations, faussetés, abus et divertissements dans l'exploitation des bois et autres fournitures pour la marine, dans le département de Bourgogne et Bresse, et dans l'administration des fonds et deniers ordonnés pour les dépenses de la marine dans ledit département.

Procès instruit par une commission séante à l'Arsenal, établie par lettres patentes des 15 juill. et 14 sept. 1687, et d'autres arrêts et lettres patentes subséquents pour ampliation de pouvoirs.

Accusés : Nicolas-Bénigne Duguay, premier président de la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, enfermé au château de Dijon, puis à la B. (ordres du 25 août et du 6 sept. 1684); — Pierre Fourneret, avocat au parlement de Dijon, commis au contrôle de la marine en Bourgogne, enfermé au château de Dijon, puis à la B. (ordres du 26 août et du 6 sept. 1684); — Joseph de Saint-Georges, commissaire ordinaire de la marine au département de Bourgogne, à la B. (ordre du 22 août 1684), transféré au For-l'Évêque le 24 févr. 1692; — François Dupuy, commis du marquis de Seignelay, à la B., puis à Vincennes (ordre du 1er oct. 1684); — Jacques Gobart, dit Desgraviers, commis du bureau de la poste à Paris, à la B. (ordre du 29 oct. 1694); — Edme Lamy, commis du trésorier de la marine à Dijon, à la B. (ordre du 6 sept. 1684); — Bernard Renault, notaire royal à Dijon, à Vincennes (ordre du 24 août 1685); — Antoine Émery, marchand de bois près Nuits, en Bourgogne, à Vincennes (ordre du 30 nov. 1684); — Benoist Noirot, maire de la ville de Seurre en Bourgogne, à la B. (ordre du 30 nov. 1684).

Noms des accusés qui n'ont point été arrêtés, mais seulement assignés pour être ouïs ou décrétés d'ajournement personnel, et qui ont subi interrogatoire : Louis de Lubert, trésorier général de la marine; — Pierre Barbier, procureur du Roi au bailliage d'Auxonne; — Antoine Brutel, banquier à Lyon; — Jean-Germain Collinet, maître des postes, coches et carrosses de Dijon; — Mathieu Cottin, marchand et fermier d'écuelles en Bourgogne; — Bénigne Mol, substitut du procureur général du parlement de Dijon; — Claude Voille, s^{r} de Lagarde, écuyer; — Louis Ragon fils, bourgeois de Lyon; — Gabriel Levasseur, commissaire de la marine; — Pierre Nigot, s^{r} de Saint-Sauveur; — Louis Servin; — François-Hercule Roussart.

Accusés qui n'ont pas été arrêtés, ayant pris la fuite : Cézar-Robert Chapelain, secrétaire général de la marine (voir son dossier, n° 10395); — Jean Viot, praticien au palais.

Benigne Duguay était chargé en chef de l'achat, de la coupe et du débit des bois, et d'ordonner les voitures par eau et par terre, tant dans l'intérieur de la Bourgogne et du pays de Bresse, d'un lieu à un autre, que pour les en faire sortir et voiturer jusques aux ports où ces bois et autres fournitures pour la marine étaient destinés. Il était en outre chargé de la reddition de tous les comptes qui concernaient les dépenses faites en Bourgogne pour la marine; lui seul faisait l'ordonnance et l'emploi des sommes à dépenser. Mazarin lui avait confié, dès 1656, le soin des affaires de la marine, charge dans laquelle Colbert le maintint en 1661. Duguay paraît être mort en prison. — Joseph de Saint-Georges, complice de Duguay, l'avait favorisé par les procès-verbaux qu'il avait dressés de la dépense de l'année 1681, au sujet de bois charriés et voiturés par eau jusqu'au port de Toulon. Il fut banni du ressort du parlement de Paris et de celui de Dijon par arrêt de la Chambre du 19 sept. 1690. — Robert Chapelain, beau-frère du président Duguay, faisait la correspondance entre Duguay et les ministres Colbert et Seignelay. C'était Duguay qui l'avait fait agréer en cette charge aux ministres et au trésorier général de la marine. Il était spécialement chargé de faire remettre en Bourgogne tous les fonds destinés pour la dépense de la marine en Bourgogne, lesquels lui étaient délivrés à Paris. De plus, c'était par ses mains que passaient les lettres et ordres des ministres à Duguay, et les mémoires, comptes et pièces que Duguay envoyait aux ministres et au trésorier général de la marine, en sorte que tout ce qui s'est trouvé falsifié ou altéré, dans lesdites lettres, ordres, états, mémoires, comptes et pièces, a été imputé à Chapelain. Il prit la fuite dès qu'il apprit le décret d'arrestation lancé contre son beau-frère; il fut condamné à mort par arrêt de la Chambre de septembre 1690.

Les trésoriers de la marine, Louis de Lubert, Pellissary et Saint-André, pour avoir employé dans leurs comptes de faux acquits, rôles et quittances rapportés aux comptes de la marine (années 1673-1677), furent condamnés à payer au Roi différentes sommes contenues aux pièces fausses.

10,396. — Papiers de procédure : procès-verbaux d'apposition, levée

de scellé, inventaire de papiers saisis chez les accusés, interrogatoires (1684-1686). — 612 ff.

10,397 (in-fol.). — Suite du précédent (1687). — 448 ff.

10,398 (in-fol.). — Suite des précédents (1688-1695). — 358 ff.

10,399. — Correspondance de Duguay, premier président de la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse (1663-1673). — 1,004 ff.

10,400. — Suite du précédent (1674-1684). — 443 ff.

10,401. — Papiers saisis chez les accusés, principalement chez Duguay, et servant de base à l'accusation. — États des ouvrages, états des recettes et dépenses faites pour les bois de la marine en Bourgogne. Papiers concernant plusieurs marchés et conventions pour la voiture passés par le s[r] de Saint-Georges, de l'avis du s[r] Duguay. Instruction des ministres Colbert et Seignelay. Correspondance administrative (1661-1681). — 429 ff.

10,402. — Suite du précédent. — 374 ff.

10,403. — 1° Suite des précédents. — 2° « Estat des forests qui ont estées visitées le long des rivières de Saône, du Doux, de l'Oignon et autres qui se jettent dans les dites rivières, tant dans le duché que dans le comté de Bourgogne » (1681-1682). — 3° Dossiers de Émery, Fourneret et Regnault. — 103 ff.

10,404. — Dossier de Joseph de Saint-Georges, commissaire ordinaire de la marine au département de Bourgogne, départi en Bourgogne par le duc de Vendôme à l'économie et dépense des bois fabriqués pour la construction des vaisseaux du Roi au port de Toulon. — Correspondance (1653-1669). — 268 ff.

10,405. — Correspondance de Joseph de Saint-Georges, suite (1671-1679). — 320 ff.

10,406. — Correspondance de Joseph de Saint-Georges, suite (1680-1684). — 155 ff.

10,407 (in-fol.). — Dossier de Joseph de Saint-Georges, suite. — États des pièces de bois destinées à la construction et au radoub des vaisseaux du Roi, taillées dans les forêts de Bourgogne et charriées sur les ports de la Saône, du Rhône et du Doubs. États des pièces de bois propres à la construction des vaisseaux du Roi, délivrées par Sébastien-Joseph de Saint-Georges aux bords de la Saône, du Rhône et du Doubs, pour être voiturées par eau jusqu'à Arles et Toulon (1666-1669). — 193 ff.

10,408 (in-fol.). — Suite du précédent (1670-1679). — 375 ff.

10,409 (in-fol.). — 1° Suite des précédents (1680-1684). — 2° Rôles des noms et surnoms des charpentiers qui ont travaillé dans les forêts de Bourgogne pour la marine du Roi. Rôles des noms et surnoms des manœuvres et charretiers qui ont travaillé à journées à charrier, ranger et empiler dans les ports des rivières de Bourgogne les pièces de bois destinées à la marine du Roi (1676-1683). — 189 ff.

10,410. — Dossier de Joseph de Saint-Georges, suite. États de recettes et dépenses dans le département de la marine de Bourgogne, fournitures de bois pour la construction des vaisseaux et de bombes pour les canons. Contrats, marchés et conventions. Papiers administratifs, années 1641-1642, 1646-1648, 1651-1659. — 234 ff.

10,411 (in-fol.). — Suite du précédent (1660-1670). — 478 ff.

10,412 (in-fol.). — Suite des précédents (1671-1675). — 521 ff.

10,413 (in-fol.). — Suite des précédents (1676-1680). — 211 ff.

10,414 (in-fol.). — Suite des précédents (1681-1684), et documents sans date. — 189 ff.

10,415. — Notes prises par Duval, secrétaire du Lieutenant de police, et Chevalier, major de la B.; et plus tard, par les commissaires des papiers de la B. nommés à la suite d'un décret de l'Assemblée constituante sur les dossiers de l'affaire de la marine de Bourgogne. — 82 ff.

10,416. — Année 1684, neuf dossiers, D-L. — 194 ff.

10,417-10,418. — Année 1684, affaire du comte de Morlot entré à la B. par ordre du 24 oct. 1684, sorti le 29 oct. 1697. Le comte de Morlot, pensionnaire du prince d'Orange, à Paris, sous le prétexte d'un procès poursuivi au nom de sa femme, entretenait une correspondance secrète avec le prince d'Orange.

10,417. — Dossier du comte de Morlot. — Dates extrêmes : 1662-1692. — 580 ff.

10,418. — Dossier de la D^lle^ Cutin, complice du comte de Morlot, arrêtée le 9 nov. 1684 et conduite à Vincennes, mise au couvent des Feuillantines par ordre du 29 août 1686. — Dates extrêmes : 1659-1687. — 281 ff.

10,419. — Année 1684. 1° Dossier de Dominico Nava, don Antoine

et don Thomas Crisafi et Charles de Napoli, Siciliens, soupçonnés d'intrigues avec l'ambassadeur d'Espagne contre le service du Roi, tous quatre à la B. Interrogatoires, année 1684. — 2° Dossier de Jacques Destoré, écuyer, s[r] des Réaux, ingénieur du Roi au département de Dieppe, à la B., le 7 juill. 1684, pour malversations dans les travaux pour le Roi aux port et jetée de Dieppe. Interrogatoires, année 1684. — 3° Dossier de Marie-Geneviève de Saint-André, à la B., le 3 févr. 1684, pour avoir cassé les glaces du carrosse de la Reine dans le dessein de demander l'aumône; « soupçonnée de mauvais dessein contre le Roy ». — 59 ff.

10,420-10,421. — Année 1685.

10,420. — Vingt-quatre dossiers, A-K. — 209 ff.
10,421. — Seize dossiers, L-Z. — 161 ff.

10,422-10,433. — Années 1685 et suivantes. — AFFAIRES DE RELIGION : R. P. R., XVI[e] et XVII[e] s.

L'édit de Nantes (13 avr. 1598) avait mis fin aux guerres de religion, en permettant l'exercice public du culte protestant aux gentilshommes ayant haute justice, et, de plus, dans toutes les villes où ce culte avait été pratiqué avant 1577. Il était créé une Chambre de l'Édit, pour connaître des procès des réformés ; la Chambre mi-partie de Castres était conservée, et il en était créé deux autres dans les ressorts des parlements de Bordeaux et de Grenoble. La plupart des pièces contenues dans les cartons 10,422-10,433 étaient destinées aux procès soutenus par les protestants et que la révocation de l'Édit a tranchés en faveur de leurs adversaires. En regard des protestations du clergé de France contre telle ou telle église réformée, que le clergé prétendait *nouvelle,* c'est-à-dire contre les prescriptions de l'Édit, il y a les protestations de l'Église réformée, se déclarant ancienne et y joignant toutes pièces de nature à le prouver, telles que registres de baptême, procès-verbaux de synode, etc.

Ces papiers entrèrent aux Archives de la Bastille en suite de la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV (Fontainebleau, 17 oct. 1685). Sitôt que cet édit fut publié, on ôta aux religionnaires leurs privilèges, leurs temples, à plusieurs leurs enfants, pour les faire élever dans la religion catholique. Ce fut le signal de l'émigration. Afin d'entraver celle-ci, « car elle faisoit sortir tout l'argent du royaume », il fut interdit aux religionnaires de se réfugier à l'étranger sans en avoir obtenu une permission expresse. Des peines furent édictées contre ceux qui favoriseraient l'évasion. Ces ordonnances amenèrent une grande quantité d'emprisonnements. On s'emparait

des papiers de ceux que l'on arrêtait, et l'on en usait de même à l'égard de ceux qui avaient pris la fuite.

Dès le XVIII[e] s., les commis aux Archives de la Bastille avaient reconnu l'impossibilité de retrouver les noms de tous ceux à qui ces papiers avaient appartenu ou de ceux à qui ils avaient été saisis; aussi adoptèrent-ils un classement par villes et provinces que nous avons reconstitué. (Voir une note des commis aux Archives de la B., conservée aux ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, 2[e] section, carton *Bastille I*, p. 485-486.)

10,422. — Anjou, Artois, Aunis, Auvergne, Béarn, Berry, Bourgogne, Bresse, Bretagne, Brie. — Dates extrêmes : 1596-1684. — 242 ff.

10,423. — Champagne. — Dates extrêmes : 1557-1680. — 90 ff.

10,424. — Dauphiné. — Dates extrêmes : 1587-1685. — 640 ff.

10,425. — Gâtinais. — Dates extrêmes : 1598-1683. — 119 ff.

10,426. — Guyenne. — Dates extrêmes : 1572-1668. — 236 ff.

10,427. — Languedoc et pays de Foix. — Dates extrêmes : 1584-1685. — 637 ff.

10,428. — Limousin et Agenois. — Dates extrêmes : 1598-1685. — 86 ff.

10,429. — Lyonnais, Maine, Normandie et Perche. — Dates extrêmes : 1561-1685. — 118 ff.

10,430. — Orléanais. — Dates extrêmes : 1609-1684. — 66 ff.

10,431. — Périgord. — Dates extrêmes : 1581-1685. — 560 ff.

10,432. — Ile-de-France et Picardie, Poitou, Provence, Quercy, Rouergue, Touraine. — Dates extrêmes : 1577-1685. — 147 ff.

10,433. — Vivarais et Forez. — Comptes particuliers. « Cahiers généraux présentés au Roy par les députés de la R. P. R., pendant les années 1601, 1603, 1604. » — Dates extrêmes : 1568-1680. — 570 ff.

10,434. Registres de consistoire et de baptême. Colloques et synodes. Pièces d'un intérêt général.

Registre du consistoire de Pont-de-Camarès (Aveyron), 1580-1584. — Autre du même lieu (1586-1596). — Registre du consistoire de Saint-André (Languedoc), 1619-1648. — Registre de baptême de l'église de Boyssière (années 1610 et ss.). Budget de la même église (16 déc. 1584-5 août 1643). — Actes du synode de Clairac (1560, 19 nov.). — Actes des colloques des églises du Valentinois (1593-1598). —

Extraits des registres du synode provincial tenu à Miremont, le 17 sept. 1597. — Actes de l'assemblée du colloque de l'Isle-de-France, tenue à Touquin le 27 mai 1620. — Extraits des actes du colloque d'Angoumois, tenu à Jonzac, pendant le synode, le 4 juill. et jours suivants 1630. — Extrait des actes du colloque d'Angoumois tenu à La Rochefoucauld le 10 nov. 1647 et jours suivants, etc. — Dates extrêmes : 1503-1687. — 719 ff.

10,435-10,437. — Année 1686.

10,435. — Affaires de religion : R. P. R.

Dossier de Mathieu Amonnet, marchand bourgeois de Paris, et de sa femme, entrés à la B. par ordre du 25 avr. 1686, en liberté par ordre du 4 août 1687, pour avoir voulu sortir du royaume sans permission. La dame Amonnet fut transférée de la B. au château de Loches.

Lettre de cachet, interrogatoires, correspondance (1685-1687). — 176 ff.

10,436. — Trente-trois dossiers, A-F. — 304 ff.
10,437. — Cinquante et un dossiers, G-Z. — 205 ff.

10,438-10,439. — Année 1687.

10,438. — Huit dossiers, A-C. — 222 ff.
10,439. — Vingt-cinq dossiers, D-Z. — 87 ff.

10,440-10,441. — Année 1688.

10,440. — Vingt-trois dossiers, A-D. — 388 ff.
10,441. — Trente-quatre dossiers, E-Z. — 275 ff.

10,442-10,448. — Année 1688. — L'Affaire de Rouen, ainsi nommée de ce que les principaux coupables et accusés ont été arrêtés à Rouen. « Lettres missives écrites et envoyées dans les pays étrangers, propositions faites et avis donnés contre la personne du Roi, complots, faussetés, maléfices, incendies, assassinats et autres crimes. »

L'affaire fut jugée par une commission séante à l'Arsenal. Les principaux accusés étaient : François Suart de Monginot, médecin privilégié du Roi, détenu à Vincennes, condamné à être pendu par arrêt du 23 juin 1689,

exécuté; — Jean-Jacques Lemière, prêtre chanoine du Saint-Esprit de l'hôpital de Coutances, à la B. le 26 juill. 1688, condamné à être pendu par arrêt du 28 juin 1689, exécuté; — Thomas Le Bastard, prêtre, détenu à Vincennes, condamné à être pendu par arrêt du 8 août 1689, exécuté; — Claude Duchesne, homme d'affaires de la marquise de Thouars, détenu à Vincennes, condamné à être pendu par arrêt du 12 sept. 1689, exécuté; — Jacques Paris, détenu à Vincennes, condamné aux galères perpétuelles par arrêt du 1er août 1689; — Jean Robert, détenu à Vincennes, condamné aux galères perpétuelles par arrêt du 29 juill. 1689; — Charles de Solles, écuyer, sr de Hautebout, détenu à Vincennes, condamné aux galères perpétuelles par arrêt du 15 sept. 1689; — René Moron de Rochetière, huissier ordinaire de MONSIEUR, frère du Roi; — François Bizet, sans profession, à Vincennes, le 30 nov. 1688, à la B.; — Childebert Rasse, chimiste, à la B., le 11 avr. 1689. — Les noms des autres prévenus se trouveront à la table du catalogue.

10,442 (in-fol.). — Papiers de procédure, procès-verbaux de perquisitions et de scellés, arrêts. — Dates extrêmes : 1688-1690. — 721 ff.

10,443. — Dossier Suart, papiers provenant de perquisitions opérées chez l'accusé. — Dates extrêmes : 1616-1689. — 341 ff.

10,444. — Dossier Moron de Rochetière. — Dates extrêmes : 1543-1689. — 497 ff.

10,445. — Suite du précédent. — Dates extrêmes : 1649-1689. — 482 ff.

10,446. — Dossier François Bizet et du prieur Lemière. — Dates extrêmes : 1655-1689. — 453 ff.

10,447. — Dossiers Duchesne et Rasse. — Dates extrêmes : 1663-1689. — 290 ff.

10,448 (in-fol.). — Dossier de Charles de Solles. — Dates extrêmes : 1655-1689. — 262 ff.

10,449-10,483. — Année 1688. — AFFAIRE DU 8e DENIER ECCLÉSIASTIQUE. — Malversations commises dans le recouvrement du 8e denier des provinces de Languedoc et Provence.

Rôles de taxes, états de recettes et correspondance administrative concernant les sommes ordonnées être payées en conséquence de la déclaration du Roi du 31 oct. 1675, de l'arrêt du Conseil d'État du 5 nov. et des états de recouvrement arrêtés au Conseil le 26 nov. suivant, « ordonnées être payées par les possesseurs et jouissans des biens, droits, revenus, cens, rentes et autres dépendances des archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés,

doyennés, chapitres, églises, chapellenies, prévôtés, commanderies, hôtels-Dieu, maladreries, hôpitaux, aumôneries, collèges, fabriques, monastères, congrégations et autres communautés ecclésiastiques et de tous autres bénéficiers payants ou non payants décimes du royaume, qui ont été vendus, alliénés ou engagés à perpétuité ou à faculté de rachat perpétuel ou autrement à prix d'argent, échanges, ou à rentes en deniers, grains et autres espèces rachetables et non rachetables, depuis l'année 1556, et qui n'ont été jusqu'à présent retirés par les dits bénéficiers et ecclésiastiques, en vertu des facultés qui leur avaient été accordées pour être maintenus et conservés en la jouissance et possession des dits biens, conformément à la dite déclaration du 31 octobre 1675 ».

Ces papiers proviennent des scellés apposés, à la suite d'un arrêt du Conseil du 8 mai 1688, sur les papiers de Jean Martinon, conseiller du Roi, directeur général des fermes unies et receveur général du 8e denier dans les provinces de Languedoc et Provence. Les pièces sont parafées par Martinon, Guérin, auditeur, Robert et de Houdebert-Dubuisson. Martinon fut arrêté à Avignon en octobre 1681, il entra le 20 mai 1688 à la B., où il mourut le 30 juill. 1694. — Ce furent les fermiers généraux, à qui avait été abandonné ce recouvrement, moyennant les sommes par eux avancées, qui demandèrent un ordre pour le faire arrêter et conduire à la B. En 1691, le Ministre écrivit au gouverneur de la B., de Bezemeaux, que ce seraient les fermiers du 8e denier qui payeraient la pension de Martinon, et qu'il ne serait plus à la charge du Roi.

10,449. — Taxe du huitième denier. Papiers de procédure, années 1675-1690. — 119 ff.

10,450. — Correspondance de Martinon (1644, 9 mars-1679, 30 av.). — 742 ff.

10,451. — Correspondance de Martinon, suite (1679, 2 mai-1681, 8 juin). — 384 ff.

10,452. — Affaires particulières de Martinon (1648-1688). — 136 ff.

10,453-10,483. — Rôles de taxes, états de recettes et correspondance administrative concernant le recouvrement du 8e denier dans les provinces de Languedoc et Provence (1675-1681).

10,453. — Diocèse d'Agde. — 584 ff.

10,454. — Diocèse d'Agde (suite). — 489 ff.

10,455. — Diocèse d'Agde (suite). — 302 ff.

10,456. — Diocèse d'Aix. — 757 ff.

10,457. — Diocèse d'Aix (suite). — 309 ff.

10,458. — Diocèse d'Aix (suite). — 258 ff.

10,459. — Diocèse d'Aix (suite). — 455 ff.

10,460. — Diocèse d'Aix (suite). — 420 ff.
10,461. — Diocèse d'Apt. — 374 ff.
10,462. — Diocèse d'Arles. — 720 ff.
10,463. — Diocèse d'Arles (suite). — 335 ff.
10,464. — Diocèse d'Avignon. — 396 ff.
10,465. — Diocèse d'Avignon (suite). — 285 ff.
10,466. — Diocèses de Digne, de Fréjus et de Grasse. — 354 ff.
10,467. — Diocèses de Lodève et de Mende. — 470 ff.
10,468. — Diocèse de Lunel. — 598 ff.
10,469. — Diocèse de Lunel (suite). — 474 ff.
10,470. — Diocèse de Lunel. — 255 ff.
10,471. — Diocèse de Marseille. — 136 ff.
10,472. — Diocèse de Montpellier. — 483 ff.
10,473. — Diocèse de Montpellier (suite). — 529 ff.
10,474. — Diocèses de Narbonne et du Puy. — 749 ff.
10,475. — Diocèse de Nîmes. — 687 ff.
10,476. — Diocèse de Nîmes. — 405 ff.
10,477. — Diocèses de Riez et de Saint-Pons. — 266 ff.
10,478. — Diocèse de Sisteron. — 504 ff.
10,479. — Diocèse de Toulon. — 595 ff.
10,480. — Diocèse de Toulon (suite). — 580 ff.
10,481. — Diocèse d'Uzès. — 608 ff.
10,482. — Diocèses de Vence et de Glandève. — 96 ff.
10,483. — Diocèses de Vienne et de Viviers. — 198 ff.

10,484-10,485. — Année 1689.

10,484. — Trente-six dossiers, A-M. — 270 ff.
10,485. — Dix-sept dossiers, N-Z. — 597 ff.

10,486-10,488. — Année 1689. — Affaire des chanoines du chapitre de Beauvais.

En mai 1689, Louvois et Seignelay reçurent cinq lettres signées par divers chanoines de Beauvais; elles se rattachaient à un complot contre le Roi et à une correspondance entretenue avec les ennemis de la France. Les chanoines déjà suspects de jansénisme furent arrêtés; mais leur innocence fut bientôt reconnue, ils furent remis en liberté, et les soupçons se portèrent sur un de leurs confrères, Raoul Foy. Celui-ci fut conduit à Vincennes le

22 oct. 1689; il fut interrogé par une commission séante à l'Arsenal, condamné à mort et exécuté le 12 sept. 1691.

10,486 (in-fol.). — Pièces de procédure de l'action intentée d'abord contre Hoquet, Lemaire, Beaupuis, Gérard, chanoines de Beauvais, sur la dénonciation de Raoul Foy; puis contre Foy et ses coaccusés Bridieu, Héron, Dourlens (1683-1692). — 344 ff.

10,487. — Dossier de Gérard, papiers provenant de perquisitions opérées chez l'accusé (1674-1689). — 393 ff.

10,488. — Dossier de Hoquet (1671-1689). — 495 ff.

10,489-10,491. — Année 1690.

10,489. — Cinquante-deux dossiers, A-Z. — 255 ff.

10,490. — Dossier de Desvallons, avocat au parlement de Paris. Papiers saisis, particulièrement sa correspondance datée de 1679 à 1690; les pièces de procédure en déficit. — 524 ff.

10,491 (in-fol.). — Procès pour concussion et malversations intenté à Jacques Dumoustier de Sainte-Marie, lieutenant général, civil et criminel, au bailliage de Valogne. Pièces de procédure. Papiers saisis chez l'accusé et servant de base à l'accusation. — Dates extrêmes : 1669-1699. — 601 ff.

10,492-10,495. — Année 1691.

10,492. — Cinquante-six dossiers, A-Z. — 401 ff.

10,493 (in-fol.). — 1° Escroqueries, exercice illégal de la médecine, polygamie.

Dossier de Pierre-Jean Mère, faisant profession de médecin sous le titre de « médecin soldat », à Vincennes, en sept. 1691, transf. à la B. en sept. 1715, à Charenton en mars 1724. Mère avait été esclave parmi les Turcs, où il s'était mêlé de donner des remèdes; plus tard, il servit sur les galères de France et travailla dans l'hôpital de Bayonne, par ordre du duc de Gramont. Il était accusé d'avoir fabriqué une fausse commission de médecin du Roi pour Brest, d'avoir pris la fausse qualité de chirurgien-major du Roi dans son armée navale, d'avoir vendu et débité des remèdes et drogues suspects « où il entroit du sublimé corrosif et extrait d'arsenic », d'avoir fait plusieurs maléfices, d'avoir abusé de la facilité de plusieurs jeunes gens, d'avoir épousé trois femmes, toutes trois en vie et de chacune desquelles il avait des enfants. — Jean-Baptiste Medevielle, tailleur d'habits,

prisonnier d'ordre du Roi au For-l'Évêque; Marie-Ursule Medevielle, femme de Pierre-Jean Mère, prisonnière d'ordre du Roi au Petit-Châtelet, complices de Mère dans la vente de médicaments suspects. — « En 1723, on a sollicité la liberté de Mère, elle a été refusée. A l'égard de Médevielle et de sa femme, on ne peut pas dire quand ils ont eu leur liberté, mais il n'y a pas apparence qu'ils ayent resté longtemps en prison. » Note des commis aux Archives de la B. Voir ci-dessous carton n° 12,722.

Procédure. Documents relatifs à la détention de Mère à la B. et à Charenton; placets pour sa mise en liberté; lettres du ministre Leblanc; rapports émanant des bureaux de la police. Papiers saisis à Mère lors de son arrestation : diplômes et brevets, papiers de famille, correspondance, manuscrits écrits de sa main, se composant de placets au Roi, mémoires et recettes de médicaments. — Dates extrêmes : 1689-1727.

2° Libelles.

Dossier de François Moette, libraire-relieur à Paris; de Jean Bordes, maître libraire à Paris, à la B. du 23 févr. 1691 au 23 avr. 1693; de Pierre Lacour, libraire à Paris, à la B. du 27 févr. 1691 au 23 avr. 1693; de Michel Courtois, libraire à Compiègne, à la B. du 9 mars 1691 au 23 avr. 1693; de David Blanc, ci-devant lieutenant au régiment de Piémont, à la B. le 28 sept. 1691, sorti par ordre du 1er oct. 1691; de Plavy, libraire, à la B. le 9 sept. 1692, sorti par ordre du 4 mai 1694, — pour impression et débit de libelles jugés « scandaleux contre le Roi et l'Etat ». Par arrêt d'une commission séante au Châtelet en date du 26 juill. 1693, Moette et Bordes furent condamnés à cinq ans de galères et à faire amende honorable, Lacour banni de Paris pendant cinq ans et Courtois banni de Compiègne pendant le même temps.

Procédure. Quelques lettres saisies sur Moette et Courtois (1691-1693). — 681 ff.

10,494-10,495. — Année 1692.

10,494. — Vingt dossiers, A-D. — 333 ff.
10,495. — Dix dossiers, P-Z. — 158 ff.

10,496-10,499. — Année 1693.

10,496. — Vingt-sept dossiers, A-Z. — 265 ff.
10,497 (in-fol.). — Écrits contre le Roi.

Dossier de Gatien des Courtilz de Sandras, écuyer, sr du Verger, d'abord

mousquetaire, ensuite cornette dans Royal-Étranger, puis capitaine dans le régiment de Beaupré-Choiseul, d'où il fut cassé après la paix de Nimègue. Accusé d'avoir composé dans son voyage de Hollande des livres au désavantage du Roi et de la France. A la B. d'avr. 1693 à avr. 1697.

Ce dossier se compose de manuscrits saisis sur le prévenu et de quelques pièces relatives à sa détention (1689-1694). — 552 ff.

10,498 (in-fol.). — Affaire des fortifications de Mons.

Abus et malversations commis dans les travaux, tant par des marchés faits en fraude que par des faux toisés et autres faussetés commises dans les travaux. Accusés : Claude de Calongues, ingénieur, à la B. du 22 oct. 1694 au 6 nov. 1697; — Thomas de Chappe, écuyer, s[r] de Milly, ci devant capitaine d'artillerie, sous-entrepreneur des travaux, à la B. du 8 mars 1693 au 16 juill. 1696; — Mathieu Roussel, ingénieur, détenu à Mons; — Nicolas d'Orillac, écuyer, s[r] de Montagny, capitaine d'artillerie, détenu à Mons, conduit à la B. le 22 oct. 1694; — Pierre Grelay, conducteur des chevaux d'artillerie, détenu au For-l'Évêque, transféré à la B. le 22 oct. 1694. — La plupart des accusés furent déchargés de l'accusation.

Procédure (1693-1694). — 243 ff.

10,499. — 1° Dossier de François Honorat des Porcellets, marquis de Courcel, à la B. « pour avoir mis des placards aux portes de Paris pour inviter les grands et le peuple à se convertir, ce qui amassait beaucoup de populace, circonstance dangereuse à cause de la cherté du pain ». Ce dossier se compose de papiers saisis à Porcellets, pièces, secrets de chimie et de pierre philosophale, mémoires à la gloire du Roi et contre le prince d'Orange. — Dates extrêmes : 1613 et 1692. — 2° Affaires de religion : R. P. R.

Dossier de Edme Roger et cs. (Nicole Tesson, Tobie Bonhomme, Madeleine Roger, Isabelle Boucher, Louis Laumosnier et Charles Dicq), religionnaires suspects et relaps, dont quelques-uns étaient soupçonnés d'avoir favorisé l'évasion des sujets du Roi en pays étranger.

Procédure (1693). Papiers saisis se composant d'écrits religieux. — 200 ff.

10,500-10,503. — Année 1694.

10,500. — Dix-neuf dossiers, A-C. — 150 ff.

10,501. — Trente et un dossiers, D-Z. — 196 ff.

10,502 (in-fol.). — Fausse dénonciation de complot.

Procès instruit contre l'abbé Richard, l'abbé Dardenne, Françoise Courcelles femme Prévost, Fr. Boscus, curé de Mory (dioc. de Meaux), Sulpice Martinet, Marie Rolland veuve Mallet, — par la Chambre de l'Arsenal, pour fausse accusation d'un projet d'attentat contre le Roi. Jacques Vigier, avocat au parlement de Paris, faussement accusé, avait été arrêté et conduit à la B. Les coupables furent condamnés aux galères et au bannissement.

Pièces de procédure (1694-1695). — 630 ff.

10,503. — Suite du précédent. — 1° Dossier de Boscus. — 2° Dossier de Dardenne. — 3° Dossier de Richard. — 4° Notes prises par Duval, secrétaire du Lieutenant de police, par Chevalier, major de la B., par Bouyn, commis aux Archives de la B., et par les commissaires des papiers de la B. nommés en 1789. — Dates extrêmes : 1683-1694. — 345 ff.

10,504. — Année 1695, quatorze dossiers, A-Z. — 114 ff.

10,505. — Année 1696, vingt-cinq dossiers, A-Z. — 231 ff.

10,506-10,508. — Année 1696. — Espionnage.

Dossier de Samuel Pouilloux, marchand, conduit à Vincennes en mai 1696, transféré, le 28 juin 1699, à la B., où il mourut le 16 juin 1704; — de Henri-François Francion ou Francillon, étudiant en médecine, transféré de Vincennes à la B. le 28 juin 1699, sorti le 21 mai 1710; — de Gédéon de Serres, sans profession, prisonnier à Vincennes, accusés d'entretenir un commerce de lettres chiffrées avec l'étranger, d'être pensionnaires des ennemis de l'État et de leur avoir donné des avis.

Papiers provenant de saisies opérées chez les accusés. Pièces de procédure. Documents relatifs à la détention des accusés à la B. et à Vincennes. Dates extrêmes : 1690-1696.

10,506. — 436 ff.
10,507. — 600 ff.
10,508. — 667 ff.

10,509-10,511. — Année 1697.

10,509. — Vingt-quatre dossiers, A-Z. — 359 ff.

10,510. — Espionnage.

Dossier de Girard Boisredon, « se mêlant d'affaires de négoce à Paris », enfermé à la B. par ordre du 9 sept. 1697, pour relations et intrigues suspectes avec les étrangers contre les intérêts du Roi et de l'État. La date de sortie manque.

Quelques pièces de procédure. Correspondance saisie sur Boisredon (1690-1697). — 259 ff.

10,511. — Affaires de religion : R. P. R.

Dossier de Jean de Pardieu, protestant ci-devant employé dans les fermes de Touraine, de Meaux et de Champagne, accusé d'avoir fait marier des protestants par des prêtres supposés ou trop faciles, sans observer ce qui est ordonné par l'Église, moyennant une certaine rétribution pour lui et lesdits prêtres. Interrogé par d'Argenson en son hôtel le 25 avr. 1697, mis à la B. par ordre du 12 avr. 1699, sorti par ordre du 16 avr. 1704. Voir les dossiers Colombet et Martin, Bibl. de l'Arsenal, ms. 10,509.

Procédure. Papiers saisis se composant d'actes, contrats, promesses de mariage et bans, correspondance (1686-1697). — 330 ff.

10,512-10,517. — Année 1698.

10,512. — Dix-neuf dossiers, A-Z. — 271 ff.

10,513. — Dossier Faydet, papiers provenant de perquisitions, écrits religieux sans date; les pièces de procédure sont en déficit. — 85 ff.

10,514 (in-fol.). — Fausse dénonciation de complot.

Dossier de Marie-Anne de Feuquières, femme d'Anselme Besson, marchand mercier à Paris, détenue au Grand-Châtelet, pour avoir accusé faussement son mari et d'autres particuliers d'avoir formé le projet d'empoisonner le Roi. Ces différents particuliers ont été arrêtés; leurs interrogatoires sont joints au dossier de la femme Besson.

Procédure et correspondance saisie sur les accusés (1698). — 226 ff.

10,515. — Écrits contre la Religion.

Dossier de Bonaventure de Fourcroy, homme de belles-lettres, « tenu pour suspect », conduit à Saint-Lazare le 20 févr. 1698.

Procédure et papiers saisis chez Fourcroy, entre autres un manuscrit intitulé « Doutes sur la relligion proposés à Mrs les docteurs en Sorbonne » (1698). — 191 ff.

10,516. — Dossier de Marc-Antoine Joncquet, aumônier des mousquetaires. De la procédure il ne subsiste que le procès-verbal de levée de scellé des papiers de Joncquet, en date du 24 févr. 1798. Le dossier comprend donc les papiers saisis, correspondance, papiers d'affaires, obligations signées : CAZENAVE (1796-1798). — 274 ff.

Il n'a pas été arrêté. Par une note des commis aux Archives de la B. (ARCHIVES DE LA PRÉF. DE POLICE, carton *Bastille I*, p. 770), nous apprenons que Joncquet a été impliqué dans le procès pour malversation intenté à Cazenave, receveur des finances de Limoges, de qui il était l'oncle.

10,517. — Dossier Pradel-Lemaire. La procédure est en déficit. Papiers provenant de saisies : correspondance, mémoires sur le ministère des finances et autres questions d'intérêt général. « Vivres de Cathalogne. Compte que rend à Messieurs les généraux des vivres d'Italie, Cathalogne et Roussillon, le sr Nicolas Éloy, commissaire et garde-magasin des d. vivres à Toreil de Montgry en Cathalogne, et des recettes et dépenses par luy faites, tant en deniers qu'en effets, depuis le 1er novembre 1695 jusqu'au dernier aoust 1697. » — Dates extrêmes : 1693-1700. — 261 ff.

10,518-10,521. — Année 1699.

10,518. — Seize dossiers, A-D. — 311 ff.
10,519. — Seize dossiers, E-M. — 235 ff.
10,520. — Douze dossiers, N-Z. — 308 ff.

10,521. — Dossier de Galeazo, comte Boselli, Vénitien, arrêté à Versailles et conduit à la B. le 13 janv. 1699. Le motif de son incarcération n'apparaît pas clairement; il semblerait qu'il fut arrêté pour espionnage.

Le comte Boselli se sauva de la B. dans la nuit du 30 au 31 août 1701. Son dossier contient aussi les dossiers des personnes qui contribuèrent à son évasion : Scipion et François Boselli, fils du comte; Paule Seccasonarde, comtesse Boselli, femme du comte; Faustina Moiola, Baltazar Lucotelli, François Massoleni et Louis Boullemer.

Procédure et correspondance (1701-1702). — 416 ff.

Sur l'évasion du comte Boselli, voir les notes des commis aux Archives de la B., ARCHIVES DE LA PRÉF. DE POLICE, carton *Bastille I*, p. 796-802.

10,522-10,525. — Année 1700.

10,522. — Quatorze dossiers, A-C. — 262 ff.
10,523. — Seize dossiers, D-L. — 304 ff.
10,524. — Quatorze dossiers, M-Z. — 202 ff.

10,525. — Fausse accusation de crimes de lèse-majesté et de sodomie.

Dossier de Nicolas Gillard, religieux de l'Ordre de Prémontré, entré à la B. le 16 janv. 1700, sorti le 1er janv. 1701 avec une relégation de dix ans à l'abbaye de Beauport (dioc. de Saint-Brieuc), pour avoir fait de fausses accusations criminelles contre le Père François Maillefert, religieux du même Ordre, entré à la B. le 20 janv. 1700 « travesti en cavalier, l'épée au côté, en manteau rouge », sorti le 1er janv. 1701.

Procédure. Correspondance; mémoire du Père Gilliard contre le Père Maillefert (1697-1701). — 366 ff.

10,526-10,528. — Année 1701.

10,526. — Vingt-six dossiers, A-Q. — 446 ff.
10,527. — Seize dossiers, R-Z. — 275 ff.

10,528. — Astrologie.

Dossier de François-Henry de Bardy, écuyer, sr de Villeclerc, et de Marie Salberge de Rouvart de Maineville. — Villeclerc, fameux astrologue, « entêté de sa vaine science de figures et de devinations astronomiques, poussoit sa curiosité ridicule et criminelle jusqu'à mesurer la vie des princes et celle des rois mêmes; il faisoit des talismans et prédisoit l'avenir aux personnes curieuses et assez simples pour ajouter foi à ses figures ». Entrés à la B. les 11 et 18 mars 1701, sortis les 19 avr. et 17 janv. 1702, avec ordre de s'éloigner de Paris.

Procédure. Papiers saisis sur l'accusé, se composant de figures et dessins cabalistiques, tables chiffrées, et d'un poème intitulé : *Uranie, ou la Science des astres* (1700-1702). — 433 ff.

10,529-10,540. — Année 1702.

10,529. — Dix dossiers, A-B. — 405 ff.

10,530. — Vingt-quatre dossiers, C-G. — 197 ff.

10,531. — Trente-deux dossiers, H-Z. — 552 ff.

10,532. — Mauvais prêtre espion.

Dossier du Père Fleurant de Brandebourg, Capucin, à la B. du 9 sept. 1702 au 9 juin 1703, et de son compagnon Jean Morel, dit le Frère Fidèle, également Capucin, à la B. du 18 oct. 1704 au 9 juin 1713, arrêtés pour espionnage et galanteries. — La vie extraordinaire du Père Fleurant de Brandebourg, digne de figurer dans les Mémoires de Casanova, est résumée dans une note assez étendue des commis aux Archives de la B. (ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, carton *Bastille I*, p. 952-962.)

Interrogatoires. Lettres saisies sur Fleurant de Brandebourg; un mémoire intitulé : « Voicy ce qu'on a pu savoir de plus certain touchant l'église d'Espagne. » — Dates extrêmes : 1693-1713. — 368 ff.

10,533. — Intrigues avec les ennemis du royaume.

Dossier de Guillaume Broomfield, sujet anglais, qui s'était rendu suspect par ses intrigues et correspondances avec les ennemis de la France. Il est convenu dans son interrogatoire que plusieurs Anglais avaient formé le projet d'enlever le roi Jacques étant à la chasse, nommément que le s^r^ Parker lui en avait communiqué le secret, disant que si ce roi venait à périr par le fer ou par le poison, il y avait à craindre que l'on ne donnât sa sœur en mariage au duc de Berry, ce qui ferait infailliblement tomber la couronne d'Angleterre à ce prince, événement très préjudiciable à la nation anglaise. A la B. le 31 mai 1702, transféré à Charenton le 24 déc. 1706.

La procédure en déficit. Correspondance saisie. — Dates extrêmes : 1691-1702. — 368 ff.

10,534 (in-fol.). — Dossier de Jean-Paul Duhautoy, seigneur de Rossicourt, bailli de Longwy, gouverneur du comté de Charolais, à la B. (du 29 oct. 1701 au 9 déc. 1702) pour être sorti sans ordre de la citadelle de Strasbourg où il était détenu. Papiers particuliers appartenant au prisonnier, entre autres plusieurs projets et mémoires pour l'utilité du royaume, sur les meilleurs moyens de tirer les métaux des mines, sur la fabrique d'eau-de-vie de marc, etc. Correspondance. — Dates extrêmes : 1691-1702. — 261 ff.

10,535. — Dossier de Dupuy, avocat au Conseil, à la B. pour

avoir fait de fausses commissions d'officier. Les pièces de procédure manquent au dossier, qui se compose principalement de la correspondance de Dupuy (1698 à 1701). — 538 ff.

10,536. — Agents du parti autrichien en Franche-Comté.

Dossier des trois frères : Pierre-Antoine Gonzel, prêtre du diocèse de Besançon, comte d'Empire, entré à la B. le 7 oct. 1702; Clément Gonzel, curé de Torpes en Franche-Comté, à la B. du 26 févr. 1703 au 16 nov. 1714; Jérôme Gonzel, prêtre, religieux carme déchaussé, profès du couvent de Gray (Franche-Comté), conduit par ordre du Roi aux Carmes déchaussés de Paris.

Dossier important, contenant, outre les interrogatoires et les documents relatifs à la détention des frères Gonzel, leur correspondance, des mémoires et rapports sur les affaires de Franche-Comté saisis lors de l'arrestation. — Dates extrêmes : 1696-1714. — 517 ff.

10,537. — Affaire des émeutes de Naples.

Dossier de Jean-Baptiste de Capoue, prince de La Riccia, du baron de Chassignet et de Joseph Chambon, médecin de la duchesse de Bellefonds.

« Dès le début de la guerre de la succession, la noblesse de Naples s'était partagée entre les deux prétendants à la couronne d'Espagne, l'archiduc et Philippe V; mais la bourgeoisie et les lazzarones se déclarèrent pour le prince français, ils formèrent une majorité considérable. Malgré cela, les Allemands essayèrent une émeute dans les rues de la ville; leur défaite fut prompte et si complète que le roi Philippe en fut embarrassé. Ce prince, dont le pouvoir s'étendait sur les deux mondes, n'avait pas une seule prison où les rebelles pussent être gardés en sécurité. Louis XIV fut obligé de prêter à son petit-fils les geôles de la France. On répartit les prisonniers dans les provinces. Chassignet et La Riccia furent seuls amenés à Vincennes et à la Bastille. » Note de Fr. Ravaisson, *Arch. de la Bastille,* t. X, p. 478. — Le prince de La Riccia, arrêté à Naples de l'ordre du duc de Medina Cœli, entra à Vincennes en 1702, d'où il fut transf. à la B. le 26 sept. suivant; en liberté, avec ordre de se retirer à Orléans, le 18 oct. 1713.

Documents relatifs à la détention du prince de La Riccia et de ses deux compagnons. Interrogatoires de Chambon. Déclaration du prince de La Riccia à d'Argenson, du 12 août 1705. Lettres du marquis de Torcy au gouverneur de la B. Quelques pièces saisies sur les prisonniers lors de leur arrestation. — Dates extrêmes : 1694-1713. — 259 ff.

Voir ARCHIVES DE LA PRÉF. DE POLICE, carton *Bastille I,* p. 963 et suiv.

10,538. — Espionnage.

Dossier de Georges Schrader de Peck, gentilhomme allemand, à la B. du 19 juill. 1702 au 8 oct. 1708, et de son compagnon Guillaume Wippermann, à la B. du 2 août 1702 au 18 déc. 1708. La femme de Schrader de Peck, Marguerite de Kaltenfels, âgée de seize ans, fut, après l'emprisonnement de son mari, tenue en « chartre privée » chez l'exempt Aulmont.

Procédure. Documents relatifs à la détention de Schrader de Peck. Correspondance saisie lors de son arrestation (1683-1716). — 301 ff.

10,539. — Vente d'écrits prohibés.

Dossier d'Antoine Sorel, prêtre, à la B. du 6 avr. 1702 au 12 sept. 1715; — d'Antoine Rolet, clerc, à la B. du 20 févr. 1702 au 5 févr. 1703, — et de Nicolas Assaulé, à la B. du 7 janv. au mois de nov. 1702, — pour avoir débité des livres défendus, qu'ils faisaient venir de Hollande. Sorel était également accusé d'avoir fait en Normandie de nombreux mariages entre protestants et protestantes pour en tirer de l'argent.

Rapports de police. Procédure. Documents relatifs à la détention des accusés à la B. Correspondance et manuscrits saisis (1691-1716). 511 ff.

10,540. — Mœurs.

Dossier de Martial Borderie de Vernejoux, maire perpétuel de la ville de Tulle, à la B. du 14 juin 1702 au 25 sept. 1703. Il avait été auparavant détenu dans d'autres prisons, et il ne fut mis en liberté qu'avec un ordre d'exil. Son procès fut instruit par la Chambre de l'Arsenal.

Procédure (1687-1702). — 434 ff.

10,541-10,545. — Année 1703.

10,541. — Onze dossiers, A-E. — 269 ff.

10,542. — Treize dossiers, F-K. — 278 ff.

10,543. — Vingt et un dossiers, L-Z. — 205 ff.

10,544. — Complot contre le Roi et l'État.

Dossier de Marie-Anne-Victoire Romé de Bredeville, chanoinesse, accusée « d'avoir été à la messe dans la chapelle de Versailles, d'y avoir laissé tomber un mouchoir empoisonné, semblable à ceux du Roi, afin qu'il fût ramassé par quelqu'un des officiers de S. M., qui n'auroit pas manqué de le lui remettre ». En outre, accusée d'intrigues avec les ennemis de l'État.

Entrée à la B. le 29 janv. 1704, sortie le 6 août 1704, avec un exil auprès des Ursulines de Châteaubriant, à Rennes.

Papiers saisis consistant en écrits tirés de l'Écriture sainte, vers, etc. (1703-1704). — 319 ff.

10,545 (in-fol.). — Sorcellerie et sacrilèges.

Dossier de Marie-Anne Delaville, à la B. le 15 mars 1703, transf. le 20 nov. à l'Hôpital; — de Jeanne Mariette, à la B. le 24 janv. 1703, transf. le 22 nov. à l'Hôpital; — de l'abbé Pinel de La Martelière, curé de Notre-Dame de Nogent-sur-Seine, à la B. du 22 janv. au 19 nov. 1703; — d'Antoine de Brederode, ci-devant capitaine d'infanterie, à la B. le 23 janv. 1703, sorti le 19 nov. avec un exil à trente lieues de Paris, et de dix autres (dont les noms se trouveront à la table du Catalogue), arrêtés pour pratiques de sorcellerie, recherches de trésors et actes de débauche.

Interrogatoires par d'Argenson. Documents, lettres et placets relatifs à la détention de Marie Delaville à l'Hôpital (1703-1725). — 384 ff.

Voir documents sur la même affaire, BIBL. NAT., *nouv. acq. franç.*, 3,421.

10,546-10,547. « Faiseurs d'affaires dans les bureaux des ministres. »

Dossier de la dame Philippe Pochon de Rozemain, à la B. pour intrigues. Collette Fauconnier, Françoise Montmorin de Boislauré, à la B. du 17 janv. au 30 août 1703, Saby de Lanoy, accusés dans la même affaire.

La dame de Rozemain se posait à la Cour en intermédiaire pour la conclusion d'affaires de tous genres; les plus grands noms de France sont mêlés à ses spéculations. Elle avait passé un traité avec la duchesse de Villars et la marquise de Brancas, afin d'obtenir du Roi un privilège exclusif pour la fabrication des faïences et porcelaines; — elle avait remis au chevalier de Lafare, maréchal de camp, un mémoire projetant la fabrique de nouvelles espèces de menue monnaie; le chevalier s'était chargé de la faire réussir auprès de Chamillart, il en devait revenir 16 millions au Roi, on comptait sur une gratification dont le chevalier recevrait le tiers; — elle avait passé un contrat avec des acteurs pour l'établissement d'une nouvelle troupe de comédiens italiens, et elle avait à ce sujet présenté un mémoire à M^me^ de Maintenon; — elle se proposait d'obtenir le don d'une halle couverte pour le blé du marquis de Saint-Herem, gouverneur de Fontainebleau, qui aurait eu le tiers du profit sans faire aucune avance, etc., etc.

10,546 (in-fol.). — Interrogatoires (1702-1703). — 398 ff.

10,547. — Correspondance et papiers saisis. Ces papiers se composent de projets et mémoires divers (1684-1702). — 536 ff.

10,548. « Médecin empirique et chimiste cherchant la pierre philosophale, soupçonné de fausse monnaie et de billonnage. »

Dossier d'Étienne Vinaccio, dit Vinache, Napolitain, « homme à secrets », entré le 17 févr. 1704 à la B., où il se suicida le 20 mars suivant; — de Nicolas Dubuisson, s[r] des Trésoriers, se disant commis de Torcy; à la B. du 14 déc. 1703 au 17 sept. 1715; il avait écrit des lettres insolentes au financier Samuel Bernard, et il s'efforçait de le discréditer dans l'opinion publique par toutes sortes de mémoires; — de Toussaint Socquart, commissaire au Châtelet, à la B. du 17 févr. au 18 avr. 1704; — de Laboulaye et de sa femme, à la B. du 9 févr. au 21 août 1704; — de Conrad Schultz, Allemand de Leipzig. On ne voit pas dans quelle prison Schultz a été mis. Il avait déjà été arrêté d'ordre du Roi et conduit à Vincennes, en 1686, étant soupçonné d'espionnage. Toutes ces personnes sont impliquées dans la même affaire.

Vinache avait acquis une grande réputation comme médecin alchimiste. Voir sur lui une note très détaillée des commis aux Archives de la B., ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, carton *Bastille III,* p. 52-86.

« La fin tragique de Vinache à la Bastille un mois après y être entré, les précautions que M. d'Argenson a prises pour constater lui-même la mort de Vinache, après s'être deffait, au lieu d'y envoyer un commissaire comme c'est l'usage, la nouvelle démarche que fait M. d'Argenson d'aller à la Bastille deux jours après la mort pour reconnoître la personne de Vinache avant que l'on le mette dans la bière, ensuite l'ordre qu'il donne de l'enterrer à Saint-Paul sous le nom d'Étienne Durand, âgé de soixante ans, au lieu de son nom de Vinache, pour lors âgé de trente-huit ans, toutes ces particularités annoncent un mystère qu'on n'a pas pu pénétrer. » Note des commis aux Archives de la B., ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, carton *Bastille III,* p. 86, 87.

Correspondance au sujet de l'arrestation et de la détention de Vinache et consorts. Nombreuses lettres de Chamillart. Interrogatoires. Correspondance et papiers saisis. Notes de Duval, secrétaire du Lieutenant de police. — Dates extrêmes : 1685-1718. — 764 ff.

10,549. Prisonniers de guerre.

Dossier de « Jean Conrard de Kock, envoyé de l'électeur de Mayence et premier commissaire de guerre, et de son valet de chambre Casimir Leydequers, détenus à la B. au mois de juill. 1703. Kock est venu de Toulon à la B. en juill. 1703, sous une escorte du Roy. Il avoit été fait prisonnier de guerre dans le combat naval gagné par M. de Coëtlogon à la hauteur de Lisbonne, le 22 may 1703. »

Dossier du « comte de Waldstein, envoyé de l'Empereur au roy de Por-

tugal, qui fut pris dans le même combat et pareillement transféré de Toulon à Vincennes par une escorte du Roy ».

« On a rendu à Kock et à Waldstein, quand ils sont sortis de la B. et de Vincennes, tout leur argent, leurs pierreries et leurs effets, à cause du caractère d'envoyés ou d'ambassadeurs qu'ils portoient. Kock n'a été mis en liberté qu'en 1709, et le comte de Waldstein en 1713. »

Correspondance et pièces relatives à la détention de Kock et de Waldstein à la B. et à Vincennes. Interrogatoires des officiers hollandais faits prisonniers par le marquis de Coëtlogon. Documents concernant l'estimation et la vente des pierres précieuses et des bijoux saisis sur lesdits officiers (1703-1713). — 308 ff.

10,550-10,555. — Année 1704.

10,550. — Treize dossiers, A-E. — 225 ff.
10,551. — Neuf dossiers, F-K. — 274 ff.
10,552. — Seize dossiers, L-Z. — 265 ff.

10,553. — Dossier de Charles de Ferrari, gentilhomme italien, à la B. du 9 sept. 1704 au 20 mars 1705, pour espionnage et mauvais propos contre le Roi. Les pièces de procédure font défaut ; le dossier se compose exclusivement des lettres reçues par Ferrari de 1700 à 1707. — 883 ff.

10,554. — Désobéissance aux ordres du Roi ; falsification de lettres de cachet.

Dossier de Louis Malatie, curé de Saint-Aignan au diocèse de Montauban, entré à la B. le 14 juill. 1704, sorti le 9 janv. 1705, avec ordre de se retirer à Clermont-Ferrand, pour ne pas avoir obéi à un premier ordre d'exil ; — dossier de Jean Bordenave, compagnon tailleur, conduit le 6 fév. 1704 à la B., où il mourut le 27 juill. 1721, pour avoir fabriqué et vendu à Malatie de faux ordres du Roi.

Procédure. Papiers saisis chez Bordenave, comprenant : lettres, placets, quittances de loyer, etc., et les ordres du Roi fabriqués pour Malatie. — Dates extrêmes : 1682-1704. — 417 ff.

10,555. — Chimistes, chercheurs de pierre philosophale et distributeurs de remèdes.

Dossier de Pierre Meusnier, ermite, entré à la B. le 5 mai 1704, sorti le 27 déc., avec ordre de quitter Paris ; d'Anne de Lagrange de Montigny,

entrée à la B. le 18 mai 1704, sortie le 27 juill., avec ordre de quitter Paris ; de Lucas Desmures, « commis de l'abbé Renaudot, pour placer les garçons marchands de vin », entré à la B. le 9 mai 1704, sorti le 27 juill.

Rapports de police et procédure (1704). — 154 ff.

10,556-10,564. — Année 1705.

10,556. — Dix-huit dossiers, A-E. — 255 ff.
10,557. — Quatorze dossiers, F-N. — 219 ff.
10,558. — Onze dossiers, O-Z. — 133 ff.

10,559. — Propos contre le Roi et escroqueries.

Dossier de Doucelin, soi-disant Henry de La Cerda, comte d'Albaterre, entré à la B. le 19 avril 1705, sorti le 7 janv. 1706, avec un exil à 60 lieues de Paris.

Procédure et rapports de police. Papiers saisis : correspondance, placets au Roi, mémoires de « Henry d'Espagne et de La Cerda, comte d'Albaterre et de Medina Cely, seigneur de l'Escalonne et des isles Terceires », exposant les services qu'il a rendus au Roi (1700-1706). — 340 ff.

10,560. — Mœurs.

Dossier de François Garrigues, maître peintre, entré à la B. le 22 mars 1705, sorti le 21 avr. 1706, avec ordre de se retirer à Avignon. La procédure est en déficit. Papiers saisis : lettres, vers et chansons, pièces de comptabilité (1697-1705). — 311 ff.

10,561-10,562. Commerce de livres contre le Roi et la Religion.

Dossier de Joseph Huchet, bourgeois de Paris, qui avait été secrétaire de Courtin, conseiller d'État, puis des maîtres des requêtes de Gourgues, d'Aunay et de Gourville. Il correspondait avec plusieurs libraires de Liège, Tournai et autres endroits pour le commerce des livres prohibés. Parmi ces livres prohibés se trouvaient « les anciens dictionnaires de Bayle ». A la B. du 3 juin 1705 au 21 avr. 1706.

10,561. — Procédure. Documents relatifs à la détention de Huchet. Papiers saisis : lettres, pièces de comptabilité, *liasses* 1-5. — Dates extrêmes : 1700-1706. — 525 ff.

10,562. — Papiers saisis (suite), *liasses* 6-11. — 661 ff.

Ces liasses de papiers saisis sur Huchet ont été reconstituées telles qu'elles avaient été classées en 1705, pour l'instruction du procès.

10,563-10,564. Faiseurs d'affaires dans les bureaux des ministres.

Dossier de Christophe Lemaire, ci-devant sergent royal au parlement de Metz, depuis pourvu d'un office de procureur au siège présidial de Metz, intéressé dans les fermes du Roi, prisonnier au For-l'Évêque.

Les pièces de procédure sont en déficit. Papiers trouvés sous les scellés apposés chez Lemaire, comprenant, outre sa correspondance, divers mémoires, projets et placets au Roi et aux ministres pour l'établissement de 10 présidiaux en Provence et en Dauphiné, pour dénoncer les malversations commises dans la fabrication des poudres et salpêtres de Metz, pour faire trouver l'argent nécessaire aux frais de la guerre, par des recherches sur les emplois usurpés sur le Roi dans la succession des temps. — Dates extrêmes : 1670-1705.

10,563. — 491 ff.
10,564. — 501 ff.

10,565-10,571. — Année 1706.

10,565. — Neuf dossiers, A-E. — 303 ff.
10,566. — Neuf dossiers, F-Z. — 146 ff.

10,567. — Faux délateurs.

Dossier de François et de Jean Floquet, jardiniers, arrêtés pour avoir, dans une lettre, faussement accusé les nommés de Voisins et Martin d'être criminels de lèse-majesté et complices des rebelles des Cévennes. Fr. Floquet entré à la B. le 15 mai 1706, sorti le 14 août 1707, pour être conduit à la chaîne à la tour Saint-Bernard; Jean Floquet à la B., du 15 mai 1706 au 14 août 1707.

Procédure (1706-1707). — 160 ff.

10,568. — Pièces du procès entre Charles-Philippe d'Aspremont, comte de Reckheim, capitulaire de Cologne et de Strasbourg, et son intendant J.-B. Joannin, avocat (1702-1707). — 271 ff.

10,569-10,570. Fabrication de fausses ordonnances du Roi. (Ordonnances sur le Trésor.)

Dossier d'Antoine Rémy, maître écrivain à Paris, entré le 3 mars 1706 à la B., où il s'est pendu le 6 mars suivant; — de Joseph Robillard, « valet des valets de chambre de M. de Chamillard », à la B. du 24 fév. 1706 au 3 août 1708; — de Jacques Du Coudray, laquais du sieur de Chavigny, maître des comptes et 1er commis de Chamillard, à la B. du 3 fév. 1706 au 10 juill. 1707; — de Charlotte Lemaire, femme de Robillard, à la B. du 28 fév. au 4 oct. 1706; — de Joseph de Lespinasse, seigneur de Pras, à la B. du 16 fév. au 5 juill. 1706; — de Madelaine Lallouette, femme de Rémy, à la B. du 10 mars au 4 oct. 1706. Le procès n'a pas été jugé.

10,569. — Pièces et correspondance concernant l'arrestation et la détention des accusés. Papiers saisis, se composant principalement de correspondances (1704-1710). — 563 ff.

10,570. — Papiers saisis (suite). — 121 ff.

10,571. — Nouvelles à la main, chansons et vers contre le Roi et Mme de Maintenon.

Dossier d'Antoine Le Prestre de Rosnay, directeur du bureau d'adresse, à la B. du 21 oct. au 24 déc. 1706; — d'Eustache La Pommeraye, commis au bureau de la poste, à la B. du 21 oct. au 24 déc. 1706; — de Charles Faulcon, commis au bureau de la poste, à la B. du 21 oct. au 24 déc. 1706; — de Nicolas Lorion, commis au bureau de la poste, à la B. du 21 oct. au 22 déc. 1706.

Procédure. Papiers saisis : correspondance, pièces de comptabilité, quelques nouvelles à la main des mois de sept.-oct. 1706, chansons (1706-1709). — 130 ff.

10,572-10,582. — Année 1707.

10,572. — Vingt-quatre dossiers, A-K. — 124 ff.

10,573. — Dix-sept dossiers, L-Po. — 358 ff.

10,574. — Quinze dossiers, Pr-Z. — 312 ff.

10,575. — Escroqueries.

Dossier de Jean-Antoine-Sébastien Benciolini, dit Malespine, — entré à la B. le 24 déc. 1707, transf. à Bicêtre le 1er mai 1708, — qui se donnait comme appartenant aux plus illustres familles d'Italie, se glissait dans la meilleure société, où il gagnait de l'argent en trichant au jeu. « Il a demeuré trois ans dans la ville de Tours, où il a fait une grosse figure, ayant deux

valets de chambre, trois laquais, un carrosse magnifique, a donné plusieurs bals aux dames de Tours, entre autres un à madame de La Place qui lui couta 500 écus. Toutes les dames de Tours étaient jalouses les unes des autres, principalement mademoiselle de Laroche-Moreau. »

Rapports de police. Lettres des ministres. Procédure. Papiers saisis, comprenant la correspondance de l'accusé (1706-1708). — 422 ff.

10,576 (in-fol.). — Faiseurs d'affaires dans les bureaux des ministres.

Dossier d'Élisabeth Vaymel, veuve de Pierre Becquet, intrigante qui faisait des affaires à la Cour et dans les bureaux des secrétaires d'Etat, pour de l'argent. « On ne voit pas qu'elle ait été emprisonnée, quoique M. d'Argenson l'ait interrogée; elle étoit probablement en chartre privée. » Note des commis aux Archives de la B., ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, carton *Bastille III,* p. 352.

Les pièces de procédure sont en déficit, le dossier se compose exclusivement de mémoires et projets pour l'utilité de l'État (1706-1707). — 352 ff.

10,577. — Espionnage et sortilèges.

Dossier de l'abbé du Bucquoy de Manican, ci-devant prieur de Nogent-sur-Seine, arrêté à Sens, écroué au For-l'Évêque le 23 sept. 1706, d'où il s'évada le même mois dans la nuit du 24 au 25. Arrêté à La Fère le 11 mai 1707, il fut conduit le 9 juin suivant à la B., d'où il s'évada le 5 mai 1709. Il fut arrêté à La Fère, comme il suivait une compagnie de mousquetaires du Roi. — Accusé de faux-saunage, d'espionnage, d'impiété et de sortilèges.

Voici le signalement qui fut imprimé et répandu après son évasion :

« SIGNALEMENT

DU nommé du Bucquoy, autrement dit de Manikan, du Duis, Becquet, le Mort, de Monceaux.

« Il est de moyenne taille, les cheveux noirs, tombant sur les épaules, et quelquefois pour se déguiser, il les noue par derrière et les retrousse par dessous une perruque, tantost aussi noire, et tantost claire, suivant qu'il veut se déguiser; le nez est un peu aquilain, les yeux un peu enfoncez, noirs et assez vifs. Il parle beaucoup, fait le Philosophe, veut faire connoistre dans ses discours qu'il est homme sçavant et de qualité, et qu'il mérite beaucoup de considération.

« Il a une veste à deux usages; elle est d'un costé de peau avec des boutons de cuivre, et de l'autre d'estoffe noire avec des boutons noirs, pour, suivant ses différentes idées, se déguiser, et une culotte brune, dans laquelle il cache bien des choses, sans qu'on s'en puisse apercevoir lors-

qu'on le foüille. On ne peut dire quel just'au-corps il peut avoir présentement, ayant laissé le sien.

« Ceux qui découvriront cet homme sont priez de le faire arrester, et d'en donner avis à Monsieur d'Argenson, Maistre des Requestes et Lieutenant Général de Police à Paris. »

Procédure. Documents relatifs à la détention et aux évasions de Du Bucquoy. Papiers saisis se composant de lettres, mémoires, placets au Roi, manuscrits divers (1706-1710). — 300 ff.

10,578. — Enlèvement de M. de Beringhem, 1er écuyer du Roi, par un parti hollandais entre Sèvres et Passy.

Dossier de Jacques de Chelleberg, ci-devant colonel d'un régiment suisse au service du roi de France, depuis lieutenant général des troupes de l'électeur de Bavière, entré à la B. le 27 mars 1707, sorti le 20 nov. 1714, avec un exil hors du royaume, soupçonné d'espionnage et de participation à l'enlèvement de M. de Beringhem.

Procédure. Papiers saisis sur Chelleberg se composant de lettres et passeports. — Dates extrêmes : 1683-1715. — 355 ff.

10,579. — Faiseurs d'affaires dans les bureaux des ministres.

Dossier de Marie Guchery, femme de Chaliveau, seigneur des Essarts, à la B. du 19 fév. au 17 août 1707; — de Pierre Harlande Longrais, officier d'invalides, à la B. du 19 fév. au 4 mai 1707; — d'Étienne Perrichon, notaire au Châtelet, à la B. du 20 au 24 fév. 1707, — et de Baptiste Tisserand, prisonnier d'ordre du Roi au Petit-Châtelet, — accusés de s'entremettre pour faire réussir des affaires dans les bureaux des ministres et obtenir des emplois et brevets, moyennant des sommes d'argent considérables.

Procédure. Notes de d'Argenson. Papiers saisis à Marie Chaliveau et à Longrais, se composant de lettres, de placets et mémoires adressés aux ministres, principalement à Chamillart (1706-1707). — 391 ff.

10,580. — Haute trahison.

Dossier de Pierre Genedot, professeur de mathématiques, de la compagnie des cadets gentilshommes de Charlemont, ingénieur du Roi, arrêté le 25 juill., conduit à la B. le 18 août, sorti le 25 sept. 1707, pour correspondance avec les Hollandais, auxquels il livrait les plans des forteresses du royaume. Genedot était un ingénieur de grande réputation.

Procédure. Papiers saisis consistant en lettres, documents militaires, épreuves de mathématiques, plans de forteresses, entre autres

le plan de Rocroy, un *Traité des fortifications*. Dans ces papiers, la copie d'une lettre du maréchal de Villars aux magistrats de la ville d'Ulm. — Dates extrêmes : 1686-1707. — 243 ff.

10,581. — Espionnage.

Papiers d'Ulric Jennius, professeur de mathématiques de la ville de Leipzig, provenant d'une perquisition faite chez lui et parafés suivant l'interrogatoire du 21 sept. 1707. Jennius fut tenu en chartre privée chez l'exempt de robe courte Aulmont. Ces papiers comprennent principalement la correspondance de Jennius des années 1703-1707. — 278 ff.

L'interrogatoire de Jennius, du 21 sept. 1707, était déjà en déficit au XVIII[e] siècle; voir une note du commis aux archives de la B., ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, carton *Bastille II*, p. 237.

10,582. — Jansénistes défenseurs de Port-Royal.

Dossier de Claude Lenoir, dit Saint-Claude, avocat, économe des religieuses de Port-Royal des Champs, à la B. du 20 nov. 1707 au 10 sept. 1715, et de Jean-Baptiste Lebrun, dit Desmarettes, maître de pension à Orléans, à la B. du 19 nov. 1707 au 12 oct. 1712. « Ils étoient des premiers de la cabale janséniste et grands partisans de Port-Royal. »

Procédure. Papiers saisis, consistant en lettres, mémoires et placets au Roi et à l'archevêque de Paris, concernant Port-Royal des Champs. Dates extrêmes : 1706-1715. — 614 ff.

10,583-10,585. — Année 1708.

10,583. — Treize dossiers, A-F. — 515 ff.
10,584. — Treize dossiers, G-Q. — 226 ff.
10,585. — Sept dossiers, R-Z. — 231 ff.

10,586-10,591. — Année 1709.

10,586. — Vingt-quatre dossiers, A-L. — 333 ff.
10,587. — Douze dossiers, M-Z. — 258 ff.

10,588. — 1° Visionnaire et auteur de libelles contre les Jésuites.

Dossier d'Antoine Blache, docteur en théologie, ancien curé de Rueil (dioc. de Paris), entré à la B. le 14 févr. 1710, transféré à Charenton, où il mourut le 29 janv. 1714.

Procédure. Pièces relatives à la détention de Blache à la B. Papiers saisis, consistant en lettres, et en divers opuscules imprimés dont Blache était l'auteur. (1706-1710.)

2° Malversations.

Dossier de René Davoust, trésorier de la duchesse d'Orléans, entré à la B. le 2 mars 1710, et mort le 4 mars suivant, des suites de la chute qu'il fit en voulant se sauver de chez Duval, exempt du guet, dans la maison duquel il avait été détenu avant d'être mis à la B.

Notes des commis aux archives de la B. et documents relatifs à la détention de Davoust (1710).

3° Espionnage.

Dossier de Jean-Baptiste Albert, comte de Bucquoy, ci-devant mousquetaire du Roi, depuis capitaine au régiment d'infanterie de Bassigny, à la B. du 22 févr. au 1er avril 1710. (Il ne faut pas confondre ce comte de Bucquoy avec l'abbé Du Bucquoy, de qui le dossier est inventorié ci-dessus n° 10,577.)

Procédure. « Extrait de plusieurs papiers écrits en langue étrangère, trouvés chez M. le comte de Bucquoy. » Papiers saisis, sans intérêt. (1697-1710.) — 269 ff.

10,589. — Livres et libelles contre la Religion, le Roi et l'État.

Dossier de Jean Bordes, libraire à Orléans, à la B. du 2 nov. 1710 au 31 mars 1711; — de Michel Courtois, imprimeur-libraire à Beauvais, à la B. le 18 juin 1710, transf. comme fou à Charenton; — de son fils, Laurent Courtois, à la B. du 18 juin 1710 au 31 mars 1711; — d'Antoine Galby, soldat aux gardes et garçon imprimeur, à la B. du 18 juin 1710 au 31 mars 1711; — de Jacques Amiot, maître libraire-imprimeur à Rouen, entré à la B. le 15 nov. 1710, transf. à Charenton le 1er avr. 1711; — de Pierre Millet, contrôleur au change de l'hôtel des Monnaies, à la B. du 28 oct. 1710 au 31 mars 1711, et de quelques autres, — jugés au Châtelet, pour impression et vente de livres et libelles diffamatoires contre la Religion, le Roi et l'État, entre autres l'*Histoire amoureuse des Gaules*.

Le dossier comprend, outre les pièces de procédure, des catalogues de livres, des placards et épreuves saisis sur les inculpés, entre autres : *Divers abus et nullités du Décret de Rome du 4 octobre* 1707. Sans lieu, 1708, in-12. — *Lettre sur les « Amen » du nouveau missel de Meaux*. Sans lieu, 1710, in-12. — Dates extrêmes : 1708-1711. — 524 ff.

10,590. — Sorcellerie et recherche de pierre philosophale.

Dossier de Marie-Madeleine Du Colombier, veuve de Jean Gaillard, à la B. du 26 mars 1709 au 29 déc. 1710; elle travaillait à la transmutation des métaux, faisait de l'or, disait la bonne aventure, et donnait des secrets pour l'amour et le jeu.

Procédure. Papiers saisis, consistant en lettres missives, formules magiques, recettes de drogues pour guérir les maladies. (1703-1710.) — 290 ff.

10,591. « Escroqueries dans le négoce des papiers de monnaie. »

Dossier de J.-J. Osmont, se disant intéressé dans les affaires du Roi, entré à la B. le 27 juin 1709, transf. à l'Hôpital général le 26 juill. 1714, et de Marie-Anne Leclerc, veuve de Louis Clément, notaire au Châtelet, entrée à la B. le 29 juin 1709, — jugés par d'Argenson et quatre conseillers au Châtelet, « pour s'être emparés par de mauvaises voyes de plusieurs lettres de monnaye et autres effets appartenant à des officiers, sous prétexte de les escompter ».

Procédure et documents relatifs à la détention des accusés. Papiers saisis, consistant en lettres missives et papiers d'affaires. Parmi les papiers saisis sur Osmont, se trouvent un certain nombre de mémoires concernant des réformes à faire dans l'État, et dont le plus important est intitulé : « Du parfait gouvernement d'un État. » (1702-1714.) — 413 ff.

10,592-10,596. — Année 1710.

10,592. — Vingt-six dossiers, A-G. — 245 ff.

10,593. — Vingt dossiers, H-Z. — 198 ff.

10,594. — Vol.

Dossier d'André Dupré, à la B. du 2 nov. 1710 au 26 mars 1712; — d'Augustin Duval, à la B. du 2 nov. 1710 au 24 mars 1712; — de Jean Desbordes, à la B. du 2 nov. 1710 au 24 mars 1712; — de Gaudinet Radet, dit Outreville, à la B. du 2 nov. 1710 au 24 mars 1712; — de Jean Baquet, à la B. du 11 mars 1710 au 24 mars 1712; — et de Charles Brouard, dit Beaulieu, à la B. du 19 avr. 1711 au 24 mars 1712, — tous domestiques de feu Mauricet de La Cour des Chiens, intéressé dans les fermes du Roi, coupables de recels et de divertissements faits à la succession de leur maître.

Procédure (1710-1712). — 216 ff.

10,595. — Papiers de Mainfroy, aide-major du régiment de Brescia;

qu'il avait laissés, avant de passer aux ennemis, entre les mains d'André Marchand. Ces papiers furent saisis, par ordre du Roi, signifié par une lettre de Voysin à d'Argenson, en date du 2 mars 1710.

Ces papiers consistent en comptes de dépenses faites pour le régiment dont Mainfroy était aide-major (1703-1708). — 458 ff.

10,596. « François traître à la patrie [1]. »

Dossier de Jean-Baptiste Monicart, trésorier de France, établi à Metz, détenu à la B. du 11 sept. 1710 au 28 nov. 1714, pour être entré en correspondance avec les ennemis de l'État; il était accusé d'avoir offert aux généraux ennemis de leur livrer une place forte.

Procédure et documents relatifs à la détention de Monicart (1710-1714). Papiers saisis, comprenant surtout la correspondance de Monicart de 1699 à 1710, un certain nombre de lettres du ministre Chamillart, des plans et projets pour le bien de l'État, pour l'établissement d'une loterie royale, des plans de campagne, etc. — 248 ff.

10,597-10,598. — Année 1711.

10,597. — Quinze dossiers, A-E. — 343 ff.
10,598. — Quinze dossiers, F-Z. — 381 ff.

10,599-10,604. — Année 1712.

10,599. — Quatorze dossiers, A-E. — 332 ff.
10,600. — Dix dossiers, F-La. — 300 ff.
10,601. — Huit dossiers, Le-N. — 348 ff.
10,602. — Dix dossiers, O-Z. — 278 ff.

10,603 (in-fol.). — Faux.

Dossier de Gabriel de Chatelus, à la B. par ordre du 9 nov. 1712, condamné à être pendu en place de Grève par jugement du 16 févr. 1713, et exécuté; — de Bonneval de Beaumanielle, conduit au Châtelet, où il fut condamné à garder prison par arrêt du 16 févr. 1713; — de Sconin, entré à la B. par ordre du 21 févr. 1712, sorti par ordre du 27 févr. 1714, — accusés d'avoir fabriqué ou mis en usage de fausses feuilles pour la fourniture des étapes aux troupes, dans les lieux où elles passaient.

Procédure. Documents relatifs à l'arrestation et à la détention des accusés. Papiers saisis. (1706-1714.) — 257 ff.

[1] Note des archivistes du XVIII[e] s.

10,604 (in-fol.). — Colportage de libelles et de livres prohibés.

Dossier de Jacques Coquaire, ci-devant domestique, depuis enseignant le latin et l'arithmétique, entré à la B. le 22 sept. 1712, sorti le 3 sept. 1713, avec un exil à Rennes, rentré à la B. le 15 juin 1715, sorti le 12 sept. suivant; — de Charles Coquaire, employé dans les fourrages de Flandre, en qualité de directeur, à la B. du 22 sept. au 24 oct. 1712; « accusés de colporter, vendre et débiter des livres de contrebande contre l'État, la Religion, les personnes constituées en dignité, les religieux et la constitution *Unigenitus* ».

Procédure. Rapports de police. (1712-1715.) — 97 ff.

10,605-10,613. — Année 1713.

10,605. — Vingt dossiers, A-C. — 213 ff.

10,606. — Vingt-trois dossiers, D-G. — 290 ff.

10,607. — Trente et un dossiers, H-M. — 327 ff.

10,608. — Dix-sept dossiers, N-Z. — 233 ff.

10,609. — Religion prétendue réformée.

Dossier de Pierre Hamen, avocat au Parlement, à la B. du 18 mars au 9 mai 1713, pour fait de religion; il avait déjà été à la B. en 1697 pour espionnage.

Procédure. Papiers saisis (correspondance). — Dates extrêmes : 1679-1713. — 457 ff.

10,610. — Suite du précédent. — 385 ff.

10,611 (in-fol.). — Voleurs et assassins de grand chemin.

« A la paix qui fut signée le 11 avril 1713, par les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne, du duc de Savoye, du roy de Portugal, du roy de Prusse et des Provinces-Unies, et à celle qui fut conclue et signée à Rastatt par le maréchal de Villars et par le prince Eugène de Savoye, le 6 mars 1714, après la longue guerre de 1701 pour la couronne d'Espagne, le Roy fit une réforme très considérable dans ses troupes, ce qui répandit par tout le royaume une multitude de soldats réformés et de brigands, qui voloient et assassinoient à toute outrance. Ceux de ces voleurs qui furent arrêtés les premiers dans les différentes provinces, les tribunaux des lieux instruisirent leurs procès. On arrêta aussi, en grand nombre, à Paris, des voleurs et vagabonds qui avoient couru les provinces et qui se trouvoient complices ou en relation avec ceux qu'on arrêtoit dans le royaume, ce qui donna lieu au Roy de faire expédier des commissions particulières du Conseil à M. d'Argenson, lieutenant général de police, tant pour faire le procès

aux délinquans, qu'il avoit fait arrêter à Paris, que pour correspondre avec les juges de province et travailler de concert avec eux par l'apport réciproque des charges et informations faites contre ces criminels. Les dénommés ci-après ont été arrêtés et impliqués dans l'affaire générale instruite contre ces voleurs et assassins. » Note des commis aux Archives de la B., ARCHIVES DE LA PRÉF. DE POLICE, carton *Bastille III*, pp. 565-566.

Dossier de Honoré Berthe, Jacques Froger, Charles Jahan, Pierre Langlois dit Leblond, et consorts, — les accusés sont au nombre de 77, — voleurs de coches et assassins de courriers, voleurs de grand chemin.

Procédure (1713-1715). — 727 ff.

10,612. — Divertissements.

Dossier de Nicolas Jennepin, secrétaire du sieur de Versoris, intendant de l'Hôtel des Invalides, commis le 3 mai 1710 à la recette des deniers provenant de la vente des charges des médecins et chirurgiens d'armées; il fut détenu au Grand-Châtelet pour s'être absenté furtivement sans avoir rendu compte de la recette, comme aussi d'avoir abusé de sa place de secrétaire de l'Hôtel des Invalides, pour exiger, sous de faux prétextes, de l'argent de divers marchands et entrepreneurs de l'hôtel. Jugé par le présidial du Châtelet, en suite d'un arrêt du Conseil en date du 15 avr. 1713; mis hors de prison, du consentement de ses créanciers, par jugement du 11 sept. 1715.

Procédure. Papiers saisis, consistant en pièces de comptabilité et correspondances. — Dates extrêmes : 1700-1714. — 527 ff.

10,613 (in-fol.). — Instruction contre Jacquet et Bertangles, accusés de dégradations et malversations dans la forêt de Lyon (1711-1713). — 120 ff.

10,614-10,618. — Année 1714.

10,614. — Trente et un dossiers, A-F. — 217 ff.
10,615. — Neuf dossiers, G. — 284 ff.
10,616. — Vingt-cinq dossiers, H-R. — 159 ff.
10,617. — Douze dossiers, S-Z. — 238 ff.

10,618. — Ouvriers déserteurs.

Dossier de Jeanne de La Pommeraye, à la B. du 15 oct. 1714 au 24 déc. 1715; — de Mathieu Laurent, sieur de Vauchoux, gentilhomme verrier, à la B. du 31 juill. 1714 au 23 déc. 1715; — de Claude Saz, ouvrier de la manufacture royale de Saint-Gobain, au For-l'Evêque d'ordre du Roi, — pour avoir voulu passer dans les pays étrangers (Angleterre et Espagne),

afin d'y établir des manufactures de glaces, et avoir tenté d'embaucher des ouvriers de la manufacture de Saint-Gobain.

Procédure et correspondances saisies (1713-1727). — 416 ff.

10,619-10,622. — Année 1715.

10,619. — Vingt-six dossiers, A-C. — 184 ff.
10,620. — Onze dossiers, D-F. — 288 ff.
10,621. — Trente-quatre dossiers, G-P. — 244 ff.
10,622. — Dix-huit dossiers, R-Z. — 198 ff.

10,623-10,626. — Année 1716.

10,623. — Vingt-huit dossiers, A-D. — 348 ff.
10,624. — Dix-huit dossiers, E-La. — 437 ff.
10,625. — Dix-huit dossiers, Le-N. — 138 ff.
10,626. — Dix-neuf dossiers, O-Z. — 195 ff.

10,627-10,633. — Année 1717.

10,627. — Trente dossiers, A-B. — 392 ff.
10,628. — Dix dossiers, C. — 209 ff.
10,629. — Vingt-neuf dossiers, D. — 479 ff.
10,630. — Vingt-deux dossiers, E-H. — 404 ff.
10,631. — Vingt-huit dossiers, I-L. — 249 ff.
10,632. — Trente dossiers, M-Pe. — 350 ff.
10,633. — Quarante dossiers, Pi-Z. — 499 ff.

10,634-10,636. Affaire Aymar Pellissier.

Dossier d'Aymar Pellissier, bourgeois de Paris, et de sa femme, Nicole-Françoise Charlot, à la B. du 13 août 1717 au 29 nov. 1720. La cause de cet emprisonnement est mystérieuse, les pièces de procédure sont en déficit. Aymar Pellissier soutenait depuis l'année 1713, contre Antoine Paris, receveur général des finances, et Claude Paris-La Montagne, secrétaire du Roi, frères de Joseph Paris-Du Verney, un procès en revendication de l'héritage de son frère, Claude Pellissier, négociant en Espagne, qui avait laissé son bien aux frères Paris par un testament du 29 déc. 1712. Cet héritage comprenait une fortune considérable. Les époux Pellissier sortirent de la B. avec

une lettre de cachet qui les exilait en Dauphiné. Nous lisons dans une pétition en date du mois d'oct. 1721, adressée à d'Aguesseau, chancelier de France, et écrite de la main de Nicole Pellissier : « ...Les persécutions des lettres de cachet par eux (les frères Paris) surprises et les prisons qu'ils ont fait souffrir aux supplians, tant du Petit-Chatelet pendant neuf mois, que trois ans et demi de Bastille, et celle d'exil du 5 juillet dernier, avec menace par M. de La Vrillière de les mettre à Bicêtre, ne sont que pour faire périr toutes les justes instances et même les supplians, qui souffrent très fort, puisque, non contens de les avoir dépouillés de tous biens, jusques aux vivres qui leur manquent, on leur ôte la liberté d'agir en leurs affaires pour les faire juger... »

D'après une note des commis aux archives de la B., les époux Pellissier étaient accusés « d'avoir composé des libelles diffamatoires contre le gouvernement de l'État et de les avoir fait copier et répandre dans le public ». Suit la transcription de l'un de ces mémoires.

« RÉFLEXION

de gens d'honneur intéressés pour le bien de l'État.

Est-il possible que M. le Régent, aussi éclairé et bien intentionné comme il est, ne voye pas le précipice où il jette tout un royaume, en ruinant le peuple par la perte du commerce et par un agiot diabolique qu'il permet, pour ne pas dire qu'il autorise? Personne n'ignore que Noailles, son ministre, et son banquier de Law, sont les auteurs de tout ce désordre. Faut-il qu'un malheureux étranger, qui a été pendu en effigie pour avoir fait banqueroute en Angleterre et à Venise, ait toute la confiance et la protection d'un Régent, au préjudice des vrays et bons sujets du Roy, sous l'apas de quelque argent qu'il a emporté de ces deux États, et qu'il suppose avoir gagné au jeu! Il en sera sans doute de même du fond qu'on lui confie ici, d'accord avec certaines gens, qui le feront enfuir avec quelques millions et qui enlèveront le reste à leurs profits. Croit-on que l'on soit aveugle? Non, on a des yeux pour prévoir que cela arrivera.

On est encore surpris que M. de Noailles se laisse envelopper par les Paris, gens de néant, dangereux et très pernicieux à l'État, avérés fripons par plus de deux cents dénonciations faites contr'eux en la Chambre de justice, une desquelles a été présentée par un religieux de La Mercy à M. de Fourqueux, qui ne l'a pas voulu recevoir, quoy qu'elle fût de plus de 5 millions de livres qu'ils ont volées au Roy, à Ramilly, l'ors de la bataille. La dite dénonciation fut cependant apostillée, à la marge, de la main de M. de Fourqueux, mais il ne voulut pas en donner son récépicé. M. de La Moignon l'a vue entre les mains du religieux à qui il dit que cela regardoit M. le Procureur général de la Chambre. Il est certain que M. de Noailles a pleine connoissance de toutes ces dénonciations et a dit à M. de Fourqueux de passer cela sous silence, ce qui fait voir le triomphe du vice et l'accablement de la vertu. Les requêtes et factums répandus dans le public par les sieurs Martinot et Pellissier font bien voir de quoy lesdits sieurs Paris sont capables, et prouvent, aussi bien que les dites dénonciations, une infinité de

faussetés, parjures, afirmations fausses, vols et violences, concussions et fraudes, et ont été condamnés à la Cour des aydes, où ils sont connus, en 50,000 lb. de dommages et intérêts envers le dit Martinot, fermier de M. de Bercy.

Le sieur Gabriel, avocat au Conseil, a poursuivi avec succès, au nom de plusieurs commis des vivres qu'ils avoient fait emprisonner, à qui ils avoient volé leurs effets, registres et pièces justificatives de leur compte, pour ne les point payer, ce qui prouve que ce sont gens dangereux et hardis fripons.

On s'étonne comment un ministre peut se servir et admettre de tels bandits que les Paris, dans le maniement des finances, eux qui, de tous tems, ont fait le billonnage et fait passer les espèces du royaume dans les pays étrangers, où ils ont partie de leurs effets.

Ils ne cherchent qu'à se rendre maîtres du Régent et du ministre, en leur faisant faire, sans y penser, des choses injustes, pour les tenir dans leurs fillets, comme ils ont fait à Mrs Desmaretz et Bercy, et, ensuite, mettre au jour, lors de la majorité du Roy, les mémoires qu'ils ont faits contre le gouvernement, la Régence et les ministres, afin de se rendre toujours nécessaires.

Ils payent des gens pour aller dans tous les caffés et autres lieux publics, même dans les appartements de M. le Régent, pour publier que ceux qui parleront contr'eux seront marqués à la lettre rouge, mais on ne les craint pas, quoy que dangereux; cela est si vray, qu'ils ont l'audace de se faire apporter des feuilles tous les quinze jours ou des états de tout ce qui se reçoit et paye dans les fermes générales, séparément les cinq grosses fermes, affin d'en sçavoir le produit. Ils veulent aussi obliger les fermiers des postes et du tabac à en faire de même. Ils ont demandé la même chose à Mrs les gardes du Trésor royal, qui n'ont pas été si faciles que ces premiers, ayant fait leurs remontrances à M. le Régent, qu'ils ne pouvoient pas dépendre de gens de cette étofe, qui mériteroient d'être brulés dans leur hôtel de La Force, qu'ils ont eu l'insolence d'achepter. Cela convient bien à des gueux comme eux qui étoient, il y a peu de tems, soldats aux gardes, n'ayant pas de quoy vivre. Ces malheureux ont la témérité de vouloir empiéter sur tout, et ont toujours abîmé ceux qui leur ont fait leur fortune, et leurs confrères, comme Buisson, qu'ils ont chassé des vivres; Castille et Bombarde, dont ils ont volé les portefeuilles; les receveurs généraux, qu'ils ont fait supprimer et fait une nouvelle manière de régir les finances pour s'en approprier la direction de la caisse; et, à présent, le changement qu'ils veulent faire aux fermes du Roy, jusqu'à vouloir avoir inspection sur toutes les finances, afin de mieux pêcher à l'eau trouble, et de soutenir le faste et la dépence horrible qu'ils font dans leurs maisons, et qui surpasse de beaucoup celle de M. le Régent. M. le prince Charles, et autres seigneurs, s'abaissent très fort d'aller manger à la table de ces scélérats échapés du gibet, qui ne leur peut fuir, car il ne perd jamais sa proye.

Tout le monde s'étonne de cela, qui ne fait point d'honneur à ces sei-

gneurs, et de ce que l'on souffre des gueux de rien, qui veulent passer sur le ventre à bien des gens de probité, qui travailleroient mieux qu'eux pour l'interrest du Roy et de l'État. Si on veut avoir le repos et rendre le peuple heureux, il faut enfermer ces coquins à la Bastille et recevoir les plaintes qu'on a faites et autres que l'on fera contr'eux, et punir ceux qui ne le prouveront pas, ce qui soulagera le peuple qu'ils oppriment et font mourir de faim : a quoy il faut remédier promptement, sinon on verra, avant qu'il soit peu, une cruelle tragédie.

Rien n'est plus odieux que les dernières propositions faites au Conseil sur les rentes, sur tout le bien public et sur le pain, par le conseil de ces misérables, qui inspirent d'aussi horribles sentiments à M. de Noailles. Cela crie vengeance devant Dieu, et l'on espère, avant qu'il soit peu, si on ne les enferme pas, leur faire sentir ce qu'ils méritent, car sans M. le chancelier tout étoit perdu. » ARCH. DE LA PRÉF. DE POLICE, carton *Bastille III*, pp. 671-677.

Cette affaire, négligée par Ravaisson, mériterait une étude attentive.

10,634. — Papiers trouvés chez Aymar Pellissier sous les scellés, et documents relatifs à sa détention à la B. (1667-1720). — 429 ff.

10,635. — Papiers relatifs au procès soutenu par Aymar Pellissier contre les frères Paris au sujet de l'héritage de feu Claude Pellissier son frère; et autres documents postérieurs à la mise en liberté des époux Pellissier, relatifs à des affaires de famille (1710-1724). — 487 ff.

10,636. — Correspondance d'Aymar Pellissier (1696-1724). — 829 ff.

10,637-10,650. — Année 1718.

10,637. — Vingt-neuf dossiers, A-Bi. — 365 ff.
10,638. — Vingt-six dossiers, Bl-Bu. — 353 ff.
10,639. — Dix-neuf dossiers, Ca-Che. — 379 ff.
10,640. — Vingt-trois dossiers, Cho-Dek. — 408 ff.
10,641. — Vingt et un dossiers, Del-Dul. — 276 ff.
10,642. — Trente dossiers, Dum-F. — 326 ff.
10,643. — Trente et un dossiers, G-J. — 349 ff.
10,644. — Vingt-cinq dossiers, Lab-Leg. — 387 ff.
10,645. — Trente-quatre dossiers, Lel-Mir. — 392 ff.
10,646. — Quatorze dossiers, Mol-O. — 225 ff.
10,647. — Trente-six dossiers, P-R. — 389 ff.
10,648. — Vingt-cinq dossiers, S-T. — 313 ff.

10,649. — Douze dossiers, U-Z. — 258 ff.

10,650. — Affaire de l'abbé Fleury.

Dossier de F.-J. Fleury, curé de Saint-Victor d'Orléans, accusé faussement d'avoir fabriqué une lettre sur la constitution *Unigenitus*, signée de l'évêque d'Orléans, et adressée au Régent. Son calomniateur se nommait Massuau, marchand à Orléans. — Fleury était entré à la B. le 26 avr. 1718; il y mourut le 16 avr. 1719.

« M. le ministre de la guerre vint voir Fleury huit jours avant sa mort, qui étoit en parfaite santé, et après une longue conférence qu'ils eurent ensemble, ce ministre lui promit et l'assura de sa liberté au plus tard dans quatre jours; quand ce prisonnier vit ce temps expiré, il ne put ni boire ni manger, le chagrin s'empara de lui. Somme totale, il en mourut, et quand M. Leblanc apprit sa mort, il en fut au désespoir, parce que ce fut par oubli que sa liberté ne fut pas envoyée au Château, ayant été expédiée le lendemain qu'elle lui fut promise. » Note de Duval, secrétaire de la Lieutenance de police.

L'accusateur de Fleury, J.-A. Massuau, détenu d'ordre du Roi au For-l'Évêque, où il s'était rendu lui-même, obtint des lettres de rémission (avr. 1719) en faveur de l'aveu qu'il avait fait de son crime.

Procédure. *Mémoire pour M^re^ François-Jacques Fleury, curé de la paroisse de Saint-Victor d'Orléans, prisonnier à la Bastille, accusé; contre M^r^ le Procureur général de la chambre séant au château de l'Arsenal, accusateur.* Documents relatifs à la détention de Fleury. Quelques manuscrits sans importance saisis sur l'accusé. (1719-1720.) — 272 ff.

10,651-10,676. — Année 1719.

10,651. — Quinze dossiers, A. — 203 ff.
10,652. — Vingt-quatre dossiers, Ba-Ben. — 337 ff.
10,653. — Vingt-sept dossiers, Ber-Boi. — 315 ff.
10,654. — Vingt-cinq dossiers, Bon-Bu. — 271 ff.
10,655. — Quarante dossiers, C. — 428 ff.
10,656. — Trente-cinq dossiers, Da-De. — 442 ff.
10,657. — Vingt-quatre dossiers, Di-Dun. — 290 ff.
10,658. — Dix-sept dossiers, Dup-E. — 230 ff.
10,659. — Vingt et un dossiers, F. — 303 ff.
10,660. — Trente et un dossiers, Ga-Gued. — 374 ff.
10,661. — Vingt-quatre dossiers, Guer-H. — 303 ff.

10,662. — Onze dossiers, I-K. — 159 ff.
10,663. — Vingt-huit dossiers, La. — 346 ff.
10,664. — Vingt-trois dossiers, Leb-Lel. — 313 ff.
10,665. — Dix-neuf dossiers, Lem-Les. — 246 ff.
10,666. — Dix-sept dossiers, Let-Lu. — 201 ff.
10,667. — Onze dossiers, Mag-Mal. — 360 ff.
10,668. — Vingt-huit dossiers, Man-Maz. — 371 ff.
10,669. — Quatorze dossiers, Me-Mi. — 242 ff.
10,670. — Vingt-trois dossiers, Mo-O. — 237 ff.
10,671. — Vingt dossiers, Pa-Pe. — 275 ff.
10,672. — Vingt-huit dossiers, Pi-Ri. — 311 ff.
10,673. — Trente et un dossiers, Ro-Si. — 366 ff.
10,674. — Vingt-cinq dossiers, So-T. — 232 ff.
10,675. — Vingt-neuf dossiers, U-Z. — 275 ff.

10,676. — Escroqueries.

Dossier de la femme Chappé, dite Dumesnil, et des nommés Letellier et Dulioure, au For-l'Évêque et à Bicêtre par ordres des 2 et 22 juill. 1719.

Rapports de police et procédure (1729-1740). — 179 ff.

10,677-10,678. Affaire du duc et de la duchesse du Maine. — Correspondance contre les intérêts de l'État avec la cour d'Espagne, par l'entremise du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, et complot contre le Régent, pour les droits à la couronne de France, des princes légitimés, en cas d'extinction de la maison royale, et pour rétablir le duc du Maine dans le pouvoir que le testament de Louis XIV lui avait donné.

Une partie des documents relatifs à cette affaire sont en déficit, entre autres les documents concernant Rose de Launay, confidente de la duchesse du Maine, prisonnière à la B., de qui les charmants mémoires ont répandu sur ce procès une si vive lumière. Les documents conservés concernent :

Le cardinal de Polignac;

Louis Brigault, Oratorien, chanoine de la cathédrale de Cambrai, abbé titulaire du prieuré de La Boisse, au diocèse de Lyon, à la B. du 9 déc. 1718 au 29 sept. 1721;

Catherine Marette, servante de l'abbé Brigault, à la B. du 12 déc. 1718 au 12 janv. 1720;

Daniel Bargeton, avocat au Parlement, à la B. du 29 déc. 1718 au 15 mai 1719;

Nicolas de Malezieux, chancelier de Dombes, à la B. du 29 déc. 1718 au 2 févr. 1720;

Claude Dadvisard, avocat général au parlement de Toulouse, à la B. du 29 déc. 1718 au 23 oct. 1719;

Jacques Lagasse, secrétaire de Dadvisard, à la B. du 29 déc. 1718 au 15 mai 1719;

Pierre-Noël de La Jonquière, maître de camp de cavalerie, entré le 12 avr. 1719 à la B., où il mourut le 1er oct. 1723;

Claude Lecamus, Bénédictin, directeur des religieuses bénédictines de Montmirel (Montmirail), dioc. de Soissons, à la B. du 14 janv. 1719 au 15 févr. 1720;

Marie-Louise de Constant, veuve du chevalier de Chauvigny de Blot, à la B. du 18 janv. 1719 au 12 janv. 1720;

François Lejay de Bussy, colonel de cavalerie, à la B. du 24 janv. 1719 au 29 juill. 1721;

Hyacinthe Bernard, Jacobin;

Dominique Natucci, écuyer de l'envoyé de Toscane, à la B. du 2 mars 1719 au 30 janv. 1721;

Claude Thouvenin, prêtre, à la B. du 30 janv. 1719 au 12 janv. 1720;

Francois Castellot, quincaillier à la B. du 17 févr. au 13 sept. 1719;

François de Montaigu, chevalier de Boisdavy, à la B. du 29 avr. au 31 déc. 1719;

De Lagrange, capitaine au régiment de dragons de Flavacourt, au service d'Espagne, entré le 1er mars 1719 à la B., où il mourut le 18 juin 1722.

10,677. — Papiers de procédure. Procès-verbal, par Trudaine, prévôt des marchands, qui s'est transporté au château de Sceaux pour faire la recherche et la visite des papiers du duc du Maine (1718, 29 déc.). Lettres de cachet pour l'arrestation des inculpés. Interrogatoires des prisonniers et documents relatifs à leur détention. (1718-1725.) — 158 ff.

10,678. — 1° Dossiers particuliers de Boisdavy, de l'abbé Brigault, de Dadvisard, de La Jonquière, de l'abbé Lecamus et de l'abbé Thouvenin, comprenant leur correspondance des années 1716-1719.

2° Notes prises par Duval, secrétaire de la Lieutenance de police, et ses commis, et par les commissaires des papiers de la B. nommés en 1789, sur les dossiers de l'affaire du duc du Maine. — 500 ff.

10,679-10,687. SOULÈVEMENT DE LA NOBLESSE BRETONNE CONTRE LE RÉGENT.

Par lettres patentes du 3 oct. 1719, fut établie une Chambre royale séante à Nantes, à l'effet d'informer contre les complots qui s'étaient faits depuis quelque temps dans la province de Bretagne et lieux circon-

voisins, contre le service du Roi et le repos de la province : attroupements de gentilshommes associés entre eux, amas d'armes, de poudre et de munitions, enrôlements de soldats, achats de chevaux, pratiques secrètes au dedans et au dehors du royaume, projets de traités avec une puissance étrangère, opposition à main armée à la levée des deniers du Roi, assemblées illicites, résistance à l'exécution des ordres royaux et refus d'y obéir. Les accusés décrétés de prise de corps, contre lesquels a été ouverte une instruction, ont été en grand nombre; les principaux, Crisogon-Clément de Guer, marquis de Pontcallec, François Du Coëdic, capitaine réformé à la suite du régiment dragon de Belabre, Thomas Siméon de Montlouis, Laurens Lemoyne, chevalier de Talhouët, Louis Talhouët de Bonamour, furent condamnés à la peine capitale par arrêt du 26 mars 1720. L'instruction contre leurs complices fut continuée; la Chambre royale, séante à Nantes, fut transférée à Paris par lettres patentes du 14 avr. 1720.

10,679. — Pièces de procédure, perquisitions, interrogatoires, récolements (15 sept.-20 nov. 1719). — 365 ff.

10,680. — Suite du précédent (20 nov.-7 déc. 1719). — 454 ff.

10,681. — Suite des précédents (7 déc.-31 déc. 1719). — 486 ff.

10,682. — Information faite par le sieur Chebrou, seigneur du Petit-Chasteau, conseiller du Roi, lieutenant général de police de la sénéchaussée de Poitou, subdélégué de la chambre royale de Nantes, commencée le 21 nov. 1719 et finie le 30 déc. 1719.

Papier. 325 sur 205 millim. Écriture du XVIII[e] s. 368 ff. Cartonnage gris.

10,683. — Pièces de procédure, perquisitions, interrogatoires, récolements (3 janv.-18 janv. 1720). — 256 ff.

10,684 (in-fol.). — Suite du précédent (19 janv.-14 avr. 1720). — 606 ff.

10,685. — Dossiers de J.-B. d'Andigné, sieur de La Chasse; de Jacques Bellondeau; de Marc-Antoine de Boisbaudry; de Louis Talhouët de Bonamour; de François de Trevelec, seigneur de Bourneuf; de Catherine Brudan; de Guy-Marie de Chemendy, sénéchal du Farouët; de Louis-Joseph Le Clerc; de Michel, chevalier de Coerorgant; de François Du Coëdic; du marquis de Coëtlogon; de Louis Croezer; d'Olivier Dufresne, seigneur de Groasfroment; de Pierre-François Lemaintier, chevalier Des Granges; d'Olivier de La Houssaye; d'Antoine de Kersulguen de Villeneuve; de Joseph-Luc de Kernezné, marquis de La Roche; du chevalier de Lantillac; du comte de Lambilly; de Louis-Sébastien Du Lattay (1719-1720). — 293 ff.

10,686. — Dossiers de Gilles Madéran; de la demoiselle de Montlouis; du marquis de Pontcallec; de François de Coué de Salareun; du comte de Tournemine, et du sieur de Villegley. — Procédure et papiers saisis (1715-1720). — 363 ff.

10,687 (in-fol.). — 1° Conclusions du procureur général Aubéry de Vastan (15 mars 1720). Arrêts de condamnation (26 mars 1720). Ordonnances relatives aux titres, biens et propriétés des condamnés (avr. 1721). — 2° Notes prises par Duval et ses commis, et les commissaires des papiers de la B., sur les dossiers des nobles de Bretagne; entre autres, une liste de tous les accusés en cette affaire, contenant leurs noms, leurs qualités et les jugements dont ils ont été l'objet. — 177 ff.

10,688-10,695. Affaire du visa.

Abus, malversations et faux, commis dans la liquidation des effets royaux, falsifications de billets de banque et négociations frauduleuses de papiers royaux.

Les accusés, dans cette affaire, ont été au nombre de 102, dont 73 ont été emprisonnés à la Bastille, au For-l'Évêque et au Châtelet.

L'action judiciaire, instruite par la Chambre de l'Arsenal et le Châtelet, a duré de 1719 à 1729.

Les principaux accusés, Lapierre de Talhouët, maître des requêtes, l'abbé Clément, Daudé et Gally, furent condamnés à mort par jugement de la Chambre de l'Arsenal en date du 27 août 1723.

10,688. — Procédure : procès-verbaux de capture et de scellés, interrogatoires, récolements, arrêts. Papiers saisis chez les accusés et servant de preuves à l'accusation. (1719.) — 88 ff.

10,689. — Suite du précédent (1720, janv.-avr.). — 271 ff.

10,690. — Suite des précédents (1720, mai-déc.). — 361 ff.

10,691. — Suite des précédents (1721). — 328 ff.

10,692. — Suite des précédents (1722). — 200 ff.

10,693. — Suite des précédents (1723). — 181 ff.

10,694. — Suite des précédents (1724, 1725 et 1727). — 334 ff.

10,695. — Notes prises par Duval, secrétaire de la Lieutenance de police, et ses commis, par Chevalier, major de la B., et par les commissaires des papiers de la B., sur les dossiers de l'affaire du *Visa*. — 104 ff.

10,696-10,713. — Année 1720.

10,696. — Quinze dossiers, A-Ba. — 335 ff.
10,697. — Dix-huit dossiers, Be-Bi. — 238 ff.
10,698. — Vingt-trois dossiers, Bl-Bu. — 241 ff.
10,699. — Vingt et un dossiers, C. — 245 ff.
10,700. — Dix-neuf dossiers, Da-De. — 207 ff.
10,701. — Vingt et un dossiers, Di-Du. — 300 ff.
10,702. — Vingt-cinq dossiers, E-G. — 312 ff.
10,703. — Douze dossiers, H. — 197 ff.
10,704. — Onze dossiers, J-K. — 135 ff.
10,705. — Vingt dossiers, La. — 186 ff.
10,706. — Vingt-trois dossiers, Le-Lu. — 265 ff.
10,707. — Neuf dossiers, Ma. — 315 ff.
10,708. — Vingt-quatre dossiers, Me-O. — 332 ff.
10,709. — Vingt et un dossiers, P. — 298 ff.
10,710. — Onze dossiers, Q-R. — 135 ff.
10,711. — Quatorze dossiers, S. — 154 ff.
10,712. — Dix dossiers, T. — 190 ff.
10,713. — Onze dossiers, U-Z. — 140 ff.

10,714-10,726. Contrebandiers.

Contrebande, faux-saunage et rébellion aux ordres et officiers du Roi. Il y eut plusieurs affaires. Dans la principale, les accusés, détenus à la B. et dans les autres prisons de Paris, ont été au nombre de 123, dont 3, Maréchal, Landouzy, dit le Dragon, et Desenne, ont été condamnés par le Parlement à être pendus.

10,714. — Procédure (1720-1721). — 160 ff.
10,715. — Suite du précédent (1722). — 180 ff.
10,716. — Suite des précédents (1723). — 153 ff.
10,717. — Suite des précédents (1724, janv.-mars). — 414 ff.
10,718. — Suite des précédents (1724, avr.-déc.). — 480 ff.
10,719. — Suite des précédents (1725, janv.-mai). — 311 ff.
10,720. — Suite des précédents (1725, juin-juill.). — 357 ff.
10,721. — Suite des précédents (1725, août-déc.). — 223 ff.
10,722. — Suite des précédents (1726-1727). — 674 ff.
10,723. — Suite des précédents (1728, janv.-mars). — 117 ff.
10,724. — Suite des précédents (1728, avr.-août). — 334 ff.
10,725. — Suite des précédents (1728, août-oct.). — 473 ff.

10,726. — Suite des précédents (1728, oct.-déc.). — 642 ff.

10,727-10,739. — Année 1721.

10,727. — Trente dossiers, A-Be. — 393 ff.
10,728. — Vingt-deux dossiers, Bi-Bu. — 263 ff.
10,729. — Vingt-deux dossiers, C. — 321 ff.
10,730. — Vingt-quatre dossiers, D. — 339 ff.
10,731. — Trente-trois dossiers, E-K. — 358 ff.
10,732. — Quarante et un dossiers, L. — 504 ff.
10,733. — Vingt-trois dossiers, M. — 327 ff.
10,734. — Vingt-deux dossiers, N-P. — 322 ff.
10,735. — Dix-huit dossiers, Q-S. — 307 ff.
10,736. — Dix-neuf dossiers, T-Z. — 228 ff.

10,737. — Faux.

Dossier de Barthélemy, chevalier de Frazans, à la B. du 12 oct. 1721 au 16 févr. 1729; — d'Armand Gillot, dit d'Antigny, à la B. du 12 oct. 1721 au 11 déc. 1725; — d'Isaac Simon, Juif de Landau, à la B. du 13 oct. 1721 au 23 juill. 1724; — de Claude Follin, prieur de l'Assomption de Villecomte, à la B. du 14 au 22 oct. 1721; — de J.-Fr. Gally, à la B. du 14 oct. au 25 nov. 1721, — et de Marie-Jeanne Desfriches-Rameau, à la B. du 14 au 29 oct. 1721, — pour falsification de billets et de lettres de change.

Rapports de police. Procédure. Documents relatifs à la détention des accusés. Correspondance saisie. (1720-1729.) — 325 ff.

10,738. — Juif usurier.

Dossier de Nathan de Morhange, marchand juif de la ville de Metz, arrêté le 7 janv. 1721 et conduit au For-l'Évêque, pour usure et friponneries; mis en liberté le 11 mars 1722; il fut arrêté une seconde fois le 27 juill. 1727 et conduit au Grand-Châtelet.

Procédure. Correspondance. Notes et rapports de police. — Dates extrêmes : janv. 1721-août 1750. — 447 ff.

10,739. — Dossier de Nicolas Servin, enfermé au For-l'Évêque pour agiotage et dettes. — Correspondance. Notes et rapports de police. (1721-1727.) — 183 ff.

10,740-10,763. — Année 1722.

10,740. — Quinze dossiers, A. — 209 ff.
10,741. — Dix-neuf dossiers, Ba-Ben. — 333 ff.
10,742. — Quarante et un dossiers, Ber-Br. — 584 ff.
10,743. — Vingt dossiers, Ca-Cha. — 232 ff.
10,744. — Quinze dossiers, Che-Cor. — 244 ff.
10,745. — Treize dossiers, Cos-Cr. — 225 ff.
10,746. — Trente-deux dossiers, Da-De. — 338 ff.
10,747. — Trente-neuf dossiers, Dh-Du. — 367 ff.
10,748. — Dix-neuf dossiers, E-F. — 277 ff.
10,749. — Huit dossiers, Ga. — 280 ff.
10,750. — Onze dossiers, Ge-Go. — 223 ff.
10,751. — Neuf dossiers, Gr-Gu. — 260 ff.
10,752. — Vingt-trois dossiers, H-K. — 252 ff.
10,753. — Quarante et un dossiers, La. — 514 ff.
10,754. — Quarante et un dossiers, Le. — 458 ff.
10,755. — Dix dossiers, Lh-Ly. — 200 ff.
10,756. — Dix-neuf dossiers, Ma. — 285 ff.
10,757. — Dix-huit dossiers, Me-Mo. — 300 ff.
10,758. — Neuf dossiers, N-O. — 134 ff.
10,759. — Trente-deux dossiers, P-Q. — 385 ff.
10,760. — Vingt-deux dossiers, R. — 284 ff.
10,761. — Seize dossiers, S. — 274 ff.
10,762. — Huit dossiers, T. — 202 ff.
10,763. — Vingt-deux dossiers, U-Z. — 315 ff.

10,764-10,804. — Année 1723.

10,764. — Dix-sept dossiers, A. — 275 ff.
10,765. — Douze dossiers, Ba. — 444 ff.
10,766. — Vingt-quatre dossiers, Bea-Ber. — 299 ff.
10,767. — Vingt dossiers, Bes-Bo. — 314 ff.
10,768. — Quatorze dossiers, Br-Bu. — 158 ff.
10,769. — Vingt-six dossiers, Ca-Chef. — 602 ff.
10,770. — Quarante dossiers, Cher-Co. — 627 ff.
10,771. — Quatorze dossiers, Da. — 238 ff.
10,772. — Seize dossiers, Deb-Del. — 258 ff.
10,773. — Vingt dossiers, Dem-Dez. — 213 ff.

10,774. — Huit dossiers, Di-Dr. — 136 ff.
10,775. — Vingt-quatre dossiers, Dub-Dum. — 330 ff.
10,776. — Vingt dossiers, Dup-Duv. — 352 ff.
10,777. — Neuf dossiers, E-Fa. — 195 ff.
10,778. — Vingt-cinq dossiers, Fe-Fr. — 340 ff.
10,779. — Dix-neuf dossiers, Ga-Gl. — 292 ff.
10,780. — Douze dossiers, Go. — 205 ff.
10,781. — Douze dossiers, Gr. — 304 ff.
10,782. — Trente-six dossiers, Gu-K. — 590 ff.
10,783. — Douze dossiers, Lab-Lah. — 341 ff.
10,784. — Vingt-neuf dossiers, Lai-Laz. — 377 ff.
10,785. — Trente-trois dossiers, Le. — 393 ff.
10,786. — Quatorze dossiers, Lh-Ly. — 184 ff.
10,787. — Vingt-quatre dossiers, Ma. — 341 ff.
10,788. — Treize dossiers, Me-Mi. — 202 ff.
10,789. — Dix-neuf dossiers, Mo-Mu. — 313 ff.
10,790. — Onze dossiers, N-O. — 104 ff.
10,791. — Vingt-trois dossiers, Pa-Pe. — 401 ff.
10,792. — Vingt-deux dossiers, Ph-Pr. — 330 ff.
10,793. — Vingt-deux dossiers, Q-Ri. — 219 ff.
10,794. — Dix dossiers, Rob-Rom. — 321 ff.
10,795. — Dix dossiers, Roq-Ru. — 207 ff.
10,796. — Seize dossiers, Sa-Sch. — 228 ff.
10,797. — Quatorze dossiers, Se-Su. — 240 ff.
10,798. — Vingt dossiers, T. — 288 ff.
10,799. — Treize dossiers, U-Va. — 227 ff.
10,800. — Dix-huit dossiers, Ve-Z. — 209 ff.

10,801. — Malversations dans l'extraordinaire des guerres et dans l'ordre militaire de Saint-Louis.

Dossier de La Jonchère, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, arrêté pour abus et malversations commis dans l'extraordinaire des guerres et dans l'ordre militaire de Saint-Louis.

« La Jonchère était une créature de Le Blanc, qui l'avait fait trésorier de l'extraordinaire des guerres. Sa comptabilité n'était pas à l'abri du reproche, et Sandrier, un de ses commis, ayant été assassiné, on avait dit que La Jonchère s'était débarrassé d'un surveillant incommode et qui pouvait révéler bien des choses. Les frères Paris accusèrent le trésorier d'avoir détourné plusieurs millions. Le duc de Bourbon et le cardinal Dubois, désireux de se

débarrasser de Le Blanc, exposèrent que l'infidélité du subalterne démontrait celle du ministre de la guerre. » Note de Fr. Ravaisson, *Archives de la Bastille,* t. XIII, p. 386.

La Jonchère, entré à la B. le 26 mai, fut transf. à la Conciergerie le 4 août 1724. Lempereur, jardinier de La Jonchère, et ses trois fils, ainsi que les deux fils de Mestre, suisse du Roi, soupçonnés de l'assassinat de Sandrier, furent arrêtés par ordre du 8 mars 1724.

Par suite de cette affaire furent arrêtés : Le Blanc, ministre de la guerre, à la B. du 5 mars au 23 sept. 1724; le marquis de Belle-Isle, maître de camp, entré à la B. le 5 mars 1724, sorti le 6 mai 1725 avec exil à Nevers; le chevalier de Belle-Isle, colonel réformé, à la B. du 3 mars 1724 au 6 mai 1725.

Dossiers particuliers des différents prisonniers : procédure, ordres du Roi, papiers saisis dans les perquisitions (1711-1727). — 532 ff.

10,802. — « Prêtre qui faisoit l'appel des démons. »

Dossier de l'abbé de La Rocheblanche, docteur en Sorbonne, prieur de Saint-Severin, à la B. du 26 avr. 1724 au 29 mai 1725.

La procédure est en déficit. Pièces saisies dans une perquisition, comprenant des documents relatifs à l'établissement d'une foire franche au faubourg Saint-Antoine et au faubourg Saint-Honoré, ainsi que la correspondance de l'abbé de La Rocheblanche (1720-1723). — 295 ff.

10,803. — Dossier de Roquemont, contrôleur des actes des notaires dans les généralités de Poitiers et de Châlons, au For-l'Évêque pour faux en écriture et malversations (1710-1732). — 150 ff.

10,804. — 1° Dossier de Thomas Serez, agioteur, prisonnier au For-l'Évêque (1723-1725).

2° Dossier du baron de Serlach ou Cerlach, sujet du roi de Prusse, sorcier et faux monnayeur, à la B., puis au Châtelet (1723-1724). — 261 ff.

10,805-10,865. — Année 1724.

10,805. — Dix dossiers, A. — 111 ff.
10,806. — Vingt-quatre dossiers, Ba. — 368 ff.
10,807. — Quinze dossiers, Bea-Bel. — 486 ff.
10,808. — Dix dossiers, Ben-Ber. — 293 ff.
10,809. — Douze dossiers, Bi-Be. — 218 ff.
10,810. — Quinze dossiers, Bod-Boul. — 269 ff.

10,811. — Dix dossiers, Bour-Boz. — 148 ff.
10,812. — Quatorze dossiers, Br-Bu. — 292 ff.
10,813. — Seize dossiers, Ca. — 184 ff.
10,814. — Vingt-trois dossiers, Ce-Cha. — 228 ff.
10,815. — Quatorze dossiers, Che-Chu. — 262 ff.
10,816. — Huit dossiers, Cl. — 216 ff.
10,817. — Vingt-six dossiers, Cour. — 380 ff.
10,818. — Six dossiers, Cour-Cu. — 174 ff.
10,819. — Dix-huit dossiers, Da. — 300 ff.
10,820. — Dix-neuf dossiers, Del-Der. — 257 ff.
10,821. — Seize dossiers, Des-Dez. — 308 ff.
10,822. — Quatorze dossiers, Di-Dr. — 219 ff.
10,823. — Dix-huit dossiers, Dub-Duh. — 275 ff.
10,824. — Quinze dossiers, Dul-Duz. — 232 ff.
10,825. — Sept dossiers, E. — 109 ff.
10,826. — Seize dossiers, Fa-Fo. — 484 ff.
10,827. — Douze dossiers, Fr-Fu. — 265 ff.
10,828. — Dix-neuf dossiers, Ga-Ge. — 413 ff.
10,829. — Vingt-cinq dossiers, Ge-Gr. — 384 ff.
10,830. — Quatorze dossiers, Gu. — 327 ff.
10,831. — Vingt-deux dossiers, Ha-Hi. — 344 ff.
10,832. — Treize dossiers, Ho-Hu. — 248 ff.
10,833. — Dix-huit dossiers, J-Jol. — 351 ff.
10,834. — Treize dossiers, Jou-K. — 301 ff.
10,835. — Vingt-huit dossiers, Lab-Lal. — 331 ff.
10,836. — Quatorze dossiers, Lam-Lan. — 325 ff.
10,837. — Dix-sept dossiers, Lap-Laz. — 272 ff.
10,838. — Quinze dossiers, Leb-Lec. — 246 ff.
10,839. — Vingt et un dossiers, Led-Leg. — 345 ff.
10,840. — Treize dossiers, Leh-Leq. — 204 ff.
10,841. — Dix-neuf dossiers, Ler-Lez. — 287 ff.
10,842. — Seize dossiers, Li-Lu. — 261 ff.
10,843. — Quatorze dossiers, Ma-Maq. — 197 ff.
10,844. — Vingt-deux dossiers, Mar-Maz. — 265 ff.
10,845. — Dix dossiers, Me. — 199 ff.
10,846. — Huit dossiers, Mi. — 225 ff.
10,847. — Douze dossiers, Moc-Mon. — 215 ff.
10,848. — Quatorze dossiers, Mor-Mov. — 248 ff.

10,849. — Dix-neuf dossiers, N-O. — 290 ff.
10,850. — Vingt-deux dossiers, Pa-Pe. — 331 ff.
10,851. — Seize dossiers, Ph-Pi. — 287 ff.
10,852. — Seize dossiers, Pl-Po. — 449 ff.
10,853. — Vingt-trois dossiers, Pr-Q. — 429 ff.
10,854. — Dix-neuf dossiers, Ra-Re. — 277 ff.
10,855. — Vingt-quatre dossiers, Ri-Ru. — 364 ff.
10,856. — Treize dossiers, Sa. — 265 ff.
10,857. — Douze dossiers, Se-Sy. — 348 ff.
10,858. — Dix-huit dossiers, Ta-Th. — 241 ff.
10,859. — Seize dossiers, To-Tu. — 273 ff.
10,860. — Quatorze dossiers, Va-Ve. — 223 ff.
10,861. — Quatorze dossiers, Vi-Z. — 351 ff.

10,862. — Dossier du chevalier Du Boullay, de Duru, Châtelain et Marcadet, arrêtés pour vols et escroqueries, détenus au For-l'Évêque (1723-1725). — 249 ff.

10,863. — Dossier de Samuel Levi, Juif, banqueroutier, prisonnier au For-l'Évêque (1724-1726). — 221 ff.

10,864. — Dossier de Martin et de l'abbé Servanteau, à la B. pour tentative de chantage. Martin, reconnu innocent, fut remis en liberté quelques jours après son arrestation. Procédure, notes et correspondance de police (1724-1725). — 152 ff.

10,865. — Libelles.

Dossier de Roy, poète, chargé de composer les ballets et divertissements de la Cour, à la B. du 9 déc. 1724 au 22 mars 1725, pour avoir fait courir dans le public des libelles contre différentes personnes et les avoir fait insérer dans les suppléments d'une gazette imprimée à la Haye, intitulée : *le Nouvelliste universel*. Avant de sortir de la B., Roy promit de cesser ses satires. D'après une note des commis aux archives de la B., Roy aurait également été accusé « d'avoir fait des friponneries dans le public avec des papiers royaux ».

Le dossier comprend, outre les pièces relatives à l'emprisonnement de Roy, des papiers provenant d'une perquisition opérée chez lui : correspondance, vers, théâtre, exemplaires du *Nouvelliste universel*, papiers de famille, datés de 1709 à 1725. — 146 ff.

10,866-10,906. — Année 1725.

10,866. — Vingt dossiers, A. — 260 ff.
10,867. — Treize dossiers, Ba. — 249 ff.
10,868. — Dix-neuf dossiers, Be. — 256 ff.
10,869. — Douze dossiers, Bi-Bl. — 192 ff.
10,870. — Vingt dossiers, Bo. — 243 ff.
10,871. — Treize dossiers, Br-Bu. — 231 ff.
10,872. — Quatorze dossiers, Ca. — 225 ff.
10,873. — Vingt-trois dossiers, Cha. — 312 ff.
10,874. — Vingt dossiers, Che-Cl. — 223 ff.
10,875. — Vingt-quatre dossiers, Co-Cu. — 337 ff.
10,876. — Neuf dossiers, Da. — 345 ff.
10,877. — Dix-sept dossiers, Deb-Desa. — 192 ff.
10,878. — Dix-huit dossiers, Desf-Do. — 240 ff.
10,879. — Vingt et un dossiers, Dub-Duc. — 292 ff.
10,880. — Treize dossiers, Dud-Dun. — 274 ff.
10,881. — Seize dossiers, Dup-E. — 239 ff.
10,882. — Vingt dossiers, F. — 237 ff.
10,883. — Dix-sept dossiers, Ga. — 174 ff.
10,884. — Trente-cinq dossiers, Ge-Gu. — 387 ff.
10,885. — Vingt-cinq dossiers, H-K. — 298 ff.
10,886. — Dix dossiers, Lab-Laf. — 191 ff.
10,887. — Vingt-cinq dossiers, Lag-Lap. — 317 ff.
10,888. — Douze dossiers, Las-Lav. — 244 ff.
10,889. — Huit dossiers, Leb-Lec. — 200 ff.
10,890. — Vingt dossiers, Lef-Lep. — 222 ff.
10,891. — Trente-trois dossiers, Ler-Lu. — 325 ff.
10,892. — Trente-trois dossiers, Ma. — 415 ff.
10,893. — Dix-sept dossiers, Me-Mi. — 244 ff.
10,894. — Vingt-six dossiers, Mo-Mu. — 303 ff.
10,895. — Treize dossiers, N-O. — 354 ff.
10,896. — Dix-huit dossiers, Pa-Pe. — 223 ff.
10,897. — Vingt-deux dossiers, Ph-Q. — 334 ff.
10,898. — Douze dossiers, Ra-Re. — 287 ff.
10,899. — Vingt-deux dossiers, Ri-Ru. — 322 ff.
10,900. — Trente et un dossiers, S. — 318 ff.
10,901. — Seize dossiers, T. — 276 ff.

10,902. — Douze dossiers, U-Ve. — 285 ff.

10,903. — Seize dossiers, Vi-Z. — 326 ff.

10,904. — Libelles.

Dossier de Nicolas Mahudel, docteur en médecine, homme de lettres, numismate, membre de l'Académie des inscriptions, à la B. du 30 août 1725 au 5 juill. 1726, pour libelles et nouvelles à la main satiriques, et pour correspondance secrète avec les ministres des pays étrangers, en particulier la cour d'Espagne.

Le dossier comprend les pièces relatives à la détention de Mahudel, ainsi que les papiers saisis sur lui, lesquels se composent de sa correspondance datée de 1720 à 1725, et de quelques nouvelles à la main des mois de juin, juillet, août 1725. On saisit également chez Mahudel « beaucoup de planches et gravures licencieuses et contre les bonnes mœurs », qui furent remises au comte de Maurepas.

Au dossier de Mahudel est joint le dossier de Roch, entré à la B. par ordre du 7 août 1725, pour distribution de « gazetins insolens ». Le dossier se compose de quelques gazetins saisis chez l'accusé, datés de 1725. — 211 ff.

10,905 (in-fol.). — Afficheur de placards.

Dossier de Poleins, qui affichait sur les murs de Paris des placards séditieux et injurieux pour le duc de Bourbon et les ministres, écrivait au duc de Bourbon des lettres pleines de calomnies; puis, après avoir arraché ces placards de la muraille, les apportait lui-même aux commissaires de police, espérant récompense. Ses fourberies furent découvertes. Il entra à la B. le 3 oct. 1725, pour en sortir le 5 juill. 1726. — « On vit alors que c'étoit M. Le Blanc même, ministre de la guerre, qui faisoit afficher ces placards dans Paris. » Note de Duval.

Le dossier comprend, outre les documents relatifs à la détention de Poleins, les placards fabriqués par lui et qui l'avaient fait arrêter. — 97 ff.

10,906. — Dossier de Jacob Worms, Auchel May, Alexandre Halphen, Abraham Hallenbourg et Mandel, Juifs de Metz et de Hanovre, au For-l'Évêque, pour banqueroute (1724-1726). — 227 ff.

10,907-10,949. — Année 1726.

10,907. — Dix-neuf dossiers, A. — 288 ff.

10,908. — Trente-quatre dossiers, Ba. — 459 ff.
10,909. — Dix-sept dossiers, Bea-Ben. — 382 ff.
10,910. — Quatorze dossiers, Ber-Bi. — 315 ff.
10,911. — Vingt-huit dossiers, Bl-Bouc. — 346 ff.
10,912. — Vingt-deux dossiers, Boul-Bre. — 281 ff.
10,913. — Dix-sept dossiers, Bri-Bu. — 241 ff.
10,914. — Trente-six dossiers, Ca-Ch. — 477 ff.
10,915. — Dix-sept dossiers, Cl-Co. — 277 ff.
10,916. — Neuf dossiers, Cr-Cu. — 162 ff.
10,917. — Quinze dossiers, Da. — 210 ff.
10,918. — Trente-quatre dossiers, De. — 401 ff.
10,919. — Onze dossiers, Di-Dr. — 203 ff.
10,920. — Quarante-huit dossiers, Du. — 577 ff.
10,921. — Vingt-deux dossiers, E-Fi. — 181 ff.
10,922. — Vingt-huit dossiers, Fl-Fr. — 385 ff.
10,923. — Dix-sept dossiers, Ga. — 275 ff.
10,924. — Dix-sept dossiers, Ge-Go. — 180 ff.
10,925. — Vingt-deux dossiers, Gr-Gu. — 259 ff.
10,926. — Vingt-trois dossiers, H. — 339 ff.
10,927. — Dix-huit dossiers, I-K. — 288 ff.
10,928. — Dix-sept dossiers, Lab-Lah. — 294 ff.
10,929. — Trente-trois dossiers, Lal-Lat. — 609 ff.
10,930. — Neuf dossiers, Lau-Lea. — 272 ff.
10,931. — Dix-neuf dossiers, Leb-Led. — 275 ff.
10,932. — Vingt-quatre dossiers, Lef-Lem. — 338 ff.
10,933. — Quinze dossiers, Len-Lez. — 263 ff.
10,934. — Dix-neuf dossiers, Lh-Ly. — 209 ff.
10,935. — Seize dossiers, Mab-Man. — 218 ff.
10,936. — Vingt-six dossiers, Mar-Maz. — 576 ff.
10,937. — Dix-sept dossiers, Me. — 258 ff.
10,938. — Trente dossiers, Mi-Mu. — 433 ff.
10,939. — Dix dossiers, N-O. — 186 ff.
10,940. — Dix-huit dossiers, Pa-Pe. — 334 ff.
10,941. — Dix-huit dossiers, Pi-Po. — 300 ff.
10,942. — Quatorze dossiers, Pr. — 284 ff.
10,943. — Vingt-quatre dossiers, Q-Ri. — 305 ff.
10,944. — Vingt-quatre dossiers, Ro. — 345 ff.
10,945. — Dix-sept dossiers, Sa. — 390 ff.

10,946. — Seize dossiers, Sc-Su. — 181 ff.

10,947. — Vingt-six dossiers, T-U. — 472 ff.

10,948. — Vingt-huit dossiers, V-Z. — 344 ff.

10,949 (in-fol.). — Malversations dans la finance des offices municipaux de Languedoc.

Dossier de Joseph Paris, dit Du Verney, munitionnaire général, à la B. du 26 août 1726 au 11 janv. 1728; — d'André Bouret, écuyer, entré à la B. le 13 août 1726, transf. à la Conciergerie le 8 oct. suivant; — de Nicolas Barrême, bourgeois de Paris, ci-devant directeur général du Visa, entré à la B. le 13 août 1726, transf. à la Conciergerie le 10 oct. suivant; — de Raymond Bonjac, agent de change, à la B. du 21 août au 28 oct. 1726; — de François-Michel Deschamps, commis de Paris-Du Verney, à la B. du 27 août 1726 au 11 janv. 1728; — de Louis Silvin, caissier de la Banque, — accusés d'avoir reçu en deniers, sur le pied d'un escompte prohibé, la plus forte partie de l'abonnement des offices municipaux de la province de Languedoc, lesquels devaient être payés en effets liquidés; d'avoir diverti le fonds qui en était provenu, d'intelligence avec d'autres particuliers chargés d'emplois publics, et d'avoir consommé ce fonds en acquisitions de primes et d'actions de la Compagnie des Indes, et autres usages étrangers aux intérêts de l'État.

Le dossier consiste en pièces relatives à la détention des accusés et en interrogatoires (1722-1728). — 351 ff.

10,950-10,953. Intrigues de cour.

Dossier de l'abbé Guillaume Plantavit de La Pause de Margon, pamphlétaire et espion de cour. « Homme d'esprit et bon poëte, mais pour des satyres, pasquinades et brevets à la calotte », il mit sa plume au service tour à tour des différents partis, selon le plus offrant. Du temps de Breteuil, il fut l'espion de Le Blanc; ensuite il devint l'espion de Breteuil contre Le Blanc et le délateur de ce dernier dans son procès au Parlement. Il fut emprisonné une première fois à Vincennes en avr. 1724; il entra le 18 févr. 1726 à la B., d'où il fut transf. à l'abbaye de Pontigny le 15 avr. suivant.

Tandis que l'abbé de Margon était à Vincennes, Arnauld de Bouex, conseiller au Parlement, l'y voyait souvent et lui faisait composer des libelles contre tous ceux qui étaient opposés au parti du duc de Bourbon, entre autres contre le cardinal de Fleury. Les perquisitions opérées chez l'abbé de Margon firent découvrir les manœuvres d'Arnauld de Bouex, qui fut exilé à Angoulême par ordre du 25 févr. 1726.

10,950. — Documents relatifs à la détention de l'abbé de Margon et à l'affaire d'Arnauld de Bouex (1724-1730). — 229 ff.

10,951. — Papiers saisis chez l'abbé de Margon, correspondance (1712-1723). — 560 ff.

10,952. — Papiers saisis chez l'abbé de Margon (suite). — 1° Correspondance (1724-1734). — 2° Correspondance, sans date. — 3° Poésies. — 363 ff.

10,953 (in-fol.). — Papiers saisis chez l'abbé de Margon (suite). Manuscrits divers, mémoires, études littéraires; papiers d'affaires. — 539 ff.

Voir, sur l'abbé de Margon, une note détaillée des commis aux Archives de la B., ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, carton *Bastille III*, pp. 982-989.

10,954-10,997. — Année 1727.

10,954. — Vingt dossiers, A. — 218 ff.
10,955. — Seize dossiers, Ba. — 250 ff.
10,956. — Vingt et un dossiers, Be. — 276 ff.
10,957. — Vingt-neuf dossiers, Bi-Boul. — 372 ff.
10,958. — Vingt-sept dossiers, Bour-Bu. — 368 ff.
10,959. — Dix-huit dossiers, Ca-Ce. — 213 ff.
10,960. — Vingt-quatre dossiers, Ch. — 277 ff.
10,961. — Trente-cinq dossiers, Ci-Cu. — 362 ff.
10,962. — Dix-sept dossiers, Da. — 359 ff.
10,963. — Trente-trois dossiers, De. — 357 ff.
10,964. — Dix-neuf dossiers, Di-Dr. — 207 ff.
10,965. — Trente-trois dossiers, Dub-Dum. — 359 ff.
10,966. — Quatorze dossiers, Dup-Duv. — 210 ff.
10,967. — Trente-sept dossiers, E-F. — 480 ff.
10,968. — Quinze dossiers, Ga-Ge. — 287 ff.
10,969. — Vingt-deux dossiers, Gi-Go. — 237 ff.
10,970. — Dix-neuf dossiers, Gr-Gu. — 294 ff.
10,971. — Vingt-trois dossiers, Ha-Ho. — 292 ff.
10,972. — Seize dossiers, Hu-K. — 326 ff.
10,973. — Seize dossiers, Lab-Lal. — 283 ff.
10,974. — Quatorze dossiers, Lam. — 310 ff.
10,975. — Vingt-neuf dossiers, Lan-Lav. — 343 ff.
10,976. — Trente-cinq dossiers, Lea-Lej. — 474 ff.
10,977. — Trente-quatre dossiers, Lem-Lev. — 364 ff.
10,978. — Vingt dossiers, Li-Ly. — 252 ff.

10,979. — Neuf dossiers, Mab-Marc. — 176 ff.
10,980. — Dix-neuf dossiers, Mari-Maz. — 416 ff.
10,981. — Vingt et un dossiers, Me-Monc. — 210 ff.
10,982. — Quinze dossiers, Mont-Mu. — 169 ff.
10,983. — Vingt et un dossiers, N-O. — 592 ff.
10,984. — Trente dossiers, Pa-Pe. — 396 ff.
10,985. — Trente-deux dossiers, Pi-Pr. — 549 ff.
10,986. — Vingt-deux dossiers, Q-Re. — 250 ff.
10,987. — Treize dossiers, Ri. — 247 ff.
10,988. — Vingt-sept dossiers, Ro. — 282 ff.
10,989. — Vingt-neuf dossiers, Sa. — 424 ff.
10,990. — Onze dossiers, Sc-St. — 142 ff.
10,991. — Dix-neuf dossiers, T. — 206 ff.
10,992. — Seize dossiers, Va. — 228 ff.
10,993. — Sept dossiers, Ve. — 236 ff.
10,994. — Vingt-huit dossiers, Vi-Z. — 310 ff.

10,995. — Dossier de l'abbé Louis-Alexis-François de Boulay, sieur de La Noue du Thay, à la B. du 7 mars au 3 oct. 1727, pour avoir publié un sermon « fort mauvais », intitulé : *Sermon des païens, ou Le luthérianisme dévoilé, tiré sur la triple ingratitude;* de François Gibault, imprimeur, et de Jacques Boulard, compagnon imprimeur, également à la B. — L'abbé de Boulay avait déjà été arrêté en 1722 pour intrigues et affaires de mœurs.

Le dossier contient les pièces relatives à la détention des accusés (1722-1733). — 219 ff.

10,996. — Dossier de Marette, marchand linger, arrêté avec sa femme pour banqueroute frauduleuse.

Le dossier contient quelques pièces relatives aux affaires des époux Marette, mais en majeure partie des pièces relatives à leur détention : placets, rapports des commissaires de police au Lieutenant général, etc. (1722-1728). — 236 ff.

10,997. — Voleurs de grand chemin. Arrestation, procès et condamnation de plusieurs bandes de voleurs, dont le chef se nommait Nivet dit Fanfaron. Les accusés étaient au nombre de 80. Papiers de police (1727-1729). — 544 ff.

10,998-11,031. — Année 1728.

10,998. — Dix-huit dossiers, A. — 272 ff.
10,999. — Vingt-sept dossiers, Bac-Bel. — 281 ff.
11,000. — Vingt-quatre dossiers, Ben-Boi. — 263 ff
11,001. — Vingt-quatre dossiers, Bon-Boy. — 338 ff.
11,002. — Dix-neuf dossiers, Br-Bu. — 246 ff.
11,003. — Trente-deux dossiers, Ca-Cha. — 322 ff.
11,004. — Trente-deux dossiers, Che-Co. — 400 ff.
11,005. — Vingt-six dossiers, Cr-Da. — 274 ff.
11,006. — Trente-neuf dossiers, De-Di. — 480 ff.
11,007. — Vingt-sept dossiers, Doc-Duf. — 328 ff.
11,008. — Quinze dossiers, Dug-Dum. — 270 ff.
11,009. — Vingt dossiers, Dup-Duv. — 218 ff.
11,010. — Trente-neuf dossiers, E-F. — 410 ff.
11,011. — Vingt-huit dossiers, Ga-Gi. — 402 ff.
11,012. — Vingt dossiers, Go-Gu. — 388 ff.
11,013. — Vingt-deux dossiers, H. — 307 ff.
11,014. — Vingt dossiers, I-K. — 287 ff.
11,015. — Douze dossiers, Lab-Lac. — 305 ff.
11,016. — Vingt-cinq dossiers, Laf-Lan. — 377 ff.
11,017. — Dix-neuf dossiers, Lap-Lav. — 278 ff.
11,018. — Quarante et un dossiers, Leb-Leg. — 461 ff.
11,019. — Trente-quatre dossiers, Lej-Lez. — 347 ff.
11,020. — Seize dossiers, Lh-Lu. — 181 ff.
11,021. — Trente-six dossiers, Ma. — 348 ff.
11,022. — Vingt-deux dossiers, Me-Mon. — 206 ff.
11,023. — Vingt dossiers, Mor-Mu. — 315 ff.
11,024. — Vingt-cinq dossiers, N-Pa. — 311 ff.
11,025. — Vingt-huit dossiers, Pe-Pl. — 290 ff.
11,026. — Vingt-neuf dossiers, Po-Q. — 351 ff.
11,027. — Quarante dossiers, R. — 595 ff.
11,028. — Vingt et un dossiers, S. — 312 ff.
11,029. — Vingt-trois dossiers, T. — 646 ff.
11,030. — Trente-trois dossiers, U-Z. — 299 ff.

11,031. — Libelles jansénistes.

Dossier de dom François Louvard, de la congrégation de Saint-Maur, religieux de l'abbaye Saint-Gildas, près de Redon, d'abord emprisonné à

Nantes, transf. à la B. le 2 déc. 1728, sorti le 3 janv. 1734, — et de l'abbé Mellinet, docteur en théologie, prêtre de la paroisse Saint-Denis de Nantes, emprisonné au château de Nantes, transf. à la B. le 25 nov. 1728, sorti le 19 août 1729.

« Le Père François Louvard, arrêté parce qu'il cabaloit dans son Ordre contre l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. On voit qu'il étoit à la tête des appellans, et qu'il étoit consulté sur tout ce qui se passoit dans les maisons de son Ordre. Il étoit en relation avec tous les jansénistes du royaume et avec ceux de Hollande. Sorti le 3 janv. 1734, avec ordre de se retirer à l'abbaye de Rebais. » Note de Duval.

Les pièces des dossiers relatives à l'arrestation et à la détention des deux prévenus sont comprises entre les années 1728 et 1734. — Correspondance de dom Louvard (1728). — 255 ff.

Voir, à la Bibl. de l'Arsenal, section des *Imprimés*, B. L. 18,498[a] (vitrine 13), *Petri Victorii Variarum lectionum libri XXV*. Florence, 1553, in-4°. Reliure du XVIII[e] siècle en fer-blanc, creuse, recouverte de peau (arrachée à un coin). Sur le feuillet de garde on lit : « J'ai achepté ce livre de M. Javary, neveu de l'illustre dom Louvard, son oncle. Ce livre a été à la Bastille pour lui porter de l'encre. »

11,032-11,034. Jansénisme.

Dossier de l'abbé Pierre Vaillant, dit « le prophète Élie », prêtre du diocèse de Troyes. Il était le chef d'une secte de jansénistes, connue sous le nom d'Éliziens ou Vaillantistes.

Il fut arrêté une première fois le 21 juill. 1728, et conduit à la B. comme janséniste et auteur de nouvelles ecclésiastiques ; mis en liberté le 15 avr. 1731 ; arrêté une seconde fois et conduit à la B. le 5 mai 1734, transféré, pour cause de folie, à Vincennes le 17 nov. 1756, mort à Vincennes le 20 févr. 1761, et enterré sous le nom de « comte d'Ipssum, étranger ».

11,032. — Pièces relatives à la détention de l'abbé Vaillant (1728-1761). — 259 ff.

11,033. — Écrits de l'abbé Vaillant, opuscules jansénistes. — 356 ff.

11,034. — Écrits de l'abbé Vaillant, suite. — 501 ff.

11,035. Affaire des religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie.

« En l'année 1728, il fut donné avis à S. E. M. le Cardinal de Fleury de la débauche qui se passoit dans la maison de cette communauté, qui étoit publique, non seulement dans tout le quartier, mais dans tout Paris qui étoit scandalisé. L'église y étoit déserte et abandonnée ; on y disoit peu de messes, et le service divin y étoit négligé.

« Le Père prieur négligeoit ses fonctions, ne disoit aucune grande messe.

« Le temporel y étoit également en désordre par la dissipation des religieux.

« En l'année 1741, le Roy nomma des commissaires pour rétablir le temporel de cette maison et en régler la dépense. » Note de Duval.

Correspondance du Lieutenant de police. — « Mémoire pour le pressant rétablissement de la discipline dans la maison des religieux de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (1724, mai). » — « État ou situation présente de la maison de Paris de M^rs^ les chanoines réguliers de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie suivant l'examen et vérification qui en a été fait le 1^er^ oct. 1741. » Notes de Duval, secrétaire de la Lieutenance de police. — Dates extrêmes : 1728-1753. — 160 ff.

11,036-11,075. — Année 1729.

11,036. — Vingt-quatre dossiers, A. — 237 ff.
11,037. — Vingt-sept dossiers, Bab-Bav. — 394 ff.
11,038. — Trente-deux dossiers, Bea-Bev. — 318 ff.
11,039. — Trente-trois dossiers, Big-Bouch. — 297 ff.
11,040. — Vingt-huit dossiers, Boui-Bu. — 402 ff.
11,041. — Trente-trois dossiers, Ca-Cha. — 344 ff.
11,042. — Vingt-sept dossiers, Che-Cot. — 257 ff.
11,043. — Dix-neuf dossiers, Cor-Cui. — 185 ff.
11,044. — Vingt-huit dossiers, Dan-Dem. — 304 ff.
11,045. — Vingt-neuf dossiers, Der-Dou. — 463 ff.
11,046. — Dix-neuf dossiers, Dub-Duj. — 291 ff.
11,047. — Vingt-deux dossiers, Dum-Duv. — 233 ff.
11,048. — Six dossiers, E. — 117 ff.
11,049. — Trente-cinq dossiers, Fab-Fro. — 336 ff.
11,050. — Vingt-neuf dossiers, Ga-Gi. — 277 ff.
11,051. — Dix-huit dossiers, Go. — 347 ff.
11,052. — Dix-neuf dossiers, Gr-Gu. — 291 ff.
11,053. — Vingt-neuf dossiers, H. — 299 ff.
11,054. — Quatorze dossiers, I-K. — 125 ff.
11,055. — Vingt-sept dossiers, Lab-Lai. — 295 ff.
11,056. — Trente-trois dossiers, Lal-Lav. — 337 ff.
11,057. — Quarante et un dossiers, Leb-Lej. — 333 ff.
11,058. — Vingt-cinq dossiers, Lel-Lev. — 292 ff.

11,059. — Dix-neuf dossiers, Li-Ly. — 295 ff.
11,060. — Vingt-trois dossiers, Mag-Marq. — 313 ff.
11,061. — Vingt-trois dossiers, Mart-Maz. — 217 ff.
11,062. — Dix-sept dossiers, Me. — 171 ff.
11,063. — Sept dossiers, Mi. — 212 ff.
11,064. — Trente dossiers, Mo-Mu. — 336 ff.
11,065. — Dix-sept dossiers, N-O. — 365 ff.
11,066. — Dix-sept dossiers, Pa. — 270 ff.
11,067. — Vingt-six dossiers, Pe-Pi. — 323 ff.
11,068. — Vingt-quatre dossiers, Pl-Q. — 346 ff.
11,069. — Vingt-huit dossiers, Ra-Ri. — 436 ff.
11,070. — Vingt-quatre dossiers, Ro-Ru. — 343 ff.
11,071. — Vingt-sept dossiers, Sa. — 317 ff.
11,072. — Dix-neuf dossiers, Sc-Su. — 206 ff.
11,073. — Trente-deux dossiers, T-U. — 407 ff.
11,074. — Trente-cinq dossiers, V-Z. — 415 ff.

11,075. — Dossier de Jacob Worms, banquier juif, arrêté pour banqueroute, par ordre du 8 juin 1729, et conduit au Grand-Châtelet; documents relatifs à sa détention, papiers de police, correspondance, placets de Jacob Worms au Roi et au cardinal de Fleury (1729-1735). — 345 ff.

11,076-11,079. CONTREBANDIERS.

Affaire du village des Grandes-Chapelles, où il y a eu deux contrebandiers tués et un blessé par les gardes de tabac. — Rébellion de contrebandiers aux villages de La Villette-aux-Aulnes, La Villette près Paris, Aulnay-lez-Bondy, Boursonne, Osly-Courtil et Villepinte. — Affaire du village de Reuilly. — Le principal de ces contrebandiers se nommait Landouzy, dit le Dragon; plusieurs d'entre eux furent condamnés à mort.

Notes de police. Procédure et documents relatifs à la détention des accusés. (1729.)

11,076. — 270 ff.
11,077. — 246 ff.
11,078. — 355 ff.
11,079. — 360 ff.

Ces affaires sont liées à celles qui sont contenues dans les cartons 10,714-10,726.

11,080-11,124. — Année 1730.

11,080. — Vingt-trois dossiers, A. — 293 ff.
11,081. — Dix-neuf dossiers, Ba. — 288 ff.
11,082. — Quarante dossiers, Be. — 378 ff.
11,083. — Dix-huit dossiers, Bi-Bl. — 308 ff.
11,084. — Vingt-cinq dossiers, Boc-Bouq. — 305 ff.
11,085. — Vingt-trois dossiers, Bour-Bu. — 271 ff.
11,086. — Dix-sept dossiers, Ca-Ce. — 302 ff.
11,087. — Vingt-quatre dossiers, Cha. — 394 ff.
11,088. — Dix-sept dossiers, Che-Cle. — 224 ff.
11,089. — Trente-deux dossiers, Co-Cu. — 292 ff.
11,090. — Quinze dossiers, Da. — 146 ff.
11,091. — Quarante-six dossiers, De-Di. — 690 ff.
11,092. — Vingt-six dossiers, Do-Duh. — 324 ff.
11,093. — Vingt-trois dossiers, Dum-Duv. — 300 ff.
11,094. — Treize dossiers, E-Fa. — 164 ff.
11,095. — Trente-neuf dossiers, Fe-Fu. — 385 ff.
11,096. — Vingt-neuf dossiers, Ga-Gera. — 288 ff.
11,097. — Trente et un dossiers, Gerb-Gor. — 342 ff.
11,098. — Vingt dossiers, Gos-Gr. — 428 ff.
11,099. — Quinze dossiers, Gu. — 188 ff.
11,100. — Vingt-trois dossiers, H. — 261 ff.
11,101. — Vingt-six dossiers, I-K. — 224 ff.
11,102. — Vingt-neuf dossiers, Lab-Lam. — 304 ff.
11,103. — Trente-trois dossiers, Lan-Lay. — 355 ff.
11,104. — Vingt-huit dossiers, Leb-Lec. — 355 ff.
11,105. — Dix-sept dossiers, Led-Lej. — 276 ff.
11,106. — Quarante et un dossiers, Lel-Lev. — 509 ff.
11,107. — Vingt-trois dossiers, Lh-Ly. — 250 ff.
11,108. — Vingt-huit dossiers, Mac-Marl. — 358 ff.
11,109. — Vingt dossiers, Mars-Maz. — 257 ff.
11,110. — Vingt-cinq dossiers, Me-Montf. — 328 ff.
11,111. — Trente-deux dossiers, Montl-Mu. — 265 ff.
11,112. — Seize dossiers, N-O. — 388 ff.
11,113. — Vingt-sept dossiers, Pa-Pes. — 283 ff.
11,114. — Vingt-huit dossiers, Pet-Pir. — 318 ff.
11,115. — Trente et un dossiers, Poin-Pr. — 371 ff.

11,116. — Vingt-deux dossiers, Q-Ri. — 292 ff.
11,117. — Quarante-quatre dossiers, Ro-Ru. — 442 ff.
11,118. — Vingt-cinq dossiers, Sa. — 359 ff.
11,119. — Vingt-quatre dossiers, Sc-Sy. — 250 ff.
11,120. — Vingt-trois dossiers, T. — 361 ff.
11,121. — Vingt et un dossiers, Va-Ver. — 294 ff.
11,122. — Vingt dossiers, Vi-Z. — 229 ff.

11,123. — Fausse monnaie.

Dossier de l'abbé Clouet, prêtre du diocèse du Mans, conduit à la B. le 13 juin 1730, avec le nommé Girault, employé dans les mines de France, sous l'inculpation de fabrication de fausse monnaie. L'abbé Clouet avait exposé de la fausse monnaie au jeu de l'hôtel de Gesvres. Le procès fut instruit à l'hôtel des Monnaies, mais le crime de fausse monnaie ne put être prouvé. L'abbé Clouet fut élargi de la B. et exilé hors de Paris le 1er mai 1731, et Girault le 18 mars 1732.

Le dossier comprend : 1° les pièces relatives à l'arrestation et à la détention des deux prisonniers, leurs lettres et placets au ministre et au Lieutenant de police (1730-1732); 2° les papiers provenant d'une perquisition opérée chez l'abbé Clouet, se composant presque exclusivement des lettres à lui écrites par la dame Pajot de Francé et concernant les affaires de sa maison (1723-1729). — 451 ff.

11,124 (in-fol.). — Compagnie des Indes.

Dossier d'Antoine Daveziès, banquier à Paris, à la B. le 10 mars 1730, transféré à la citadelle de Doullens le 6 mai 1732; — de Nicolas Thomas, secrétaire du Roi, agent de Daveziès, à la B. du 18 mars au 1er mai 1730; — de J.-B. Jacquemin, écuyer, sieur de Montlys, à la B. du 10 mars au 12 juin 1730; — de Pierre Bertrand, banquier à Paris, à la B. du 30 mars au 23 déc. 1730, — et d'Antoine Nicolas, caissier, dépositaire de la Compagnie des Indes, à la B. du 18 mars au 23 déc. 1730, sous l'inculpation d'agiotage.

« On voit par l'interrogatoire de Jacquemin de Montlys, que le Ministre ordonnoit ces manœuvres, et que Montlys et celui qui le faisoit agir, ne furent trouvés coupables que parce que leurs opérations n'avoient pas été avantageuses au Roi. » Note de la commission des Archives de la Bastille, instituée en 1790.

Le dossier comprend les interrogatoires des prisonniers, les mémoires composés par eux pour leur justification, la correspondance

administrative à laquelle donna lieu leur incarcération, et quelques papiers provenant de perquisitions opérées chez eux.

« Projet d'arrestez des différens chapitres des 4 comptes que rend le sieur Antoine Daveziés, de l'opération dont il a été chargé pour le compte du Roy sur les actions de la Compagnie des Indes, depuis le 21 févr. 1727 jusques et y compris le 7 mars 1730. »

« Récapitulation généralle de l'opération régie par Antoine Daveziès, sur les actions de la Compagnie des Indes, pour le compte du Roy en exécution des ordres de Sa Majesté des 21 févr. 1727 et 31 juill. 1729, suivant 36 états contenans la recette et dépense journalières en actions, que ledit Daveziès a tenus et remis de mois en mois au Ministre, depuis ledit jour 21 févr. 1727 que l'opération a commencé, jusqu'au 7 mars 1730 qu'elle a finy. »

Un arrêt du Conseil du 22 avr. 1732 condamna Daveziès, par corps, à remettre « 3,007 actions, disait l'arrêt, deux dixièmes, qui restent dues par lui des 10,562 actions deux dixièmes » qu'il avait reçues. Daveziès ne put s'acquitter. Mis en liberté, il ne cessa de poursuivre la revision de cet arrêt.

Les pièces du dossier sont datées de 1730 à 1762. — 449 ff.

11,125-11,127. — Années 1730 et suivantes.

CONTREBANDIERS (Poursuites, arrestations, interrogatoires et condamnations de).

11,125. — 1730, janv.-1731, mai. — 380 ff.
11,126. — 1731, mai-1735, juin. — 280 ff.
11,127. — 1735, juill.-1774, sept. — 345 ff.

11,128-11,169. — Année 1731.

11,128. — Trente-huit dossiers, A. — 391 ff.
11,129. — Vingt-neuf dossiers, Ba. — 391 ff.
11,130. — Trente-deux dossiers, Be. — 321 ff.
11,131. — Cinquante-huit dossiers, Bi-Bo. — 550 ff.
11,132. — Dix-neuf dossiers, Br-Bu. — 167 ff.
11,133. — Quatorze dossiers, Ca-Ce. — 204 ff.
11,134. — Dix-neuf dossiers, Cha. — 330 ff.
11,135. — Vingt dossiers, Che-Chr. — 242 ff.

11,136. — Dix-neuf dossiers, Ci-Col. — 284 ff.
11,137. — Vingt-cinq dossiers, Com-Cu. — 261 ff.
11,138. — Vingt dossiers, Da. — 262 ff.
11,139. — Vingt-sept dossiers, Def-Desc. — 286 ff.
11,140. — Vingt-deux dossiers, Desf-Dev. — 308 ff.
11,141. — Quarante-quatre dossiers, Dh-Dun. — 379 ff.
11,142. — Quatorze dossiers, Dup. — 271 ff.
11,143. — Dix dossiers, Dur-Duv. — 217 ff.
11,144. — Vingt-trois dossiers, E-Fl. — 228 ff.
11,145. — Vingt-deux dossiers, Fo-Fu. — 347 ff.
11,146. — Dix-huit dossiers, Ga. — 238 ff.
11,147. — Vingt-huit dossiers, Ge-Go. — 286 ff.
11,148. — Trente dossiers, Gr-Gu. — 320 ff.
11,149. — Trente-huit dossiers, H. — 267 ff.
11,150. — Vingt-cinq dossiers, I-J. — 310 ff.
11,151. — Vingt-sept dossiers, Lab-Lan. — 378 ff.
11,152. — Vingt-deux dossiers, Lap-Laz. — 345 ff.
11,153. — Quarante-sept dossiers, Leb-Lel. — 514 ff.
11,154. — Cinquante et un dossiers, Lem-Ly. — 588 ff.
11,155. — Trente-sept dossiers, Ma. — 379 ff.
11,156. — Quarante-cinq dossiers, Me-Mu. — 435 ff.
11,157. — Quinze dossiers, N-O. — 142 ff.
11,158. — Quatorze dossiers, Pa. — 320 ff.
11,159. — Dix-neuf dossiers, Pe. — 205 ff.
11,160. — Douze dossiers, Pi. — 176 ff.
11,161. — Vingt-sept dossiers, Pe-Pr. — 377 ff.
11,162. — Trente-cinq dossiers, Q-Ri. — 618 ff.
11,163. — Quinze dossiers, Ro-Ru. — 179 ff.
11,164. — Quarante et un dossiers, S. — 380 ff.
11,165. — Trente dossiers, T. — 326 ff.
11,166. — Quarante-neuf dossiers, U-Z. — 539 ff.

11,167. — Donneurs de projets au gouvernement pour parvenir au ministère.

Dossier du maître des requêtes de Bonnel, exilé d'abord à Lyon, le 12 nov. 1731, puis arrêté et conduit à Pierre-en-Cize dans le même mois, depuis transféré, par ordre du 25 juin 1737, au château d'If; élargi, à la sollicitation du curé de Versailles, il retourna à Lyon, lieu de son exil; étant revenu à Paris, il reçut un ordre de rentrer à Lyon le 15 juin 1741;

— dossier de Mathieu Molinier de Beauvais, écuyer de feu le duc d'Orléans, à la B. le 12 nov. 1731, sorti le 14 mars 1732, avec un exil en Limousin; — de Julien de Morvan, curé de La Pissotte-lez-Vincennes, à la B. du 12 nov. 1731 au 18 avr. 1732; — de Jean Magnien, dit Courtois, à la B. du 13 au 31 nov. 1731.

« Morvan et Beauvais étaient deux fripons qui avaient fait croire à M. de Bonnel, maître des requêtes, que la princesse de Carignan le ferait contrôleur général, moyennant 4,000 lb. argent comptant et un billet de 100,000 lb. payables après la nomination. C'était une pure calomnie; mais Beauvais garda l'argent pour lui, tandis que Morvan, qui était curé de la Pissotte, vendait à M. de Bonnel des renseignements sur les Jansénistes et des pièces satiriques tout à fait introuvables, car le curé les fabriquait lui-même. Leur dupe les portait au cardinal de Fleury, espérant que le ministre, émerveillé, lui donnerait tout au moins la charge de Lieutenant général de police. L'intrigue aurait pu durer longtemps, si le curé ne s'était avisé de composer et de faire imprimer une circulaire où l'on dénonçait au public la conspiration des Jansénistes contre le Roi, en ajoutant que l'incapacité de M. Hérault laissait le champ libre aux conjurés. Le cardinal, qui aimait beaucoup son Lieutenant de police, avant d'aller plus loin, voulut vérifier le fait et envoya le dénonciateur à la Bastille. » Note de Fr. Ravaisson, *Archives de la Bastille,* t. XIV, p. 290.

Le dossier comprend la correspondance administrative relative à l'incarcération des inculpés, leurs interrogatoires, et des papiers (correspondances) provenant d'une perquisition opérée chez de Bonnel. Toutes les pièces du dossier sont datées des années 1731 et 1732. — 332 ff.

11,168. — Libelles.

Dossier de L.-R. Bourges de Longchamp, garde de la marine, auteur d'un libelle contre les ministres, et en particulier le cardinal de Fleury, à la B. du 4 au 28 fév. 1731, exilé à Sorel, en Picardie. Bourges de Longchamp fut embastillé une seconde fois par ordre du 28 août 1741, pour avoir écrit des lettres anonymes, ou signées de noms imaginaires, à la maréchale de Villars, par lesquelles il lui enjoignait de faire porter une somme de 50,000 lb. en or chez Lecouteux, banquier, sans quoi, disait-il, « madame de Villars et M. le duc de Villars, son fils, ne sont point en sûreté ». En sept. 1741, il fut placé à la Charité de Senlis; mis en liberté, il recommença ses friponneries et fut exilé à Orvillé.

La majeure partie du dossier se compose de mémoires et de lettres écrits par Bourges de Longchamp et saisis chez lui. — Dates extrêmes : 1730-1750. — 409 ff.

11,169. — Banquiers et faiseurs d'affaires.

Dossier de Pigeon de Breban et de Coye. Pigeon de Breban fut arrêté une première fois et conduit à la B. par ordre du 1er mars 1731; arrêté une seconde fois le 1er déc. 1768 et conduit au For-l'Évêque.

Correspondance administrative. Placets en faveur des prisonniers. Papiers concernant leurs affaires. (1731-1769.) — 271 ff.

11,170-11,211. — Année 1732.

11,170. — Vingt-huit dossiers, A. — 297 ff.
11,171. — Trente-cinq dossiers, Ba. — 281 ff.
11,172. — Trente-cinq dossiers, Bea-Ber. — 435 ff.
11,173. — Dix-huit dossiers, Bes-Bod. — 316 ff.
11,174. — Quarante et un dossiers, Boi-Boy. — 384 ff.
11,175. — Quinze dossiers, Br-Bu. — 154 ff.
11,176. — Vingt-quatre dossiers, Ca-Ce. — 208 ff.
11,177. — Vingt-six dossiers, Cha. — 240 ff.
11,178. — Vingt-trois dossiers, Che-Cl. — 270 ff.
11,179. — Trente-cinq dossiers, Co-Cu. — 332 ff.
11,180. — Quinze dossiers, Da. — 253 ff.
11,181. — Vingt-trois dossiers, Deb-Der. — 267 ff.
11,182. — Vingt-trois dossiers, Des-Dev. — 230 ff.
11,183. — Vingt-six dossiers, Di-Duc. — 309 ff.
11,184. — Trente-quatre dossiers, Duf-Duv. — 469 ff.
11,185. — Dix-huit dossiers, E-Fi. — 274 ff.
11,186. — Vingt-neuf dossiers, Fl-Fr. — 363 ff.
11,187. — Vingt-sept dossiers, Ga-Ge. — 268 ff.
11,188. — Vingt-neuf dossiers, Gi-Go. — 332 ff.
11,189. — Vingt-cinq dossiers, Gr-Gu. — 239 ff.
11,190. — Vingt-neuf dossiers, H. — 259 ff.
11,191. — Vingt-neuf dossiers, I-K. — 266 ff.
11,192. — Vingt-quatre dossiers, Lab-Lamb. — 268 ff.
11,193. — Trente et un dossiers, Lamo-Lav. — 288 ff.
11,194. — Quarante dossiers, Leb-Leg. — 383 ff.
11,195. — Seize dossiers, Lej-Lep. — 213 ff.
11,196. — Dix-neuf dossiers, Ler-Lev. — 239 ff.
11,197. — Vingt et un dossiers, Lh-Ly. — 207 ff.
11,198. — Trente-quatre dossiers, Mac-Mar. — 326 ff.

11,199. — Quatorze dossiers, Mas-Maz. — 232 ff.
11,200. — Vingt-six dossiers, Me-Mond. — 349 ff.
11,201. — Vingt-neuf dossiers, Monf-Mu. — 244 ff.
11,202. — Seize dossiers, N-O. — 177 ff.
11,203. — Trente-deux dossiers, Pa-Pe. — 331 ff.
11,204. — Vingt-neuf dossiers, Pi-Po. — 270 ff.
11,205. — Vingt et un dossiers, Pr-Q. — 180 ff.
11,206. — Vingt-sept dossiers, Ra-Ri. — 307 ff.
11,207. — Dix-neuf dossiers, Ro. — 420 ff.
11,208. — Vingt-cinq dossiers, Sa. — 356 ff.
11,209. — Vingt dossiers, Sc-Su. — 347 ff.
11,210. — Trente dossiers, T. — 344 ff.
11,211. — Vingt-quatre dossiers, U-Z. — 293 ff.

11,212-11,242. — Année 1733.

11,212. — Vingt-deux dossiers, A. — 194 ff.
11,213. — Trente dossiers, Ba. — 447 ff.
11,214. — Trente-quatre dossiers, Be. — 306 ff.
11,215. — Quarante-cinq dossiers, Bi-Bo. — 374 ff.
11,216. — Vingt-quatre dossiers, Br-Bu. — 192 ff.
11,217. — Quarante et un dossiers, Ca-Che. — 347 ff.
11,218. — Trente-sept dossiers, Chr-Cr. — 432 ff.
11,219. — Quarante-deux dossiers, Da-Des. — 611 ff.
11,220. — Dix-neuf dossiers, Di-Dr. — 300 ff.
11,221. — Quarante-six dossiers, Du. — 471 ff.
11,222. — Trente-sept dossiers, E-F. — 285 ff.
11,223. — Vingt dossiers, Ga. — 341 ff.
11,224. — Vingt-trois dossiers, Ge-Gi. — 172 ff.
11,225. — Trente-deux dossiers, Go-Gu. — 270 ff.
11,226. — Trente-six dossiers, H. — 359 ff.
11,227. — Seize dossiers, I-K. — 196 ff.
11,228. — Cinquante-cinq dossiers, La. — 633 ff.
11,229. — Trente-sept dossiers, Leb-Leg. — 366 ff.
11,230. — Quarante-quatre dossiers, Lej-Lev. — 428 ff.
11,231. — Seize dossiers, Li-Lu. — 185 ff.
11,232. — Trente-quatre dossiers, Ma. — 299 ff.
11,233. — Quarante-deux dossiers, Me-Mo. — 439 ff.

11,234. — Quinze dossiers, N-O. — 132 ff.
11,235. — Vingt-six dossiers, Pa-Ph. — 250 ff.
11,236. — Dix-neuf dossiers, Pi. — 304 ff.
11,237. — Trente-six dossiers, Po-Q. — 360 ff.
11,238. — Trente-quatre dossiers, R. — 367 ff.
11,239. — Vingt-trois dossiers, Sa. — 272 ff.
11,240. — Vingt-trois dossiers, Sc-Su. — 276 ff.
11,241. — Cinquante et un dossiers, T. — 417 ff.
11,242. — Trente-huit dossiers, U-Z. — 301 ff.

11,243-11,270. — Année 1734.

11,243. — Trente-quatre dossiers, A. — 317 ff.
11,244. — Quarante-six dossiers, Ba-Bl. — 378 ff.
11,245. — Cinquante dossiers, Bo-Bu. — 412 ff.
11,246. — Quinze dossiers, Ca-Ce. — 205 ff.
11,247. — Trente-neuf dossiers, Ch-Cl. — 344 ff.
11,248. — Trente-cinq dossiers, Co-Cr. — 346 ff.
11,249. — Soixante et onze dossiers, Da-De. — 628 ff.
11,250. — Cinquante dossiers, Di-Du. — 447 ff.
11,251. — Treize dossiers, E-Fa. — 179 ff.
11,252. — Vingt-neuf dossiers, Fe-Fu. — 327 ff.
11,253. — Vingt-sept dossiers, Ga-Ge. — 370 ff.
11,254. — Quarante-six dossiers, Gh-Gu. — 412 ff.
11,255. — Vingt-six dossiers, H. — 375 ff.
11,256. — Vingt dossiers, I-K. — 451 ff.
11,257. — Vingt-quatre dossiers, Lab-Lal. — 258 ff.
11,258. — Trente-cinq dossiers, Lam-Lav. — 352 ff.
11,259. — Vingt-huit dossiers, Leb-Led. — 357 ff.
11,260. — Quarante-deux dossiers, Lef-Lev. — 426 ff.
11,261. — Vingt-deux dossiers, Lh-Lu. — 190 ff.
11,262. — Cinquante-deux dossiers, Mab-Maz. — 429 ff.
11,263. — Trente-neuf dossiers, Me-Mu. — 406 ff.
11,264. — Vingt-huit dossiers, N-O. — 410 ff.
11,265. — Trente-huit dossiers, Pa-Pi. — 398 ff.
11,266. — Vingt-huit dossiers, Pl-Pu. — 208 ff.
11,267. — Treize dossiers, Ra-Re. — 201 ff.
11,268. — Trente et un dossiers, Ri-Ru. — 254 ff.

11,269. — Trente-six dossiers, S-T. — 423 ff.
11,270. — Trente-cinq dossiers, U-Z. — 303 ff.

11,271-11,301. — Année 1735.

11,271. — Vingt-cinq dossiers, A. — 278 ff.
11,272. — Vingt-sept dossiers, Ba-Bel. — 288 ff.
11,273. — Vingt-six dossiers, Ber-Bl. — 236 ff.
11,274. — Quarante-huit dossiers, Bo-Bu. — 482 ff.
11,275. — Trente-cinq dossiers, Ca-Cha. — 305 ff.
11,276. — Vingt-huit dossiers, Che-Coq. — 266 ff.
11,277. — Vingt et un dossiers, Cor-Cu. — 360 ff.
11,278. — Vingt dossiers, Da. — 200 ff.
11,279. — Vingt-quatre dossiers, Deg-Der. — 264 ff.
11,280. — Vingt-six dossiers, Des-Dr. — 238 ff.
11,281. — Cinquante-trois dossiers, Du-E. — 548 ff.
11,282. — Quarante-six dossiers, F. — 398 ff.
11,283. — Vingt-huit dossiers, Ga-Ge. — 372 ff.
11,284. — Vingt-six dossiers, Gi-Go. — 255 ff.
11,285. — Vingt et un dossiers, Gr-Gu. — 182 ff.
11,286. — Trente et un dossiers, H. — 323 ff.
11,287. — Quatorze dossiers, I-K. — 377 ff.
11,288. — Soixante dossiers, La. — 479 ff.
11,289. — Soixante-sept dossiers, Le. — 570 ff.
11,290. — Neuf dossiers, Li-Lu. — 98 ff.
11,291. — Quarante-huit dossiers, Ma. — 330 ff.
11,292. — Vingt-trois dossiers, Me-Mi. — 251 ff.
11,293. — Vingt-sept dossiers, Mo-Mu. — 335 ff.
11,294. — Vingt dossiers, N-O. — 199 ff.
11,295. — Trente dossiers, Pa-Ph. — 306 ff.
11,296. — Trente-cinq dossiers, Pi-Pu. — 372 ff.
11,297. — Vingt-quatre dossiers, Q-Ri. — 299 ff.
11,298. — Vingt-quatre dossiers, Ro-Ru. — 213 ff.
11,299. — Quarante dossiers, S. — 334 ff.
11,300. — Trente-cinq dossiers, T. — 438 ff.
11,301. — Trente-six dossiers, U-Z. — 347 ff.

11,302. Affaire de la Bibliothèque du Roi.

Dossier de l'abbé Claude de Chancey, docteur en théologie, prieur de

Sainte-Madeleine, garde des planches et estampes à la Bibliothèque du Roi, à la B. du 2 juin 1735 au 14 nov. 1736. Il fut convaincu d'avoir dérobé et vendu en pays étrangers grand nombre de planches et d'estampes.

« Par arrêt du Conseil du 13 oct. 1732, le Roy ordonna que les trente recueils d'estampes imprimées sur les planches de son cabinet, les cent assortiments des conquêtes de Louis-Quatorze, par Beaulieu, et généralement tout ce qui fut trouvé d'estampes imprimées appartenant au Roy, dans les différents endroits où l'abbé de Chancey les avoit fait déposer, seront remis dans sa bibliothèque, voulant bien, par grâce spéciale, se contenter desdits effets pour toute indemnité, tant du divertissement que des dégradations arrivées sur les planches de son cabinet. »

Transf. aux Petites-Maisons le 14 nov. 1736, l'abbé de Chancey s'en évada le 11 fév. 1737; il fut repris et enfermé à Charenton le 4 mars 1737; rendu libre et exilé à Lyon la même année.

Procès-verbaux de perquisitions et de scellés. États des recueils d'estampes manquant à la Bibliothèque du Roi. Papiers saisis sur l'abbé de Chancey lors de son arrestation. Lettres de l'abbé de Chancey au Lieutenant de police, au ministre et à l'abbé Bignon, bibliothécaire du Roi. (1735-1740.) — 396 ff.

11,303 (in-fol.). AFFAIRE DES FAUX CONTRATS.

Affaire jugée par la Chambre royale de l'Arsenal, établie à cette effet par lettres patentes de 1735. Ces lettres sont en déficit, ainsi que toute la procédure, dont il n'est conservé que le jugement définitif. Les accusés comparurent sous l'inculpation de falsifications et altérations commises dans les contrats sur les aides et gabelles, quittances de finances portant rentes sur les tailles, et autres effets royaux.

Noms des principaux accusés :

Guillaume Valette, dit Falgons, ci-devant receveur du marquisat de Vervins, entré à la B. le 3 juill. 1735, sorti le 21 avr. 1736, pour être pendu, conformément au jugement de la Chambre de l'Arsenal; — Guillaume Brocat, bourgeois de Paris, entré à la B. le 22 juill. 1735, sorti le 21 avr., pour être pendu; — Georges-André Favre, commis aux affaires étrangères, entré à la B. le 22 juill. 1735, sorti le 21 avr. 1736, pour être pendu; — Louis Caron, Jacques Minos, Jean Valette, François Pasquet, Louis, baron de Senegra; Jacques Blanquet, courtier à la Bourse; Jean Hurtaud, banquier à Paris; Thomas Guinebeche et autres, entrés à la B., sortis en 1736, 1737, 1738, après arrêt de la Chambre de l'Arsenal qui sursoyait au jugement.

Le dossier contient les documents relatifs à l'arrestation et à la détention des différents accusés, ainsi que quelques papiers saisis sur

eux, particulièrement sur le baron de Senegra. — Dates extrêmes : 1716-1738. — 758 ff.

11,304-11,306. JANSÉNISME.

11,304. — Dossier de Pierre-Guillain Fleur de Rouvroy, curé de Ronchères, et du Père Terrasson, curé de Treigny (diocèse d'Auxerre), arrêtés par ordre du Roi et conduits à Vincennes, en oct. 1735.

L'abbé Fleur et le Père Terrasson logeaient chez eux quantité de convulsionnaires fugitifs, et réunissaient dans un commun asile tous les jansénistes du diocèse d'Auxerre; ils avaient fondé, pour la jeunesse, des écoles, où ils faisaient enseigner leurs idées; ils avaient ainsi formé toute une petite église.

Le Père Terrasson fut transféré en 1744 au couvent des Augustins d'Argenteuil, se démit volontairement de sa cure de Treigny, accepta la Constitution et se retira au mont Valérien, avec une pension du Roi de 1,500 lb. L'abbé Fleur, qui ne consentit pas à se démettre de sa cure et maintint ses opinions jansénistes, ne fut rendu libre qu'en 1757; la police s'occupa de ses faits et gestes jusqu'en 1767.

Documents relatifs à la détention de l'abbé Fleur et du Père Terrasson (1735-1767). — 510 ff.

11,305. — Papiers saisis sur l'abbé Fleur lors de son arrestation : 1° correspondance datée de 1730 à 1735; — 2° écrits jansénistes. — 863 ff.

11,306. — Papiers saisis sur le Père Terrasson : écrits jansénistes. — 100 ff.

11,307-11,345. — Année 1736.

11,307. — Trente-quatre dossiers, A. — 380 ff.
11,308. — Vingt-quatre dossiers, Ba. — 198 ff.
11,309. — Trente-six dossiers, Be. — 427 ff.
11,310. — Vingt dossiers, Bi-Bl. — 273 ff.
11,311. — Vingt-huit dossiers, Bo. — 322 ff.
11,312. — Vingt-six dossiers, Br-Bu. — 230 ff.
11,313. — Vingt-sept dossiers, Ca-Ce. — 159 ff.
11,314. — Quarante-trois dossiers, Ch-Cl. — 386 ff.
11,315. — Trente-cinq dossiers, Co-Cu. — 387 ff.

11,316. — Dix-neuf dossiers, Da. — 218 ff.
11,317. — Quarante-deux dossiers, Deb-Des. — 405 ff.
11,318. — Vingt et un dossiers, Dev-Dr. — 349 ff.
11,319. — Vingt-deux dossiers, Dub-Dul. — 197 ff.
11,320. — Quarante-quatre dossiers, Dum-E. — 409 ff.
11,321. — Quarante-cinq dossiers, F. — 406 ff.
11,322. — Trente-cinq dossiers, Ga-Ge. — 295 ff.
11,323. — Cinquante-six dossiers, Gi-Gu. — 434 ff.
11,324. — Vingt-cinq dossiers, H. — 212 ff.
11,325. — Vingt et un dossiers, I-K. — 287 ff.
11,326. — Soixante dossiers, La. — 558 ff.
11,327. — Quatre-vingt-trois dossiers, Le. — 796 ff.
11,328. — Dix-neuf dossiers, Lh-Lu. — 119 ff.
11,329. — Cinquante-six dossiers, Ma. — 465 ff.
11,330. — Vingt-neuf dossiers, Me-Mi. — 265 ff.
11,331. — Trente-quatre dossiers, Mo-N. — 284 ff.
11,332. — Cinq dossiers, O. — 58 ff.
11,333. — Trente-huit dossiers, Pa-Ph. — 290 ff.
11,334. — Vingt dossiers, Pi-Pl. — 208 ff.
11,335. — Trente et un dossiers, Po-Pu. — 357 ff.
11,336. — Quarante-cinq dossiers, Q-R. — 357 ff.
11,337. — Seize dossiers, Sab-Sam. — 205 ff.
11,338. — Quinze dossiers, San-Sav. — 323 ff.
11,339. — Quatorze dossiers, Se-Sy. — 101 ff.
11,340. — Trente-neuf dossiers, Ta-Th. — 317 ff.
11,341. — Trente-huit dossiers, Ti-Tu. — 321 ff.
11,342. — Vingt-cinq dossiers, U-Ve. — 266 ff.
11,343. — Vingt-neuf dossiers, Vi-Z. — 300 ff.

11,344. — Affaire de la communauté des prêtres de Saint-Josse, « refuge de jansénistes et de convulsionnaires des plus dangereux ».

Dossiers de l'abbé Gabriel-Charles Buffard, chanoine de Bayeux, professeur de théologie en l'Université de Caen; — de l'abbé Angevin, dit Vinange; — de l'abbé Perret, ancien prieur des Bénédictins; — de Jacques Trollé, marchand de livres, et de quelques autres, embastillés pour commerce d'imprimés jansénistes et vente de nouvelles ecclésiastiques.

Arrestation et détention des prisonniers. Procédure. Correspon-

dances des prisonniers, particulièrement de l'abbé Buffard. Écrits jansénistes. (1728-1747.) — 373 ff.

11,345 (in-fol.). — Dossier du baron Charles-Gustave de Cederhielm, chambellan du roi de Suède, envoyé du duc de Holstein, arrêté pour dettes, enfermé au Grand-Châtelet, où il mourut le 10 mai 1740.

Papiers saisis sur le prisonnier : lettres et mémoires, comptes de dépenses, notes de créanciers. Lettres et placets écrits par le prisonnier durant sa détention. Correspondance provenant des bureaux du Lieutenant de police. — Dates extrêmes : 1675-1740. — 656 ff.

11,346-11,377. — Année 1737.

11,346. — Vingt-quatre dossiers, A. — 201 ff.
11,347. — Vingt-quatre dossiers, Ba. — 225 ff.
11,348. — Quarante-sept dossiers, Be-Bl. — 429 ff.
11,349. — Trente et un dossiers, Bo. — 326 ff.
11,350. — Vingt dossiers, Br-Bu. — 394 ff.
11,351. — Trente-cinq dossiers, Ca-Cha. — 342 ff.
11,352. — Quarante-deux dossiers, Che-Co. — 465 ff.
11,353. — Trente-sept dossiers, Da-Der. — 353 ff.
11,354. — Quarante-six dossiers, Des-Dr. — 390 ff.
11,355. — Trente-cinq dossiers, Dum-Dun. — 382 ff.
11,356. — Trente et un dossiers, Dup-Duv. — 289 ff.
11,357. — Quarante-quatre dossiers, E-F. — 327 ff.
11,358. — Quarante dossiers, Ga-Gi. — 296 ff.
11,359. — Trente-sept dossiers, Go-Gu. — 286 ff.
11,360. — Quarante-deux dossiers, H-K. — 363 ff.
11,361. — Cinquante-deux dossiers, Lab-Lap. — 370 ff.
11,362. — Vingt-sept dossiers, Lar-Lav. — 428 ff.
11,363. — Trente-six dossiers, Leb-Leg. — 336 ff.
11,364. — Quarante-neuf dossiers, Lel-Lou. — 369 ff.
11,365. — Trente-neuf dossiers, Ma. — 367 ff.
11,366. — Trente et un dossiers, Me-Mon. — 359 ff.
11,367. — Trente et un dossiers, Mor-O. — 242 ff.
11,368. — Trente-quatre dossiers, Pa-Pe. — 350 ff.
11,369. — Quarante et un dossiers, Ph-Pr. — 365 ff.
11,370. — Quatre dossiers, Q. — 41 ff.
11,371. — Quarante dossiers, R. — 399 ff.

11,372. — Trente-deux dossiers, S. — 338 ff.
11,373. — Neuf dossiers, Ta-Te. — 251 ff.
11,374. — Vingt et un dossiers, Th-U. — 260 ff.
11,375. — Quinze dossiers, Va-Ve. — 341 ff.
11,376. — Vingt dossiers, Vi-Z. — 251 ff.

11,377. — Dossier de l'abbé Perret, janséniste. Toutes les pièces de procédure font défaut. Le dossier se compose exclusivement des papiers mis sous scellé, d'écrits jansénistes dont chaque pièce est parafée par l'abbé Perret et le commissaire Camuset. — 724 ff.

11,378-11,408. — Année 1738.

11,378. — Vingt-neuf dossiers, A. — 300 ff.
11,379. — Quarante-trois dossiers, Ba-Bl. — 429 ff.
11,380. — Trente-neuf dossiers, Bo. — 359 ff.
11,381. — Vingt-trois dossiers, Br. — 228 ff.
11,382. — Quarante-quatre dossiers, Ca-Ch. — 419 ff.
11,383. — Trente-trois dossiers, Cl-Cu. — 380 ff.
11,384. — Cinquante et un dossiers, Da-De. — 411 ff.
11,385. — Trente-six dossiers, Di-Dum. — 263 ff.
11,386. — Vingt-cinq dossiers, Dun-Duz. — 272 ff.
11,387. — Vingt-six dossiers, E-Fl. — 239 ff.
11,388. — Trente dossiers, Fo-Fu. — 256 ff.
11,389. — Vingt-trois dossiers, Ga. — 296 ff.
11,390. — Dix-sept dossiers, Ge-Gl. — 225 ff.
11,391. — Trente-cinq dossiers, Go-Gu. — 326 ff.
11,392. — Quarante-trois dossiers, H-K. — 338 ff.
11,393. — Dix-neuf dossiers, Lab-Lai. — 223 ff.
11,394. — Trente-sept dossiers, Lal-Lav. — 286 ff.
11,395. — Trente-sept dossiers, Lea-Leg. — 398 ff.
11,396. — Vingt-cinq dossiers, Lej-Lev. — 440 ff.
11,397. — Quatorze dossiers, Lh-Lu. — 144 ff.
11,398. — Trente-huit dossiers, Ma. — 313 ff.
11,399. — Vingt-neuf dossiers, Me-Mi. — 242 ff.
11,400. — Trente et un dossiers, Mo-O. — 266 ff.
11,401. — Trente dossiers, Pa-Ph. — 234 ff.
11,402. — Trente-cinq dossiers, Pi-Q. — 332 ff.
11,403. — Vingt-cinq dossiers, Ra-Ri. — 166 ff.

11,404. — Vingt-cinq dossiers, Ro. — 296 ff.
11,405. — Quarante-cinq dossiers, S. — 448 ff.
11,406. — Trente-sept dossiers, T. — 568 ff.
11,407. — Quarante-trois dossiers, U-Z. — 386 ff.

11,408. — Dossier de Jean-Baptiste de La Marque, conseiller du Roi, juge et lieutenant particulier en la sénéchaussée de Carcassonne, et de Joseph Collas, baron Du Tertre, « intrigants ». Les pièces de procédure font défaut pour la plus grande partie. Lamarque fut détenu au château de Saumur, où il mourut. — Le dossier comprend la correspondance de Lamarque et de Du Tertre entre les années 1734 et 1738, des projets pour des affaires de finances et des établissements de commerce, enfin une grande quantité de poésies diverses. — 553 ff.

11,409-11,451. — Année 1739.

11,409. — Vingt-trois dossiers, A. — 260 ff.
11,410. — Trente-quatre dossiers, Ba. — 371 ff.
11,411. — Vingt-neuf dossiers, Bea-Beu. — 354 ff.
11,412. — Douze dossiers, Bev-Bi. — 243 ff.
11,413. — Vingt-quatre dossiers, Bl-Bot. — 210 ff.
11,414. — Dix-huit dossiers, Bouc-Bour. — 283 ff.
11,415. — Dix dossiers, Bout-Boy. — 309 ff.
11,416. — Vingt-trois dossiers, Br-Bu. — 213 ff.
11,417. — Quarante-neuf dossiers, Ca-Cha. — 450 ff.
11,418. — Trente-neuf dossiers, Che-Co. — 360 ff.
11,419. — Neuf dossiers, Cr-Cu. — 240 ff.
11,420. — Vingt-cinq dossiers, Da-Den. — 255 ff.
11,421. — Trente-trois dossiers, Des-Doy. — 345 ff.
11,422. — Quatre dossiers, Dr. — 199 ff.
11,423. — Trente-deux dossiers, Dub-Dum. — 379 ff.
11,424. — Vingt-cinq dossiers, Dup-Duv. — 245 ff.
11,425. — Trente-sept dossiers, E-F. — 403 ff.
11,426. — Dix-neuf dossiers, Ga. — 313 ff.
11,427. — Quarante-trois dossiers, Ge-Gu. — 380 ff.
11,428. — Vingt-six dossiers, H. — 300 ff.
11,429. — Vingt-quatre dossiers, I-K. — 423 ff.
11,430. — Treize dossiers, Lab-Laco. — 248 ff.
11,431. — Dix-neuf dossiers, Lacr-Lal. — 316 ff.

11,432. — Onze dossiers, Lam. — 475 ff.
11,433. — Vingt-quatre dossiers, Lan-Laz. — 230 ff.
11,434. — Trente et un dossiers, Leb-Lej. — 366 ff.
11,435. — Quarante-deux dossiers, Lem-Ley. — 393 ff.
11,436. — Vingt et un dossiers, Lh-Ly. — 144 ff.
11,437. — Quinze dossiers, Mab-Mao. — 158 ff.
11,438. — Vingt-sept dossiers, Mar-Maz. — 347 ff.
11,439. — Vingt-trois dossiers, Me-Mi. — 254 ff.
11,440. — Trente-trois dossiers, Mo. — 294 ff.
11,441. — Dix-huit dossiers, N-O. — 341 ff.
11,442. — Onze dossiers, Pa. — 162 ff.
11,443. — Trente-quatre dossiers, Pe-Pi. — 379 ff.
11,444. — Vingt-sept dossiers, Pl-Q. — 243 ff.
11,445. — Quarante-trois dossiers, R. — 453 ff.
11,446. — Trente-quatre dossiers, Sa-Se. — 326 ff.
11,447. — Quinze dossiers, Si-Sy. — 211 ff.
11,448. — Vingt et un dossiers, Ta-Th. — 300 ff.
11,449. — Seize dossiers, Ti-U. — 259 ff.
11,450. — Vingt-six dossiers, V-Z. — 216 ff.

11,451. — Affaire du capitaine Bruodin.

Dossier de Jacques-Constantin de Bruodin, gentilhomme irlandais, au service de la Czarine, entré à la B. le 11 sept. 1739, sorti le 17 juin 1740 et chassé du royaume; — de Jean-Christophe-Philippe de Panzer, commis au bureau de la romaine à Rouen, entré à la B. le 5 nov. 1739, sorti le 24 juin 1740 et chassé du royaume; — d'Éléonore de Valette, femme de Panzer, entrée à la B. le 28 juin 1740, sortie le 8 juill. 1740 et chassée du royaume.

« Le capitaine Bruodin étoit accusé et prévenu d'être l'un des assassins du baron de Sinkler, colonel, ambassadeur du roy de Suède, venant de Constantinople. Le baron de Sinkler fut arrêté près de Frawenstadt, en Silésie, par le s^r^ baron de Nothafft et par le s^r^ Bruodin, accompagnés d'un sergent et quatre dragons, par ordre de la Czarine et du général Spiegel, commandant l'armée russienne, qui leur avoit donné commission d'espionner les démarches des ambassadeurs de Suède, de s'emparer de leurs papiers et même de leurs personnes, et de donner avis de leurs mouvements. Le baron de Nothafft donna un coup de pistolet au baron de Sinkler, lui donna ensuite quatre coups d'épée et le fit hacher par ses soldats. Après cette héroïque expédition, le s^r^ Bruodin fut envoyé en France pour y espionner et traverser l'alliance de cette couronne avec la Suède, afin de donner avis des mouvements des ambassadeurs et de

leurs courriers, pour que les généraux de l'armée russienne puissent faire saisir leurs papiers et leurs dépêches, même leurs personnes. Le sr Bruodin étoit encore chargé d'engager des chirurgiens et des cuisiniers en France pour faire passer en Russie. La Czarine a été obligée, pour sa décharge, de donner un désaveu public de la part qu'elle avoit eue à l'assassinat du baron de Sinkler. » Note de Duval, garde des Archives de la B., aux ARCH. DE LA PRÉF. DE POLICE, carton *Bastille IV,* pp. 326-327.

Rapports de police, interrogatoires des prévenus et placets. Correspondance de Panzer avant et pendant sa détention à la B. (1739-1740.) — 221 ff.

11,452-11,479. — Année 1740.

11,452. — Dix-huit dossiers, A. — 261 ff.
11,453. — Trente-six dossiers, Ba-Be. — 422 ff.
11,454. — Vingt-neuf dossiers, Bi-Bo. — 312 ff.
11,455. — Dix-sept dossiers, Br-Bu. — 236 ff.
11,456. — Trente dossiers, Ca-Cha. — 414 ff.
11,457. — Vingt dossiers, Che-Cu. — 180 ff.
11,458. — Vingt-six dossiers, Da-Dep. — 274 ff.
11,459. — Vingt et un dossiers, Des-Dr. — 247 ff.
11,460. — Vingt-six dossiers, Du. — 348 ff.
11,461. — Vingt-trois dossiers, E-Fo. — 251 ff.
11,462. — Huit dossiers, Fr. — 398 ff.
11,463. — Dix-sept dossiers, Ga-Ge. — 247 ff.
11,464. — Vingt-deux dossiers, Gi-Gu. — 276 ff.
11,465. — Vingt-deux dossiers, H-Ja. — 228 ff.
11,466. — Douze dossiers, Jo-K. — 207 ff.
11,467. — Trente-deux dossiers, La. — 226 ff.
11,468. — Trente-deux dossiers, Lea-Len. — 280 ff.
11,469. — Dix-neuf dossiers, Lep-Lev. — 322 ff.
11,470. — Douze dossiers, Lh-Lu. — 220 ff.
11,471. — Trente-neuf dossiers, M. — 633 ff.
11,472. — Quatorze dossiers, N. — 356 ff.
11,473. — Dix-sept dossiers, O-Pa. — 296 ff.
11,474. — Vingt-six dossiers, Pe-Pu. — 288 ff.
11,475. — Trente-huit dossiers, Q-R. — 410 ff.
11,476. — Dix-sept dossiers, Sa-Se. — 354 ff.
11,477. — Vingt-quatre dossiers, Si-U. — 284 ff.

11,478. — Dix-neuf dossiers, V-Z. — 239 ff.

11,479. — Dossier de Claude Jourdain, dit Saint-Martin, imprimeur, et consorts.

Femme Jourdain, Mozart, femme Melon, Petit, Gueffier, femme Gueffier, Chesnon, femme Millet, époux Jumeau, femme Labbé, C. Labbé, J. Labbé, Lecouteux, abbé de Livry, Friou, femme Friou, veuve de Lastre, abbés Buffard et Planchon, femme Quérot, femme Souchet, Lhoste, Barneville, femme Hideux, Grégoire, frères Courton, Faussé, Adam, Tavard, Pinaud-Lanchantin.

Impression et distribution d'écrits jansénistes et en particulier des ouvrages de M. de Montgeron. Le procès fut instruit en vertu d'une commission adressée aux officiers du Châtelet. Les prisonniers furent détenus au Petit-Châtelet, à Bicêtre et à la B.

Rapports d'officiers de police. Pièces de procédure. Placets et correspondances. Quelques papiers particuliers à Jourdain. (1720-1745.) — 169 ff.

11,480-11,505. — Année 1741.

11,480. — Treize dossiers, A. — 265 ff.
11,481. — Seize dossiers, Ba. — 281 ff.
11,482. — Trente dossiers, Be-Bi. — 324 ff.
11,483. — Onze dossiers, Bl. — 263 ff.
11,484. — Trente-deux dossiers, Bo-Br. — 347 ff.
11,485. — Vingt dossiers, Ca-Cha. — 350 ff.
11,486. — Vingt-cinq dossiers, Che-Cu. — 417 ff.
11,487. — Dix-huit dossiers, Da-Dem. — 242 ff.
11,488. — Vingt-deux dossiers, Des-Do. — 359 ff.
11,489. — Trente-huit dossiers, Du. — 414 ff.
11,490. — Trente-sept dossiers, E-F. — 393 ff.
11,491. — Trente-huit dossiers, G. — 384 ff.
11,492. — Vingt-six dossiers, H-K. — 216 ff.
11,493. — Vingt-quatre dossiers, Lab-Lal. — 339 ff.
11,494. — Vingt dossiers, Lam-Lav. — 180 ff.
11,495. — Vingt-quatre dossiers, Leb-Lep. — 285 ff.
11,496. — Vingt-quatre dossiers, Ler-Lu. — 268 ff.
11,497. — Vingt-quatre dossiers, Ma. — 373 ff.
11,498. — Trente et un dossiers, Me-N. — 286 ff.
11,499. — Trente dossiers, O-Pe. — 341 ff.

11,500. — Vingt dossiers, Ph-Pr. — 159 ff.

11,501. — Trente-sept dossiers, R. — 391 ff.

11,502. — Trente-quatre dossiers, S-Th. — 416 ff.

11,503. — Trente-sept dossiers, Ti-Z. — 291 ff.

11,504. — AFFAIRES DE FAMILLE.

Dossier d'Henriette-Émilie de Bautru, comtesse de Nogent, enfermée, sur la demande de sa mère et de toute sa famille, aux Dames Cordelières du faubourg Saint-Marcel.

« Mlle de Nogent avoit pris en amitié, ou plutôt en amour, Dufour, fils d'un porteur d'eau de la paroisse Saint-Laurent, âgé de 19 à 20 ans, qu'elle faisoit manger à sa table, et auquel elle prétendoit que ses domestiques obéissent comme à elle. Il a été relégué à 50 lieues de Paris, où on prétend que Mlle de Nogent lui envoyoit de l'argent pour sa subsistance et son entretien. Elle sortoit en carrosse avec lui. » (Note de Duval, secrétaire de la Lieutenance de police.)

Enfermée au couvent des Cordelières, la demoiselle de Nogent fit imprimer un Mémoire qu'elle rendit public, par lequel elle attaquait, de la manière la plus injurieuse, la conduite du ministre et des magistrats mêlés à son affaire.

L'auteur de ce Mémoire était un avocat, rayé du tableau, nommé Jean Chemet de La Charbonnelays, qui fut arrêté le 1er mars, conduit à la B., et remis en liberté le 1er mai.

Le dossier contient les rapports de l'inspecteur de police Roussel, quelques pièces de procédure, un mémoire de la demoiselle de Nogent demandant sa mise en liberté, une « réponse aux moyens que mademoiselle de Nogent a employés dans une requeste tendante à sa liberté qu'elle a fait présenter au Roy », rédigée au nom de la comtesse de Nogent, sa mère; enfin la correspondance occasionnée par cette affaire, entre autres quelques lettres de la comtesse de Mailly au Lieutenant de police (1741). — 181 ff.

11,505. — Livres contre les mœurs.

Dossier de l'abbé Charles Nourry, de l'Ordre de Cluny, ainsi que des différents accusés dans la même affaire : Dlle Ollier, — Ph. Lefèvre, graveur, — époux Blangy, — Billard, clerc de procureur, — Dameret, graveur, — Charles Guillaume le cadet, libraire, — Michel Neveu, graveur, — Durassier, — femme d'Allainville, — Brulot et Maillard, — embastillés, pour impression et débit d'un livre obscène, *le Portier des Chartreux*, imprimé par les soins du marquis Le Camus, et dont J.-Ch. Gervaise de Latouche, depuis avocat, et alors clerc de procureur, était l'auteur.

Procédure (1741-1746). — 239 ff.

11,506-11,525. — Année 1742.

11,506. — Vingt dossiers, A. — 341 ff.
11,507. — Quarante-huit dossiers, Ba-Bo. — 439 ff.
11,508. — Vingt-huit dossiers, Br-Ch. — 312 ff.
11,509. — Dix-huit dossiers, Cl-Cu. — 300 ff.
11,510. — Dix-neuf dossiers, Da-Di. — 290 ff.
11,511. — Vingt-trois dossiers, Do-Du. — 271 ff.
11,512. — Vingt-deux dossiers, E-F. — 256 ff.
11,513. — Trente-deux dossiers, G-H. — 270 ff.
11,514. — Onze dossiers, I-K. — 322 ff.
11,515. — Trente-deux dossiers, La. — 374 ff.
11,516. — Trente-huit dossiers, Le-Lu. — 415 ff.
11,517. — Dix-neuf dossiers, Ma. — 508 ff.
11,518. — Vingt-deux dossiers, Me-N. — 289 ff.
11,519. — Dix-huit dossiers, O-Ph. — 275 ff.
11,520. — Dix-huit dossiers, Pi-Q. — 293 ff.
11,521. — Quatorze dossiers, Ra-Ri. — 241 ff.
11,522. — Douze dossiers, Ro-Ru. — 277 ff.
11,523. — Trente-six dossiers, S-T. — 294 ff.
11,524. — Vingt-trois dossiers, U-Z. — 250 ff.

11,525. — Convulsions.

Dossiers des nommés Delaunay, Lebray, Leclerc, d'Allegre, Allain, Douce, La Chapelle, de La Gevrinière; des nommées Ripeau, Aubillard, Beneville, Noël, Godard, Aubry, convulsionnaires, prisonniers à la B., à Bicêtre, à Sainte-Pélagie et à la Salpêtrière.

La plus grande partie du dossier est consacrée aux démêlés conjugaux de Marthe Chauliaguet, femme Ripeau, incarcérée une première fois en 1732 pour débauche (1732-1748). — 240 ff.

11,526-11,544. — Année 1743.

11,526. — Seize dossiers, A-Ber. — 341 ff.
11,527. — Vingt et un dossiers, Bi-Br. — 305 ff.
11,528. — Vingt-trois dossiers, Ca-Cha. — 391 ff.
11,529. — Huit dossiers, Cho-Co. — 208 ff.
11,530. — Douze dossiers, Da-De. — 372 ff.
11,531. — Vingt dossiers, Di-E. — 233 ff.

11,532. — Trente-cinq dossiers, F-G. — 426 ff.
11,533. — Dix dossiers, H-K. — 144 ff.
11,534. — Trente-deux dossiers, La-Lel. — 305 ff.
11,535. — Dix dossiers, Lem-Lo. — 281 ff.
11,536. — Dix-sept dossiers, Ma. — 307 ff.
11,537. — Vingt dossiers, Me-N. — 250 ff.
11,538. — Dix-neuf dossiers, O-Q. — 260 ff.
11,539. — Trente et un dossiers, R-S. — 276 ff.
11,540. — Quatorze dossiers, T. — 489 ff.
11,541. — Quatorze dossiers, U-Z. — 282 ff.

11,542. — « Espions des Anglais et hommes dangereux à projets de machines de guerre. »

Dossier du comte J.-J. de Baldini, à la B. le 5 avr. 1743, transf. au château de Doullens au mois de nov. suivant; en liberté, avec un exil hors du royaume, en janv. 1750; — et de Nadal de Regnaudin, dit le comte Arnaudin, à la B. le 5 avr. 1743, transf. au château de Ham le 18 oct. suivant, — l'un et l'autre arrêtés, avec le baron de Winsfeld (voir le dossier suivant), pour intrigues, escroqueries et espionnage. Baldini, Piémontais de naissance, avait soumis à l'ambassade d'Angleterre, un projet pour livrer Cadix aux Anglais en guerre contre l'Espagne, laquelle était alors alliée de la France. Il fut arrêté à la requête du comte de Campo-Florido, ambassadeur d'Espagne.

Documents relatifs à la détention des deux prisonniers ainsi qu'à celle du baron de Winsfeld; nombreuses lettres du lieutenant de Roi de la citadelle de Doullens Duquesnel, au Lieutenant de police, donnant des détails sur le régime de cette prison; lettres de Baldini à sa femme, aux ministres comtes d'Argenson et de Maurepas, au Lieutenant de police; quelques pièces provenant de saisies opérées dans les papiers des prévenus (1739-1755). — 564 ff.

11,543. — Escroqueries.

Dossier d'Adam-Joseph Rheiner, dit baron de Winsfeld, Saxon (voir également le carton précédent). Aventurier qui, débarqué à Calais, venant d'Angleterre, s'était donné pour avoir été employé en Angleterre de la part de l'Empereur et de l'électeur de Cologne, et avait de la sorte engagé le commandant de la place de Calais, M. Des Angles, à lui faire prêter une chaise de poste, et obtenu du bailli de Givry un ordre de 240 lb. sur le trésorier de Dunkerque. Arrivé à Paris, il vendit la chaise de poste et dissipa l'argent qu'il en tira. Les éclaircissements donnés par le prince de Grimberghen, ambassadeur extraordinaire de l'Empereur, apprirent que le pré-

tendu baron n'était qu'un escroc; il fut mis au For-l'Évêque par ordre du 26 juin 1743, transf. à la B. le 4 juill. 1743, à Doullens par ordre du 12 mai 1744, à Vincennes par ordre du 21 mars 1756, exilé hors du royaume le 29 avr. 1758. Sa mauvaise conduite en prison avait fait prolonger sa détention.

« Winsfeld, de son propre aveu, est né juif; il abjura en 1736, à Vienne, pour se procurer la protection de la comtesse Bathiani et du prince Eugène. Pendant près de 12 mois qu'il a été à la Bastille, il s'y est donné pour un homme habile dans le génie et les fortifications, inventeur de machines de guerre et d'artifices dont il proposoit continuellement de faire l'expérience. M. le C^te^ d'Argenson luy fit fournir dans le Château, par M. de Marville, les matériaux et ustanciles nécessaires pour composer de petites bombes et grenades de bois qui devoient faire des effets prodigieux; M. de Vernicourt, lieutenant général d'artillerie, fut chargé de les examiner et d'en voir l'effet; mais, après quelques épreuves, il les trouva aussi inutiles qu'impraticables. » (Note de Duval, premier secrétaire de la Lieutenance de police, écrite en août 1757, ARCH. DE LA PRÉF. DE POLICE, carton *Bastille IV,* pp. 438-439.)

Le dossier contient la correspondance occasionnée par l'arrestation et la détention de Rheiner, les nombreuses lettres écrites par lui pendant son séjour en prison et quelques lettres saisies sur lui lors de son arrestation. — Dates extrêmes : 1743-1758. — 480 ff.

11,544. — « Nouvellistes de contrebande. »

Dossiers d'un certain nombre de rédacteurs, copistes et distributeurs de nouvelles à la main, arrêtés pendant les années 1743, 1744, 1745, 1746.

« ...Distribuent dans Paris, envoyent dans les provinces et même à l'étranger des nouvelles manuscrites. Tout le monde s'en plaint parce qu'ils attaquent et distribuent des faits faux et injurieux contre tout le monde et sans aucun ménagement. Il y en a plusieurs à qui on l'a déjà défendu et d'autres chez lesquels on a trouvé des preuves de leur désobéissance. » (Note de Chaban, secrétaire de la Lieutenance de police, du 4 nov. 1743.)

Dans la seule journée du 24 nov. 1743, on en arrêta dix-sept, entre autres Jean Girardin, « fameux nouvelliste ». Leurs noms, ainsi que les noms de tous ceux qui furent arrêtés pendant les années 1743, 1744, 1745 et 1746, se trouveront à la table du catalogue.

« La plus grande partie de tous les copistes sont garçons-domestiques sans conditions ou fuyards de milice; les compositeurs sont des sujets de très bas états qui ne vivent que de faire des nouvelles. » (Note de l'inspecteur de police Poussot.)

Rapports de police, en particulier de l'inspecteur Poussot et du commissaire de Rochebrune. Procédure. Nouvelles à la main saisies dans

des perquisitions. La plupart des prévenus étaient délivrés peu de temps après leur emprisonnement, mais relégués dans leur pays, avec défense de reprendre leur commerce. — Dates extrêmes : 1743-1751. — 813 ff.

11,545-11,562. — Année 1744.

11,545. — Vingt-deux dossiers, A. — 273 ff.
11,546. — Trente-sept dossiers, Ba-Bi. — 366 ff.
11,547. — Quarante dossiers, Bl-Bu. — 405 ff.
11,548. — Cinquante dossiers, C. — 424 ff.
11,549. — Quarante-deux dossiers, Da-Dr. — 286 ff.
11,550. — Vingt-cinq dossiers, Du. — 288 ff.
11,551. — Vingt-neuf dossiers, E-F. — 238 ff.
11,552. — Soixante-cinq dossiers, G-K. — 430 ff.
11,553. — Trente-cinq dossiers, La. — 206 ff.
11,554. — Trente-neuf dossiers, Le-Lo. — 290 ff.
11,555. — Quarante-deux dossiers, M. — 409 ff.
11,556. — Soixante dossiers, N-P. — 443 ff.
11,557. — Trente et un dossiers, Q-R. — 238 ff.
11,558. — Vingt-sept dossiers, S. — 294 ff.
11,559. — Quarante-sept dossiers, T-Z. — 361 ff.

11,560. — Faux et escroqueries.

Dossier de Claude Lesage, dit Girardin, arrêté et conduit à Bicêtre en juill. 1744; — de Monginot, dit marquis Du Tronchay, arrêté et conduit au For-l'Evêque en avr. 1745, — et de Charles-Dominique Rognon, arrêté et conduit à Bicêtre en mai 1745, — accusés de falsifications de lettres de change et autres escroqueries. — Ayant été mis en liberté, Lesage fut arrêté une seconde fois et conduit à Bicêtre le 15 oct. 1751.

Procédure. Rapports de police. Correspondance. (1742-1751.) — 458 ff.

11,561. — Papiers de Loisillier, valet de chambre du comte Zaluski, grand aumônier du roi de Pologne, duc de Lorraine. Ce dossier comprend exclusivement la correspondance de Loisillier avec sa femme, sa fille et quelques autres personnes pendant ses séjours en Lorraine et en Pologne; quelques comptes de ménage, quittances de loyer, notes de fournisseurs, etc., ainsi que plusieurs documents concernant la vie privée du grand aumônier (1734-1742). — 211 ff.

11,562. — Jeux de hasard.

Dossiers d'un certain nombre d'individus arrêtés pour jeux de hasard, relégués hors de Paris et mis en prison en cas de récidive.

« Sur l'avis qui m'a été donné que l'on continuoit à jouer avec plus d'acharnement que jamais dans le caffé d'Elie *au pair ou non*, j'y ay fait faire une visite dans laquelle on a trouvé grand nombre de personnes occupées à ce jeu. Ceux qui y sont les plus opiniâtres sont les nommés Loré, Dupin, Dupuis, Gaudeau, Monteil et Bonnebaud, tous mauvais sujets, tapageurs et gens sans état. Il seroit très nécessaire, pour l'exemple, d'exiler ces six particuliers à 50 lieues de Paris. — En marge : Bon pour exiler les six à 50 lieues de Paris. » (Note du comte de Maurepas et du lieutenant de police de Marville.)

« Quelque attention que l'on apporte à écarter et punir les particuliers qui jouent aux jeux prohibés ou qui commettent des friponneries dans les jeux de paulme, il y a toujours un nombre de mauvais sujets et gens sans estat, qui se rassemblent aux approches de l'hiver et se répandent, tant chés les paulmiers que chés les femmes du monde, qui donnent à jouer, et y font beaucoup de friponneries. Il est nécessaire d'en faire de tems en tems des exemples, et particulièrement en cette saison, sur ceux qui sont les plus suspects. Il en paraît actuellement plusieurs, dont quelques uns ont déjà été punys, qui recommencent leurs manœuvres, et je pense qu'il convient de les faire conduire en prison, scavoir... » Suivent quelques noms. (Note du Lieutenant de police au comte d'Argenson, en date du 2 oct. 1749.) Toutes ces affaires sont semblables.

Les dossiers se composent principalement de ces notes échangées entre les ministres et le Lieutenant de police, des rapports des inspecteurs de police, ainsi que des placets, écrits par les condamnés ou en leur faveur. Quelques placets signés par le duc de Gesvres, le duc de Boutteville, le prince G.-Fr. de Montbéliard, le marquis de Voyer d'Argenson. (1744-1764.) — 327 ff.

Le détail des noms se trouvera à la table du catalogue.

11,563-11,584. — Année 1745.

11,563. — Dix-huit dossiers, A. — 386 ff.
11,564. — Quarante dossiers, B. — 623 ff.
11,565. — Vingt-quatre dossiers, Ca-Cha. — 343 ff.
11,566. — Seize dossiers, Che-Co. — 152 ff.
11,567. — Vingt-six dossiers, Da-Dr. — 326 ff.
11,568. — Vingt-neuf dossiers, Du. — 428 ff.
11,569. — Vingt et un dossiers, E-F. — 255 ff.

11,570. — Trente-quatre dossiers, G. — 371 ff.
11,571. — Dix-sept dossiers, H-K. — 380 ff.
11,572. — Vingt-huit dossiers, La. — 440 ff.
11,573. — Trente-six dossiers, Le-Ly. — 371 ff.
11,574. — Vingt-neuf dossiers, Ma-Mi. — 241 ff.
11,575. — Dix-sept dossiers, Mo-N. — 332 ff.
11,576. — Trente et un dossiers, O-P. — 484 ff.
11,577. — Vingt-huit dossiers, Q-R. — 181 ff.
11,578. — Vingt dossiers, S. — 291 ff.
11,579. — Treize dossiers, T-U. — 239 ff.
11,580. — Dix-neuf dossiers, V-Z. — 390 ff.

11,581. — « Juif étranger qui avoit proposé par écrit au roi d'Angleterre de lui livrer le prince Édouard, moyennant 500 louis d'or. »

Jacob Bacharach, juif de Metz, joaillier, entré à la B. le 28 oct. 1745, sorti le 11 janv. 1749, avec un exil hors du royaume; — Georges Neiman, tailleur, natif de Kœnigsberg, à la B. du 29 oct. 1745 au 10 juill. 1746; — Gabrielle de Villemelle, à la B. du 18 oct. au 1er nov. 1745; — Marianne Pluvinet, à la B. du 18 au 23 oct. 1745 (son mari entré à la B. le 22 oct. en sortit le lendemain); — Marie Gault, femme d'Antoine Vidal, qui chantait à l'Opéra sous le nom de « Salaville », maîtresse de Bacharach, à la B. du 3 nov. 1745 au 25 janv. 1746; — Pierre Fourniquet, à la B. du 29 oct. 1745 au 29 janv. 1746.

Le dossier contient les documents relatifs à l'arrestation et à la détention des prévenus : rapports de police, interrogatoires, placets, correspondances, et quelques papiers saisis chez Bacharach, principalement des lettres de commerce de l'année 1745, plusieurs d'entre elles en allemand ou en hébreu; quelques lettres chiffrées. (1745-1749.) — 459 ff.

11,582. — Affaire du Tanastès, satire allégorique des amours du Roi avec Mme de Châteauroux, et autres histoires de cour, composée par Marie-Madeleine Bonafon (plus souvent appelée Bonafous), femme de chambre de la princesse de Montauban.

Madeleine Bonafon fut mise à la B. le 29 août 1745; elle fut transférée le 8 févr. 1747 aux Bernardines de Moulins, et mise en liberté, avec une pension de 300 lb., le 19 janv. 1759.

Impliqués dans la même affaire : Nicolas Mazelin, valet de chambre de Mme de Lalande, à la B. le 27 août 1745, sorti, avec un exil à Vaucouleurs, le 29 avr. 1746; — Nicolas Dubuisson, libraire-relieur à Ver-

sailles, et Louise-Catherine Lescuyer, sa femme, à la B. du 24 août au 25 févr. 1747; — Jean-Nicolas Diancourt, colporteur de livres à Paris, à la B. du 25 août au 15 sept. 1745, et Michelle-Marguerite Tailleur, sa femme, à la B. du 25 août au 17 sept. 1745; — Antoine Ferrand, faisant imprimer sous le nom de Romain D'Henry, à la B. du 24 août 1745 au 12 janv. 1746; — François Pourfour, dit Beaumont, compositeur d'imprimerie de la veuve Ferrand, à Rouen, à la B. du 25 août au 26 déc. 1745; — Marie-Madeleine Labulle, veuve de Charles Ferrand, à la B. du 25 août au 22 déc. 1745; — Robert Seigneuray, garçon imprimeur à Rouen, à la B. du 25 août au 6 déc. 1745; — Louis-David-Dominique Henry, apprenti imprimeur chez la veuve Ferrand, à la B. du 25 août au 15 sept. 1745; — Geneviève Ferrand, fille de feu Ch. Ferrand, imprimeur à Rouen, à la B. du 25 août au 15 nov. 1745; — Anne Ferrand, sa sœur, à la B. du 25 août au 22 déc. 1745; — Louis Lefèvre, apprenti imprimeur, à la B. du 25 août au 6 déc. 1745; — Maillend, concierge de la maison de M. de Prye, et sa femme, à la B. du 20 sept. au 15 nov. 1745; — Louis Berthiot, colporteur, et sa femme, à la B. du 25 août au 9 nov. 1745; — Le Couteux, à la B. du 15 sept. au 15 nov. 1745; — Jean-Henry Fournier, marchand libraire à Versailles, à la B. du 24 août au 15 sept. 1745; — Marie-Honorée Vivon, à la B. du 24 août au 15 sept. 1745; — Louis Buquet, à la B. du 25 août au 15 sept. 1745; — Charlemagne Godet, dit Papa, à la B. du 25 août au 30 oct. 1745.

Procédure. Rapports de police. Correspondance du Lieutenant général avec la supérieure des Bernardines de Moulins. (1745-1759.) — 520 ff.

11,583. — Jansénisme.

Dossier d'Élie Radet, clerc de notaire, — de l'abbé Romain Dory, — de Lefaucheux, marchand de grains, — de Fraissé, dit Delor, diacre, — à la B. pour jansénisme.

« Germain-Élie Radet, second clerc du s[r] Regnaud, notaire, demeurant à Paris, place Maubert (entré à la B. le 28 may 1745, sorti le 5 sept. suivant), étoit agent de la fabrique de S[t]-Étienne-du-Mont, où il a été placé par le dernier curé que l'on a ôté. Il fournissoit aux jansénistes les nouvelles ecclésiastiques et étoit grand partisan des convulsions. Il avoit des relations avec grand nombre de curés et de moines jansénistes. On a trouvé dans sa chambre, chez le notaire et dans son pupitre, des lettres et des discours sur les convulsions, des lettres de M. de Senez, des crucifix ensanglantés, de la gallette du prophète Élie et autres choses superstitieuses, dont la femme et les enfans du notaire étoient enthousiasmés, des reliques de M. Paris et de M. de Senez, etc. »

Outre les pièces relatives à la détention des prisonniers, un grand nombre de lettres saisies dans les perquisitions faites chez eux, entre autres la correspondance de Radet pendant les années 1738-1744.

Radet avait été religieux novice à l'abbaye bénédictine de Saint-Vandrille près Caudebec; on trouve dans cette correspondance quelques lettres de Bénédictins, entre autres de Fr. Prosper Tassin. Le nom de l'abbé de Roquette, qui avait été lui-même à la Bastille pour jansénisme en 1743, et nous a laissé une relation de sa détention (publiée par M. Gazier, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. VII, pp. 11-36), revient fréquemment dans ces lettres, dont un certain nombre ont même été adressées chez lui. (1737-1745.) — 281 ff.

11,584. — « Banquiers de pharaon, biriby, mormony et taupe, jouant, taillant dans différentes maisons et notamment dans tous les tripots de Paris. »

« Tous ces particuliers causent beaucoup de désordre à Paris, ils n'y sont point attachés par leurs établissements, n'y ont pas leurs affaires, ils n'y subsistent même que par leurs intrigues et leurs friponneries, et mériteroient d'en être tous chassés. Mais comme on espère que quelques exemples pourront imposer, je suis d'avis de faire arrêter les nés de Chambrelant, l'abbé Lehoux, Plancy, Danton, Gautier, Chevrier de Mirabeau, Beauferry, le sr de Saint-Aubin, l'abbé de Gournay et l'abbé Lebœuf, — et d'exiler à 60 lieues de Paris l'abbé de La Roche, les srs Dumas, Bastard, Poultel, La Couvinière, don Joseph de Gornal, de Flainville, l'abbé Pibus, le baron de Maldith (dit le major allemand), le baron Molestier et Adert. »

Le carton comprend les dossiers de ces différents individus conduits en prison ou relégués à soixante lieues de Paris (1743-1751). — 324 ff.

11,585-11,606. — Année 1746.

11,585. — Dix-huit dossiers, A. — 209 ff.
11,586. — Seize dossiers, Ba-Bel. — 213 ff.
11,587. — Vingt et un dossiers, Ben-Bi. — 327 ff.
11,588. — Vingt-six dossiers, Bl-Bu. — 315 ff.
11,589. — Vingt et un dossiers, Ca-Cha. — 359 ff.
11,590. — Vingt-six dossiers, Che-Cr. — 252 ff.
11,591. — Vingt-trois dossiers, Da-De. — 318 ff.
11,592. — Quarante et un dossiers, Di-Du. — 430 ff.
11,593. — Vingt et un dossiers, E-F. — 414 ff.
11,594. — Trente-six dossiers, G. — 376 ff.
11,595. — Vingt-six dossiers, H-K. — 371 ff.

11,596. — Treize dossiers, Lab-Lal. — 291 ff.
11,597. — Vingt-huit dossiers, Lam-Lej. — 350 ff.
11,598. — Vingt-six dossiers, Lem-Loy. — 216 ff.
11,599. — Trente dossiers, Ma. — 330 ff.
11,600. — Vingt-cinq dossiers, Mc-Mu. — 238 ff.
11,601. — Trente et un dossiers, N-P. — 267 ff.
11,602. — Douze dossiers, Q-Ri. — 308 ff.
11,603. — Vingt-huit dossiers, Ro-S. — 263 ff.
11,604. — Seize dossiers, T. — 282 ff.
11,605. — Dix-huit dossiers, U-Z. — 138 ff.

11,606. — Jansénisme.

Dossiers de Charles, Charlotte et Marie-Madeleine Hébert, — de Jean et Antoinette Picot, — d'Antoine Pasquier-Leveau, — de Marie Norbelin, dite Sœur Nina, — d'Angélique Nicaise — et d'Angélique Le Prévost, — entrés à la B. par ordre du 18 sept. 1746.

Charles Hébert était convulsionnaire et tenait chez lui des assemblées de convulsionnaires.

Marie-Élisabeth Collet, femme Norbelin, dite Nina, elle-même convulsionnaire, vivait avec le sieur Choty, surnommé le Frère Amable, dans les liens de ce que la secte nommait un mariage spirituel. De ce mariage spirituel naquirent cinq enfants. Choty était d'ailleurs marié; mais les deux femmes, étant de la même secte, vivaient en bon accord dans une même habitation.

Les différents prisonniers sortirent à des dates diverses en 1746, 1747 et 1748; les uns mis en liberté, les autres transférés à Bicêtre, d'autres exilés de Paris.

Procédure. Pièces saisies chez les prévenus : prières et écrits jansénistes, correspondance de Hébert des années 1744-1746. — Dates extrêmes : 1744-1748. — 357 ff.

11,607-11,635. — Année 1747.

11,607. — Vingt dossiers, A. — 308 ff.
11,608. — Vingt et un dossiers, Ba. — 311 ff.
11,609. — Vingt-cinq dossiers, Be-Bl. — 432 ff.
11,610. — Vingt-sept dossiers, Bo-Bu. — 418 ff.
11,611. — Vingt-quatre dossiers, Ca-Cl. — 303 ff.
11,612. — Dix-sept dossiers, Co-Cr. — 326 ff.
11,613. — Quarante et un dossiers, Da-Dr. — 473 ff.

11,614. — Vingt-six dossiers, Du. — 196 ff.
11,615. — Dix-sept dossiers, E-F. — 331 ff.
11,616. — Cinquante-sept dossiers, G. — 624 ff.
11,617. — Vingt et un dossiers, H-K. — 426 ff.
11,618. — Dix dossiers, La. — 282 ff.
11,619. — Vingt-cinq dossiers, Le. — 451 ff.
11,620. — Dix dossiers, Lh-Ly. — 112 ff.
11,621. — Quarante-huit dossiers, M-O. — 582 ff.
11,622. — Trente et un dossiers, P. — 373 ff.
11,623. — Trente-cinq dossiers, Q-R. — 360 ff.
11,624. — Vingt et un dossiers, S. — 214 ff.
11,625. — Treize dossiers, T. — 146 ff.
11,626. — Dix-neuf dossiers, U-Z. — 283 ff.

11,627 (in-fol.). — Jansénistes.

Dossiers de l'abbé Jean-Baptiste Boullenois, diacre du diocèse de Paris, entré à la B. par ordre du 23 nov. 1747, sorti par ordre du 1er juin 1747, exilé à Sens ; — de l'abbé Jean-Baptiste Baudet de Morlet, entré à la B. par ordre du 23 nov. 1747, sorti par ordre du 21 juill. 1748, relégué à Bitche, en Lorraine ; — de l'abbé Henri Blanchard-Dubois, entré à la B. par ordre du 23 nov. 1747, sorti par ordre du 2 oct. 1748, exilé à Lyon. — Ils avaient la principale direction des imprimeries clandestines et des ouvrages qui paraissaient pour le soutien du jansénisme, et collaboraient aux *Nouvelles ecclésiastiques*.

Procédure. Correspondance de l'abbé Boullenois de 1734 à 1747. Écrits jansénistes. — Dates extrêmes : 1734-1766. — 261 ff.

11,628. — Affaire des convulsionnaires de La Planchette.

Le Père Laurent Dupré, prêtre de l'Oratoire, du diocèse de Mende ; Guillaume-Charles Baudin, ancien notaire ; Antoine Legendre de Poligny, écuyer, et sa femme ; Louis Simon, domestique de Baudin ; veuve Noblet et Elisabeth Noblet, sa petite fille ; Marguerite Barthelmy.

« Des huit personnes cy-dessus, six ont été envoyées à la B. (ordres du 13 août 1747) ; mais le sr de Poligny et sa femme, grosse, prête d'accoucher, ont été renvoyés, quoique partisans des convulsions, mais à cause de l'état de cette femme. »

Ce dossier contient des détails caractéristiques sur les convulsions et l'utilité des mesures prises contre les convulsionnaires.

Le principal accusé était le Père Laurent Dupré ; il fut transf. de la B. dans la maison des Frères de la Charité de Senlis le 25 mai 1756. La cor-

respondance du prieur de la Charité avec le Lieutenant de police, au sujet du Père Dupré, donne des détails sur le régime de cette dernière prison.

Procédure. Correspondance administrative. Lettres et placets des prisonniers. Papiers saisis dans une perquisition faite chez Baudin, se composant d'écrits jansénistes et de discours de convulsionnaires. (1747-1757.) — 523 ff.

11,629. — Affaire du collège de La Marche.

Dossier de l'abbé Charles-François Garnier, clerc du diocèse de Toul, maître de quartier au collège de La Marche, entré à la B. le 16 mai 1747, sorti le 12 août suivant, exilé à Nancy; — de l'abbé Letort, du diocèse de Tours, précepteur au collège de La Marche, entré à la B. le 16 mai 1747, sorti le 12 août suivant, exilé à Tours; — de Jacques-Lambert Giffart, maître relieur, demeurant à Paris, entré à la B. le 16 mai 1747, sorti le 23 juill. suivant; — de Michel La Marche, compagnon imprimeur, demeurant à Paris, entré à la B. le 16 mai 1747, sorti le 23 juill. suivant.

Garnier et Letort furent convaincus d'avoir donné aux deux autres, pour l'impression, des manuscrits « remplis d'athéisme et où l'on enseigne la révolte contre les puissances ecclésiastiques et temporelles ». Ces manuscrits étaient intitulés : 1° *Histoire suivie de l'inquisition exercée à Rome, en Espagne et en Portugal;* 2° *Système de raison sur la religion;* 3° *Critique sur Voltaire à l'occasion de la Henriade,* « où il est démontré que la religion d'Henri IV est une fille entre ses bras ».

La plus grande partie du dossier se compose de manuscrits saisis chez l'abbé Garnier, et d'un certain nombre de numéros des *Nouvelles ecclésiastiques* (1747). — 708 ff.

11,630. — Convulsionnaires.

Dossier de Jeanne-Charlotte, veuve Gilbert, — d'Anne Blot, dite Sœur Nanette, — de Françoise Roubeau, dite Sœur Thérèse, — de la femme Saint-Père, dite Sœur Pélagie, — de Charlotte Debray, — de Françoise Préval, dite Lacroix, — conduites à la B. le 23 nov. 1747, pour convulsions et avoir distribué des nouvelles à la main.

La plus grande partie du dossier est formée par des discours de convulsionnaires saisis chez les accusées (1747-1754). — 695 ff.

11,631. — Affaire du droit d'indult.

Dossier de Charles-Patrice Mac Lawglin, dit Langlin, ci-devant capitaine du vaisseau *le Saint-Louis* au service de l'Espagne, conduit au For-l'Évêque par ordre du 7 mars 1747, d'où il a été transféré à la B. le 9 avr.

1751, et reintégré au For-l'Evêque le 10 févr. 1754. Il ne fut mis en liberté qu'en sept. 1774.

Langlin était revenu des Indes orientales, sur un navire chargé jusqu'aux mâts de marchandises et de piastres; mais, au lieu de faire voile sur Cadix, pour y rendre compte de sa cargaison et en payer l'indult au roi d'Espagne, il aborda à Lorient, disant y avoir été jeté par la tempête. L'ambassadeur d'Espagne sollicita des ordres du Roi pour le faire arrêter. La contestation sur ces droits d'indult fut portée et jugée au bureau du commerce à Paris, les sommes stipulées dans la condamnation furent acquittées par les intéressés à la cargaison du navire; mais Langlin demeura prisonnier sur les instances de l'ambassadeur d'Espagne, puis sous le coup de plusieurs recommandations pour dettes.

Le dossier se compose des pièces relatives à la longue détention de Langlin, ainsi qu'aux procès qu'il soutint contre Marqueza, chargé par le roi d'Espagne du recouvrement des droits d'indult dus par lui (1751-1774). — 626 ff.

11,632. — Mœurs.

Dossier de la femme Corion, dite La Roche, qui avait corrompu la demoiselle de Montluc, puis l'avait aidée à se sauver de chez l'exempt de robe courte Dureau, qui la tenait en chartre privée. Ordres d'entrée à la B. du 17 sept., et de sortie du 3 déc. 1747; exilée en Poitou.

Documents concernant l'affaire de l'abbé Corion et de la demoiselle de Montluc, rapt et séduction; concernant l'affaire de l'avocat de Sauveterre, maître des comptes, et des demoiselles de Remijioux et de Rigny (1746-1752). — 168 ff.

11,633. — Jansénisme.

Dossier de l'abbé Lasseray, arrêté et conduit à la B. le 8 déc. 1747, exilé à Soissons le 25 août 1749.

Outre les papiers de procédure et d'administration relatifs à l'affaire, et les lettres et placets écrits par le prisonnier pendant sa détention, quelques lettres et écrits jansénistes saisis chez Lasseray quand il fut arrêté (1739-1757). — 246 ff.

11,634. — Escroqueries.

Dossier de Nicolas Luetkens, Suédois, qui avait tiré de l'argent de plusieurs négociants sur de fausses lettres de change par lui fabriquées; arrêté et conduit au For-l'Évêque le 4 nov. 1747, exilé hors du royaume le 4 mai 1749.

La plus grande partie du dossier se compose de correspondances et de papiers d'affaires appartenant à Luetkens, antérieurs à son arrestation (1746-1749). — 194 ff.

11,635. — Jansénisme.

Dossier de l'abbé Lamoureux de Saint-Jean, prêtre du diocèse de Nantes, et de l'abbé Cormaille, prêtre du diocèse de Tours; conduits à la B. par ordre du 12 janv. 1747; arrêtés pour avoir distribué des *Nouvelles ecclésiastiques*, avoir dirigé une imprimerie clandestine et avoir tenu des assemblées secrètes de gens du parti; exilés en l'abbaye de Saint-Crespin en Chaye, lez Soissons, le 6 mai 1757.

Documents relatifs à la détention des deux abbés. Papiers saisis chez eux : écrits jansénistes; exemplaires, datés de 1746, des *Nouvelles ecclésiastiques*, en paquets adressés à l'abbé Saint-Jean sous un nom supposé (madame Daujan). — Dates extrêmes : 1741-1757. — 595 ff.

11,636-11,640. Affaires diplomatiques.

Dossier de Beaumez, secrétaire du comte de Sade, envoyé extraordinaire du roi de France auprès de l'électeur de Cologne, puis secrétaire de la légation de France en la même Cour; entré à la B. par ordre du 19 avr. 1747, mort à la B. le 5 nov. suivant, enterré à Saint-Paul; il avait volé et vendu des secrets diplomatiques.

11,636. — 1° Quelques documents relatifs à la détention de Beaumez à la B.; rapports de Duval, secrétaire de la Lieutenance de police; 2° papiers saisis chez Beaumez : correspondance de Beaumez et correspondance du comte de Sade. (1732-1742.) — 289 ff.

11,637. — Correspondance de Beaumez (1743-1744). — 596 ff.

11,638. — Correspondance de Beaumez (1745-1747). — 528 ff.

11,639 (in-fol.). — Papiers divers. 1° Papiers particuliers du comte de Sade; 2° papiers de d'Allion, ministre plénipotentiaire en Russie. Correspondance entre d'Allion et les ministres et premiers commis des Affaires étrangères (1744-1745); correspondance, en grande partie chiffrée, entre d'Allion et Lanmary, ambassadeur en Suède (1744-1746). Lettres de créance, discours à l'impératrice de Russie et au Grand-Duc, copies de traités de commerce et d'alliance entre le roi de France et l'impératrice de Russie. Ces documents, pour la plupart, sont incomplets et lacérés. — 346 ff.

11,640 (in-fol.). — Fragments de mémoires anonymes, traitant de

questions diplomatiques, en partie adressés au duc de Sleswig. — 278 ff.

Voir papiers saisis sur Beaumez, et transportés de la B. au dépôt des Affaires étrangères le 9 avr. 1749, *Archives du ministère des Affaires étrangères,* fonds Cologne, t. LXXVIII-LXXXI.

11,641-11,659. — Année 1748.

11,641. — Sept dossiers, A. — 399 ff.
11,642. — Douze dossiers, Ba-Bl. — 297 ff.
11,643. — Vingt dossiers, Bo-Bu. — 316 ff.
11,644. — Vingt et un dossiers, C. — 196 ff.
11,645. — Quinze dossiers, Da-Del. — 240 ff.
11,646. — Douze dossiers, Des-Do. — 349 ff.
11,647. — Neuf dossiers, Dr-Dun. — 296 ff.
11,648. — Dix-sept dossiers, Dup-F. — 312 ff.
11,649. — Trente-six dossiers, G. — 414 ff.
11,650. — Vingt-trois dossiers, H-I. — 437 ff.
11,651. — Sept dossiers, Lab-Lan. — 401 ff.
11,652. — Vingt-cinq dossiers, Lap-Li. — 281 ff.
11,653. — Trente-huit dossiers, M-O. — 407 ff.
11,654. — Seize dossiers, Pa-Ph. — 301 ff.
11,655. — Seize dossiers, Pi-Pr. — 337 ff.
11,656. — Dix-neuf dossiers, Q-R. — 265 ff.
11,657. — Vingt-trois dossiers, S-Z. — 229 ff.

11,658. — Affaire du prince Charles-Édouard.

Dossier du prince Charles-Édouard, prétendant à la couronne d'Angleterre, arrêté à l'Opéra et conduit à Vincennes le 9 déc. 1748. Trente-neuf personnes, gentilshommes et domestiques de la suite du prince, furent arrêtées en même temps et mises à la B. Le prince sortit de Vincennes le 15 déc. pour être reconduit à la frontière.

Correspondance relative à l'arrestation et à la détention du prince Édouard et de ses gens; procès-verbaux d'apposition et levée de scellé en la maison du prince; manifeste en faveur de Jacques III, en date de 1728, parafé par le commissaire au Châtelet Camuset et François-Denis Camusat, censeur royal; lettres du gouverneur de Vincennes, notes de police, lettres diverses (1747-1748). — 337 ff.

11,659. — Dossier de La Salle, lieutenant-colonel en Russie, entré

à la B. le 8 sept. 1748, transféré le 10 sept. 1749 à Pierre-en-Cize, reconduit à la B. en 1755, mis en liberté par ordre du 28 avr. 1757; faussaire.

Documents relatifs à l'incarcération et à la détention de La Salle; papiers d'administration et correspondance ministérielle (1748-1757). Papiers saisis chez La Salle : correspondance datée de 1749. — 468 ff.

11,660-11,662. Ouvriers déserteurs. — « Émigration des sujets du Roy tant pour les manufactures et colonies que pour le service militaire. » Arrêt du Conseil du 25 janv. 1750, adressé au prévôt des marchands de Lyon et au sieur de Chambray, 1er échevin de ladite ville, pour juger en dernier ressort la procédure commencée contre les ouvriers qui passaient dans les pays étrangers, y portaient leurs arts et métiers, en y transportant les outils et instruments nécessaires.

Accusés mis dans les prisons de Paris :

Pierre Planchette, banquier à Paris, au For-l'Évêque du 28 nov. 1749 au 18 juill. 1750; — Cézar Chavagnier, passementier à Lyon, au For-l'Évêque du 1er déc. 1749 au 25 sept. 1750, blâmé étant à genoux et condamné en 10 lb. d'amende; — Antoine Courbon, bourgeois de Paris, au For-l'Évêque du 1er déc. 1749 au 26 sept. 1750, condamné en 10 lb. d'amende et au carcan, avec un écriteau portant ces mots : « Séducteur d'ouvriers pour passer dans les pays étrangers et y transporter leur art et métier »; — Louis-Antoine Petrement, passementier de Lyon, au For-l'Évêque du 28 nov. 1749 au 6 mai 1750; — Jean Mallet, dessinateur à Lyon, au For-l'Évêque du 28 nov. 1749 au 6 mai 1750; — Jean-Pierre Sève, passementier de Lyon, au For-l'Évêque du 28 nov. au 6 déc. 1749; — David Scalongue, fabricant d'Abbeville, au For-l'Évêque du 28 nov. au 14 déc. 1749; — Guillaume Wamberg, passementier de Lyon, au Petit-Châtelet, le 28 nov. 1749; — Guillaume Yourd, passementier de Lyon, au Petit-Châtelet le 28 nov. 1749; — P.-Fr. Reynier, tailleur à Paris, au Petit-Châtelet du 28 nov. 1749 au 12 avr. 1750; — Jean Fontrobert, fabricant d'étoffes à Lyon, au Petit-Châtelet du 28 nov. au 14 déc. 1749; — Étienne Seveti, perruquier privilégié à Paris, au For-l'Évêque du 28 oct. 1749 au 3 mai 1750.

Accusés mis dans les prisons de Lyon :

Jean Rullier, compagnon ouvrier en soie de Lyon, et Laurent Cornu, compagnon passementier, condamnés en 10 lb. d'amende et au carcan pendant deux jours de marché; — Guillaume Masson, compagnon salinaire, condamné au blâme et en 3 lb. d'amende pour le pain des prisonniers; — Pierre Puligneux, compagnon tireur d'or; — Maurice Joannon, maître chapelier; — François Pitiot, maître passementier; — Grignon Fontrobert, moulinier de soie.

Contumaces :

André Rullière, dit Dumont; — Jean Rullière, qui avait pris le nom de Don Juan Dermont, condamné aux galères perpétuelles et au carcan pendant trois jours de marché; — François Prudhomme et Aimé Masson, condamnés aux galères pour neuf ans et en 3,000 lb. d'amende; — Montizon fils, condamné aux galères pour cinq ans.

11,660. — 1° Surveillance exercée par la Lieutenance de police, correspondance avec les ministres, le Contrôleur général. — Embauchage d'ouvriers pour l'Espagne, le Portugal, la Prusse, la Russie, la Suède, la Toscane (1748-1765). — « Mémoire sur le progrès que font les nouvelles manufactures établies en Espagne » (1750). — Lettre au duc de Choiseul sur les manufactures étrangères et l'état de l'industrie française (14 décembre 1767).

2° Dossiers d'ouvriers déserteurs :

Armonville, embauche des ouvriers pour la Russie (1767); ouvriers de la manufacture de porcelaine fugitifs; Léonard Bourgeois, horloger, a établi des manufactures en Espagne, à la B. du 5 juin au 23 nov. 1748; rubaniers passés en Angleterre (1765); le duc d'Huescars, ambassadeur d'Espagne; le baron de Chambrier, envoyé de Prusse, accusés d'embaucher des ouvriers pour le compte de leurs souverains; Clavagnier et Courbon, embauchage d'ouvriers pour l'Espagne (1749); Dampierre, Delsalles, d'Heulland, Escoubet (1749-1750). — 580 ff.

11,661. — Dossiers d'ouvriers déserteurs (suite).

Fabre et Laplace, tireurs d'or, engagés pour l'Espagne (1749); Femery, ancien teinturier des Gobelins, qui a trouvé le secret de teindre la soie en écarlate, très habile d'ailleurs pour toutes teintures, a passé en Toscane (1748); « Ferrary, secrétaire particulier de M. de Pignatelly, ambassadeur d'Espagne, accusé d'embaucher nos ouvriers pour sa patrie » ; compagnons couteliers passant en Autriche (1750); Antoine Grignon, ouvrier des Gobelins (1753); François Pitiot, ci-devant contremaître de la manufacture royale des velours; ouvriers de Vincennes (1752); Jeresme, fondeur en caractères, débaucheur d'ouvriers pour les imprimeries de Bruxelles (1761); Mallet et Petrement, ouvriers engagés pour l'Espagne; Martin de Saint-Martin, fondeur de bronzes (1748); Pairely, dessinateur engagé à Berlin (1749); Pierre Planchette, embauchage pour l'Espagne (1749-1750); Picot, embauchage pour le Danemark (1766); Roby, tapissier aux Gobelins, engagé en Prusse (1767); manufacture de Vincennes (1757). — 431 ff.

11,662. — Dossiers d'ouvriers déserteurs (suite).

Rullier, inspecteur des manufactures en Espagne, et Scalongue, embauchage d'ouvriers pour les pays étrangers, en particulier l'Espagne (1748); Sentigny, Ruyer, Rondet et autres, ouvriers de la manufacture des Gobelins (1765); J.-P. Sève, maître passementier à Lyon (1749); Sevety et Pacquelin, dessinateurs en étoffes, embauchage d'ouvriers pour les pays étrangers, en particulier pour la Prusse (1749); Terrier et Lefranc, embauchage d'ouvriers pour la nouvelle manufacture de soieries établie à Lisbonne.

Soldats déserteurs (1755-1766). — 468 ff.

11,663-11,695. — Année 1749.

11,663. — Trente-six dossiers, A-Ba. — 326 ff.
11,664. — Quinze dossiers, Be. — 385 ff.
11,665. — Trente et un dossiers, Bi-Bu. — 445 ff.
11,666. — Neuf dossiers, Ca-Ce. — 132 ff.
11,667. — Vingt et un dossiers, Ch. — 414 ff.
11,668. — Quinze dossiers, Cl-Cot. — 261 ff.
11,669. — Douze dossiers, Cou-Cr. — 179 ff.
11,670. — Trente-trois dossiers, Da-De. — 259 ff.
11,671. — Vingt et un dossiers, Di-Duf. — 337 ff.
11,672. — Dix-huit dossiers, Dum-Duv. — 282 ff.
11,673. — Vingt dossiers, E-F. — 239 ff.
11,674. — Onze dossiers, Ga. — 238 ff.
11,675. — Sept dossiers, Ge-Gi. — 324 ff.
11,676. — Seize dossiers, Go-Gu. — 310 ff.
11,677. — Dix dossiers, H. — 250 ff.
11,678. — Treize dossiers, I-K. — 134 ff.
11,679. — Vingt-sept dossiers, Lab-Lap. — 282 ff.
11,680. — Quinze dossiers, Lar-Lav. — 289 ff.
11,681. — Quarante dossiers, Le. — 413 ff.
11,682. — Huit dossiers, Lh-Lo. — 263 ff.
11,683. — Seize dossiers, Mah-Mar. — 305 ff.
11,684. — Vingt et un dossiers, Mas-Moz. — 267 ff.
11,685. — Dix dossiers, N-O. — 97 ff.
11,686. — Trente-cinq dossiers, P. — 398 ff.
11,687. — Vingt dossiers, Q-R. — 172 ff.

11,688. — Vingt-trois dossiers, S. — 275 ff.

11,689. — Trente et un dossiers, T-Z. — 302 ff.

11,690. — « Affaire des 14 pour les vers contre le Roi. »

Dossier de François de Bonis, du collège Louis-le-Grand, soupçonné d'être l'auteur des vers contre le Roi, parus le 24 avr. 1749, entré à la B. le 26 juin 1749, exilé à Montignac-le-Comte, en Périgord, le 18 oct. 1749;

De Jean Edouard, prêtre, entré à la B. le 5 juill. 1749, exilé à Puligny, près Beaune, en Bourgogne, le 22 oct. 1749;

De Alexis Dujast, chanoine d'Oloron, entré à la B. le 8 juill. 1749, exilé à Lyon le 4 déc. suivant, et ensuite à Oloron le 13 déc. 1750;

De Denis-Louis Jouré, ci-devant clerc de notaire, entré à la B. le 9 juill. 1749, exilé à Amiens au mois de nov. suivant, et, pour n'avoir pas obéi à l'ordre d'exil, remis à la B. le 25 févr. 1750, sorti le 13 juin suivant, exilé au même endroit, rappelé le 1er oct. 1754;

De l'abbé Inguimbert de Montange, prêtre, entré à la B. le 8 juill. 1749, exilé hors du royaume le 26 oct. suivant, rappelé le 21 déc. suivant;

De l'abbé Guyard, du collège de Bayeux, entré à la B. le 9 juill. 1749, exilé à cinq lieues de Paris le 11 nov. suivant;

De Jacques-Marie Hallaire, étudiant en droit, entré à la B. le 9 juill. 1749, exilé à Lyon le 4 nov. suivant, rappelé le 24 août 1754;

De l'abbé Jean Lemercier, sous-diacre, entré à la B. le 10 juill. 1749, exilé à Baugé, en Anjou, le 29 nov. suivant;

De Lucien-François Duchaufour, clerc tonsuré, entré à la B. le 10 juill. 1749, exilé à cinq lieues de Paris le 16 nov. suivant, rappelé le 1er oct. 1754;

De l'abbé de Baussancourt, docteur en Sorbonne, entré à la B. le 12 juill. 1754, exilé à Haguenau, en Alsace, le 2 oct. suivant, et ensuite à Sézanne en Brie le 13 déc. 1750;

De l'abbé Sigorgne, professeur de philsosophie au collège du Plessis, entré à la B. le 16 juill. 1749, exilé à Rembercourt, près Bar-le-Duc, puis à trente lieues de Paris, depuis le 23 nov. 1749;

De Jean-Jacques-Michel Maubert, étudiant, entré à la B. le 19 juill. 1749, sorti le 4 déc. suivant, sans exil;

De Jean-Gabriel Tranchet, clerc de notaire, entré à la B. le 19 juill. 1749, transféré à Bicêtre, d'où il sortit le 26 avr. 1750;

Et de François-Louis Travers-Duterreaux, commis au dépôt des Grands-Augustins, à la B. le 19 juill. 1749.

Bonis était soupçonné d'être l'auteur de l'ode contre le Roi, dont on trouva sur lui une copie, ainsi que sur l'abbé Edouard, et sur l'abbé Inguimbert de Montange. Dujast, chanoine d'Oloron, en avait fait lecture au collège de Navarre; il la tenait de Hallaire, étudiant en droit, à qui elle avait été remise par Jouret, clerc de procureur, qui l'avait reçue de l'abbé Guyard, à qui elle avait été dictée par « un philosophe » du collège d'Harcourt qu'on ne put découvrir. L'abbé Sigorgne avait récité ces vers par cœur.

Procédure. Documents relatifs à la détention des prévenus.

Le dossier contient la copie d'un « discours que doit prononcer M. l'abbé Seguy pour sa réception à l'Académie françoise » ; trouvée sans doute parmi les papiers de l'un des prévenus (1749-1756). — 281 ff.

11,691. — Faux billets de loterie.

Dossiers : abbé Fleur, soupçonné d'avoir des billets de la loterie de 1747, volés ou contrefaits ; arrêté le 15 janv. 1749 et conduit au Grand-Châtelet, il avoua que les billets étaient faux ; transf. à la B. par ordre du 21 janv. 1749, condamné à la potence et exécuté le 20 janv. 1750; — Debray, à la B. le 24 juill 1749, pendu le 17 déc. ; — de They, à la B. du 21 janv. au 17 déc. 1749; — Chazal, à la B. du 3 fév. au 18 juill. 1749 ; — Dudez, à la B. du 24 janv. au 21 août 1749; — Boutret, imprimeur de Besançon, n'a pu être arrêté.

Procédure (1749-1750). — 245 ff.

Voir sur cette affaire une note détaillée des commis aux Archives de la B., Archives de la préf. de police, carton *Bastille IV,* pp. 602-611.

11,692 (in-fol.). — Fausse dénonciation de complot contre la vie de la marquise de Pompadour.

Dossier de Jean Henry, dit Danry, dit Danger, dit Jedor, dit Masers d'Aubrespy, dit de Masers de Latude, garçon chirurgien, entré à la B. par ordre du 1er mai 1749, sorti par ordre du 21 juill. suivant, transf. à Vincennes, évadé le 25 juin 1750, réintégré à la B. le 28 juill. 1750, évadé le 25 févr. 1756, réintégré le 9 juin 1756; transf. le 15 août 1764 à Vincennes, évadé le 13 oct. 1765, réintégré le 17 nov. 1765; transf. le 27 sept. 1775 à Charenton, sorti le 7 juin 1777. Arrêté pour nouveaux délits et conduit au Petit-Châtelet le 16 juill. 1777, transf. à Bicêtre le 1er août 1777, exilé à Montagnac, en Languedoc, le 23 mars 1784.

Le dossier contient quelques pièces antérieures à la captivité de Danry, saisies chez lui, entre autres le couvercle de la boîte adressée à la marquise de Pompadour et l'enveloppe qui la recouvrait (l'un et l'autre retirés pour être exposés sous vitrine dans l'une des salles de la Bibliothèque). Le reste du dossier se compose des interrogatoires de Danry, de rapports de police, des rapports des gouverneurs des différentes prisons où Danry fut incarcéré, surtout des lettres adressées par le prisonnier aux lieutenants de police, aux ministres, à sa mère, au docteur Quesnay. Plusieurs de ces lettres sont écrites avec du

sang sur du linge; l'une de ces dernières a été retirée pour être exposée sous vitrine dans l'une des salles de la Bibliothèque. Nombreux mémoires rédigés par Danry pendant sa captivité, sur les questions les plus diverses. Quelques documents concernant Allègre qui fut le compagnon de chambre de Danry pendant les années 1750-1756. — Dates extrêmes : 1743-1761. — 439 ff. de dimensions diverses. Écriture du XVIII[e] s. Reliure moderne en parchemin blanc. Au dos sur pièces de cuir : « Bastille. Jean Danry (Latude), I, 1743-1762. »

11,693 (in-fol.). — Suite du dossier précédent.

Ce recueil contient un certain nombre de copies faites en 1889, par ordre de M. l'administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, des pièces concernant Danry conservées à la Bibliothèque de la Ville de Paris (Réserve 10,731); quelques-unes de ces pièces sont postérieures à la mise en liberté de Danry, et même à la prise de la B. — Dates extrêmes : 1762-1804. — 339 ff. de dimensions diverses. Écriture des XVIII[e] et XIX[e] s. Reliure moderne en parchemin blanc. Au dos sur pièces de cuir : « Bastille. Jean Danry (Latude), II, 1763-1804. »

Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 12,727, parmi les copies de pièces provenant de la B. actuellement conservées à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, la copie du *Grand Mémoire* ou *Rêveries du sieur Masers de Latude,* écrites de sa main dans le donjon de Vincennes et à la B. de 1775 à 1778; voir également *ibid.,* ms. 11,925, le dossier Chevalier-Fraxinet-Marin-Fongarnond. — Voir Bibl. de la ville de Paris, *Réserve* 10,731, dossier important. — Bibl. nat., *Nouv. acq. fr.* 3,241, lettres de Danry des années 1762 et suiv.; lettre de Sartine, lieutenant de police, relative à Danry. — Bibl. de Rouen. Coll. Lebert, n[os] 5,326, 5,822[as], 5,831. — Catalogues Charavay : 1° *Vente des* 18 *et* 19 *mai* 1866, *n°* 132, douzième cahier du *Grand Mémoire* pour M. de Sartine; — 2° *Vente du* 3 *déc.* 1866, *n°* 435, lettre au colonel Boinet en date du 26 janv. 1788; — 3° *Catalogue d'autographes imprimé en* 1867, *n°* 50, lettre au Lieutenant de police en date du 10 mai 1762; *n°* 79, lettre au roi de Suède pour lui proposer un système de baïonnettes; *n°* 172, lettre au Roi en date du 15 août 1762; — 4° *Vente du* 9 *avr.* 1872, *n°* 81, sixième cahier et fragments du neuvième et du dix-septième cahier du *Grand Mémoire* pour M. de Sartine (la Bibl. de la ville de Paris a acquis le sixième cahier, *réserve* 10,731).

Voir notes des commis aux Archives de la B., aux Archives de la préf. de police, carton *Bastille IV,* pp. 612 et suiv., pp. 860 et suiv.

11,694. — Imprimeurs d'ouvrages contre les mœurs.

Dossier de Xavier d'Arles de Montigny, à la B. du 1[er] fév. 1749 au 25 août 1750, exilé à Besançon, pour avoir fait imprimer *Thérèse philosophe* et

avoir fait réimprimer le *Portier des Chartreux;* — François Boscheron, compagnon imprimeur, et sa femme, à la B. du 1er févr. 1749 au 14 mars 1751; — Pasquier, colporteur, à la B. le 24 déc., transf. à Bicêtre le lendemain; — Ventes, colporteur, au For-l'Évêque le 20 nov. 1748; — Ventes, garçon relieur, à la B. du 14 mai 1749 au 15 mars 1750; — Marcel Gamaches, maître relieur, à la B. du 14 mai 1749 au 14 mars 1751; — Jean Lacasse, à la B. du 12 mars 1749 au 18 sept. 1750; — Madeleine Bazin, femme Saint-Martin, à la B. le 27 janv. 1749, transf. à la Salpêtrière le 9 juill. suivant, sortie le 18 avr. 1751; — Catherine-Marguerite Lecoq, dite Catin, à la Salpêtrière du 26 févr. 1749 au 18 avr. 1751; — Simon Vielard, cordonnier, à Bicêtre le 13 févr. 1749; — et Charles-Simon Leclerc, gagne-denier, au Petit-Châtelet le 17 janv. 1749, transf. à Bicêtre le lendemain.

Procédure. Documents relatifs à la détention des prisonniers (1749-1750). — 206 ff.

11,695. — Jansénisme.

Dossier de Françoise Préval, dite Sœur Lacroix, à la B. du 4 mars 1749 au 5 sept. 1754. « Elle fut arrêtée à la barrière Saint-Denis, dans une chaise, ayant autour d'elle six à sept grandes poches pleines de livres jansénistes et reliquaires de M. Paris. »

Le dossier contient, outre les documents relatifs à la détention de Françoise Préval, quatre paquets de lettres saisies sur elle et datées de 1748-1749. — Dates extrêmes : 1748-1753. — 206 ff.

11,696-11,734. — Année 1750.

11,696. — Vingt-trois dossiers, A. — 237 ff.
11,697. — Vingt-quatre dossiers, Ba-Bel. — 335 ff.
11,698. — Neuf dossiers, Ben-Bes. — 299 ff.
11,699. — Sept dossiers, Bi-Bl. — 224 ff.
11,700. — Quarante-cinq dossiers, Bo-By. — 573 ff.
11,701. — Trente et un dossiers, Ca-Cl. — 448 ff.
11,702. — Neuf dossiers, Coa-Con. — 353 ff.
11,703. — Dix-huit dossiers, Cor-Cu. — 248 ff.
11,704. — Trente-trois dossiers, Dal-Den. — 364 ff.
11,705. — Vingt-deux dossiers, Des-Dr. — 310 ff.
11,706. — Trente-deux dossiers, Du. — 354 ff.
11,707. — Trente dossiers, E-Fe. — 357 ff.
11,708. — Dix-sept dossiers, Fl-Fu. — 265 ff.

11,709. — Dix-sept dossiers, Ga-Gh. — 306 ff.
11,710. — Onze dossiers, Gi-Go. — 314 ff.
11,711. — Quinze dossiers, Gr-Gu. — 138 ff.
11,712. — Quinze dossiers, H. — 390 ff.
11,713. — Seize dossiers, I-K. — 174 ff.
11,714. — Vingt et un dossiers, Lab-Lam. — 314 ff.
11,715. — Vingt dossiers, Lan-Lav. — 202 ff.
11,716. — Trente et un dossiers, Leb-Leg. — 432 ff.
11,717. — Trente-deux dossiers, Lei-Lev. — 383 ff.
11,718. — Sept dossiers, Li-Lo. — 69 ff.
11,719. — Trente-quatre dossiers, Ma-Me. — 300 ff.
11,720. — Vingt-neuf dossiers, Mi-Mo. — 372 ff.
11,721. — Treize dossiers, N-O. — 98 ff.
11,722. — Vingt-six dossiers, Pa-Pi. — 374 ff.
11,723. — Vingt-trois dossiers, Pe-Pr. — 255 ff.
11,724. — Huit dossiers, Q-Re. — 260 ff.
11,725. — Trente-trois dossiers, Ri-Ru. — 456 ff.
11,726. — Trente et un dossiers, Sa-St. — 260 ff.
11,727. — Trente-trois dossiers, Ta-Tu. — 298 ff.
11,728. — Trente-trois dossiers, V-Z. — 407 ff.

11,729. — Fausse dénonciation de complot contre la vie de la marquise de Pompadour.

Dossier d'Antoine Allègre, maître de pension à Marseille, détenu d'abord à Montpellier et transféré à la B. le 31 mai 1750, pour avoir faussement dénoncé un complot du comte de Maurepas, de l'archevêque d'Alby et de l'évêque de Lodève, contre la vie de la marquise de Pompadour. Allègre s'évada avec Danry le 25 févr. 1756; repris à Bruxelles, il fut réintégré à la B. le 29 mars 1756, et transf. le 1er juill. 1764 à Charenton, où il se trouvait encore à l'époque de la Révolution et où il mourut. Il avait tenté d'assassiner un de ses gardiens à la B. — Joseph Allègre, mêlé à l'affaire de son frère, fut conduit à la B. le 22 juin 1750, et remis en liberté le 8 oct. suivant.

Le dossier contient, outre les pièces relatives à l'arrestation et à la détention d'Allègre, la lettre supposée, d'une écriture contrefaite, qu'il envoya à Corbillon, valet de chambre de la marquise de Pompadour; des mémoires composés par Allègre dans sa prison et quelques travaux de géométrie. Dans quelques-unes de ces pièces il est question

de Daury qui fut le compagnon de captivité d'Allègre à la B. (1750-1775). — 466 ff.

11,730. — Livres prohibés.

Dossier de l'abbé Jean-Richard Brochette de Flassigny, conduit à la B. le 27 févr. 1750, pour avoir trahi le secret dans la recherche que l'on faisait de l'imprimerie des *Nouvelles ecclésiastiques;* mis en liberté le 14 mars 1751 en vertu d'ordre du Roi du 28 févr., avec un exil à 50 lieues; arrêté de nouveau à Verdun et amené à la B. le 15 sept. 1751, pour avoir écrit insolemment à Berryer, lieutenant général de police, et au Père Griffet, transféré à Vincennes en janv. 1757; la tête lui tourna dans sa prison, et il fut conduit à Charenton en janv. 1759; mis en liberté le 14 mars 1767.

Époux Morin et fils, impliqués dans la même affaire que l'abbé Brochette, conduits à la B. par ordre du 22 févr. 1750, mis en liberté par ordre du 10 juin 1751; — Lapairière, ordre d'entrée du 22 févr. 1750, ordre de sortie du 28 févr. 1751.

Procédure. Documents relatifs à l'arrestation et à la détention des accusés (1750-1767). — 340 ff.

11,731. — Malversations.

Dossier de Joseph Dinet, secrétaire du comte de Baschi, ministre plénipotentiaire du roi de France à la cour de Munich, arrêté pour n'avoir pas rendu ses comptes de dépense exactement et avoir vendu le chiffre de la correspondance; entré à la B. par ordre du 14 sept. 1750, sorti par ordre du 1er mai 1752.

Le dossier comprend — outre les documents relatifs à l'arrestation de Dinet, à Coire, capitale des Grisons, et à sa détention — quelques papiers particuliers au prévenu, entre autres un certain nombre de lettres, ainsi que des comptes de fournitures à la légation de Munich, servant de preuves à l'accusation (1708-1752). — 315 ff.

11,732. — Escroqueries.

Dossier de Marie-Geneviève Dion, femme de Nicolas Maréchal, bourgeois de Paris, arrêtée et conduite à la Salpêtrière le 16 août 1750.

« Sur la fin du mois de juillet 1750, il y eut des plaintes portées contre cette femme au sujet de friponneries et des intrigues pernicieuses qu'elle exerçoit à la faveur de son métier de mouche de quelques officiers de police, pour raison de quoy elle fut arrêtée et mise à l'Hopital. Elle se faisoit donner de l'argent par des particuliers avec qui elle marchandoit pour leur procurer leur liberté de l'Hopital ou d'autres prisons où ils étoient détenus. Cette femme employoit toutes les manœuvres imaginables pour faire mettre et sortir de l'Hopital différentes personnes moyennant de l'ar-

gent. Elle faisoit des marchés de 4, 5 et 6 louis, quelquefois plus, pour obtenir les ordres qu'on luy demandoit. Il est question d'un nommé « Vive l'Amour », cy-devant soldat aux gardes, mouche de Poussot, inspecteur de police, lequel, à l'imitation de la Maréchal, met toutes les femmes du monde à contribution, va leur donner l'alarme des visites de nuit et, sous prétexte de les affranchir, trouve moyen de leur tirer de l'argent. »

Interrogatoires, déclarations reçues contre la Maréchal et rapports de police (1750). — 174 ff.

11,733. — PAMPHLETS CONTRE LE ROI ET CONTRE LA MARQUISE DE POMPADOUR.

Dossier de Clément-Jérôme-Ignace de Rességuier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, enseigne aux gardes françaises, entré à la B. le 8 déc. 1750, pour avoir composé et fait imprimer un ouvrage intitulé : « Voyage d'Amatonthe », qui parut injurieux au Roi, à la marquise de Pompadour et aux ministres. Il sortit de la B. pour être transféré à Pierre-en-Cize le 4 févr. 1751, d'où il sortit en oct. 1751 avec un exil hors du royaume. Il s'en alla à Malte, en revint sans permission en juill. 1753 et obtint de résider en France à Champeaux, près Guignes en Brie.

Dossier de Charles Gauthier dit Lalande, arrêté et mis à la B. par ordre du 6 déc. 1750, pour avoir vendu le livre; sorti le 29 déc. suivant.

Notes de Duval, secrétaire de la Lieutenance de police, du comité des archives de la Bastille, et de Nicolas Monmerqué sur le dossier du chevalier de Rességuier. Procès-verbaux de perquisition, interrogatoires. Lettres du chevalier de Rességuier, pour la plupart adressées au Lieutenant de police, écrites pendant sa détention à la B., puis pendant son séjour à Champeaux (1750-1755). Pièces relatives à la captivité du chevalier de Rességuier. Placets au Roi, dont l'un en vers, ode au Roi, épître en vers à la marquise de Pompadour, épître en vers à M. de Montcrif, composés par Rességuier durant sa captivité.

Papiers provenant des perquisitions opérées chez le chevalier de Rességuier et chez Gauthier dit Lalande. Manuscrit autographe du *Voyage d'Amatonthe,* accompagné d'une copie faite par Monmerqué. Pièces de vers autographes parafées par le chevalier de Rességuier et Berryer, lieutenant de police. Manuscrit autographe de l' « Ode à Mgr le Dauphin sur sa première campagne », imprimée dans le recueil de l'Académie des Jeux floraux de 1746.

Copie de la « Nouvelle, par Mme la comtesse de Verneuil, publiée par le chevalier de Rességuier », par Monmerqué sur le manuscrit original.

Un exemplaire du *Voyage d'Amatonthe,* 1 vol., Londres, 1750, in-8°, rel. en veau. Le frontispice manque. Monmerqué y a intercalé, en marge ou sur des feuilles insérées dans le livre, la copie des passages qui se trouvent dans le manuscrit original et qui manquent dans l'édition. Il existe du *Voyage d'Amatonthe* une seconde partie qui n'a jamais été imprimée; la Bibl. de l'Arsenal en possède une copie (ms. 6,104), reliée à la suite de l'exemplaire provenant de la bibl. du marquis de Paulmy. — Dates extrêmes : 1750-1756. — 471 ff.

11,734. — Dossier de Jean-Benoît Simon, maître tapissier, conduit le 3 avr. 1750 au For-l'Évêque, d'où il a été transféré à Bicêtre; de Jeanne Hauroy, conduite au Grand-Châtelet le 16 avr. 1750, et de Françoise Massey, dite D^e^ de Richebourg, conduite à Saint-Martin le 28 févr. 1750, puis transférée à la Salpêtrière : « Se mesloient de faire sortir des prisonniers pour de l'argent. » (1750.) — 196 ff.

11,735-11,769. — Année 1751.

11,735. — Vingt-deux dossiers, A. — 260 ff.
11,736. — Douze dossiers, Ba. — 480 ff.
11,737. — Vingt-cinq dossiers, Be. — 462 ff.
11,738. — Vingt-huit dossiers, Bi-Bo. — 362 ff.
11,739. — Dix-neuf dossiers, Br-Bu. — 217 ff.
11,740. — Vingt dossiers, Ca. — 293 ff.
11,741. — Vingt-quatre dossiers, C-Cl. — 418 ff.
11,742. — Vingt-sept dossiers, Co. — 363 ff.
11,743. — Trente-cinq dossiers, Da-De. — 375 ff.
11,744. — Vingt-deux dossiers, Dh-Dul. — 216 ff.
11,745. — Vingt-sept dossiers, Dum-E. — 296 ff.
11,746. — Vingt-quatre dossiers, Fa-Fr. — 359 ff.
11,747. — Dix-neuf dossiers, Ga-Gi. — 254 ff.
11,748. — Dix-neuf dossiers, Gl-Gu. — 450 ff.
11,749. — Vingt-sept dossiers, H.• — 390 ff.
11,750. — Seize dossiers, I-K. — 222 ff.
11,751. — Vingt dossiers, Lab-Lam. — 287 ff.
11,752. — Dix-sept dossiers, Lan-Lap. — 179 ff.
11,753. — Quinze dossiers, Lar-Lav. — 248 ff.
11,754. — Vingt-neuf dossiers, Leb-Lep. — 296 ff.
11,755. — Huit dossiers, Ler-Lev. — 265 ff.

11,756. — Onze dossiers, Lh-Lu. — 138 ff.
11,757. — Trente-quatre dossiers, Mab-Maz. — 372 ff.
11,758. — Treize dossiers, Meh-Mey. — 258 ff.
11,759. — Vingt-trois dossiers, Mi-Mo. — 385 ff.
11,760. — Quatorze dossiers, N-O. — 285 ff.
11,761. — Vingt et un dossiers, Pa-Pe. — 311 ff.
11,762. — Trente-quatre dossiers, Ph-Q. — 333 ff.
11,763. — Dix-huit dossiers, Ra-Ri. — 297 ff.
11,764. — Douze dossiers, Ro-Ru. — 209 ff.
11,765. — Vingt-quatre dossiers, S. — 266 ff.
11,766. — Vingt-six dossiers, T. — 396 ff.
11,767. — Treize dossiers, Va-Ve. — 305 ff.
11,768. — Quatorze dossiers, Vi-Z. — 243 ff.

11,769. — Libelles diffamatoires.

Dossier de Geneviève Gravelle, transf. des Pénitentes d'Angers à la B. le 2 nov. 1751, à Vincennes en juill. 1753; morte à Vincennes le 26 avr. 1760. Diffamait de toutes manières M. et M^me^ de Montmartel, le marquis de Béthune, les ministres et « gens en place ».

Les pièces du dossier sont datées de 1740 à 1765. — 370 ff.

11,770-11,812. — Année 1752.

11,770. — Quatorze dossiers, A. — 150 ff.
11,771. — Seize dossiers, Bab-Baz. — 252 ff.
11,772. — Dix-huit dossiers, Bea-Bew. — 325 ff.
11,773. — Vingt-deux dossiers, Bid-Bour. — 378 ff.
11,774. — Quinze dossiers, Bous-Buh. — 366 ff.
11,775. — Vingt-neuf dossiers, Ca-Cha. — 397 ff.
11,776. — Vingt-cinq dossiers, Che-Cu. — 368 ff.
11,777. — Quatorze dossiers, Dab-Dau. — 311 ff.
11,778. — Dix-huit dossiers, Deb-Desl. — 208 ff.
11,779. — Vingt dossiers, Desm-Div. — 299 ff.
11,780. — Douze dossiers, Dod-Dub. — 370 ff.
11,781. — Vingt-sept dossiers, Duc-Duv. — 403 ff.
11,782. — Dix-huit dossiers, Ed-Fo. — 256 ff.
11,783. — Sept dossiers, Fr-Fu. — 196 ff.
11,784. — Vingt-neuf dossiers, Ga-Gi. — 337 ff.

11,785. — Vingt-quatre dossiers, Go-Gu. — 306 ff.
11,786. — Dix-neuf dossiers, Ha-Hc. — 378 ff.
11,787. — Douze dossiers, Ho-Hu. — 274 ff.
11,788. — Trente-quatre dossiers, Ib-Lal. — 388 ff.
11,789. — Dix-neuf dossiers, Lam-Lav. — 274 ff.
11,790. — Trente dossiers, Leb-Lem. — 311 ff.
11,791. — Dix-sept dossiers, Len-Ly. — 233 ff.
11,792. — Quinze dossiers, Mab-Man. — 168 ff.
11,793. — Dix-sept dossiers, Mar-Mas. — 279 ff.
11,794. — Treize dossiers, Mau-Meu. — 349 ff.
11,795. — Dix-sept dossiers, Mic-Mon. — 244 ff.
11,796. — Onze dossiers, Mor-Mur. — 216 ff.
11,797. — Seize dossiers, Ne-Pa. — 272 ff.
11,798. — Dix-sept dossiers, Pe-Ph. — 279 ff.
11,799. — Neuf dossiers, Pi-Pl. — 221 ff.
11,800. — Huit dossiers, Poil-Poit. — 296 ff.
11,801. — Dix-sept dossiers, Pom-Pr. — 277 ff.
11,802. — Dix dossiers, Q-Rem. — 262 ff.
11,803. — Dix dossiers, Ren-Rig. — 212 ff.
11,804. — Vingt dossiers, Rob-Rov. — 236 ff.
11,805. — Vingt-trois dossiers, S. — 317 ff.
11,806. — Vingt-neuf dossiers, T. — 392 ff.
11,807. — Trente dossiers, U-Z. — 295 ff.

11,808. — Folie.

Dossier de Catherine-Charlotte Dardelle, folle, à la B. le 2 juin 1752, sortie le 21 janv. 1753, transf. à la Salp. le 1er août 1758.

Les pièces du dossier sont datées de 1789 à 1758. — 159 ff.

11,809. — Faux délateurs.

Dossier de Jean Gautier, ingénieur de la saline de Moyenvic (près Metz), et de Leduc, ci-devant intéressé dans les entreprises pour le service militaire. Gautier dénonçait un complot contre sa vie et dans lequel Leduc aurait pris une part active ; il se rendit volontairement à la B., mais ne put faire la preuve des faits qu'il avançait. François Sarbourg, à la B. le 12 août 1752, et Antoinette Brière, à la B. le 26 juin 1752, impliqués dans la même affaire. Ordres d'entrée du 24 juin 1752, et de sortie du 20 août suivant. Leduc fut transf. au For-l'Évêque, et mis en liberté par ordre du 20 sept. suivant.

Outre les pièces de procédure et la correspondance relative à la

détention des prévenus, quelques lettres et papiers provenant de perquisitions opérées chez Leduc et Sarbourg (1741-1752). — 300 ff.

11,810. — Satires et libelles.

Dossier de François Génard, marchand de vin, de Jean-François Rattelet dit La Roche, ci-devant domestique, faisant commerce de livres dans l'hôtel Soubise, et de Rocher, imprimeur à Noyon. Génard fut conduit une première fois à la B. le 10 mars 1752, « pour avoir composé une pièce de vers satyriques sur la mort de M^me^ Henriette, et une autre encore plus abominable contre le Roi et contre M^me^ de Pompadour et contre le gouvernement, et *l'École de l'homme,* qu'il distribuoit dans Paris ». Génard fut mis en liberté le 25 déc. suivant, après avoir fait la promesse de ne plus jamais écrire sur un sujet qui pouvait déplaire. Il fut arrêté une seconde fois et mis à la B. le 16 mai 1756 pour avoir écrit des épigrammes contre la Religion et une comédie intitulée *l'Indécis,* où il bafouait la marquise de Pompadour, le comte d'Argenson, l'archevêque de Paris et le Parlement; transf. à Vincennes le 26 janv. 1757, mis en liberté au commencement de l'année 1764; arrêté une troisième fois pour vol, le 22 mars 1764, il fut conduit à Bicêtre, où il mourut le 10 oct. suivant.

En 1752, Génard avait été arrêté avec sa femme; celle-ci fut mise en liberté le 25 mars de la même année. Rattelet, dit La Roche, qui avait fait imprimer l'*École de l'homme,* fut mis en liberté le 1^er^ mars 1754, ainsi que Rocher, imprimeur de Noyon.

Rapports de police. Procédure. Correspondances (1752-1764). Divers manuscrits saisis chez Rocher et écrits pour la plupart par Génard, entre autres le manuscrit de l'*Indécis*. — 330 ff.

11,811. — Affaires de mœurs.

Dossier de l'abbé Charles de Montcrif, doyen de l'église d'Autun, qui avait été arrêté une première fois et conduit aux Cordeliers de Tanlay, par ordre du 18 août 1741, pour dettes et dissipation, mis en liberté par ordre du 1^er^ juin 1749; arrêté une seconde fois et conduit à la Charité de Senlis le 13 nov. 1751, pour avoir débauché deux filles de condition à Autun; transf. à la B. le 7 août 1752; transf. à Vincennes par ordre du 17 déc. 1752; transf. à Château-Thierry le 29 mai 1758, mis en liberté le 10 oct. 1758 et relégué à son prieuré de Villenauxe en Brie; il revint à Paris malgré les ordres du Roi et fut réintégré à la B. le 6 oct. 1759; mis définitivement en liberté et relégué d'abord au séminaire d'Autun (oct. 1759), puis à son prieuré de la Madeleine de Villenauxe en Brie le 12 déc. suivant.

Documents relatifs aux diverses détentions de l'abbé de Montcrif : mémoires, correspondances, détails sur le régime intérieur de la

maison de force dirigée par les Cordeliers de Tanlay, près Tonnerre (1741-1769). — 660 ff.

11,812. — Escroqueries.

Dossier de la d^lle^ Rose Seilhade et de l'abbé Jean-François Lecouvreur, arrêtés et conduits au For-l'Évêque les 14 et 15 mai 1752; Rose Seilhade transférée à la Salpêtrière par ordre du 2 juin suivant. Mise en liberté, elle fut arrêtée une seconde fois et enfermée au Petit-Châtelet, où elle se trouvait encore en 1763.

Rapports de police, interrogatoires et placets (1752-1763). — 258 ff.

11,813-11,847. — Année 1753.

11,813. — Treize dossiers, A. — 211 ff.
11,814. — Dix-neuf dossiers, Bab-Baz. — 291 ff.
11,815. — Vingt-cinq dossiers, Be-Bl. — 288 ff.
11,816. — Vingt-six dossiers, Boi-Boy. — 393 ff.
11,817. — Treize dossiers, Br-Bu. — 134 ff.
11,818. — Seize dossiers, Cab-Cay. — 206 ff.
11,819. — Vingt-cinq dossiers, Ch-Cl. — 292 ff.
11,820. — Dix-huit dossiers, Co-Cr. — 193 ff.
11,821. — Dix-neuf dossiers, Dal-Den. — 314 ff.
11,822. — Dix-neuf dossiers, Der-Des. — 329 ff.
11,823. — Dix-huit dossiers, Di-Dum. — 285 ff.
11,824. — Treize dossiers, Dun-Durv. — 274 ff.
11,825. — Quinze dossiers, E-Fe. — 310 ff.
11,826. — Quinze dossiers, Fo-Fu. — 223 ff.
11,827. — Vingt-quatre dossiers, Ga-Go. — 336 ff.
11,828. — Treize dossiers, Gr-Gu. — 190 ff.
11,829. — Dix-neuf dossiers, H-J. — 188 ff.
11,830. — Neuf dossiers, Lab-Laf. — 425 ff.
11,831. — Trente et un dossiers, Lai-Lav. — 301 ff.
11,832. — Trente-quatre dossiers, Leb-Let. — 381 ff.
11,833. — Treize dossiers, Li-Lu. — 455 ff.
11,834. — Treize dossiers, Mad-Marin. — 276 ff.
11,835. — Dix-huit dossiers, Marion-May. — 253 ff.
11,836. — Trente-deux dossiers, Me-Mu. — 302 ff.
11,837. — Neuf dossiers, N-O. — 117 ff.

11,838. — Vingt-trois dossiers, Pa-Pi. — 251 ff.
11,839. — Vingt-trois dossiers, Pl-Q. — 320 ff.
11,840. — Vingt dossiers, Ra-Ri. — 238 ff.
11,841. — Seize dossiers, Ro-Ru. — 286 ff.
11,842. — Dix-sept dossiers, S. — 205 ff.
11,843. — Dix-huit dossiers, T-U. — 249 ff.
11,844. — Vingt-deux dossiers, V-Z. — 278 ff.

11,845. — Faux.

Dossier de Jean-François Féval de l'Artois, clerc de notaire, entré à la B. le 14 févr. 1753, sorti, pour être exilé à cinquante lieues de Paris, le 11 janv. 1754; et de Gabriel Barbier, entré à la B. le 14 févr. 1754, reconnu innocent et mis en liberté le 16 févr. suivant. — Falsification d'un contrat de rente sur la caisse des amortissements.

Rapports de police, procès-verbaux de perquisitions, interrogatoires, correspondances. Quelques pièces saisies chez Barbier et Féval (1720-1758). — 89 ff.

11,846. — Nouvellistes.

Dossier de Charles de Julie, exempt de robe courte, entré à la B. le 12 août 1753, sorti le 27 juill. 1755 : « a été arrêté parce qu'il fournissoit à différentes personnes des nouvelles à la main fort impertinentes et injurieuses à la réputation de plusieurs personnes de considération »; — de Nicolas Willemin de Coin, entré à la B. le 12 août 1753, sorti le 10 mai 1754, exilé à 50 lieues de Paris; remis à Bicêtre pour désobéissance à l'ordre d'exil, élargi le 27 oct. 1754, après avoir signé une nouvelle soumission à son exil; arrêté parce qu'il servait de mouche à Julie et lui donnait des anecdotes pour composer ses nouvelles à la main; — de Hyacinthe Delacombe, employé dans la régie des cartes, entré à la B. le 12 août 1753, sorti le 22 sept. suivant; arrêté parce qu'il servait de rédacteur à Julie et faisait ses commissions; — de Jean Mahudel, arrêté pour les mêmes causes que Delacombe, entré à la B. le 12 août 1753, sorti le 22 sept. suivant; — de Louis Chazé, huissier et commissaire de police, entré à la B. le 12 août 1753, sorti le 23 nov. suivant; arrêté parce qu'il servait de mouche et de copiste à Julie.

Pièces de procédure et placets. Pièces de vers, chansons, composées par Julie pendant son séjour à la B. Papiers saisis chez Julie et chez Delacombe, parafés par eux et par le commissaire de Rochebrune, se composant de nouvelles à la main des années 1752-1753, et d'un certain nombre de pièces de vers, la plupart de Julie. — Dates extrêmes : 1752-1755. — 528 ff.

11,847. — Fausse dénonciation de complot.

Dossier du marquis Louis-François de Vissec d'Auriol, conduit à la B. par ordre du 28 avr. 1753 et par ordre du 2 déc. suivant transf. à Vinc., où il mourut le 19 mars 1765. Le domestique du marquis de Vissec, Nicolas Rousset, entré à la B. avec son maître le 28 avr. 1753, sorti le 8 août suivant. — Le marquis de Vissec avait dénoncé un prétendu complot que les religionnaires formaient à Paris, de concert avec les religionnaires des Cévennes et des pays étrangers, contre la tranquillité de l'État. — Sébastien Chrétien, avocat au Parlement, et sa femme, J.-B. Mounier, Antoine Chapelon, marchand, et sa femme; J.-J. de Sirmond, écuyer, ancien garde du corps, et Sageret dit Saget, furent conduits à la B. sur cette dénonciation les 26 et 27 avr. 1757, puis, après avoir été reconnus innocents, remis en liberté les 5 et 7 mai suivants.

Procédure et correspondance administrative. Papiers saisis chez le marquis de Vissec : correspondance des années 1750-1753, et papiers particuliers. — Dates extrêmes : 1750-1783. — 595 ff.

11,848-11,881. — Année 1754.

11,848. — Dix-sept dossiers, A. — 256 ff.
11,849. — Vingt-cinq dossiers, Bac-Ben. — 304 ff.
11,850. — Onze dossiers, Ber-Bi. — 168 ff.
11,851. — Trente-deux dossiers, Bl-Bo. — 425 ff.
11,852. — Douze dossiers, Br-Bu. — 272 ff.
11,853. — Vingt-sept dossiers, Ca-Cha. — 418 ff.
11,854. — Treize dossiers, Che-Cho. — 231 ff.
11,855. — Dix dossiers, Cl-Col. — 339 ff.
11,856. — Vingt-trois dossiers, Com-Cu. — 334 ff.
11,857. — Vingt-trois dossiers, Da-Der. — 293 ff.
11,858. — Vingt-six dossiers, Des-Dr. — 327 ff.
11,859. — Quatorze dossiers, Dub-Duc. — 425 ff.
11,860. — Vingt-quatre dossiers, Duf-Duv. — 469 ff.
11,861. — Vingt dossiers, E-Fl. — 328 ff.
11,862. — Trente-huit dossiers, Fo-Ge. — 445 ff.
11,863. — Vingt-huit dossiers, Gi-Go. — 361 ff.
11,864. — Dix-neuf dossiers, Gra-Gro. — 394 ff.
11,865. — Quinze dossiers, Gu-Ho. — 303 ff.
11,866. — Dix-huit dossiers, Hu-K. — 242 ff.
11,867. — Vingt-six dossiers, Lab-Lau. — 332 ff.

11,868. — Vingt-quatre dossiers, Leb-Lej. — 320 ff.
11,869. — Quatorze dossiers, Lem-Let. — 250 ff.
11,870. — Dix dossiers, Li-Lu. — 139 ff.
11,871. — Douze dossiers, Mac-Man. — 262 ff.
11,872. — Vingt-quatre dossiers, Mar-Mau. — 316 ff.
11,873. — Vingt dossiers, Men-Mon. — 236 ff.
11,874. — Dix-neuf dossiers, Mor-O. — 254 ff.
11,875. — Seize dossiers, Pa-Peq. — 270 ff.
11,876. — Vingt-trois dossiers, Per-Pl. — 230 ff.
11,877. — Vingt et un dossiers, Po-Q. — 322 ff.
11,878. — Trente et un dossiers, R. — 461 ff.
11,879. — Trente-cinq dossiers, S-T. — 431 ff.
11,880. — Vingt-trois dossiers, U-Z. — 307 ff.

11,881 (in-fol.). — Libelles diffamatoires et abus de confiance.

Dossier de Pierre-François Jamet, premier commis et secrétaire de Orry de Fulvy, contrôleur général des finances, mis à la B. le 28 mai 1754, sorti le 26 août 1756, pour impression de *Mémoires* jugés calomnieux à la mémoire du Contrôleur général et « avoir abusé du cachet de M. de Trudaine ».

Le dossier contient plusieurs exemplaires de ces mémoires saisis chez le prévenu, parafés par lui et le commissaire de Rochebrune : — 1° « Mémoire signifié pour le sieur Jamet, ci-devant premier commis et secrétaire de feu M. Orry de Fulvy, contre Philbert-Louis Orry de Fulvy, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de dame Henriette-Louise-Hélène de la Pierre de Bousies, sa mère, veuve du dit sieur de Fulvy, et encore contre la dite dame de Fulvy, au dit nom » (1752) ; — 2° « Faits personnels à M. de Fulvy et qui le distinguent des autres hommes en place pour Mgr de Machault, garde des sceaux » (24 juin 1753). — 55 ff.

11,882-11,883. Collection de lettres contre la doctrine et les tendances des Jésuites, et leur influence à la cour de Rome. La plupart, en italien, sont de l'abbé Gio. Bottari, précepteur des princes Corsini, puis garde de la bibliothèque du Vatican, adressées à M. de Caylus, évêque d'Auxerre, et à l'abbé Clément, trésorier de l'église cathédrale d'Auxerre, chez M. Clément, maître des comptes. Quelques lettres, en italien ou en français, du cardinal Corsini, de Marotte Du Coudray, conseiller au Châtelet, de Musard.

11,882. — Années 1754-1761. — 270 ff.

Papier. La plupart des feuillets ont 240 sur 170 millim. Écriture du XVIII^e^ s. Reliure en veau du XVIII^e^ s.

11,883. — Années 1762-1771. — 311 ff.

Papier. La plupart des feuillets ont 240 sur 170 millim. Écriture du XVIII^e^ s. Reliure en veau du XVIII^e^ s.

11,884-11,919. — Année 1755.

11,884. — Neuf dossiers, A. — 168 ff.
11,885. — Quinze dossiers, Bac-Beq. — 330 ff.
11,886. — Dix-neuf dossiers, Ber-Bl. — 283 ff.
11,887. — Dix-huit dossiers, Bob-Boy. — 250 ff.
11,888. — Seize dossiers, Br-Bu. — 335 ff.
11,889. — Douze dossiers, Cad-Cas. — 206 ff.
11,890. — Vingt-deux dossiers, Ch-Cl. — 283 ff.
11,891. — Seize dossiers, Co-Cu. — 264 ff.
11,892. — Neuf dossiers, Dai-Dau. — 152 ff.
11,893. — Vingt-cinq dossiers, Def-Dev. — 340 ff.
11,894. — Onze dossiers, Di-Dr. — 183 ff.
11,895. — Trente dossiers, Dub-Dut. — 469 ff.
11,896. — Treize dossiers, El-Fe. — 339 ff.
11,897. — Vingt-cinq dossiers, Fi-Ga. — 375 ff.
11,898. — Quatorze dossiers, Ge-Gi. — 327 ff.
11,899. — Quinze dossiers, Gl-Go. — 224 ff.
11,900. — Quatorze dossiers, Gr-Gu. — 302 ff.
11,901. — Trente-cinq dossiers, H-K. — 405 ff.
11,902. — Treize dossiers, Lac-Lam. — 259 ff.
11,903. — Seize dossiers, Lan-Lav. — 237 ff.
11,904. — Dix-sept dossiers, Leb-Lel. — 247 ff.
11,905. — Dix-sept dossiers, Lem-Lez. — 288 ff.
11,906. — Huit dossiers, Li-Lu. — 176 ff.
11,907. — Vingt-six dossiers, Mac-Mau. — 341 ff.
11,908. — Quatorze dossiers, Me-Mi. — 236 ff.
11,909. — Quinze dossiers, Mo-Mu. — 234 ff.
11,910. — Vingt-quatre dossiers, N-Pe. — 428 ff.
11,911. — Dix-sept dossiers, Ph-Q. — 309 ff.
11,912. — Dix-sept dossiers, Ra-Ri. — 272 ff.

11,913. — Vingt dossiers, Ro-Ru. — 307 ff.

11,914. — Vingt dossiers, S. — 310 ff.

11,915. — Dix-sept dossiers, T. — 449 ff.

11,916. — Vingt-deux dossiers, U-Z. — 278 ff.

11,917. — Libelles.

Dossier de l'abbé Jacques d'Estrées, professeur au collège Mazarin, puis secrétaire des commandements du comte de Clermont, conduit à la B. le 21 févr. 1755, sorti le 14 déc. 1757, arrêté pour avoir « composé et fait imprimer des libelles où il avoit fait entrer les portraits de différentes personnes de considération ».

Il avait déjà été arrêté une première fois en même temps que Fréron, et incarcéré à Vincennes le 26 janv. 1746; il était sorti au mois de mars suivant, avec un exil.

Procédure. Correspondance de l'abbé d'Estrées (1742-1757). — 415 ff.

11,918. — Faux.

Dossier de Guillaume Lacroix, banquier à Paris, — de Simon Mony de Sicard, commis de Lacroix, — de Jean-Ignace Maraval, banquier à Paris, — de Jean-Basile Maraval, — de Denis de Laborne, — de Suzanne Cailleau, — de J.-B. Delily — et de Louis de Cagny accusés de falsification de lettres de change. Une partie des prévenus furent conduits à la B. par ordre du 30 mai 1755, les autres furent contumaces. Le procès fut jugé par une commission établie en la Chambre de l'Arsenal, et la peine des galères fut prononcée contre la plupart des accusés par sentence du 27 avr. 1758.

Correspondances. Procédure de la Chambre de l'Arsenal (1755-1758). — 417 ff.

11,919. — Affaire de la Cour des aides de Montauban contre M. L'Escalopier, maître des requêtes, intendant de la généralité de Montauban.

1° « Précis de l'affaire de la Cour des aydes de Montauban contre Monsieur L'Escalopier. » Sans date. — 2° « Mémoire pour la Cour des aydes et la généralité de Montauban » (1753, 30 avr.). — 3° Mémoire pour la Cour des aydes de Montauban » (1753, 3 juin). — 4° « Mémoire pour la Cour des aydes de Montauban. » Sans date. — 5° « Lettre de M. Lefranc, premier président de la Cour des aydes de Montauban, à M. le Chancelier » (1756, 10 févr.). — 6° « Mémoire

à monseigneur le Chancelier. » Sans date. — 7° Deux mémoires au Roi, rédigés par les soins de la Cour des aides de Montauban. (Sans date.) — 43 ff.

11,920-11,947. — Année 1756.

11,920. — Vingt dossiers, A. — 200 ff.
11,921. — Trente-deux dossiers, Ba-Be. — 400 ff.
11,922. — Dix-sept dossiers, Boc-Boy. — 266 ff.
11,923. — Quatorze dossiers, Br-Bu. — 238 ff.
11,924. — Vingt-deux dossiers, Ca-Cha. — 279 ff.
11,925. — Treize dossiers, Che-Chr. — 249 ff.
11,926. — Dix-neuf dossiers, Ci-Cu. — 370 ff.
11,927. — Dix-sept dossiers, Dar-Dem. — 382 ff.
11,928. — Quatorze dossiers, Des-Dre. — 224 ff.
11,929. — Dix-sept dossiers, Dub-Dul. — 268 ff.
11,930. — Treize dossiers, Dum-Duv. — 200 ff.
11,931. — Vingt-sept dossiers, E-F. — 368 ff.
11,932. — Dix dossiers, Gai-Gau. — 331 ff.
11,933. — Vingt-huit dossiers, Ge-Gu. — 454 ff.
11,934. — Dix-huit dossiers, H. — 192 ff.
11,935. — Quatorze dossiers, I-Lach. — 245 ff.
11,936. — Trente-six dossiers, Lacr-Lat. — 828 ff.
11,937. — Vingt et un dossiers, Leb-Lel. — 303 ff.
11,938. — Vingt-quatre dossiers, Lem-Lu. — 314 ff.
11,939. — Vingt-quatre dossiers, Mac-Mar. — 412 ff.
11,940. — Vingt-huit dossiers, Mar-Mor. — 398 ff.
11,941. — Vingt-quatre dossiers, Ni-Ph. — 330 ff.
11,942. — Vingt-cinq dossiers, Pi-Pr. — 334 ff.
11,943. — Vingt-deux dossiers, Q-R. — 300 ff.
11,944. — Vingt et un dossiers, S. — 348 ff.
11,945. — Quatorze dossiers, T. — 365 ff.
11,946. — Vingt-deux dossiers, U-Z. — 299 ff.

11,947. — Espionnage.

Dossier de Otton-Charles de Holtzendorf, Allemand naturalisé Anglais, mené à la B. le 18 févr. 1756, soupçonné d'être espion du roi d'Angleterre, sorti le 13 sept. 1760, exilé à Château-Lambert en Franche-Comté, rappelé en 1761. — Son neveu, le baron de Holtzendorf, fut arrêté et conduit à

Vincennes le 18 juill. 1758, pour avoir tenu de mauvais propos contre la France, en faveur du roi de Prusse; mis en liberté le 30 sept. de la même année.

Rapports et procès-verbaux de police. Lettres écrites par Holtzendorf pendant sa détention. Quelques papiers saisis chez le prévenu lors de son arrestation, et traduction faite, par les soins de la Lieutenance de police, de plusieurs lettres anglaises qui s'y trouvèrent. (1755-1781.) — 544 ff.

11,948-11,984. — Année 1757.

11,948. — Dix-huit dossiers, A. — 257 ff.
11,949. — Dix-sept dossiers, Bai-Ben. — 282 ff.
11,950. — Treize dossiers, Ber-Bet. — 294 ff.
11,951. — Neuf dossiers, Bi-Bl. — 209 ff.
11,952. — Vingt dossiers, Bod-Bou. — 333 ff.
11,953. — Vingt-deux dossiers, Br-Cha. — 410 ff.
11,954. — Vingt-six dossiers, Che-Cu. — 441 ff.
11,955. — Seize dossiers, Dal-Der. — 287 ff.
11,956. — Treize dossiers, Der-Dev. — 347 ff.
11,957. — Vingt-quatre dossiers, Do-Du. — 365 ff.
11,958. — Trente-cinq dossiers, E-F. — 392 ff.
11,959. — Dix-huit dossiers, Ga-Ge. — 282 ff.
11,960. — Dix-huit dossiers, Gi-Go. — 259 ff.
11,961. — Vingt dossiers, Gr-Gu. — 331 ff.
11,962. — Vingt et un dossiers, H-K. — 199 ff.
11,963. — Vingt et un dossiers, Lab-Laroc. — 462 ff.
11,964. — Dix dossiers, Laroz-Lav. — 200 ff.
11,965. — Vingt-six dossiers, Leb-Lem. — 312 ff.
11,966. — Quatorze dossiers, Len-Lev. — 233 ff.
11,967. — Douze dossiers, Li-Ly. — 371 ff.
11,968. — Onze dossiers, Mac-Marc. — 262 ff.
11,969. — Dix-sept dossiers, Mare-Maz. — 217 ff.
11,970. — Vingt dossiers, Me-Mi. — 261 ff.
11,971. — Dix-neuf dossiers, Mo-O. — 361 ff.
11,972. — Vingt-deux dossiers, Pa-Pi. — 327 ff.
11,973. — Douze dossiers, Po-Q. — 293 ff.
11,974. — Quatorze dossiers, Ra-Ru. — 190 ff.

11,975. — Vingt dossiers, Ri-Ro. — 330 ff.

11,976. — Treize dossiers, Sag-Sav. — 242 ff.

11,977. — Vingt-quatre dossiers, Se-U. — 372 ff.

11,978. — Vingt dossiers, V-Z. — 432 ff.

11,979. — Régicide.

Dossier de Robert-François Damiens, coupable d'avoir frappé le Roi d'un coup de canif dans le dos, le 5 janv. 1757, vers les six heures du soir; arrêté sur-le-champ et conduit à la B., supplicié le 23 mars 1757.

Toute sa famille et un certain nombre de complices supposés furent arrêtés et conduits à la B.; ses parents, quoique reconnus innocents, furent exilés et condamnés à changer de nom. Les complices n'étaient accusés que de mauvais propos contre le Roi.

Le dossier ne contient que fort peu de pièces relatives à Damiens lui-même; il se compose presque exclusivement de documents relatifs à l'arrestation et à la détention des autres prévenus (1757-1763). — 618 ff.

11,980. — Espionnage.

Dossier de Barbut de Maussac, chambellan du margraf d'Anspach, arrêté et conduit à la B. le 25 sept. 1757. Il se prétendait envoyé du comte de Neuwied à la cour de France, et se plaignait d'avoir été arrêté contre le droit des gens; sorti avec un exil hors du royaume, le 5 oct. 1758.

Dossier de Ch.-Fr. de Saigny, baron de Sannes, conseiller de la Chambre des comptes, aides et finances d'Aix, de son fils, et d'Ailhaud, greffier en chef de ladite Chambre, entrés à la B. le 23 sept. 1757, sortis le lendemain. « Le baron de Sannes a été arrêté par surprise, ayant été pris pour le comte de Balby, dont il est question au dossier de Maussac. Les autres ont été arrêtés avec lui. »

Dossier de J.-B. Manem, entré à la B. le 9 mars 1757, transf. aux Cordeliers de Canon le 7 juin 1776; — et de la baronne Marie de Rieben, entrée à la B. le 27 janv. 1757, sortie le 1er févr. suivant avec un exil hors du royaume.

Toutes les pièces sont datées des années 1758-1759. — 388 ff.

11,981. — Fausse dénonciation de complot et espionnage.

« Jean-Baptiste Manem, de Marseille, donnoit des avis à la Reine, à la Dauphine, aux princes du sang, aux ministres, aux ambassadeurs étrangers, que le Roi étoit obsédé par une cabale qui culbuteroit le royaume; il prétendoit qu'il y avoit une conspiration formée pour ruiner la monarchie par

une guerre civile, détruire la maison royale et faire de la France une république dont Marseille seroit la capitale. Il disoit que la tentative d'assassinat de Damiens étoit un coup manqué de la cabale. C'étoit selon lui un particulier nommé Laserre qui étoit le chef de cette cabale formidable. Jamais on n'a pu trouver ce Laserre. Manem avoit passé en Prusse et avoit présenté des *Mémoires* au roi de Prusse sur cette prétendue conspiration; il en avoit aussi envoyé à la reine de Hongrie, disant qu'il abandonnoit sa patrie, parce qu'il craignoit d'être enseveli sous ses ruines. En 1757, comme il étoit de retour en France, M^me^ de Rieben fut arrêtée le 27 janvier, et elle fut mise à la Bastille étant soupçonnée de relations avec l'étranger. Elle étoit intime amie de l'ambassadeur de Prusse. On trouva chez elle plusieurs lettres de Manem qui offroit ses services à cet ambassadeur, ce qui occasionna enfin sa détention. Quand il fut arrêté, il avoua que la prétendue conspiration étoit imaginaire, et qu'il n'avoit présenté ses *Mémoires* que pour avoir accès auprès des ministres et tâcher d'en obtenir récompense. Il est devenu fou les dernières années de sa détention à la Bastille; il y prenoit la qualité de duc de Manem, même dans les reçus qu'il donnoit au notaire chargé de recevoir ses rentes; il a fait un testament qu'il a signé ainsi. »

Rapports de police. Procédure. Documents relatifs à la détention de J.-B. Manem et de la baronne de Rieben. Correspondances (1757-1776). — 322 ff.

11,982. — Imprimeries clandestines.

Dossier de l'abbé de Riondel, vicaire de la Sainte-Chapelle, conduit au For-l'Évêque le 13 févr. 1757, transf. à la B. le 15 févr. pour avoir brûlé dans l'appartement de l'abbé de Saint-Cyr, au palais des Tuileries, des mémoires et imprimés provenant de l'imprimerie clandestine d'Arcueil. Cette imprimerie, saisie quelques jours auparavant, appartenait, à ce que l'on croyait, à l'archevêque de Paris et lui servait à faire des mémoires contre le Parlement et autres imprimés sur les affaires du temps. Il y en avait un dépôt dans ledit appartement. L'abbé Riondel, ayant appris la saisie de l'imprimerie, fit brûler une partie des manuscrits qui y étaient déposés. Sorti de la B. le 20 févr. 1757, exilé dans la province de Bresse ou hors du royaume, il se retira en Savoie, où il avait un canonicat.

Un certain nombre d'imprimeurs, relieurs et colporteurs arrêtés à la même date, impliqués plus ou moins directement dans cette affaire, furent condamnés à des peines plus ou moins sévères par arrêt du Parlement en date du 27 août 1757. Les dossiers de ces derniers sont joints à celui de l'abbé Riondel.

Procédure et documents relatifs à la détention des prévenus (1757). — 620 ff.

11,983. — Fausses dénonciations de complot.

Dossier du baron de Vennac, ci-devant capitaine d'infanterie au régiment de Normandie, — et de Quentin Tapin de Cuillé.

Le baron de Vennac avait été renfermé en 1756 dans les prisons du Havre pour discipline militaire, transf. au Mont Saint-Michel le 20 sept. de la même année, à la B. le 5 févr. 1757, transf. par ordre du 13 nov. de la même année à Vincennes, où il mourut le 14 nov. 1781. « Indépendamment d'un vice honteux dont il avoit été convaincu, il avoit faussement accusé quelques officiers du régiment de Normandie, où il servoit, d'avoir voulu attenter à la vie du Roi, dans la vue d'intéresser en sa faveur les gens en place. »

Quentin Tapin de Cuillé, enfermé au Mont Saint-Michel à la requête de son père, pour débauche et dissipation, y fit la connaissance du baron de Vennac, et entendit de lui l'histoire du prétendu complot des officiers du régiment de Normandie. Survint l'attentat de Damiens. Tapin écrivit à Versailles qu'il pouvait fournir des renseignements sur le complot. Transféré le 5 févr. avec le baron de Vennac à la B., il y resta jusqu'au 20 mai 1757, fut transféré au château du Taureau en Bretagne, où il resta sur une pension de sa famille. Au château du Taureau, Tapin essaya d'empoisonner un n^d^ Badichon, son compagnon de captivité. Tapin de Cuillé était encore au château du Taureau en 1776. La commission nommée par Malesherbes et qui examina son affaire décida qu'il resterait prisonnier.

Les documents contenus dans ce carton sont datés de 1757 à 1775. — 570 ff.

11,984. — Suite du dossier du baron de Vennac et de Quentin Tapin de Cuillé (1776-1781). — 197 ff.

11,985-12,025. — Année 1758.

11,985. — Treize dossiers, A. — 196 ff.
11,986. — Vingt dossiers, Bad-Ben. — 293 ff.
11,987. — Vingt dossiers, Ber-Bit. — 339 ff.
11,988. — Dix-sept dossiers, Bla-Bot. — 328 ff.
11,989. — Vingt-quatre dossiers, Bou-But. — 265 ff.
11,990. — Douze dossiers, Cad-Car. — 280 ff.
11,991. — Vingt-deux dossiers, Ce-Cl. — 369 ff.
11,992. — Quinze dossiers, Co-Cr. — 175 ff.
11,993. — Trente et un dossiers, Da-De. — 424 ff.
11,994. — Dix-huit dossiers, Did-Dul. — 245 ff.
11,995. — Vingt-six dossiers, Dum-E. — 360 ff.

11,996. — Dix-huit dossiers, Fat-Foul. — 175 ff.
11,997. — Dix dossiers, Fouq-Fur. — 247 ff.
11,998. — Dix-sept dossiers, Ga-Ge. — 270 ff.
11,999. — Vingt dossiers, Gi-Gu. — 266 ff.
12,000. — Dix dossiers, Ha-He. — 371 ff.
12,001. — Quinze dossiers, Hi-K. — 264 ff.
12,002. — Dix-sept dossiers, Lab-Lam. — 310 ff.
12,003. — Dix-sept dossiers, Lan-Lav. — 288 ff.
12,004. — Vingt-quatre dossiers, Leb-Lem. — 331 ff.
12,005. — Quatorze dossiers, Lep-Lev. — 298 ff.
12,006. — Treize dossiers, Li-Lu. — 256 ff.
12,007. — Vingt dossiers, Mad-Marq. — 322 ff.
12,008. — Quatorze dossiers, Mart-Maz. — 262 ff.
12,009. — Sept dossiers, Men-Meu. — 216 ff.
12,010. — Seize dossiers, Mi-Mu. — 350 ff.
12,011. — Six dossiers, N-O. — 20 ff.
12,012. — Vingt-huit dossiers, Pa-Pi. — 460 ff.
12,013. — Quinze dossiers, Po-Pu. — 202 ff.
12,014. — Dix-huit dossiers, Q-Ri. — 282 ff.
12,015. — Quinze dossiers, Rob-Rou. — 297 ff.
12,016. — Quinze dossiers, S. — 282 ff.
12,017. — Dix-sept dossiers, T. — 192 ff.
12,018. — Vingt dossiers, U-Z. — 303 ff.

12,019. — « Jeux de commerce » et escroqueries.

Dossier de Antoine-Marcelin Aulas, avocat au Parlement, arrêté le 14 mai 1758, conduit au For-l'Évêque ; — de Anne-Zacharie Aulas, son frère, arrêté et conduit au For-l'Évêque le 3 mars 1759, libéré le 13 févr. 1761, — et de Julie Escoffier, dite Marchand, arrêtée le 14 mai 1758 et conduite au For-l'Évêque, reléguée à Lyon par ordre du 30 juill. 1758, rappelée le 2 juin 1760.

Correspondances. Notes et rapports de police. Mémoires au comte de Saint-Florentin (1758-1764). — 283 ff.

12,020. — Intrigants.

Dossier de Jacottet de Cleindy, ci-devant lieutenant-colonel d'un régiment suisse, conduit à la B. le 23 août 1758, sorti le 17 sept. 1758 ; — de Ducommun, chargé des affaires du roi de Prusse, entré à la B. le 23 août 1758, sorti le 13 sept. suivant ; — du chevalier de Sicard — et de l'abbé de Godran.

Notes et rapports de police. Mémoires. Correspondances (1758-1766). — 188 ff.

12,021. — Jeux défendus.

Dossier de A.-J. Pigeon de Breban, mathématicien et négociant en Flandre et Hollande, et de André Lesac, chirurgien d'Aix, conduits au For-l'Évêque par ordre du 6 août 1758 pour escroqueries au jeu et mauvaises mœurs. Pigeon de Breban, exilé à Vitry-le-François le 13 sept. 1758, revint, en rupture d'exil, à Paris, où il fut ressaisi pour nouvelles friponneries et mis à Bicêtre par ordre du 22 avr. 1758, remis en liberté avec un exil pour Vitry-le-François le 22 juill. 1759; enfermé à Bicêtre une seconde fois et remis en liberté le 6 mai; conduit dans les prisons de Nogent-sur-Seine le 23 sept. 1760, transf. au Petit-Châtelet le 3 oct., mis en liberté par ordre du 2 nov. 1760.

Notes et rapports de police. Correspondances. Mémoires au Lieutenant de police (1758-1764). — 158 ff.

12,022. — Étranger suspect.

Dossier de Théobald Taaffe, Irlandais, ci-devant membre du parlement anglais, arrêté et conduit à la B. le 2 nov. 1758, mis en liberté le 25 déc. suivant. Il avait tenu des propos qui le rendirent suspect. 1758.

Taaffe fut décrété d'arrestation une seconde fois et remis à la B. à la suite de plaintes formulées contre lui par les sieurs Lammens, négociants à Gand; mais l'ordre ne fut pas exécuté, « le s^{r} Taaffe étant utile à M. le duc de Choiseul, qui s'est concerté avec M. de Saint-Florentin, à qui les ordres ont été rendus ».

Procédure. Correspondance du Lieutenant de police avec le ministre Saint-Florentin au sujet du prisonnier. Papiers saisis chez Taaffe et traduction de lettres anglaises trouvées chez lui (1757-1761). — 184 ff.

12,023. — Fou dangereux.

Dossier de « Thorin, cy-devant domestique de feue Mme de Foncemagne, conduit à la B. le 11 déc. 1758, en vertu d'un ordre du Roy dudit mois; il disoit que Mme de Foncemagne, qui alors étoit morte depuis le 28 aoust, l'avoit appelé la nuit du 24 nov., et que s'étant transporté dans sa chambre, il avoit entendu une voix qui lui avoit dit de faire dire des messes tous les 28 de chaque mois, de jeûner au pain pendant 40 jours et ensuite d'assassiner le Roy, et que jusques à ce que cela fût accompli il resteroit sourd et muet. Et, en effet, pour mieux cacher son jeu, il contrefit le sourd et muet depuis le 24 nov. jusqu'au 6 déc. suivant, auquel jour il fut mis à la Cha-

rité pour être médicamenté et y est resté jusques au 11, jour de son entrée à la Bastille. »

Transf. à Vincennes le 5 fév. 1762, à Charenton le 27 sept. 1775, libéré le 6 avr. 1779, avec un exil en Suisse, sa patrie.

Procédure. Correspondance et documents relatifs à la captivité de Thorin (1758-1779). — 318 ff.

12,024 (in-fol.). — Suite du dossier de Thorin. Pièces trouvées dans sa chambre à la B. lors de son transfèrement à Vincennes : écrits divers de la main du prisonnier, mémoires, placets au Lieutenant de police, écrits religieux. — 310 ff.

12,025. — Vols dans les spectacles.

Dossier de François Vienet dit Genest, de Manillié, de Juby et de Morand, « des plus hardis et des plus fins voleurs de spectacle », arrêtés et conduits au Petit-Châtelet le 10 déc. 1758; condamnations au carcan, au fouet et aux galères.

Notes et rapports de police. Procédure. Correspondances (1758-1761). — 240 ff.

12,026-12,059. — Année 1759.

12,026. — Dix-neuf dossiers, A. — 233 ff.
12,027. — Vingt dossiers, Bal-Baz. — 232 ff.
12,028. — Dix-huit dossiers, Be-Bi. — 465 ff.
12,029. — Vingt-huit dossiers, Bl-Bo. — 386 ff.
12,030. — Dix dossiers, Br-Bu. — 171 ff.
12,031. — Vingt-huit dossiers, Cad-Chat. — 309 ff.
12,032. — Dix-neuf dossiers, Ch-Cl. — 306 ff.
12,033. — Vingt et un dossiers, Co-Cr. — 392 ff.
12,034. — Vingt-quatre dossiers, Dal-Del. — 276 ff.
12,035. — Vingt dossiers, Dem-Dev. — 276 ff.
12,036. — Vingt-sept dossiers, Dia-Duf. — 444 ff.
12,037. — Neuf dossiers, Dug-Dum. — 364 ff.
12,038. — Dix-huit dossiers, Dup-E. — 345 ff.
12,039. — Vingt-six dossiers, F. — 243 ff.
12,040. — Vingt-quatre dossiers, Ga-Gi. — 338 ff.
12,041. — Trente et un dossiers, Go-Gu. — 781 ff.
12,042. — Dix-huit dossiers, H. — 278 ff.

12,043. — Vingt dossiers, I-K. — 233 ff.
12,044. — Vingt dossiers, Lab-Lam. — 439 ff.
12,045. — Dix-sept dossiers, Lan-Lau. — 417 ff.
12,046. — Vingt-neuf dossiers, Leb-Lej. — 358 ff.
12,047. — Trente et un dossiers, Lem-Lu. — 393 ff.
12,048. — Cinquante-sept dossiers, Ma-Mi. — 649 ff.
12,049. — Trente-six dossiers, Mo-O. — 419 ff.
12,050. — Trente-six dossiers, P-Q. — 526 ff.
12,051. — Trente-cinq dossiers, R. — 380 ff.
12,052. — Vingt-deux dossiers, S. — 317 ff.
12,053. — Vingt-huit dossiers, T. — 386 ff.
12,054. — Vingt et un dossiers, U-Z. — 307 ff.

12,055. — Faiseurs d'affaires.

Dossier des époux Ferrand Dupuis, arrêtés sur la demande du maréchal de Belle-Isle et conduits à la B. le 29 sept. 1759, « à cause qu'ils abusoient de la protection qu'ils disoient avoir de M. le maréchal de Belle-Isle, tenoient des propos, faisoient des affaires et dupoient le public ».

Ferrand Dupuis, sorti de la B. le 25 avr. 1760, avec un exil à cinquante lieues de Paris, se retira à Valenciennes, d'où il fut rappelé le 22 fév. 1761; sa femme, sortie le 1er mars 1760, et conduite aux religieuses bénédictines de Conflans, fut mise en liberté dudit couvent le 18 oct., exilée à Metz, rappelée à la même date que son mari.

Renaut, écrivain, arrêté et conduit au For-l'Évêque, le 19 nov. 1759, pour avoir servi de secrétaire à Ferrand, mis en liberté le 31 déc. suivant.

Procédure. Correspondance administrative. Lettres et mémoires au duc de Choiseul, ministre des Affaires étrangères, saisis chez Ferrand Dupuis, entre autres : 1° « Réflexions sur la guerre présente de l'Europe, et les moiens qui pourroient rétablir la paix en Allemagne, et la maison électorale de Saxe dans ses États, avec une satisfaction sur tous ses griefs. » — 2° « Réflexions nouvelles et politiques qui peuvent accélérer la paix, combinées sur l'événement futur de l'ouverture de la succession d'Espagne, et sur de nouveaux moiens de satisfactions pour la maison royale et électorale de Saxe, dont la baze sera toujours la perfection de l'auguste union des trois grandes puissances, d'Autriche, de Bourbon et de Russie, pour être l'arbitre et le soutien des droits et des libertés des nations, et le corps d'appui et de défense de toute l'Europe. » — 3° « Avantages de la paix dont il s'agit pour chacune des puissances de l'Europe, en accédant au traité de Versailles, avec quel-

ques modifications dans les objets d'indemnité qui facilitent de plus en plus l'exécution des articles secrets et particuliers de cette paix et le concours général de tous les princes. » — 4° « Prospectus d'une lotterie pour les païs héréditaires de S. M. l'Impératrice Reine, qui pourra en même tems être établie à Bruxelles, à Florence, à Milan, à Prague et dans les autres États ; laquelle lotterie, sans gêner ni fouler les peuples de sa domination, procurera à Sa Majesté, tant que la guerre subsistera, des ressources et des secours immenses par un bénéfice clair de 1,500,000 fl. c^t^ à chaque tirage, lesquels pourront se répéter dans tous les lieux de l'établissement, au moins cinq fois par an. » — Dates extrêmes : 1751-1761. — 267 ff.

12,056. — Auteur d'ouvrages licencieux, de mémoires sur le gouvernement et de projets de finance.

Dossier de Joseph-Marie-Anne Durey d'Harnoncourt de Morsan, fils du receveur général des finances, mis à Vincennes par ordre du 31 juill. 1759, en liberté par ordre du 25 janv. 1761 ; arrêté pour avoir fait des ouvrages licencieux et contre la Religion, des mémoires sur le gouvernement et des projets de finances, avoir eu des intrigues et entretenu des correspondances suspectes, ainsi que pour débauche et libertinage. Il fut interdit par sentence du Châtelet en date du 19 févr. 1760.

Le dossier comprend, outre les pièces relatives à la détention du prisonnier, quelques papiers de famille, quelques mémoires et principalement des lettres adressées à d'Harnoncourt, « fermier général à l'hôtel des fermes », par son fils, papiers saisis chez Charles Quillet, secrétaire de Joseph Durey de Morsan (1731-1761). — 377 ff.

12,057. — Pamphlétaire.

Dossier de Rodolphe Etter de Sybourg, sujet suisse, arrêté et conduit à la B. le 8 juill. 1759, pour avoir composé et distribué dans Paris un manuscrit intitulé : *État actuel des affaires générales concernant les finances du royaume de France,* 1759. Etter de Sybourg était poète ; il avait fait une tragédie intitulée : *Titus, ou le Triomphe de l'amitié.* Sa liberté, avec un exil hors du royaume, fut ordonnée le 17 janv. 1762 ; mais comme il était souffrant, il obtint du Roi la permission de demeurer encore quelque temps à la B. Mis en liberté, Sybourg n'obéit pas à l'ordre d'exil ; il fut arrêté le 2 nov. 1766, pour un motif analogue à celui qui l'avait fait incarcérer une première fois, et conduit à Bicêtre, mis en liberté le 27 avr. 1767.

Procédure. Correspondances. Papiers saisis chez Etter de Sybourg,

entre autres un exemplaire de son mémoire « État actuel des affaires générales concernant les finances du royaume de France qui constate les revenus et dépenses du Roy, avec des remarques particulières et intéressantes » (1759-1766). — 248 ff.

12,058. — Complot contre la vie du Roi.

Dossier de Auguste-Claude Tavernier, ci-devant employé dans les vivres, fils du concierge de Paris de Montmartel ; — de Louis-Augustin d'Esparbès, chevalier de Lussan, lieutenant dans le régiment de Provence, conduits à la B. par ordre du 4 août 1759, — et de Plannier Du Faillet, à la B. par ordre du 15 août 1759.

Tavernier et Lussan avaient déjà, avant leur entrée à la B., été détenus, à la demande de leurs familles, dans plusieurs prisons, entre autres aux îles Sainte-Marguerite, pour dissipation et mauvaises mœurs. Ils avaient imaginé un complot ayant pour but d'assassiner le Roi dans la forêt de Sénart. Tavernier fut en relation avec Damiens. Plannier Du Faillet, soupçonné d'intelligence avec Tavernier, fut reconnu innocent et remis en liberté le 16 sept. 1759; le chevalier de Lussan fut mis en liberté le 31 mars 1760; Tavernier fut délivré par les vainqueurs du 14 juill. 1789.

Procédure. Correspondance et documents relatifs à la détention des prisonniers. Placets et mémoires (1756-1761) — 565 ff.

12,059. — Suite du dossier Tavernier (1762-1788). — 263 ff.

12,060-12,108. — Année 1760.

12,060. — Trente et un dossiers, A. — 401 ff.
12,061. — Vingt-six dossiers, Bal-Baz. — 324 ff.
12,062. — Trente dossiers, Be-Bl. — 358 ff.
12,063. — Vingt-cinq dossiers, Boc-Bov. — 378 ff.
12,064. — Dix-sept dossiers, Br-Bu. — 188 ff.
12,065. — Seize dossiers, Ca-Ce. — 218 ff.
12,066. — Vingt-cinq dossiers, Ch-Cl. — 316 ff.
12,067. — Trente-trois dossiers, Coc-Cou. — 387 ff.
12,068. — Huit dossiers, Cr-Cu. — 115 ff.
12,069. — Quinze dossiers, Dal-Dav. — 403 ff.
12,070. — Vingt-huit dossiers, De-Do. — 333 ff.
12,071. — Trente-six dossiers, Dr-E. — 210 ff.
12,072. — Vingt-sept dossiers, F. — 357 ff.
12,073. — Trente et un dossiers, Ga-Gi. — 366 ff.
12,074. — Trente et un dossiers, Go-Gu. — 379 ff.

12,075. — Vingt-sept dossiers, H. — 393 ff.
12,076. — Vingt dossiers, I-K. — 361 ff.
12,077. — Onze dossiers, Lab-Lac. — 251 ff.
12,078. — Trente-six dossiers, Lad-Laz. — 380 ff.
12,079. — Trente-trois dossiers, Leb-Lem. — 375 ff.
12,080. — Seize dossiers, Len-Lev. — 240 ff.
12,081. — Quatorze dossiers, Lh-Lu. — 204 ff.
12,082. — Vingt et un dossiers, Mag-Mari. — 305 ff.
12,083. — Dix-sept dossiers, Mart-May. — 252 ff.
12,084. — Treize dossiers, Meg-Mey. — 264 ff.
12,085. — Quatorze dossiers, Mic-Mon. — 210 ff.
12,086. — Dix-sept dossiers, Mor-Mur. — 291 ff.
12,087. — Vingt-huit dossiers, N-Per. — 309 ff.
12,088. — Vingt-cinq dossiers, Pet-Pl. — 356 ff.
12,089. — Vingt-trois dossiers, Po-Q. — 413 ff.
12,090. — Cinquante-quatre dossiers, R. — 490 ff.
12,091. — Vingt-huit dossiers, S. — 403 ff.
12,092. — Vingt-trois dossiers, T. — 299 ff.
12,093. — Vingt-sept dossiers, U-Z. — 412 ff.

12,094. — Lettres anonymes.

Dossier de Jean Constans, nouvelliste, ci-devant entrepreneur des vivres et fourrages, entré à la B. par ordre du 24 févr. 1760, à l'âge de cent dix ans et dix mois, mis en liberté le 10 avr. suivant; pour avoir écrit des lettres anonymes à la marquise de Pompadour, au maréchal de Belle-Isle, au contrôleur général Silhouëtte et au lieutenant général de police Bertin. Constans avait déjà été impliqué dans deux affaires de prisonniers à la Bastille, dans celle de la Raëssens, condamnée à être pendue, à cause d'un faux *bon* du Roi pour une place de fermier général, puis dans l'affaire du baron de Vissec, ces deux affaires arrivées en 1742 et 1753.

Rapports et procès-verbaux de police, rapport des experts en écritures, interrogatoires de Constans. Lettres écrites par le prisonnier pendant son séjour à la B. Papiers saisis chez Constans : lettres, projets de finances, placets (1743-1760). — 245 ff.

12,095. — Espionnage.

Dossier de l'abbé Godefroy Cornet, chanoine de l'église de Liège, arrêté et conduit, au mois de mai 1760, dans les prisons de Charlemont-sur-Givet, d'où il fut transféré à la B. au mois d'oct. suivant. Il avait été accusé par un lieutenant des armées hollandaises, Adam Wisley, d'être espion aux

gages des ennemis du royaume, et par un nommé Dantigny, d'avoir voulu brûler les magasins de fourrage de Liège, moyennant 3,000 ducats que lui avait donnés le colonel Rapin, Prussien.

Philippe de La Rochette, capitaine d'infanterie au service de la Hollande, Adam Wisley, et Greyer, négociant de Berne, ce dernier habillé en hussard postulant pour entrer dans un régiment français, furent conduits à la B. en même temps que l'abbé Cornet, le 30 sept. 1760.

Daniel Neser, arrêté sous le soupçon d'intelligence avec son neveu de Greyer, arrêté à Charlemont, avait été conduit à la B. le 17 juin 1760, puis, à défaut de preuves, mis en liberté le 16 août suivant.

A la B., les quatre accusés se chargèrent réciproquement. Il résulta des informations que Greyer et La Rochette étaient les moins coupables. Cornet et Wisley furent convaincus d'espionnage aux gages des ennemis. Cornet devait son canonicat aux services qu'il leur avait rendus. Cornet fut transféré le 9 avr. 1761 de la B. à Bicêtre, où il devait rester jusqu'à la paix; mais il y mourut le 19 oct. 1764.

Rapports de police, interrogatoires, et documents concernant la captivité des quatre prévenus (1760-1765). — 499 ff.

12,096. — Fabrication de faux tabac.

« Plusieurs particuliers se sont ingérés depuis quelque tems à fabriquer, colporter et vendre en fraude, un tabac de composition, dans lequel ils font entrer plusieurs drogues très capables de nuire à la santé. »

Les prévenus arrêtés et conduits dans les différentes prisons de Paris, furent en grand nombre; le principal s'appelait Devaux.

Rapports de police et procédure (1760-1761). — 495 ff.

12,097. — Fabrication de faux jeux de cartes.

Jean-Baptiste Devige de Drouilly, soldat aux gardes françaises, conduit au For-l'Évêque; transf. à la B. le 16 mai 1760, mis en liberté le 15 sept. Il fut repris le 11 juin 1761, mis au Petit-Châtelet, d'où il sortit, avec un ordre d'exil, le 26 juill. suivant.

Les pièces du dossier sont datées de 1751 à 1761. — 186 ff.

12,098. — Escroqueries sur les anciennes ordonnances.

Dossier de l'abbé Durieux, prêtre, — de Maynier, avocat au parlement d'Aix, — et de Carbonnier, ancien portier, arrêtés par ordres du 31 mars 1760, et conduits le même jour à la B. pour avoir fait courir le bruit qu'il y avait une bourse ou caisse où l'on payait les anciennes ordonnances de Louis XIV et de Louis XV, et pour en avoir négocié; mis en liberté le 3 mai 1760, en vertu d'ordres du Roi en date du 27 avr.

Les pièces du dossier sont datées de 1760. — 340 ff.

12,099. — Libelles et fabrication de faux billets de loterie.

Dossier de l'abbé Emmanuel-Jean de La Coste, — de Louis Vancquetin, précepteur, l'un et l'autre à la B. par ordre du 5 janv. 1760, — et de Gal cadet, imprimeur à Vannes, conduit à la B. le 19 févr. 1760.

L'abbé de La Coste avait été Célestin, puis il avait apostasié, après quoi il s'était marié deux fois. Employé par le duc de Choiseul dans des affaires secrètes, il vivait à Paris sans être inquiété. « Il fit la connaissance de M. de La Pouplinière, fermier général très riche, à qui il plut tant qu'il lui fit une pension de 2,000 lb. Il ne fut pas reconnaissant, car ce fermier général ayant une maîtresse, une M^me^ de Saint-Aubin qui vivoit chez lui, La Coste se mêla dans des brouilleries entre cette femme et la famille de M. de La Pouplinière et fit des *Mémoires* contre lui et cette dame, les fit imprimer et distribuer. » L'abbé fut arrêté pour avoir distribué des billets d'une prétendue loterie de Gemont, en Allemagne. On lui fit son procès comme fabricateur de faux billets, calomniateur et distributeur de libelles. Il fut condamné par arrêt du 28 août 1760 au carcan, au fouet, à la marque et aux galères à perpétuité. Il mourut à l'hôpital des chiourmes de Toulon le 30 sept. 1761.

Louis Vancquetin, arrêté pour avoir été de connivence avec l'abbé dans la fabrication et l'impression des libelles et des billets de loterie; condamné à assister à l'exécution de l'abbé de La Coste, à être fouetté et marqué comme lui et aux galères pour neuf ans.

La majeure partie du dossier se compose de pièces saisies chez l'abbé de La Coste, la plupart relatives à la prétendue loterie de Gemont. — Dates extrêmes : 1756-1760. — 491 ff.

12,100 (in-fol.). — Intrigues de cour.

Dossier de Charles-Thomas Beauvisage de Lavault, ancien munitionnaire de l'armée de France en Italie, — et de Joseph Guénot de Trefontaine, conduits à la B. en vertu d'ordres des 19 et 20 févr. 1760.

Beauvisage de Lavault faisait des mémoires de finances et intriguait pour faire nommer Lattaignant de Bainville contrôleur général des finances. Pour s'être prêté à ces manœuvres, celui-ci fut exilé dans ses terres par ordre du 24 févr. 1760.

Beauvisage de Lavault sortit par ordre du 20 mars 1760; retiré à La Chapelle-Saint-Denis, il continua à y composer des mémoires et projets de finances, au sujet desquels un nommé Alexandre Poupart fut arrêté et conduit à la B. le 28 déc. 1762, et de nouvelles perquisitions furent opérées chez Lavault.

Le dossier contient, outre les pièces relatives à la détention des prisonniers, les papiers saisis dans différentes perquisitions, entre autres plusieurs des mémoires que composait Beauvisage de Lavault,

« Mémoires sur les subsistances militaires ». De nombreux mémoires concernant la création d'une « Banque en écriture ». « État général des affouagemens du royaume. » — Dates extrêmes : 1760-1763. — 327 ff.

12,101 (in-fol.). — Dossier du marquis de Mirabeau, l'*Ami des hommes,* conduit à Vincennes le 15 déc. 1760, mis en liberté le 24 déc. suivant. Lettre de Guyonnet, gouverneur de Vincennes, au Lieutenant de police en date du 25 déc. 1760. Extraits de l'interrogatoire de Hébert, garçon imprimeur, qui avait débité des exemplaires de la *Théorie de l'impôt,* bien que la vente en eût été interdite. Correspondance et rapports de police, en date du mois de fév. 1760, concernant la marquise de Mirabeau, qui avait demandé à voir son fils, étant donné l'état de sa santé.

Papiers du marquis de Mirabeau, d'une date postérieure à son emprisonnement à Vincennes, et adressés sans doute au comte de Mirabeau, son fils, lorsque celui-ci fut lui-même détenu (1777, 8 juin-1780, 13 déc.) au donjon de Vincennes. « Tableau économique, considéré relativement à la quotité de l'impôt et de la dîme. Tableau économique considéré dans ses dérangemens relativement à la police. » Mémoires sur la situation de la province de l'Artois. « *La Science,* ou *les droits et les devoirs de l'homme,* ouvrage en quatre parties : 1° la vie naturelle de l'homme; 2° la vie agricole; 3° la vie sociale; 4° la vie politique. Les quatre ensemble font la vie de l'homme. » — « Mémoires sur le projet d'un conseil d'agriculture et de commerce en Provence. » Ces manuscrits font partie de l'ensemble des travaux entrepris par le marquis de Mirabeau pour la propagation des doctrines résumées dans le fameux *Tableau économique* et la théorie du *Produit net.*

Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Longo (Paris, 5 sept. 1775). — Lettre du comte de Bathiani au marquis de Mirabeau (2 janv. 1775). Suite de la correspondance de Bade (nov.-déc. 1777). — 250 ff.

12,102. — Dossier du comte Bar de Saint-Rom, ci-devant capitaine au régiment des gardes de Lorraine.

Il était chargé de lever 23,000 hommes de recrue pour l'infanterie; il avait obtenu les pouvoirs nécessaires, mais au lieu de recruter pour les régiments il s'avisa de recruter un régiment nouveau, sous le nom de volontaires de Bar, dans lequel il admettait toutes sortes de mauvais sujets.

Déjà il avait nommé les officiers, avait donné un uniforme, avait pris le titre de colonel, habitait un hôtel, avait des équipages et des domestiques nombreux. Mis à la B. par ordre du 13 mars 1760, sorti avec un exil pour Saint-Rom en Périgord le 23 juin suivant.

Les pièces du dossier sont datées de 1758 à 1766. — 203 ff.

12,103. — Malversations.

Dossier de Philippe Seichepine, premier commis des économats, accusé par les régisseurs des économats d'avoir soustrait des pièces nécessaires à l'apurement des comptes de sa régie. Il fut conduit à la B. Une commission séante à l'Arsenal lui fit son procès, et le condamna le 2 sept. 1761 au blâme et à 10 lb. d'amende envers le Roi. Seichepine sortit de la B. le 9 sept. 1761. (Voir la teneur du jugement, Bibl. de l'Ars., section des imprimés, Jur. in-4° 5,917, *Procès civils,* XV, collection de procès classés alphabétiquement.)

Pièces de l'instruction et documents concernant la détention de Seichepine à la B. (1760). — 539 ff.

12,104. — Suite du dossier de Philippe Seichepine.

Détention à la B., procédure par la commission séante à l'Arsenal et prononcé du jugement (1761). — 365 ff.

12,105. — Suite du dossier de Philippe Seichepine.

Papiers servant de base à l'instruction menée par ordre de la commission séante à l'Arsenal, datés de 1742 à 1759. — 416 ff.

12,106. — Suite du précédent. — 315 ff.

12,107. — Lettres injurieuses à la marquise de Pompadour.

Dossier de Michel-Mitre Touche, licencié en droit, arrêté et conduit à la B. le 23 févr. 1760, en vertu d'un ordre du Roi du 17. Accusé d'être l'auteur de deux lettres anonymes adressées au Roi, injurieuses pour la marquise de Pompadour. Malgré les rapports de quatre experts qui l'ont chargé, il a persisté à nier qu'il en fût l'auteur et a soutenu que les experts se trompaient. Mis en liberté le 23 juill. 1760 en vertu d'un ordre du Roi du 20.

Procédure. Rapport des experts. Documents relatifs à la détention du prisonnier. Notes et lettres (en partie adressées à la marquise de Pompadour et au Dauphin) écrites par Touche (1758-1760). — 360 ff.

12,108 (in-fol.). — Suite du dossier de Michel-Mitre Touche. Mémoires et projets de finance : 1° « Vues pour le bien de l'État, ou

moyens d'augmenter ses revenus et son crédit et de diminuer ses charges. » — 2° « Vues d'un citoyen pour le rétablissement des finances et la prospérité de l'État. 1759. » — 3° « Moyen de ranimer et d'accroître le commerce et d'augmenter le fond des richesses de l'État. » — 4° « Mémoire sur les fermes. » — 110 ff.

12,109-12,141. — Année 1761.

12,109. — Onze dossiers, A. — 120 ff.
12,110. — Vingt dossiers, Bai-Bar. — 319 ff.
12,111. — Dix-neuf dossiers, Be-Bl. — 279 ff.
12,112. — Dix-sept dossiers, Bob-Bou. — 357 ff.
12,113. — Huit dossiers, Bre-Bru. — 149 ff.
12,114. — Trente-cinq dossiers, Ca-Ch. — 460 ff.
12,115. — Vingt-huit dossiers, Ci-Cu. — 379 ff.
12,116. — Vingt dossiers, Dan-Del. — 296 ff.
12,117. — Vingt-quatre dossiers, Dem-Do. — 427 ff.
12,118. — Vingt-six dossiers, Dr-Du. — 348 ff.
12,119. — Dix-huit dossiers, E-Fl. — 342 ff.
12,120. — Vingt dossiers, Fo-Fu. — 353 ff.
12,121. — Dix-sept dossiers, Ga-Gl. — 283 ff.
12,122. — Vingt dossiers, Go-Gu. — 315 ff.
12,123. — Vingt-six dossiers, H. — 323 ff.
12,124. — Dix-sept dossiers, I-K. — 314 ff.
12,125. — Vingt dossiers, Lab-Lan. — 337 ff.
12,126. — Quinze dossiers, Lap-Lav. — 282 ff.
12,127. — Vingt-quatre dossiers, Leb-Leg. — 332 ff
12,128. — Vingt-deux dossiers, Lej-Lev. — 379 ff.
12,129. — Quatorze dossiers, Lh-Lu. — 123 ff.
12,130. — Vingt-six dossiers, Mab-Maz. — 322 ff.
12,131. — Vingt dossiers, Me-Mu. — 387 ff.
12,132. — Neuf dossiers, N-O. — 153 ff.
12,133. — Vingt dossiers, Pa-Pe. — 311 ff.
12,134. — Vingt dossiers, Ph-Pr. — 306 ff.
12,135. — Vingt-trois dossiers, Q-R. — 315 ff.
12,136. — Quatorze dossiers, S. — 221 ff.
12,137. — Dix-huit dossiers, T-U. — 409 ff.
12,138. — Vingt-quatre dossiers, V-Z. — 427 ff.

12,139 (in-fol.). — Fausse dénonciation de complot.

Dossier de Valérie de Brulz du Tilleul, arrêtée et conduite à la B. le 15 juin 1761, sortie le 10 mai 1762, avec un exil hors du royaume.

« Elle se disoit comtesse, et il est très vraisemblable qu'elle étoit fille d'un perruquier. Elle prétendoit être veuve d'un gentilhomme suisse nommé Warec, et femme en secondes noces d'un gentilhomme françois, et il paroît qu'elle n'a jamais été mariée. C'étoit une femme d'une imagination déréglée. Elle dénonça un complot contre le Roi, mais les détails qu'elle donna tenoient du désordre de son imagination. Le même désordre regnoit dans le long roman qu'elle faisoit de sa vie. On peut croire que la vérité est, qu'après s'être échappée de la boutique de son père, elle vécut tantôt de libertinage, tantôt d'aumônes. »

La nommée d'Hodicq, arrêtée et conduite au Petit-Châtelet le 18 juin 1761, pour avoir caché la demeure de la d[lle] de Brulz; en liberté le 28 suivant.

La d[lle] de Brulz, se disant milady Mantes, fut arrêtée une seconde fois le 18 mars 1765, conduite à la B.; en liberté avec un exil hors du royaume le 9 août suivant.

Interrogatoires et documents relatifs à la détention de la d[lle] de Brulz. Mémoire de la d[lle] de Brulz au Lieutenant de police (1761-1765). — 372 ff.

12,140 (in-fol.). — Faiseurs d'affaires.

Dossier de Jean Valade de Lavallette, avocat au Parlement. Ayant appris, en 1756, qu'on avait proposé au comte de Saint-Florentin la réunion de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier à celui de Saint-Lazare, il s'ingéra de dresser des mémoires sur cet objet et les fit parvenir au Roi. Il forma dans le même temps une compagnie, dressa le plan d'une société « pour le rétablissement des ordres royaux, hospitaliers et militaires du Saint-Esprit de Montpellier et de celui de Saint-Lazare ». Il parvint à tirer de ses associés plus de 50,000 lb. Conduit à la B. par ordre du 26 févr. 1761, sorti le 26 juill., exilé en Languedoc son pays, puis relégué à Laval, où il mourut le 24 juin 1763.

Interrogatoires. Mémoires justificatifs et documents relatifs à la détention du prisonnier. Papiers saisis chez Valade de Lavallette se composant de mémoires, instructions, placets, lettres et notes, concernant pour la plus grande partie l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier (1756-1763). — 409 ff.

12,141. — Suite des papiers saisis chez Valade de Lavallette (1751-1760). — 197 ff.

12,142-12,148. — Années 1761-1772.

AFFAIRE DU CANADA.

Procès jugé au Canada, puis à Paris, en 1761 et années suivantes, contre les auteurs des « monopoles et prévarications commises au Canada ».

Noms des accusés, dont la plupart furent conduits à la B. :

P.-R., marquis de Vaudreuil, gouverneur général du Canada; — Fr. Bigot, intendant général du Canada; — Pennissault, — J.-P. La Barthe, garde-magasin à Montréal; — Fr.-P. Du Verger de Saint-Blin, lieutenant des troupes du Canada; — Varin, commissaire ordonnateur de la marine; — Daniel Joncaire, dit Chabert, commandant à Miramichi en Canada; — Perrault, — J.-M. Bréard, commissaire des classes de la marine; — Péan, aide-major des troupes de la marine à Québec, chargé du détail et faisant les fonctions de major général; — chevalier Le Mercier, — J.-B. Martel, garde-magasin, puis inspecteur à Montréal; — Jean Corpron, caissier des commissionnaires à Québec; — Maurin, — Fayolle, écrivain de la marine; — de Noyan, — Le Vassan, — Guillaume Estèbes, négociant au Canada; — Joseph Cadet, munitionnaire général des troupes au Canada; — de Boishébert, — Ferrière, — Nicolas Desmeloizes, capitaine aide-major; — Devillers, — Barbel, — Fermet, — Laudrière, — Dautrive, — Jean-Victor Varin, commissaire ordonnateur de la marine.

Les peines prononcées furent diverses : prison, bannissement, amendes, restitutions à la caisse du Roi. Ceux qui furent acquittés reçurent une pension.

Arrêt du Conseil et lettres patentes portant commission pour faire le procès à ceux qui ont fait des malversations dans le Canada. Liste des commissaires, pièces relatives aux différentes séances tenues par la commission. Liste des particuliers décrétés par la commission et dates de leurs jugements. Noms, qualités et demeures des témoins bons à entendre; extraits des dépositions. Lettres générales du duc de Choiseul et papiers qui s'y rapportent. Papiers demandés au duc de Choiseul par la commission et réponse du ministre. Commission rogatoire. Documents relatifs à la détention à la B. des différents prisonniers; transfèrements au Châtelet pour les interrogatoires. Avocats accordés aux prisonniers. « Traitement fait par extraordinaire à quelques prisonniers suivant leurs grades et qualité. » Ordres du Roi qui n'ont pas été exécutés. — Mémoires, notes et papiers volants sur l'affaire du Canada. — Notes provenant du travail de classement des Archives de la B. fait au XVIII[e] s.

12,142. — Année 1761. — 546 ff.

12,143. — Année 1762, janv.-mai. — 872 ff.

12,144. — Année 1762, mai-juill. — 255 ff.

12,145. — Année 1762, juill.-déc. — 525 ff.

12,146. — Année 1763. — 528 ff.

12,147. — Années 1764-1771. — 422 ff.

12,148. — Papiers saisis pour servir à l'instruction du procès; lettres et comptes de commerce, concernant la plupart la maison David Gradis de Bordeaux, datés de 1752 à 1754. — 175 ff.

12,149-12,172. — Année 1762.

12,149. — Sept dossiers, A. — 252 ff.

12,150. — Dix-sept dossiers, Ba-Be. — 281 ff.

12,151. — Dix-huit dossiers, Bi-Bu. — 266 ff.

12,152. — Vingt et un dossiers, Ca-Ch. — 340 ff.

12,153. — Quinze dossiers, Ce-Cr. — 283 ff.

12,154. — Dix-sept dossiers, Da-De. — 348 ff.

12,155. — Quinze dossiers, Do-Du. — 360 ff.

12,156. — Trente et un dossiers, E-G. — 481 ff.

12,157. — Treize dossiers, H. — 313 ff.

12,158. — Dix-neuf dossiers, I-Lam. — 234 ff.

12,159. — Quinze dossiers, Lan-Lav. — 412 ff.

12,160. — Vingt-sept dossiers, Leb-Lu. — 310 ff.

12,161. — Dix-sept dossiers, Mal-Mav. — 243 ff.

12,162. — Vingt-quatre dossiers, Men-O. — 316 ff.

12,163. — Vingt-sept dossiers, Pa-Pr. — 389 ff.

12,164. — Vingt et un dossiers, Q-R. — 335 ff.

12,165. — Treize dossiers, S-T. — 279 ff.

12,166. — Onze dossiers, U-Z. — 122 ff.

12,167. — Officiers déserteurs.

Dossier du chevalier Ferdinand Jacottet de Cleindy, ancien capitaine du régiment suisse de Dunon, au service du roi d'Espagne, entré à la B. le 13 juill., sorti le 24 mai 1763. « Soupçonné d'avoir eu part au complot de « cinq ou six officiers de voler la Chartreuse de Grenoble et de passer « ensuite au service du Portugal. » Son frère avait été mis à la B. le 23 août 1758, pour intrigues. Voir ci-dessus, n° 12,020.

Dossier de Jacottet de Cleindy (1762-1773). Correspondance saisie (1760-1762). — 292 ff.

12,168. — HAUTE TRAHISON ET CONCUSSIONS.

Dossier du comte Thomas-Arthur de Lally-Tollendal, lieutenant général des armées du Roi, entré à la B. le 1er nov. 1762, sorti le 7 mai 1766. Le comte de Lally, accusé de haute trahison et de concussion et regardé comme la cause unique de la perte des établissements français dans les Indes, fut condamné par le Parlement à avoir la tête tranchée en place de Grève. Le jugement fut exécuté le 9 mai 1766, à cinq heures du soir, conformément à l'arrêt du Parlement en date du 6 mai.

De Chaponay, de Gadeville, Poully, Alleu, de Ferre, Necagher, officiers qui avaient servi dans les Indes, furent impliqués dans le procès intenté au comte de Lally-Tollendal et mis à la B.; les deux premiers furent blâmés, le troisième admonesté par jugement des commissaires du Parlement; les autres furent mis en liberté pure et simple, ainsi que les nommés Rochette, Deschaux, Froissier et Grand, également conduits à la B.

Presque toute la procédure est en déficit; la majeure partie du dossier se compose de documents relatifs à la détention de Lally-Tollendal à la B. Lettres de Dubois, commissaire des troupes françaises, datées de Pondichéry du mois d'oct. 1759. — 583 ff.

Les pièces de procédure relatives à ce procès furent enlevées des Archives de la B. le 14 juill. 1789, par un particulier, et remises au fils de Lally-Tollendal. Voir *Courrier du Bas-Rhin,* année 1789 (n° 6), p. 565.

12,169. — Escroqueries.

Dossier de François Rouillon de La Vallée, gentilhomme lorrain, avocat, qui devait être conduit à la Charité de Château-Thierry par ordre du 1er août 1762, mais l'ordre ne fut pas exécuté; conduit au For-l'Évêque par ordre du 22 janv. 1765, une seconde fois par ordre du 5 déc. 1766; conduit à Saint-Lazare par ordre du 6 janv. 1768.

Les pièces du dossier sont datées de 1762 à 1776. — 348 ff.

12,170. — Fausse dénonciation de complot.

Dossier de Pierre-René Du Truch de La Chaux, garde du Roi, conduit à la B. par ordre du 10 janv. 1762. S'étant fait un assez grand nombre de blessures avec un couteau, mais toutes peu profondes, il déclara qu'il avait été ainsi maltraité par deux hommes qui en voulaient à la vie du Roi. Il fut renvoyé au Châtelet et il fut condamné à être pendu, par arrêt du Parlement en date du 1er févr. 1762, lequel arrêt fut exécuté.

Procédure. Rapports de police. Nouvelles à la main concernant « l'assassinat du sr de La Chaux ». Rapport du chirurgien de la B. sur les blessures du prisonnier. Déclaration du prisonnier et documents relatifs à sa détention (1762). — 192 ff.

12,171. — Papiers saisis chez Du Truch de La Chaux, se composant de titres et papiers de famille. — Dates extrêmes : 1654-1760. — 605 ff.

12,172 (in-fol.). — Dossier de Jean Zobbi, se disant « prince de l'Arabie heureuse », à Saint-Lazare du 1er janv. au 7 mai 1762, transféré à Bicêtre.

Procès-verbal de levée du scellé apposé sur les papiers de Jean Zobbi et quelques lettres écrites par Zobbi pendant sa détention. Le dossier se compose presque uniquement des papiers saisis sur Jean Zobbi, correspondance, passeports, diplômes en langues latine, française, allemande, italienne, en caractères arabes et en caractères chiffrés (1749-1762). — 195 ff.

12,173-12,200. — Année 1763.

12,173. — Onze dossiers, A. — 346 ff.
12,174. — Douze dossiers, Bas-Baz. — 254 ff.
12,175. — Dix-sept dossiers, Be-Bi. — 351 ff.
12,176. — Trente et un dossiers, Bl-Bu. — 417 ff.
12,177. — Vingt-trois dossiers, Ca-Cha. — 389 ff.
12,178. — Quinze dossiers, Che-Br. — 208 ff.
12,179. — Onze dossiers, Da-Del. — 191 ff.
12,180. — Dix dossiers, Des-Dev. — 310 ff.
12,181. — Vingt et un dossiers, Dh-Dur. — 412 ff.
12,182. — Vingt dossiers, E-Fourcroy. — 430 ff.
12,183. — Seize dossiers, Fourier-Ga. — 318 ff.
12,184. — Dix-neuf dossiers, Ge-Gu. — 315 ff.
12,185. — Vingt et un dossiers, H-K. — 358 ff.
12,186. — Seize dossiers, Laf-Laq. — 304 ff.
12,187. — Huit dossiers, Lar-Lav. — 272 ff.
12,188. — Vingt-quatre dossiers, Leb-Lem. — 374 ff.
12,189. — Quinze dossiers, Len-Lou. — 312 ff.
12,190. — Vingt dossiers, Mac-May. — 368 ff.
12,191. — Trente dossiers, Me-Mu. — 429 ff.
12,192. — Onze dossiers, N-Pel. — 331 ff.
12,193. — Huit dossiers, Pen-Pet. — 154 ff.
12,194. — Dix-neuf dossiers, Pi-Q. — 329 ff.
12,195. — Vingt dossiers, R. — 576 ff.

12,196. — Quinze dossiers, S. — 281 ff.
12,197. — Sept dossiers, Te-Th. — 334 ff.
12,198. — Dix dossiers, Ti-Tu. — 131 ff.
12,199. — Dix-neuf dossiers, V-Z. — 319 ff.

12,200. — Affaire de l'île Royale (île du Cap Breton).

Dossier de Jean de La Borde, trésorier général de la colonie et procureur général du conseil supérieur de l'île Royale, arrêté et conduit à la B. en vertu d'un ordre du Roi en date du 15 mars 1763; — de Jacques Prévost, conseiller général de la marine et ordonnateur à l'île Royale, arrêté et conduit à la B. en vertu d'un ordre du Roi en date du 15 mars 1762, sous l'inculpation de concussion et de malversations.

Dacarette, gendre de La Borde, et Fabus, oncle de Prévost, arrêtés et mis à la B. pour la même affaire que leurs parents. La Borde fut condamné à rembourser au Roi les sommes détournées. Prévost fut reconnu innocent.

Procédure. Interrogatoires. Pièces relatives à la détention des prisonniers. Lettres et mémoires appartenant à La Borde et à Fabus. — Dates extrêmes : 1758-1764. — 518 ff.

12,201-12,229. — Année 1764.

12,201. — Quatorze dossiers, A. — 227 ff.
12,202. — Vingt-six dossiers, Ba-Be. — 322 ff.
12,203. — Trente-deux dossiers, Bi-Bo. — 339 ff.
12,204. — Dix-sept dossiers, Br-Ce. — 309 ff.
12,205. — Vingt-sept dossiers, Cha-Chr. — 380 ff.
12,206. — Dix-neuf dossiers, Cl-Cu. — 263 ff.
12,207. — Vingt-deux dossiers, Da-Der. — 324 ff.
12,208. — Seize dossiers, Des-Dev. — 380 ff.
12,209. — Vingt-quatre dossiers, Dh-Du. — 341 ff.
12,210. — Vingt-quatre dossiers, E-F. — 393 ff.
12,211. — Vingt-six dossiers, Ga-Gr. — 425 ff.
12,212. — Vingt-sept dossiers, Gu-H. — 384 ff.
12,213. — Quatorze dossiers, I-K. — 251 ff.
12,214. — Vingt-deux dossiers, Lab-Lav. — 271 ff.
12,215. — Vingt-sept dossiers, Leb-Lev. — 437 ff.
12,216. — Vingt-huit dossiers, Li-Me. — 400 ff.
12,217. — Vingt-cinq dossiers, Mi-O. — 362 ff.
12,218. — Vingt-quatre dossiers, Pa-Pi. — 375 ff.

12,219. — Trente-cinq dossiers, Pl-Ru. — 479 ff.

12,220. — Vingt-trois dossiers, S-U. — 327 ff.

12,221. — Trente-deux dossiers, V-Z. — 473 ff.

12,222. — Affaire de l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, exilé à la Trappe, le 20 janv. 1764.

Dossier de l'abbé Chomel, entré à la B. le 7 févr. 1764, mis en liberté le 10 mars suivant; — de l'abbé J.-J. Saffrey, entré le 7 févr., mis en liberté le 10 mars; — de l'abbé J.-I. Lemoine, entré le 6 févr., mis en liberté le 7; — de l'abbé F.-C. Lejay, entré le 6 févr., mis en liberté le 10 mars; — des nommés J.-B. Dalas-d'Armond, P.-M. Charlet et Regnard, entrés à la B. le 7 févr. 1764; Charlet et Dalas-d'Armond mis en liberté le 10 mars; — coupables d'avoir distribué des exemplaires de l'*Instruction pastorale*.

Procès-verbaux de capture et de scellés. Interrogatoires. Documents relatifs à la détention des divers prisonniers. Quelques papiers saisis appartenant à Dalas, lettres et écrits divers (1763-1764). — 216 ff.

12,223. — Exportation de blé.

Dossier des nommés Gautier et Guys, négociants de Marseille, conduits à la B. le 7 nov. 1764, pour avoir exporté du blé en Italie; sortis le 19 nov. avec ordre de demeurer à Paris; liberté de retourner à Marseille le 7 janv. 1765.

Papiers de police. Interrogatoires. Pièces relatives à la détention de Guys et de Gautier. Mémoires écrits par les deux prisonniers, où il est longuement question de l'exportation des grains en Italie (1764-1765). — 136 ff.

12,224 (in-fol.). — Correspondance avec l'étranger.

Dossier de Jean-François Héron, dit La Forest, et de la d^lle^ Modeste Lestiboudois, conduits à la B. en déc. 1764. Héron fut bientôt conduit à Bicêtre comme fou; la d^lle^ Lestiboudois fut mise en liberté.

Procès-verbaux de perquisition et de scellés. Interrogatoires. Documents relatifs au séjour à la B. des deux prisonniers. Quelques lettres saisies chez Héron. Le dossier contient un mémoire d'une écriture admirablement calligraphiée, la couverture ornée de dessins, intitulé « Réflexions sur l'abrégé de la vie du s^r^ Héron, ingénieur à Paris, 1765, Héron, Ing. In. et F. » ; mémoire composé par Héron à la B. — Dates extrêmes : 1758-1765. — 142 ff.

12,225. — Escroqueries.

Dossier du marquis de Lascaris-Vintimille, conduit au For-l'Évêque par ordre du 29 avr. 1764, mis en liberté par ordre du 28 déc. 1765. Plus tard il recommença ses escroqueries, et occupa de nouveau la police.

Rapports de police. Placets. Lettres des ministres et du Lieutenant de police (1764-1774). — 289 ff.

12,226. — Jeu et escroqueries.

Dossier du comte? François de Mareschal de Maisonville, capitaine de cavalerie; — de Marguerite Grampré, dite Perrault, — et de Antoine Lavallette, subrécargue des vaisseaux de la Compagnie des Indes. — Mareschal fut mis au Petit-Châtelet par ordre du 20 mars 1764, transf. à Bicêtre le 8 sept. 1765, puis relégué loin de Paris; — Marguerite Grampré au Petit-Châtelet par ordre du 30 mars 1764, transf. au For-l'Évêque le 9 juin 1764, transf. à la Salpêtrière le 14 juill., exilée à cinquante lieues de Paris le 2 sept.; — Antoine Lavallette conduit au Grand-Châtelet par ordre du 30 mars 1764, reconnu innocent et mis en liberté le 13 mai suivant.

Papiers de police, interrogatoires, lettres et placets (1764-1766). — 271 ff.

12,227. — Fabricant de mémoires pour le Roi et la marquise de Pompadour.

Pauquet croyait avoir découvert des complots, au sujet desquels il rédigeait des mémoires, écrivait des lettres au duc de Choiseul et à la marquise de Pompadour, et demandait à parler au Roi; conduit à la B. par ordre du 1er févr. 1764, reconnu fou et transf. à Charenton le 26 févr. suivant.

Le dossier renferme, outre les rapports de police et les pièces relatives à la détention de Pauquet, les papiers saisis chez lui, à savoir les copies des lettres et mémoires adressés au Roi, à la marquise de Pompadour, au duc de Choiseul, et des papiers de famille. — Dates extrêmes : 1714-1764. — 181 ff.

12,228. — Relations avec les Jésuites de Rome.

Dossier de François Sant-Angelo, se disant gentilhomme romain, dit le comte de Saint-Ange, et du comte de La Mothe d'Aspremont, arrêtés pour relations avec les Jésuites de Rome, conduits à la B. les 8 et 14 janv. 1762, transf. à Vincennes le 23 mai, relégués le 17 juin, le comte de Saint-Ange à Issoire, le comte de La Mothe à Quimper-Corentin. Le comte de La Mothe fut rappelé de Bretagne en Bourbonnais, son pays, en janv. 1765, parce qu'il s'y présentait un mariage avantageux pour sa fille. Le comte de Saint-

Ange fut rappelé d'exil le 9 oct. 1765. A Paris, il prit le titre de prince Justiniani de Chio, et il fit imprimer un mémoire pour établir sa généalogie. Il était en réalité le fils d'un nommé Douceur, maître d'école d'un petit village, près de Puiseaux, dans l'Orléanais.

Correspondance. Placets. Rapports de police (1764-1781). — « Notice historique et généalogique de la maison des princes Justiniani, princes souverains de l'île de Chio. » Paris, imprimerie Grangé, 1775, in-4°, 44 pages. — 336 ff.

12,229. — Librairie.

Dossier de Jean-Baptiste Vieilh, contrôleur général des domaines du Roi à Alençon, entré à la B. le 19 juin 1764 pour avoir composé un écrit intitulé : *le Secret des finances divulgué,* sorti le 2 sept. ; — de Jean-Jacques Besogne, imprimeur à Rouen, et Pierre Machuel, libraire à Rouen, entrés à la B. le 12 avr. 1764 pour avoir imprimé et débité le *Secret des finances divulgué,* le *Traité sur la tolérance* et le *Supplément à l'Antifinancier.* Besogne fut mis en liberté le 3, et Machuel le 25 juin 1764.

Procédure. Documents relatifs à la détention des prisonniers. Quelques papiers saisis sur eux (1764). — 318 ff.

12,230-12,263. — Année 1765.

12,230. — Seize dossiers, A. — 235 ff.
12,231. — Trente-cinq dossiers, Ba-Bi. — 387 ff.
12,232. — Vingt dossiers, Bl-Bo. — 340 ff.
12,233. — Neuf dossiers, Bra-Bru. — 282 ff.
12,234. — Dix-huit dossiers, Bu-Ca. — 308 ff.
12,235. — Vingt-sept dossiers, Ce-Cl. — 452 ff.
12,236. — Seize dossiers, Co-Cu. — 301 ff.
12,237. — Dix-neuf dossiers, Da-Der. — 233 ff.
12,238. — Dix-neuf dossiers, Des-Dev. — 345 ff.
12,239. — Neuf dossiers, Di-Dr. — 157 ff.
12,240. — Dix-neuf dossiers, Duc-Duv. — 341 ff.
12,241. — Vingt-quatre dossiers, E-F. — 400 ff.
12,242. — Vingt-deux dossiers, Gal-Gav. — 413 ff.
12,243. — Treize dossiers, Ge-Gl. — 230 ff.
12,244. — Dix dossiers, Gob-Gou. — 269 ff.
12,245. — Trente-trois dossiers, Gr-J. — 437 ff.
12,246. — Quinze dossiers, Lal-Lam. — 336 ff.

12,247. — Vingt-cinq dossiers, Lan-Lec. — 483 ff.
12,248. — Trente-deux dossiers, Led-Lu. — 486 ff.
12,249. — Vingt-cinq dossiers, Mai-Mau. — 324 ff.
12,250. — Vingt-quatre dossiers, Me-Mi. — 273 ff.
12,251. — Seize dossiers, Mo-My. — 253 ff.
12,252. — Vingt-six dossiers, N-Pa. — 408 ff.
12,253. — Dix-neuf dossiers, Pe-Pi. — 284 ff.
12,254. — Dix-huit dossiers, Po-Q. — 346 ff.
12,255. — Dix dossiers, Ra-Ri. — 318 ff.
12,256. — Treize dossiers, Rob-Ros. — 200 ff.
12,257. — Onze dossiers, Rou-Rud. — 226 ff.
12,258. — Sept dossiers, Sab-Sai. — 325 ff.
12,259. — Dix-sept dossiers, Sal-Sup. — 259 ff.
12,260. — Treize dossiers, T. — 207 ff.
12,261. — Vingt-huit dossiers, U-Z. — 380 ff.

12,262. — Affaire de la Louisiane.

Dossier de Jean-Philippe Grondel, capitaine suisse, employé à la Louisiane, arrêté et conduit à la B. le 9 mai 1765, délivré le 30 du même mois, pour avoir signé un mémoire contre Billouart de Kerlérec, ancien gouverneur de la Louisiane, intitulé : *Mémoire du s^r Grondel, etc., contre M. de Kerlérec, etc.;* — de Philippe de Marigny de Mandeville, lieutenant d'infanterie, entré à la B. le 9 mai 1765, sorti le 24 suivant, pour un mémoire contre M. de Kerlérec, intitulé : *Lettre d'un officier de la Louisiane à M. ***, commissaire de la marine;* — de Paul de Rastel, chevalier de Rocheblave, enseigne en pied dans les troupes de la Louisiane, entré à la B. le 9 mai 1765, sorti le 24 suivant, même cause; — de Jean-Baptiste Le Bossu, capitaine dans les troupes de la marine, entré à la B. sur un ordre du 21 avr. 1768, sorti le 24 mai suivant, pour le livre intitulé : *Nouveaux Voyages aux Indes orientales;* — de Louis Billouart de Kerlérec, ancien gouverneur de la Louisiane, exilé à quarante lieues de Paris au mois d'avr. 1769, « en punition de sa conduite tyrannique avec les officiers », mort à Paris le 8 sept. 1770.

Correspondance entre les ministres, en particulier le duc de Choiseul, et le Lieutenant de police, au sujet de l'affaire de M. de Kerlérec. Lettres de Kerlérec. Rapports et procès-verbaux de police. Documents relatifs à la détention des prisonniers à la B. Papiers saisis chez Le Bossu, correspondance et un mémoire manuscrit intitulé : « Précis du mémoire du S. Bossu, capitaine des troupes de la Louisiane, contre le

s. de Kerlérec, gouverneur particulier de la Louisiane. » (1765-1770.) — 280 ff.

12,263. — AFFAIRE DU PARLEMENT DE BRETAGNE.

Dossier de Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne, et de son fils Jacques-Anne de Caradeuc, procureur général à la même cour, de Euzenou de Kersalaun, de Charette de La Gascherie, de Charette de La Colinière, de Picquet de Montreuil, conseillers au parlement de Bretagne, et consorts. Vingt-quatre personnes furent impliquées dans cette affaire. Furent encore mis à la B. : Hélène de Kernezeu, marquise de La Roche, Robert de La Bellangerais, l'abbé de Boisbilly, chanoine de Quimper, Louis Boudesseul de L'Isle, secrétaire de La Chalotais, de Gadeville, le chevalier de Chaponay, Poully, Bureau et Berthier, officiers de police de Rennes, Guy Bouquerel, Ormancey, de Reyne. La plupart furent arrêtés en 1765 et mis en liberté en 1766, avec ordres d'exil.

« La Chalotais père et fils et les quatre autres officiers du parlement de Rennes étoient accusés en général d'avoir cherché à exciter du trouble dans le ressort du Parlement, d'avoir convoqué et tenu des assemblées illicites, entretenu des correspondances clandestines, pour animer la résistance aux volontés du Roi, et enfin d'avoir répandu dans le public des libelles, tant en vers qu'en prose, lettres et écrits anonimes et des gravures injurieuses à l'autorité de S. M. et à l'honneur de plusieurs de ses sujets attachés à son service. »

En 1768, plusieurs colporteurs et relieurs furent conduits à la B. pour distribution de deux ouvrages, intitulés, l'un : *Procès de M. de La Chalotais;* l'autre : *Seconde Lettre d'un gentilhomme breton.* Mis en liberté en 1769.

Les papiers relatifs à la procédure criminelle instruite contre les accusés sont absents du dossier, qui se compose presque exclusivement de documents relatifs à la détention des différents prisonniers. Lettres de Boudesseul de L'Isle et de l'abbé de Boisbilly pour obtenir la levée de leur ordre d'exil, datées de 1771 et 1774. — Dates extrêmes : 1764-1774. — 543 ff.

12,264-12,265. PARTISANS DES JÉSUITES.

12,264. — Dossier de Jean-Louis Langlois, peintre, mis à la B. par ordre du 20 oct. 1765, pour avoir écrit et parlé en faveur de l'Ordre des Jésuites, détruit en 1762, et contre le Roi, la marquise de Pompadour, la Cour et le Parlement. Transf. à Bicêtre le 7 déc. de la même année.

Le dossier contient, outre les pièces relatives à l'incarcération et à la détention de Langlois, les papiers saisis, lettres, libelles, chansons, contresignés par Langlois et le commissaire de Rochebrune, ainsi

qu'un opuscule intitulé : *Instructions secrètes de la Compagnie de Jésus, tirées de ses constitutions,* portant des notes marginales de la main de Langlois (1765). — 296 ff.

12,265. — Dossier de l'abbé François de Novi, entré à la B. le 25 mai 1765; — de Giraldi, officier réformé du régiment royal italien; — de Jettonville et de Dupin, entrés à la B. le 25 mai 1765, pour correspondances en faveur de l'Ordre des Jésuites. Ils furent tous quatre mis en liberté le 28 juin 1765.

Procédure. Pièces relatives à la détention des prisonniers. Papiers saisis sur l'abbé de Novi, correspondance et mémoires divers (1761-1765). — 226 ff.

12,266. Correspondance avec le roi de Prusse.

Dossier de Jean-Louis Prieur, clerc tonsuré, établi comme écrivain public dans la rue Saint-Antoine, arrêté le 19 août 1765, pour avoir écrit une lettre au roi de Prusse, dans laquelle il lui demandait sa protection; il fut conduit au donjon de Vincennes, où il mourut le 22 oct. 1771.

Pièces relatives à la détention de l'abbé Prieur. Papiers saisis sur lui : correspondance et écrits divers. Nombreux mémoires sur une réforme de l'orthographe proposant une orthographe phonétique : grammaire et dictionnaire de cette orthographe nouvelle. — Dates extrêmes : 1757-1771. — 394 ff.

12,267-12,269. Embauchage d'ouvriers, colons et recrues pour les gouvernements étrangers.

12,267. — Dossier de David-Salomon de Rapin, sujet suisse, ci-devant colonel au service du roi de Prusse, chargé par le gouvernement russe d'embaucher des colons pour peupler le royaume d'Astrakan; il était sur le point de rentrer au service du roi de Prusse pour l'enrôlement des recrues et s'efforçait de faire déserter les troupes des garnisons françaises sur les frontières; — arrêté par ordre du 26 oct. 1765, conduit à la B. par ordre du 30 nov. suivant, transf. le 6 déc. au donjon de Vincennes.

Dossier de Louis Drouhard, capitaine au service de la Prusse, secrétaire du colonel de Rapin, arrêté et conduit à la B. en déc. 1765; le 18 nov., au moment d'être transf. de la B. à Bicêtre, il se tua d'un coup de couteau, après avoir blessé mortellement un porte-clefs; — dossier du chevalier Charles de Saillet, lieutenant au service de la Prusse; — de J.-B. Gobert, clerc de procureur, l'un et l'autre conduits à Bicêtre en déc. 1765, — et de Coste de Sabreville, arrêté en sept. 1766, transf. à Bicêtre le 19 nov. 1767. — Tous quatre impliqués dans l'affaire du colonel de Rapin.

Procédure. Correspondance ministérielle et rapports de police au sujet des manœuvres du colonel de Rapin. Documents relatifs à l'arrestation et à la détention des accusés. Mémoires et rapports du colonel de Rapin au Lieutenant général de police (1765-1769). — 514 ff.

12,268. — Dossier du colonel de Rapin et consorts (suite).

Correspondance du colonel de Rapin, saisie après son arrestation (1748-1765). — 417 ff.

12,269. — Manuscrits divers saisis sur le colonel de Rapin après son arrestation. Papiers saisis sur Drouhard et sur Gobert. — Dates extrêmes : 1747-1765. — 171 ff.

12,270. — Escroqueries.

Dossier de Pierre Tiercelin de La Colleterie, se disant comte de Tiercelin, arrêté et conduit d'ordre du Roi à Saint-Yon de Rouen, le 11 juin 1765, pour escroqueries, inconduite et mensonges; s'étant évadé, il fut arrêté à Écouen, et conduit à Saint-Lazare le 14 janv. 1767, transf. le 12 mars suivant à Vincennes; élargi le 26 mai 1772, il se retira à Saint-Eutrope, près Arpajon; — de l'abbé de Joncaire, grand aumônier de l'évêque de Grasse, entré à la B. le 30 oct. 1765, exilé à cinquante lieues de Paris le 15 nov. 1765; — de la d[lle] Tiercelin de La Colleterie, entrée à la B. le 27 juin 1765, sortie le 8 août suivant.

Rapports et procès-verbaux de police. Pièces relatives à la détention des différents prévenus. Correspondance avec le Lieutenant de police. — Dates extrêmes : 1765-1774. — 466 ff.

12,271-12,298. — Année 1766.

12,271. — Vingt-trois dossiers, A-Be. — 353 ff.
12,272. — Dix-huit dossiers, Bl-Bu. — 369 ff.
12,273. — Vingt dossiers, Ca-Cha. — 362 ff.
12,274. — Sept dossiers, Che-Cl. — 210 ff.
12,275. — Dix-neuf dossiers, Co-Cu. — 276 ff.
12,276. — Onze dossiers, Dab-Del. — 280 ff.
12,277. — Dix dossiers, Der-Dou. — 253 ff.
12,278. — Onze dossiers, Duba-Dubu. — 212 ff.
12,279. — Seize dossiers, Duc-Duv. — 323 ff.
12,280. — Dix-sept dossiers, E-F. — 590 ff.
12,281. — Dix-neuf dossiers, Ga-Go. — 294 ff.

12,282. — Huit dossiers, Gr-Gu. — 306 ff.
12,283. — Six dossiers, H-I. — 285 ff.
12,284. — Quatorze dossiers, J-K. — 388 ff.
12,285. — Trente-deux dossiers, Lab-Lav. — 463 ff.
12,286. — Dix-neuf dossiers, Leb-Leg. — 322 ff.
12,287. — Dix-neuf dossiers, Lej-Lev. — 376 ff.
12,288. — Vingt-six dossiers, Lh-Mar. — 552 ff.
12,289. — Dix dossiers, Mas-Mi. — 311 ff.
12,290. — Douze dossiers, Mo-N. — 237 ff.
12,291. — Dix-neuf dossiers, P-Q. — 324 ff.
12,292. — Dix dossiers, Ra-Re. — 255 ff.
12,293. — Seize dossiers, Ri-Ro. — 309 ff.
12,294. — Dix-sept dossiers, S. — 500 ff.
12,295. — Dix dossiers, T. — 288 ff.
12,296. — Douze dossiers, U-Z. — 413 ff.

12,297. — Banqueroute frauduleuse.

Dossier de Jean Desneux, dit Leblond, ci-devant cocher de place, puis marchand mercier dans le préau de la foire Saint-Germain, et de Marie-Colette, sa femme, conduits au For-l'Évêque le 24 sept. 1766. Ordre de liberté daté du 9 avr. 1769. L'un et l'autre moururent en prison avant que l'ordre de liberté fût exécuté.

Les pièces du dossier sont datées de 1766 à 1769. — 336 ff.

12,298. — Prisonnier pour les affaires étrangères.

Dossier de Toussaint-Pierre Lenieps, maître et marchand orfèvre, citoyen de Genève, entré à la B. par ordre du 19 nov. 1766, mis en liberté le 10 mars 1768. Banni de Genève par sentence du 2 juin 1731, pour attentat contre la République, il s'était réfugié en France, d'où il ne cessait d'entretenir des correspondances avec les citoyens de son parti, qu'il animait à persister dans leurs desseins et à rejeter le plan de conciliation proposé par les puissances médiatrices. Il fut arrêté sur l'action du duc de Choiseul.

Parmi les papiers qui ont été saisis sur Lenieps et sont conservés dans son dossier, un journal manuscrit qui est un recueil de pièces pour servir à l'histoire de Genève en 1738, et dans lequel l'auteur fait mention de ce qui est arrivé dans la République depuis 1731. Un autre opuscule est intitulé : « Réponse aux cinq lettres de la campagne, dont le résultat est d'établir dans le Petit Conseil de Genève le *pouvoir négatif* qui anéantiroit la souveraineté des citoiens-bourgeois,

ou, ce qui est le même, les assemblées générales. » Correspondance des années 1765-1766. — Dates extrêmes : 1765-1768. — 444 ff.

12,299-12,302. — Année 1766. — EMBAUCHAGE DE COLONS ET OUVRIERS POUR LA RUSSIE ET AUTRES PAYS ÉTRANGERS.

12,299. — Dossier de Frédéric Rollwagen, natif de Kerstein près Strasbourg, ci-devant lieutenant dans les troupes du duc de Brunswick, entré à la B. par ordre du 5 août 1766, mis en liberté le 18 août 1769, — et de Dubois, entré à la B. le 24 sept. 1766, mis en liberté le 19 avr. de l'année suivante.

Rollwagen s'occupait de faire des émigrations et d'enrôler des familles en Allemagne pour les colonies de Russie; il était soupçonné d'avoir distribué en Alsace des prospectus pour les colonies russes, et d'avoir embauché des Français. Il venait de passer un traité par lequel il s'engageait à fournir 3,000 familles; il en avait déjà, jusqu'à ce jour, fourni près de 4,000.

Documents concernant l'arrestation et la détention de Rollwagen et de Dubois; correspondance. Quelques rapports sur l'émigration des ouvriers français, en particulier des ouvriers en soieries de Lyon (1765-1769). — 241 ff.

12,300. — Papiers saisis sur Rollwagen. — 1° Inventaire dressé par les soins de la Lieutenance de police des papiers saisis sur Rollwagen. — 2° Prospectus imprimés « des avantages pour les colonies qui se forment dans l'empire de Russie ». Exemplaires en français et autres exemplaires en allemand. « Avertissement concernant l'admission de colons pour l'empire russe » ; en allemand. Quelques exemplaires d'engagements à signer par les colons. « Avis concernant les avantages des familles et autres particuliers, soit paysans ou gens de métiers, qui seront nés hors des terres de la domination du Roi, et qui voudront passer dans la nouvelle colonie de la Guiane ou Nouvelle Caïenne » ; en allemand et en français. — 109 ff.

12,301. — Papiers saisis sur Rollwagen (suite).

Correspondance, notamment avec le ministre de Russie à Hambourg, avec le frère de Rollwagen qui l'assistait dans ses opérations, avec les bateliers chargés du transport des colons. États des colons engagés, comptes des dépenses faites pour eux et des sommes qui leur ont été versées (1764-1766). — 507 ff.

12,302. — Dossier de La Coste de Sabreville, embaucheur et capitaine

au service de la Russie, entré à la B. le 2 sept. 1766, transf. à Bicêtre le 19 nov. 1767; quelques jours après sa translation, on découvrit qu'il était le nommé Cabusson, dit Sabreville, lequel, étant écuyer du marquis de Puisieux, alors ministre des affaires étrangères, vola à ce seigneur 200 louis d'or, ce qui le fit condamner aux galères à perpétuité, par commutation de la peine de mort. Il s'était évadé le 22 avr. 1761. Voir ci-dessus le dossier du colonel de Rapin, n° 12,267.

Papiers saisis sur La Coste de Sabreville, lettres et surtout de nombreux engagements signés, ou encore en blanc, « d'habiter et cultiver la part et portion de terrein que monsieur de Caneau de Beauregard, chef d'une nouvelle colonie étrangère, dans l'emplacement que Sa Majesté Impériale Autocratice de toutes les Russies lui a gracieusement concédé ». Une partie de ces engagements sont rédigés en néerlandais. — Dates extrêmes : 1764-1766. — 214 ff.

12,303-12,324. — Année 1767.

12,303. — Quinze dossiers, A. — 214 ff.
12,304. — Vingt dossiers, Ba-Be. — 314 ff.
12,305. — Quatorze dossiers, Bi-Br. — 188 ff.
12,306. — Vingt et un dossiers, Ca-Che. — 303 ff.
12,307. — Vingt-cinq dossiers, Co-Dh. — 341 ff.
12,308. — Vingt-cinq dossiers, Do-Fr. — 402 ff.
12,309. — Trente-trois dossiers, G-K. — 466 ff.
12,310. — Six dossiers, Lab-Lac. — 241 ff.
12,311. — Neuf dossiers, Lah-Lat. — 232 ff.
12,312. — Quinze dossiers, Leb-Leg. — 326 ff.
12,313. — Vingt-sept dossiers, Lem-Mat. — 404 ff.
12,314. — Dix-huit dossiers, Men-Or. — 237 ff.
12,315. — Dix-sept dossiers, P-Q. — 235 ff.
12,316. — Quinze dossiers, R. — 384 ff.
12,317. — Quinze dossiers, S. — 376 ff.
12,318. — Quinze dossiers, T-Van. — 302 ff.
12,319. — Quatorze dossiers, Var-Z. — 210 ff.

12,320. — Affaire de famille.

Dossier de Jean-Dominique Besson, ci-devant fournisseur des fourrages des armées du Bas-Rhin, conduit au For-l'Évêque le 5 août 1767, élargi le

8 mars 1768; lettre de cachet obtenue sur la demande de la famille et sur l'avis du maréchel de Contades, pour débauche et dissipation.

Les pièces du dossier sont comprises entre les années 1767-1769. — 217 ff.

12,321. — Dossier de Henry Dumez de La Brosse, bourgeois de Paris, conduit le 28 mai 1767 au For-l'Évêque pour escroqueries (1767-1768). — 277 ff.

12,322. — Affaires de librairie.

« Jean-Baptiste Pasdeloup, relieur et colporteur de livres, demeurant à Paris, rue Saint-Jean de Beauvais, conduit à la Bastille par ordre du 28 juin 1767, pour avoir vendu et colporté des livres contre la Religion et les bonnes mœurs. Sa mère, qui étoit dévote, profita de l'occasion et employa des protecteurs pour que son fils, dont elle étoit fort mécontente à cause de son impiété et de son libertinage, restât à la Bastille, aux frais du Roi. Il y a été détenu pendant cinq ans, au bout duquel tems on lui a fait contracter un engagement pour servir dans les colonies; mais cet homme s'étant trouvé hors d'état de servir le Roi, parce qu'il avoit une hernie, il eut seulement ordre de s'éloigner de Paris. Sa détention a été bien longue et a coûté au Roi de l'argent bien inutilement. Il étoit tems de lui accorder sa liberté. Il étoit au désespoir et auroit peut-être fini par se tuer. Sorti le 3 juillet 1772. Sa mère a été arrêtée et mise à la Bastille au mois de juillet 1771. Elle faisoit depuis longtems commerce de brochures prohibées relatives aux affaires du tems. La fille de la veuve Pasdeloup a été arrêtée avec sa mère et a été mise avec elle à la Bastille dans la même chambre. Au mois d'avril 1757, le s[r] Pasdeloup, père, avoit été arrêté et mis à la Bastille pour avoir vendu des imprimés prohibés. Il fut transféré de la Bastille à la Conciergerie. » Note de l'un des commis au classement des Archives de la B. au XVIII[e] s.

Documents concernant l'arrestation et la détention de Pasdeloup. Correspondance et rapports de police. Nombreuses lettres, mémoires et placets rédigés par Pasdeloup durant son séjour à la B. adressés à sa mère et au Lieutenant de police (1767-1772) — 367 ff.

12,323. — Substitution de personnalité.

Dossier de Louis de Roger, ci-devant soldat au régiment de Dauphiné-infanterie; entré à la B. le 14 mai 1767, en liberté le 12 janv. 1768. Il essayait de se faire passer pour le fils de la marquise de Flavacourt. Il fut plus tard enfermé à Bicêtre, où il mourut le 1[er] avr. 1773 (1767-1773). — 233 ff.

12,324. — Affaire des colonies de la Guyane.

Action intentée à Thibault de Chanvallon, intendant des colonies de Cayenne et de la Guyane, pour déprédations et divertissements d'effets et de denrées provenant des successions vacantes dans cette colonie, conduit à la B.

Dossier de M^me^ de Chanvallon, conduite d'ordre du Roi aux Bénédictines de Bizy, près Vernon, avec sa femme de chambre, le 15 sept. 1767; — de P.-J. Bataillet de Rique, secrétaire de Chanvallon, à la B. par ordre du 1^er^ déc. 1766; — de Jean Veyret, sous-secrétaire de Chanvallon, à la B. le 22 févr. 1767, en liberté le 24 mars suivant; — de François Laisné de Cambernon, ancien trésorier des colonies à la Guyane, à la B. en 1767; — de Legrand de Campeaux, entré à la B. le 17 mars 1767, sorti le 25 sept. suivant; — de Antoine Pascaud, négociant, entré à la B. le 19 sept. 1767, sorti le 10 avr. 1768, — et de François Nermand, écrivain de la marine, entré à la B. le 22 févr. 1767.

Procès-verbaux de perquisitions chez les différents accusés et documents relatifs à leur détention. Correspondance entre la supérieure des Bénédictines de Bizy et le Lieutenant de police, relativement à la détention de M^me^ de Chanvallon (1767-1774). — 360 ff.

12,325-12,354. — Année 1768.

12,325. — Trente-six dossiers, A-Bl. — 373 ff.
12,326. — Vingt-six dossiers, Bo-Br. — 350 ff.
12,327. — Vingt-trois dossiers, Ca-Cha. — 246 ff.
12,328. — Quatorze dossiers, Cho-Cr. — 198 ff.
12,329. — Douze dossiers, Dab-Dav. — 284 ff.
12,330. — Dix-sept dossiers, Deb-Dew. — 378 ff.
12,331. — Trente et un dossiers, Di-Dux. — 379 ff.
12,332. — Vingt-deux dossiers, E-F. — 258 ff.
12,333. — Onze dossiers, Ga-Ge. — 340 ff.
12,334. — Quarante-six dossiers, Gi-La. — 429 ff.
12,335. — Vingt-quatre dossiers, Leb-Lev. — 302 ff.
12,336. — Dix dossiers, Lh-Lu. — 168 ff.
12,337. — Dix-neuf dossiers, Mac-Maz. — 346 ff.
12,338. — Vingt-deux dossiers, Me-Mo. — 334 ff.
12,339. — Sept dossiers, N-O. — 136 ff.
12,340. — Vingt-six dossiers, P-Q. — 306 ff.
12,341. — Seize dossiers, Ra-Re. — 246 ff.
12,342. — Dix-huit dossiers, Ri-Ru. — 195 ff.

12,343. — Dix dossiers, Sai-Sav. — 79 ff.

12,344. — Huit dossiers, Se-So. — 116 ff.

12,345. — Dix dossiers, T. — 339 ff.

12,346. — Dix-sept dossiers, U-Z. — 263 ff.

12,347. — Faux.

Dossier du comte Charles de Bralinski, second fils du duc régnant de Courlande, conduit à la B. le 9 janv. 1749, pour falsification de lettres de change et autres faux. Catherine Vizenza fut conduite à la B. en même temps que le comte de Bralinski, ainsi que leur domestique, Rooze.

Procédure. Comptes des dépenses faites par le comte de Bralinski à la B. État des dettes faites en France par le comte de Bralinski. Inventaire des documents saisis dans une perquisition faite chez le prisonnier. Correspondance (1766-1768). — 252 ff.

12,348. — Prévarications, et libelle contre le marquis de Marigny.

Dossier de Joseph-Ignace Magnan-Chabert, contrôleur général, directeur et garde-magasin des marbres du Roi, conduit à la B., par ordre du 3 janv. 1769, pour prévarications dans l'exercice de ses fonctions, et pour avoir fait imprimer un mémoire contre le marquis de Marigny, frère de la marquise de Pompadour, qui était directeur des bâtiments royaux. Sorti par ordre du 16 avr. 1768, avec un exil à soixante lieues de Paris, rappelé en sept. 1769.

Procédure. Mémoires pour ou contre le prisonnier et pièces relatives à sa détention (1768-1769). — 189 ff.

12,349. — Escroqueries.

Dossier de Louis-Auguste Girardeau, arrêté à Orléans, pour escroqueries, et conduit au For-l'Évêque le 26 déc. 1768, en liberté par ordre du mois d'avr. 1769. Après sa mise en liberté, Girardeau eut de nouveaux démêlés avec la justice.

Papiers de police. Interrogatoires. Lettres et placets (1768-1770). — 307 ff.

12,350. — Escroqueries et dettes.

Dossier de Georges Heisser, sujet allemand, établi comme maître mercier à Paris, arrêté par ordre du 24 févr. 1768 et conduit au For-l'Évêque, en liberté par ordre du 5 mars suivant; — arrêté une seconde fois pour être conduit au For-l'Évêque en avr. 1768, mis en liberté au mois de juin suivant;

— arrêté une troisième fois et conduit au Grand-Châtelet par ordre du 16 avr. 1769, en liberté par ordre du 21 juin suivant.

Rapports de police, procès-verbaux, lettres et placets (1768-1769). — 217 ff.

12,351-12,353. Dénonciation du pacte de famine.

12,351. — Dossier de Jean-Charles-Guillaume Leprévôt, natif de Beaumont-le-Roger en Normandie. Mis à la B. par ordre du 6 nov. 1768, pour mémoires contre certaines personnes en place, en particulier contre le lieutenant de police de Sartine, qu'il accusait de faire le monopole sur les blés. Durant sa détention il fut violent et insubordonné, et il ne cessa d'écrire, s'efforçant de les faire parvenir au dehors, des lettres injurieuses pour ceux de qui dépendait sa détention. Il fut transféré au donjon de Vincennes le 14 oct. 1769; à Charenton en mars 1784, à Bicêtre le 19 oct. suivant, puis à Bercy, d'où il ne fut délivré qu'en sept. 1789.

Documents relatifs à la détention de Leprévôt, se composant principalement de lettres et placets adressés par le prisonnier au Roi, aux ministres, au Lieutenant de police (1768-1786). — 197 ff.

12,352. — Manuscrits divers composés par Leprévôt durant sa détention : mémoires historiques, extraits de divers ouvrages, vers et chansons.

Parmi ces papiers se trouvent les fragments d'une histoire de la captivité de Leprévôt, intitulée : « Les cris et les gémissemens des François opprimés dans les prisons d'État, adressés au Roi contre ses ministres, ses lieutenants de police et ses gouverneurs de geole, par J. C. G. Le Prévôt, dénonciateur de la ligue des conjurés et de la police du siècle XVIII^e^. » Cet écrit fut plus tard imprimé avec des modifications sous le titre de : *Tableau historique de la captivité de Leprévôt de Beaumont écrit par lui-même.* Paris, 1791, in-8°. — 507 ff.

12,353 (in-fol.). — Manuscrits divers saisis sur Leprévôt lors de son arrestation. Correspondance, papiers de famille, mémoires concernant le monopole des grains. — Dates extrêmes : 1756-1768. — 150 ff.

12,354. Escroqueries.

Dossier de Lamarre de Verdanché, ci-devant employé dans les vivres, et de sa femme, femme de chambre auprès du comte de Provence, ainsi que d'une veuve Lorry, tous trois poursuivis pour avoir escroqué des billets

d'une valeur de 13,000 lb., sous la promesse de procurer l'abbaye de Montfort à Mme de Vieil-Chatel de Mardilly. Par ordre du 6 avr. 1768, la dame de Verdanché fut conduite au For-l'Évêque, et la dame Lorry, au Petit-Châtelet; en liberté par ordre du 1er mai suivant.

Les pièces du dossier sont datées de 1767 à 1770. — 321 ff.

12,355-12,378. — Année 1769.

12,355. — Quinze dossiers, A-Be. — 298 ff.
12,356. — Dix-sept dossiers, Bl-Bu. — 445 ff.
12,357. — Seize dossiers, Ca-Che. — 295 ff.
12,358. — Onze dossiers, Chi-Cu. — 335 ff.
12,359. — Dix dossiers, Dai-Def. — 301 ff.
12,360. — Sept dossiers, Del-Desc. — 455 ff.
12,361. — Huit dossiers, Desf-Dev. — 331 ff.
12,362. — Dix-sept dossiers, Dom-Dut. — 292 ff.
12,363. — Onze dossiers, E-F. — 154 ff.
12,364. — Vingt dossiers, G. — 352 ff.
12,365. — Quatorze dossiers, H-I. — 295 ff.
12,366. — Sept dossiers, J-K. — 222 ff.
12,367. — Onze dossiers, Lab-Lam. — 199 ff.
12,368. — Huit dossiers, Lan-Lav. — 183 ff.
12,369. — Quinze dossiers, Leb-Leg. — 302 ff.
12,370. — Onze dossiers, Lem-Ly. — 362 ff.
12,371. — Quinze dossiers, Max-Mex. — 257 ff.
12,372. — Onze dossiers, Mi-Q. — 256 ff.
12,373. — Treize dossiers, Pa-Pe. — 319 ff.
12,374. — Huit dossiers, Pi-Q. — 334 ff.
12,375. — Douze dossiers, R. — 339 ff.
12,376. — Sept dossiers, Sai-Sav. — 224 ff.
12,377. — Douze dossiers, Sc-T. — 212 ff.
12,378. — Neuf dossiers, U-Z. — 378 ff.

12,379-12,380. Malversations dans la comptabilité des postes.

12,379. — Dossier de Pierre-François Billard, caissier général des postes, conduit à la B. le 16 déc. 1769, pour malversations dans son emploi et pour spéculations sur le défrichement du captalat de Buch en Guyenne. L'affaire fut instruite par une commission du Châtelet, et il fut condamné, par un arrêt du mois de févr. 1772, au carcan et au bannissement per-

pétuel. Sorti de la B. le 18 févr. 1772. — Abraham Rame, receveur des tailles du diocèse de Nimes, impliqué dans l'affaire de Billard, entré à la B. le 17 déc. 1769, sorti le 19 mars 1770. — L'abbé Grisel, impliqué dans la même affaire, entré à la B. le 8 mars 1770, mis en liberté le 7 sept. 1771.

Documents relatifs à l'arrestation et la détention des trois prisonniers. Mémoires rédigés par les soins de Billard pour sa défense et réponses à ces mémoires (1769-1770). — 409 ff.

12,380. — Dossier de François Billard, d'Abraham Rame et de l'abbé Grisel (suite). Documents relatifs à la détention et à la mise en liberté des prisonniers (1771-1773). Pièces saisies sur Billard et sur Rame, lors de leur arrestation (1763-1769). — 164 ff.

12,381-12,382. — Année 1769. — Escroqueries.

12,381. — Dossier de Jean-Antoine Jacquet de La Saule, « escroc et homme à projets », entré à la B. le 22 août 1769; — de Jacques-François de La Chaise, gendarme de la garde, à la B. le 22 août 1769; — de Faure de Beaufort, professeur à la Faculté de médecine d'Aix, à la B. le 22 août 1769, — et de François Salleur, homme d'affaires de La Saule, entré à la B. le 25 août 1769, complices de La Saule dans ses duperies.

La Saule avait eu des démêlés avec la police dès l'année 1765. Les procès-verbaux et rapports de police faits à leur sujet sont joints au dossier. Il fut mis en liberté par ordre du 28 janv. 1770.

La Chaise fut mis en liberté le 10 oct., Salleur le 15 oct. 1769.

Faure de Beaufort fut mis en liberté le 2 mars 1770, après qu'il eut donné sa démission de professeur à l'Université d'Aix. Il n'en continua pas moins à exercer la médecine à Paris; le dossier contient quelques plaintes formulées en l'année 1773 à ce sujet, ainsi que des lettres et placets en sa faveur.

Procédure. Rapports de police. Documents relatifs à la détention des prisonniers. Mémoires, lettres et placets. — Dates extrêmes : 1764-1773. — 608 ff.

12,382. — Papiers saisis sur La Saule et sur La Chaise, lors de leurs arrestations. Lettres, papiers d'affaires. Placets adressés au Lieutenant de police par des commerçants de Paris au sujet de l'argent que leur devait La Saule, prisonnier à la B. — Dates extrêmes : 1766-1769. — 426 ff.

12,383-12,386. — Année 1770.

12,383. — Onze dossiers, A-F. — 227 ff.
12,384. — Huit dossiers, G-K. — 125 ff.
12,385. — Huit dossiers, L. — 220 ff.
12,386. — Huit dossiers, M-Z. — 163 ff.

12,387-12,399. — Année 1771.

12,387. — Dix dossiers, A-B. — 253 ff.
12,388. — Douze dossiers, C-D. — 201 ff.
12,389. — Cinq dossiers, E-G. — 208 ff.
12,390. — Cinq dossiers, H-K. — 292 ff.
12,391. — Onze dossiers, L. — 223 ff.
12,392. — Cinq dossiers, M. — 358 ff.
12,393. — Vingt-deux dossiers, O-Z. — 328 ff.

12,394. — Escroqueries.

Dossier de Jean-Baptiste Gariod de Choulans, conduit à la B. par ordre du 20 sept. 1771. Escroc dont le vrai nom était Gariod. Il voyageait de ville en ville, en France et à l'étranger, changeant de nom, se faisant appeler marquis de Loisieux, baron de Lorensin, comte de Terre-Haute, etc. Quand il fut arrêté, il portait le nom de comte de Choulans. Il vivait des dupes auxquelles il empruntait de l'argent. Transféré à Bicêtre le 19 janv. 1772.

Procédure. Documents relatifs à l'arrestation et la détention de Gariod. Papiers qui furent saisis sur lui lors de son arrestation, consistant, pour la plupart, en lettres adressées à Gariod sous les différents noms qu'il avait successivement pris (1760-1772). — 580 ff.

12,395. — Lettres au Roi « d'un style répréhensible ».

Dossier de Pierre-Denis de La Rivoire, ancien procureur au Châtelet, conduit à la B. le 28 avr. 1771, pour avoir adressé au Roi une douzaine de lettres « d'un style très répréhensible ». Transféré pour folie à Charenton le 12 sept. suivant, en liberté avec un exil à Lyon le 29 nov. 1771, rappelé le 2 mars 1772.

Au dossier sont jointes les lettres au Roi, causes de l'emprisonnement, et une copie de la main de La Rivoire de la traduction de l'Odyssée par Mme Dacier (1771-1772). — 237 ff.

12,396. — Affaires de famille.

Dossier de Jean-Baptiste-Jacques Pelletier, ci-devant fermier général, seigneur du marquisat de Montendre, conduit à la B. le 19 janv. 1771,

pour l'empêcher de donner le marquisat de Montendre à un aventurier et de se laisser piller par ses gens; en liberté le 1er févr. suivant. Charles Rambaud, domestique, fut enfermé avec son maître.

Rapports de Sénac de Meilhan, intendant à la Rochelle. Documents relatifs à la détention de Pelletier. Correspondance saisie chez Pelletier (1768-1771). — 124 ff.

12,397. — Affaires de la Compagnie des Indes.

Dossier de Jean Pereyra, Malabare, conduit par la maréchaussée de Lorient à la B. le 7 nov. 1771, accusé d'avoir trahi les intérêts de la Compagnie des Indes par ses intrigues avec le roi de Cardenate; mis en liberté le 12 avr. 1772, à condition de rester à Paris pour être confronté avec son accusateur le sr Picot, directeur du comptoir de Mahé. A cet effet, il fut conduit à la B. une seconde fois le 1er juill. 1774, mis définitivement en liberté le 26 sept. suivant. Reconnu innocent, il retourna à l'île Bourbon, où il fut réintégré dans tous ses biens et où le Roi lui fit payer une pension de 1,200 lb.

Les pièces du dossier sont datées de 1771 à 1774. — 201 ff.

12,398. — Librairie.

Dossier de la veuve Stockdorf, libraire à Strasbourg, conduite à la B. le 20 nov. 1771, pour vente de livres prohibés, mise en liberté le 28 déc. suivant; — d'Amet, courrier de la poste à Strasbourg, qui faisait entrer des paquets de livres dans Paris, mis à la B. le 21 nov. 1771, en liberté le 6 déc. suivant; — d'André Trouet, cocher du carrosse de Strasbourg, qui faisait le même commerce, entré à la B. le 30 nov. 1771, mis en liberté le 6 déc. suivant.

La veuve Stockdorf fut arrêtée une seconde fois, le 17 mars 1773, et conduite à la B., d'où elle sortit le 3 août suivant. Elle avait été condamnée par jugement du Châtelet, en date du 8 juill. 1773, à être attachée au carcan en place de Grève, avec un écriteau portant ces mots : *Marchande libraire faisant à Strasbourg en récidive le commerce de livres contraires à la Religion et aux bonnes mœurs;* en même temps elle était bannie de Paris et de Strasbourg pour neuf ans.

Dossier de Jean Daniel, commis de la veuve Stockdorf, entré à la B. le 17 mars 1773, mis en liberté le 3 août suivant.

Rapports de police, interrogatoires, documents relatifs à la détention des accusés, lettres adressées à ces derniers, en allemand, accompagnées de traductions faites par les soins de la Lieutenance de police (1771-1774). — 356 ff.

12,399. — Malversations, et attaques contre le parlement Maupeou.

Dossier d'Antoine Tilloy Desnoyette, chassé de la compagnie des commissaires au Châtelet pour malversations, et conduit à la B. le 17 avr. 1771. Mis en liberté le 26 déc. suivant, il exerça la profession d'avocat, et s'étant signalé par son hostilité violente contre le parlement Maupeou, il fut conduit par la maréchaussée au château de Vincennes le 30 oct. 1772; mis en liberté le 16 août 1775. S'étant lié avec des escrocs, il entra dans de mauvaises affaires, les plaintes abondèrent contre lui, et il fut exilé à trente lieues de Paris par ordre du 15 sept. 1776.

Le dossier contient un long mémoire, écrit par Tilloy Desnoyette, tandis qu'il était prisonnier à Vincennes, intitulé : « Mémoire justificatif pour Antoine Tilloy Desnoyette, avocat au Parlement de Paris, militant au Conseil supérieur de Rouen, ou plutôt, compte général de sa conduitte depuis le 26 décembre 1771, tant à Paris qu'à Rouen, jusqu'au 30 octobre 1772, qu'a été exécuté l'ordre du Roy, du 23 septembre précédent, en vertu duquel il est détenu au château royal de Vincennes. » — Dates extrêmes : 1756-1775. — 336 ff.

12,400-12,403. — Année 1772.

12,400. — Dix-neuf dossiers, A-Le. — 364 ff.

12,401. — Treize dossiers, Lo-Z. — 197 ff.

12,402. — Affaire de la requête présentée au Roi par la noblesse de Normandie, pour demander le rétablissement du parlement de Normandie ou l'assemblée des États de la province.

Dossier de Bourbel de Montpinson entré à la B. le 27 oct. 1772, sorti le 18 mars 1773, avec un exil à Mantes; — de Le Maître, avocat au parlement de Normandie, entré le 28 oct. 1772, sorti le 18 janv. 1774, avec un exil à Soissons; — de de Manneville, entré le 19 nov. 1772, sorti le 10 mai 1773, avec un exil à sa terre de Manneville près de Caen, — et de la d^lle^ Dufossé, conduite à la B. le 29 nov. 1772, pour avoir été trouvée porteuse de 179 exemplaires de la requête, sortie le 15 févr. 1773.

Outre les pièces de procédure, quelques papiers saisis sur Bourbel de Montpinson (un mémoire autographe sur la réforme des troupes) et sur Le Maître (correspondance, 1771-1772). — Dates extrêmes : 1771-1774. — 369 ff.

12,403. — Délits de librairie contre le parlement Maupeou.

Méquignon, entré à la B. le 10 juin 1772, sorti le 7 sept. 1773; — Claude

Simonnot, employé chez un procureur au Parlement, entré le 11 juin 1772, sorti le 7 nov. suivant; — Henri Delaroche, employé aux fermes, entré le 11 juin 1772, sorti le 7 sept. 1773; — Guillaume François, commis aux fermes, entré le 11 juin 1772, sorti le 27 mars 1773; — Jacques-François de Quincy, frère du précédent, commis, entré le 11 juin 1772, sorti le 27 mars 1773; — Pestrelle, tailleur, sa femme et sa fille, entrés le 11 juin 1772, sortis le 7 sept. 1773; — dlle Nanette, Nicolas Moret, commis, entrés le 13 juin 1772, sortis le 7 nov. suivant, — et la veuve Méquignon, marchande libraire, rue de la Juiverie, entrée le 20 juin 1772, sortie le 7 nov. 1773.

Accusés d'avoir reçu, prêté, vendu ou distribué les écrits qui couraient alors contre le chancelier Maupeou et le nouveau Parlement, tels que la *Correspondance,* etc. La plupart à leur sortie de la B. furent condamnés à être admonestés et à quelques livres d'amende « au profit des pauvres prisonniers de la conciergerie du Palais ».

Procédure. Rapports de police. Documents relatifs à la détention des accusés (1772-1774). — 462 ff.

12,404-12,429. — Année 1772. — Affaires de la Compagnie des Indes.

Dossier de Michel Droneau, ancien caissier de la Compagnie des Indes à Lorient, entré à la B. le 8 juin 1772, sorti le 12 nov. suivant.

La procédure est en déficit, à l'exception de la lettre de cachet qui fit écrouer Droneau à la B., datée du 19 mai 1772, et d'une lettre du duc de La Vrillière au gouverneur de la B., l'informant de l'arrivée de plusieurs caisses de papiers qui appartenaient à Droneau, datée du 21 mars 1772; le dossier se compose exclusivement de tous ces papiers, correspondances, actes et pièces de comptabilité, saisis sur Droneau, et qui servirent à l'instruction de son procès.

12,404. — 1° Lettre de cachet. Lettre du duc de La Vrillière au comte de Jumilhac, gouverneur de la B. — 2° Correspondance de Droneau (1772-1789). — 426 ff.

12,405. — Correspondance (1740-1743). — 538 ff.

12,406. — Correspondance (1744-1746). — 385 ff.

12,407. — Correspondance (1747). — 263 ff.

12,408. — Correspondance (1748). — 235 ff.

12,409. — Correspondance (1749). — 104 ff.

12,410. — Correspondance (1750-1751). — 287 ff.

12,411. — Correspondance (1752-1755). — 418 ff.

12,412. — Correspondance (1756-1759). — 207 ff.
12,413. — Correspondance (1760-1761). — 235 ff.
12,414. — Correspondance (1762). — 372 ff.
12,415. — Correspondance (1763-1764). — 264 ff.
12,416. — Correspondance (1765-1766). — 347 ff.
12,417. — Correspondance (1767-1768). — 302 ff.
12,418. — Correspondance (1769-1772). — 429 ff.
12,419. — Actes et pièces de comptabilité (1712-1724). — 155 ff.
12,420 (in-fol.). — Comptabilité (1725-1726). — 209 ff.
12,421 (in-fol.). — Comptabilité (1727-1735). — 228 ff.
12,422 (in-fol.). — Comptabilité (1736-1737). — 276 ff.
12,423. — Comptabilité (1738-1742). — 153 ff.
12,424. — Comptabilité (1743-1746). — 201 ff.
12,425. — Comptabilité (1747-1748). — 244 ff.
12,426. — Comptabilité (1760-1766). L'année 1763 est en déficit. — 319 ff.
12,427. — Comptabilité (1767-1768). — 202 ff.
12,428. — Comptabilité (1769-1772). — 285 ff.
12,429 (in-fol.). — Actes et pièces de comptabilité, sans date. — 155 ff.

12,430-12,436. — Année 1773.

12,430. — Dix-neuf dossiers, A-B. — 343 ff.
12,431. — Dix dossiers, C. — 325 ff.
12,432. — Dix-neuf dossiers, D-J. — 127 ff.
12,433. — Dix dossiers, K-L. — 323 ff.
12,434. — Vingt-deux dossiers, M-P. — 226 ff.
12,435. — Dix-sept dossiers, Q-Z. — 187 ff.

12,436. — Escroqueries et dettes.

Dossier de l'inspecteur de police Troussey, conduit à la B. le 6 août 1773, pour escroqueries et dettes, et pour avoir falsifié l'acte de décès de son père; sorti le 5 nov. de la même année avec un exil pour Nancy.

Correspondance et rapports concernant la conduite et les affaires de Troussey, dès l'année 1771 jusqu'en l'année 1775. Pièces relatives à sa détention à la B. — 403 ff.

12,437-12,440. — Année 1774.

12,437. — Douze dossiers, A-F. — 184 ff.
12,438. — Douze dossiers, G-Z. — 136 ff.

12,439. — Dettes et lettres anonymes.

Dossier de Du Genety, ancien officier au Royal-Comtois, et de Lambert, Anglais, transférés de la prison de Lille à la B., le 19 mars 1774, sortis le 2 juill. 1774.

Le dossier se compose, pour la plus grande partie, de rapports au Lieutenant de police; quelques lettres saisies sur Du Genety (1762-1774). — 167 ff.

12,440. — Nouvelles à la main.

Dossier de Pignatel, écrivain public, entré à la B. le 27 juill. 1774, sorti le 10 août suivant; — de l'abbé Mercier, entré le 28 juill. 1774, sorti le 1er sept.; — et de Raphaël Dubée, entré le 29 juill., sorti le 19 août; — pour composition et distribution de nouvelles à la main.

Rapports de police. Pièces relatives à la détention des trois prisonniers. Lettre écrite, en date du 4 août 1774, au Lieutenant de police par Montmorency-Luxembourg, duc de Bouteville, en faveur de l'abbé Mercier. Papiers saisis sur les prévenus : lettres et un assez grand nombre de nouvelles à la main des années 1773-1774. — Dates extrêmes : 1773-1774. — 306 ff.

12,441-12,447. — Année 1775.

12,441. — Onze dossiers, A-C. — 282 ff.
12,442. — Trente-trois dossiers, D-L. — 285 ff.
12,443. — Vingt-quatre dossiers, M-Z. — 265 ff.

12,444. — Fausse dénonciation de complot.

Dossier de Du Caussanel, ci-devant gendarme de la garde, arrêté le 6 mars 1775 et conduit à la B., pour avoir écrit à Madame Marie-Adélaïde de France une lettre qui dénonçait une tentative d'empoisonnement; transféré, le 28 mars 1775, à Charenton, comme fou.

Le dossier contient, outre les rapports de police et les pièces relatives à la détention de Du Caussanel à la B., les papiers qui furent saisis lors de son arrestation : lettres, manuscrits de la main de Du Caussanel, papiers de famille. — Dates extrêmes : 1732-1775. — 229 ff.

12,445. — Pamphlets.

Dossier de Dom Desruelles, religieux de l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras, entré à la B. le 1er mars 1775, exilé le 24 mai 1775 à La Beuvrière en Artois; — et de l'abbé Louis-Clair Le Beau Du Bignon, vicaire général de Bordeaux, entré à la B. le 2 mars 1775, sorti le 24 mai avec un exil à Vitré, en Bretagne, pour un pamphlet intitulé : *Lettre de M. de Maupeou à M. de Gonzié, évêque d'Arras, du* 20 *janvier* 1775.

Procédure. Documents relatifs à la détention des deux prisonniers. Papiers saisis sur eux, entre autres un exemplaire de la *Lettre de M. de Maupeou à M. de Gonzié,* contresigné par le commissaire Chénon et Dom Desruelles. (1774-1775.) — 311 ff.

12,446. — Pamphlets.

Dossier de Louise Manichelle, dite La Marche, marchande libraire au Palais-Royal, entrée à la B. le 24 janv. 1775, sortie le 30 mars suivant; — de Désauges père, colporteur, et de Désauges fils, libraire, entrés le 30 janv. 1775, sortis, le premier le 6 avr., le second le 3 mars 1775; — d'Abraham Lucas, libraire à Rouen, entré le 22 févr. 1775, sorti le 28 mars suivant; — de François Valle, libraire à Bayeux, entré le 7 mars 1775, sorti le 28 mars suivant, — pour vente de livres prohibés, en particulier d'un pamphlet intitulé : *Lettre de M. Terray, ex-contrôleur général, à M. Turgot, ministre des finances, pour servir de supplément à la correspondance entre le sieur Sorhouet et M. de Maupeou.*

Rapports de Goupil, inspecteur de police chargé du département de la librairie. Interrogatoires par le commissaire Chénon. Lettres de Chevalier, major de la B., au Lieutenant général de police, concernant les différents prisonniers. Parmi les pièces saisies sur les prévenus, une série de lettres échangées entre Jacques Manoury et Désauges et des lettres adressées à Valle et Désauges antérieurement à leur captivité. (1770-1775.) — 251 ff.

12,447. — Affaire des blés.

Dossiers des particuliers impliqués dans les émeutes relatives aux blés et pillages des marchés.

Adrien de Saffray de Boslabé, avocat du Roi au bailliage de Pontoise, entré à la B. le 3 mai 1775, sorti le 26 juin suivant; — Daniel Doumerc, chargé de l'approvisionnement des blés pour le compte du Roi, entré le 5 mai 1775, sorti le 20 juin suivant; — Louis Sorin de Bonne, négociant à Paris, entré le 6 mai 1775, sorti le 20 juin suivant; — Dubois, maire de Beaumont-sur-Oise, entré le 6 mai 1775, sorti le 19 juin suivant; —

Thomas Blaison, procureur fiscal à Villemomble, entré le 9 mai 1775, sorti le 20 juin suivant; — Jacques de L'Épine, maçon et marchand de vin à Villemomble, entré le 6 mai 1775, sorti le 20 juin suivant; — François Pasquier, curé de Chevry près Brie-Comte-Robert, entré le 9 mai 1775, sorti le 23 mai suivant; — François Jouffroy, curé de Férolles en Brie, entré le 9 mai 1775, accusé d'avoir favorisé les pillages par sa présence, sorti le 23 mai suivant; — Nicolas Châtelain, meunier à Tilly près Gonesse, entré le 24 mai 1775, sorti le 27 mai suivant; — abbé Jean Sauri, ancien professeur de philosophie en l'Université de Montpellier, entré à la B. le 29 mai 1775, pour une brochure intitulée : *Réflexions d'un citoyen sur le commerce des grains,* sorti le 26 juin suivant; — abbé Gilles Delarue, chapelain de la Charité de Garancières en Drouais, entré le 3 juin 1775, sorti le 20 juill. suivant; — Tirrel de La Martinière, curé d'Auger-Saint-Vincent, entré le 7 juin 1775, sorti le 17 juill. suivant; — Charles Cavelier, curé de Pannilleuse près Vernon, conduit à la B. le 17 juin 1775, pour avoir excité une émeute à Dreux le jour du marché, sorti le 26 juill. 1775; — Philippe Dubois, ci-devant employé aux fermes, et sa femme; — Étienne Lemoine, sergent au bailliage du duché de Beaumont, et Françoise Martin, entrés à la B. le 18 juin 1775, transf. à Melun le 30 juill. 1775; — Pierre-Claude Dourdans, curé de Gournai-sur-Marne, entré le 20 juin 1775, sorti le 28 août suivant; — Nicolas Bailly, notaire à Beaumont, entré le 28 juin 1775, sorti le 24 juill. suivant; — Langlois, président du conseil supérieur de Rouen, entré le 2 juill. 1775, sorti le 10 juill. suivant; — Queudray, maître des postes aux Andelys, et Jean Regnault, tisserand, pour avoir cherché à exciter des émeutes en allant de poste en poste, entrés à la B. le 2 juill. 1775, sortis : Queudray, le 17 juill. suivant, et Regnault, le 20 août, pour être transféré dans les prisons de Chartres; — Jean de Bon, curé de La Queue, entré le 3 juill. 1775, sorti le 17 août suivant; — Pierre Dutertre, dit Petrus, détenu dans les prisons de Mantes, pour excitations à la révolte armée, transf. à la B. le 5 juill. 1775, à Bicêtre le 1er juin 1776, mis en liberté le 29 novembre suivant; — Clément Croville, arrêté à Mantes pour excitations à la révolte, entré à la B. le 17 juill. 1775, transf. à Bicêtre le 1er juin 1776; — Meslin, journalier d'Auffreville, transf. des prisons de Mantes à la B. le 22 août 1775, mis en liberté le 27 mai 1776, et quelques autres qui ne furent pas détenus à la B.

Correspondance du Lieutenant de police. Interrogatoires des prisonniers. Papiers du commissaire Chénon. Notes de police. (1775.) — 533 ff.

12,448. — Année 1776, vingt-cinq dossiers. — 298 ff.

12,449-12,450. — Année 1777.

12,449. — Dix-sept dossiers. — 161 ff.

12,450 (in-fol.). — Librairie.

Dossier de Roch-Antoine Pellissery, négociant, conduit à la B. le 3 juin 1777, pour avoir publié quelques ouvrages contre le gouvernement : l'*Éloge politique de Colbert,* imprimé en 1774, le *Café politique d'Amsterdam,* imprimé en 1776, enfin les *Erreurs et désavantages pour l'État de ses emprunts des 7 janvier et 7 février* 1777, imprimé à Bâle en 1777. Transf. à Charenton le 24 juill. 1788.

Le dossier ne se compose que de manuscrits et lettres de la main de Pellissery, manuscrits dont le plus important est intitulé : « Copie du mémoire présenté à Son Altesse Sérénissime monseigneur le maréchal de Soubise, le 12e juillet 1784. » — 90 ff.

12,451. — Année 1778, six dossiers. — Année 1779, treize dossiers. — 257 ff.

12,452. — Année 1780, quatorze dossiers. — Année 1781, dix-sept dossiers. — 250 ff.

12,453. — Année 1782, douze dossiers. — Année 1783, quatorze dossiers. — 329 ff.

12,454. — Année 1784, neuf dossiers. — Année 1785, sept dossiers. — 291 ff.

12,455-12,456. Débauche.

Dossier du marquis de Sade, conduit une première fois au donjon de Vincennes, par ordre du 29 oct. 1763, mis en liberté par ordre du 13 nov. suivant; arrêté une seconde fois et conduit à Vincennes le 14 janv. 1777, transf. à la B. le 29 févr. 1784, transf. à Charenton en juill. 1789.

12,455. — Lettres de cachet. Correspondance du marquis de Sade avec sa femme, ses enfants et Mlle Du Rousset. Ordonnances du médecin et comptes d'apothicaires. (1763-1789.) — 595 ff.

12,456. — Documents relatifs à la détention du marquis de Sade. Manuscrits divers écrits de sa main. Extraits d'histoires de France. — 327 ff.

12,457-12,459. Affaire du collier.

Dossier du cardinal de Rohan entré à la B. le 16 août 1785, avec trois

valets nommés Brandner, Schreiber et Liégeois, sorti le 1er juin 1786; — de Cerval, entré le 17 août 1785, sorti le 24 août suivant; — de la comtesse de Lamotte de La Penicière, entrée le 20 août 1785, sortie le 29 mai 1786; — du baron de Planta, entré le 20 août 1785, sorti le 4 juin 1786; — de Delaporte, avocat, entré le 22 août 1785, sorti le 27 août suivant; — de Grenier, entré le 22 août 1785, sorti le 2 sept. suivant; — de Du Clusel, entré le 22 août 1785, sorti le 24 août suivant; — du comte et de la comtesse de Cagliostro, entrés le 23 août 1785, sortis, le comte le 1er juin 1786, la comtesse le 26 mars 1786; — de la dlle Leguay, dite d'Oliva, entrée le 4 nov. 1785, sortie le 29 mai 1786; — et de Toussaint de Beaussire, entré le 4 nov. 1785, sorti le 11 mars 1786.

12,457. — Lettres de cachet et documents relatifs à la détention des différents prisonniers (1785-1786). — 85 ff.

12,458. — Quelques exemplaires des brochures intitulées : *Suite des observations de Motus sur le Mémoire de Mlle d'Oliva,* Lima, 1786, in-8° de 71 pages; et : *Réflexions de P. J. J. N. Motus sur le mémoire ou roman qui a paru en février* 1786 *pour le soi-disant comte de Cagliostro,* Médine, 1786, in-8° de 48 pages. — 334 ff.

12,459. — Fragments de brochures imprimées à propos de l'affaire du collier, entre autres de la brochure intitulée : *Lettre de Me Douillet, avocat-général, en date du* 1er *avril* 1786, *à Me Nicolas D***, avocat en la Cour.* Londres, 1786, in-8°. — 219 ff.

12,460. — Année 1786, quatre dossiers. — Année 1787, douze dossiers. — 187 ff.

12,461. — Année 1788, onze dossiers. — Année 1789, cinq dossiers. — 255 ff.

12,462-12,471. Dossiers sans date.

12,462. — Soixante-dix-neuf dossiers, A-C. — 310 ff.

12,463. — Quatre-vingt-douze dossiers, D-G. — 310 ff.

12,464. — Cinquante-sept dossiers, H-L. — 244 ff.

12,465. — Notes sur feuilles volantes, par de La Crequinière, pour un traité sur les devoirs d'un prince et la bonne administration d'un royaume. La Crequinière avait fait paraître en 1703, à Bruxelles, un livre anonyme traitant de la *Conformité des coutumes des Indiens orientaux avec celles des Juifs.* — 447 ff.

12,466. — Suite du précédent. — 519 ff.

12,467. — Suite des deux numéros précédents. — 488 ff.

12,468. — Quatre-vingt-sept dossiers, M-R. — 343 ff.

12,469. — Papiers de Restif de La Bretonne.

1° *Mes Inscripcions,* manuscrit autographe de 56 ff. in-4°, numérotés 972-1028, couverts de l'écriture de Restif au r° et au v°. Suivent deux ff. numérotés 1,202 et 1,203, trois lettres de Blerie de Sérivillé à M^me^ Augé, fille de Restif, une lettre d'Augé, gendre de Restif, et une lettre d'une dame Boisard.

Il est parlé à plusieurs reprises de *Mes inscripcions,* dans *Monsieur Nicolas,* le plus important des ouvrages de Restif, dont elles peuvent être considérées comme un chapitre détaché. Restif déclare, dans un passage, qu'il ne les a pas publiées parce que *Monsieur Nicolas* était déjà « trop volumineux ».

Elles forment le journal intime de sa vie, depuis le 1^er^ janvier 1780 jusqu'au 19 août 1787.

Ce sont des notes prises au jour le jour, souvent heure par heure. Restif y consigne les moindres faits de son existence. Il retrace sa liaison avec Sara Debée, liaison qui fait l'objet d'un épisode de *Monsieur Nicolas* et de *La dernière aventure d'un homme de quarante-cinq ans.* Plus loin, il parle de ses démêlés avec son gendre Augé et avec sa femme Agnès Lebègue; de ses travaux littéraires, de ses relations avec les auteurs de son temps; de ses diverses amours. D'autres notes sont destinées à garder le souvenir d'un dîner, d'un malaise, d'un rendez-vous, etc.

Ces notes avaient toutes été préalablement inscrites en abrégé sur les parapets des quais de l'île Saint-Louis, où Restif avait la singulière habitude d'écrire quotidiennement ses impressions.

2° *Memento,* petit volume de 142 ff. inégaux, grossièrement rattachés par une ficelle à une couverture de veau marbré. Uniquement relatif à ses ouvrages, ce « Memento » renferme des pensées, des réflexions, des brouillons de lettres, des vers galants, des extraits de l'*Année littéraire, de Zaïre,* des idées pour le *Pied de Fanchette,* les *Nuits de Paris, Monsieur Nicolas,* la *Physique,* le *Glossographe* et autres œuvres de Restif.

Ces deux manuscrits de Restif de La Bretonne sont les seuls qui soient connus. Restif n'ayant jamais été arrêté, aucune saisie n'ayant jamais été opérée chez lui, il est malaisé de s'expliquer la présence de ces manuscrits dans les archives de la B. « Comment l'œuvre de Restif a-t-elle pu se trouver à la Bastille? se demande M. Paul Cottin. Sans doute à la suite d'une des-

cente faite, pour tout autre motif, chez un imprimeur ou un éditeur, ou même chez un simple particulier. Agité par des craintes perpétuelles, il avait la manie de cacher ses manuscrits hors de son logis. » *Mes inscripcions, journal intime de Restif de la Bretonne.* Paris, 1889, in-8°, préface, p. 1.

12,470. — Quarante-trois dossiers, S-Z. — 212 ff.

12,471. — Billets et lettres de prisonniers, sans nom ni date. — 434 ff.

TROISIÈME SECTION

ADMINISTRATION INTÉRIEURE DE LA BASTILLE ET DE QUELQUES AUTRES PRISONS

12,472-12,725.

BASTILLE.

12,472-12,478. ORDRES DU ROI.

Collection de lettres du Roi et des ministres, au gouverneur de la B., pour la plupart *lettres de cachet,* signées par le Roi, contresignées par les ministres, portant ordres d'incarcération à la B. ou de mise en liberté. Quelques-unes de ces lettres ont trait à des détails d'administration intérieure, tels que le régime auquel sera soumis tel ou tel prisonnier, ou l'ordre de faire tirer le canon du château au passage d'une procession, à l'entrée d'un membre de la famille royale dans Paris. Ces recueils ont été formés au XVIII[e] s. par le major de la B., Chevalier. Reliure en parchemin blanc; au dos, sur cuir vert et cuir rouge, les mots : BASTILLE, ORDRES DU ROY; puis l'indication des dates extrêmes entre lesquelles sont comprises les lettres contenues dans chaque volume, et l'indication de la tomaison. Papier. 380 sur 250 millim.

Le *tome I* de la collection est conservé à Londres, MUSÉE BRITANNIQUE, ms. 15,890; il comprend les ordres du Roi au gouverneur de la B. des années 1662-1665. Ce manuscrit a été dérobé à la B. lors de la prise, car il n'est pas parvenu au dépôt de Saint-Louis-la-Culture, comme en témoigne le catalogue de Lévesque. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,725.

12,472 (in-fol.). — *Tome II.* Ordres du Roi des années 1666-1674. — 416 ff. numérotés au XVIII[e] s. par le major Chevalier. Les ff. 1, 3, 26 et 356 en déficit.

12,473 (in-fol.). — *Tome III.* Années 1675-1679. — 387 ff. numérotés par Chevalier. Les ff. 7-13, 68-161, 165-170, 172-203, 205, 208-234, 244-246, 252-253, 255, 258, 263-273, 386 ont été enlevés

ou lacérés. Quelques-unes des lettres en déficit se trouvent aujourd'hui dans des collections particulières.

Le major Chevalier, chargé en 1749 d'écrire une histoire de la B., a consacré une notice aux lettres de cachet de ce volume numérotées par lui : 20, 132, 144, 146, 156, 253, 254, 257, 305, 335, 349, 357, 367, 387. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 34.

12,474 (in-fol.). — *Tome IV.* Années 1681-1685. « Il manque totalement l'administration de l'année 1680. » Note de Chevalier, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 36. — 501 ff. (434 ff. d'après le numérotage Chevalier.)

Voir les notices de Chevalier sur les lettres de cachet numérotées par lui 4, 10, 12, 14, 16, 33, 37, 83, 151, 171, 174, 175, 177, 191, 224, 251, 263, 277, 290, 309, 311, 333, 343, 373, 387, 388, 402. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 36.

Ce volume, qui avait été dérobé à la B. lors de la prise, fut restitué postérieurement, comme en témoigne la note suivante, en grandes lettres, sur la première feuille du manuscrit : « A la prise de la Bastille par les Parisiens le 14 juillet 1789. — Louis XVI a eu la tête tranchée le 21 janvier 1793 à 10 heures 1/4 du matin. Marie-Antoinette d'Autriche, sa femme, eut le même sort le 16 octobre de la même année à midi 1/4. »

Le *tome V* comprenait les années 1685-1689 et comptait 550 ff. Voir les notices consacrées par Chevalier aux lettres de cachet de ce volume. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 38.

Le *tome VI,* qui comprenait les années 1690-1697, a été lacéré après la prise de la B. Les feuilles éparses qui en sont parvenues à la Bibl. de l'Arsenal ont été intercalées dans les dossiers inventoriés plus haut. Voir également le carton 12,608. — Notices de Chevalier sur quelques lettres de ce volume. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 40.

12,475 (in-fol.). — *Tome VII.* Années 1698-1709. « Il manque en premier les deux premiers mois, ce registre ne commençant qu'au 4 mars 1698. Il manque [la fin de] l'année 1710, 1711 et les six premiers mois de 1712. » Note de Chevalier, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 42. — 399 ff. numérotés par Chevalier.

Voir les notices de Chevalier sur les lettres de ce recueil numérotées par lui : 23, 33, 52, 69, 115, 118, 130, 169, 171, 175, 200, 209, 231, 246, 251, 252, 257, 259, 260, 265, 270, 273, 335. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 42.

Le *tome VIII,* qui comprenait les années 1717-1714, a été lacéré après la prise. Il en est venu à la Bibl. de l'Arsenal des fragments qui sont

intercalés dans les dossiers inventoriés plus haut et dans le carton n° 12,608; d'autres à la Bibliothèque nationale, où ils sont réunis dans le manuscrit français 7,648 (anc. suppl. 3,263). Quelques lettres de cachet extraites de ce recueil furent vendues en 1790 à un libraire de Saint-Quentin, par le commandant de l'un des bataillons de Paris traversant la ville. Voir *Rapport sur une collection inédite de lettres de cachet pour le donjon de Vincennes et pour la Bastille,* par M. Félix Dupuis fils, membre de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest et de la Morinie.

Voir les notices de Chevalier, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 44.

Le *tome IX,* années 1715-1719, a été lacéré. Voir dans les dossiers inventoriés plus haut les années correspondantes et le carton 12,608; voir les notices de Chevalier, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 46. — La lettre de cachet portant ordre de recevoir à la B. l'abbé Lenglet-Dufresnoy (1718, 28 sept.), qui fit partie de ce recueil, fut vendue à la vente du cabinet Monmerqué les 24-25 juin 1867; voir le catalogue dressé par M. Charavay, n° 88.

Le *tome X* correspondait aux années 1720-1722. — Voir les notices de Chevalier, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 48. La Bibliothèque de Saint-Pétersbourg possède plusieurs lettres de cachet de l'année 1720, ce qui ferait supposer que ce volume a également été lacéré; voir HOUYN DE TRANCHÈRE, *Les dessous de l'histoire,* pp. 233-234.

Le *tome XI* comprenait les années 1723-1725. Voir aux ARCH. NAT. (C. 208, papiers Durosoy) quelques lettres de cachet des années 1724-1725; voir les notices de Chevalier, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 50.

12,476 (in-fol.). — *Tome XII.* Années 1726-1730. — 407 ff. numérotés par Chevalier. Les ff. 1-10, 12-119, 121-122, 125-133, 134-136, 138-154, 155-173, 211-213, 216-233, 235-248, 254-257, 259-264, 366-377, 380-381, 393-394, en déficit.

Voir les notices de Chevalier sur les lettres numérotées 49, 52, 55, 90, 120, 146, 155, 168, 380, 404. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 52.

Le *tome XIII,* années 1731-1735, a été lacéré. Voir dans les dossiers inventoriés plus haut les années correspondantes et le carton n° 12,608, ainsi qu'aux ARCH. NAT. (C. 208, papiers Durosoy), un certain nombre de lettres de cachet pour la B. des années 1733-1735. Quelques-unes des lettres qui composaient ce volume sont aujourd'hui dans des collections particulières. Voir les notices de Chevalier, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 54.

Le *tome XIV,* années 1736-1741, a été lacéré. Plusieurs lettres de cachet datées de 1740 qui en proviennent sont insérées dans le ms. franç. 7,648 (anc. suppl. franç. 3,263) de la BIBL. NAT. Voir les notices de Chevalier, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 56.

12,477 (in-fol.). — *Tome XV.* Années 1742-1745. — 280 ff. numérotés par Chevalier. Les ff. 48, 56, 62, 84-85, 107, 114-147, 149-165, 180-185, 190-235, 243-248, 250-258, 260-261 en déficit. Ce ms. a été ainsi déchiré lors de la prise de la B., comme en témoigne le catalogue de Lévesque, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,725.

La lettre de cachet contresignée Phelypeaux (Versailles, 28 mars 1743), ordre de recevoir à la B. l'abbé Lenglet-Dufresnoy et le libraire Rollin, qui fut vendue à l'hôtel Drouot le 6 janv. 1889 (collection Armand Dreppe), provenait de ce recueil.

Le *tome XVI,* années 1745-1750, se trouvait au collège de Dôle en 1834. Le feuilleton du *Journal de la librairie* du 13 déc. 1834, p. 7, en donne l'indication. Voir les notices de Chevalier, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,723, f. 58.

Le *tome XVII,* qui comprenait les années 1751-1758, a été lacéré. Voir dans les dossiers inventoriés plus haut les années correspondantes et, ci-dessous, le n° 12,608. La partie principale de ce registre se trouvait aux anciennes archives du département de la Seine, brûlées en 1871. Cf. État sommaire desdites archives dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires,* 1er sept. 1890, p. 472.

Le *tome XVIII,* années 1759-1761, est conservé à la Bibliothèque Mazarine, ms. 2,368 (anc. 1,452). Il a été l'objet d'une étude publiée par H. Cocheris dans le *Bibliophile français,* ann. 1868, I, 319-327; II, 120-130, 359-373.

Le *tome XIX* comprenait les années 1762-1764.

Le *tome XX,* années 1765-1768, a été lacéré. La Bibl. de la ville de Paris (n° 15,592, in-fol.) en possède une partie importante achetée en décembre 1878, chez Bailleu, libraire.

Le *tome XXI* comprenait les années 1769-1773.

12,478 (in-fol.). — *Tome XXII* et dernier, années 1774-1779. Ce volume correspond au ministère de Malesherbes. — 273 ff. numérotés au XVIIIe s. par Chevalier.

Ce volume fut relié à la Bastille en 1780, par Bradel le père, maître relieur de Paris, comme en témoigne la quittance suivante. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,589.

« Mémoires des lettres de Messieurs les magistrats depuis le premier janvier 1774 jusqu'au dernier décembre 1779, et pareillement les ordres du Roy depuis le 1er janvier 1776 jusqu'au dernier décembre 1779, reliés à la Bastille, par Bradel le père, maître relieur de Paris.

« La somme de trente-six livres pour la reliure de sept volumes in-4°,

contenant les lettres de Messieurs les magistrats (voir ci-dessous, nos 12,486 et suiv.), et un volume in-folio contenant les ordres du Roy.

« Je reconnois avoir reçu de Monsieur le gouverneur de la Bastille, par les mains de Monsieur le major, la somme de trente-six livres, mentionnées cy-dessus audit mémoire, dont quittance.

« Fait à la Bastille, ce 17 juin 1780.

« BRADEL, le père.

« *De l'écriture du gouverneur de la Bastille :*

« Bon à payer,

« LAUNEY. »

12,479-12,481. REGISTRES DE LA SALLE DU CONSEIL.

12,479 (in-fol.). — Deux registres d'écrou de la B., tenus par le major Anquetil, portant l'indication du jour d'entrée des prisonniers, leurs noms et l'indication des objets possédés par les prisonniers à leur arrivée.

Le second registre contient, en outre, l'indication du secrétaire d'État par lequel a été contresignée chaque lettre de cachet.

Voici la copie d'une de ces notes, prise au hasard :

« LE Sr CARTIER. Ce jour d'huy 3e septembre 1723 est entré à la Bastille, par ordre du Roy, le nommé Cartier, conduit par le sr Malivoire, exempt de robe-courte. Le sr Cartier avoit sur luy trois étuis à lancettes garnis de seize lancettes, trois clefs, un cachet d'argent en façon d'étui, lesquels étuis à lancettes, les trois clefs et cachet ont été cachetés dans un sac en la présence de mon dit sr Cartier; il avoit quelque monnoye qui luy est restée avec une tabatière d'argent, il n'avoit point d'autres effets sur luy et a signé. Le sac a été (cacheté) avec un bouton de ses manches. » *En marge :* « L'ordre contr. Phelypeaux. » — P. 36.

Sur la première page du premier registre on lit : « État des effets qui m'ont esté remis entre les mains pour les prisonniers de la Bastille. » — Dates extrêmes : 1er nov. 1711-16 févr. 1720. — Un cahier. Papier. 40 ff. 220 sur 340 millim.

Sur la première page du second registre on lit : « Suite des entrées. États des entrées à la Bastille, commencé le 28e février 1720. » — Dates extrêmes : 28 févr. 1720-19 juin 1728. — Un cahier. Papier. 95 pp. 270 sur 350 millim.

Ces manuscrits font partie de la série des registres d'écrou qui furent tenus à la B. par les gouverneurs, les lieutenants de Roi ou les majors

d'une manière ininterrompue, et parfois simultanée, depuis l'année 1690.

Voir Registre d'écrou tenu par le lieutenant de Roi Du Junca, 1690-1705. BIBL. DE L'ARSENAL, mss. 5,133-5,134 (réserve).

Dans le catalogue des livres de Pixérécourt, rédigé par Paul Lacroix et publié en 1839, on lit sous le n° 1,985 : « Registre de la Bastille depuis le 12 octobre 1705 jusqu'au 11 décembre 1758. Ms. in-fol. de 110 ff., dos et coins de maroquin, non rogné. Ce précieux registre a été adjugé pour 100 francs à M. Saint-Amant. Il a été tenu successivement, pendant 53 ans, par de Bernaville, Jourdan de Launey et Pierre de Baisle, gouverneurs de la Bastille, pour continuer celui de Du Junca conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il constate les dates des entrées et celles des sorties des prisonniers, avec l'indication de quelques décès. » Note de M. Alf. Begis dans l'*Intermédiaire* du 25 janv. 1890, col. 46.

Dans un catalogue de livres anciens et mss. vendus le samedi 20 avr. 1861, par Me Boulland, commissaire-priseur, on lit sous le n° 228 : « Fragment du livre d'écrou de la Bastille (24 ff. in-fol.) donnant l'indication des noms et des qualités des prisonniers, la date de leurs entrées et de leurs sorties, les noms des secrétaires d'État qui ont contresigné les ordres, la mention des motifs de l'incarcération. — Années 1732-1735. »

Voir le registre des entrées des prisonniers à la B., pour les années 1734-1754, au MUSÉE BRITANNIQUE, Eg., 1667. Chaque feuille de ce livre d'écrou, tenu par le major de la B., porte l'indication du jour d'entrée du prisonnier, son nom, le nom du ministre d'État par lequel a été contresignée la lettre de cachet, celui de l'inspecteur de police par lequel le prisonnier a été amené, l'indication des objets possédés par le prisonnier à son entrée, l'indication de la chambre où il a été mis.

Le registre des entrées des prisonniers à la B., depuis le 13 avr. 1754 jusqu'au 5 déc. 1762, se trouvait encore au dépôt de Saint-Louis-la-Culture, comme nous l'apprend l'inventaire sommaire du commissaire Lévesque. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,725.

12,480. — Registre d'écrou de la B. tenu par le major Chevalier, dont chaque feuille porte l'indication du jour d'entrée d'un prisonnier, son nom, le nom du ministre d'État par lequel a été contresignée la lettre de cachet, celui de l'inspecteur de police par lequel le prisonnier a été amené, l'indication des objets possédés par le prisonnier à son entrée, l'indication de la chambre où il a été mis. Chaque écrou est contresigné par le prisonnier. — Dates extrêmes : 1762, 10 déc.-1771, 5 sept.

Reliure lacérée. Papier. 298 ff. numérotés de la main de Chevalier (les ff. 209-239 ont été lacérés), plus 10 ff. de tables. 275 sur 210 millim.

12,481. — Fragment d'un registre d'écrou de la B. tenu par le

major Chevalier, puis par le major de Losme. Suite du précédent. — Dates extrêmes : 1773, 13 juin-1787, 18 janv.

Fragments lacérés et maculés de boue. Papier. 56 ff. 275 sur 210 millim.

Le registre des entrées et sorties des prisonniers de la B. du 15 mai 1782 au 14 juill. 1789, tenu par le major de Losme, est actuellement en la possession de M. Alf. Begis. Voir Alf. Begis, *Le livre d'écrou de la Bastille,* dans la *Nouvelle Revue,* 1er déc. 1880, pp. 522-547.

12,482-12,484. Feuilles d'écrou, signées par les prisonniers à leur entrée à la B.

12,482. — Années 1709, 9 juin-1719, 4 janv.; et 1720, 22 déc.-1725, 14 févr. — 352 ff.

12,483. — Années 1726, 22 sept.-1727, 27 janv.; et 1732, 4 janv.-1739, 30 oct. — 211 ff.

12,484. — Années 1740, 11 mars-1750, 30 déc. — Feuilles sans dates. — 257 ff.

Les *Révolutions de Paris,* par Prudhomme, ont publié (nos II et suiv.) une « liste des personnes enfermées à la B., du 30 juill. 1742 jusqu'au 27 févr. 1750, d'après les billets d'entrée de ces mêmes personnes ».

12,485. Documents divers concernant le service de la chapelle.

Pièces concernant le chapelain de la B. États des émoluments reçus par lui. « État des prisonniers que le révérend Père Couvigny a veu (*sic*) à commencer du 4e may 1729 » jusqu'au 2 août 1736. Listes des prisonniers qui ont communié, confessé ou reçu la visite du chapelain de la B. « Dépense annuelle de la chapelle du château de la Bastille », état envoyé au lieutenant de police Lenoir. — XVIe et XVIIIe s. — 113 ff.

12,486-12,517. Correspondance entre la Lieutenance générale de police et le gouvernement de la Bastille (1723-1789).

Recueil de lettres, ordres et instructions envoyés par les Lieutenants généraux de police aux gouverneurs et majors de la B.; parmi ces lettres, les unes sont autographes, les autres de la main des secrétaires avec la signature des Lieutenants généraux. — Lettres écrites par les secrétaires de la Lieutenance de police aux majors de la B. Réponses des

gouverneurs et majors de la B. — Lettres des commissaires à la B. aux gouverneurs et majors. — Entre ces lettres ont été intercalés quelques placets de prisonniers et des listes d'effets et autres objets à eux jugés utiles. Cette correspondance est d'une grande valeur pour connaître les détails de la vie à la B. La majeure partie de ce recueil a été formée au XVIII[e] s. par le major Chevalier, « pour servir de règle dans les différentes occurrences ». Reliure en vélin vert, au dos, sur cuir rouge, « BASTILLE. LETTRES DE M[rs] LES MAGISTRATS », puis les noms des Lieutenants de police, l'indication des dates extrêmes entre lesquelles sont comprises les lettres réunies dans chaque volume, enfin la tomaison. Papier. Les feuilles sont de dimensions diverses, la plupart mesurent 220 sur 170 millim.

12,486. — Lettres des lieutenants de police Ravot d'Ombreval, puis Hérault; quelques lettres du commissaire Camuset (1722, 6 sept.-1725, 23 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome II. — 206 ff.

Le détail des noms des prisonniers se trouvera à la table du catalogue.

12,487. — Lettres du lieutenant de police Hérault (1731, 1[er] janv.-1732, 27 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome VI. — 248 ff.

12,488. — Lettres du lieutenant de police Hérault (1733, 6 janv.-1734, 28 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome VII. — 291 ff.

12,489. — Lettres du lieutenant de police Hérault (1735, 2 janv.-1736, 29 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome VIII. — 262 ff.

12,490. — Lettres du lieutenant de police Hérault (1737, 8 janv.-1740, 14 janv.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome IX. — 303 ff.

12,491. — Lettres du lieutenant de police de Marville (1740, 26 janv.-1744, 31 déc.). Quelques lettres du commissaire Camuset. Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome X. — 273 ff.

12,492. — Lettres du lieutenant de police Berryer (1747, 5 juin-

1748, 27 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XII. — 240 ff.

12,493. — Lettres du lieutenant de police Berryer (1753, 2 janv.-30 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XVI. — 350 ff.

12,494. — Lettres du lieutenant de police Berryer (1754, 2 janv.-30 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XVII. — 316 ff.

12,495. — Lettres des gouverneurs de la B., d'Abadie et Baisle, des majors Anquetil et Chevalier, aux Lieutenants de police ou à leurs secrétaires. Quelques lettres des ministres Maurepas et d'Argenson aux gouverneurs de la B. (1727-1728, 1732, 1737-1738, 1746-1754). Reliure moderne en vélin vert. — 162 ff.

12,496. — Lettres du lieutenant de police Berryer (1755, 1[er] janv.-1756, 1[er] janv.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XVIII. — 247 ff.

12,497. — Lettres du lieutenant de police Berryer (1756, 8 janv.-31 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XIX. — 470 ff.

12,498. — Lettres des lieutenants de police Berryer, puis Bertin (1757, 4 janv.-29 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XX. — 419 ff.

12,499. — Lettres du gouverneur de la B., d'Abadie, et du major Chevalier au Lieutenant de police. Quelques lettres du commissaire de Rochebrune (1755, 7 févr.-1759, 7 déc.). Reliure moderne en vélin vert. — 252 ff.

12,500. — Lettres du lieutenant de police de Sartine (1760, 1[er] janv.-1[er] mars), précédées de deux lettres du lieutenant de police Lenoir, du 7 juill. 1785.

Sur la dernière page du recueil, on lit : « Du 16 juillet 1789, j'ai trouvé ce cahier dans la Bastille dont le peuple s'empara avant-hier, 14, et dont il décapita le gouverneur (M[r] de Launay). J'ai parcouru tout l'intérieur de ce repaire de l'esclavage, le peuple la démolit. »

Signé : « PONCET-DALPECH, député aux États-généraux de 1789. » Demi-reliure moderne en cuir rouge. — 50 ff. — Acquisition faite par la Bibliothèque de l'Arsenal, ann. 1883, n° 4,312.

12,501. — Lettres du lieutenant de police de Sartine (1762, 2 janv.-30 avr.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XXVII. — 187 ff.

12,502. — Lettres du lieutenant de police de Sartine (1762, 1[er] sept.-1763, 2 janv.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XXIX. — 267 ff.

12,503. — Lettres du gouverneur de la B., d'Abadie, et du major Chevalier au lieutenant de police (1760, 5 janv.-1762, 31 déc.). Reliure moderne en vélin vert. — 279 ff.

12,504. — Lettres du lieutenant de police de Sartine (1763, 1[er] janv.-4 mai).

Sur le premier feuillet, on lit : « J'ai remis à la Bibliothèque nationale de l'Arsenal ce volume qui lui manquoit et que j'ai acquis dans des papiers mis au rebut après le décès du s[r] Maugras. » *Signé :* « CARON. » Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XXX. — 272 ff.

Le recueil des lettres de Sartine au gouvernement de la B., 1763, 2 avr.-31 mai 1763, est à la BIBL. DE LA VILLE DE PARIS (n° 18,381, in-4°) ; il a été acheté à la vente du comte de Toustain en mai 1883. — Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. La pièce de cuir au dos, qui portait la tomaison, a été arrachée.

12,505. — Lettres du lieutenant de police de Sartine (1764, 1[er] juin-29 sept.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XXXVII. — 247 ff.

Le recueil des lettres de Sartine au gouverneur de la B. des mois d'oct.-déc. 1764 est mentionné dans le *Catalogue Boulard*, t. V, ms. n° 330. Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XXXVIII.

12,506. — Lettres du major Chevalier à la Lieutenance de police (1763, 5 janv.-1764, 27 déc.). Reliure moderne en vélin vert. — 205 ff.

12,507. — Lettres du lieutenant de police de Sartine au gouvernement de la B. ; lettres du gouverneur de la B., de Jumilhac, et du major

Chevalier à la Lieutenance de police (1765, 3 janv.-1766, 11 déc.). Reliure moderne en vélin vert. — 158 ff.

12,508. — Lettres du lieutenant de police de Sartine (1766, 2 sept.-31 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XLIV. — 165 ff.

12,509. — Lettres du lieutenant de police de Sartine au gouvernement de la B.; lettres du gouverneur de la B., de Jumilhac, et du major Chevalier à la Lieutenance de police; quelques lettres du commissaire de Rochebrune (1767, 6 janv.-1768, 15 nov.). Reliure moderne en vélin vert. — 244 ff.

12,510. — Lettres du lieutenant de police de Sartine (1768, 2 janv.-30 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XLVII. — 244 ff.

12,511. — Lettres du lieutenant de police de Sartine (1769, 7 janv.-31 déc.). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome XLVIII. — 322 ff.

12,512. — Lettres du gouverneur de la B., de Jumilhac, et du major Chevalier à la Lieutenance de police. Quelques lettres du duc de Praslin et de Gabriel de Sartine au gouvernement de la B. (1769, 27 mai-1771, 29 déc.). Reliure moderne en vélin vert. — 433 ff.

12,513. — Lettres du lieutenant de police de Sartine (1771, 2 janv.-29 juin). Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert. Au dos : Tome L. — 200 ff.

12,514. — Lettres du lieutenant de police de Sartine au gouvernement de la B.; lettres du gouverneur de la B., de Jumilhac, et du major Chevalier à la Lieutenance de police (1772, 3 janv.-31 déc.). Reliure moderne en vélin vert. — 452 ff.

Le recueil des lettres de Sartine au gouvernement de la B., du 1[er] janv. au 30 juin 1773, fit partie de la succession de Garran de Coulon, député à l'Assemblée législative et à la Convention, membre du Comité des recherches de la Commune de Paris. Il est décrit dans la *Revue des autographes*, n° 15. Reliure du XVIII[e] s. en vélin vert.

12,515. — Lettres du gouverneur de la B., de Jumilhac, et du major Chevalier au Lieutenant de police. Quelques lettres des lieutenants de police de Sartine et Lenoir au gouvernement de la B. (1773, 9 janv.-1774, 14 juill.). Reliure moderne en vélin vert. — 187 ff.

Le recueil des lettres de Lenoir au gouvernement de la B. de l'année

1778 (1er janv.-21 déc.) est à la BIBL. NAT., fonds franç. 14,060 (anc. suppl. fr. 5,047). Reliure du XVIIIe s. en vélin vert. Au-dos : Tome LIX.

12,516. — Lettres du lieutenant de police Lenoir au gouvernement de la B. (1779, 1er avr.-31 déc.). Reliure du XVIIIe s. en vélin vert. Au dos : Tome LXI. — 215 ff.

Le recueil des lettres envoyées par la Lieutenance de police au gouvernement de la B. du 1er janv. 1774 au 31 déc. 1779 formait sept volumes qui furent reliés en 1780, à la B., par Bradel le père, maître relieur à Paris. Voir ci-dessus le n° 12,478 du catalogue.

Le volume de cette série reliée au XVIIIe s. qui comprenait les lettres de la Lieutenance de police au gouvernement de la B. des années 1778-1783, a été lacéré. Il s'en trouve aujourd'hui des fragments dans des collections particulières.

12,517. — Lettres des lieutenants de police Lenoir et Thiroux de Crosne au gouvernement de la B. ; quelques ordres et lettres du ministre Amelot (1781, 18 juin-1789, 6 mars). Reliure moderne en vélin vert. — 297 ff.

Les lettres du gouvernement de la B. à la Lieutenance de police, — elles sont toutes écrites par le major de Losme, — du 1er janv. au 12 juill. 1789, sont aux ARCH. DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, carton *Bastille-Vincennes* (2e section, C. 25).

12,518-12,519. FOURNITURES AUX PRISONNIERS.

Recueils de lettres du commissaire à la B., de Rochebrune, au gouvernement de la B., principalement au major, concernant les fournitures à faire aux prisonniers.

12,518. — 1750, 14 juill.-1753, 31 déc. — Reliure du XVIIIe s. en vélin vert. Au dos, sur morceaux de cuir rouge : « Bastille. Lettres de Mr le commissaire de Rochebrune, juill. 1750 à déc. 1753. Tom. I. » Papier. Feuilles de diverses dimensions, dont la plupart mesurent 220 sur 170 millim. — 291 ff.

12,519. — 1759, 8 janv.-1774, 7 févr. — Reliure et papiers semblables à ceux du volume précédent. Au dos : « Bastille. Lettres de Mr le commissaire de Rochebrune, du 1er janv. 1759 au dernier décbre 1767. » — 267 ff.

12,520-12,525. FOURNITURES AUX PRISONNIERS.

Reçus donnés par les prisonniers de la B. au gouverneur ou au

major, d'objets ou de sommes d'argent à eux remis : vêtements, meubles, livres, victuailles, argent de poche, etc. Reçus donnés au gouverneur ou au major de la B., par des gardes-malades, domestiques et autres, employés au service des prisonniers. Quelques lettres de prisonniers au gouverneur ou au major demandant des meubles, vêtements, etc. États des meubles, vêtements, livres, possédés par les prisonniers de la B.

12,520. — Années 1699-1720. — 394 ff.
12,521. — Années 1721-1749. — 833 ff.
12,522. — Années 1750-1760. — 254 ff.
12,523. — Années 1761-1769. — 338 ff.
12,524. — Années 1770-1789. — 324 ff.

12,525. — Reçus donnés par les prisonniers, et états des effets leur appartenant (sans date), classés chronologiquement d'après les noms des gouverneurs et major de la B. indiqués dans les pièces. — XVIII[e] s. — 530 ff.

Voir fournitures aux prisonniers, années 1781 et suiv., aux ARCH. DE LA PRÉF. DE POLICE, 2[e] section, C. 25.

12,526-12,573. Tableaux de 46 sur 61 centim., divisés par des lignes verticales en neuf colonnes, au haut desquels sont imprimés les titres suivants :

1° *Numéros des cartons.* — 2° *Entrées ou interrogatoires.* — 3° *Noms et qualités des prisonniers.* — 4° *Titres d'accusation.* — 5° *Année.* — 6° *Sorties ou jugemens.* — 7° *Observations.* — 8° *Numéros des liasses.* — 9° *Nombre de pièces.* — Dans chaque colonne des notes manuscrites correspondant à l'en-tête, prises vers les dernières années de l'ancien régime (1785-1789), par les commis aux archives de la B., sur les dossiers des prisonniers embastillés de 1660 à 1773.

12,526. — Tableaux des prisonniers entrés à la B. en 1660 et 1661. — 36 ff.
12,527. — Année 1662, janv.-avr. — 47 ff.
12,528. — Année 1662, mai-déc. — 37 ff.
12,529. — Les années 1663-1664 sont en déficit. — Années 1665-1667. — Les années 1668-1669 en déficit. — Année 1670. — 20 ff.
12,530. — L'année 1671 en déficit. — Années 1672-1673. — 22 ff.

12,531. — L'année 1674 en déficit. — Année 1675. — L'année 1676 en déficit. — Années 1677-1678. — 26 ff.

12,532. — L'année 1679 en déficit. — Années 1680 et 1681, janv.-août. — 35 ff.

12,533. — Année 1681, sept.-déc. — 24 ff.

12,534. — Les années 1682-1685 en déficit. — Année 1686. — 82 ff.

12,535. — L'année 1687 en déficit. — Années 1688-1689. — 41 ff.

12,536. — Année 1690. — 46 ff.

12,537. — Année 1691. — 25 ff.

12,538. — Année 1692. — 21 ff.

12,539. — L'année 1693 en déficit. — Années 1694-1695. — 30 ff.

12,540. — Les années 1696-1700 en déficit. — Années 1701-1702. — 34 ff.

12,541. — Année 1703. — 19 ff.

12,542. — Année 1704. — 24 ff.

12,543. — Les années 1705-1706 en déficit. — Année 1707. — 46 ff.

12,544. — Année 1708. — 24 ff.

12,545. — Les années 1709-1713 en déficit. — Année 1714. — 18 ff.

12,546. — Année 1715. — 19 ff.

12,547. — L'année 1716 en déficit. — Année 1717. — L'année 1718 en déficit. — Année 1719. — 30 ff.

12,548. — Les années 1720 et 1721 en déficit. — Années 1722-1723. — 42 ff.

12,549. — Année 1724. — 53 ff.

12,550. — Année 1725. — 80 ff.

12,551. — Années 1726-1727. — 26 ff.

12,552. — Année 1728. — 42 ff.

12,553. — Année 1729. — 40 ff.

12,554. — Années 1730-1732. — 41 ff.

12,555. — Année 1733. — 34 ff.

12,556. — Année 1734. — 30 ff.

12,557. — Année 1735. — 5 ff.

12,558. — Année 1736. — 25 ff.

12,559. — Année 1737. — 40 ff.

12,560. — L'année 1738 en déficit. — Année 1739. — L'année 1740 en déficit. — Année 1741. — 78 ff.

12,561. — Année 1742. — 32 ff.

12,562. — Années 1743-1744. — 22 ff.

12,563. — Année 1745. — L'année 1746 en déficit. — Année 1747. — L'année 1748 en déficit. — Année 1749. — 12 ff.

12,564. — Année 1750. — 38 ff.

12,565. — Année 1751. — 10 ff.

12,566. — Année 1752. — L'année 1753 en déficit. — Année 1754. — L'année 1755 en déficit. — Année 1756. — 21 ff.

12,567. — Année 1757. — L'année 1758 en déficit. — Année 1759. — 69 ff.

12,568. — Année 1760. — 24 ff.

12,569. — Années 1761-1762. — Les années 1763-1765 en déficit. — Année 1766. — 54 ff.

12,570. — Année 1767. — 30 ff.

12,571. — Années 1768-1769. — 24 ff.

12,572. — L'année 1770 en déficit. — Année 1771. — 43 ff.

12,573. — Années 1772-1773. — 23 ff.

12,574-12,578. ÉTATS DES PRISONNIERS DE LA BASTILLE, dressés mois par mois, au point de vue de la comptabilité; on y trouve l'indication des sommes dépensées pour l'entretien des prisonniers, ainsi que pour celui des personnes admises à les servir. Ces états sont revêtus d'un certificat d'exactitude délivré par le gouverneur.

12,574. — Janv. 1704-sept. 1706, et janv. 1709-déc. 1726.

Les états des années 1704-1706 sont de l'écriture de Du Junca, lieutenant de Roi à la B.; les autres, de l'écriture de Duval, secrétaire de la Lieutenance de police; de Camuset, commissaire au Châtelet ayant le département de la B., et d'Anquetil, major de la B. — 423 ff.

12,575. — Années 1727-1755. — Les années 1731, 1734-1737, 1740, 1741, 1743-1749, 1753, en déficit. — Écriture de Camuset et de Chevalier, major de la B. — 408 ff.

12,576. — Années 1756-1762. — Écriture de Chevalier, de Duval et de Rochebrune, ce dernier commissaire (du Châtelet) à la B. — 390 ff.

12,577. — Années 1763-1770. — Écriture de Chevalier, de Duval et de Rochebrune. — 487 ff.

12,578. — Janv. 1771-fév. 1789. — Écriture de Chevalier, de Duval, de Rochebrune et du major de Losme nommé major adjoint de la B. le 15 mai 1784, et en titre à la mort de Chevalier (21 févr. 1787). — 503 ff.

12,579. États du nombre des prisonniers détenus à la B. Ces états se distinguent de ceux qui sont inventoriés sous les nos 12,574-12,578, en ce qu'ils ne contiennent pas les noms des prisonniers, mais simplement l'indication du chiffre des détenus, au jour le jour. Au bas de chaque feuille, la récapitulation des recettes et dépenses. (1759-1762, 1767-1776, 1780-1783.)

Ces états ont été rédigés par le major Chevalier, excepté le dernier (1783), rédigé par le major de Losme. — 112 ff.

12,580. Autres états des prisonniers de la B., dressés par le major Chevalier, puis par son successeur le major de Losme, indiquant quelle chambre occupe chaque prisonnier. Ce sont des tableaux que des lignes verticales et horizontales se coupant perpendiculairement divisent en casiers. Dans les casiers de la rangée supérieure, les noms des différentes tours; au-dessous, les noms des prisonniers avec le numéro de la chambre qu'ils occupent (1755, 3 juin-1789, 1er janv.). — 87 ff.

12,581-12,582. Sortie des prisonniers.

Registres contenant les déclarations signées par les prisonniers à leur sortie de la B. Ces déclarations sont libellées de la manière suivante :

« Étant en liberté, je promets, conformément aux ordres du Roy, de ne parler à qui que ce soit, ny en aucune manière que ce puisse être, des prisonniers ny d'autres choses concernant le château de la Bastille, qui auroient pu parvenir à ma connoissance; je reconnois de plus que l'on m'a rendu l'or, l'argent, papiers, effets et bijoux que j'ai apportés au dit château pendant ma détention, en foi de quoy j'ai signé le présent pour servir et valoir ce que de raison.

« Fait au château royal de la Bastille, ce... » Suivent la date de sortie et la signature du prisonnier.

12,581. — 1° Deux déclarations de sortie écrites de la main de

Du Junca, lieutenant de Roi, la première datée du 25 juin 1707 et signée : « BELLOT », la seconde datée du 7 sept. 1707, signée : « DE SAINT-LAMBERT. » — 2e Registre contenant les déclarations signées par les prisonniers à leur sortie de la B., écrit de la main du major Anquetil, s'étendant du 10 août 1728 au 9 janv. 1750.

Un cahier de 155 pp. (les dernières en blanc). Papier. 240 sur 360 millim.

12,582. — Deux registres contenant les déclarations signées par les prisonniers à leur sortie de la B.

Le premier de ces registres, écrit de la main du major Chevalier, s'étend du 13 mars 1763 au 12 janv. 1770.

Reliure lacérée. 294 ff. numérotés de la main de Chevalier; les ff. 1-13, 59, 225, 253, 255-258, 273-288 ont été arrachés. Ce registre a été haché à coups de sabre lors de la prise de la B. Papier. 215 sur 280 millim.

Le second registre, écrit de la main du lieutenant de Roi Du Puget et de la main du major de Losme, s'étend du 29 mai 1786 au 9 juill. 1789. Suivent un certain nombre de formules écrites de la main de Du Puget, mais qui n'ont plus été utilisées.

Reliure lacérée. Il ne subsiste plus de ce registre que les ff. 47, 91-111, 112-118, 120, 123. Papier. 215 sur 280 millim. — 292 ff.

Voir livre des sorties de la B. du 24 oct. 1690 au 26 août 1705, tenu par Du Junca, BIBL. DE L'ARS., ms. 5,134; livre des sorties de la B. du 13 févr. 1750 au 13 avr. 1754, BIBL. NAT., ms. franç. 14,058; ce dernier ms. se trouvait au dépôt de Saint-Louis-la-Culture, comme en témoigne l'inventaire de Lévesque, BIBL. DE L'ARS., ms. 12,725, f. 4; livre des sorties de la B. du 12 sept. 1771 au 26 déc. 1782, BIBL. NAT., ms. franç. 14,059; ce dernier ms. se trouvait également au dépôt de Saint-Louis-la-Culture, voir l'inventaire de Lévesque, BIBL. DE L'ARS., ms. 12,725, f. 4.

12,583-12,592. COMPTES DES FOURNISSEURS DE LA BASTILLE, tenus par les majors et les porte-clefs. XVII^e^-XVIII^e^ s.

12,583. — Blanchisseur. Fournitures de bois. — 341 ff.

12,584. — Boucher. — 189 ff.

12,585. — Boulanger. — 199 ff.

12,586. — Chandelier. Charbonnier. Charcutier. Chaudronnier. — 364 ff.

12,587. — Épicier. Faïencier. Ferblantier. — 230 ff.

12,588. — Fruitier. Fabricant de glaces. Grainetier. Horloger Laitière. Allumeurs de lanternes. — 189 ff.

12,589. — Maître d'hôtel. Mercier. Papetier et relieur. — 246 ff.

12,590. — Pâtissier. — 141 ff.

12,591. — Pharmacien. — 626 ff.

Voir aux ARCH. DE LA PRÉF. DE POLICE, 2e section, carton C. 25 : « Mémoires de médicaments fournis pour le château de la Bastille ann. 1785. »

12,592. — Serrurier. Tailleur. Tapissier. Tonnelier. Marchand de vin. Vinaigrier. — 492 ff.

12,593-12,599. COMPTABILITÉ DU MAJOR DE LA BASTILLE.

12,593. — Années 1711-1754. — 256 ff.

12,594. — Années 1755-1759. — 257 ff.

12,595. — Années 1760-1764. — 250 ff.

12,596. — Années 1765-1775. — 212 ff.

12,597. — Années 1776-1781. — 243 ff.

12,598. — Années 1782-1786. — 286 ff.

12,599. — Années 1787-1789. — 517 ff.

Voir aux ARCH. DE LA PRÉF. DE POLICE, 2e section, carton C. 25, états de dépenses de la B. dressés par le major Chevalier, puis par le major de Losme, du mois d'oct. 1781 au 1er janv. 1789; aux ARCH. NAT. C. I, 298, 22, état des dépenses de la B. pendant le mois de mai 1789.

12,600. Livre de comptes tenu par Anquetil, major de la B. Sur la première page : « Mémoire des employs que je paye à proportion de la delivrance en argent que l'on me le remet par distribution, pour chacque mois, 1735, pour me servir. » Ce livre se compose principalement de reçus donnés par les chapelains de la B. et les gardes que l'on mettait parfois auprès des prisonniers (1731-1750). — Un cahier. Papier. 187 sur 239 millim. — 68 ff.

12,601 (in-fol.). Grand livre des comptes et dépenses du château de la B., tenu par le major Chevalier de 1749 à 1781. Tableaux en grandes feuilles portant sur deux colonnes, — le *dû* et le *reçu*, — les comptes des officiers, porte-clefs, domestiques et fournisseurs de la B.

Une couverture de registre en parchemin blanc, qui servait de reliure à une partie de ces feuilles, porte en grandes lettres, sur le recto :

« Grand livre des comptes et dépenses du château de la Bastille à comancer du 1er janvier 1759. »

12,602 (in-fol.). Règlements et consignes. Ordres du Roi au gouverneur de la B., concernant les règlements du château.

« Mémoire des usages du château de la Bastille. »

« Mémoire. Usages du château de la Bastille. » De l'écriture du major Chevalier.

Règlement pour le château de la Bastille, donné le 20 sept. 1764, signé : « Louis » et plus bas : « Phelypeaux », accompagné de deux lettres datées des 22 et 23 sept. 1764, de Saint-Florentin au comte de Jumilhac, gouverneur de la B.

« Consigne du château » ; de l'écriture du major Chevalier.

« Consigne du corps de garde de la grille, rue Saint-Antoine, 25 décembre 1749. »

« Consigne de la grille » ; de l'écriture du major Chevalier.

« Supplément de la consigne du poste de la grille » ; de l'écriture du major Chevalier.

« Consigne du cor de garde de l'avancée au gouvernement », avec des ratures et additions de la main de Duval, secrétaire de la Lieutenance de police, et des observations écrites en marge de la main du lieutenant général de police, Berryer.

« Consigne de l'avancée » ; de l'écriture du major Chevalier.

« Bastille. Consigne du corps de garde de l'avancée au gouvernement. » Placard imprimé.

« Consigne du corps de garde de l'avancée au gouvernement » ; de l'écriture du major Chevalier.

« Bastille. Consigne de devant les cazernes. » Placard imprimé. Deux exemplaires.

« Règle des devoirs des porte-clefs et qu'ils doivent observer dans toutes leurs circonstances. »

« Consigne du service pour les porte-clefs. » Deux exemplaires.

« Règles et devoirs des portes-clés qu'ils doivent observer dans sa plus grande régularité. »

« Service des porte-clefs du 1er avril 1784. »

« Ordonnance du Roy, pour la formation d'une compagnie de bas-officiers invalides, destinés à servir à la garde du château de la Bastille, du 31 décembre 1749. »

« Ordre concernant les visites. »

« Anciens usages par rapport à la juridiction du Châtelet sur le territoire de la Bastille. »

Service à la B. en cas de feu.

État du personnel.

« Reglement pour les livres.

« Mémoire pour le chirurgien major de la Bastille. » Deux exemplaires.

« Arrest du Conseil d'État portant que le s[r] Jourdan de Launay, capitaine et gouverneur de la Bastille, et ses successeurs audit gouvernement jouiront à l'avenir du droit de *committimus* au grand et petit sceau. »

« Mémoire de ce dont les prisonniers de la Bastille sont obligés de s'entretenir. » Époque de Louis XIV.

Quelques usages et règlements de la B. consignés de la main du major de Losme (1786, 1788, 1789).

Ordres du Roi ou des ministres concernant le service de la B., provenant pour la plupart de recueils de lettres de cachet (voir n[os] 12,472-12,478) lacérés. — Fin du XVII[e]-XVIII[e] s. — 173 ff.

Voir Consigne du corps de garde de l'avancée au gouvernement, Bibl. nat., sect. des mss., nouv. acq. franç., 3,241, ff. 98-99.

12,603 (in-fol.). Batiment.

Documents concernant les constructions et réparations faites au château de la B. Correspondance avec le ministre. Mémoires et devis des entrepreneurs. Comptes et reçus.

Voici l'indication des plus importants de ces travaux, avec les dates auxquelles ils ont été entrepris :

Années 1712 et suivantes, agrandissement du logement du gouverneur de la B. — 1713, palissades autour des fossés de la B. pour empêcher les passants d'y tomber. — 1717, démolition du hangar sur le bastion. — 1722, clôture et entrée de derrière par le chemin de la voirie et logement du côté du rempart. — 1756, réparations importantes aux différentes tours. — 1761, bâtiment neuf pour le logement de l'état-major. — 1762, réparations importantes et embellissements dans le logement du gouverneur. — 1780-1781, nouvelles archives. — 1785-1787, nouvelles cuisines; continuation de la clôture autour des fossés de la B., à la suite d'un nouvel accident; réparations importantes et embellissements dans la chapelle.

Deux rapports du lieutenant de Roi Du Puget, du mois d'août 1788, sur la démolition de la B., le transfert des prisonniers à Vincennes, et la vente des matériaux provenant de la démolition au profit de la Couronne. — 399 ff.

12,604 (in-fol.). Mémoires de meubles faits et fournis pour le château de la B.

États des meubles des différentes tours et appartements de la B.

Bibliothèque. Instructions des ministres pour la formation d'une bibliothèque de la B. Différents catalogues de la bibliothèque, dont plusieurs ont été dressés par l'abbé Lenglet-Dufresnoy. XVIII[e] s. — 167 ff.

12,605 (in-fol.). Échoppes et boutiques construites auprès des fossés et des bâtiments de la B. L'argent provenant de la location de ces boutiques était distribué, à titre de gratifications, entre les officiers du château. Baux passés entre les locataires des échoppes de la B. et le gouverneur (1778-1786). — « Comptes de recette et dépense faites par Coquerel pour monsieur le marquis de Launey, gouverneur de la Bastille, pour le quartier et loyer des échopes appartenant audit château » (1777-1783). — Mémoires des ouvrages de maçonnerie, peinture, serrurerie et menuiserie faits pour les échoppes de la B. (1776-1785). — Impositions. Quittances de vingtièmes, payés pour lesdites échoppes et boutiques (1783). — 362 ff.

12,606. Ponts, fossés et prairies de la B. — Bailliage.

L'état-major de la B. était depuis 1634 en possession du fossé de la B. longeant l'Arsenal jusqu'à la rivière, ainsi que d'un droit de péage sur un pont pratiqué sur l'égout fait au bout de ce fossé, près la rivière. Le fossé était loué 1,100 à 1,200 lb., et le péage du pont affermé 4,800 lb.

Documents relatifs à la possession, la revendication et l'exercice de ces droits par les officiers de l'état-major. Contestations au sujet de certain bout de prairie entre les officiers de la B. et le grand maître de l'artillerie demeurant à l'Arsenal.

Documents relatifs au privilège possédé par les officiers de la B. de faire entrer dans Paris, en franchise de droits, la quantité de cent muids de vin.

Affaire du bailliage de l'Arsenal. Différend entre le gouvernement de la B. et le bailliage de l'Arsenal — autrement dit de l'artillerie — au

sujet de la juridiction dans l'avant-cour du château de la B. — XVII[e]-XVIII[e] s. — 171 ff.

12,607 (in-fol.). Pièces et mémoires concernant l'artillerie et les munitions de la B.

États des canons et munitions d'artillerie garnissant le château de la B. (23 août 1709-29 avr. 1789). — États des dépenses à faire pour les canons et magasins de poudre de la B. (17 sept. 1709-8 juin 1789). — Lettres au sujet des canons de la B. et des fusils dont étaient armés les bas officiers, écrites au gouverneur du château par le ministre de la guerre, le grand maître de l'artillerie, le commissaire des fontes de l'artillerie (1707-1789). — 211 ff.

12,608. Tirage du canon de la B. aux jours de fêtes et réjouissances publiques, et à l'entrée du Roi ou des membres de la famille royale dans Paris.

Ordres du Roi. — Quelques-uns de ces ordres, envoyés à propos de succès remportés sur les ennemis du royaume, sont des bulletins de victoire. — Notes des dépenses faites pour le tirage du canon, rédigées par les majors du château (1691-1782). — 140 ff.

12,609. Documents relatifs à l'état-major de la B. — Engagements signés par les officiers de la B. à leur entrée en fonction. — « États du gouvernement », comprenant le tableau des officiers de la B., avec indication de leurs devoirs et obligations. — Quittances données aux officiers de la B. par les percepteurs des contributions : capitation, vingtième, gabelle. (1712-1786.) — 92 ff.

12,610. Traitement des officiers et autres employés de la B., des chapelains, confesseurs, médecins, chirurgiens, commissaires au Châtelet, gardes des archives, architectes. — Gratifications. — Pensions aux veuves. — Indemnités aux bas officiers invalides, employés à la garde du château, lorsqu'ils ont servi de gardes aux prisonniers. — Gages des porte-clefs. — Gages de la cuisine.

Ces pièces sont, pour la plus grande partie, datées des dernières années du règne de Louis XVI; aussi sont-elles presque toutes de la main du major de Losme. — Dates extrêmes : 1756-1789. — 271 ff.

12,611-12,614. Garnison de la Bastille.

12,611 (in-fol.). — États de la garnison du château de la B. — Tableaux de paye. — Gratifications et pensions. — Feuilles de « controle de la compagnie des bas-officiers en garnison à la Bastille ». — Dates extrêmes : 1709-1787. — 153 ff.

12,612. — Documents concernant la garnison de la B.

Pétition au Roi, de la main de Du Junca, lieutenant de Roi à la B., en vue de la création d'une charge de commissaire de guerre à la B. et à Vincennes, pour faire les revues des garnisons qui y sont attachées (Sans date, premières années du XVIII[e] s.)

Formation d'une compagnie de bas officiers tirés de l'hôtel des Invalides, pour la garde de la B. Ordonnances royales (1749).

Inventaires des effets fournis dans les chambres et cuisines des officiers et bas officiers attachés à la garde de la B. (1749-1750).

Correspondance entre Le Voyer d'Argenson, ministre de la guerre, et Baisle, gouverneur de la B., au sujet de la compagnie des bas officiers de garde à la B. (1750-1751).

Congés et certificats de fidèles services, donnés par Jourdan Du Longpré, lieutenant de Roi à la B., aux soldats et bas officiers composant la compagnie franche de garde à la B., lorsque celle-ci fut remplacée par une compagnie d'invalides (1749).

Documents divers. — Dates extrêmes : 1700-1788. — 123 ff.

12,613 (in-fol.). — 1° Registre pour les engagements des soldats de la compagnie franche de garnison à la B., tenu par le lieutenant de Roi de Bernaville et le major Anquetil; engagements, paye, congés et transferts aux Invalides (1709-1725).

Reliure à fermoirs en parchemin blanc. Papier. 298 sur 192 millim. — 116 ff.

2° Registre pour les engagements des soldats de la compagnie franche de garnison à la B., tenu par le major Anquetil (1725-1733).

Reliure à fermoirs en parchemin couvert d'une écriture de la fin du XVI[e] s. Papier. 298 sur 187 millim. — 63 ff.

3° « Registre pour les engagements des soldats de la compagnie franche, destinée à la garde du château de la Bastille », tenu par le major Anquetil (1734-1749).

Un cahier. Papier. 365 sur 250 millim. — 47 ff.

12,614. — Habillement de la compagnie des invalides de garde à la B. Correspondance. Comptes. Modèles d'étoffes. — Dates extrêmes : 1733-1788. — 68 ff.

12,615. Livre des rondes du château de la B., tenu par le major Chevalier (1756-1782).

Reliure arrachée. Papier. 240 sur 180 millim. — 126 ff.

12,616-12,625. ÉTATS DE GARDE DE LA BASTILLE, portant les noms des bas officiers et leurs heures de service.

12,616. — Année 1749. — 68 ff.
12,617. — Années 1750-1759. — 517 ff.
12,618. — Années 1760-1769. — 469 ff.
12,619. — Années 1770-1773. — 472 ff.
12,620. — Années 1774-1777. — 335 ff.
12,621. — Année 1778. — 530 ff.
12,622. — Année 1779. — 386 ff.
12,623. — Années 1780-1785. — 575 ff.
12,624. — Années 1786-1789, 12 juill. — 338 ff.
12,625. — États de garde. Feuilles imprimées qui n'ont pas été remplies. — 34 ff.

12,626-12,628. « Livres d'ordre et de la garde montante chaque jour au château royal de la Bastille. » Petits cahiers de 200 sur 128 millim., contenant chacun les ordres de garde pour un mois. Noms des bas officiers, lieux et heures de garde, heures des rondes. Écriture du major Chevalier (jusqu'en 1782), puis du major de Losme.

12,626. — Années 1750-1759.

Sur le premier feuillet du cahier d'avril 1750 on lit :

« Livre d'ordre et de la garde montante chaque jour pendant le mois d'avril au château royal de la Bastille, l'an 1750.

Le vray caractère d'un homme de guerre doit estre :

La crainte de Dieu,
Le respect des loix,
L'amour du souverain,
La préférence de l'honneur aux plaisirs et à la vie même. »

« Appartenant à... (ici le papier est déchiré), major pour le... (papier déchiré), au château royal... (papier déchiré). »

Écriture du major Chevalier. — 321 ff.

12,627. — Années 1761-1779. — 604 ff.
12,628. — Années 1782-1788. — 399 ff.

12,629-12,682. Papiers concernant les affaires privées des gouverneurs, officiers et autres fonctionnaires employés au château de la B.

12,629. — 1° Papiers de François-Jérôme D'ABADIE, nommé lieutenant de Roi à la B. le 1er déc. 1750, gouverneur le 8 déc. 1758, décédé le 18 mai 1761. — 2° Papiers de ANQUETIL, lieutenant de la compagnie de garnison à la B., faisant fonction de major du château, nommé lieutenant de Roi le 29 oct. 1749, décédé le 6 oct. 1750. — 3° Papiers de Jean-François BAILLY de Galardon, ci-devant lieutenant de Roi à Belle-Isle en Mer, nommé lieutenant de Roi à Vincennes le 14 oct. 1767, major adjoint à la B. en déc. 1775, retraité le 23 nov. 1785, décédé le 23 sept. 1789. — 4° Papiers de Pierre BAISLE, ci-devant lieutenant de Roi au donjon de Vincennes, nommé gouverneur de la B. le 6 août 1749, décédé le 5 déc. 1758. — 5° Papiers de Jean-Hervé Le Roux DE BEAUVAL, major de la B., entré aux Invalides le 21 févr. 1743, décédé le 4 mai 1746. — 6° Papiers de Charles Le Fournier DE BERNAVILLE, ci-devant lieutenant de Roi à Vincennes, nommé lieutenant de Roi à la B. le 12 oct. 1706, nommé gouverneur le 12 nov. 1708, décédé le 8 déc. 1718. — 7° Papiers de François de Montlesun DE BÈSEMEAUX, nommé gouverneur de la B. le 10 avr. 1658, décédé le 18 déc. 1697. — 8° Papiers de Pierre CHÉNON et Marie-Joseph CHÉNON, commissaires au Châtelet, ayant le département de la B. Pierre Chénon obtint la B. le 8 juin 1774. Ils étaient encore en fonction le 14 juill. 1789. — 9° Papiers de Godillon CHEVALIER, nommé major de la B. le 29 oct. 1749, décédé le 21 févr. 1787. — 10° Papiers de COURTOIS, cuisinier de la B. ; lettres de sa mère et de son frère (1786-1789). — 11° Papiers de Laurent DAVIGNON, nommé lieutenant de Roi à la B. le 20 nov. 1708, décédé le 6 août 1710. — 12° Papiers de Claude-Nicolas Ballon DE DEFFEREND, ingénieur, ci-devant directeur des fortifications, nommé lieutenant de Roi à la B. le 21 juill. 1760, décédé le 27 avr. 1765. — 13° Papiers de DUCOUDRAY, nommé capitaine en second de la compagnie des bas officiers détachés à la B., en

déc. 1776, retraité en sept. 1777. — 14° Papiers de Dumaiche, capitaine de la compagnie des bas officiers, retraité en juin 1769. — 15° Papiers de Farconet, aide-major de la B., décédé le 21 nov. 1776. — 16° Papiers de Houssaye, lieutenant de la compagnie des bas officiers, décédé le 5 juin 1758. — 17° Papiers d'Antoine-Joseph Macon Chapelle, comte de Jumilhac de Cubjac, nommé lieutenant de Roi à la B. le 1er janv. 1758; nommé gouverneur le 29 mai 1761, il se démit de sa place en sept. 1776. — 18° Papiers d'Étienne Du Junca, nommé lieutenant de Roi à la B. le 10 oct. 1690, décédé le 29 sept. 1706.

Ces documents se composent de titres et papiers de famille, nominations, procès-verbaux de décès, comptes particuliers de dépenses, correspondances. — XVII° et XVIII° s. — 344 ff.

12,630-12,671. Titres et papiers de famille de Bernard-René Jourdan de Launey, nommé gouverneur de la B. le 21 sept. 1776, massacré le 14 juill. 1789. Son père, René Jourdan de Launey, cidevant lieutenant de Roi à Vincennes, avait été nommé lieutenant de Roi à la B. le 10 août 1710 et gouverneur le 9 déc. 1718; il était décédé le 5 août 1749.

12,630-12,668. — Papiers de famille de Bernard-René Jourdan de Launey, dernier gouverneur de la B., fils de René Jourdan de Launey, seigneur de La Bretonnière gouverneur de la B. du 9 déc. 1718 au 5 août 1749, — et de Renée Aubry d'Armanville.

12,630 (in-fol.). — Branche paternelle.

Titres et pièces provenant de François-Avice Jourdan Dumesnil, Jean Jourdan de La Bretonnière et Jean-Antoine Jourdan de Saint-Sauveur, arrière-grand-père, grand-père et grand-oncle du dernier gouverneur de la B.

Supplique adressée à Chamillard, conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, par François, René et Gilles Jourdan, frères, cousins germains de René Jourdan de Launey, gouverneur de la B., mort le 5 août 1749; au sujet des privilèges nobiliaires de leur famille.

« Inventaire des biens et effets demeurez après le déceds de Mre René Jourdan, seigneur de Launey, La Bretonnière et autres lieux, capitaine et gouverneur pour le Roy du château de la Bastille », fait le 11 août 1749. — Dates extrêmes : 1669-1772. — 149 ff.

12,631 (in-fol.). Titres et papiers concernant les maisons d'Amfreville et de Bellefonds.

Louise Gigault de Bellefonds, veuve de François Davy, marquis d'Amfreville, avait constitué, en date du 14 août 1694, René Jourdan, s^r^ Dumesnil, son procureur pour surveiller la gestion des biens de la maison d'Amfreville.

Dates extrêmes : 1656-1696. — 640 ff.

12,632. — Pièces concernant Adrien Jourdan de Launey, prieur de Condé en Bassigny, frère de René Jourdan de Launey, gouverneur de la B. (1718-1749). — Dates extrêmes : 1766-1777. — 59 ff.

12,633. — Succession d'Adrien Jourdan de Launey, prieur de Condé. Inventaire et apposition de scellés, après décès, au prieuré de Condé. Extrait des minutes du greffe de Condé-le-Prieuré (1776, 14 nov.-1777, 1^er^ mai).

Reliure moderne en parchemin vert. Écriture du XVIII^e^ s. Papier. 240 sur 190 millim. — 392 ff.

12,634. — Succession d'Anne-Catherine-Charlotte Sevin de Quincy, première femme de René Jourdan de Launey, gouverneur de la B. de 1718 à 1749. — 11 ff.

12,635. — Inventaire fait tant à la B. qu'à La Bretonnière en Normandie, après le décès d'Anne-Catherine-Charlotte Sevin de Quincy, épouse de René Jourdan de Launey, gouverneur de la B. (1736, 12 mars).

Reliure du XVIII^e^ s. en parchemin blanc. Écriture du XVIII^e^ s. Papier. 312 sur 220 millim. — 174 ff.

Ce manuscrit a fait partie du fonds des manuscrits de la Bibl. de l'Arsenal où il portait le n^o^ 6,701.

12,636 (in-fol.). — Branche maternelle.

René Jourdan de Launey, gouverneur de la B. de 1718 à 1749, avait épousé en secondes noces Charlotte-Renée Aubry d'Armanville, fille d'Alexandre Aubry d'Armanville et de Marie-Geneviève de Bragelongne.

Titres et papiers venant de René Aubry, écuyer, receveur général des finances en la généralité de Rouen, et de René Aubry, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, grand'père et père d'Alexandre Aubry d'Armanville, frère de Charlotte-Renée Aubry d'Armanville,

épouse de Jourdan de Launey. — Dates extrêmes : 1648-1713. — 435 ff.

René Aubry, conseiller au Parlement, avait épousé Marie-Françoise David, fille de Henry David, écuyer, « conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France, et de ses finances ». Ainsi s'explique qu'entrèrent dans le chartrier de la famille Aubry les quelques documents concernant Charles Benoist, secrétaire des finances de Henri III, adjoints à ce dossier, entre autres la collation par David, secrétaire des finances, des lettres par lesquelles Henri III, en date du 15 oct. 1588, autorisa Charles Benoist, en raison des services qu'il lui avait rendus, à mettre une fleur de lis dans ses armoiries. La collation sur parchemin est ornée d'une peinture à la main représentant ces armoiries conséquemment modifiées.

12,637 (in-fol.). — Titres et papiers venant d'Alexandre Aubry, seigneur d'Armanville, père de M^me^ Jourdan de Launey. Titres de famille, héritages, procès, comptes et correspondance (1705-1719). — 389 ff.

12,638 (in-fol.). — Titres et papiers venant d'Alexandre Aubry d'Armanville (1720-1729). — 213 ff.

12,639 (in-fol.). — Titres et papiers venant d'Alexandre Aubry d'Armanville (1730-1739). — 326 ff.

12,640. — Titres et papiers venant d'Alexandre Aubry d'Armanville (1740-1744). — 430 ff.

12,641. — Titres et papiers venant d'Alexandre Aubry d'Armanville (1745-1747). — 313 ff.

12,642. — Titres et papiers venant d'Alexandre Aubry d'Armanville (1748-1749). — 399 ff.

12,643 (in-fol.). — Titres et papiers venant d'Alexandre Aubry d'Armanville (1750-1766). — 360 ff.

12,644 (in-fol.). — Apposition de scellés et inventaires, à Paris, à Montlignon et à Pithiviers, après le décès de Charlotte-Renée Aubry d'Armanville, épouse de René Jourdan de Launey, gouverneur de la B. (1758, 25 juin-12 sept.).

Reliure en parchemin blanc. Écriture du XVIII^e^ s. Papier. 330 sur 210 millim. — 408 ff.

Ce manuscrit faisait partie du fonds des manuscrits de la Bibl. de l'Arsenal, où il portait le n° 6,702.

12,645. — Inventaire des bâtiments et meubles sis rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, faisant partie de la succession d'Alexandre Aubry d'Armanville, lequel inventaire fut rédigé par Brice Le Chauve, architecte expert, et Guillaume Berville, greffier des bâtiments, le 5 janv. 1759. — 324 ff.

12,646 (in-fol.). — Titres et papiers concernant la famille de Bragelongne.

Alexandre Aubry d'Armanville, père de Mme Jourdan de Launey, avait épousé Marie-Geneviève de Bragelongne.

12,647 (in-fol.). — Maisons et terres appartenant à la famille de Launey. Baux, impositions, mémoires des architectes, charpentiers, serruriers, peintres, etc. Hôtel Voisin, rue Saint-Louis au Marais. XVIIIe s. — 369 ff.

12,648 (in-fol.). — Suite du précédent. — 472 ff.

12,649 (in-fol.). — Mémoires des architectes et entrepreneurs concernant des travaux faits dans l'hôtel Voisin appartenant à Jourdan de Launey, ainsi que dans deux maisons lui appartenant, sises rue du Temple et rue des Deux-Portes. XVIIIe s. — 376 ff.

12,650. — Pièces et actes divers concernant la terre de La Bretonnière (en Normandie) et la propriété de Montlignon (vallée d'Enghien), ayant appartenu à la famille Aubry, puis à la famille de Launey (1633-1763). — 112 ff.

12,651. — Documents relatifs à la gestion de la fortune de Bernard-René Jourdan et d'Adrien-Jean-Charles Jourdan, enfants mineurs de René Jourdan, seigneur de Launey, gouverneur de la B., mort le 5 août 1749, par Nicolas-Pierre Bazille, ancien conseiller du Roi, greffier à la Cour des aides.

Actes et sentences du Châtelet de Paris concernant la tutelle des mineurs Jourdan de Launey, par Nicolas-Pierre Bazille (1749, 26 août-1761, 7 août). — 88 ff.

12,652. — Correspondance de Pierre Bazille, traitant de la tutelle des mineurs Jourdan de Launey (1750-1764). — 204 ff.

12,653 (in-fol.). — Tutelle des mineurs Jourdan de Launey.

Comptes de la tutelle par Pierre Bazille. Recettes. Rentes sur les

aides et gabelles, sur la taille, sur l'ancien clergé. Revenus tirés des propriétés foncières et de la location des hôtels et maisons. — 215 ff.

12,654 (in-fol.). — Comptes de la tutelle des mineurs de Launey, rendus par Pierre Bazille. Comptes rendus par Guillaume-Pierre Quesneault Des Viévilles, régisseur des biens des mineurs de Launey sis en basse Normandie. — 120 ff.

12,655 (in-fol.). — Comptes de la tutelle des mineurs de Launey, rendus par Pierre Bazille. Dépenses particulières de Bernard-René de Jourdan de Launey, qui prit plus tard le titre de marquis et fut gouverneur de la B. — 287 ff.

12,656 (in-fol.). — Comptes de la tutelle des mineurs de Launey, rendus par Pierre Bazille. Dépenses particulières d'Adrien-Jean-Charles Jourdan de Launey, qui porta le titre de chevalier de Launey. — Dépenses communes. — 245 ff.

12,657 (in-fol.). — Comptes de la tutelle des mineurs de Launey, rendus par Pierre Bazille. — Dépenses faites dans les hôtels, maisons et propriétés appartenant aux jeunes de Launey. — 250 ff.

12,658 (in-fol.). — Comptes de la tutelle des mineurs Jourdan de Launey, rendus par Pierre Bazille. Dépenses : fournisseurs, domestiques. — 207 ff.

12,659 (in-fol.). — Comptes de la tutelle des mineurs Jourdan de Launey, rendus par Pierre Bazille. Tableaux des dépenses dressés mois par mois. — 134 ff.

12,660 (in-fol.). — Comptes de la tutelle des mineurs Jourdan de Launey, rendus par Pierre Bazille. Dépenses diverses. — 418 ff.

12,661 (in-fol.). — Suite du précédent. — 209 ff.

12,662 (in-fol.). — Mémoires dressés par Pierre Razille, pour justifier ses comptes de tutelle. — 286 ff.

12,663. — Documents relatifs aux procès soutenus par les mineurs Jourdan de Launey sous la tutelle de Pierre Bazille, contre la dame de Saint-Sauveur, tutrice de ses enfants, Pierre-François Jourdan de Saint-Sauveur et dame Claire Barallon, veuve de Nicolas Du Saussay (1755-1763). — 81 ff.

12,664 (in-fol.). — Documents relatifs à la tutelle des mineurs Jourdan de Launey, exercée par Pierre-Edme Blesson de Lamotte, avocat au Parlement, nommé tuteur par sentence du Châtelet en date du 26 juillet 1764, en remplacement de Nicolas-Pierre Bazille décédé (1764-1772). — 261 ff.

12,665. — Papiers d'Adrien-Jean-Charles Jourdan, chevalier de Launey, frère du gouverneur. Recettes et dépenses; bordereaux, comptes des fournisseurs, notes et reçus (1762-1780). — 280 ff.

12,666. — Papiers du chevalier de Launey. Correspondance. La plupart de ces lettres sont adressées à Blesson de Lamotte, son tuteur. « *Esther,* tragédie lyrique par M. le chev. Delaunay, écuyer, censeur royal. » Trois actes en vers.—Dates extrêmes : 1764-1786.—139 ff.

12,667 (in-fol.). — Papiers particuliers du marquis Bernard-René Jourdan de Launey, dernier gouverneur de la B. Recettes et dépenses. Titre de rente et pensions. Comptes de dépense, impôts, mémoires des fournisseurs, quittances et reçus (1719-1786). — 436 ff.

12,668. — Papiers particuliers du marquis et de la marquise de Launey. Correspondance. Lettres de faire part (1758-1788). — 96 ff.

12,669-12,671. Papiers venant de Hugues-Jean-Baptiste-François Leboursier, payeur des rentes sur l'hôtel de ville. Titres de famille. Papiers d'affaires. Procès. Correspondance. Mémoires et quittance de fournisseurs (1720-1781). — 364 ff.

Le marquis de Launey avait épousé en secondes noces Geneviève-Thérèse Leboursier. M^me^ Leboursier, sa belle-mère, logeait avec le gouverneur de la B. C'est de la sorte que ces papiers sont venus dans les archives du château.

12,670. — Titres et papiers concernant les familles Cleret et de Barcos (1656-1748). — 200 ff.

François Leboursier avait épousé Catherine-Thérèse Cleret; il était fils d'Antoine Leboursier, avocat au Parlement, secrétaire du gouvernement de Lyon, lequel avait épousé Françoise de Barcos.

12,671. — « Procès-verbal de vente après décès de M. Cleret. » 1739, 13 juill.-16 août.

Reliure en parchemin blanc, fermant à cordonnets bleus. Écriture du XVIII^e^ s. Papier. 200 sur 300 millim. — 439 ff.

Ce manuscrit faisait partie du fonds des manuscrits de la Bibl. de l'Arsenal, où il portait le n° 6,703.

12,672. Papiers concernant les affaires privées des gouverneurs, officiers et autres fonctionnaires employés au château de la B. (suite). — 1° Papiers d'Antoine Lecoq, nommé chirurgien-major du château de la B. le 18 avr. 1750, mort à la B. le 9 sept. 1787. — 2° Papiers d'Antoine-François-Paul de La Lobre, lieutenant de la compagnie des bas officiers servant de garde à la B., décédé le 1er mai 1764. — 3° Papiers de Jourdan Du Longpré, nommé lieutenant de Roi à la B. le 25 août 1723, retraité le 1er nov. 1749. — 4° Papiers de Pierre-Joseph Miray, nommé aide-major à la B. le 6 mars 1787, massacré le 14 juill. 1789. — 5° Papiers du capitaine de Monsigny, nommé commandant de la compagnie des bas officiers de garde à la B. le 25 sept. 1777; il vivait encore le 14 juill. 1789. — 6° Papiers de Nicolas Renauld, capitaine à la B., décédé en 1776. — 7° Papiers du major de Rosarges, major de la B. — 8° Papiers de Ru, porte-clefs à la B., mort en 1713. — 9° Papiers de François-Isidore Jourdan, chevalier de Saint-Sauveur, nommé lieutenant de Roi à la B. le 27 juin 1768, retraité le 23 nov. 1785.

Ces documents se composent de titres et papiers de famille, nominations, procès-verbaux de décès, comptes particuliers de dépenses, correspondances. — XVII° et XVIII° s. — 210 ff.

12,673-12,682. Papiers de Pierre-François de Rivière Du Puget, ci-devant major du corps des pionniers, nommé lieutenant de Roi à la B. le 27 nov. 1785. Il était parmi les défenseurs de la B. le 14 juill. 1789 et parvint à s'échapper; il mourut le 20 sept. 1807.

12,673. — Papiers particuliers de Du Puget, titres de famille, acte de mariage, brevets, pensions, commission de lieutenant de Roi au château de la B., mémoires et placets rédigés par Du Puget (1739-1789). — 84 ff.

12,674. — Papiers de Du Puget, correspondance (1748-1779). — 162 ff.

12,675. — Papiers de Du Puget, correspondance (1780-1789). — 362 ff.

12,676. — Papiers de Du Puget, correspondance. Lettres sans date. La plupart de ces lettres sans signature ni date ont été écrites au chevalier Du Puget par ses maîtresses. — 263 ff.

12,677. — Manuscrits de Du Puget : littérature, vers et chansons, histoire, mathématiques. « Histoire généalogique des maisons de Rivière et Du Puget. » — 228 ff.

12,678. — Papiers d'affaires. Comptes, notes et bordereaux, reçus, mémoires des fournisseurs, impôts (1769-1788). — 224 ff.

12,679. — Maisons et propriétés de Du Puget, baux et contrats, dépenses pour réparations. Contrat de vente en date du 7 févr. 1777 d'une maison sise rue du Roule, vendue par les sieur et dame Dubray au chevalier Du Puget; titres de propriétés remis en conséquence par Dubray à Du Puget. — Dates extrêmes : 1578-1788. — 412 ff.

12,680 (in-fol.). — Documents concernant le corps des pionniers dont Du Puget était major avant d'être nommé lieutenant de Roi à la B. : États de recettes et dépenses. Comptes rendus par Du Puget au conseil d'administration du corps des pionniers. Remplacements. « Registre par ordre alphabétique des noms des soldats provinciaux qui ont été substitués. » États des déserteurs (1777-1785). — 427 ff.

12,681. — Ordres de payement envoyés par Louis-Bénigne-François Bertier, conseiller du Roi, maître des requêtes, intendant de justice, police et finances de la généralité de Paris, au chevalier Du Puget, major d'infanterie (1777-1785). — 38 ff.

12,682 (in-fol.). — Documents concernant la compagnie des grenadiers royaux en quartier à Saint-Denis.

C'était la compagnie de Chailly. Elle était établie à Saint-Denis pour la sûreté des dépôts des renfermés et le maintien de la police civile. Elle fut placée sous le commandement de Du Puget, qui recevait des ordres de l'intendant de la généralité de Paris. (Voir le n° précédent.)

Feuilles d'engagement. Feuille de congé. Ordres de service. Recettes et dépenses. Contrôle de l'habillement. « États de mouvement de l'hôpital de Saint-Denis. » — Dates extrêmes : 1775-1787. — 464 ff.

Voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 6,814, pp. 19-25. « Projet pour ne plus rompre, brûler, pendre, etc. », de la main de Du Puget, document provenant des archives de la B.

Bicêtre.

12,683-12,686. Documents divers concernant la prison de Bicêtre.

12,683. — 1° Rébellion à Bicêtre en mai 1701. Procès-verbal de transport du lieutenant de police d'Argenson en la maison de Bicêtre, daté du 30 mai 1701, à la suite de la rébellion des prisonniers.

2° États des prisonniers (1716-1730). Ces états portent les noms et prénoms des prisonniers, les dates d'entrée et de sortie, les motifs de détention. Quelques-uns sont rédigés par le commissaire au Châtelet Camuset, qui les a couverts de notes pour le Lieutenant de police. — 231 ff.

12,684. — États des prisonniers, semblables aux précédents (1731-1740). — 228 ff.

12,685. — 1° États des prisonniers. — 2° Instructions et ordres de liberté expédiés par les ministres de Maurepas et d'Argenson. Notes du lieutenant de police Berryer. Listes de prisonniers de Bicêtre qui se sont engagés pour la Compagnie des Indes (1741-1750). — 179 ff.

12,686. — 1° États des prisonniers. 2° Ordres de liberté. Instructions du ministre Saint-Florentin. Note du lieutenant de police de Sartine. Engagements de prisonniers dans l'armée et pour les colonies (1751-1775). — 174 ff.

CHARENTON.

12,687. États des prisonniers (1715-1742). — 122 ff.

GRAND ET PETIT-CHATELET.

12,688. Placet au duc d'Orléans, régent du royaume, à l'occasion du sacre du Roi, par les prisonniers du Grand-Châtelet (1723). — Rapports au Lieutenant de police par les inspecteurs concernant les arrestations opérées par eux et incarcérations au Grand-Châtelet (1759). — Plaintes adressées au Lieutenant général de police et autres hommes en place contre Dangers, geôlier du Petit-Châtelet (sans date). — États des prisonniers du Grand et du Petit-Châtelet (1717-1766). — 230 ff.

FOR-L'ÉVÊQUE.

12,689. États des prisonniers (1712-1764). — 45 ff.

SAINTE-PÉLAGIE.

12,690. « États des personnes qui sont renfermées dans la maison du refuge de Sainte-Pélagie. » Ces états, beaucoup plus détaillés que

les précédents, portent des notices sur la conduite des prisonnières, les motifs de leur détention, des remarques des commissaires de police chargés du soin de leurs affaires et des lieutenants de police ; ces notices s'étendent parfois sur l'histoire des familles auxquelles appartenaient les prisonnières.

Ces documents ont de l'intérêt pour l'histoire des lettres de cachet délivrées pour affaires de famille (1714-1747). — 111 ff.

Saint-Lazare.

12,691. États des prisonniers (1731-1739). — 131 ff.

Salpêtrière.

12,692-12,695. États des prisonnières de la Salpêtrière. Notes les concernant. Ordres de liberté.

« Personnes renfermées en la maison de force de la Salpêtrière, bonnes pour les isles. »

12,692. — Années 1719-1729. — 299 ff.
12,693. — Années 1730-1739. — 239 ff.
12,694. — Années 1740-1749. — 122 ff.
12,695. — Années 1750-1765. — 309 ff.

Vincennes.

12,696. Documents concernant le donjon de Vincennes. Administration intérieure.

1° Ordres du Roi, au sujet de divers détails d'administration du donjon de Vincennes, en particulier pour faire tirer le canon aux jours de réjouissances publiques (1745-1775).

Ces ordres du Roi, sous forme de lettres de cachet, étaient réunis en volumes et ont été arrachés de leurs reliures, lors de la prise de la B. ; ceux qui concernent des emprisonnements ou des mises en liberté ont été intercalés, à leurs dates, dans les dossiers inventoriés plus haut.

Il existait une série de volumes contenant les ordres du Roi pour le donjon de Vincennes, semblable à la série correspondante pour la B. ; voir Bibl. de l'Arsenal, mss. 12,472-12,478. — Ces ordres du Roi avaient été déposés et reliés à la B., comme en témoigne une note du major de la B., Chevalier.

« Le 3e mars 1769, à six heures du soir, M. le chevalier de Saint-Sauveur, lieutenant pour le Roy du château de la Bastille, m'a remis cinquante-

trois ordres du Roy adressés à M. le marquis de Bellefonds, gouverneur du château royal de Vincennes pendant les années 1681, 1682, 1683, 1684, contresignés Colbert et Letellier. » BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714.

Les ordres du Roi dont il est question dans cette note firent partie du tome I des ordres du Roi pour le donjon de Vincennes ; ce tome I s'étendait jusqu'à l'année 1690.

Le tome II comprend les ordres du Roi pour les années 1691-1724; le tome III, ceux pour les années 1725-1744. Ces deux derniers volumes sont décrits dans une note du major Chevalier, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714. « Ramassés dans la boue lors de la prise de la Bastille, vendus à un libraire de Saint-Quentin par le commandant de l'un des bataillons de Paris », ils ont passé entre les mains de M. Félix Dupuis fils, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de la Morinie, qui leur a consacré une notice intitulée : *Rapport sur une collection inédite des lettres de cachet pour le donjon de Vincennes et pour la Bastille.* Ils sont actuellement conservés à la BIBL. NAT., mss. franç. 7,646-7,647.

Les ordres du Roi contenus dans ce carton 12,696 faisaient partie des tome IV et V du Recueil des ordres du Roi pour le donjon de Vincennes. Le tome IV comprenait les ordres des années 1745-1754, comme nous l'apprend une note du major Chevalier (BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714). Le tome V comprenait vraisemblablement les ordres des années 1746-1775.

La collection des ordres du Roi pour le donjon de Vincennes, qui avaient été réunis en volumes, ne dépassait vraisemblablement pas la date de 1775 ; c'est à cette date que s'arrête la collection correspondante des ordres du Roi pour la B. (Voir ci-dessous la table du dernier volume des prisonniers au donjon de Vincennes, dressée le 10 mai 1784, par les commis aux archives de la B.)

2° Lettres du lieutenant de police Berryer au marquis de Guyonnet, gouverneur de Vincennes (1753-1755).

La plupart de ces lettres ont été arrachées d'une reliure. Elles faisaient partie d'une série de *Lettres de MM. les magistrats* réunie en volumes, semblable à la série correspondante pour la B. (Voir ci-dessus nos 12,486-12,517 du catalogue.) Le volume de cette série, qui comprend les lettres du 14 déc. 1724 au 12 août 1754, fait aujourd'hui partie d'une collection particulière. Il a été décrit par le major Chevalier, BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,714.

3° Lettres des gouverneurs du donjon de Vincennes aux Lieutenants de police (1755-1775).

4° Documents divers concernant l'administration intérieure du don-

jon. « Maladies et enterrements des prisonniers. » — « Procès verbal d'apposition des scellés sur les papiers du Roy à Vincennes après le décès de M. de Guyonnet du 29 octobre 1767. — Procès-verbal de reconnoissance et de levée de scellés sur les papiers du Roy, après le décès du s. de Guyonnet à Vincennes du 29 décembre 1767. » — 174 ff.

Voir « Mémoire des prisonniers détenus au château de Vincennes de 1685 à 1746 », BIBL. NAT., ms. franç. 14,061.

12,697-12,706. ÉTATS DES DÉPENSES POUR LE DONJON DE VINCENNES ET DES FOURNITURES AUX PRISONNIERS.

12,697. — Années 1724-1734. — 204 ff.
12,698. — Années 1734-1754. — 147 ff.
12,699. — Années 1755-1758. — 150 ff.
12,700. — Année 1759. — 56 ff.
12,701. — Années 1760-1762. — 74 ff.
12,702. — Années 1763-1764. — 60 ff.
12,703. — Années 1765-1766. — 58 ff.
12,704. — Années 1767-1768. — 53 ff.
12,705. — Années 1769-1770. — 75 ff.
12,706. — Années 1771-1773. — 75 ff.

La suite de ces états des dépenses pour le donjon de Vincennes et des fournitures aux prisonniers se trouve aux ARCH. DE LA PRÉF. DE POLICE, carton *Bastille-Vincennes;* elle comprend les années 1781, 1782, 1783, et l'année 1784 jusqu'au mois de mars, époque de la fermeture du donjon et du transfert à la B. des prisonniers qui s'y trouvaient.

12,707. PRISONS DIVERSES ET HÔPITAUX. — États de prisonniers par lettres de cachet enfermés dans différentes prisons de Paris et de la province (1720-1759). Les états datés de 1757 sont les plus nombreux. — Signalements de relégués (1719). — Billets de décès donnés par les prêtres vicaires de l'Hôtel-Dieu (1755). — 105 ff.

12,708-12,710. ENGAGEMENTS POUR LA COMPAGNIE DES INDES, ENRÔLEMENTS POUR L'ARMÉE.

12,708. — Chaîne pour la Louisiane et Cayenne. Lettres des ministres et du Lieutenant général de police. Notes des officiers de

police. États des prisonniers de Bicêtre proposés pour les « isles du Missisipy » (1719). — 219 ff.

12,709. — Suite du précédent (1754). — 187 ff.

12,710. — 1° Suite du précédent (1755). — 2° Enrôlements pour l'armée (1747-1767). — 167 ff.

12,711. — Signalements de forçats libérés ou évadés (1725-1726, 1759-1766). — 500 ff.

12,712-12,713. Titres et mémoires étrangers aux archives de la Lieutenance de police, mais qui étaient conservés au « magasin » de la B., dans des caisses de papiers ayant appartenu à d'anciens prisonniers, comme en témoigne un procès-verbal du commissaire au Châtelet, Chénon, en date du 12 juin 1783. BIBL. DE L'ARSENAL, ms. 12,715, ff. 17-21.

12,712 (in-fol.). — Titres de la terre de Balainvillers, au nom de la famille Du Châtelet de L'Échelle, Carré de Montgeron et des mineurs Coicault. — Dates extrêmes : 1520-1715. — 415 ff.

12,713. — 1° Titres de propriété de biens sis aux environs de Corbeil, concernant M. Castelneau de Joinville, capitaine de chevau-légers (1582). — 2° Papiers concernant l'abbé Le Camus, frère du président de la Cour des aides (1697). — 3° Titres, pièces et mémoires concernant la terre et seigneurie de Romainville (1695-1775). — 158 ff.

12,714-12,725. DOCUMENTS CONCERNANT LES ARCHIVES DE LA BASTILLE.

12,714. — 1° Formation du dépôt.

Copie d'un mémoire du ministre Amelot au Roi sur les archives de la B., en date du 26 mai 1782. Copie d'une lettre du ministre Amelot à Lenoir, lieutenant de police, concernant les archives de la B. Entrées de pièces aux archives de la B. Transferts à la B. des archives du donjon de Vincennes (1726, 2 avr.-1755, 6 avr.-1784, 22 avr.). Transferts à la B. des papiers conservés dans le bâtiment de l'Arsenal provenant de la Chambre royale et du greffe des commissions extraordinaires (1765, 11 avr.-1769, 17 juin). « Mémoire des procès qui ont été remis par moy Jacques Caillet, greffier des chambres civiles et police du Chastelet, ce où j'ay été commis par monseigneur d'Argen-

son, garde des sceaux de France et lors lieutenant général de police, à monsieur Dufour, garde des archives de la Bastille. » (1720, 5 sept.) États et transfert à la B. de papiers ayant appartenu à des inspecteurs et commissaires de police. États de scellés (1752-1773). — 2° Notes et tables rédigées par les commis au classement des archives de la B. — 160 ff.

12,715. — États des scellés sur les papiers conservés dans le dépôt de la B. appartenant à des prisonniers ou d'anciens prisonniers. — Traitement des gardes et commis aux archives. — Constructions des nouvelles archives en 1784. — 93 ff.

12,716 (in-fol.). — Tableaux dressés par le major Chevalier, d'après les documents des archives de la B., pour servir à l'histoire des prisonniers du château.

Ces tableaux, sur grandes feuilles in-folio, sont divisés en onze colonnes par des lignes verticales; au haut de ces onze colonnes on lit : *Noms et qualités des prisonniers. Dates de leurs entrées. Noms de messieurs les secrétaires d'Etat qui ont contresigné les ordres. Tom. Pag. Dates de leurs sorties. Noms de messieurs les secrétaires d'Etat qui ont contresigné les ordres. Tom. Pag. Motifs de la détention des prisonniers. Observations.* — Dates extrêmes : 1602-1741. — 76 ff.

Les indications des tomes et des pages se rapportent aux recueils de lettres de cachet conservés dans les archives de la B. Voir ci-dessus nos 12,472-12,478.

12,717 (in-fol.). — Suite des précédents (1742-1785). — 126 ff.

Ces tableaux sont brochés en cahiers et paraissent avoir été reliés autrefois.

La série de ces tableaux n'est pas complète; il en était conservé un certain nombre dans l'ancienne Bibliothèque de la Ville de Paris, brûlée en mai 1871. Ces derniers formaient un volume de 250 ff. reliés dans un étui de maroquin noir aux armes de Bernaville; ils s'étendaient du 31 juin 1659 au 31 août 1715. M. l'abbé Dufour nous a laissé la description de ce volume dans l'*Intermédiaire* du 10 mars 1888. M. Gautier de Claubry en avait pris copie, copie aujourd'hui en la possession de son fils, M. Gautier de Claubry, demeurant au Bouksaïba, par Jemmapes (Algérie).

12,718 (in-fol.). — États des prisonniers de la B., contenant, d'une manière détaillée, les dates, circonstances et motifs de leur détention (1714-1715). — 106 ff.

12,719 (in-fol.). « Répertoire des prisonniers d'État qui sont aux archives de la B., contenant le numéro des cartons, les années, la nature des affaires, et une colonne d'observations, commençant à l'année 1660. » (1660-1700, 1737-1754, 1763-1766.) — 182 ff.

Ce répertoire, dressé au XVIII[e] s. par les gardes des archives de la B. et leurs commis, — principalement par Duval, — constituait l'inventaire de ces archives.

12,720 (in-fol.). — Listes et tableaux chronologiques de prisonniers provenant du travail des gardes et commis des archives de la B. — XVIII[e] s. — 307 ff.

12,721 (in-fol.). — Catalogues alphabétiques des prisonniers de la B. Travail des commis aux archives. — XVIII[e] s. — 323 ff.

12,722. — Classement des archives de la B. au XVIII[e] s. Travail de Duval, premier secrétaire de la Lieutenance de police, garde des archives. Lettres de Duval à Chevalier, major de la B., traitant, pour la plupart, du classement desdites archives (1751, 17 mars-1763, 25 août). — 282 ff.

12,723. — Notes provenant du travail du major Chevalier, chargé d'écrire l'histoire de la B. — XVIII[e] s. — 95 ff.

12,724. — Listes de prisonniers, sans ordre apparent. Tables des relégués, dressées par Duval. — XVIII[e] s. — 33 ff.

Voir les notes prises, au XVIII[e] s., par les commis aux archives de la B., sur les dossiers des années 1660-1756, aux ARCH. DE LA PRÉF. DE POLICE. Carton *Bastille I,* notes prises sur les dossiers des années 1660-1702, 991 pp. — Carton *Bastille II,* notes sur les dossiers des années 1661-1755, 642 pp. — Carton *Bastille III,* notes sur les dossiers des années 1703-1724, 995 pp. — Carton *Bastille IV,* notes sur les dossiers des années 1725-1756, 871 pp.

12,725. — Classement des archives de la B. postérieur à 1789. Travail fait sous la direction des commissaires préposés à l'arrangement des papiers de la B. par la municipalité de Paris, et sous la direction d'Ameilhon, bibliothécaire de la Ville.

« État des papiers de la Bastille », de la main de Lévesque, commis au classement de ces papiers. « État des papiers concernant la police qui ont été trouvés jusqu'à présent parmi ceux de la Bastille. » — « État de ceux des papiers de la Bastille, concernant les prisonniers

renfermés dans cette forteresse, qui ont été mis en ordre jusqu'à présent pour être communiqués au public. » — Transcription sur fiches des tableaux des prisonniers de la B., portant les noms et prénoms de chaque prisonnier, les motifs de l'incarcération, les dates d'entrée à la B. et de sortie, le nom du secrétaire d'État par lequel a été contresignée la lettre de cachet (1664-1784). — Notes d'Ameilhon, bibliothécaire de la ville de Paris. — Notes de Lévesque. — Déclaration du citoyen Céré, « vrai républicain », entré au dépôt des bibliothèques nationales en sept. 1790, « qu'il se fera toujours un plaisir d'obéir aux personnes qui sont au-dessus de lui ». — Extrait d'une délibération de la municipalité de Paris, en date du 11 nov. 1791, décidant que la partie classée des archives de la B. sera incessamment déposée à la bibliothèque de la Commune et mise à la disposition du public, et que le classement de l'autre partie s'achèvera sous l'inspection et la surveillance du bibliothécaire de la Commune. — Fin du XVIII[e] s. — 249 ff.

12,726. Résidu du classement. — 452 ff.

12,727. Copie des pièces provenant des archives de la B. actuellement conservées à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par M. Hovyn de Tranchère. — 1° Ordres du Roi. Instructions du Lieutenant de police. Suppliques. Dénonciations. Entretien des prisonniers détenus à la B., à Vincennes, à Charenton, à Sainte-Pélagie. — 2° Rapports et procès-verbaux de police. Interrogatoires. Règlements de police. — 3° Lettres saisies sur les prisonniers ou écrites par eux pendant leur détention. — 4° Pièces de vers, chansons. Écrits religieux. — 5° Œuvres du chevalier de Rességuier. — 6° Confession générale par Nuerne de La Mothe (poème). — 7° Grand mémoire ou Rêveries du sieur de M. (Masers de La Tude), écrites de sa main dans le donjon de Vincennes et à la B. de 1775 à 1778. — 8° Pièces diverses. — Dates extrêmes : 1680-1787. — XIV-719 ff.

Le détail des noms des personnes auxquelles ces pièces se rapportent se trouvera à la table du catalogue. Ces copies ont été acquises par la Bibl. de l'Arsenal en 1886.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

CATALOGUE général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France.

— **Paris.** *Bibliothèque de l'Arsenal*, t. I, II, III, IV et V. Cinq forts in-8°. Prix de chaque vol. 12 fr.
Les tomes VI et suivants sont sous presse.

— **Paris.** *Bibliothèque Mazarine*, t. I, II et III. Trois forts vol. in-8°. Prix de chaque vol. 12 fr.
Le tome IV (Table) est sous presse.

— **Départements**, tome I : *Rouen*. Un très fort volume in-8°. Prix. . . . . 15 fr.

— **Départements**, tome II : *Rouen* (suite et fin), *Dieppe, Eu, Fécamp, Elbeuf, Gournay en Bray, le Havre, Neufchâtel en Bray, Bernay, Conches, Gisors, Louviers, Vernenil, Evreux, Alençon, Montivilliers*. Un très fort volume in-8°. Prix. . . . . 15 fr.

— **Départements**, tome III : *Châlons, Soissons, Moulins, Ajaccio, Agen, Saint-Quentin, Provins, Beauvais, Meaux, Melun, Noyon, Corbeil, Gap, Bourbourg, Vendôme*. Un fort volume in-8°. 12 fr.

— **Départements**, tome IV : *Bourges, Issoudun, Brioude, Brive, Guéret, Châtellerault, Dinan, Lamballe, Clamecy, Apt, Libourne, Bourmont, Nancy, Aire-sur-la-Lys, Béthune, Calais, Saint-Pol, Hesdin, Roubaix, Privas, Laval, Mende, Saint-Amand, Auch*. Un fort vol. in-8°. Prix. . . 12 fr.

— **Départements**, tome V : *Dijon*. Un fort volume in-8°. Prix. . . . . 12 fr.

— **Départements**, tome VI : *Auxerre, Tonnerre, Avallon, Joigny, Sens, Palais de Fontainebleau, Nemours, Bourg, Nantua, Trévoux, Pont de Vaux, Châtillon-sur-Seine, Beaune, Montbard, Semur, Auxonne, Autun, Charolles, Cluny, Mâcon, Chalon-sur-Saône, Tournus, Gray, Vesoul, Baume-les-Dames*. Un fort volume in-8°. Prix. . . . . 12 fr.

— **Départements**, tome VII : *Grenoble*. Un très fort volume in-8°. Prix. . . . . 15 fr.

— **Départements**, tome VIII : *La Rochelle*. Un très fort volume in-8°. Prix. . . . . 15 fr.

— **Départements**, tome IX : *Salins, Lure, Pontarlier, Pau (ville), Pau (château), Bayonne, la Ferté-Bernard, Narbonne, Périgueux, Digne, Châteauroux, Dreux, Aurillac, Cahors, Saint-Germain en Laye, Pontoise, Rodez, Versailles, Lagny, Coulommiers, Hyères, Corte (école Paoli), Bastia, Abbeville, Villeneuve-sur-Yonne, Limoges, Mirecourt*. Un fort volume in-8°. . . . 12 fr.

— **Départements**, tome X : *Avranches, Coutances, Valognes, Cherbourg, Bayeux, Condé-sur-Noireau, Falaise, Flers, Domfront, Argentan, Lisieux, Honfleur, etc.* Un fort vol. in-8°. Prix. 12 fr.

— **Départements**, tome XI : *Chartres*. Un très fort volume in-8°. Prix. . . . . 15 fr.

— **Départements**, tome XII : *Orléans*. Un volume in-8°. Prix. . . . . 12 fr.

— **Départements**, tome XIII : *Vitry-le-François, Rambervillers, Pont-à-Mousson, Sedan, Perpignan, Cette, Lectoure, Oloron, Saint-Geniès, Saint-Chamond, Moissac, Valence, Thiers, Tulle, Uzès, Mauriac, Nemers, Annonay, Carcassonne, Saintes, Fougères, Morlaix, Pithiviers, la Roche-sur-Yon, Belfort, Montbéliard, le Puy, Alais, Saint-Brieuc, Dôle*. Un très fort volume in-8°. . . . . 15 fr.

— **Départements**, tome XIV : *Clermont-Ferrand, Caen, Toulon, Draguignan, Fréjus, Grasse, Nice, Tarascon*. Un très fort volume in-8°. Prix. . . . . 15 fr.

— **Départements**, tome XVII : *Cambrai*. Un fort volume in-8°. Prix. . . . . 12 fr.

— **Départements**, tome XV : *Marseille* (sous presse).

— **Départements**, tome XVI : *Aix* (sous presse).

— **Départements**, tome XVIII : *Alger* (sous presse).

— **Départements**, tome XIX : *Amiens* (sous presse).

— **Départements.** *Catalogue des manuscrits grecs*. Un volume in-8°. Prix. . . . . 8 fr.

— **Départements.** *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières*. Un fort volume in-8°. Prix. . . . . 8 fr.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET C^ie^, RUE GARANCIÈRE, 8.
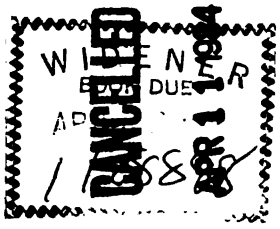
THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.